

L'ANCIENNE MOURBONNE



Le Velay

Histoire, Archéologie, Mœurs, Topographie;

Par Ad. Michel



ET UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES.

Tome Troisième.



Moulins,

Imprimerie de P.-A. Desrosiers, Libraire-Éditeur.

M. DCCC. XLVII.



BIBLIOTHEQUE
SAINT-GENEVIEVE

Voyage Pittoresque

DANS

LA BASSE-AUVERGNE,

Par M. Henry Doniol.

Lorsque j'étais enfant, dans les bruyères de ma Bretagne, et que j'entendais parler de l'Auvergne et des Auvergnats, je me figurais que l'Auvergne était un pays bien loin, bien loin, où l'on voyait des choses étranges, où l'on ne pouvait aller qu'avec de grands périls, en cheminant sous la sauve-garde de la mère de Dieu Me voici au berceau de Pascal et au tombeau de Massillon. Que de souvenirs!.....

CHATEAUBRIAND, *Cinq jours à Clermont.*

AVERTISSEMENT.



YANT à écrire, dans un cadre restreint, la description d'un pays où l'on rencontre une très-grande variété d'objets curieux, j'ai dû me faire une règle qui me permit de parler un peu de tous, et des plus importants avec quelque étendue. Pour que mon travail fût digne, autant que possible, du bel ouvrage auquel il doit s'ajouter, j'ai pensé qu'une province visitée tous les ans par tant de personnes, et dont les lieux et les monuments remarquables sont indiqués et décrits dans tant de *Guides*, exigeait un autre genre d'observation que celui qui est pratiqué par tout le monde. J'ai cru qu'il convenait d'oublier parfois ce que le plus vulgaire voyageur a vu, pour s'occuper davantage de ce qui est moins apparent, moins officiel, si je puis dire, mais plus sérieux et plus digne d'intérêt.

C'est pourquoi l'on voudra bien trouver bon que je sacrifie parfois le PITTORESQUE à l'utile. Il m'a semblé qu'après son histoire, une province était surtout caractérisée par son idiôme, et par le développement physique et moral de ses populations ; il m'a paru même que ce qui rendait beau un paysage, c'était l'idée de bien-être, de richesse, de lumières qu'inspire sa vue, autant pour le moins que les ouvrages de la nature. Aussi appliquerai-je mes soins à faire entrer dans mon cadre le plus possible des notions que je parviendrai à recueillir sur la situation intellectuelle et économique de

l'Auvergne, sur les vieux et changeants dialectes qu'y parle encore le peuple, et sur les hommes distingués auxquels elle a donné le jour. Je garderai assez de place, pour que ses villes principales, ses monuments dignes d'intérêt, ses sites les plus réputés soient parcourus, étudiés, dépeints; mais je le ferai peut-être plus rapidement que ne l'eussent désiré quelques personnes. Il y a des voyageurs indifférents qui voient passer les choses, d'autres futiles qui s'arrêtent aux plus niaises, d'autres sérieux qui observent et profitent. Voulant être de ces derniers autant que possible, il faut bien qu'on me permette de m'enquérir moins des choses que tous les *Guides* font voir, pour me laisser parler davantage de celles qui ne sont encore que très-imparfaitement connues.

Que saurais-je dire, d'ailleurs, que n'eussent beaucoup mieux dit avant moi, quant à la partie monumentale, MM. Mérimée, Mallay, Bouillet, Gonod; quant à la science, MM. Bouillet et Lecoq, Croizet, Peghoux, Burat, le savant Delarbre, l'ingénieur et patient abbé Lacoste, M. de Montlosier, si judicieux et si profond; quant à la partie artistique, à la peinture des sites, une foule de livres de tout âge et de toute grandeur où il est question de l'Auvergne; quant à toutes ces parties diverses enfin, Legrand D'Aussy, l'un des plus spirituels, des plus amusants, des meilleurs voyageurs que j'aie lu, malgré tous ses préjugés et ses erreurs. Ce qui sortira de ma plume leur sera emprunté, le plus souvent. En étant moins court, je ne ferais peut-être que fondre leurs écrits dans le mien, ou déguiser leur langage: je préfère étudier ce qu'ils ont omis, et renvoyer souvent à eux pour ce qu'ils savaient mieux que moi. Je voudrais prendre pour modèle ces remarquables mémoires des intendants de province des dix-septième et dix-huitième siècles, ou bien certaines parties du *Voyage* de Legrand d'Aussy, en les appropriant aux choses, aux idées, à la forme de notre temps. Si je réussissais, j'aurais la conscience d'avoir fait une œuvre de quelque valeur; et l'on me pardonnerait sans doute de m'être montré faible voyageur descriptif, du moment où j'aurais été observateur utile.

Mon *Voyage* sera divisé en deux parties distinctes, dont l'une comprendra ce qui est scientifique, si je puis dire, à savoir: l'histoire naturelle, les patois, l'état physique et moral des populations. L'autre aura spécialement pour objet la description artistique et monumentale. Ici encore, j'ai dû chercher un ordre qui me permit de décrire successivement chaque pays et chaque monument curieux, tout en groupant ensemble ceux d'une même région. Je me suis arrêté à l'ancienne division administrative par *Élections*, qui reproduit à peu près la division actuelle par *Arrondissements*. Elle me permettra de réunir autour de quatre villes centrales tout ce qui mérite d'être visité dans la Basse-Auvergne: j'en excepterai cependant la vallée de la Dore, que sa position isole un peu de la Limagne, et je lui consacrerai mon dernier chapitre.

Je rejeterai à la fin de mon travail les *Biographies* qui en doivent faire partie, et je les rendrai aussi complètes qu'il sera possible, dans les bornes d'une concision sévère. Je les disposerai suivant l'ordre chronologique, et non d'après l'ordre de l'alphabet, qui n'est qu'un désordre méthodique. En groupant par siècles les hommes qui ont joué des rôles divers dans les événements ou dans les travaux de la société, on compose une véritable histoire biographique qui vient prêter à celle des faits un précieux, un indispensable auxiliaire. Du reste, je serai grandement aidé, dans cette tâche, par l'habile historien à côté duquel j'inscris timidement mon nom dans l'ANCIENNE AUVERGNE. Tous les hommes qui ont exercé une influence puissante sur le cours de l'histoire Auvergnate ont eu en lui, au fur et à mesure de leur venue, un biographe qu'il serait difficile d'égaler: je ne pourrais mieux faire que de renvoyer à son texte chaque fois que j'en trouverai l'occasion.

NOTE DES OUVRAGES PRINCIPAUX

AUTRES QUE CEUX D'HISTOIRE, QUI CONTIENNENT LE PLUS DE RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA BASSE-AUVERGNE.

- | | |
|--|--|
| Carte d'Auvergne, par DULAURE. | Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont, par DELARBRE, in-8°, 1805. |
| Carte topographique et minéralogique d'une partie du Puy-de-Dôme, par DESMARETS, 7 feuilles, 1825. | Le Crayon du Puy-de-Dôme, par de VENY D'ARROUZE, in-8°, 1826. |
| Vues et coupes géologiques du département du Puy-de-Dôme par MM. LECOQ et BOUILLET, in-8°, avec atlas, 1851. | Voyage en Auvergne, par LEGRAND D'AUSSY, 5 vol. in-8°, an III. |
| Monographie de la montagne le Perrier, par BRAVARD, in-8°, 1828. | Voyage au Mont Dore, par l'auteur du Voyage à Constantinople (M. de SALLABERRY), in-8°, 1802. |
| Essais géologiques etc. sur les environs d'Issoire, par MM. DEVÈZE et BOUILLET, in-fol., 1827. | Voyage pittoresque dans l'ancienne France (Auvergne), par MM. Charles NODIER et TAYLOR, in-fol. |
| Recherches sur les ossements fossiles du département du Puy-de-Dôme, par l'abbé CROIZET et JOBERT, in-4°, 1828. | Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts, par J. T. GAULTIER DE BIAUZAT, in-8°, 1788. |
| Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne, par M. de MONTLOSIER, in-8°, 1802. | Procès-verbal de l'Assemblée provinciale, tenue à Clermont en 1787, 88, 89, 90, 2 vol. in-4°. |
| Observations sur les volcans d'Auvergne, par l'abbé LACOSTE, in-8°, an XI. | Voyage agronomique en Auvergne, par l'abbé DE PRADT, in-8°, 1804. — Id. par M. PUVIS; 1827. |
| Memoir on geology of central France, etc., etc., B. G. POULETT SCROPE, in-4°, 1827. | Statistique du département du Puy-de-Dôme, par l'abbé ORDINAIRE, 1806. mss. (à la bibliothèque de Clermont). |
| Description de la Limagne d'Auvergne, en forme de dialogue, traduite de l'italien de G. SIMEONI, par CHAPPUYS, in-4°, 1561. | Statistique du département du Puy-de-Dôme, par M. GONOD, in-8°, 1854. — Excellent livre qui attend une seconde édition. |
| Mémoire concernant la province d'Auvergne, par l'intendant LEFEBVRE-D'ORMESSON, en 1698, et supplément manuscrit, par M. de BALLAINVILLIERS, en 1762. — Le premier fait partie de la collection <i>Boullainvilliers</i> . — Tous deux ont été publiés in-8°, en 1845 et 1846, par M. BOUILLET. | Guide du voyageur à Clermont, etc., par M. BOUILLET. |
| Description de l'Auvergne, par DULAURE, in-18, 1789. | Promenade archéologique de Clermont à Bourges, par le même. |
| Extraits manuscrits des Registres de la ville de Clermont et de ceux de Montferrant, par Dulaure (à la bibliothèque de Clermont). | Voyage archéologique en Auvergne, etc., par M. MÉRIMÉE, in-8°. |
| L'Auvergne au moyen-âge (monastères), par Dominique Branche, 1 vol. in-8°. | Essai sur Églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme, par M. MALLAY. In-folio. |
| Coutumes générales et locales de la Haute et Basse-Auvergne, par CHABROL, 4 vol. in-4°, 1786, le 4 ^e volume surtout. | Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme, avec une carte indicative, par M. Bouillet. 1846; in-8°. |
| | Statistique du département du Cantal, par M. Ed. LAFORCE; in-8°. |



Basse-Auvergne.



I.

ASPECT GÉNÉRAL ET HISTOIRE NATURELLE.



Le touriste, qui par un jour pur et brillant de l'été, gravirait le revers oriental du Forez et arriverait au point culminant de cette chaîne, verrait se développer devant lui un immense horizon dont l'encadrement majestueux, les teintes vigoureuses et sévères, la végétation puissante et riche révéleraient à ses regards captivés une des plus belles contrées de notre France. C'est l'Auvergne, en effet, qu'embrasserait sa vue; l'Auvergne, dans sa portion la plus admirable, avec ses plaines généreuses, ses collines fertiles, ses plateaux herbagés; et encadrée par les pics aigus, par les puyes arides qui, témoignant à notre âge des bouleversements plus d'une fois imprimés à son sol dans des âges inconnus, donnent à son paysage, avec une merveilleuse variété, un rare caractère de gravité et d'ampleur. Aussi loin que les yeux pourraient

s'étendre vers le midi, les deux cônes de la Durande et de la Durandelle, où finit l'Auvergne et commence le Velay, se montreraient comme dans le ciel: en allant vers l'ouest apparaîtraient les cimes granitiques de la Margeride et, plus au couchant encore, celles du Luguet, qui ensemble servent de base aux volcans du Cantal; puis se dessineraient par des découpures pittoresques le groupe des Monts-Dores, relié aux cratères à peine éteints, aux coulées encore fraîches des Monts-Dômes; et, vers le nord, les sommets moins élevés de la Marche et de la Combraille, descendant et allant se perdre, par une pente insensible, dans les plaines sableuses du Bourbonnais. A son extrémité méridionale, cette courbe imposante semblerait attachée à la longue chaîne du Forez, et l'angle gigantesque que formerait son écartement offrirait aux yeux non seulement le département du Puy-de-Dôme tout entier, mais toute cette magnifique portion de province qui s'appelait, avant 1790, la *Basse-Auvergne*.

Si les regards n'avaient pas des limites, on pourrait d'ici distinguer jusqu'aux détails de cet incomparable tableau, en présence duquel le voyageur doit s'écrier avec Legrand-D'Aussy: « Mes yeux n'avaient point encore vu un théâtre « aussi riche, aussi vaste et aussi grandement dessiné. » Mais, des points élevés, les reliefs de la terre se confondent dans un plan presque uniforme. Aussi à peine arriverait-on à comprendre, dans son ensemble, la configuration du sol que l'on domine. Tout au plus y verrait-on un large bassin allant en s'élargissant du sud au nord. L'Allier en occuperait le fond, et il aurait pour parois la chaîne du Forez à l'orient, à l'ouest les plateaux granitiques qui s'étendent depuis les versants du Velay jusque dans la Combraille et le Bourbonnais. On distinguerait encore dans cette vallée principale une vallée secondaire, plus rapide, tracée par la Dore suivant le même sens, et qui se confondrait au-dessous de vous avec la première pour former la grande et opulente plaine par laquelle est terminée la Limagne; on reconnaîtrait même les cours d'eaux sans nombre qui, des deux flancs du bassin, viennent grossir l'une ou l'autre des deux rivières, en coupant verticalement la vallée. Observant ensuite les couleurs du paysage, on apercevrait les différences apportées dans la végétation par la variété des terrains: on pourrait comparer les bords limoneux de l'Allier, abondants en chenevières, en riches fromentaux, plantés de noyers majestueux et de longues saulées, aux grandes prairies, à la végétation plus rare, plus petite de la vallée de la Dore. Mais on ne saurait voir au-delà; et ce n'est qu'en traversant l'Auvergne dans toutes les directions, en allant de colline en colline étudier chacun de ses points de vue, qu'il serait permis d'avoir l'idée des paysages si divers, de la physionomie si changeante et si originale de ce pays.

Rien n'égale en effet la variété de ses sites. Autant il y a d'harmonie austère, presque triste, dans son aspect général, autant ses détails offrent de dissemblance et de mouvement. Les pics décharnés par le temps, la nature imposante des Monts-Dores n'est point celle des Dômes bleuâtres et des immenses bruyères qui couronnent Clermont. Les granits âpres, dépouillés, infertiles qui leur servent de base n'ont rien qui rappelle les rochers pittoresques, les grandes et sombres sapinières des montagnes de l'Est; et de même qu'il y a tout un monde entre les plaines ondulées qu'arrosent l'Allier ou la Dore et les vallées des montagnes, de même chacune de ces plaines présente dans ses ondulations des formes nouvelles, un caractère différent, et plaît par des beautés qu'elle possède seule.

On connaîtrait mal la Limagne en se la figurant comme un terrain plat et uni, semblable aux horizons infinis de la Beauce ou de la Flandre. Ainsi que l'observe Legrand-D'Aussy, « c'est le bassin d'un pays montueux, hérissé « lui-même en mille endroits de tertres assez élevés et même de collines hautes que dans d'autres contrées on « appellerait montagnes. » L'Allier coule entre ces collines, et traverse comme une succession de bassins qui vont en s'agrandissant toujours jusqu'au dernier, lequel en contient lui-même plusieurs, moins étendus, mais également beaux. Quant à celui-ci, rien n'approche de sa richesse. On y chemine parmi une multitude de villages, de bourgs populeux, à l'ombre des noyers ou des arbres à mayères, au travers d'une mer de moissons et de grasses prairies, de vignobles chargés de fruits et de pampre, en face de perspectives sans cesse nouvelles. Si l'on pénètre dans quelqu'un de ses vallons secondaires, ou bien si franchissant les gorges étroites et sauvages qui le séparent des bassins supérieurs on remonte le cours de l'Allier, d'autres spectacles encore attendent les regards. Ce qu'on admirait tout à l'heure dans ce vaste ensemble, on le retrouve là plus borné et d'autant plus séduisant: des prairies aux couleurs vives et fraîches, une terre noire, inépuisable trésor de productions de toute sorte, des monticules couronnés de vieux restes féodaux ou de demeures d'agrément, partout une exubérance de sève et de vie qui étonne.

D'un autre côté, un tableau bien différent s'offre à ceux qui quittent les bords de l'Allier pour visiter la vallée de la Dore. Ici la nature revêt des formes moins sévères, moins nobles si l'on peut dire: c'est la petite peinture de genre après la peinture grande, sérieuse, classique. Comme pour préparer à ce changement, il y a entre les deux une *varenne*, sol sablonneux, coupé de ravins étroits, qui ne laisse pousser que des taillis d'un aspect grêle, des arbres au feuillage et au tronc blanchâtres, des trembles, des bouleaux, et qui, dans sa disposition, rappelle un peu le Bocage Vendéen. Aussi trouve-t-on fort belle encore, en y arrivant, cette vallée de la Dore sur laquelle le Forez plane avec majesté, et où de grandes prairies entourées d'arbres et de haies élevées, des champs bien travaillés, fermés la plupart au moyen de clôtures vives, des côteaux plantés de vignes et d'arbres à fruits, présentent à l'œil un théâtre

rempli

rempli de fraîcheur et de grâce, quoique plus froid et dans des proportions moins développées. Elle abonde d'ailleurs en points de vue magnifiques : l'aspect de la vallée, des hauteurs qui dominent Courpière, est sans contredit un des plus séduisants qui se puisse trouver ; et les ravins étroits, arides, sauvages où coule la Dore au-dessus de cette ville, n'ont rien d'inférieur aux sombres et affreuses gorges qui recèlent le cours de l'Allier, depuis Vic-le-Comte jusqu'aux abords de la riante plaine d'Issoire. Comme l'Allier, à partir d'Issoire, la Dore, au-delà de Courpière, voit courir ses eaux dans un très-joli vallon qui constitue l'ancien Livradois ; et si le climat favorisait ce vallon, il aurait autant de prix que ceux que fertilise ou ravage tour à tour l'Allier entre Issoire et Brioude. Les deux bassins ont donc des agréments semblables et offrent des contrastes égaux. De plus, ainsi que la Limagne, celui de la Dore a sa bordure de montagnes. S'appuyant à l'est sur le Forez, il est dominé à l'ouest par les hauts plateaux des Bitous, dont le sol granitique et froid, pareil à celui de la Combraille, offre au voyageur des cîmes couvertes par de vastes et tranquilles forêts de sapins, et des ravins où croissent des bois de hêtres avec quelques taillis de chênes. Des prairies souvent marécageuses et trop mêlées de joncs, des terres grisâtres, rocailleuses, mais vives et fertiles pour la plupart, se rencontrent également sur cette chaîne intermédiaire, et en rendent la vue et le séjour agréables, dans les saisons chaudes. Elle conduit, par des pentes, productives, quoique dénudées, coupées çà et là de petits vallons escarpés, où une plus grande abondance de terre donne à la végétation plus de force, dans le bassin de l'Allier, entre Jumeaux et Brioude. Là on retrouve un peu de la physionomie de la Limagne, bien que ce ne soit pas encore la riche nature qui avoisine Clermont ; mais elle se présente aux yeux, dès que l'on descend vers Issoire.

Enfin, si l'on s'élève sur les côtes qui bordent la vallée à l'occident, on est encore frappé du contraste que présentent ces hauteurs avec celles de l'autre rive. Ici, plus de bois, plus de cette verdure vive des prairies ; mais un sol primitif sans chaleur et sans végétation ; de larges plateaux arrondis à leurs bords, empruntant au basalte qui les recouvre une teinte sombre et triste ; de vastes horizons de bruyère sur lesquels s'élèvent des dômes géants, et dont les aspects infinis, les couleurs sévères, inspirent à l'âme une mélancolie étrange, en même temps que le profond sentiment de la grandeur, de la sublimité de la nature.

C'est par ces contrastes, du reste, que les paysages de l'Auvergne méritent d'être admirés. Dans l'ensemble, son aspect aurait une harmonie austère, peu attrayante, quoique belle ; pleine de grandeur, mais aussi de monotonie : grâce à cette diversité du sol, de la végétation, des formes, ce caractère s'efface quand on voit les détails, et la plus riche variété s'y réunit à la noblesse des contours, à la gravité des tons, au grandiose des vues.

Cette variété, cette noblesse, cette grandeur, tous ces éléments constitutifs du beau, l'Auvergne les doit à la composition de ses terrains. La géologie, outre qu'elle y est fort curieuse par le nombre et l'importance des formations, par les moyens d'étude qu'on y rencontre, en fait ainsi l'un des principaux mérites ; et c'est merveille de voir comme l'art et la science viennent ici se porter secours mutuellement. Non pas, toutefois, que les modes de création de la nature aient été bien compliqués dans ce pays ; car on ne pourrait guère en voir de plus simples ; mais à cause, surtout, de l'action considérable qu'y ont eu les eaux sur des dépôts qui n'auraient présenté, sans cela, qu'un plan uniforme ; et aussi, grâce aux projections si pittoresquement amoncelées des volcans. — Quelque part que les yeux se portent, on peut reconnaître sous la culture ou sous la configuration du sol les matériaux qui le composent ; et l'on voit aisément combien leur ordre de superposition contribue à l'agrément du paysage. Que l'on se figure, par exemple, quelles tristes vues auraient été celles des sites tant recherchés de l'Auvergne, si, au lieu de couronner les hauteurs par leurs masses imposantes, ou d'avoir jeté sur les collines calcaires de la plaine leurs basaltes anguleux, les volcans s'étaient répandus à un niveau inférieur, et se trouvaient eux-mêmes dominés par des formations plus égales et moins tourmentées ; si, à la place de la diversité de couleur et de production qu'amène la variété des dépôts de sédiment, il n'y avait eu qu'une seule formation calcaire, ou arénacée, ou tout autre terrain uniforme ; si enfin, plutôt que de présenter le sol primitif disloqué et déchiré, à côté des terrains sédimentaux ravinés, remaniés par les eaux, et des déjections gigantesques et errantes des volcans, lesquelles se trouvent entassées sur tous les autres terrains comme pour les parer ou les enrichir, et donner à leur aspect tant de caractères différents, tout le pays n'avait offert qu'une formation unique, plane, dépourvue d'accidents, comme ces immenses et ennuyeux plateaux de la Beauce et des départements du nord ! Il faut donc admirer ici le grand art de la nature, qui a su disposer en se jouant des assemblages aussi rares. On doit donner aussi un peu d'attention à ces formations si diverses, puisqu'elles sont la cause de si beaux spectacles, et qu'il a été accordé, d'ailleurs, à l'Auvergne, d'être une sorte d'école classique pour l'étude de quelques-unes d'entre elles.

Dans la Basse-Auvergne, on distingue trois ordres de formations : Celles de *cristallisation*, celles de *sédiment*, celles d'*épanchement*. Le plus vaste espace y est occupé par les premières, qui à l'est et à l'ouest du bassin de l'Allier, constituent une très-vaste étendue de pays dont l'élévation moyenne est d'un millier de mètres au-dessus du niveau de la mer. En général ces terrains appartiennent à l'époque dite de *transition*, formés qu'ils sont, pour la plupart, de gneiss, de micaschistes, de protogynes, de phyllades et de beaucoup de ces roches qui rejoignent, par des degrés

GÉOLOGIE.

SOL CRISTALLISÉ.

insensibles le terrain houiller; — ils fourniraient de nombreux sujets d'étude, de précieux échantillons au système nouveau du *métamorphisme* des roches (1). Dans ce système, il faudrait ajouter un quatrième ordre de formation à ceux que je viens d'énumérer.

Les terrains cristallisés ont formé par leurs dépressions plusieurs bassins de dimensions différentes. Les uns, peu étendus, ont vu leur fond rempli par des dépôts houillers (2) et des calcaires de transition (3), ou par des sédiments d'argile rouge (4); d'autres comme celui de la Dore, ont été comblés par des dépôts terreux résultant du simple lavage de leurs parois; le principal, enfin, le plus considérable de tous, celui qui constitue la Limagne, a reçu dans sa large cavité une formation lacustre, puissante en longueur comme en hauteur, diverse dans ses éléments, et dont la diversité même empêche, jusqu'à un certain point, de connaître les périodes. Quant aux roches d'épanchement, elles se sont fait jour sur le sol cristallisé, principalement sur les plateaux de l'ouest, ainsi que sur le versant du Velay qui fait face à la Limagne. La plupart, sinon toutes, sont postérieures aux dernières formations de sédiment, et se sont répandues en suivant les pentes du terrain primitif jusque sur la formation lacustre. Les foyers d'où elles sont sorties à différentes reprises subsistent en masses amoncelées et déchirées par le temps, comme le groupe du Mont-Dore, ou en cônes comme ceux de la chaîne du Puy-de-Dôme, que leur état de conservation ferait croire tout près encore de se raviver.

Géologiquement, la Limagne commence à Langeac dans le département de la Haute-Loire, là même où s'arrêtait autrefois la Basse-Auvergne. Vue dans son ensemble, elle consiste en une longue vallée, profonde, étroite à son origine, et devenant de plus en plus large à mesure qu'elle va vers le nord. L'Allier, qui la parcourt depuis Vieille-Brioude, y représente aujourd'hui le grand courant d'eau dont elle était remplie au moment où se sont formés les dépôts de sédiment qui en constituent le sol. Il débouchait alors dans la vallée en face de Langeac, et traversait le bassin de Paulhaguet où il a laissé une formation considérable d'argile pour témoigner de son cours. Mais des coulées de volcans en ont barré le passage à ses eaux, qui ont dû se chercher, dans les ravins du sol primitif, l'issue qu'elles ont à présent. — Au premier aspect, on croirait cette vallée formée par une suite de bassins en étages semblables, en petit, aux suites de lacs d'Amérique. Toutefois, comme il n'existe dans son étendue d'autre différence de niveau, pour autoriser cette opinion, qu'une pente continue, assez rapide il est vrai, doit-on y voir plutôt des plaines successives, dues à l'irrégularité des parois de la vallée (5). Peut-être serait-on autorisé à distinguer dans cette vallée deux bassins différents, attendu qu'un mur de granite et de hautes montagnes d'aggrégation semblent la fermer au-dessous d'Issoire. Mais des formations qui se continuent de l'un à l'autre, et qui peuvent avoir une origine synchronique, exigent que l'on considère la Limagne comme un long bassin contourné, dans lequel les eaux ont agi simultanément.

Dans sa partie la plus élevée, à Langeac, à Lamothe, à Brassac, se montre une formation houillère, faible aux deux premiers affleurements, mais puissante au dernier. Elle se développe là sur une superficie de 50 kilomètres carrés, offre des veines dont l'épaisseur atteint 15 et 16 mètres, et se présente jusqu'à une profondeur de 1200 à 1500 mètres. On distingue dans cette profondeur trois couches successives, d'une épaisseur moyenne de 500 à 550 mètres, séparées chacune par une formation de grès et de schiste. Ces grès ont en général le grain fin, et servent aux constructions, comme pierre de taille. A certains niveaux, cependant, ils empatent des poudingues composés d'énormes galets. — Quant aux couches houillères proprement dites, l'accidentation extrême de leur dépôt en rend l'étude difficile. On peut reconnaître, toutefois, que leur formation s'est opérée du nord au sud, dans la direction même de la vallée et de l'inflexion du sol primitif. Déposées sans doute horizontalement, comme tous les terrains de sédiment, elles ont subi, postérieurement, des dislocations considérables qui les ont relevées suivant des pentes moyennes de 70 degrés, verticales même parfois, et qui ont produit en elle des intersections nombreuses, des dispositions souvent bizarres, comme au Gros-Ménil, où la couche exploitée en 1856 avait la forme d'un sac. Un accident très-remarquable de ce bassin, c'est l'existence d'un filon de porphyre, continué entre les couches sur un espace de plus d'une lieue, et qui semble en partager tous les mouvements. A Brassac on trouve, principalement dans les couches supérieures, un grand nombre d'empreintes de prêles et de fougères. Les houilles de Langeac offrent surtout de grands roseaux; et dans leurs grès, dans leurs schistes se rencontrent des fruits et des graines, à l'état fossile. — L'exploitation, qui a eu, à Brassac, des périodes de très-grande activité, est appelée à en prendre chaque jour plus, à cause des besoins nouveaux de la société. En ce moment, il y existe 12 ou 15 exploitations, réparties entre sept administrations différentes. Ce n'est

(1) Nous en avons vu de très remarquables dans une tranchée qui a été faite pour l'ouverture du chemin d'Auzon à Brioude (Haute-Loire), auprès du pont nouvellement établi sur l'Allier.

(2) Bassins de Langeac, de Montaigut, de Pontamur, du Chavanon, et de Champagnac (Cantal), lequel affleure plusieurs fois entre La Queuille et Bort.

(3) Bassin de la Savanne.

(4) Bassin d'Oliergues.

(5) Plaines de Langeac et Paulhaguet, plaines de Brioude, de Lempdes, plaine d'Issoire, et, depuis Vic-le-Comte, grande plaine de la Limagne proprement dite.

du reste qu'au quinzième siècle que l'on a songé à tirer parti des houillères du bassin de Brioude. La tradition locale en rapporte l'initiative à un sieur Ravez, habitant de Lamothe.

Le terrain houiller de la Limagne, qui se lie étroitement par ses grès aux roches de cristallisation (1), est par eux intimement associé avec une formation de sédiment qui semblerait lui être contemporaine, si la présence ou le manque de matières carbonisées ne servait à les distinguer l'une de l'autre (2). Cette formation est celle des psammites ou arkoses. Tout porte à croire qu'elle est postérieure. Cependant ses dépôts, qui ne se rencontrent avec quelque puissance qu'au dessous de la formation houillère, topographiquement parlant, et qui reposent alors immédiatement sur le sol cristallisé, pourraient peut-être passer pour avoir le même âge que les houilles, si la disposition plus tranquille, régulièrement horizontale des couches, ne défendait pas de les rapporter à une époque aussi tourmentée que celle des houilles. Du reste, rien n'est moins aisé que de déterminer leur âge d'une manière absolue. Ces arkoses, qui affluent à l'extrémité nord de la formation houillère, et que l'on retrouve dans la composition des collines autour d'Issoire, se voient en masses considérables sur le bord de l'Allier près de Coudes, et à Montpeyroux. Leurs gisements, qui sont séparés en certains lieux par des couches très-minces de grès en feuilles, ou de calcaire marneux semblable à celui de la Limagne, atteignent là une grande hauteur. Ils y constituent des collines élevées, que sont venues recouvrir en partie des roches d'épanchement. S'étendant un peu à l'ouest, ils se dirigent surtout vers le nord-est, et reparaissent au pied de Corent, après avoir été cachés par des dépôts calcaires; se relèvent jusqu'au dessus de Vic-le-Comte; se prolongent vers Billoms; se disposent là en une colline oblongue qui va vers Lezoux, et semblent aller finir, de ce côté, sous les terrains arénacés de la Varenne, entre Lezoux et le confluent de la Dore avec l'Allier. Leur formation principale s'étend ainsi suivant une ligne qui irait de Champeix à Lezoux, passant par Ironde et Vic-le-Comte, et remplit toute cette anse de la Limagne qui se trouve au sud de Vic-le-Comte. Néanmoins, on les retrouve encore le long des parois primitives du bassin, vers Chamalières, à Durtol; et plus loin encore, en allant vers le Nord, on les rencontre subordonnés dans la grande formation calcaire. On remarque dans cette formation de grandes différences de contexture et de couleur. Suivant les localités et les couches, le grain en est petit ou grossier; elle prend la contexture du granite ou celle du porphyre; l'aspect passe du bleu au gris, au jaune, au brun-rouge; à Billom et à Ravel, auprès de Lezoux, on la trouve d'un jaune pâle, abondante en veines de fer hydroxydé. Dans cette localité, l'arkose laisse voir des fossiles végétaux en grande abondance, des empreintes de graminées, de juncs, de feuilles de charme, de châtaignier, de noyer, des fruits de conifères, des noix dont l'amande est parfaitement conservée et tout-à-fait pétrifiée. Ailleurs, on a rencontré quelques fragments de débris animaux.

Il peut être vrai, comme le soutiennent la plupart des géologues qui ont étudié les formations Limaniennes, que l'on ne soit point fondé à comprendre tous ceux de ces dépôts qui sont postérieurs au terrain houiller dans une seule et même formation synchronique, dont les variétés pourraient avoir des causes et des origines différentes sans qu'il fût nécessaire d'établir entre elles des différences d'âge; mais nous ne croyons pas que l'on doive séparer les arkoses de la vaste formation d'argile qui remplit le bassin de l'Allier, depuis les environs d'Issoire jusqu'auprès de Langeac. Ces deux formations, en effet, ne se dominent l'une l'autre nulle part, tandis qu'elles sont superposées toutes deux à la formation houillère. Elles occupent chacune une certaine étendue de la vallée, forment l'une et l'autre des assises puissantes, des collines élevées, et semblent en quelque manière juxtaposées; de telle sorte qu'à première vue on est porté à les regarder comme des dépôts faits dans le même temps par des actions diverses. Mais on va plus loin encore, on proclame leur synchronisme, quand on les observe de plus près. On remarque alors qu'elles se pénètrent mutuellement, s'engrennent l'une dans l'autre. Leur âge respectif est ainsi fixé, et il ne reste plus, pour expliquer leur dépôt, qu'à reconnaître entre elles la différence des matériaux et de mode de formation.

Les terrains d'argiles ne présentent pas une masse homogène; l'argile les caractérisant, mais ne les composant pas uniquement. Aux endroits où ces dépôts sont le plus puissants, à Boudes, à Saint-Germain-Lembron, à Lubières (Haute-Loire), on y trouve des travertins et des arkoses en bancs considérables. Les arkoses se continuent donc dans cette formation, et semblent en sortir auprès d'Issoire, pour constituer presque à eux seuls les grands dépôts dont nous venons de parler. Les argiles néanmoins reparaissent au-delà de ces dépôts, à Lezoux, à Courpière. Leur formation, dans la Basse-Auvergne, nous paraît tenir à une cause dont l'action n'a pas eu partout la même force, mais qui a été générale; et cette cause c'est le lavage, à une même époque, des terrains primitifs. Nous nous expliquons ainsi que des bassins situés à des hauteurs inégales, comme celui de Saint-Dier et celui de Brioude, se soient trouvés remplis par ces dépôts.

Le sol que nous comprenons dans la formation des argiles s'étend à peu près depuis une ligne qui serait tirée d'Usson au Broc, dans la plaine d'Issoire jusqu'auprès de Langeac. A ses différents gisements, l'argile affecte des couleurs et

(1) La tranchée faite au pont d'Auzon permet de très-bien reconnaître ce passage insensible du sol primitif au sol de transition ou secondaire inférieur.

(2) A Sainte-Florine, au Théron, à Auzat, on constate aisément cette association.

PSAMMITES OU ARKOSES.

ARGILES ROUGES.

une nature différentes. Elle passe du rouge foncé au jaunâtre, au blanc veiné de rose, au vert, et tantôt elle présente un terrain très-compacte que l'eau convertit en une boue épaisse et grasse, ou bien un terrain de sable plus ou moins cimenté, et plus ou moins réfractaire. Offrant partout aux eaux beaucoup de prise, elle voit creuser dans ses strates des ravins profonds, continuellement changeants, présentant quelquefois, comme à la tour de Boulade, aux environs de Boudes, autour du village de Laroche et à Domeyrat (Haute-Loire), des formes très-bizarres qui, vues de loin, se prêtent à tous les jeux de l'imagination. Leur lavage par les seules eaux du ciel, produisent d'énormes quantités de sables qui encombrement souvent les cultures inférieures, mais qui, menées vers l'Allier, et remaniées, mêlées sans cesse depuis des temps inconnus, avec d'autres matériaux, avec ceux enlevés aux terrains volcaniques surtout, ont composé et renouvellent tous les jours les plaines limoneuses dans lesquelles coule cette rivière. Je ne sais pas qu'aucun des géologues qui ont écrit sur les formations lacustres de la Limagne aient parlé de fossiles trouvés dans les argiles. Peut-être cependant ces terrains n'en sont-ils pas privés, et faut-il attribuer au peu d'études dont ils sont l'objet, ainsi qu'au petit nombre de tranchées qu'ils présentent, la non découverte de fossiles dans leurs couches. Il est à ma connaissance que, dans une excavation ouverte à Lubières, on a rencontré des débris d'oiseaux; et sans doute des moyens d'observation plus nombreux en feraient rencontrer d'autres dans ces argiles; car, dans certaines couches sableuses qui leur sont subordonnées, il a été découvert de beaux et d'abondants fragments de grandes espèces animales.

On établirait difficilement une coupe exacte de la formation des argiles. L'irrégularité de ses couches lui donne presque le caractère d'une formation tertiaire des plus modernes. Les dépôts divers dont elle est composée ne se continuent point, mais passent sans cesse de l'un à l'autre; et quand on croit, en suivant un même niveau, marcher sur un travertin, par exemple, on arrive au contraire en peu de temps à un sable, tantôt mal agglutiné, tantôt cimenté en grès micacé très-fin, ou bien à des argiles. Une coupe qui serait prise entre St-Germain-Lembron et Brioude, à partir du terrain houiller jusqu'au plus haut sommet du sol de sédiment, offrirait donc la succession que voici, avec des passages continuels d'une couche à l'autre : 1° grès ou arkose à gros grains, passant souvent au macigno ou grès micacé d'un grain extrêmement fin et à l'argile blanc ou rouge. On y trouve des ossements fossiles qui se rapportent à de grands quadrupèdes; 2° marnes ou argiles vertes et jaunes, formant des poches remplies par un calcaire sans stratification et qui se brise en morceaux quand on l'extrait; 3° sables en couches peu puissantes, qui renferment beaucoup d'ossements fossiles appartenant aux mastodontes, aux rhinocéros, à l'hippopotame; des carapaces de grande tortue, des dents de ruminants; en de certains endroits, ce sable se convertit tous les jours en grès à ciment calcaire, que l'on trouve en plaquettes irrégulières et sans suite, au-dessous de la terre végétale; 4° calcaire à lymnées, à planorbes, à potamidés, — ou travertins très-siliceux et rosés, passant quelquefois à un poudingue très-dur à petits fragments de quartz, de feldspath, de mica; 5° grès fin ou macigno; 6° calcaire concrétionné très-compacte et sans aucune coquille. — C'est particulièrement aux environs de Brioude que la formation des argiles présente ces couches successives. A ses extrémités, à Saint-Germain, Boudes, Unzac, et à Domeyrat ou à Paulhaguet, les argiles rouges dominent.

Tandis que cette formation considérable et celle des arkoses occupent presque exclusivement la partie haute de la Limagne, toute la partie inférieure, depuis Veyre jusqu'au-delà de Gannat, est attribuée sans partage à un autre genre de dépôt, que beaucoup de géologues rapportent à un temps moins ancien, bien que les arkoses et les argiles s'y montrent encore très-puissants, mais qui, par ses calcaires plus abondants, par ses dépôts bien stratifiés et constants, éveille l'idée d'une stratification plus tranquille, dans des eaux plus abondantes, chargées de matériaux plus remaniés et propres à composer des roches moins grossières, plus homogènes. C'est là la formation de la Limagne proprement dite. Le calcaire la caractérise, et s'y trouve tantôt à l'état de calcaire marneux, blanc ou bleuâtre, tantôt à celui de calcaire siliceux, veiné de gypse en couches peu épaisses, tantôt à l'état de travertin concrétionné. Le gypse en distingue particulièrement la portion inférieure, dont l'altération des couches dénote une assez forte influence d'émanations ignées. C'est de son sein que sortent la plupart des sources minérales. Les lymnées et les planorbes y abondent avec beaucoup d'ossements d'anoplotherium, de paleotherium, de tortues, de reptiles, d'oiseaux, avec des œufs parfaitement fossilisés. Un étage intermédiaire, composé presque uniquement de marnes, et de calcaire marneux à peu près dépourvus de fossiles, peut être distingué ensuite; et on trouve à la surface un dépôt fort étendu de travertin affectant souvent les formes de l'oolithe jurassique, ou se faisant remarquer par la présence de l'*Indusia tubulosa*, du *Cipris faba*, des Paludines. C'est ce dépôt que l'on connaît sous la dénomination de calcaire à friganes, quoique ces friganes ne se rencontrent pas dans tout son développement. Telle est la composition de la plupart des collines qui entourent Clermont, Riom et les bords de l'Allier; mais plus près de Veyre, de Champeix, les argiles et les sables ou grès se montrent associés en grandes masses avec ces dépôts, dont on peut relier par là la formation à la leur.

Enfin tous ces différents terrains de sédiment, qu'ils soient subordonnés ou synchroniques les uns aux autres, sont tous dominés par les terrains d'épanchement qui se présentent, sur les sommets des côteaux lacustres, sous trois aspects.

aspects. On les y voit, en effet, à l'état de roches dures, faisant partie de coulées trachitiques ou basaltiques; à l'état de dépôts remaniés par les eaux, stratifiés, et provenant de l'entraînement des déjections légères des volcans; à l'état de volcans sous-aqueux. Dans les deux derniers cas, ils offrent des strates puissants, non dérangés, et renfermant de nombreux débris fossiles qui appartiennent aux grandes espèces perdues de quadrupèdes ou à des animaux qui ne vivent que sous des températures élevées. On rencontre principalement leurs dépôts dans un espace qui s'étend entre Montferrand, le Pont-du-Château, Veyre, Saint-Amand, et sur les collines qui entourent Issoire du côté du couchant. Dans le premier cas, elles constituent les masses de basaltes qui couronnent les collines, soit par de vastes coulées, soit par des fragments isolés, comme Montrognon, le Crest, Usson, Nonette, Vodable, Montcelet, Ybois, Buron, et une foule d'autres. Certains géologues considèrent comme des *Dicks* toutes ces masses détachées: il ne nous paraît pas que leur opinion soit la bonne. Ces *dicks*, en effet, n'auraient pu se faire jour sans déranger l'horizontalité des couches lacustres traversées par elles: or on peut observer qu'elles ont conservé leur stratification parfaitement horizontale; et l'on remarque aisément aussi qu'elles correspondent très-exactement aux grandes coulées qui ont recouvert les plateaux voisins. Nous aimons mieux, à leur égard, l'avis de M. de Montlosier et de M. C. Prévost, lesquels considèrent ces basaltes comme des fragments des coulées environnantes, et dont la partie intermédiaire a été emportée par les eaux, ou s'est effondrée dans les alluvions des plaines lors du creusement des vallées. « Ce sont les anciens *témoins* de la nature, dit à ce propos M. de Montlosier, ou mieux encore les monuments où elle a gravé l'histoire des révolutions qu'elle a opérées sur notre continent (1). » En s'étendant sur les dépôts lacustres, ces coulées en ont le plus souvent beaucoup altéré les roches.

Pour terminer avec les terrains de sédiment de la Limagne, et avant d'en venir aux roches d'épanchement, il faut mentionner des dépôts particuliers, d'une époque assurément très-distincte, et dont la détermination se fait aisément par leur composition même, mais dont les causes de formation restent encore dans le domaine des hypothèses: nous parlons des cailloux roulés. On les observe dans toute l'étendue de la Limagne, à différents étages du terrain de sédiment: dans certaines vallées autour d'Issoire, dans celle de Champeix, notamment, on découvre jusqu'à quatre couches de ces cailloux, caractérisées chacune par des matériaux différents de nature et de grosseur. Il y a aussi certaines localités où, indépendamment des *diluvium* de cailloux, qui sont communs à toute la Limagne, on distingue des *diluvium* particuliers rappelant par leur composition les différentes roches des montagnes voisines. On peut citer entr'autres une couche de cailloux qui recouvre les argiles rouges au-dessus de Lubières, vers les domaines de Lachaux et de Bergoide. Elle est presque exclusivement formée de débris de quartz-améthystins, dont les gisements se trouvent sur les hauteurs gneissiques de l'est, entre Esteil et Saint-Germain-l'Herm. Parmi les dépôts de cailloux roulés qui se sont étendus au loin, il en est un, supérieur à toutes les formations lacustres, composé de galets primitifs, de basaltes et de trachites. Il doit remonter à l'époque du creusement des vallées actuelles et l'absence de scories, de laves légères parmi ses cailloux, prouverait indubitablement qu'alors les volcans qui ont produit ces roches ne s'étaient pas encore ouverts, si l'on pouvait établir, en même temps, que leurs déjections ne se sont pas trouvées placées hors de l'atteinte des courants auxquels sont dûs ce dépôt, ou n'ont pas été emportées par les vents ou par d'autres courants, loin des bassins limaniens. — On a trouvé également dans ce *diluvium* des débris quadrupèdes.

On a dit que la nature semblait avoir voulu faire de l'Auvergne une grande école de géologie. Cela ne peut être vrai que pour les produits des volcans éteints, qui nulle part en France ne se présentent sur une aussi vaste échelle, ni avec autant de variété. Quelques bouches volcaniques ouvertes sur le flanc nord du Velay, dans le bassin du Chaliargue, et dont l'action est venue s'éteindre le long de l'Allier, au-delà de Brioude; les groupes des Monts-Dores; la chaîne des Monts-Dômes, sont les foyers d'éruptions anciennement en activité sur le sol de la Basse-Auvergne. Le Cantal et le Mézenc, qui se relie aux premiers par une vaste courbe à peu près parallèle aux parois occidentales du bassin de l'Allier, et qui complètent le système volcanique de la France centrale, appartiennent l'un à la Haute-Auvergne (département du Cantal), l'autre au Velay (département de la Haute-Loire). — On peut difficilement parvenir à déterminer l'âge relatif des volcans d'Auvergne. Suivant leur composition et suivant l'état de conservation de leurs cônes, on les distingue en volcans *anciens* et volcans *modernes*; ces derniers, toutefois, étant antérieurs aux temps historiques. Cette division, exacte pourvu qu'on ne l'étende pas trop, est néanmoins insuffisante, parce que rien n'est moins constant que les caractères auxquels on s'est arrêté pour l'établir. Quoi qu'il en soit, on comprend dans la dernière catégorie les produits volcaniques de laves, de pouzzolanes et de scories, dont les foyers ont conservé, pour la plupart, leur extérieur cratériforme très-reconnaissable, quelques-uns même d'une manière si parfaite, qu'on les croirait éteints d'hier et prêts à projeter encore des matières incandescentes. Tous les autres produits sont rangés sous la première division. Mais on en reconnaît le vague et presque la fausseté dès que l'on examine seulement le groupe du

(1) *Théorie des Volcans d'Auvergne*, chap. 8.

Mont-Dore. On voit en effet sa partie exhaussée, que composent essentiellement des tufs, des conglomérats, des coulées trachitiques, être entourée à la base, jusqu'à une hauteur assez grande, par de vastes coulées basaltiques qu'ont percées, plus nouvellement, les courants modernes. Or, comme on accorde en général la supériorité de l'âge aux trachites; comme, au Mont-Dore surtout, l'état de déchirement dans lequel se présentent les cimes trachitiques paraissent un signe de leur grande vieillesse, on se trouve très-empêché pour établir l'ordre de succession des éruptions de ce groupe. On ne sait s'il faut croire que des volcans basaltiques se sont ouverts et ont répandu leurs coulées tout autour des cônes trachitiques, ou s'il faut enseigner, au contraire, que la masse trachitique a percé l'ancienne éruption de basalte, s'est amoncelée sur elle, et, offrant aux intempéries, aux actions destructrices plus de prises, à cause de sa plus grande friabilité ou de ses cimes moins plates et plus accidentées, a subi des déchirements plus considérables qui lui donnent l'apparence de plus de vétusté. Ce dernier avis pourrait être même fortifié par la présence de débris de végétation carbonisée dans les couches inférieures des tufs trachitiques du Mont-Dore.

Toujours est-il que l'antériorité des trachites est d'opinion générale, et que les géologues échelonnent ainsi les épanchements volcaniques de la Basse-Auvergne : 1^o trachite, à l'époque où les eaux couvraient encore la Limagne; 2^o basalte; 3^o laves et scories. — Dans cette division, encore, il n'y a rien d'absolu, puisque, suivant les indications même de son auteur, les agrégations des matières pulvérulentes trachitiques, opérées sous les eaux et par elles déposées sur les plateaux de la Limagne, contiennent des fragments de basalte (1). Ceci prouve même que s'il y a eu intervalle entre l'émission des uns et des autres, cet intervalle n'a pu être que de courte durée.

Volcans du Chaliargue.

Les formations volcaniques qui existent au-dessus de Brioude, dans le Chaliargue, appartiennent aux deux périodes, *basaltique* et *moderne*. Ils ont recouvert une grande partie du bassin, entre Langeac et Paulhaguet, par de larges nappes de laves et de cendres. — Leur action s'est prolongée, très-faible il est vrai, en allant vers le nord, et est venu s'éteindre dans les petits cônes des Grèzes et de Laroche, qui leur servent d'intermédiaires avec l'extrémité des coulées volcaniques de l'ouest, lesquelles viennent finir sur les rives de l'Allagnon, après avoir recouvert de larges plateaux le sol primitif et les argiles au nord-ouest de Lempdes.

Monts-Dore.

Le Mont-Dore, au système duquel on peut relier ces coulées lointaines, est aujourd'hui une aggrégation de montagnes trachitiques très-hautes, très-aigues, très-fortement ravinées, qui, vue de loin, produit l'effet d'un large cône surbaissé et dentelé, ayant plus de 80 kilomètres de tour. Les assises inférieures de ce cône sont formées par d'immenses coulées de basalte qui s'étendent à l'est jusqu'au-dessus des formations limaniennes, à plus de 40 kilomètres de leur foyer. Sur ces coulées se sont fait jour, postérieurement, des déjections plus récentes, dont les cratères subsistent encore fort bien conservés. — La masse trachitique est un amas de produits volcaniques qui présente une alternance de matières pulvérulentes stratifiées, de conglomérats géants, et de coulées de trachites inclinées d'une manière uniforme. L'épaisseur de cette gibbosité depuis la base jusqu'au sommet du Sancy, point culminant, est environ de 895 mètres; elle est traversée en mille manières par des filons de trachite plus ou moins puissants. Les eaux, avec le temps et les autres agents des bouleversements de la terre, ont entamé cette masse presque de tous côtés. A l'est, au nord et à l'ouest, elles ont creusé dans ses flancs trois vallées profondes, sans communication entr'elles, et qui mettent à nu dans toute sa hauteur, à des étages différents, sa composition intérieure. L'une, celle du nord où sont situés les bains, forme à sa naissance un vaste demi-cirque dessiné par les sommets trachitiques du Sancy, de Lagrange, de Cacadogne, et où semblent converger les nappes de trachites, comme vers un centre. Ce centre cependant, n'a point les caractères d'un cratère. Nulle part, au reste, on ne retrouve la trace régulière d'aucun, ce qui n'empêche pas que le massif trachitique du Mont-Dore ne soit bien le squelette d'un volcan immense, dont les déjections les moins fortes, ainsi que le fait observer M. P. Scrope, ont été entraînées et forment les amas qui gisent à ses pieds, tandis que ses produits plus durables, ses coulées, ses brèches sont restées en place, laissant méconnaissables les foyers qui leur donnèrent issue, et permettant seulement, par la disposition uniformément inclinée des coulées, de comprendre comment cette masse s'était formée de la même manière que l'on voit se former chaque jour les cônes d'éruption des volcans en activité. M. Scrope remarque fort judicieusement que l'Etna présenterait le même aspect que le Mont-Dore, si un jour il s'éteignait, les tremblements de terre et les torrents ayant déjà sillonné profondément ses pentes (2). Il n'y a pas lieu du reste à chercher pour la formation du Mont-Dore une autre explication que celle que donne journellement l'exemple des grands volcans qui brûlent encore à la surface de la terre. En supposant que le système des cratères de soulèvement soit fondé, aucune des conditions de leur existence ne se retrouve au Mont-Dore. Toutes les fois qu'un cône volcanique se forme, la première éruption fait un bourrelet pardessus lequel s'épanche la deuxième; la troisième suit la pente formée par les deux autres, et ainsi de suite. De cette manière s'explique l'inclinaison des coulées trachitiques, aussi bien que la formation des phonolithes et des

(1) M. Lecoq, *Mémoire sur le Mont-Dore*. — MM. Lecoq et Bouillet, *Vues et Coupes*, etc.

(2) *Mémoire on the Geology of central France*.

basaltes du Mont-Dore, lequel n'est en définitive, comme l'a indiqué M. C. Prévost, que l'accumulation successive de matières diverses qui, à plusieurs reprises, ont été rejetées par une ou plusieurs ouvertures (1).

C'est auprès de Besse et de Rochefort que l'on peut étudier les volcans modernes du Mont-Dore. Ceux de Besse, surtout, présentent un grand intérêt de curiosité à cause des accidents qui se sont produits en eux depuis leur éruption. Leurs cratères dont les formes subsistent intactes, leurs coulées qui se sont étendues très-loin, offrent au voyageur des lacs inhabités, d'un azur éternel, des puits profonds, inexplicables, comme Pavin, Lagodivelle, Soucy. La coulée du Tartaret, à Murol, donne un très-bel exemple d'une coulée boursoufflée soit par des explosions gazeuses, soit par la rencontre et l'amoncellement de scories considérables. Elle est également une des plus belles à suivre, à cause des accidents pittoresques et intéressants pour la science, qui sont le résultat de son cours dans une vallée profonde et étroite.

Mais il faut se transporter au-dessus de Clermont, dans la chaîne des Puys, pour connaître dans toute leur puissance et leur développement les volcans modernes du centre de la France. Là, ils forment une chaîne de cônes volcaniques qui s'étend, sur deux lignes parallèles très-rapprochées, à environ 50 ou 55 kilomètres du midi au nord, depuis le gour de Tazanat et le puy de Chalard, bouche la plus septentrionale, jusqu'à Montsineire, derrière Besse. Les cônes, au nombre de 60 à 70, présentent à leur sommité, pour la plupart, un cratère, quelquefois plusieurs; et certains de ces cratères pénètrent jusque dans l'intérieur du cône, bien près du niveau de sa base. Celui de Pariou est le plus profond de tous et le mieux dessiné: viennent après, James, le Nid-de-la-Poule, et Montjughat (2). Beaucoup de ces cratères sont brisés, égouffés, du côté par lequel la lave est sortie. Mais tous n'ayant pas produit des coulées, il en est quelques-uns, simples bourrelets de pouzzolane, de cendres volcaniques, de fragments de lave mêlés et superposés en couches inclinées, dont le cratère est parfaitement intact. — Comme le dit M. Scrope, peut-être n'y a-t-il aucun endroit, dans les champs phlégréens de l'Italie et de la Sicile, qui réunisse à un plus haut point tous les caractères d'un pays à volcans, que ces plaines immenses de scories, de pouzzolanes couvertes de bruyères, qui s'étendent du pied du Puy-de-Dôme vers Randanne; et que ces coulées, ces *cheires* puissantes, brisées en mille façons, sur la teinte blanchâtre desquelles des oasis de végétation se détachent en couleurs vives et tranchées.

Les coulées principales de ces puys sont celles de la Nugère, dirigée sur Volvic et Marsat; celle de Côme, dont une branche est descendue vers Ceyssat et Mazayes, tandis que l'autre se dirigeait du côté de Pontgibaud; celles des Puys-de-la-Vache et de las Solas, étendues à une fort grande distance de l'ouest à l'est-sud, du côté de St.-Saturnin et de Saint-Amand-Tallende. Il y a en outre beaucoup de coulées secondaires qui présentent moins d'accidents que celles-ci. La majeure partie de ces coulées a été autrefois couverte de forêts; et, en ce moment, elles nourrissent, dans beaucoup d'endroits, des cultures fort riches. Leur structure offre beaucoup de curiosités minéralogiques, notamment une grande abondance de fer ooligiste, en dendrites et en cristaux. Bien que l'âge différencie ces coulées des coulées actuelles de l'Etna et du Vésuve, leur disposition, les élévations et les cavités de leur surface, l'état et l'arrangement relatif des divers matériaux qui les composent étant les mêmes, impliquent un même mode de formation. Or, ce mode, c'est un écoulement graduel, dont la vitesse est en rapport avec la déclivité du plan sur lequel il a lieu, avec la viscosité des matières, et avec la pression de celles amassées dans le cratère, beaucoup plus qu'avec une puissance interne d'impulsion. Aussi faut-il revenir de cette erreur, commune à beaucoup d'esprits, à des géologues même, que la vitesse des épanchements a dû produire de grands bouleversements, ou que, coulant sur des surfaces sans obstacles, ils ont nécessairement formé des plans unis, dont les gibbosités et les enfoncements proviennent de dislocations postérieures.

« Une coulée comme celle de Nugère, a dit M. C. Prévost, au lieu d'être le résultat instantané de l'épanchement
« d'un fluide qui, après avoir rompu les digues qui le retenaient, se serait avancé d'un seul jet, n'est que la somme
« d'écoulements successifs qui ont eu lieu par la même ouverture et quelquefois par plusieurs, et dont chaque lame

(1) V. *Bulletin de la Société géologique de France* (du 25 août au 6 septembre 1855). — Dans ce numéro du *Bulletin*, qui contient le récit des séances de la société à Clermont, nous avons trouvé d'excellentes notions sur la géologie de l'Auvergne, dues à des communications pleines d'intérêt de MM. le docteur Paghoux, Croiset, Lecoq, et aux conversations si judicieuses, empreintes d'une philosophie physique si élevée de M. C. Prévost. La discussion de la théorie des cratères de soulèvement ne peut pas trouver place dans un aperçu géogénique aussi restreint que celui-ci. Je suis obligé de dire, cependant, combien peu me paraît fondée l'application de cette théorie au Mont-Dore. Comment croire, d'abord, qu'une force d'expansion serait venue juste choisir le point le plus épais de cette masse, c'est-à-dire la base du pic de Sancy, sur laquelle pèsent 800 mètres de matières solides, pour la soulever en cône? Comment admettre ensuite qu'au lieu de se faire jour dans les dislocations qu'elle aurait inévitablement produites, ou à quelque distance, là où le terrain offrirait moins d'épaisseur, cette force ait voyagé souterrainement jusqu'au Puy-de-Dôme, et se soit répandue là, en formant des cônes d'éruptions? — En outre, où voit-on au Mont-Dore les trois vallées qui devraient être le résultat nécessaire de l'étoilement du terrain? Les grandes vallées qu'on y observe ne se communiquent aucunement. — De plus, ne s'explique-t-on pas très-satisfaisamment par l'évasion, par l'entraînement successif des matières meubles, l'élargissement en cirque des vallées, à leur origine, de celle des *bains*, par exemple? Enfin, si cette vallée provenait d'un soulèvement, les coulées qui régnaient sur ses sommets, au lieu d'être inclinées dans son sens, du sud au nord, et d'une manière régulière des deux côtés, le seraient dans un sens contraire, c'est-à-dire du couchant au levant, et du levant au couchant. — Combien, d'ailleurs, n'est-il pas contraire aux lois de la nature de lui supposer une si grande irrégularité et tant de bizarrerie dans ses actions? Et qu'il y a une philosophie bien plus belle à y chercher la simplicité et l'unité, à prendre ce qu'elle fait chaque jour sous nos yeux comme la continuation de ce qu'elle a toujours fait! Or, où la nature a-t-elle fait des cratères de soulèvement depuis que les volcans sont connus et observés?

(2) Montiosier, *Essai sur la théorie des Volcans d'Auvergne*, in-8°; 1802.

« fluide a recouvert celle déjà plus ou moins refroidie qui l'avait précédée. La surface supérieure du premier épanchement, refroidie par le contact de l'air, ne tarde pas à se figer; quelques points solides se forment; mais le mouvement de la masse s'oppose à ce qu'ils se réunissent pour composer une pellicule solide continue; les premières parties figées deviennent le noyau de scories arrondies qui roulent les unes sur les autres avec un bruissement remarquable, et dans peu le fleuve de feu est entièrement recouvert d'une enveloppe opaque, dure et mobile qu'il porte avec lui. Un effet analogue a lieu au contact du sol; la lave se consolide de la même manière en enveloppant souvent les cendres, les graviers sur lesquels elle marche, de telle sorte qu'à peu de distance de sa source la matière encore incandescente et liquide est entourée de toutes parts de scories, dont la quantité augmente sans cesse. Qu'un léger obstacle arrête la marche des scories, celles-ci s'accumulent comme font les glaces que charrie une rivière contre les piles d'un pont. Elles se soudent entr'elles, elles établissent des arches, des aqueducs, sous lesquels la lave continue à marcher, à moins que, rencontrant elle-même des obstacles, elle ne reflue ou change de direction; dans ce cas quelquefois, après avoir soulevé en monticules arrondis les scories amoncelées (1), elle se divise en plusieurs branches, et elle reparait incandescente un moment pour se couvrir bientôt de nouvelles scories. La matière fondue qui, sans cesse ou d'une manière intermittente, sort par la même bouche, s'avance sur les produits du premier épanchement: elle les pénètre, les recouvre, et elle remplit en partie les anfractuosités qui lui sont offertes, pour, à son tour, se comporter de la même manière en se refroidissant. De là, les passages insensibles de la lave compacte à la lave spongieuse et scoriacée, les alternances nombreuses et irrégulières de celle-ci avec des scories libres, les amoncellements de fragments à une élévation plus ou moins considérable, l'aspect d'un sol raviné, etc..... Mille causes secondaires viennent produire des effets variés à l'infini, etc..... (2) »

Les accidents les plus considérables qu'aient occasionnés les coulées laviques des Monts-Dômes ont été d'interrompre des cours d'eau et de former des lacs et des étangs. Ainsi les lacs d'Aidat, de La Cassière et d'Espirat, ces deux derniers desséchés maintenant; ainsi l'étang de Fung sur le lit de la Sioule à Pontgibaud. — La chaîne des Dômes n'offre d'autre phénomène embarrassant que la présence au milieu des cratères, des Puys-de-Dôme, de Sarcouy, de Cliersou et de Chopine. Ce sont des montagnes affectant plus particulièrement la forme de dômes, et formées par une roche grisâtre, qui ressemble aux trachites et que l'on a nommés domite à cause de son gisement. Chopine, particulièrement, renferme dans sa domite des basaltes, et paraît recouvert d'une calotte de roches primitives, circonstance qui a rendu pour beaucoup de personnes sa formation très-obscur. Pour expliquer ces différentes montagnes, Chopine surtout, on a fait nombre de systèmes, tous plus ou moins éloignés d'un mode d'action naturel et probable. La théorie des cratères de soulèvement a prétendu trouver en eux, tantôt des principes, tantôt des résultats importants. Pour moi j'admets de tant de systèmes le plus simple comme paraissant le plus possible. Ces montagnes sont à mes yeux des éruptions de matières visqueuses, des éruptions par agglomération, semblables à celles qui ont été observées en Grèce, où l'on a vu de mémoire d'homme une masse trachitique pareille s'élever à 700 pieds, et à Ischia, où une éruption trachitique, au lieu de couler, forma à la bouche même du volcan des montagnes accidentées. Chopine s'explique en remarquant que les roches primitives existant à son sommet ne sont autre chose que des lambeaux du sol où s'est ouvert le volcan et qu'a emmené avec elles la masse visqueuse en s'amoncelant.

Tel est l'ensemble géognostique de la Basse-Auvergne. Il n'est pas seulement attrayant par sa variété; son importance encore le rend un des plus dignes d'intérêt pour le naturaliste. Comme la géologie est par-dessus tout une science de généralisation et d'hypothèse, on ne peut résister, quand on a vu isolément chaque dépôt de ce sol, à en chercher le mode et l'époque de formation; c'est là un vaste champ que peu des géologues qui ont écrit sur l'Auvergne se sont abstenus de parcourir, et où se lanceront sans doute tous ceux qui s'en occuperont à l'avenir. On a beau jeu, du reste, à ces théories arbitraires; car ce ne sont pas les quelques expériences possibles à une vie d'homme qui suffiront à les confirmer ou à les démentir! — Il faut deux systèmes pour ces dépôts: l'un qui donne leur âge respectif; l'autre qui l'établisse relativement aux différents ordres de formation admis: et tous deux doivent dire comment s'est opéré leur amoncellement et a eu lieu leur disposition actuelle. Quels qu'ils soient l'un et l'autre, ils peuvent également prendre pour épigraphe ces paroles d'un naturaliste anglais: « Chaque progrès que nous faisons dans l'étude de la géologie nous enfonce davantage dans les profondeurs d'un passé sans bornes. L'idée qui se présente dans toutes nos recherches, que chaque observation rappelle, et que la voix imposante de la nature fait retentir sans cesse à l'oreille de ceux qui l'étudient, c'est le temps. » Ces masses limaniennes, en effet, ignées ou aqueuses, par leur puissance, par leur variété, par les témoignages qu'ils portent d'intermittence de vie, de végétation, entre certains de leurs éléments, ne révèlent-elles pas une action infiniment lente, infiniment

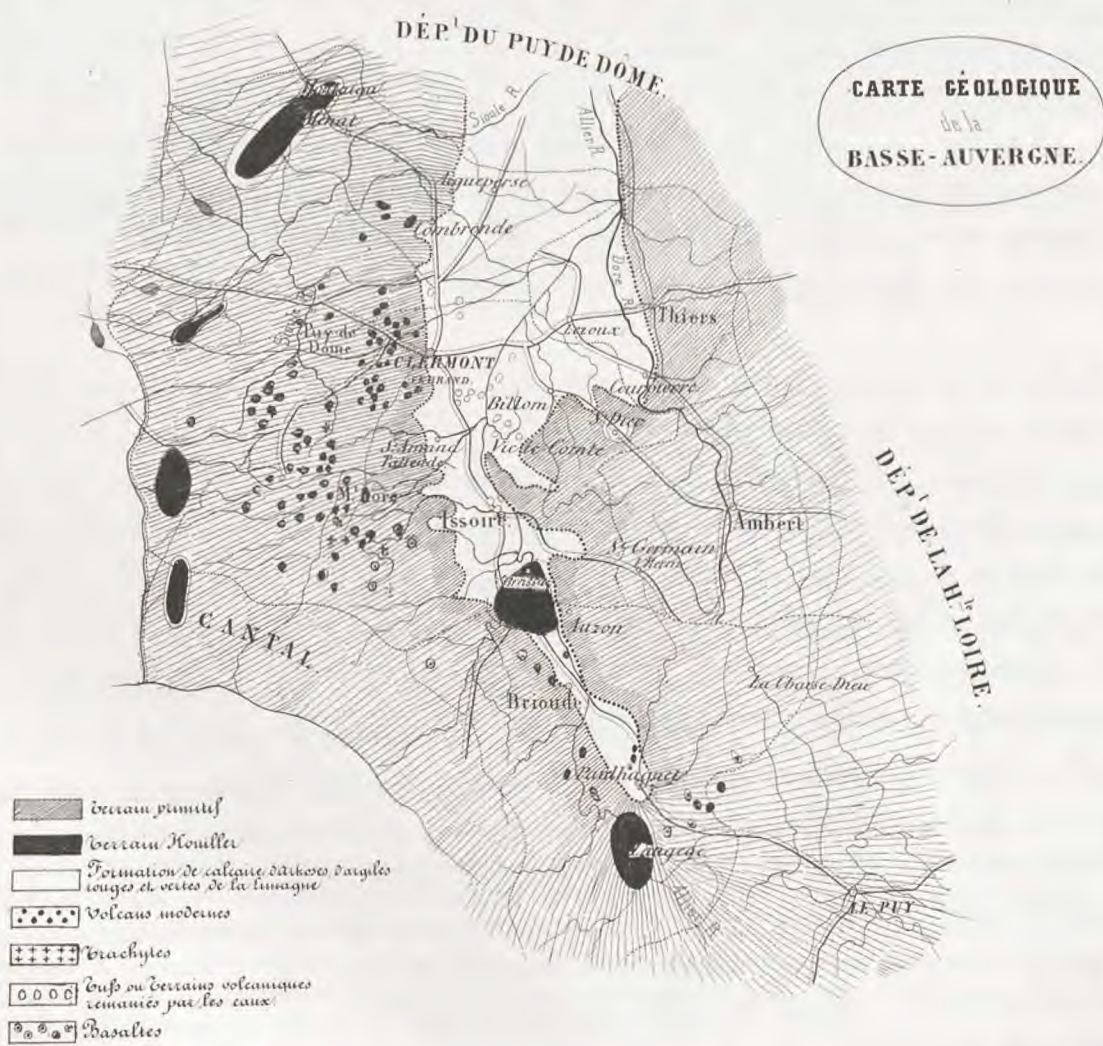
(1) La coulée du Tartaret, au-dessous de Murol, offre un bel exemple de ces amoncellements, qui paraissent eux-mêmes être devenus de petits cônes d'éruption.

(2) Bulletin déjà cité de la Société géologique de France.

ancienne? D'une autre part, ne se refusent-elles pas à ce qu'on les explique par des actions violentes, irrégulières, bizarres, plutôt qu'au moyen de causes continues, normales, et d'une force supérieure, seulement, à celle des agents actuels dans les mêmes lieux? « Le propre de la nature, a dit Legrand-d'Aussy, est d'opérer toujours par des moyens « simples. Souvent il lui suffit d'une seule cause pour produire une infinité d'effets qui ne paraissent avoir entre eux « aucun rapport. » — Il me semble que pour faire une théorie géogénique de l'Auvergne, il faudrait se guider sur ces paroles.

On ne peut contester que les dépôts de la vallée de l'Allier ne se soient formés dans des eaux profondes. On doit croire aussi que ces eaux n'étaient traversées que par des courants assez calmes, dont l'un principal, considérable, allant du sud au nord, se trouve maintenant figuré par l'Allier. (1) Pour moi, si un simple touriste, en géologie comme en art, peut faire aussi son hypothèse, je me figure cette masse d'eau en communication avec un Océan qui recouvrait, sauf des îlots, tout le sol de la France et celui de l'Angleterre; et, à part le dépôt du système houiller, que des mouvements étrangers aux dépôts supérieurs rattachent forcément à une époque différente, j'incline à regarder tous les dépôts limaniens argiles ou arkoses, calcaires ou tufs, ou cailloux, comme autant de formations synchroniques, représentant chacune la différence de composition des lieux d'où leurs matériaux étaient apportés; pouvant même faire comprendre, par la dimension comparée de ces matériaux ou par leur contexture, les causes et les moyens de leur formation; mais ne laissant voir, quant au temps de leur stratification, nulle différence appréciable. Je ne doute pas non plus que la plupart des éruptions volcaniques, moins peut-être le plus grand nombre de celles qu'on appelle *modernes*, n'aient eu lieu avant que les eaux se fussent retirées; toutefois, la présence d'un petit volcan basaltique à Laroche (Haute-Loire), dans un vallon d'argile rouge, ne me permet pas de rapporter, d'une manière absolue, l'émission des basaltes à l'époque de l'immersion totale de la vallée. Les formations géognosiques de l'Auvergne-basse se trouveraient ainsi divisées en trois périodes: 1^o système houiller; — 2^o système des sédiments, commençant aux arkoses et aux argiles, pour embrasser une partie des émissions volcaniques; — 3^o système des volcans modernes. On compléterait l'échelle des terrains de cette contrée, en ajoutant à ces systèmes un quatrième, qui serait celui des formations *actuelles* de tourbes, de lignites, de travertins et d'alluvions.

THÉORIE GÉOGÉNIQUE.



(1) « Comme l'Alsace est un lit du Rhin, l'Égypte un lit du Nil, la Limagne, cette vallée si intéressante et si célèbre, n'est de même qu'un lit de l'Allier. — Montlosier, *Volcans d'Auvergne*, ch. 6.

II.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE. — CLIMAT. — POPULATIONS.

L'ancienne province d'Auvergne comprenait, au centre de la France, une étendue de pays dont le département du Puy-de-Dôme occupe environ les trois cinquièmes. Elle avait pour limites : au nord, le Bourbonnais et le Berry ; au sud, le Rouergue et le Gévaudan ; à l'est, le Velay et le Forez ; à l'ouest, le Quercy et le Limousin. On la divisait en HAUTE et BASSE. Celle-ci, ayant le tiers à peu près du tout, était formée de toute la partie septentrionale en-deçà des villes de Langeac, Massiac et Bort. Elle se subdivisait en *Limagne*, *Montagne*, *Livradois*, *Brivadois* et *Langeadois*. Ces deux dernières subdivisions, enclavées aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire, s'étendaient entre l'Allagnon et les marches du Velay. — Trois rivières coulant toutes trois du sud au nord, arrosaient la Basse-Auvergne. Ce sont l'Allier, la Dore, et la Sioule. Ces deux-ci, rejoignant la première à quelques lieues l'une de l'autre, ont encore aujourd'hui leur source dans le département du Puy-de-Dôme ; et toutes trois, avec la Dordogne qui descend du sommet du Mont-Dore vers l'ouest, constituent les bassins hydrographiques de ce département.

Cette partie de la France est loin d'avoir une température qui corresponde à sa latitude (1). Généralement froide, elle ne doit sa riche végétation qu'à l'excellence de ses terres, dont quelques semaines d'un soleil provençal, à la fin du printemps et dans la première moitié de l'été, hâtent et augmentent singulièrement les facultés de production. Sauf certains cantons, les environs de Brioude notamment, l'inconstance de la température y est fatigante. Aux montagnes qui l'enceignent, elle doit, en même temps que ses plus grandes beautés et une portion de sa richesse, des vents d'une grande violence, et des pluies, des orages fréquents (2). Ces vents sont de vrais vents indigènes, sans régularité, produits par le voisinage des hautes chaînes. Les puys de l'ouest et du sud-ouest, particulièrement, à cause des courants qui se forment autour d'eux, engendrent des ouragans terribles, qui ravagent au loin la plaine de Clermont pendant des semaines entières. La traverse de ces montagnes offre même de grands dangers, par les amoncellements ou les *tourmentes* de neige qu'amènent ces vents, à l'entrée et à la fin de l'hiver. Dans certaines années, les relations de Clermont avec l'ouest et le midi s'en trouvent interrompues durant plusieurs jours ; et, par les grandes neiges, les communications de village à village, quelquefois de maison à maison, deviennent impossibles dans presque toutes les communes élevées.

Si la Limagne n'a point à souffrir d'un aussi rude climat, toute blanchie qu'elle soit souvent par la neige, et bien que ressentant de très-fortes gelées, elle le rachète par les trombes d'eau et les grêles qui désolent, chaque été, quelqu'un de ses cantons. Aussi lui peut-on appliquer avec beaucoup de justesse ce que Voltaire disait de *son pays de Gex* : « C'est un vaste jardin entre des montagnes ; mais la grêle et la neige viennent trop souvent fondre sur mon « jardin. » Malgré cela la végétation s'y montre de bonne heure, et il n'est pas rare de voir, à la fin de février ou dans le commencement de mars, les derniers efforts de l'hiver venir glacer les fleurs de Coudrier ou d'Ellébore, les indices de foliation du Groseiller des haies, du Sureau, ou du Chèvre-Feuille, si vivace dans nos tertres. Une sève précoce fait fleurir peu après, à la fin de mars, l'Amandier, l'Abricotier, le Pêcher qui, abondamment cultivés dans les vignes, colorent nos côteaux, durant plusieurs semaines, des plus fraîches teintes de blanc-rosé. Mais au printemps, *cette jeunesse de l'année, et qui en a tous les écarts*, comme le dit spirituellement M. Ramond (3), des froids surviennent et arrêtent la végétation qui commençait, ou bien la brûlent en enlevant les fruits que de trop beaux jours avaient fait se former. Alors la végétation est suspendue, et, au retour d'une température meilleure, ses diverses périodes sont mêlées et se pressent à-la-fois. Dans les années normales, du reste, ces périodes semblent, en Limagne, échelonnées comme à souhait pour parer successivement de verdure chaque région des côteaux, et offrir à l'œil le contraste des couleurs. Les pommiers poussent leurs fleurs, aux teintes carminées, lorsque déjà l'herbe des prairies cache leur tronc ; la vigne a garni à peine de ses pampres touffus les pentes calcaires de la vallée, que déjà les blés jaunissent au

(1) Entre les 45° 18' et 46° 16'.

(2) Le nombre moyen des jours de pluie est de 90 à 100 à Clermont ; à une plus grande distance du Puy-de-Dôme, ce nombre diminue.

(3) Mémoire déjà cité sur l'application des nivellements, etc., etc.

III.

LES PATOIS.

DIALECTES, LITTÉRATURE ET ART VULGAIRES.

« Si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale
« pour en retrouver les traces. »

CHARLES NODIER, *Notions de Linguistique*.



ARCHÉOLOGUES touristes, qui suivez un par un tous les amas de pierres, qui cherchez dévotement toutes les ruines matérielles pour en admirer les chapiteaux meurtris ou les ogives cassées, et qui refaites avec amour par la pensée leurs voûtes détruites, leurs piliers démolis, n'avez-vous jamais vu que partout, autour de vous, la vie humaine offrait de son cours et de son progrès des vestiges, des monuments plus dignes de vos regards et de votre étude que ces restes muets d'édifices d'un autre âge et d'un autre idéal? Dans quelque province de France que vous alliez, quelque part même, en Europe, que votre fantaisie vous dirige, à chaque moment il s'en présente un à vos yeux : combien y en a-t-il parmi vous qui se soient arrêtés devant pour l'étudier? — Il est invisible, à la vérité, immatériel : il est fait pour frapper cependant, pour appeler le regard de l'esprit, à défaut de celui du corps. — Lorsqu'arrivant dans un village vous questionnez un passant pour qu'il vous montre le chemin de l'église, ou le lieu de quelque construction éboulée que signale votre *Guide*, ce passant, presque toujours, vous répond dans une langue qui n'est pas la vôtre, dont les sons insolites vous surprennent, et qu'à peine vous comprenez. Quand vous allez, le jour, au milieu des laboureurs qui remplissent les champs, quand le soir vous traversez les villages où les femmes travaillent en cercle dans les rues, quand enfin vous rentrez, à la nuit, dans quelque une de ces auberges grandes et sales, comme il y en a tant, et que, dans une vaste cuisine, auprès du foyer ou autour d'une longue table, vous voyez assis et mangeant maîtres et serviteurs, partout, à toute heure, pour chaque chose, vous entendez parler un langage nouveau pour vous, où çà et là vous reconnaissez au passage quelques mots défigurés de la langue nationale, mais dont le sens vous échappe, caché sous des expressions inconnues, et voilé par un accent inusité. Eh! bien, ce langage du peuple, ce *patois* qui se conserve au-dessous et à côté de l'idiome civilisé, ce patois que vous avez maudit souvent, peut-être, en le vouant à une disparition prochaine, c'est un monument véritable, le plus ancien et le plus vivant à-la-fois, le plus entier et le plus instructif que vous puissiez rencontrer.

Ce que vous aimez et recherchez, d'habitude, autels druidiques ou arènes gallo-romaines, cathédrales chrétiennes et cloîtres du moyen-âge, aqueducs anciens et donjons féodaux, ne présentent que les signes effacés à demi, les monuments démantelés d'un ensemble d'idées et de faits qui ne sont plus les faits ni les idées de la société moderne. Monuments contestés, bien plus, où tout le monde n'entre pas, dont les uns s'approchent et que les autres fuient; signes inertes, dans lesquels il faut deviner un sens qu'ils recouvrent sans que tous les yeux l'y puissent voir : et l'imagination en suppose, peut-être, qu'ils n'exprimèrent jamais. Les patois, au contraire, toujours parlés, durant sous nos yeux, indépendamment de ce qu'ils retracent la langue, les coutumes, l'esprit, les vicissitudes des vieux peuples dont nous procédons, permettent de relier la chaîne des événements et des choses jusqu'à nous, ainsi que de suivre, au moyen des modifications successives qu'ils ont subies, le mode d'action des faits sur la formation du langage. — Un cloître vide, une nef sans foule, un castel en ruines, voilà ce que vous nous montrez, archéologues! Or ce ne sont là que des restes inanimés. Le parler des campagnes, au contraire, les dialectes vulgaires offrent un monument encore entier, jouant son rôle dans le présent, tout ancien qu'il soit. Ils sont le partage de toute une portion du peuple qui,

DIALECTES.

dès l'enfance, n'apprend à s'exprimer que par eux; et ils ont tant d'empire, encore, qu'ils forcent même à les parler ceux dont la langue civilisée est la langue naturelle. Aussi, bien plus que des édifices de chaux et de sable, à un degré tout aussi élevé, et d'une manière moins incertaine, peut-être, que des formes architecturales, représentent-ils la tradition humaine. Ils la reproduisent en effet, dans une de ses œuvres les plus curieuses, les plus surprenantes, dans la fabrication de ces merveilleux instruments de la pensée qu'on appelle les Langues.

L'Auvergne apporte un ample contingent à la multiplicité des dialectes patois. Si l'on devait en distinguer autant que la prononciation des mots et l'accent en pourraient constituer, ce n'est pas en deux, en trois, en quatre parties qu'il la faudrait diviser; c'est en autant qu'il y a de villages. Ces éléments du langage y diffèrent à l'infini. Entre les lieux les plus voisins, dans la même commune, le parler offre des dissemblances marquées, tandis qu'on le retrouve quelquefois le même, sauf la prononciation, à de grandes distances (1). Sans doute l'orthographe et l'accent tiennent aux causes modificatrices des langues, et rappellent de certaines prédispositions naturelles des populations, ou des vicissitudes auxquelles elles ont été soumises; mais je crois que, tout en tenant compte de ces divergences, il ne faut pas en faire des différences caractéristiques, et compter les dialectes par elles. — On verra, cependant, que ce ne serait point assez, quant à l'Auvergne, de classer les patois comme le pays, en patois de la Basse et patois de la Haute-Auvergne. Du langage de l'une à celui de l'autre de ces régions, il y a plus de différence qu'il ne faut, si je puis ainsi dire, pour caractériser deux dialectes. La division serait trop générale, et en même temps inexacte. C'est suivant un autre mode que doivent être distingués les différents parlers de cette province.

ORIGINES ET FORMATION DES
PATOIS AUVERGNATS.

Jusqu'à ces derniers temps on n'a guère étudié l'origine des patois auvergnats qu'en comparant leurs mots à ceux de certaines autres langues, qu'on leur donnait pour racines dès que l'on avait pu réunir un certain nombre de rapprochements. Il n'y a pas de travail moins utile, ni fait pour amener à de plus graves erreurs. Par lui on n'aurait pas de peine à bouleverser l'histoire, en faisant dériver les langues d'idiomes avec lesquels elles n'ont pu avoir aucune espèce de relations. On y est trompé par des analogies de consonnance. Or, en matière de langage, il faut se garder d'établir la parenté sur l'analogie; les mots les plus dissemblables par l'expression et la forme pouvant avoir, au fond, la même racine, dans des langues diverses; tandis que d'autres, identiques ou à peu près quant au son, n'ont entre eux nul rapport possible. Ce n'est donc point par la corrélation des vocables, c'est par l'histoire, avant tout, que l'origine des idiomes se découvre, et que leur développement s'explique: les étymologies, il ne faut les chercher qu'après, parce que, seulement alors, on est en mesure de les légitimer.

On a dit que le français était une langue latine, dans laquelle sont restés des mots Celtiques et où des mots Germaniques sont venus (2). La même idée marquerait très-exactement la filiation des patois d'Auvergne, à condition, toutefois, qu'on donnerait plus d'importance à l'élément Celtique. De plus, par des raisons analogues à celles qui, pour arriver à connaître la formation de la langue française, ont fait rechercher longuement de quelle manière les mots de ces langues mères étaient devenus des mots français, on doit s'enquérir des procédés au moyen desquels le patois, avant le français moderne, a pris les mêmes mots à ces mêmes langues. — Il est indubitable, en effet, que c'est dans le passage du latin au français du moyen âge et de celui-ci au français moderne que gît le développement de notre langue: or, le premier de ces passages s'est effectué à travers les patois; et ceux d'Auvergne, comme ceux de tout le Midi, constatent la tradition entre le latin et le français du moyen âge d'une manière bien plus sensible que tous les autres. S'il est incontestable, par exemple, que *racine* vient de *radicina*, il l'est bien moins encore que *racina* (*rachina*) en dérive, avant *racine*. Il y a plus: grand nombre de mots français sont empruntés à la basse-latinité plutôt qu'à la langue latine pure; au lieu que nos patois méridionaux en ont pris bien davantage à celle-ci, entretenue qu'elle était, dans le midi de la Gaule, par les écoles célèbres qui y fleurirent longtemps. Ainsi tandis que le français tirait son mot *fontaine* du bas-latin *fontana*, le patois d'Auvergne empruntait le sien *fouan* à *fons*; de même *feda*, brebis, à *fedum*; *hate*, broche à *hasta*; *nigre*, noir, à *nigris*; *tene*, plat, mince, à *tenuis*; *fore*, dehors, à *foras*; *aura*, vent, à *aura*; *poutou*, baiser, à *potas*, lèvres, et une foule d'autres. Enfin, ces patois ont conservé le sens des mots, mieux que le français, et en ont respecté davantage l'orthographe; se bornant à donner aux lettres latines la prononciation propre aux différentes peuplades, mais n'ajoutant jamais des lettres qui déroutent l'oreille et parfois l'esprit.

A ce point de vue seul, les patois ont donc une incontestable importance étymologique qui exige qu'on ne les laisse pas disparaître sans les avoir connus. Il ne faut pas cependant exagérer trop leur valeur et pousser trop loin cette étude. Dans celle de leur histoire, par exemple, ou plutôt de leur filiation, il faut laisser à la philologie transcendante le soin de rechercher, sous leurs formes présentes, les traces des idiomes de l'Inde, et ne pas remonter plus loin que la conquête Romaine; sans cela, on se perdrait dans des détails pénibles, que ne justifieraient point du tout leurs résultats.

(1) C'est ainsi que, près de Brioude, le patois varie d'un côté de la route à l'autre, tandis qu'il y a presque identité, sauf l'accentuation, entre ce patois et celui du Bas-Limousin; dans la commune de Sainte-Eulalie (Cantal), les habitants de Fontenilles ne parlent point du tout comme ceux du Viallard, bien que quelques kilomètres à peine séparent ces deux villages; et dans la seule ville de Clermont, il y a trois parlers très-distincts.

(2) M. Ampère, *Histoire de la formation de la langue Française*. — 1841; in-8°. — Servant d'introduction à l'*Histoire de la Littérature française au moyen-âge*.

Quand donc Rome recouvrit et pénétra de sa vie, de ses mœurs, de sa langue la Gaule méridionale, l'Auvergne était habitée par une population nombreuse, ancienne, ayant sa nationalité, sa civilisation, sa langue. Cette langue avait pu, antérieurement, se modifier ou emprunter quelques mots au contact des colonies Grecques du littoral méditerranéen. Mais ce fut là, sans doute, une influence très-faible, à peine sensible aujourd'hui. Le plus grand nombre, même des mots à racine grecque qu'offriraient les dialectes auvergnats, devraient être rapportés aux Croisades, plutôt qu'à des relations très-problématiques avec les colonies Phocéennes. Parmi ces mots on trouve *croumau* ou *courmei*, crémaillère, qui peut venir de *KREMAO*, suspendre; *bastard*, de *BASSARA*, femme perdue; *vira*, tourner de *KERRAO*.—C'est de Rome qu'est venue la grande révolution subie par la langue des Arvernes. Elle a été si profonde, si complète, qu'elle a fait de cette langue une langue néolatine, dans laquelle il ne faut plus rechercher, que comme des exceptions, en quelque sorte, des radicaux et des mots celtiques. Les origines celtiques, cependant, y prennent incontestablement plus d'importance que dans le Français, où on en reconnaît encore un certain nombre. Les vainqueurs, en effet, purent imposer leur langue à toute la société officielle, et, par elle, la répandre à la longue dans le peuple. Mais, d'une part, en la prenant ce peuple la pliait à une orthographe, à des inflexions de voix, à certains procédés de défiguration, dans lesquels le génie national reparaisait; de l'autre, tout en modifiant ses relations, ses habitudes de vie, l'influence de la société Gallo-Romaine ne pouvait avoir tant d'empire sur ce peuple, qu'elle changeât entièrement ce qui s'était incrusté, pour ainsi parler, dans le sol, les noms se rapportant aux arts anciens, à l'agriculture, aux désignations géographiques, aux intérêts de fortune; et la langue latine, d'ailleurs, n'était pas assez exclusive, assez étrangère d'origine à l'idiome gallique, pour qu'elle ne lui empruntât pas un certain nombre de mots exprimant des rapports nouveaux pour elle, ou s'accordant, plutôt que d'autres, à son génie particulier. Aussi les étymologies Celtiques abondent-elles dans nos patois; et certains, comme ceux du Cantal, ceux d'une portion de la Haute-Loire, ont-ils encore, dans la prononciation, quelque chose que l'on peut croire approcher de la prononciation des anciennes populations Gallo-Romaines. Ce serait même une étude intéressante, que de rechercher de quelle manière ces peuplades ont plié la langue latine à leurs habitudes de langage, de prononciation; car là, plutôt que dans des racines de vocables, le caractère Celtique a pu se maintenir avec quelque force.

On reconnaît pour dérivés du Celtique, dans le français, les mots dont les auteurs latins attestent l'origine; ceux qui se retrouvent dans les langues Celtiques encore vivantes de Bretagne, d'Angleterre, d'Irlande; beaucoup de dénominations géographiques; certains mots qui se rapportent à l'organisation politique du moyen-âge; d'autres enfin, sans détermination fixe. On doit se souvenir, toutefois, que, par suite de la parenté indo-européenne du celtique avec le latin, des mots à racine Celtique ont pu nous venir de cette langue (1).—Ces mots, pour la plupart, existent dans nos patois d'Auvergne. *Brâia* ou *bradza*, braies; *bena*, benne, panier; *bè* ou *bèc*, bec, sont de ce nombre. De plus, on en trouve une foule qui ne paraissent pas pouvoir provenir d'une autre source, par exemple ceux-ci :

Aferniaou, — ustensile à fromage.
Andei, — trépied à monter les chaudrons.
Artse, — coffre.
Ascle, — éclat de bois, bûche.
Ataou, — ainsi, de la même manière.
Babaou, — être imaginaire, croquemitaine.
Ball, — danse (*ball*, celtique).
Biaou, — béal.
Barrau, — barillet, petit barril (*barral*, celtique).
Braou, — taureau.
Brianga, — beuglement du taureau (*breugui*, celt.).
Brein, — son, (partie du blé).
Bouta, — mettre, placer.
Budzada, — lessive (*bu*, celt., *eau*).
Cabarei, — cabaret.

Catsa, — écraser, presser.
Col, — sommet.
Caya, — truie.
Dun ou *Doun*, — élévation, montagne.
Dourna, — vase de cuivre où l'on va chercher l'eau à boire, dans les montagnes.
Dra, — lutin, qui tourmente les chevaux à l'écurie.
Drei, — droit (*dret*, celt.).
Durbi, — labourer les guérets.
Échira, *échira*, — neiger; neige, tourmente.
Freirogne, — les frères et sœurs.
Grafina, — égratigner (*grafinar*, celt.).
Mame, — maman (*mam*, celt.).
Mantei, — manteau.
Oustau, — maison.
Peirau, — chaudron.

Pey, — puy (*pen*, celt., sommet).
Pape, — papa (*pap*, celt.).
Scoudre, — battre le blé.
Scoussu — (*coss*, celt., enveloppe), batteur de blé.
Sout ou *suda*, — loge à cochons.
Selo, — sabot.
Scudèle, — écuelle (*scutell*, celtique).
Tacouna, — frapper à petits coups.
Tapouna, — boucher.
Teira, — ordre, rang, bande.
Trabei ou *Trabel*, — travail (*travel*, celt.).
Sparnida, — éclair.
Se stavani, — se trouver mal.
Toupet, *tupi*, — pot.
Vartzeira, — légitime des enfants.
Vani (2), — horreur, regret, peur.

La langue celtique avait été transformée depuis longtemps en langue néolatine par les peuples gallo-romains de l'Auvergne, quand ces peuples se trouvèrent mis en contact, grâce aux invasions successives, et grâce aussi aux guerres que vinrent leur faire les premiers rois Francs, avec les peuplades germaniques. L'élément germain doit donc entrer en compte dans les étymologies des dialectes auvergnats. *Barrâ*, fermer; *badâ*, ouvrir; *brandy*, brandir; *bisa*, la bise (vent du nord); *leide*, laid; *se gavâ* ou *s'éjavâ*, s'amuser; *treffa*, pomme de terre (ou truffe); *marri*, trompé, troublé; *dzerba* et *gorba*, gerbe et amas de gerbes; *scuria*, écurie; *sauma*, ânesse, entr'autres, ne peuvent guère venir d'ailleurs; et ils sont loin d'être les seuls où se révèle l'origine Tudesque. (3) La recherche de ces origines dans les

(1) On sait que le Celtique est regardé, avec le Latin, comme une langue indo-européenne. — Ampère, p. 506.

(2) Peut-être cependant ce mot et son composé *stavani* viennent-ils du vieux allemand *eiver*, horreur.

(3) Le radical de ces mots est sans doute *beran*, porter; — *baden*; — *brand*, glaive; — *bizza*, colère, méchant; — *leed*, odieux, difforme; — *geit*, joyeux, — *treffan*, trouver; — *merran*, empêcher; — *garbe*, gerbe; — *sciuran*, curer, enlever; — *saum*, fardeau.

Origines latines.

Celtiques.

Tudesques.

patois d'Auvergne conduit même à une remarque curieuse. Parmi le nombre considérable de mots que le vieux allemand a donnés à la langue Française, se comptent presque tous les vocables qui désignent, soit les détails de l'organisation féodale, soit les objets en usage, les sentiments communs dans cet ordre de société. (1) Eh! bien, aucun de ces mots, presque, n'a été pris ou du moins conservé par les patois. Il semble que ces objets, ces sentiments soient restés étrangers aux paysans de l'Auvergne. Et je regarde cela comme assez probable, pour eux comme pour la plupart des paysans de France; non en ce sens que la féodalité, ses habitudes, ses exigences ne les eussent pas atteints; mais sous ce rapport qu'elle les tenait assez éloignés d'elles, et que, si momentanément elle les appelait à participer à ses actes, ils oubliaient vite, dans des habitudes de vie tout autres, plus sédentaires, plus tranquilles, le nom de choses et d'idées qui devenaient pour eux sans utilité, sans valeur. — Ce que les patois, ceux d'Auvergne, comme tous les autres, comme la langue Française qu'ils ont contribué à former, doivent à l'influence des idiomes germaniques, et, je crois, des idiomes barbares en général, c'est l'emploi des auxiliaires et de l'article (2), au moyen desquels a été reconstruite la grammaire, altérée profondément pendant la décadence latine par la perte des désinences régulières des cas et des temps. Seulement, il faut dire que si les langues parlées en Gaule avant la conquête ont aidé à l'introduction de l'article et des auxiliaires dans les idiomes néolatins, ces idiomes les ont également reçus de Rome, dont la langue les admit dès qu'elle entra en décadence.

Le Celtique, le Latin, le vieux Allemand, telles sont donc les origines essentielles des dialectes vulgaires Auvergnats; et elles le sont au même titre qu'elles sont celles de la langue française. Après ces grandes influences, ils n'en ont plus subi de considérables, si ce n'est celle du français même, qui, à ses différents états, n'a cessé d'enrichir leur vocabulaire, et qui tend aujourd'hui à les faire disparaître sous un français patoisé, dont la laideur fera, dans peu, tout le caractère. C'est le français aussi en tant que langue de la société policée, qui leur a transmis beaucoup de vocables importés du grec et du latin par l'Eglise, ou empruntés aux Arabes, à l'Orient, à l'Italie dans différentes époques. A l'heure qu'il est, donc, tant de vocables de l'ancien patois ont disparu sous les expressions empruntées à la langue Française, même dans les régions où la langue vulgaire s'est le mieux conservée, que cette langue doit être regardée comme une des sources abondantes du patois Auvergnat. — Mais le parler de certaines régions de l'Auvergne paraît devoir à des événements locaux une action qu'il importe de signaler. Les Anglais ont été longtemps établis à proximité de l'Auvergne; et leurs bandes ont habité, ravagé son sol, à diverses reprises, durant plus d'un demi-siècle. Des relations aussi longues ont forcément laissé des traces dans le langage; mais le difficile est de les découvrir. D'une part, la langue française se parlait en Angleterre dans le temps de la présence des Anglais en Auvergne; en sorte que le plus grand nombre des mots qu'aurait pu léguer l'Anglais à nos patois existaient déjà chez eux; et, d'autre part, les vocables saxons ou celtiques demeurés dans la langue anglaise pouvaient également avoir été conservés dans celle de nos populations des montagnes; même, il y a toute raison de croire qu'il en est ainsi pour un grand nombre. Mais laissant de côté les mots, je crois que l'on peut constater dans les patois d'Auvergne une influence toute particulière, due au séjour des bandes anglaises sur le sol de cette province; c'est d'y avoir importé certaines prononciations typiques, ou sinon d'y avoir rappelé l'ancienne prononciation celtique dans toute sa force. A l'appui de cette assertion, les preuves abondent. Non-seulement, en effet, la plupart des associations de voyelles rendent, dans nos patois, dans ceux du Cantal et de la partie sud de la Limagne principalement, des sons identiques, presque, à celui que produisent les mêmes voyelles dans la prononciation anglaise; mais de plus, la prononciation de certaines consonnes caractéristiques s'y trouve être tout-à-fait la même que dans la langue anglaise. C'est ainsi qu'en patois comme en anglais, *an* fait *a-ne*; *ei* est très-fréquemment usité; *ou* fait *u*; *ous* se prononce presque *us*; *u*, après les consonnes *d* et *t*, fait *iu*. De plus, les procédés par lesquels les mots français passent dans le patois sont identiques à ceux au moyen desquels la langue anglaise se les est appropriés. *Eu*, dans l'Anglais comme dans le patois, se change toujours en *ou*; *e*, au commencement des mots, se change assez ordinairement en *s*; — *tion* finissant les mots fait *cho*, presque *chone*, comme en anglais; *em* en tête des mots, dans les dialectes des montagnes, fait *eime*; *on* ou *om*, dans le corps des mots, devient *oun*; *r* avant une voyelle, dans le corps des mots, se déplace habituellement et se met après; *aire* devient souvent *ari*; *ble* se prononce à peu près *bell*. Ces règles, et quelques autres qui échappent à ma mémoire, servent à *patoiser* aujourd'hui, autour des villes, les mots français dont le peuple a besoin. Or, si l'on veut ouvrir un vocabulaire anglais, on se convaincra bien vite que les mêmes servirent autrefois à faire passer dans la langue anglaise les vocables français. — La prononciation des consonnes est bien plus concluante encore. On sait que *th*, *tch*, *dg*, sont les diphthongues caractéristiques de la prononciation anglaise, et que, à part le *th* qui n'a point d'équivalent, elles remplacent les consonnances françaises *ch*, *g*, *j*, dans certains cas. Eh! bien, le *th* excepté, ces diphthongues sont également caractéristiques des patois auvergnats, et y remplacent les mêmes lettres dans les mots français. *Ch* s'y prononce toujours *tch* ou *ts* suivant les

(1) Voir Ampère, 525 et suivantes.

(2) L'article existait dans le Grec, et par lui il a, sans doute, eu entrée dans le Latin. Mais l'influence Germanique a dû en rendre l'usage plus habituel

localités; *g* de même qu'en anglais, y garde le son guttural devant *a*, *o*, *u*; mais il prend le son de *dg* ou *dz* selon les localités, devant *é* et *i*; et *j*, comme dans cette langue, au commencement des mots, y fait invariablement *dj* ou *dz*.—Enfin, peut-être ne serait-il ni inutile, ni contraire à la tradition de la langue, d'introduire dans l'orthographe du patois le *W* anglais pour écrire la syllabe *aou* qui s'y rencontre si souvent, et dont le son est le même que celle de *ow* ou *aw* en anglais. Il y a même beaucoup de mots dans lesquels le *w* remplacerait fort avantageusement le *v*, qui n'a pas toujours dans la prononciation patoise le son net et sec qu'on lui donne en français. Les exemples de cette conformité d'appropriation des mots français et de prononciation, entre l'Anglais et le langage vulgaire de l'Auvergne, sont fort nombreux: je n'en citerai ici qu'un petit nombre. *Dangereux* fait en anglais *dandgéreuss*; en patois, *dandgêru* (*dandzêru*), *dandgêrou* (*dandzêrou*). — *Odeur* se dit *odour* dans les deux langues. — *Fleur*, dans l'ancien anglais, faisait *flour*, comme dans nos patois; — *fleurir* fait encore *flourisch*, et en patois, *flouri*. — *Nécessaire*, en anglais *necessary*; *necessari* en patois. — *Jaloux* qui se dit en anglais *djêleuss*, fait en patois *djavou* et *dzavou*. — *Changer* fait *tzandza* ou *tchandja*, et en anglais *tchandje*. — *Jacques* fait comme en anglais *djaque* ou *dzaque*; *conciliation* ferait en patois *conceliacho*, et en anglais *conciliachone*, etc. De ce que ces règles sont constantes, peut-on induire qu'elles aient été apportées à l'Auvergne par l'invasion Anglaise du quatorzième siècle? je ne le crois pas. Il faudrait que cette invasion eût eu plus de durée, se fût étendue sur plus de pays, et eût été plus nombreuse pour produire d'aussi considérables résultats. Les deux prononciations anglaise et patoise ont même origine; voilà, je pense, pourquoi elle se ressemblent tant. L'une et l'autre appartiennent aux populations Celtiques ou Normandes; et le mérite de la comparaison que je viens d'établir entre elles, c'est que la première atteste l'origine de la seconde. Mais quand on fait réflexion que cette prononciation, caractéristique d'une race, va se perdant chaque jour, dans nos campagnes, par suite du contact de plus en plus fréquent du peuple avec la bourgeoisie des villes, et de l'enseignement de plus en plus étendu du français aux nouvelles générations, on peut croire qu'au quatorzième siècle elle avait dû s'altérer déjà grandement; et il est permis de penser que le séjour des bandes anglaises sur le sol d'Auvergne a eu du moins ce résultat, de fortifier cette prononciation en lui rapportant la tradition nationale, et par là, de retarder d'un certain temps le jour où elle disparaîtra tout-à-fait.

Il est moins aisé de faire connaître exactement les modes de formation des patois, que d'en montrer la filiation. On leur a reconnu, d'une manière générale, ceux de la langue française elle-même, à savoir: l'oblitération, l'addition ou l'interversion des lettres, la contraction des mots, certains changements assez réguliers de voyelles et de consonnes (1). Ces procédés, que l'on peut fort justement étendre aux patois d'Auvergne, ne sont néanmoins que des indications d'autant plus vagues que, dans ces patois, ils se trouvent employés le plus souvent tout au rebours du Français; en sorte que l'on a bien peu fait tant qu'on n'a pas donné la raison de ces changements et déplacements de lettres communs à toutes les langues dérivées, mais usités diversement.—Quoiqu'il en soit, on a vu tout à l'heure quelques-unes des différentes manières auvergnates de *patoiser* les mots français. Il faut y ajouter le changement à peu près constant de *al* et *ail* en *au*; de *el* en *eu*, quelle que soit leur place dans le mot; de *ier* et de *au* à la fin des mots, en *ei*; de *eur*, à la fin des noms de métiers en *eire*. L'addition de l's au commencement des mots est très-ordinaire, si ce n'est dans le dialecte des environs de Clermont; le déplacement de l'r, d'avant après ou d'après avant les voyelles, a lieu aussi très-fréquemment. — L'r des syllabes latines et françaises est souvent changé en l: *ral*, rare; tandis que, comme par réciprocité, l français devient quelquefois r en patois (2). Maintefois aussi le procédé patois a été l'inverse du procédé français vis-à-vis du latin: ainsi les *a* latins sont devenus ordinairement des *e* en Français: *carus*, *cher*; *capra*, *chèvre*; en patois on les a gardés: *tsar*, *tsabre*, etc., tandis que beaucoup d'*e* des mots français y ont été remplacés par *a*: chercher, *tsartsa*; bonté, *bounta*, etc. A devant une nazale, dans les mots français, s'y change en *i*: *dan*, *din*; *o* et *u*, en pareil cas se changent en *ou*: donc, *dounque*; ombre, *oumbra*, etc. La contraction des mots, si usuelle, caractéristique même dans la langue française, se présente moins communément dans nos patois, et cela s'explique. La contraction, due à la mobilité de l'esprit, et qui a pour but la rapidité de l'expression, fait d'autant plus de progrès que la langue a plus d'emploi, si je puis dire. On doit donc la trouver restreinte dans les patois, qui, parlés par des populations ordinairement peu vives, lesquelles acceptent et continuent avec religion la routine héréditaire, ne s'appliquant d'ailleurs qu'à un ordre d'idées peu étendu, n'ayant point de littérature vivante, gardent leurs premières formes ou n'en changent que fort lentement (3). Que l'on ne croie pas néanmoins que les contractions de mots n'existent point dans notre langage vulgaire. Du celtique *Skabel* elle a fait *sêla*, chaise: du latin *sarculus*, *sauclicia*, sarcler; d'*impeditus*, *eimpeita*, empêcher; de *disputare*, *despita*, disputer et dépiter; de *crescere*, *creschi*, croître; de *gallus*, coq; *gai* (*dzai*); de *frumentum*, *furment* (*fourment*); de *hordeum*, *herdi*,

Modes de formation.

(1) V. Ampère, p. 339.

(2) Cela a lieu d'une manière constante dans quelques parties de la Haute-Auvergne, particulièrement dans le patois des environs d'Allanche et de Murat.

(3) La comparaison de nos dialectes Auvergnats vient corroborer cette explication. On remarque effectivement que le parler des ouvriers des villes présente bien plus d'exemples de contraction que celui des gens de la campagne; et que le patois des villages qui avoisinent Clermont et Riom, dont les habitants ont des rapports continus avec la ville par suite d'un mouvement d'affaires très-considérable, est celui où la contraction des mots se renouvelle le plus fréquemment.

orge; d'*insuldibunum*, *enfouny*, entonnoir; de *stipula*, tuyau de blé, *stulia*, chaume; de *jacere*, *jaire* (*dzaire*) et *ja* (*dza*), coucher, gîter et gîte; d'*equa*, *ega*, jument; de *femina*, *fenna*, et primitivement *fenna* etc., etc. Dans le patois auvergnat, la contraction des mots paraît n'avoir guère été appliquée qu'à ceux du latin. Elle a lieu par retranchement de certaines lettres à chaque syllabe, ou par le retranchement des pénultièmes. Les mots français, en général, n'ont subi que l'oblitération ou l'interversion des lettres. On doit remarquer aussi qu'il y a une grande analogie entre le mode de contraction des mots latins par le patois et celui des mêmes mots par le français. Presque tous ceux qui précèdent par exemple, et que j'ai pris au hasard dans un vocabulaire, se trouvent avoir été réduits au même nombre de syllabes dans les deux langues, et ce fait se reproduit d'une manière presque constante. Il faut en chercher la cause dans ce que j'appellerai une faculté d'expression, un sens du langage, de l'harmonie parlée, communs aux diverses populations de la Gaule à l'époque où se formèrent les différents idiomes français par la décomposition du latin (1). Au reste, on ne doit point considérer les patois autrement que comme les dialectes de l'ancienne langue française; et, ainsi que l'a fort judicieusement observé M. Ampère, c'est de là qu'ils tirent leur valeur étymologique; c'est pour cela que leur étude, loin d'être uniquement celle de la mutation des mots des langues-mères en mots patois, fait voir la dérivation et la prononciation de l'ancien français, et montre comment le langage cultivé a passé, par des degrés successifs, aux formes et à la prononciation actuelles. Ceux de l'Auvergne, ceux de tout le midi représentent donc avec beaucoup de fidélité, en raison de leur très-grande immutabilité, et de la longue présence des Romains dans ces régions, le premier état du Français, son état avant que les invasions germaniques ne vinssent le modifier. Il faut observer dès-lors que ces derniers n'étaient point les patois de la langue française proprement dite, mais bien de la langue d'oc ou romane, et qu'ils n'ont agi sur celle-là que par l'intermédiaire de celle-ci. Leur action n'en est pas moins très-réelle et très-reconnaissable (2). Par exemple, il y a toute probabilité que le *tch*, le *dg*, le *dz*, qui caractérisent nos dialectes vulgaires, ont été les intermédiaires pour passer du *c*, du *g* et de l'*s* latins, toujours durs, comme le *kappa* des Grecs et le *g* allemand, au *c* doux, au *j*, au *z* français. La preuve s'en trouve dans la portion du Cantal où le vieil idiome a gardé le plus sa pureté : le *k* y remplace toujours le *c* et le *tch* des autres dialectes.

CLASSIFICATION ET CARACTÈRES
DES DIALECTES AUVERGNATS.

Deux choses assez difficiles dans les patois d'Auvergne, c'est d'en fixer l'orthographe, et d'en indiquer nettement les dialectes. Je dois parler d'abord des dialectes. J'ai dit déjà que s'ils devaient se compter par les prononciations, il en faudrait reconnaître presque autant que de villages : seul, peut-être, le costume varie autant qu'eux. Je dirai, maintenant, qu'en remarquant à quel point change la physionomie des mots suivant l'accentuation, on serait tenté de ne voir dans toute l'Auvergne qu'un idiome unique, parlé suivant une multitude d'intonations, de rythmes, d'accents divergents.—Toutefois, malgré l'identité absolue des radicaux et l'unité de grammaire générale qui distinguent les patois de tout ce pays, on ne peut contester qu'il n'existe entre eux des différences, marquées par certaines terminaisons constantes, et par quelques interventions de genre. Reste à savoir si ces différences ont l'importance de véritables dialectes.—En attachant à ce mot l'idée de faits historiques, d'influences anciennes sur la formation ou la

(1) Je suis heureux de pouvoir appuyer cette idée de l'harmonie des langues sur l'opinion de M. Fallot, de si regrettable mémoire. « Chaque peuple, dit-il, doit avoir son goût propre très-marqué dans l'harmonie de sa langue. Il y a dans chaque langue une loi constante d'harmonie, par laquelle elle substitue régulièrement, dans les mots qu'elle emprunte, un son qu'elle affectionne à un son qu'elle évite. » Selon lui, cette loi d'harmonie a des principes communs à toutes les langues, et en a de particuliers à chacune : ceux-ci se fondant sur le caractère particulier de chaque population, ne sont que des extensions, des restrictions, des modifications dans une certaine limite des premiers, et gisent dans le goût d'un peuple pour certains sons, certains alliages prosodiques. — On remarquera combien ce principe de l'harmonie serait utile pour donner les règles générales des procédés de formation des langues. Connaissant la préférence harmonique d'une langue, on pourrait dire en effet avec certitude de quelle manière elle décompose ses langues mères pour se créer elle-même. — V. *Recherches sur les formes grammaticales de la langue Française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, par M. Gustave Fallot, *Notes*, p. 435 (B).

(2) Pour montrer, au reste, quel rapport peut exister entre l'ancienne langue franco-romane et le patois d'Auvergne, je transcris ici le plus ancien monument de notre histoire littéraire, le serment de 842, traduit en patois du Cantal (Dialecte des environs de Mauriac) :

FRANCO-ROMAN.

« Pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun salvament, d'est di en avant, en quant Deus saver et poder me donet, si salvarai-eu cest meon fradre Karle, et en adjuda et en caduna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altresi fazet; et ab Lodher nul plaid nonque prindrai, qui, meon vol, cest meon fradre Karle, en damne seit. »

PATOIS.

Peir l'amour dei Diou deil peuplei chreistio et nostrei commun salut, d'aneut ein abon, ton quei Diou sabeir et poudeir mei donarot, you seirbirei aquel mione fraire Karle ein adjudo, et ein caduno caonso, coumo per dreit soun frairei seirbi sei Diou, ton quei per iou dei memo faro, et embei Louthari accord nei preindrei dzamai, quei, dei ma boulountat, sio al doumatzi dei moun fraire Karle.

FRANÇAIS.

Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, par tout ce que Dieu me donnera de science et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi; et jamais avec Lothaire je ne ferai accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère Karle.

Ce document, assez concluant, parce qu'il porte les traces des altérations que la plupart des dialectes ont fait subir au latin après l'invasion des Franks, l'est peu pour établir des rapprochements entre le patois et le roman provençal. Mais on aura occasion d'en faire qui prouveront mieux, quand je citerai les anciennes chartes patoises des communes auvergnates. Par exemple, voici un passage de celle de la commune de Riom, écrite en langue romane de Toulouse, auquel il ne faut guère changer que l'orthographe pour retrouver notre patois d'Auvergne.

CHARTRE.

En apprei que lhi habitans en la dita villa et aquilque y habitarant daisy en avant poschunt vendre, donar et alienar toz lor bes mobles et non mobles, a quel cuy illz volrant.....

PATOIS (Brivadois).

Et afin que laus habitans de la dita viava, mai que-lanque ly habitarant deiche en avant peschount vendre, duna mei hypoutea tus liour bes mèbles mei noun mèbles, bei quelau que vourant...., etc.

FRANÇAIS.

Et afin que les habitants de ladite ville et ceux qui y habiteront dorénavant puissent vendre, donner et hypothéquer tous leurs biens meubles et immeubles à qui ils voudront, etc.

Je ne cite que ces trois lignes; mais toute la charte est de même.

décomposition d'une langue générale, cultivée, supérieure, rien n'autorise à l'appliquer aux divers parlers de l'Auvergne. Du moins, en supposant qu'une étude minutieuse fit reconnaître, dans ces diversités de l'idiome, les traces de populations différentes, il est hors de doute que ces dialectes n'ont eu aucune action réciproque; que nul n'a transmis à un autre ses formes et ses vocables. Ce qui les caractérise tous, au contraire, c'est un exclusivisme invincible les uns des autres. Malgré des relations de chaque jour entre les personnes, jamais ils ne se mêlent. Dans la famille chacun a et garde celui de son endroit, et les enfants apprennent celui du lieu où ils grandissent pour le conserver toute leur vie avec la même rigueur. Aussi ne doit-on, je crois, employer le terme *dialectes* pour désigner ces différences de langages, qu'en bornant sa signification à de simples dissemblances d'accent et de rythme, à quelques variations grammaticales n'affectant que les désinences; différences et variations dont la source gît dans des particularités beaucoup moins importantes que celles dont j'ai parlé, c'est-à-dire, dans certaines dispositions naturelles de l'esprit et des organes des diverses populations. Sans doute on se récriera contre ceci, quand on rapprochera le patois de Clermont et de Riom de celui qui se parle dans les hautes montagnes du Cantal. Entre eux, pris isolément, il y a en effet une grande distance, qui fait de chacun des dialectes bien marqués. Mais cette différence s'efface si l'on rapproche ces deux dialectes par leurs intermédiaires, au lieu d'aller de plein saut de l'un à l'autre. On voit alors ce patois Cantalien, si original dans l'accent, dans l'expression, et qui porte à un degré bien sensible encore le cachet Gallique, descendre de proche en proche, par les patois du Haut-Allier et de la montagne d'Issoire d'un côté, par ceux du Mont-Dore et de la montagne du Puy-de-Dôme de l'autre, jusqu'au patois de la Basse-Limagne, où tout cependant, rythme, mots, idées, accent, paraît lui être si étranger.

Avant de faire connaître la topographie et la classification de ces sortes de dialectes, j'ai besoin d'observer qu'aucun d'eux ne peut être considéré comme type, et que, selon toute probabilité, les dissemblances d'à présent n'y figurent que les dissemblances existant autrefois dans la langue vulgaire auvergnate, continuées traditionnellement, et seulement modifiées par l'influence de plus en plus générale de la langue française. Il n'y a donc point lieu de s'enquérir si le parler de telle ou telle localité offre, plus que les autres, la pureté de l'ancien idiome. Cet idiome ancien est dans tous, sans résider spécialement en aucun; et son étude, la recherche de ses principes de formation et de ses règles de grammaire, ne peuvent avoir d'autre base que l'observation de ce qui est général, constant, et paraît essentiel dans eux tous.—Néanmoins, il faut se garder de prendre indistinctement partout ses exemples. Il faut avoir soin de s'éloigner des lieux où la décomposition de la langue vulgaire a été forcément plus active, par suite des rapports plus multipliés, plus considérables avec le français. Le patois véritable n'existe que loin des villes. On doit, notamment, ne pas chercher dans celui des environs de Clermont des préceptes qu'il ne pourrait donner que très altérés. Dans un travail manuscrit dont je ferai mention plus bas, j'ai vu Clermont et Montferrand appelés l'*Athènes patoise*. C'est l'opinion qu'en avaient, il y a un siècle, quelques hommes qui ont fait la stérile tentative de donner à cette Grèce nouvelle une littérature. On ne saurait s'en créer une plus erronée. Si une langue doit rappeler l'esprit des populations qui l'ont formée, aucune n'en est plus loin que celle de ces villes et des campagnes qui les entourent. Nulle part on ne sent d'avantage l'influence d'une modification continuelle du langage vulgaire par la langue cultivée; et, en aucun lieu, le parler ne porte un plus fort caractère de bâtardise, dans ses tours, son vocabulaire, son accentuation (1). Pour retrouver l'originalité native, quelque chose qui dans l'intonation, dans l'expression, dans les allures paraisse représenter l'ancienne langue gallo-romaine, il faut aller dans les contrées où la civilisation, plus lente à s'étendre, a laissé intacts plus longtemps les habitudes, l'esprit, et par conséquent l'idiome des anciens âges. C'est pourquoi, si je devais choisir une métropole de la langue patoise, j'irais la prendre au centre des montagnes du Cantal, dans la riche et pittoresque vallée de Vic, bien loin de la placer au pied du Puy-de-Dôme. Mais je le répète, hormis l'accent qui a pu se conserver dans ces régions plus pur, plus vrai; hormis quelques expressions celtiques dont l'usage s'y est maintenu plus généralement, il n'y a rien à y chercher de plus que dans les patois de la vallée de l'Allier, pourvu qu'on les prenne hors de la portée des grandes villes, dans ces localités où, deux générations avant nous, tout le monde, bourgeois des cités et paysans de la campagne, parlait encore la langue vulgaire.

Je ne m'occupe ici qu'accidentellement des patois du Cantal, dont l'étude trouvera sa place dans la description de la Haute-Auvergne. Ceux de l'Auvergne-Basse, leurs parents très-proches, qu'on ne l'oublie pas, me paraissent ne devoir se diviser qu'en TROIS DIALECTES, ayant, chacun, une multiplicité infinie de variations, et partagés comme le sol entre les deux vallées de l'Allier et de la Dore. Dans la vallée de l'Allier, il en faut distinguer deux, savoir: le patois parlé dans toute la partie sud, depuis Issoire, et que j'appellerai *Brivadois*, ou du Haut-Allier; le patois en usage dans la portion nord, sur toute la rive gauche de l'Allier jusqu'au sommet des plateaux de l'ouest, et que j'appellerai *Limanien*, ou du Bas-Allier. Une prononciation froide, contenue, un peu sèche, où domine l'a muet, l'u, la diphthongue

Trois dialectes.

(1) Il est juste de dire que ce langage est parfaitement en harmonie avec les formes et les manières d'être de la population qui s'en sert. Aucune autre population, en Auvergne, n'ayant été autant que celle-ci en communication avec la société cultivée, gouvernementale, qui y séjourne sans interruption depuis la conquête Romaine, il n'est pas étonnant que son caractère soit plus déformé que celui des autres. Son langage a suivi le même chemin.

dialecte, on n'exprime pas partout les mêmes objets par les mêmes mots; et que certains dialectes en possèdent qui sont tout-à-fait inconnus aux autres. Cela tient, soit à ce qu'on a dénommé les choses d'après les usages qu'on en faisait, usages différents selon les lieux; soit au défaut de culture de la langue, qui n'a pas permis qu'elle se généralisât et l'a maintenue à l'état de véritable coutume locale; soit à des occupations qui existent dans quelques endroits, tandis qu'elles ne se rencontrent point dans les autres. Entre les plaines et les montagnes, par exemple, ces différences se comprennent: le climat, la situation apportent dans le travail, dans les mœurs, des nécessités, des habitudes, des instruments tout particuliers, et dans la langue, dès-lors, des expressions correspondantes. Des causes analogues, quoique moins puissantes, les expliquent partout où elles se rencontrent.

Il n'y aurait pas de meilleure manière de faire connaître les différentes façons de parler l'idiome vulgaire auvergnat, que d'exécuter pour lui ce qu'on a essayé pour tous les patois de la France, c'est-à-dire, de traduire un même texte selon ces différents parlers. Voici quelques lignes écrites dans les divers dialectes que j'ai distingués. Ce sont les quatre derniers versets de la parabole de l'enfant prodigue, texte qu'on avait choisi pour être traduit dans tous les patois français. J'ai écrit en italique les variations principales pour les mieux marquer.

TEXTE FRANÇAIS. — Il lui fit cette réponse: «Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis; mais aussitôt que votre fils, qui a mangé son bien... est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.» — Alors le père lui dit: «Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous; — mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il a été retrouvé.»

BRIVADOIS.

Patois du Puy. — Et l'eina diguet à soun païre: «Despei ton d'annades que vous serve et que vous ei dzamai desobeï, et per aquo m'avez dzamai beila-t'-un tsabri per me galà embei mous camarades. — Mâ ta liaou que vostre aoutre garçou qu'aviot tout mandzea.... es arriba, avés tiua par z'ei un vedé gras.» — Lou païre lli diguet: «Chias toudzour embei iouu, et tout ce que z'ai e tioou. — Mâ tzoulio be faire un repas et nous redzoudzir parce que ton fraïre que ve d'arriba ere mort, et es tourna viou, s'ère perdiu et s'es tourna trouba. — Extrait des publications de l'académie celtique; voir *Mélanges sur les langues et patois*, in-8°, 1831.

Patois de Brioude. — Et l'ainâ diguet bei soun païre: dans pei tant d'annadas que vous serve et que vous ai dzamai desobeï, — per aquo m'avés dzamai duna un tsabri par m'èjava bei maus amis. — Mâ ta liei (ou d'abord) que vost' autre garçou, que z'o mandza soun be.... z'ei riba, z'avés tua per z'ei un vedé gras. — Alors le païre li diguet: *Scoutâ* (écoutez, usité comme terme d'interpellation) vous sès tudzur bei ye et *tut cho* que z'ai z'e vostre: m'a tzaüyo be faire festa et nus redzaüge, quand vost' frèire z'era mort et z'o tourna viaure; sèra marri et l'an tourna tourba (On dirait aussi bien: *o tourna viaure*, z'o rechuchita, *ila....*), qui donne la construction suivante. — Traduction inédite.

Traduction littérale française. — Et l'ainâ dit avec son père: «Depuis tant d'années que je vous sers et que je vous ai jamais désobéi, pour cela vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour m'amuser avec mes amis: mais sitôt que votre autre garçon, qui a mangé son bien.... est arrivé, vous avez tué pour lui un veau gras.» Alors le père lui dit: Écoutez, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est votre; mais il fallait bien faire fête et nous réjouir quand votre frère était mort et est revenu vivre (est ressuscité) il était perdu et on l'a retrouvé (retourné trouver).

LIMANIEN.

Iau reipondé mei son payre: *Y z'o bian de tein* que iau vous serve, tzamai iau ne vousai deizobeï, et pourtant tzamai vous ne m'avez douna *souiamen* (seulement) ein tsabri par me *deigala* embei maus z'amis, — et por votre garçou, que *zo mantso* tou son bé.... vous avés tiona le vedé gras par le recèbre. Son payre li diguet: Vous avés tourdzou *eita* embei iau, iau n'ei ré que ne *chaste* votre. Ma nous fouillo *faire bouna tsare* et nous *eicarilla*, parceque votre frayre z'érot mouo et iau z'ei rechucheto, *iau z'erot pardiü*, et iau z'ai *retroubo*. — Extrait des *Mélanges sur les langues et patois*.

Cette version diffère de la précédente, 1° par les passages suivants: *Il répondit à son père* (on aurait pu employer la même locution en brivadois, mais sans pronom; *respoun bei deguet soun peire*). *Il y a bien du temps que.... il était perdu et il est retrouvé*; 2° par l'emploi du pronom; 3° par une plus grande conformité avec la construction et les expressions françaises.

DORIEN.

Y faguet quela ripounso: *Veti* tant de nadas que lion vous servé et ie ne vous ai *jamoué* manqua dien tout de ce qué vous m'avez commanda, et cependant vous m'avez jamoué dona un *boutchi* par me redsozi bei mous amis; — mâ *auchitot* que *vou-t'-autre* garçou qu'a mangea son be.... y torno, avez tua par se le vede gras. — Alors le *pouère* y diguet: Mon garçou, vous se torjous *em bei me*, et tout ceque ie teigne i par te: — mâ quo fagot fouère fete et nous redsozir, parce que votre frèire i mort, et i ressussita, erot perdu et i torna trapa. — Traduction inédite, en patois de COURPIERRE.

Maintenant que j'ai dit sur les origines, les manières de se former des divers dialectes du patois d'Auvergne tout ce que l'observation, la comparaison, l'analogie ont pu me suggérer, j'en dois donner les principes grammaticaux. — Comme tout ce travail sur le patois est un travail de mémoire qu'il faut tirer de son seul fond, attendu que rien de semblable n'a été entrepris encore, et qu'aucun monument écrit n'existe sur lequel on puisse asseoir ses inductions, on comprend qu'il m'en reste à rédiger la portion la moins facile. S'il y a au monde, en effet, quelque chose de mal aisé, c'est de composer la grammaire d'une langue uniquement parlée, et dont toutes les règles ne se peuvent trouver qu'à l'aide du souvenir. Je n'en vais pas moins tenter cet effort. L'importance de l'étude des patois, reconnue par toutes les personnes qui s'occupent de linguistique, et qu'il ne sera bientôt plus temps d'entreprendre parce qu'ils se défigurent chaque jour, lui donnera, j'espère, quelque valeur. Je me tromperai sans doute beaucoup; mais j'aurai au moins tracé un cadre que l'on pourra remplir mieux plus tard. — J'ai dit que j'emprunterais, pour mes exemples, plus particulièrement les mots, la prononciation, l'orthographe du dialecte *brivadois*. Aux raisons de préférence que j'ai données, j'en ajoute ici une péremptoire, c'est que je le connais mieux que les autres. Du reste, avec les règles posées plus haut, on n'aura pas de peine à ramener ces exemples aux autres dialectes. D'un autre côté, comme les principes grammaticaux essentiels ne varient dans aucun, peu importe auquel on les demande; et, outre qu'il serait extrêmement difficile et long de suivre, de noter une par une les dissemblances infinies du patois d'Auvergne, un pareil travail n'aurait qu'un mérite de pure curiosité: curiosité sans intérêt, il faut le dire, car au-delà de certaines idées générales, l'étude des patois n'a plus de portée.

mouillant les consonnes, dans beaucoup de cas. *Gu* (*giu*), eu, *aclapa*, (*acliapa*), accroupi; *rendu* (*rendiu*), rendu. — Enfin, les exemples qui seront cités dans ces *Éléments* montreront bien des fois la diphthongue *ou*.

Les doubles lettres *æ*, *œ*, me paraissant d'un grand secours pour l'orthographe du patois, je n'hésite pas à en conseiller l'usage quelquefois, et toujours si l'on adopte pour principe d'orthographe le rapport à la prononciation. Voûte, *vaute*, par exemple, qui doit se prononcer *vaoute*, ne serait-il pas mieux écrit *vaoute*, à moins qu'on ne l'écrive *vowte*. Il faut avoir soin seulement de ne pas donner à ces doubles lettres la prononciation qu'on leur donnerait en français, mais de les articuler de manière à faire entendre leur union.

CONSONNES.

Il est difficile de traiter des consonnes patoises. Quoique la plupart se prononcent comme en français, il en est qui diffèrent; et, comme la raison ou la règle de ces différences reste inconnue, on ne sait si l'on doit voir dans ces changements de simples différences de prononciation, ou bien des consonnes particulières à la langue. L'embarras augmente, en outre, quand on veut donner la clef de l'emploi de ces prononciations ou de ces lettres, ce qui a lieu pour un mot n'ayant point lieu pour un autre, malgré leur situation identique. — Quoiqu'il en soit, je me fonde sur cette irrégularité même d'emploi, pour classer, comme particulières à la langue vulgaire de l'Auvergne, les consonnes doubles *ts*, *tz*, *dj*, *dz*, *tch* et *ch* que l'on y rencontre si souvent à la place de *c*, *g*, *j*, *s* français. D'avance je reconnais le vice de cette classification, puisque dans certains dialectes, celui de Lezoux et de Thiers notamment, ces consonnes doubles sont remplacées par les lettres françaises qu'elles supplantent ailleurs. Malgré cela, pour plus de netteté, je les mettrai à leur rang alphabétique parmi les autres consonnes. La grammaire française n'en fait-elle pas de même pour *c*, *k*, *q*, qui, bien qu'ayant le même son dans beaucoup de cas, ne sont pas moins, dans son alphabet, trois lettres différentes?

Je ne parlerai ici que des consonnes patoises qui diffèrent des consonnes françaises. — La première est *c*. *C* devant *l* se prononce souvent comme *g*. — *Ch* remplace *c* et *s* dans les mots français où cette lettre précède *i*. — *D* perd sa prononciation devant *i*, pour en prendre une qui varie entre celle du *d* et celle du *g*. — *Dj* et *dz* prennent la place du *g* fort souvent et du *j* partout où cette lettre se rencontre en français. Exemple : *mandza*, manger; *djuga*, jouer. — *H* aspiré est peu commun. On le trouve cependant dans *hésarta*, hasarder. — *G*, devant *l*, ne se prononce que très-faiblement et mouille *l*. Exemple : *strangla* (*lia*), étrangler. — *J* a peu d'emploi avec le son naturel; il remplace le *z* placé, dans les mots français, entre deux voyelles dont la dernière est *i*. — *L*, après les consonnes, est toujours mouillé. Le Limanien le prononce, en le faisant précéder du son faible du *g*. Ce serait une bonne orthographe que d'indiquer cela en faisant suivre *l* par *h*, ainsi que l'usage l'a consacré dans beaucoup de noms propres, comme *Manlhot*, *Cunlhat* (*lio*, *lia*). — *N*, entre deux voyelles, se mouille souvent. On devrait l'indiquer au moyen d'un tilde, comme dans *venā*, vigne. Ce signe est celui que je propose d'employer pour marquer toutes les consonnes mouillées, si fréquentes dans le parler de la Basse-Auvergne qu'elles y sont un des plus saillants caractères de la prononciation : à défaut du tilde, il faudrait faire suivre par *h* les consonnes qui doivent être mouillées. Il faut à l'Auvergnat une fort longue absence du pays ou beaucoup d'attention, pour ne pas transporter dans le Français sa vicieuse manière d'articuler les syllabes *di*, *mi*, *ti*, *fi*, *gi*, *ni*. Le plus souvent même cette prononciation mouillée résiste à toutes les influences et fait reconnaître un Auvergnat dans tous les pays. — *T*, devant *i* et *u*, prend un peu le son de *q*. — *Ts* est d'un usage fréquent, soit en tant que lettre particulière au patois, comme dans *tsaudre*, falloir; soit comme remplaçant le *ch* Français, *tsasqioun*, chacun. Il y a quelques exceptions à la prononciation de *ts* pour *ch*, comme dans les mots *pecheire*, pêcheur; *mechant*, méchant; *machara*, barbouillé de noir, où il se dit tout-à-fait comme en Français.

ORTHOGRAPHE.

Le patois d'Auvergne n'ayant point de littérature écrite qui en ait consacré l'orthographe par un usage constant, il semble qu'on soit parfaitement maître de la fixer selon sa fantaisie. C'est en général ce qu'ont fait les personnes qui, soit dans le siècle passé, soit récemment, se sont amusées à rimer dans cet idiome, des vers traduits ou inspirés des littératures cultivées. Aussi, tantôt elles ont pris pour règle un principe, tantôt un autre; et, le plus souvent se sont-elles arrêtées à celui de la prononciation comme plus naturel pour l'écrivain, et paraissant plus commode à ceux qui lisent. On ne peut cependant donner d'orthographe arbitraire qu'à une langue entièrement neuve et isolée, sans radicaux comme sans dérivés. La plus convenable, pour un idiome pareil, serait à coup sûr celle qui se réglerait sur la prononciation; bien que la prononciation compliquant, chargeant beaucoup le langage écrit, produise souvent, dans l'orthographe, tout l'opposé de ce qu'on en attend, et, au lieu de rendre faciles la lecture et l'intelligence des mots, les embarrasse au contraire beaucoup. On pourrait arriver, cependant, à trouver un terme moyen entre les longueurs du mot parlé et la simplicité, le relief nécessaires au mot écrit. Mais quand il s'agit d'un idiome dont les sources sont

authentiques, dont on reconnaît aisément les dérivés, il n'en peut plus aller de même. L'orthographe y jouit bien d'une certaine liberté, mais ne saurait être volontaire. Comme il peut s'établir sur des principes fixes, sur ceux admis par les idiomes placés dans des situations analogues, il doit s'y plier strictement : pour avoir méconnu ces principes, des écrivains patois ont imprimé dans une langue qui ressemble à un jargon illisible, méconnaissable, des choses remplies d'esprit, qui seraient sans cela de très-heureux essais de littérature rustique.

Je crois que trois principes dominent, chacun dans une certaine mesure, l'orthographe des langues cultivées. Ces trois principes, qui sont l'*étymologie*, la *dérivation*, la *prononciation*, je propose de les employer pour l'orthographe patoise, dans les limites et la manière où la grammaire française se sert d'eux. — Conserver les radicaux pour que la filiation des mots soit aussi apparente que possible ; régler les terminaisons de telle sorte que les dérivés puissent se former naturellement par l'addition de désinences plus ou moins fixes ; enfin, rapprocher le langage écrit du langage parlé autant que le permet le respect des deux premières lois pour tous les mots qui leur sont soumis, et autant que l'exige la simplicité du langage écrit quant à ceux qui sont parfaitement originaux, sans tradition et sans descendance, pour ainsi dire, telles doivent être, à mon sens, les règles de l'orthographe patoise. — Dans une langue aussi peu précise, les principes risquent de recevoir des exceptions nombreuses : aussi, je ne donne ceux-ci que comme principes très-généraux, en observant, toutefois, qu'il faut, tant que l'on peut, y ramener les exceptions. — On objecterait vainement qu'en se conformant à ces principes on ne saurait indiquer la manière de prononcer les mots. L'orthographe, en effet, ne donne pas la prononciation. La grammaire, même, ne peut qu'en poser les règles. L'enseigner, c'est le fait de l'usage. Tout ce que l'on peut faire, c'est de placer entre parenthèses le mot écrit tel qu'on doit l'articuler. — Il faudra donc conserver autant qu'on le pourra l'orthographe des mots latins ou français qui existent en patois, et n'y observer que les changements exigés par les principes admis. On doit dès-lors se servir de l's pour marquer les pluriels patois quand ils ne le sont pas par une désinence propre, ainsi que la langue *Romane* s'en est servi ; et l'on remarquera qu'en beaucoup de points le *Roman Provençal*, qui a eu sa littérature, et dont nos patois n'étaient que les dialectes vulgaires, doit être d'un grand secours dans l'indication de l'orthographe des mots. Il n'y a aucune raison d'écrire autrement que lui ceux de nos mots patois dont il faisait usage. Là, même où cette orthographe serait bizarre, on aura pour raison de la maintenir que la parenté de l'idiome vulgaire avec la langue cultivée accuse la similitude de génie, et que ce qui a amené un accident dans l'une a dû le produire pour l'autre. — Par suite de cela, je crois devoir indiquer comme nécessaire l'emploi, non dans les mêmes circonstances, mais dans des cas analogues, des différents signes orthographiques admis en français, tels que les *accents*, dont on a vu plus haut l'usage fréquent, l'*apostrophe*, la *cédille*, le *trait-d'union*, la *parenthèse*, le *tréma* et le *tilde*.

De l'élision et de la contraction.

Ces accidents sont fréquents dans le patois, et affectent les voyelles finales des mots, ainsi que des syllabes entières de l'article ou du pronom. — L'élision a lieu pour la voyelle finale des mots, surtout quand le suivant commence par la même voyelle, mais pas toujours quand c'est une voyelle différente. — Il n'y a pas du reste à cet égard de règle bien générale. Dans certaines localités on observe rigoureusement ces accidents, tandis que dans d'autres on en tient peu de compte. L'usage seul peut donner à cet égard des enseignements convenables. Ainsi, le défaut de liaison est plus fréquent dans le *Limanien* que dans le *Brivadois*. — Il en est, toutefois, que le *Limanien* ne tolère pas ; et ressemblant à cet égard au *Brivadois*, il les évite par le moyen de lettres euphoniques qui sont *z*, *l*, *t* et *q*. On verra *z* toujours employé devant le verbe *Avoir*, même quand il commence une phrase. — Pour dire *il faut être*, le *Brivadois* dit : *tsau l'esse*. — Le *Brivadois* fait aussi quelques liaisons avec *t* et *q* ; il dit : *san t'esclô*, sans sabot ; *din q'un tsan*, dans un champ : mais ces lettres sont beaucoup moins employées que les deux autres, caractéristiques des dialectes du Haut-Allier. Quant aux liaisons des consonnes finales avec les voyelles initiales, elles ne sont pas d'un grand usage si ce n'est pour les lettres dont le son se lie naturellement au mot suivant : ainsi, *l'* se lie habituellement, et de même *l's* de l'article, au pluriel.

Lettres euphoniques.

ARTICLE.

Il se met devant le substantif ou devant les mots employés substantivement, et sert à distinguer les genres, les nombres, les relations de sujet et de régime. — Il perd souvent, par *élision*, sa voyelle finale, et, comme l'article Français, est sujet à la *contraction*. Exemple : *d'au* pour *de l'au*, des

MASCULIN.	FÉMININ.
SING. — Le, lo, l'	la.
Dei, de, de l',	de la, de l'.
Ei,	a la ou vei la et bei la.
PLUR. — Lei, lau,	las
De l'au, de l'ai d'au, d'ei, d'el, de las.	
Vei lei ou vei lau,	vei las ou bei las.
Et bei lei ou bei lau,	

EXEMPLES DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Le tsami de Lende men' ei tsan dei roc, a la venha d'au Bard, vei laus pras naus, passa da raza lei scurias de la borie, e donna passadze bei lei vatzas de Piar pa nà mandzà las erbàs de las coweiràs — Le chemin de Lempdes mène au champ du roc, à la vigne des Bard, aux prés-hauts, passe contre les écuries du domaine, et donne passage aux vaches de Pierre pour aller manger les herbes des collines.

On remarquera

On remarquera que le régime indirect, soit singulier, soit pluriel, n'est point formé par l'article seul, mais par le secours de deux prépositions *vei* et *bei*, qui signifient proprement *vers* et *avec*. Ainsi, on ne dit pas : *vas à la vigne*, *parle à Pierre*, mais bien *vas vers la vigne*, *parle avec Pierre* : *vé vei la venha*, *parla bei Piar*. Ces deux régimes indirects ne s'emploient pas indifféremment. Un paysan ne dirait pas en patois : *vas avec la vigne*, ou *donne à manger vers la vache*, mais il dirait : *vé vei la venha*, *done manza bei la vatse*. En sorte qu'il me paraît pouvoir être tenu comme règle que *bei*, avec, s'emploie pour les choses animées, tandis que *vei*, vers, n'est usité qu'à l'égard des choses inanimées. Le génie de la langue paraît avoir été, ici, de distinguer les objets avec lesquels on peut entrer en communication de ceux dont on ne peut que s'approcher.

SUBSTANTIFS.

La langue vulgaire Auvergnate admet deux genres, le masculin et le féminin; elle admet aussi deux nombres, le singulier et le pluriel. — Genres et nombres sont indiqués le plus ordinairement par l'article et le pronom; souvent par une terminaison particulière. On peut dire, par exemple, que l'a muet est celle de la plupart des noms féminins. D'autres fois, comme en français, le féminin se forme du masculin par l'addition de *e* muet : *un petiot*, un petit; *ena petiote*, une petite. Il y a aussi des noms qui sont invariables, ceux terminés par *u* notamment; et encore en est-il de ceux-là qui font *une* au féminin. — Le pluriel des noms féminins en *a* ou *e* muets se forme par la substitution de *à* très-ouvert et long à *a* muet. Il convient de les écrire par *s*, pour conserver la tradition grammaticale latine que la langue Romane a transmise au Français. — Les substantifs masculins en *ei* au singulier ont leur pluriel en *é* ou *èi* ouvert. Quelques-uns comme *pastre*, berger (masculin), font leur pluriel en *ei*, *laus pastrei*. D'autres fois, la prononciation seule indique la différence du nombre, en substituant les lettres muettes ou fermées aux lettres ouvertes; d'autres fois, enfin, les noms sont invariables, et il y en a bon nombre.

Le verbe patois, de même que le verbe français, s'emploie substantivement. Exemple : *viaure*, vivre; *le viaure*, ce qui est nécessaire à la vie, *lau viaure*, les vivres, etc.; *coueire*, cuire; *le coueire*, la marmite, c'est-à-dire ce dans quoi l'on fait cuire.

ADJECTIFS.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, et suit pour cela les mêmes règles. — Il y a toutefois des adjectifs de deux genres, ceux en *ide*, notamment, comme *sulide*, solide; ceux en *ble* ou *ple*; et généralement ceux qui se terminent au singulier par la voyelle *e*, ainsi que les adjectifs numéraux cardinaux. On ne saurait, dans tous les cas, donner aucune règle absolue de la formation du féminin avec le masculin pour les adjectifs. La terminaison en *e* pour le féminin est une des plus communes. Ainsi *grand*, féminin *grande*; *entei*, entier, féminin *entaire*; *loun*, long, féminin *loundze*; *bo* et *bou*, bon, féminin *bone* ou *boune*; *mouva*, mauvais, féminin *mouvase*, etc. — Le nombre dans l'adjectif est aussi indiqué, au moins dans le discours, par la terminaison. Ainsi *ena grossa vatsa*, une grosse vache, *de grossàs vatsàs*, (pluriel); *un grand dzardi*, un grand jardin, *de grandos dzardi* (pluriel). — Du reste, les adjectifs autres que ceux de quantité ou de mesure sont rares dans la langue vulgaire, elle n'a qu'un petit nombre de qualificatifs. Les degrés de comparaison y existent; ce sont, *ta* ou *tan* pour *aussi*, *autant*; *pas, ta*, pas tant, pas autant pour *moins*; *mei*, *moué* en *Limarien*, pour *plus*; *le* et *la mai*, *le* et *la piu* pour *le plus*. Le superlatif absolu très est peu usité. Ces différents termes de comparaisons, comme en français, veulent *que* après eux. *Mieux* a aussi son équivalent dans la langue vulgaire. C'est *meliour*, meilleur, qui a l'emploi de *mieux* français. *Mei de*, plus de, est usité aussi : *mei de cent escus*, plus de cent écus.

Un (ioun) — *daous* — *trei* — *quatre* — *chan* — *sei* — *set* — *vei* ou *vuei* — *naou* — *deits* — *ounze* — *dudze* — *terdze* — *quatordze* — *quienze* — *sedze* — *derset* — *deijeuei* — *deisnaou* — *vient*, sont les noms de nombres cardinaux patois. — La numération se continue de la même manière que dans le français. — Ces adjectifs numéraux ont ceci de remarquable que *ioun* et *dau* s'accordent en genre avec le substantif : ils font au féminin *uma* — *dua*. A l'imitation du français, imitation récente, probablement, les nombres ordinaux se forment en ajoutant la terminaison *ème* aux nombres cardinaux; toutefois, premier se dit *pourmei*, et second *segoun* ou *deugème*.

Les adjectifs indéfinis sont : *Tsaque*, *tsasqioun*, chaque, chacun; — *paioun*, aucun ou personne; — *mème*, même (moderne); — *tut*, tout; — *tutta*, toute et toutes; — *tutteï*, tous; — *tau*, tel, telle, — *quau*, quel, quelle. — On dit aussi, pour quelle, *quen ena*, quelle, une; — *quauque*, quelque. — *Plusieurs* est devenu patois et se dit *plujeur*, mais s'emploie peu.

PRONOMS.

PRONOMS PERSONNELS. — PREMIÈRE PERSONNE.

SINGULIER.		
SUJET.	— <i>Ye, iau,</i>	je, moi.
RÉGIME DIRECT.	— <i>Me, se,</i>	moi, se.
RÉGIME INDIRECT.	— <i>Bei ye, me,</i>	à moi.

PLURIEL.	
<i>Nus</i> ou <i>nous</i> .	
<i>Bei nus</i> ou <i>bei nous</i> .	

Exemple : *Ye ou ame pas*, je n'aime pas cela. *Me fara de mau*, tu me feras du mal. *Bailas quo bei ye?* vous me donnez cela?—Le pronom s'emploie rarement seul au pluriel. Le patois Auvergnat dit *nous* ou *nus autrei* (*n's autrei*), nous autres. Exemple ; *bailas quo bei n's autrei*, donnez-nous cela, plutôt que *baila nus* ou *nous quo* ; et surtout que, *baila quo bei nous*.

DEUXIÈME PERSONNE.

SINGULIER.		PLURIEL.
SUJET ET RÉGIME DIRECT. — <i>Tiu, te,</i>	tu, toi.	<i>Vous.</i>
RÉGIME INDIRECT. — <i>Te, et bei tiu,</i>	te, à toi.	<i>Bei vous et vous.</i>

Exemple : *Tiu, n'auras dje*, tu n'en auras pas. — *Te sau mau?* je te fais mal? — *Vous sau pas tort*, je ne vous fais pas tort. — *Quo ne vous appartient pas*, cela ne vous appartient pas. — *Parle pas bei vous*, je ne vous parle pas. — *Vole pas te faire tort*, je ne veux pas te faire tort. — L'Auvergnat supprime le plus souvent les pronoms de la seconde personne au régime indirect. Il les remplace par le pronom ou adjectif possessif *tien*, *mien*. Dans le dernier exemple que je viens de citer, on dirait plus correctement : *quo nai pas tione*, ou *mionne*, ou *vostre*, etc., etc.; cela n'est pas tien, mien, votre, pour *cela n'est pas à toi, à moi, à vous*, etc., etc.

TROISIÈME PERSONNE.

SINGULIER MASCULIN.		PLURIEL.
SUJET ET RÉGIME DIRECT. — <i>Ei, le,</i>	il, lui, le.	<i>Les, lau,</i> les, ils, eux.
RÉGIME INDIRECT. — <i>Bei z'ei, li</i> ou <i>y,</i>	à lui.	<i>Bei z'laus,</i> à eux.

Exemple : *O parla par z'ei*, il a parlé pour lui. — *Bayla li le*, donne-le lui. — *Le lup les ot mandza*, le loup LES a mangés. — *Quo ne vai pas bei z'laus*, cela ne LEUR va pas; — *bei z'ei*, ne LUI va pas. *Tsau ly re dire*, il ne faut LUI rien dire; — *liau redire*, LEUR rien dire. — *Didza li* ou *didza y*, dites-lui. — *Li*, employé ainsi, est des deux genres.

SINGULIER FÉMININ.		PLURIEL.
SUJET ET RÉGIME DIRECT. — <i>La, z'la, yo, lia, elia</i> (1),	elle.	<i>Las, z'las, elias,</i> elles.
RÉGIME INDIRECT. — <i>De z'la, bei z'la,</i>	d'elle, à elle.	<i>De z'las, bei z'las,</i> d'elles, à elles.

Ainsi qu'en Français, *le, les, la, las*, pronoms, accompagnent toujours un verbe comme régime.

Les pronoms *me, te, se*, s'écrivent et s'emploient comme en Français. — *En* est également patois, et s'emploie pour *de lui, d'eux, d'elle, d'elles*, concurremment avec *de z'ei, de z'laus, de z'la, de z'las*, de la même façon qu'en Français. — Il s'emploie aussi pour *ceci* et *cela*. — *N'en sai pas la cause*, je n'en suis pas la cause.

Comme en Français, encore, le patois ajoute *même* au pronom personnel pour donner plus de force à l'expression : *ye même, z'ei même*.

Adjectifs et pronoms possessifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
Moun.	Ma.	Mau, mei.	Mas.
Toun.	Ta.	Tau, tei.	Tas.
Soun.	Sa.	Sau, sei.	Sas.
Noste, nostre.	Nosta ou nostra.	Nostas ou nostras.	Nostei ou nostrei.
Voste, vostre.	Vosta ou vostra.	Vostas ou vostras.	Vostei ou vostrei.
Liour.	Liau.	Liour.	Liau.

Comme on va le voir, le pronom possessif patois a été formé de l'adjectif possessif de la même manière que dans le français.

SINGULIER.		PLURIEL.
Masculin.	Féminin.	
le	la mione.	Masculin.
le	la tionne.	Féminin.
le	la sionne (chonne).	Lau mionnas.
le	la nostre ou noste.	Lau tionne.
le	la vostre ou voste.	Lau sionne.
le	la liour.	Etc. comme
		au
		singulier.
		Las mionnas.
		Las tionnas.
		Las sionnas.
		Las nostras ou nostas.
		Las vostras ou vostas.
		Las liour.

Le mien, le tien, ont un emploi fréquent dans le langage vulgaire de l'Auvergne pour indiquer l'idée de propriété. On dit alors *quo dei mione*, c'est-à-dire *cela du mien*, ou *quo mione*, *cela mien*.

Généralement, le patois auvergnat n'admet pas le pronom devant le verbe. Il ne l'emploie guère que comme régime direct ou indirect. C'est là un des points caractéristiques de l'ancienne langue vulgaire (2). Plusieurs fois nous avons indiqué l'élision de la voyelle finale des pronoms : c'est aussi une règle générale ; et même, comme dans la

(1) Patois de Clermont, de Riom et des villages environnants. — *Poésies patoises* de Pastourel, Laborieux, etc., etc.

(2) L'usage qui se fait du pronom dans les dialectes *Limaniens* et *Doriens* ne peut, à mon sens, infirmer cette règle, dont la généralité ne reçoit point ou à peu près point d'exécution dans la Haute comme dans la Basse-Auvergne, hors de ces dialectes et des localités qui les avoisinent. Je crois fermement que là cet emploi du pronom, comme sujet du verbe, tient à la dégénérescence de l'ancienne langue au contact du français.

langue Romane, la voyelle *intérieure* disparaît : ainsi, *n's*, *v's*, représentent très-souvent, *nous*, *vous*, particulièrement dans certains dialectes : *n's en di*, *on nous a dit*. Élidé ou contracté ainsi, le pronom devient, dans la prononciation, fixé au mot qui le précède ou à celui qui le suit, selon que le premier se termine ou que le second commence par une voyelle.

Ce, *quo*, *quo-d'ati*, *quo-d'acei*, *quo-d'alei*, — ce, ceci, cela; — *qué*, *qué-d'ati*, *qué-d'acei*, celui, celui-ci, celui-là; — *quela-d'ati* — *d'acei*, — celle, celle-ci, celle-là; — *quelaus*, *quelas-d'ati* — *d'acei* — *d'alei*, — ceux, celles, ceux-ci, ceux-là, celles-ci, celles-là.

Pronoms démonstratifs.

Quand ce pronom est employé comme adjectif démonstratif, il se dit, *qué*, ce; *quela*, cette; *que laus*, ces; *que las*, ces, (féminin).

Que, *qu'*, *que z'* devant les voyelles, qui *que*. Exemple : *Le mounde que mandzount liour be sabount pas ce que fant*, les personnes qui mangent leur bien ne savent pas ce qu'elles font. *Le mounde que z'ame*, les personnes que j'aime. *Le tsan qu'ant tsata laus vegeis*, le champ qu'ont acheté les voisins.

Pronoms relatifs.

Quau, quoi (peu usité); *qioun*, *qiuna*, lequel, laquelle; *qiunaus*, *qiunas*, lesquels, lesquelles, quelques-uns, quelques-unes. — *Dont*, s'emploie aussi, quoique peu fréquemment, avec le même sens qu'en français. Le vrai patois veut : *de quau*, de qui ou de quoi, au lieu de *dont*. — *Ce que* est usité dans le sens de *ce que* français. — *On* est inusité : à sa place l'auvergnat dit : *le mounde*, les personnes, le monde; ou bien il se sert du verbe à la troisième personne du pluriel; *disount*, ils disent, pour *on dit*. *Le mounde* est sous-entendu. Il y a des localités où on emploie *se* pour *on*, exemple : *se disount*, on dit : ici encore, *le mounde* est sous-entendu. Dans certains cas, cependant, *on* se traduit par *an*, précédé de l'euphonique *l'*; exemple : *quand l'an z'ai maridada*, quand on est mariée. — *Tsasqioun*, chacun; — *quauqioun*, quelqu'un; — *laus autrei*, autrui; — *ioun l'autre*, l'un l'autre; — *paioun*, personne, sont les autres pronoms indéfinis.

Pronoms indéfinis.

DU VERBE.

Puisées à des sources communes, composées par des actions et des éléments en partie identiques, soumises, à des degrés différents, aux mêmes vicissitudes, les grammaires française et patoise présentent des règles générales analogues relativement au verbe, à son sujet, à ses régimes, à ses modifications de nombres, de personnes, de modes, de temps. De même que le français, le patois d'Auvergne n'a qu'un seul *verbe substantif*, à savoir le verbe être : *esse* ou *estre*. Comme lui aussi, il reconnaît cinq sortes de *verbes adjectifs* : 1° le verbe actif : — *scrise*, j'écris, — *mandze*, je mange; 2° le verbe passif, *esse* ou *estre ama*, être aimé; 3° le verbe neutre : *landy*, languir, *na*, aller; 4° le verbe pronominal : *se suveny*, se souvenir, *se nana* ou *s'ennana*, s'en aller, *se pensa*, penser, *se soundza*, songer; 5° le verbe impersonnel : *tsau*, *tsaiot*, il faut, il fallait; *plei*, *pleiquet*, il pleut, il plut; *essaura*, il sèche; *échira*, il fait de la tourmente.

Semblable donc aux verbes français, le verbe patois se conjugue suivant cinq modes et dans huit temps, les mêmes que les modes et les temps du discours français; et, sauf quelques exceptions que j'indiquerai, ceux-ci se forment et ceux-là expriment les modifications de l'action de la même manière que les verbes français. — Les auxiliaires *estre* ou *esse*, être, et *ver* ou *aver*, avoir, y servent aussi à la composition des temps. Les exigences de l'oreille française ont même été celles de l'oreille auvergnate à cet égard, car, pas plus qu'en français, le patois ne dit : *m'ai troumpa*, *m'ai mourdiu*, je m'ai trompé, je m'ai mordu, mais bien *me sai troumpa*, *me sai mourdiu*, je me suis trompé, mordu; bien que, dans cette locution, le verbe *esse* soit pris pour le verbe *ver*.

Plus simple que le français, quant au nombre de ses conjugaisons, le patois auvergnat n'en compte que trois : 1° celle en *a*, répondant à la française en *er*; 2° celle en *i*, *y*, répondant à la française en *ir*; 3° celle en *re* qui correspond à la même du français. On voit que ce sont les verbes en *oir* qui font défaut. La plupart des mots ou verbes français en *oir* se terminent en patois par *re* ou *bre*. Il ne faudrait pas, néanmoins, induire de cette correspondance un procédé constant de formation des verbes patois par les verbes français en changeant la voyelle finale des verbes en *er* par *a*, des verbes en *ir* par *i* ou *y*, des verbes en *oir* par *re* ou *bre* ou *dre*. Très-souvent ce mode de formation reçoit des exceptions trop nombreuses pour être pris comme règle absolue, de telle sorte que beaucoup de verbes de la seconde conjugaison, par exemple, comme *ouvrir*, *bada*; *couvrir*, *cata*, se trouvent en patois transportés à la première. De même que le français, enfin, le patois d'Auvergne a, dans chacune de ses conjugaisons, des verbes *réguliers*, *irréguliers* et *défectifs*.

CONJUGAISON DES AUXILIAIRES.

Les deux auxiliaires patois ont le même usage que les deux auxiliaires français. Ils servent à se conjuguer eux-mêmes et à conjuguer les temps composés des autres verbes. Une grande différence entre les deux langues, toutefois, c'est qu'au lieu que dans le français *avoir*, seul, se conjugue lui-même, dans le patois tous deux se rendent respectivement

VERBES ACTIFS.

TABLEAU DES TROIS CONJUGAISONS RÉGULIÈRES.

1. INFINITIF en <i>a</i> .	2. INFINITIF en <i>i</i> ou <i>y</i> (1).	3. INFINITIF en <i>re</i> .
Egeguà (2), — <i>arranger</i> .	Basty, — <i>bâtir</i> .	Vendre, — <i>vendre</i> .
Aver égeguà, <i>avoir arrangé</i> .	Aver basti, <i>avoir bâti</i> .	Aver vendu (diu), <i>avoir vendu</i> .
Egequant, <i>arrangeant</i> .	Bastissant, <i>bâtissant</i> .	Vendant, <i>vendant</i> .
Egeguà, <i>arrangé</i> .	Basti, <i>bâti</i> .	Vendu (diu), <i>vendu</i> .
Egègue, <i>j'arrange</i> .	Bastisse, <i>je bâtis</i> .	Vende, <i>je vends</i> .
Egègué, <i>etc.</i>	Bastissé, <i>etc.</i>	Vendé, <i>etc.</i>
Egègua.	Bastit.	Vend.
Egègan.	Bastissant.	Vendan.
Egèguàs.	Bastissès.	Vendès.
Egègount.	Bastichount.	Vendount.
Egeguave, <i>j'arrangeais</i> .	Basticho, <i>je bâtissais</i> .	Vendio, <i>je vendais</i> .
Egeguavé, <i>etc.</i>	Bastichas, <i>etc.</i>	Vendia, <i>etc.</i>
Egeguava.	Bastichot.	Vendiot.
Egeguavan.	Bastichan.	Vendian.
Egeguavàs.	Bastichas.	Vendias.
Egeguavount.	Bastichount.	Vendiount.
Egeguère, <i>j'arrangeai</i> .	Bastiguère, <i>je bâtis</i> .	Vendeguère, <i>je vendis</i> .
Egeguéré, <i>etc.</i>	Bastiguéré, <i>etc.</i>	Vendeguéré, <i>etc.</i>
Egeguet.	Bastiguét.	Vendeguét.
Egeguèran.	Bastiguèran.	Vendeguèran.
Egaguèràs.	Bastiguèràs.	Vendeguèràs.
Egeguèrout.	Bastiguèrout.	Vendeguèrout.
Z'ai égeguà, <i>j'ai arrangé</i> .	Z'ai basti, <i>j'ai bâti</i> .	Z'ai vendu, <i>j'ai vendu</i> .
Z'as égeguà. — <i>etc.</i> comme au passé indéfini du verbe <i>aver</i> en ajoutant le passé <i>égeguà</i> .	Z'as basti. — <i>etc.</i> passé indéfini de <i>aver</i> , suivi du passé <i>basti</i> .	Z'as vendu. — <i>etc.</i> passé indéfini de <i>aver</i> , suivi du passé <i>vendu</i> .
Z'ai gu égeguà, <i>j'ai eu arrangé</i> .	Z'ai gu basti, <i>j'ai eu bâti</i> .	Z'ai gu vendu, <i>j'ai eu vendu</i> .
Z'as gu égeguà, <i>etc.</i>	Z'as gu basti. — <i>etc.</i> passé indéfini de <i>aver</i> suivi du passé <i>basti</i> .	Z'as gu vendu. — <i>etc.</i> passé indéfini de <i>aver</i> suivi des passés <i>gu</i> et <i>vendu</i> .
Z'ot gu égeguà, — <i>etc.</i> passé indéfini de <i>aver</i> , suivi des passés <i>gu</i> et <i>égeguà</i> .		
Z'aguère égeguà, <i>j'eus arrangé</i> .	Z'aguère basti, <i>j'eus bâti</i> .	Z'aguère vendu, <i>j'eus vendu</i> .
Z'aguéré égeguà. — <i>etc.</i> comme au passé antérieur du verbe <i>aver</i> , en ajoutant le passé <i>égeguà</i> .	Z'aguéré basti. — <i>etc.</i> passé antérieur de <i>aver</i> suivi du passé <i>basti</i> .	Z'aguéré vendu. — <i>etc.</i> passé antérieur de <i>aver</i> , suivi du passé <i>vendu</i> .
Z'ayo ou — <i>vio</i> égeguà, <i>j'avais arrangé</i> .	Z'ayo basti. — <i>etc.</i> plus-que-parfait de <i>aver</i> , suivi du passé <i>basti</i> .	Z'ayo vendu, <i>j'avais vendu</i> .
Z'aya ou — <i>via</i> égeguà. — <i>etc.</i> comme au plus-que-parfait du verbe <i>aver</i> , en ajoutant le passé <i>égeguà</i> .		Z'ayas vendu. — <i>etc.</i> plus-que-parfait de <i>aver</i> , suivi du passé <i>vendu</i> .
Egeguarai, <i>j'arrangerai</i> .	Bastyrai, <i>je bâtirai</i> .	Vendrai, <i>je vendrai</i> .
Egeguaras, <i>etc.</i>	Bastyras, <i>etc.</i>	Vendras, <i>etc.</i>
Egeguarot.	Bastyrot.	Vendrot.
Egeguaran.	Bastyran.	Vendran.
Egeguarès.	Bastyrès.	Vendrès.
Egeguarount.	Bastyrount.	Vendrount.
Z'aurai égeguà, <i>j'aurai arrangé</i> .	Z'aurai basti, <i>j'aurai bâti</i> .	Z'aurai vendu, <i>j'aurai vendu</i> .
Z'aura égeguà. — <i>etc.</i> comme au futur antérieur du verbe <i>aver</i> , en ajoutant le passé <i>égeguà</i> .	Z'auras basti. — <i>etc.</i> futur antérieur de <i>aver</i> , suivi du passé <i>basti</i> .	Z'auras vendu. — <i>etc.</i> futur antérieur de <i>aver</i> , suivi du passé <i>vendu</i> .
Egegaio <i>j'arrangerais</i> .	Bastiyo, <i>je bâtirais</i> .	Vendrio, <i>je vendrais</i> .
Egegaia, <i>etc.</i>	Bastiyas, <i>etc.</i>	Vendrias, <i>etc.</i>
Egegaiot.	Bastiyot.	Vendriot.
Egegaian.	Bastiyân.	Vendrian.
Egegaïàs.	Bastiyàs.	Vendriàs.
Egegaïount.	Bastiyount.	Vendriount.

(1) Il y a des localités où certains verbes changent de conjugaisons. Ainsi le verbe *sentir*. On dit en effet tantôt *senty* à l'infinitif, et *sentî* au participe passé ; alors il est de la seconde conjugaison : tantôt *sentre* ou *sentiu*, alors il passe à la troisième.

(2) On doit prononcer comme s'il y avait *égigua*, mais en donnant un son très-faible à l'*i*.

lui sont communs avec elle ne présentent pas les mêmes irrégularités. Ainsi, *na*, aller, fait comme en français, *vau*, *va*, *vé*, je vais, tu vas, il va; mais, à ses autres temps, il se régularise en gardant presque constamment pour racine l'infinitif *na*, et se conjugue sur *égegua*: *Envouya*, irrégulier en français, est entièrement régulier en patois: de même: *courre*, courir; *dourmi*, dormir; *party*, partir; *sourty*, sortir; *veny*, venir.

Les verbes *défectifs* demandent une observation semblable; beaucoup le deviennent en patois, qui sont réguliers ou irréguliers seulement en français. — Ainsi, *moury*, mourir, n'a point d'indicatif présent; *fudze*, fuir, a son participe passé et son participe présent inusités; *tsaudre*, falloir, n'a pas de participe présent; *maure*, moudre, n'a ni indicatif présent ou imparfait, ni participe présent; *mauge*, traire, n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé; *stavany*, se trouver mal, est dans le même cas, etc. etc. Et, ici comme en français, quand un temps primitif manque, à quelques exceptions près les dérivés de ce temps manquent aussi.

Toutes les règles des *verbes passifs* français, aussi bien que celles des *verbes neutres*, régissent les passifs et les neutres patois. A l'égard de certains de ces derniers, cependant, une observation doit être faite: *party*, partir, se conjugue avec *aver*, avoir, autant qu'avec *estre*: on dit *z'ai parti à duas huras*, j'ai parti à deux heures, de préférence à *je suis parti*, *sai party*. Je crois même que cette dernière forme, pour quelques verbes, n'est employée qu'à l'imitation du langage français. *Toumba*, tomber; *na*, aller; *naïsse*, naître; *mounta*, *davala*, monter, descendre, etc. etc., se trouvent dans le même cas; en sorte que l'on peut dire que si *aver* n'est pas l'auxiliaire unique des verbes neutres, il est le plus employé dans leur conjugaison.

A l'égard des *verbes pronominaux*, rien de particulier ne les concerne, sinon l'existence de certains qui, comme *se pensa*, *se soundza*, penser, songer, ont été changés en pronominaux par le génie de la langue auvergnate. Un paysan ne dit point je le pensais, *le pensave*, *le soundzave*, mais bien *m'au soundzave*, *m'au pensave*, je me le pensais. Il faut voir là l'effet des habitudes de méditation solitaire qu'a le paysan. Travaillant souvent seul, au milieu des champs, il rapporte sa pensée à lui-même comme quelque chose d'extérieur, qu'il se donne ou s'ôte suivant sa volonté. — *Pensa*, dans certaines acceptions, a cependant gardé sa qualité de verbe neutre: on dit *pensa bei sa mya*, il pense à sa mie.

De même qu'en français, les verbes unipersonnels n'ont d'usage en patois qu'à la seule troisième personne de chaque temps. Observons ici, seulement, que *pleit*, il pleut est patois, tandis que *il neige* n'a point de correspondant: on dit, *fai de neidze*, il fait de la neige: ou bien *échira*, il écrie (verbe non français), quand la neige tourbillonne, poussée par un grand vent.

ADVERBES.

Comme en français, ceux qui qualifient, et les autres à plus forte raison, sont invariables. Le patois compte peu des premiers, ainsi qu'il doit arriver dans toute langue dont les sujets de qualification sont bornés. Certains reviennent sans cesse, comme: *tut-bèlement*, bravement, doucement; *dauçament*, tranquillement, sans bruit; *bravament*, qui a à peu près la même signification. Quant aux adverbess de temps, de lieu, de rang, de quantité, d'affirmation, de négation, de doute, de comparaison et d'interrogation, les principaux sont: *d'autrecop*, autrefois; *aneu*, aujourd'hui; *demo*, demain; *liei*, tôt; *betot*, bientôt; *suvent*, souvent; *tudzur*, toujours; *davan*, auparavant; *alor*, alors; *meitu*, aussi; *tant*, autant, tant, si; *mei*, plus; *mien*, moins; *dessubre*, dessus; *dessu*, dessous; *dedien*, dedans; *fora*, dehors; *pourtant*, pourtant; *amoun*, où; *ty* ou *aty*, ici, là; *eiche*, ici; *alei*, là-bas; *des 'ty 'n alei*, d'ici là-bas (*ty* est ici pour *aty*; 'n est pour *en*, en; e s'élide par euphonie. Le mot original est: *des aty en alei*, d'ici en là-bas). (1) *Lounten*, longtemps; *arsere*, hier; *davant*, devant; *daret*, derrière; *en nau*, en haut; *en ba*, en bas; *partut*, partout; *d'araze*, près; *peice*, *peicenemprè*, ensuite, après; *luen*, loin; *pourmeirement*, premièrement; *pour* ou *prou*, assez; *quage*, presque; *beicop*, beaucoup, *quauque*, quelque; *obe*, o, oui; *beliau*, peut-être; *couma*, comme, comment; *coura*? quand? *quand*, quand, lorsque; *keiche*? pourquoi? *quant*? combien?

Des adjectifs, comme: *Ferme*, ferme; *nau*, haut, s'emploient aussi adverbiallement.

PRÉPOSITIONS.

Il y a celles de lieu: *entour*, autour; *tzè*, chez; *vei*, vers, etc. — Celles d'ordre: *davant*, avant et devant; *entra* ou *enter*, (2) entre; *danspei*, depuis; *aprè*, après. — Celles d'union: *bei* ou *ambeï* avec; *diuran*, *pendan*, pendant. — Celles de séparation: *san*, sans; *mien*, moins, excepté. — Celle d'opposition: *countre*, contre. — Celles qui marquent le but: *subre*, sur, concernant; *par* ou *pá*, pour; *vety*, voici, voilà. — Celles qui marquent le lien ou la cause: *pa* ou *par*, par; *mouyenan*, moyennant. — Celles qui spécifient: *vei*, *bei*, vers, avec (pour à); *de*, de; *dien*, dans (pour en).

(1) On dit *en home tut s'ty 'n alei*, littéralement *un homme tout d'ici là-bas*, pour désigner un homme sans volonté, sans initiative, sans invention.

(2) Les mots français en *tre*, *dre*, *pre*, qui gardent en patois la même terminaison, se prononcent, pour la plupart, *per*, *der* *ter*; absolument comme le *er* final des mots allemands.

Verbes défectifs.

Verbes pronominaux.

Verbes unipersonnels.

LITTÉRATURE ÉCRITE.
Troubadours.

P. Rogiers.

G. Faydit.
Millot, t. I, p. 554.
Raynouard, t. II, III, IV, V.Le moine de Montaudon.
Millot, t. II, p. 224.
Raynouard, t. III, IV et V.

L'Auvergne a eu ses troubadours. — Ce fait vient à l'appui de ce que j'ai dit plus haut, à savoir que le patois auvergnat était un dialecte de la langue Romane, langue cultivée, langue littéraire de toute la France méridionale. Elle n'a pas produit seulement, en effet, des troubadours errants, qui soient allés loin de leur pays, dans les cours de Provence ou d'Arragon, apprendre cette langue, et porter leurs *vers*, leurs *chansons*, leurs *sirventes* au service de leurs amours, des querelles des princes, ou de la politique des temps. D'un côté, le plus grand nombre de ceux qui ont ainsi vécu loin de l'Auvergne y avaient déjà versifié en langue Romane avant de la quitter; et de l'autre, plusieurs sont restés dans ce pays presque toujours, et y ont écrit des pièces d'un mérite proclamé alors égal à celui des meilleurs troubadours de Provence (1). Parmi les premiers, l'histoire nous a conservé des œuvres de : Pierre Rogiers, à qui l'amour du plaisir fit quitter le canonicat de Clermont, au XII^e siècle, pour aller à la cour de la Vicomtesse de Narbonne, célébrer les charmes de la souveraine. Éloigné par celle qu'il aimait, il fut reçu par le seigneur d'Orange, puis par le roi d'Arragon et par le comte de Toulouse; mais poursuivi par le souvenir de son amour malheureux, il mourut moine de Grammont. — De Gauselme Faydit, né sur les terres du Dauphin d'Auvergne, plus Limousin qu'Auvergnat, car sa famille était d'Uzerche. Poète débauché à l'excès, mais bon poète, il fut, comme tel, recherché par Richard-Cœur-de-Lion qu'il suivit en Terre-Sainte; mais il l'y laissa bientôt pour venir solliciter l'amour d'une des plus hautes dames d'alors, de Marie de Ventadour, en célébrant ses charmes dans de nombreuses poésies. C'est un des troubadours qui ont le plus écrit. On a encore de lui plus de soixante pièces. — Quand il sut la mort de Richard, pourtant, il se ressouvint de ses bienfaits. Elle lui inspira de beaux vers. — Du moine de Montaudon, enfin, le meilleur vivant, le plus licencieux des poètes du XIII^e siècle, né pour les aventures plutôt que pour le cloître; mais troubadour célèbre, qui faisait des couplets et des sirventes politiques pour le bien de son prieuré (2). Ayant quitté l'Auvergne et gagné la cour du roi d'Arragon, il fut célèbre dans toute l'Espagne par ses vers, et revint mourir en Roussillon, au prieuré de Villefranche, qu'il avait échangé contre celui de Montaudon. Il ne quitta jamais l'habit monastique. Il a tout chanté dans ses poésies, l'amour, les plaisirs, la vie large, fastueuse, et tout cela au plus haut degré. On a de lui vingt pièces. Sa manière était originale. Il commence ainsi une pièce dans laquelle il semble avoir voulu remercier ou critiquer les divers hôtes qui l'hébergèrent dans ses voyages :

*L'autre jour m'en pugiez al cel,
Qu'a nicy parlar ab san Miquel
Don sui mandatz;
Et auzi un clam que m fon bel :
Eras l'auiaz :
Sanh Jolias venc devan Dieu
E dis :*

« L'autre jour je montai au ciel.
J'allai parler à saint Michel
Qui m'avait demandé;
Et j'entendis une plainte dont je suis bien aise :
Or, écoutez :
« Saint Julien s'avance vers Dieu
Et lui dit :

Suivent les plaintes que le saint, patron des bons gîtes, fait à Dieu sur beaucoup de gens qui l'ont mal reçu. Quand il arrive à l'Auvergne, il dit :

*En Alvergne ses aculhir
Podetz alberguar, e venir
Descoridatz,
Qu'il non o sabon fort gent dir,
Mas ben lur plats.*

En Auvergne sans accueil
Pouvez demander gîte, et venir
Non invité,
Car ils ne savent guère jolies choses dire
Mais bien on leur plaît.

Après cette pièce en vient une autre contenant une plainte fort vive des moines contre les femmes qui se fardent. — Imitant Pierre d'Auvergne dont je vais parler, le moine a fait un sirvente contre les troubadours de son temps. Voici comment il s'y rend justice en traçant lui-même son portrait.

*Le fals monge de Montaudo
Qu'ab totz tensonna e conten.
Et a laissat Dieu per baco,
Egar ane fetz vers ni canso,
Degra l'om tost levar al ven*

Le faux moine de Montaudon
Qui de chansonner tous est content.
Il a laissé Dieu pour le lard (*la chair*) ;
Et pour avoir fait vers ou chansons
On devrait vite le pendre (l'élever au vent).

Pierre d'Auvergne.
Millot, t. II, p. 45.
Raynouard, t. III et V.
Hist. Litt., t. XV, p. 25.

Les troubadours qui, en Auvergne même, ont cultivé la poésie provençale, Pierre d'Auvergne, le Dauphin d'Auvergne et l'évêque de Clermont, Peyrols, Guillaume de Saint-Didier, Dona Castellosa et Clara Danduze, nous sont connus aujourd'hui par de nombreuses poésies. — Pierre d'Auvergne, que le diocèse de Clermont avait vu naître, joignait à beaucoup de talent une belle figure, de la distinction et de l'esprit (3). On le regarda longtemps comme le prince des troubadours; ses succès même l'avaient rendu vain et jaloux des autres. Il eut pour dame Clarette de Baux, belle provençale à laquelle tous ses vers amoureux se rapportent. Retiré dans un monastère après une longue et belle vie dans le monde, il s'y occupa de poésies religieuses. Nul peut-être ne faisait des vers plus gracieux que lui, témoin une pièce qui commence ainsi :

(1) C'est dans le *Choix des poésies des Troubadours*, par M. Raynouard, dans l'*Histoire des Troubadours* de l'abbé Millot, et dans l'*Histoire littéraire* des Bénédictins, qu'il faut surtout chercher la vie et les poésies des poètes romans. Là ont été triées ou mises en ordre les pièces des manuscrits provençaux.

(2) E fasia coblas estan en la morgia, e sirventes..... Et ill cavalier et ill baron feiron li gran honor, e deiron li tota qu'el volc; e el portava tota Montaudon, al sieu priorat. Mout crecte melhuret la soa gloria, disent les manuscrits.

(3) Bels et avinens de la persona; e trobat ben e cantat ben. — Mss.

Rossinhol, en son repaire
 M'iras ma donna vezer ;
 E ilh diguas lo mieu affaire ,
 E ilh digua t del sieu ver ,
 Que man sai
 Com l'estai ,
 Mas de mi 'lh sovenha :
 Que ges lai
 Per nuilh plai
 Ab si no t retenha .

Que tost no m tornes retraire
 Son estar, son captener,
 Qu'ieu non ai amic ni fraire
 Don tant ho vengu ha saber .
 Ar s'en vai
 L'auzel gai
 Ab gang, on que venha
 Ab essai ,
 Ses esglai ,
 Tro que trop l'ensenha .

Rossignol, en sa demeure
 Tu m'iras ma dame voir ;
 Et lui diras mes affaires ,
 Et qu'elle te dise des siennes le vrai ,
 Que message soit
 Comme elle est
 Et de moi elle se souvient ;
 Que point là
 Par aucune prière
 Avec elle ne te retienne .

Que tost tu viennes me retracer
 Son être, sa conduite ,
 Car je n'ai ami ni frère
 Dont tant je veuille avoir science .
 Maintenant s'en va
 L'oiseau joli
 Avec joie, ou qu'il vienne ,
 Avec demande (en s'informant),
 Sans frayeur
 Jusqu'à ce qu'il trouve le lieu indiqué.

Toute la pièce est d'une délicatesse d'idées et d'un charme d'expression peu commun dans la littérature provençale, et prouve que Pierre d'Auvergne passait à bon droit pour le meilleur troubadour, avant que Guiraut de Borneil ne parût. Ces qualités le distinguent même au milieu de tous les littérateurs de l'Auvergne. La poésie légère n'a peut-être jamais eu, dans ce pays, que le seul Pierre d'Auvergne pour interprète heureux. Il avait également ceci de particulier, dans son temps, qu'il était fils d'un bourgeois, tandis que la littérature n'occupait guère alors que la noblesse, elle seule sans doute, avec les moines, ayant le moyen et le temps de s'instruire et de cultiver les lettres.

P. d'Auvergne composa de fougueux sirventes pour exhorter aux croisades les princes et les peuples. On a de lui vingt-cinq pièces. Au Puivert, dans une assemblée aux flambeaux où l'on récitait des poésies, il chansonna les autres troubadours dans un sirvente assez méchant, mais que pouvait excuser, auprès de ses rivaux en poésie, ce qu'il y dit de lui-même.

Peire d'Alvegne a tat volz
 Que canta cum granoll' en potz,
 E lausa s trop a tota gen ;
 Par maistr' es de totz .
 Ab q'un pauc es larzis sos mots ,
 Qu'a penas nuils hom los entent (1).

Pierre d'Auvergne a une voix
 Qui chante comme une grenouille dans un marais,
 Et se loue trop à toutes gens
 Comme le maître à tous les autres.
 Il faudrait quelqu'un pour expliquer ses vers,
 Car il n'y a nul homme qui les comprenne.

La cour du Dauphin d'Auvergne fut au treizième siècle un centre de littérature où lui-même eut un des meilleurs rôles. Cinq pièces seulement ont été conservées de ses poésies. Brillant et savant cavalier, habile aux armes, heureux en amours, charmant poète, gentil parleur, seigneur fastueux, bien peu l'égalèrent dans ce temps. Les manuscrits rapportent que, s'étant ruiné par le luxe, il refit par avarice et par adresse sa fortune perdue. Il aimait les troubadours et les attirait près de lui. Il nourrit et vêtit longtemps Peyrols, pauvre noble sans argent, mais bon poète ; et Pierre d'Auvergne, Hugues Brunet, Perdigon avec bien d'autres profitèrent mainte fois de ses largesses.—Batailleur et satirique, le sirvente fut son vers de préférence.

*Le Dauphin d'Auvergne et
 l'Évêque de Clermont.*
 Millot, t. I, p. 503.
 Raynouard, t. IV, V.

S'étant ligué avec Richard d'Angleterre pour défendre son pouvoir contre Philippe-Auguste, et ayant vu le roi de France dévaster ses domaines sans que Richard vint à son aide, ni lui donnât les secours qu'il avait promis, il laissa plus tard ce dernier engager la guerre tout seul. Le roi d'Angleterre fit alors contre lui un des deux sirventes qu'il a écrits ; mais sans tarder le Dauphin répondit. — *Reis*, dit-il,

*Reis, pus vos de mi chantatz
 Trobat'avetz chantador.*

Roi, puisque de moi vous chantez,
 Vous avez trouvé un chanteur.

Et il montre, en raillant, combien étaient mal sûres l'amitié et la foi du Roi-chevalier.

*Auc no foy vostre juratz,
 E conois si ma folor ;
 Que tant caval m'isoudor
 E tant esterlis pezatz
 Donetz mon cosin Guion :
 So m dizon siey companhon
 Tos temps segran vostr' estriens ,
 Sol tant larc vos tenya dieus .*

Je fus un jour votre engagé
 E je connais ma folie ;
 Car tant de chevaux de mille sous d'or
 Et tant de sterlings pesés
 Avez donné à Guy mon cousin !
 Aussi me disent nos compagnons (soldats)
 Si longtemps ils suivront votre étrier,
 Que tant de largesses vous tiendrez.

Outre Richard-Cœur-de-Lion, le Dauphin avait affaire à un autre adversaire satirique. C'était l'évêque de Clermont, prélat turbulent, homme de passions, de morale fort lâche, et d'assez vilaine conduite, d'ailleurs ennemi du roi de

(1) Il y a une variante de ce couplet, beaucoup plus flatteuse pour Pierre d'Auvergne. La voici :

*Que canta de sobr' e de solz
 E stei sous sons doux et plazen.*

Qui chante dessus et dessous (sur tout)
 Et ses sons sont doux et plaisants.

Il est fort possible que la variante fût son œuvre, et que le couplet tel que je l'ai donné fût une petite vengeance de confrère.

France et bien avec Richard. Ayant provoqué le Dauphin en raillant son avarice, il reçut la plus vive réplique, dans laquelle sont vertement retracés tous les déportements de sa vie :

*Be s pot maravillar qui conois sa figura
Cossi s'ausa vestir de sainta vestidura
Li vestiment son saint, mas fals' es la persona.*

Se peut émerveiller qui connaît sa figure,
Comment s'ose vêtir de saints vêtements.
Les vêtements sont saints, mais fausse est la personne.

dit-il de lui, assurant que le légat lui ôtera bientôt sa crosse.

*Anc tan fals coronat non ac en esta terra.
.....
El ab deniers dels motz alonga al rei sa guerra
..... s'ieu dir en volgues so qu'ieu dir en sabria
El perdria l'evescat et me ma cortesia.*

Jamais tant faux couronné ne fut sur cette terre.
.....
Avec les deniers des morts il allonge sa guerre contre le roi
..... si je voulais dire tout ce qu'en dire je saurais,
Il perdrait l'évêché et moi ma courtoisie.

L'évêque, lui, était un rimeur peu fécond, dont le nom ne serait point resté dans l'histoire littéraire, je pense, sans sa polémique avec le Dauphin. — Son vers, toutefois, avait de l'énergie, et les traits de sa satire portaient en plein. Après le Dauphin, c'est contre son propre frère, le comte Guy, qu'il les dirigea.

Peyrols.
Milot, t. I, p. 322.

Sur les terres du Dauphin était un pauvre hère sans argent (1), qui possédait castel où se gîter, mais pas d'habit pour se couvrir. Il s'appelait le chevalier Peyrols ; et, tout au contraire de ces hidalgos d'Espagne illustrés par Mendoza, qui portaient fièrement leur pauvreté à force de noblesse, lui avait peine à soutenir la sienne avec beaucoup de poésie. Le moine impitoyable de Montaudon le ridiculisait de « *porter trente ans le même habit*. » Étant cependant de gentille et douce figure, il fut pris au service du Dauphin qui, l'habillant, lui donnant chevaux et armures, en fit, tant qu'il le garda, un brillant troubadour. Il l'aima si fort, même, que Peyrols s'étant pris de vive passion pour la baronne de Mercœur, sœur du Dauphin, ce dernier intercédait pour lui auprès d'elle, et obtint qu'elle acceptât sa flamme. Mais le succès ayant dépassé son désir, il fallut bientôt éloigner Peyrols pour ménager l'honneur de la baronne. Dépouillé alors des riches vêtements et des armures, ne pouvant plus faire figure de chevalier, il se fit jongleur, courut les cours, reçut d'autres seigneurs ce que le Dauphin lui avait ôté, suivit les rois croisés en Palestine, et vint mourir enfin à Montpellier, où il avait pris femme. — On possède encore trente pièces de ce troubadour, qui chanta avec beaucoup de charme tant que durèrent ses amours avec la belle et aimable baronne de Mercœur. Les vers galants qu'il fit après, et il en fit beaucoup, n'eurent plus les mêmes mérites. Las d'amours souvent changés, il fit des vers pour la croisade. En Terre-Sainte, même, il composa une pièce que les manuscrits ont conservée, et où se trouve cette strophe :

*Belh senher Dieus, si feyssetz a mon sen,
Ben guardaratz qui faitz emperadors,
Ni qui faitz reys, ni datz castels ni tors ;
Quar pus son rics, vos tenon a nien ;
Qu'ieu vi antan faire man sagramen
L'emperador, don ar s'en va camjan.*

Beau seigneur Dieu, si faisiez à mon sens,
Bien garderiez qui vous faites Empereurs,
Ou qui faites Rois, ou donnez châteaux ou donjons ;
Car plus sont riches, vous tiennent à néant ;
J'ai vu jadis faire maint serment
L'Empereur, dont il s'en va se jouant, à cette heure :

Dona Castellosa.
Milot, t. II, p. 464.
Raynouard, t. III et V.

Bien peu de femmes ont laissé, dans la littérature romane, le témoignage qu'elles cultivassent elles-mêmes la poésie qui s'inspirait d'elles. C'est une vraie gloire pour l'Auvergne, d'avoir possédé les deux plus marquantes parmi celles qui ont chanté dans cette langue, si bien faite pour les chants d'amour. L'une est dona Castellosa, gentille dame mout gaia, e mout ensignada, e mout bela. Elle fit tous ses vers pour Armand de Bréon qu'elle aimait ; il nous a été conservé d'elle trois pièces où respire une tendresse profonde. Elle dit dans une :

*Assatz et fols qui m'en repren
De vos amar, pos tan ben mi cove ;
E cel q'o ditz no sap cum s'es de me,
.....
Tot 'autr' amor teiny a nien,
E sapchatz ben que mais jois no m soste
Mas lo vostre que m'alegra e m reve.*

Est bien fou qui m'en reprend
De vous aimer, puisque tant bien me plaît ;
Celui qui le dit ne sait ce que vous êtes pour moi,
.....
Tout autre amour je tiens à néant,
Et sachez bien que je ne me souhaite joie plus grande
Que (d'avoir) le vôtre qui me transporte et m'illusionne.

Claire d'Anduze.
Milot, t. II, p. 477.
Raynouard, t. III.

Une sensibilité plus vive encore semble avoir dicté à la belle Claire d'Anduze les quelques vers qui nous restent d'elle. — « Les médisants, dit-elle, ont éloigné d'elle son ami, qu'elle aime plus que toute chose au monde, qu'ieu am mais que res quel mon sia ; elle en meurt de douleur et de tristesse. C'est en vain qu'on la blâme de l'aimer, elle ne peut mieux faire. Son plus grand ennemi, s'il lui en dit du bien, lui devient cher ; son ami qui lui en parle mal ne saurait reconquérir ses bonnes grâces. »

*Ja no us donetz, bels amies, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'ieu us cange per nul autr' amador.
Si m pregavon d'autras donas un cen ;
Qu'amors, que m te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gard,
E farai o ; e, s'en pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.
Amicx, tan ai d'ira e de fennia
Quar no vos vey, que quant ieu cug chantar
Planh e sospir ; per qu'ieu no puesc so far
A mas coblos, qu'el cor complir volria.*

Ne vous donnez pas épouvante, bel ami,
Que j'aie envers vous un cœur trompeur,
Ou que je vous change pour aucun autre amoureux,
Me prieraient-ils d'autres amants un cent.
Car l'amour pour vous qui me tient en sa puissance,
Veut que mon cœur vous laisse et vous garde,
Et je le ferai : et si je pouvais ôter
Mon corps, tel qui l'a jamais ne l'aurait.
Ami, ai tant de dépit et de tristesse
Quand ne vous vois, que quand je crois chanter
Pleure et soupire ; que ne puis-je ainsi faire
Par mes couplets, que vous vouliez combler mon cœur.

(1) Us paubres cavalier d'Alvernhe, d'un castel que a nom Peyrols, qu'es al pe de Rocafort, disent les Mss.

Il y a quelque chose d'éminemment chevaleresque dans la plainte de cette femme qui déplore de ne pouvoir ôter son corps pour le donner à l'amant qui a son cœur! S'il fallait en croire une tradition auvergnate, cette femme troubadour, dont Millot seul a parlé, aurait passé sa vie dans les montagnes de la Haute-Auvergne. Elle joignait à une de ces rares facultés d'aimer qui, vives, profondes, alimentent toute l'existence sans qu'il paraisse rien au dehors, une habileté très-grande aux exercices du corps et au maniement des armes. Elle chevauchait en vrai chevalier à travers les difficiles chemins de ses montagnes, portant la lance et poussant sans peur sa haquenée dans les ravins. Croyant son amant infidèle, elle le défia dans un combat singulier. Elle y vint sous l'armure et le masque d'un homme, et de sa lance lui traversa le corps. L'amant l'avait toujours aimée, cependant; d'une bouche expirante il lui en fit le dernier serment. Dès lors elle ne chanta qu'amers regrets, et ne monta plus jamais un palefroi que pour venir pleurer sur le lieu du combat funeste, où une croix a rappelé longtemps au voyageur la triste mais douce fin du fidèle chevalier.

Guillaume de St-Didier fut un riche seigneur auvergnat qui *aima d'amour*, et non par galanterie, la sœur du Dauphin d'Auvergne, la marquise de Polignac. Il chantait des vers pleins de charmes en l'honneur de cette fière dame qui ne consentit qu'après de longues épreuves à le prendre pour chevalier. Il faut lire dans les manuscrits provençaux le naïf récit de cet amour et des vicissitudes qu'il subit. Le moine de Montaudon, préférant sans doute qu'on allât plus vite en besogne, lui fit ce couplet dans son sirvente des troubadours :

. de sanh Desdier
Guillems, que chantat volentier,
Et a chantat molt avinen,
Mas, quar son desirier no quier,
No pot aver nullo bon mestier,
Et es d'avol aculhimen.

. de saint Didier
Guillaume, qui chante volentiers,
Et a chanté très bien;
Mais, comme ses desirs ne disent pas assez,
Ne peut avoir nul bon métier (nul succès),
Et est de pauvre accueillement (mal venu).

Enfin, il faut mentionner ici Austau d'Orlhac, qui nous a laissé un chant unique en son genre, une plainte amère contre la croisade où mourut saint Louis, contre le clergé qui l'a prêchée, contre Dieu même qui a permis que les infidèles fussent vainqueurs, contre l'Église pleine de désordres et qui attire les calamités. *Ay! bella gens*, s'écria-t-il dans un couplet (1),

*Ay! bella gens avinens e corteza,
Que oltra mar passatz tan bel arnez,
May nous vegrens tornar sai, de que me peza
Don per lo mon s'en es grans dols empres.
Mal dicha si 'Alexandria,
Et mal dicha tota clergia,
Et mal dich Turc que us an fach remaner;
Mal o fets Dieus, quar lor en det poder.*

Hélas! chevalerie belle, avenante, courtoise,
Qui outre-mer passâtes si brillante,
Plus ne vous verrons revenir,
Et par tout le monde en est grande douleur.
Maudite soit Alexandrie,
Et maudit tout le clergé,
Et maudit le Turc qui vous y a fait rester;
Mal a fait Dieu, car il leur en a donné pouvoir.

Si le Roman provençal était, aux douzième et treizième siècles, la langue littéraire de l'Auvergne, il ne paraît pas qu'en dehors des personnes instruites et de l'entourage des gens puissants, beaucoup d'autres la connussent et la cultivassent. On a pu remarquer même, dans les vers des troubadours plus exclusivement Auvergnats, dans ceux du Dauphin, de Castellosa, d'Austau, par exemple, que la langue Romane pure est singulièrement altérée par la langue vulgaire. Celle-ci avait incontestablement le pas, servait à tous les rapports entre les hommes, se faisait parler même de ceux auxquels la langue Romane devait être plus familière. Le patois était la langue politique et administrative. Quelques documents historiques, qu'a respectés le temps, en font foi d'une manière positive. Ils témoignent par un mélange de l'orthographe et d'un certain nombre d'expressions romanes, que ceux qui les dictèrent possédaient cette langue supérieure; mais ils prouvent surtout combien était fort et répandu l'idiome rustique. Le plus ancien de

Guillaume de Saint-Didier.
Millot, t. III, p. 119.
Raynouard, t. III et IV.

Austau d'Orlhac.
Millot, t. II, p. 450.
Raynouard, t. V.

MONUMENTS EN LANGUE
PATOISE.

(1) On sait que les troubadours ne se bornaient pas à écrire des vers, mais que souvent ils les mettaient en musique, et les chantaient devant les personnes à qui ils les adressaient. « L'air, dit M. Francisque Mandet, dans son *Histoire de la langue Romane*, était noté sur une feuille de vélin enrichie d'arabesques et de miniatures, et se présentait ainsi au grand seigneur ou à la dame qui daignait en accepter l'hommage. »

Voici le *fac-simile* d'une chanson de ce genre, due à Guillaume de Saint-Didier. Il a été conservé par M. de Saint-Palaye, et dans le manuscrit d'Urfé.



Sainte-Palaye, *Mss. G.* (346). — *Mss. d'Urfé* (37).

* Il ne se rebutera jamais des maux de l'amour, puisqu'il a si bien réparé ceux qu'il avait soufferts par sa folie, et qu'il a su fléchir par ses prières une dame qui lui fit oublier tous ses malheurs. — Il n'a plus songé qu'il y eût d'autre dame dans le monde, depuis le jour que la mort le conduisit tout tremblant auprès de celle dont les doux regards s'insinuèrent dans son cœur, et en effacèrent le souvenir de toutes les autres femmes.

précieux monuments du droit communal auvergnat, comme l'existence des troubadours, montrent incontestablement que la langue Romane était autrefois, dans notre Auvergne, d'usage général parmi les personnes instruites, et que la diffusion du patois chez tout le reste du peuple, bourgeois aisés, cultivateurs, ouvriers forçait, quand on voulait se faire entendre de cette masse, d'avoir recours à l'idiome rustique, que l'on pliait alors aux règles, aux habitudes

e de vacha I d. Una dotsena de mollos o de chabras I d. I coir, mealha : una dotsena de pels de chabras I d. — Drapeirs e ferreirs e piliceirs e cordoneirs ei coireirs et sabateirs que al marchat ni a la feira venra dara usquets VI d. l'an. Si merchadeirs ven a Bassa ses marchats o ses feira, e deslia, e noi vent, noi dara ja leida. Us peisoners IIII d. l'an. Una charretada de peisos VI d. Una charrada de madeira I d. De charrada de celces una fuissa De charrada d'olas I d. De charrada de lenha II fuiz. De charrada defruta I d. De char qui lo vent I d. Una sauma de fruta mealha Una mola II d. De totas anonas d'el sisteir una copa de leida, e las VIII fant lo seister. Lo lesdeirs que porta la copa non deu logeir penre per la copa beilar, mas la leida. Els moles de Bessa ant a molre l'home e las femnas de Bessa lo seisteir (*setier*, mesure de contenance pour le blé) per una copa o jtenal; e non deu donar per usatge si no l'ajuda; e si l'ajuda, dara l'hi per l'usatge d'els moles de Bessa, de fornatge I d. del seister. En escuders e en seleirs e en freneirs VI d. l'an. E una fluissena de ros I d. en I cot. E en una tela c'hom porta a son col I d. si la vent. En cera I d. e aquel que la vent a estaso II d. De collets et de forses et de naps e d'escudelas II d. l'an; e un baco I d. qui lo vent. En maseleir III coissas de vacha l'an, o II sol. Panateirs que maiso non porta per l'usatge a Bessa III d. de pan l'an : qui aver (*il y a ici une omission*).

E si home ni femna s'en fuig am lor aver en altra vila, segrant lo lai et clamant o al senhor de la terra.

E si homs estrains merchada aver a Bessa, hom que maiso aura a Bessa, si ven a aquel merchat, aura i sa part, s'is vol, e l'estrains non aura ja part el seu. Qui compra aver en maiso d'home de Bessa, et s'el cui es l'hi maisos ni sos *messatges*, i demanda part, aura li coma us d'els altres.

Qui dona gaanh a home de Bessa per son aver o lo li promet ses forsa que el no l'heu fassa, aura lo opois no l'hon fara ja dreit.

Chamnadar no deu hom gatiar a taula ni des la taula trochà sa maiso.

A Bessa non deu home penre si fiansa vol donar, si non per crim, ni n'ol deu hom gatiar de sos vestimens en *charreira*.

Qui gatge prent a Bessa par son aver o per fiansa, tenra lo VIII jorns part son terme, e pois vendra lho; e si mais en prent, rendra lho; e si mens en prent, queira lho.

Home que maiso a a Bessa, si fiansa non pot donar, n'ol deu en B. de la T. penre si non per crim as la a jutjar sobre sas chausas.

Qui fait espoiso a Bessa ia ta gran no sera que ia dos'is vol mas i seister de vi.

De fulhia no fait hom dreit a Bessa; mas si malvas home ni malvasa femna efulhava, prod'home ni prod'femna deu o clamar en B. de la T. o a son Baile, e ilh devront o justifiar ses clams. Lo Pegeiros dona l'an de leida II masses de peja. — Lo salineirs deu d'el seister una manade de leida, et altra de tortage.

Qui enjana home a Bessa de merchat, que l'enjans sia par tersa part, *desfara* lo merchat, si dins VIII jorns aquel que seria enjanar nos n'era grausas.

D'anqui en ant seria lo merchat fait par l'usatge de Bessa.

Negus home qu'esta a Bessa ni neguna femna per forfait que fassa so molher ni soi efant ni sei parent ni hom ni femna de son conduit noi deu aver dans ses torns ni las soas chausas.

Qui porta maisos ni terra que mova d'en B. de la T. X ans a Bessa ses venda de dreit en la cort en B. de la T., es seu par l'usatge de Bessa. En B. de la T. non a en home de Bessa ni en femna mas sas dreitas condumnas escritas. Si negus hom ni neguna femna de Bessa era escorregus ves en B. de la T., si deu aver ni a comanda deu o redre primeirament, e la romanens es en B. de la T. a sa merce.

Tos hom que venria a Bessa, merchadeirs ni altres, ni femua, el e sa chausas souu segur del poder de Bessa, si fiansa noi a feita o depte noi deu.

E cant en B. de la Tour metra (de *mittere*, envoyer) son Baile a Bessa, el li deu faire jurar sobre sans que leialment menela vila els usatges ab (*ab* latin) lo cosseilh dels prodomes cuminals.

E si femna molherada cuminal venia a Bessa per putatge, e hom que non auria molher jasia (*jase*, parle avec elle, pour dire a *desrelations*. La locution est restée dans le patois.) am l'hois, non es tengus ves en B. de la T.

Si hom s'enfuich am l'altrui molher, ni femna am l'altrui marit, non deu tornar a Bessa tro que sainta gleisa lors in torn.

Qui foc met a Bessa a murtre, ni li fai metre, e en seria proaz e encorregus ves en B. de la T. e jamais no deu tornara Bessa per sagrament.

Negus hom de Bessa no si deu afiansar ves en B. de la T., ni el non deu cors d'home sazir, ni sa maisos, ni sas chausas, si non par crim. — Lenget nil gatge qu'en B. de la T. metria a Bessa devont esser tengut et non deu forsa faire per l'usatge de Bessa.

En B. de la T. ni sos Bailos no devont los plaiz de Bessa alonjar per amic ni per enemig ni per aver.

En B. de la T. a donat e altrejat al cuminal de Bessa c'a totas las ves qu'es voltrant metont cossols tos tems mais.

Si sirvens d'eu B. de la T. feria (*frapper*) home de Bessa primeirament, e l'hom de Bessa l'en fai tornas, que lo feira non es tenguz ves en B. de la T. si non sobre fasio. E qui esseparia home de Bessa que volgues dreit faire C. sol : i deu ajudar lo cuminals de la vila a destruire lo malfaitor, e non deu pois tora Bessa

pour les débats de procès d'homme qui a maison à Besse. Qui a fait à l'autrui femme ou tué homme ou femme, ou volé l'autrui argent à Besse, est à la merci de B. de la Tour.

Qui entre dans l'autrui jardin à Besse, pour mal faire donnera II sols qu'il doit à B. de la Tour, et au témoin XII d. Et s'il y a mêlée, et que homme tire le glaive nu, (il donnera) LX sols à la merci de B. de la Tour. — Et si à Besse il vient un faussaire qui porte de la fausse monnaie, les falsifications sont à la charge de B. de la Tour. Et si homme de Besse en avait été trompé, B. de la Tour lui rendrait son capital. — Celui qui veut ou qui achète à son essient avec des balances et des poids faux, s'il y a preuve, LX sols à la merci de B. de la Tour. Pour aulne fausse, VII sols. — Pour mesure de vin fausse VII sols. — Pour carte fausse VII sols. — Pour Leide soustraire VII sols. — Celui qui vend un cheval, ou une jument, ou un mulet donne IV sols de Leyde Une asne I d. des bœufs ou des vaches I d. Une douzaine de moutons ou de chèvres I d. Les drapiers, les marchands de fer, les marchands de pailles, les cordonniers, les corroyeurs et les sabotiers qui viendront à la foire ou au marché donneront chacun VI d. par an. Mais si un marchand vient aux marchés ou aux foires de Besse et déballe sans rien vendre, il ne paiera pas la leyde. Les poissonniers III d. l'an; une charretée de poisson VI d.; un char de mayère I d. les chars de cercles un faisceau (*de cercles*); les chars de vaisselle I d.; les chars de bois II buches; les chars de fruits I d.; des chars, ceux qui les vendent, I d.; une charge d'âne de fruit, une maille. Une meule II d. Pour chaque setier de tous blés une coupe pour leyde, et les VIII font le setier. Le Leydier (collecteur de la leyde) qui porte la coupe, ne doit point prendre de loyer pour donner la coupe, mais seulement la leyde. — L'homme et la femme de Besse vont moudre aux moulins de Besse le setier moyennant une coupe; et, d'après l'usage, si on ne les aide pas ils ne doivent rien donner; et si on les aide, d'après l'usage des moulins, ils donneront I d. par setier de mouture. — Les écuyers *marchands de chevaux*, le selliers, les marchands de frein VI d. par an. Un faisceau de verges I d. une fois payé. Une pièce de toile qu'un homme porte à son cou I d. s'il la vend; la cire I d.; et celui qui la vend en boutique II d.; des couteaux, des ciseaux des écuellles II d. chacun; et une pièce de lard I d. celui qui la vend. Les bouchers III cuisses de vaches par an, ou II sols; les boulangers qui n'ont maison à Besse et portent du pain pour l'usage, III deniérées de pain par an (*on a omis* ceux qui ont maison ne devront rien payer. *Charte de Montferrand*).

Si un homme ou une femme s'en vont de Besse dans un autre ville avec leur avoir, ils suivront les lois et seront sous la justice du seigneur de la terre.

Etsi un homme étranger entre en marché à Besse, si un homme qui y a maison se présente à ce marché, il aura part, s'il veut, tandis que l'étranger n'aura pas part s'il vient à un marché entamé par homme de Besse. (*Id.*, — *Charte de Montferrand*). Qui achète dans la maison d'un homme de Besse, si celui à qui est la maison ou ses domestiques demandent part, ils auront

Qui donne gain (*intérêt*) à homme de Besse pour son argent ou le lui promet, s'il ne le lui fait (*paye*) pas, celui-ci aura droit de le forcer à le faire.

Le changeur ne peut saisir un homme à son étalage, ni depuis son étalage jusqu'à sa maison (ou bien, *le changeur ne peut être saisi*....) A Besse on ne doit point saisir un homme, s'il veut donner sureté (caution), à moins que ce soit pour crime; et on ne doit saisir d'un homme les vêtements en pleine rue.

Celui qui prend gage à Besse pour sureté de son argent aura huit jours pour son terme et puis vendra le gage: s'il en tire plus, il rendra le surplus, et s'il en tire moins il demandera le reste.

Homme qui a maison à Besse, s'il ne peut donner sureté, B. de la Tour ne la doit la prendre (*exiger*), si ce n'est pour crime, s'il a à juger sur ses choses.

Qui fait épousée à Besse, il ne sera si grand qu'il ne donne un setier de vin, si je le demande.

On n'a pas le droit de faire de la feuille à Besse: mais si mauvais homme ou mauvaise femme en font, prud'homme ou prude femme doivent s'en plaindre à B. de la Tour ou à son Bailli, et ils devront justifier leurs plaintes. — Les marchands de poix donnent par an II masses de poix pour leyde; les marchands de sel doivent par setier une poignée de sel pour leyde et une autre pour le térage.

Homme trompé à Besse, dans un marché, si la tromperie est du tiers, cassera le marché, si dans huit jours il s'est plaint.

Dorénavant, les marchés seront passés suivant l'usage de Besse. Aucun homme ou femme qui sont à Besse, ne doivent avoir dans leurs torts ou leurs choses (être responsables) les forfaits que feront sa femme, ou ses enfants, ou ses parents, ou homme ou femme à leur service.

Qui possède maison ou terre dans la mouvance de B. de la Tour depuis dix ans, sans vente de droit en la cour de B. de la Tour, par l'usage de Besse les fait siens. — B. de la T. n'a sur homme ou femme de Besse de droit que selon ses coutumes écrites. Si un homme ou une femme avaient eu recours à B. de la Tour, s'ils ont dette, ils doivent la rendre à premier commandement, et les retardaires sont à la merci de B. de la Tour.

Tout homme qui viendra à Besse, marchands ou autres, ou femme, est sûr de la protection de la ville s'il n'a pas fait d'engagement ou s'il n'a pas de dettes.

Et quand nous B. de la Tour nous mettrons notre bailli à Besse, nous devons lui faire jurer sur les choses saintes qu'il mènera loyalement la ville d'après les usages, et sur le conseil des prud'hommes communaux.

Quoqui cot la testo mohlado
Oh! oh!

Moué quant lou Pion davalariant
.
.

Quelquefois la tête moullée.
Oh! oh!

Et quand les Pions (1) descendraient,
.
.

Hormis les moments où le soleil, dans son plus grand éclat, accable toute la nature, il n'y a guère d'heures dans le courant du jour où la chanson rustique ne frappe les échos de nos campagnes. Elle retentit surtout pendant le travail. Bêtes et hommes sont animés par elles, soutenus par sa cadence, lente comme le pas des animaux. Dans son oisiveté utile, le berger, isolé au milieu des champs, la dit à pleine poitrine, comme s'il voulait par sa voix peupler sa solitude. On l'entend surtout aux époques des récoltes; aux fenaisons, à moissons, à vendanges. Ce sont les femmes alors qui les chantent; rarement les hommes se mêlent à elles, si ce n'est quelquefois dans les refrains. Leur tour à eux vient plus tard, quand la journée est finie, en regagnant le gîte, ou bien dans les soirées de l'automne. Alors, après le souper, la lune répandant ses froids mais limpides rayons sur la campagne déserte, les hommes, réunis par bandes, parcourent les rues du village, en jetant à la sonorité de la nuit, de toute la puissance de leurs voix unies dans le même son, les files infinies de couplets de la chanson en vogue: car, comme les arts civilisés, les arts vulgaires aussi sont soumis à la mode: chaque année a ses chants de préférence. Que de fois, dans les soirs si purs, si calmes de l'arrière-saison, je me suis plu à écouter ces voix fortes et vibrantes qui passaient près de moi, ou qui, de tous les points de la plaine, m'envoyaient leur large et naïve harmonie sur les tranquilles ailes de l'air: voilée par la distance, elle me semblait celle de chœurs fantastiques dans un beau rêve. Je songeais à ces gais chanteurs du soir qui, vaillants travailleurs de la journée finie, allaient être bientôt encore ceux du lendemain; et je les glorifiais de pouvoir ainsi chanter après et devant toutes les sueurs de leur corps. Moi, qui jouissais de cette mélodie sublime, moi, l'homme de la civilisation, qui avais conscience de mon plaisir à analyser cette douce et belle poésie, combien j'étais moins heureux qu'eux, les hommes de la nature, bien qu'ils n'en comprissent, qu'ils n'en sentissent ni la grandeur ni le charme. Quelques instants d'un travail d'esprit m'eussent abattu, attristé, retiré de ma contemplation; et eux, le travail des bras qui courbait leur corps laissait entier, plus fort peut-être, leur moral! — Puis, peu à peu, les chants s'affaiblissaient, s'éteignaient tout-à-fait; je n'entendais d'autre bruit que le pas de quelque cavalier attardé sur la route, qu'accompagnait dans sa marche le jappement des chiens de parcs. Eux aussi ils cessaient, et l'astre de la nuit régnait enfin tout seul sur la nature endormie, dont les objets, dans un silence imposant, semblaient grandir sous sa vague clarté.

Une chose frappe et afflige dans nos chansons patoises; c'est de n'y point trouver la trace que les beautés de la nature soient senties par le peuple des champs. « Ils vivent au milieu du beau, a dit tristement l'auteur d'*Indiana*, ils le « complètent, car ils sont beaux eux-mêmes, et ils ne savent ce que c'est! La poésie émane d'eux, elle est dans leur « œuvre, dans leurs moindres attitudes, dans l'air qu'ils respirent, elle est dans tout leur être, excepté dans leur « intelligence! » Faut-il voir là un défaut absolu du sens poétique? Est-il vrai que le paysan dût chanter la nature avec plus de vérité et d'enthousiasme que nos poètes, parce qu'il vit incessamment au milieu d'elle? Mais justement parce que toute sa vie s'y passe, sur cette terre qu'il travaille, qu'il aime même au point de mourir de nostalgie si on l'en sépare, il ne l'apprécie pas. L'habitude en efface pour lui les charmes. D'ailleurs cette nature, si souriante pour nous qui sommes plus loin d'elle, est le témoin, la cause de tous ses labeurs: comment pourrait-elle devenir son idéal? Il aime bien mieux en chercher un ailleurs, dans la vie qu'il n'a pas, dans l'existence des classes riches, ou bien dans les sentiments donnés à tous, comme dans l'amour et ses joies ou ses déboires. Ses chants, en effet, n'ont guère d'autre fond; moins toutefois dans quelques localités où il y a une tradition d'inimitié, de batailles avec d'autres villages, et dans les chants plus modernes inspirés par le souvenir de la vie militaire du commencement du siècle. Alors la chanson belliqueuse se rencontre; et les montagnes des environs de Thiers où vivaient jadis des peuplades fort redoutées qui venaient assaillir les autres, en ont dans ce genre qui sont, par les paroles comme par le chant, d'une énergie remarquable. Autrement, le canevas de presque toutes est un récit fort long, d'où l'amour est rarement absent, et où viennent se joindre la satire et le grivois. Ce dernier genre, à la vérité, est aussi cultivé seul. Il existe peu de localités qui ne possèdent pas un certain nombre de chansons grivoises. Parmi les satires patoises chantées, en voici une de Montferrand, qui ne remonte guère qu'à un siècle, mais qui peut donner l'idée du goût et de la facture de ces pièces:

LE BOUCHER, DEVENU BAILLI.

Le Chatelo de Saint-Amand
N'ei mas juge deipeu un an;
Yo foué la proucedura,
Obe,
Son coutei a la centura,
Vous m'entendez be.

Le Chatelus de Saint Amand
N'est juge que depuis un an;
Il fait la procédure,
Oui,
Son couteau à la ceinture,
Vous m'entendez bien.

(1) Montagnards très-redoutés autrefois, qui habitaient les hauteurs de Montoncel et Saint-Victor.

les fait disparaître. D'un autre côté, comme les colons abondent, comme les affranchissements en augmentent incessamment le nombre, on retire aux esclaves la culture des domaines; il ne reste bientôt plus que des esclaves domestiques: le COLONAT devient la condition très-générale, presque universelle de l'agriculture.— Que l'instauration de ce demi-esclavage ait été un immense bienfait; que cette moitié de servitude ôtée à l'homme de travail, ce fait de lui avoir remis les plus lourdes charges de la liberté, à savoir, la famille et la subsistance, aient répandu sur la terre cultivée une incalculable abondance, cela me semble hors de doute. Quand on juge ces temps avec les vues économiques du nôtre, on gémit sur leur détestable organisation du travail, et sur l'insuffisance de leurs produits. Mais il faut les voir avec leur vérité. Or, c'est dans le colonat gallo-romain que la Gaule méridionale, l'Auvergne surtout, ont puisé l'énergie de survivre aux désastres inouïs, fabuleux de plus d'un siècle d'invasions et de guerres. Jamais les esclaves-colons de l'Empire, avec les troupeaux innombrables qu'ils chassaient devant eux dans les paturages déserts des Provinces, eussent-ils trouvé assez de vie pour relever une civilisation? Les colons du IV^e au IX^e ou X^e siècle le firent cependant; et qui voudra regarder avec soin à la vie ample de la noblesse et de la riche bourgeoisie du IV^e et du V^e siècle, à la facilité avec laquelle la même opulence, le même faste passent aux Barbares vainqueurs dans le VI^e, ne contredira pas ce fait. Pareillement, qui comparera l'état des terres dans ces époques et leur situation sous l'administration romaine, se refusera-t-il à croire que d'autres causes qu'une plus grande division du sol, et un plus prochain voisinage de la propriété, libre pour les Gallo-Romains, aient produit un tel fait (1). Qu'ils furent loin encore d'une vraie propriété, cependant! Combien une législation indécise et subtile laissa peser ou fit porter sur eux d'oppression et d'abus! Sans parler des droits de famille mal définis, qui, abandonnés aux interprétations, en recevaient si souvent de cruelles, de droits réels non écrits, déjà coutumiers, et si faciles à effacer ou à restreindre, l'histoire a conservé les traces des vexations qu'un fise arbitraire autant qu'avid et besogneux leur faisait souffrir, des misères dans lesquelles des Intendants et des Patrons cupides les plongeaient. La plupart des exactions, des immorales grugeries, si je puis me servir de ce mot, dont usa plus tard le seigneur féodal envers ses serfs, bien avant la féodalité le colonat gallo-romain les avait connues et supportées (2): c'est lui qui apprend à celle-ci comment on exigeait plus des colons dans les années d'abondance, quoique légalement sa redevance dût être invariable; comment on la mesurait avec des mesures plus grandes que celles des marchés, comment on les pesait à faux poids, comment on exigeait d'eux la taille avant qu'ils eussent vendu leurs denrées, pour les forcer à emprunter à d'énormes intérêts (3). C'est aussi de lui qu'elle apprend à tuer sans scrupule un pauvre serf pour punir une faute ou satisfaire une colère. Et c'est un homme qui va être évêque, évêque de grande charité même, c'est Sidoine Apollinaire qui le lui enseigne (4).

Ce colonat si fortement, si largement établi, loin de le détruire, l'invasion, ainsi que je l'ai dit, l'adopta, le consolida, et le transmit à la société féodale. Jusque vers le X^e siècle, le colon se retrouve dans la Gaule sous les traits généraux que je viens d'indiquer. Et cela devait arriver, parce qu'il n'y eut vraiment pas destruction au VI^e siècle, mais, en grande partie, continuation de la société gallo-romaine. Du reste, à défaut des vainqueurs, pour garder et étendre cette institution, l'Église était là. Puissante par ses possessions, dès le IV^e siècle, autant que les plus riches tenanciers laïques, en donnant la *manumission* à tout ce qui était esclave, elle y avait établi le colonat sur de vastes bases: par elle, sans doute, il resta en Auvergne où ses domaines avaient tant d'étendue déjà. Offrant des cadres tout faits aux Francs, elle dut faire persister en grande partie cette organisation, dont les lignes principales ne contrariaient pas d'ailleurs celles du vieux clan de la Germanie (5), et contribuer à créer ainsi à la féodalité son moule. Ce n'est point, toutefois, que la situation du travailleur du sol et l'état du sol lui-même ne furent point modifiés par ce régime. Elles changèrent au contraire d'une façon très-notable, dans les résultats au moins, sinon dans le fond. Quant à la condition légale, d'abord, la propriété et la souveraineté se confondant, le cultivateur eut son seigneur à la fois pour juge et pour Empereur; et comme il soldait autrefois à ce dernier une capitation arbitraire, il dut maintenant payer à celui-là, après la redevance, la *taille à merci*. D'autre part, une fusion inévitable s'opéra entre les deux personnes du colon et de l'esclave, dont les limites étaient établies avec trop de subtilité, dans les savantes lois Romaines, pour que

LE COLON FÉODAL.

Si le hasard faisait jamais tomber ce travail sous les yeux de l'excellent maître que la diplomatie a enlevé à l'enseignement, il me pardonnerait de placer son nom sous une rédaction de ses idées qui n'est pas la sienne: y reconnaissant au moins sa pensée, il voudrait bien considérer ce souvenir de ses leçons comme un témoignage de gratitude profonde pour l'utile direction qu'elles inspiraient à mon esprit.

(1) Le mode de division de la terre par les Barbares se fit, on ne sait pourquoi, par tiers soit du sol, soit seulement du produit brut. Les Burgondes et les Goths avaient pris les deux tiers du sol. (Ce fut donc la loi de la division de la terre en Auvergne au VI^e siècle). — Cette portion se divisait ensuite au sort entre les chefs; puis chacun répartissait la sienne entre ses leudes, ses cliens, y établissait, en un mot, tous les hommes de son clan. Que l'on se figure donc quel effet dut produire tout d'un coup cette répartition des *Latifundia* de l'Empire! — *Cours* de M. Rossi.

(2) Le mal était si grand, au rapport de Salvien, que les populations romaines ne trouvaient de salut qu'en émigrant chez les Barbares.

(3) C'est dans les domaines de l'Église qu'on rencontre ces excès, au VII^e siècle.— V. une *Epist. de saint Grégoire*, citée par M. Guizot, t. IV, p. 4.—Que devait-ce être donc sur les terres des tenanciers laïques?

(4) On sait que venant de Lyon en Auvergne, Sidoine Apollinaire (il le raconte lui-même, *lib. III, epist. XII*) fit mourir sans désespérer des vilains qu'il surprit fouillant un terrain où son aïeul avait été enterré, mais dont aucune trace extérieure de sépulture n'indiquait la destination.

(5) V. Guizot, t. III, *ubi supra*.

l'administration barbare les conservât nettement, et dont la distinction n'entraînait pas, d'ailleurs, dans les idées des Francs, chez lesquels il n'y avait guère que des colons. Mais, ce colonat germanique embrassant toute la classe agricole sous un servage uniforme, l'avantage de la fusion ne fut que pour les esclaves ; ce qui en restait monta bien vite à la position des serfs de l'agriculture, dans laquelle tomba en même temps le colonat gallo-romain. Tous les documents de l'époque féodale en font preuve : les termes du colonat ancien, *coloni, censiti, liti, inquilni* se trouvent sans cesse employés, concurremment avec le mot *servi*, pour désigner les classes agricoles. — Le X^e siècle peut être donné comme l'apogée de cette déchéance du colonat en servage (1). A compter de lui, le colonat se relève par la liberté. Les juristes n'en avaient jamais perdu la tradition ancienne. Sous la dénomination de *vilains*, opposée à *servi*, ils comprenaient les colons d'autrefois, et juridiquement du moins maintenaient leur condition, en la distinguant soigneusement de celle des serfs. D'abord, ce n'était que selon la loi divine : « *Et sache bien*, dit Pierre de Fontaines, *ke selon Diex tu n'as mie pleine poest seur ton vilain.* » Mais bientôt ce fut selon les faits. Le vilain, peu à peu, se dégagait de l'oppression féodale, devint un homme, soumis, il est vrai, à des exigences sans nombre, odieuses souvent, mais maître de ses fruits quand il avait acquitté toutes ses redevances, et pouvant, grâce à cette puissance de souffrir et de travailler qui est si grande chez le paysan, améliorer lentement sa position, se fortifier au point d'inquiéter la politique sociale d'alors (2), acheter de son seigneur sa liberté, de la terre, et arriver enfin à s'enrichir comme il y en eut tant au XIV^e siècle, quoique tout le poids de la subsistance et des impôts retombât sur lui. Il faut encore dire ici que l'Église tint la tête de ce mouvement. Quelquefois par pitié, d'autres par calcul, le seigneur ecclésiastique, dès 1118, améliora sans cesse la condition de ses colons (3). Il force ainsi le seigneur laïque à le suivre de loin : puis vient la Royauté qui, en proclamant le droit des serfs à la liberté (4), acheva de donner le branle à l'émancipation.

Si, après cette vue d'ensemble sur la condition du cultivateur féodal, on regarde aux effets de ce régime sur la propriété en elle-même, sur son état et son produit, on y constatera aussi de graves changements. Rappeler quelle importance prit la terre dès le commencement de la féodalité, de quelle manière, donnant la suzeraineté avec la fortune, elle fut la reine du temps, ce serait peu faire pour le sujet que je poursuis. Ce qu'il importe de constater, c'est la répartition qui s'opéra alors de cette terre, et la nouvelle vie agricole qui en résulta. J'ai dit tout à l'heure comment avaient procédé, quant au partage, les invasions du V^e et du VI^e siècle, et ce qui en était ressorti. On ignore, par malheur, comment opérèrent les Francs ; mais on sait bien que leurs chefs devinrent possesseurs des domaines des seigneurs gallo-romains ou barbares par eux soumis ; que, très-certainement, une division aux uns de la propriété, aux autres de la culture, suivant l'ordre hiérarchique de l'association germanique, fut par eux faite entre leurs compagnons : et, comme les grandes propriétés s'étaient reconstituées au VI^e siècle, les conséquences de l'invasion précédente furent produites de nouveau par cette autre répartition. Quelque chose les aggrave, même, et leur donne une bien plus grande valeur. C'est que cette nouvelle constitution de la propriété fut définitive pour des siècles, et que sa forme, d'année en année, ne fit que se marquer et se fortifier davantage. Après l'invasion Franque, on se trouve, pour ainsi parler, en présence de la société féodale complète, finie. Or, son installation, qui a apporté un changement radical à l'état du sol, dans toutes les provinces romaines, qui a peuplé les solitudes faites par l'Empire même au sein de ses plus fertiles bassins, a-t-elle agi de même dans la Basse-Auvergne ? Sans doute un résultat semblable n'y fut pas produit partout, la même cause n'existant pas dans toutes ses parties au même degré. Mais il est probable que, hors des vallées, hors de la Limagne et de ses affluents, si l'on peut dire, le système des propriétés à grands tenements y étant la règle générale, l'influence du régime féodal fut très-profonde. Ces nombreux castels, que leurs ruines figurent encore imparfaitement sur la plupart des côtes, des sommets aigus, c'est lui qui les éleva ; et avec eux il établit, dans des régions presque désertes jusqu'alors, une population qui, selon la limite des moyens et des circonstances du temps, prit pied sur ce sol, le cultiva, défricha ou utilisa mieux les pacages ronceux qui les recouvraient. Sous ce point de vue donc, son influence fut vraiment considérable : mais c'est là le moindre. Un autre bien plus vaste consiste dans le changement de l'état de vie, des relations, de la manière d'être du cultivateur. Dans les *villae* de l'Empire, dans les *vici* du IV^e et du V^e siècle, le colon est comme seul : le maître, son entourage, son genre de vie, le plus souvent il ne les connaît pas : il n'a de rapport qu'avec les *intendants* ou les *traitants*, rapports presque toujours hostiles. Pour le colon féodal, au contraire, habitation, circonstances, tout le rapproche du seigneur. La féodalité constitue une vie sociale complète sur une petite échelle, dans laquelle le moindre des hommes a ses services et ses droits. En somme, les colons, sans lien jusque-là avec la société et la vie politique, considérés comme un

(1) Sous la seconde race, en effet, une immensité de serfs couvre le sol. Presque seuls les nobles et les ecclésiastiques sont des personnes libres ; le laboureur était dans la servitude et les habitants des villes la partageaient plus ou moins, au point que Montesquieu et Boullainvilliers ont prétendu qu'il n'y avait pas d'exception. Il en existait cependant : la loi Gombette le prouve en portant à 50 sous la *composition* pour le meurtre d'un esclave et à 150 sous pour un homme du peuple. Néanmoins, le servage était la condition générale. — V. Chabrol, *Commentaires*, t. II, p. 874.

(2) Les établissements de saint Louis en font foi, comme beaucoup d'autres monuments. — V. dans Guizot, t. IV, une citation de la coutume de Beauvoisis.

(3) Ordonnance de Louis-le-Gros, rendue sur la demande de Thibaut, abbé de Saint-Maur-les-Fossés. Elle est aussi transcrite dans Guizot.

(4) Ordonnance de Louis-le-Hutin, 5 juillet 1513. — « Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc.... etc. »

troupeau de travailleurs dont on tire le plus de fruits que l'on peut, s'élèvent aux rapports sociaux : c'est le fait éminent du régime féodal que l'habitation du propriétaire sur sa terre, le contact tout nouveau du patron avec ses clients, dans des régions où l'on n'avait guère vu encore que celui du maître avec l'esclave. Eh ! bien, ce fait essentiellement civilisateur, point de départ de la société moderne, a eu dans notre Auvergne une influence notable sur l'état du cultivateur ; influence capitale, du point de vue du progrès moral. Il est vrai qu'à la longue ce régime reconstitua la grande propriété, soit parce que le plus puissant absorba le plus faible, soit parce que la dévotion fit donner de grands biens à l'Église ; il est vrai aussi que ce retour eut, dans notre province, de très-considérables effets, car aucune, peut-être, ne vit le clergé possesseur de plus de terres que l'Auvergne. Mais les autres résultats n'en furent pas moins produits ; et, bien que diminués, ils témoignent, dans l'histoire, pour la féodalité. Si d'ailleurs on voit la grande propriété en sortir de nouveau, on en verra naître aussi la propriété moyenne, et, dans une certaine limite, la petite propriété.

On ne peut ici s'arrêter à des faits généraux, comme pour le colonat gallo-romain. Il faut s'enquérir plus à fond de l'établissement du cultivateur sur la terre féodale ; de ses rapports juridiques avec le seigneur, d'abord, puis avec l'État, personne nouvelle qui, à compter d'un certain moment, intervient chaque jour davantage ; enfin, de son existence privée. Il faut chercher partout des documents que l'histoire, bien que très-oublieuse encore, offre cependant beaucoup plus nombreux. — Quand on lit toute cette suite de guerres et de destructions qui forme l'histoire de notre Auvergne du VI^e au XI^e siècle, on a peine à concevoir comment pouvait vivre cette population sans cesse occupée à attaquer et à se défendre : on se fait de son existence une fort triste idée, ou de l'énergie du peuple agricole une représentation bien grande. — Tout porte à croire que si ces temps ne furent guère favorables au progrès de la culture, ils aidèrent, du moins, à l'émancipation, à l'élévation du cultivateur. Pour soutenir leurs entreprises ou leurs dangers continuels, les maîtres du sol durent assurément faire meilleure la condition de leurs paysans : et c'est d'alors que date, à proprement parler, la classe des cultivateurs de la terre. En tant qu'individus, ils sont de tous les âges. En tant que classe délimitée, ayant ses droits, sa vie à part, se continuant avec régularité, avec suite, il n'est guère possible, en France, de les faire remonter plus haut que le X^e siècle. C'est l'opinion de M. de Sismondi, et elle me semble la bonne. Montrant que jusqu'à Charlemagne le servage avait produit partout une population sans énergie, sans ressort, qui se laissa soumettre presque sans résistance par l'invasion de quelques centaines de Normands, il dit : « Mais avant la fin du règne des « Carlovingiens, le sceptre impérial se brisa, la vraie souveraineté passa aux seigneurs de châteaux avec le droit de « guerre et de paix ; et ceux-ci, sentant le besoin de trouver de la vigueur dans leurs paysans pour en faire des soldats, « allégèrent le joug qu'ils leur avaient d'abord imposé, et leur livrèrent leurs terres, devenues presque désertes, pour « qu'ils les cultivassent sous des conditions plus favorables. C'est alors que commencèrent ces divers ordres de paysans « que nous voyons exister encore aujourd'hui (1). » — M. de Sismondi se demande après cela quelles conditions furent celles de la tenure des terres, et il ajoute : « La très-grande majorité des familles s'était éteinte, parmi la noblesse « comme parmi les paysans, en sorte que les patrimoines de la première étaient d'une immense étendue ; elle s'était « attribuée en propriété des provinces, mais des provinces désertes, et, quelle qu'eût été sa cupidité, elle n'aurait pu « tirer de ses paysans des redevances considérables. En général, elle fut animée d'un autre sentiment. Elle partagea « les terres de la seigneurie entre des vilains en les leur abandonnant à perpétuité ; mais en leur imposant encore plus « de services que de redevances. Aux uns elle demanda le service militaire, à d'autres des corvées, à tous l'obéissance ; « et souvent elle y joignit les coutumes les plus humiliantes ; chaque manoir avait la sienne ; mais l'ensemble de ces « coutumes féodales tenait toute la classe des cultivateurs dans la crainte et l'humiliation plus encore que dans la « pauvreté. Le paysan pouvait à toute heure se voir enlever et son bétail et ses récoltes ; mais la terre du moins était « à lui ; la terre tenue en vilenage, chargée de redevances et de services perpétuels, devait aussi à perpétuité passer à « ses enfants. De cette origine proviennent aujourd'hui ces nombreux paysans-propriétaires qui font la force et la richesse « de la France. D'autres seigneurs, cependant, songeant à s'assurer un revenu plutôt que du pouvoir, distribuèrent les « terres de leur seigneurie sous deux conditions différentes. Aux uns ils donnèrent une portion de terre avec le capital « nécessaire pour les faire valoir, sous condition que le paysan serait chargé de tous les travaux de la culture, et qu'il « partagerait les récoltes avec son seigneur : ce furent les métayers ; aux autres, qui avaient déjà amassé un capital, « ils donnèrent la terre nue, sous condition que le paysan la cultiverait avec une entière indépendance, mais que, « pendant un nombre déterminé d'années, il en paierait en argent une rente toujours égale : ce furent les fermiers. » — Des *concessions* à charge de cens et de redevances, la *culture à mi-fruit*, le *fermage*, telles furent donc, suivant M. de Sismondi, les origines de la tenure des terres quand la société féodale prit un peu de stabilité. Cela semble très-probable, sauf à n'attribuer ces deux dernières qu'à des contrats passés avec quelques possesseurs d'alleux, trop faibles pour supporter le voisinage des seigneurs conquérants, ou à les rapporter à des temps plus avancés, dans lesquels

(1) *Ubi supra*, p. 185.

il va en Terre Sainte, s'il est fait prisonnier, quand il marie ses filles, ne se paie qu'au seigneur *haut-justicier*; mais, avant elle, fief et justice étant confondus, tout seigneur avait droit à cette taille et, même sous elle, des seigneurs non justiciers en pouvaient être aussi créanciers. Elle se calculait par feux, à raison de 30 à 40 sols l'un (1), et se percevait d'après une répartition faite au prorata des facultés de chaque habitant débiteur, sauf les pauvres et les exempts. — La deuxième qui, au fond, paraît avoir pour origine première le droit de l'homme sur l'homme, l'esclavage, dérive, suivant Chabrol, de l'affranchissement des serfs ou des concessions de commune et de consulat. « Les seigneurs, dit-il, en les accordant, se sont réservés souvent la taille à merci (*ad misericordiam dicti domini*) : « d'autres y ont renoncé, comme beaucoup de chartes le montrent (on l'a vu dans celle de Besse); d'autres, moins « bienfaisants, en remplacement des droits qu'ils abdiquaient, ont retenu ou imposé une taille personnelle sur leurs « habitants. » Les justices de Seychalles, de Mauzun, de Plauzat, de Sugère, de Lignat, et beaucoup d'autres en fournissent des exemples. Elle se résout maintenant en une taille annuelle, la coutume ayant fait disparaître la taille et les services personnels à merci (2). — Il faut parler après cela des *corvées*, *charrois*, *vinades* ou *bohades*, travail des bras, des bestiaux, pour le service du seigneur. Imposées à *merci et volonté* jusqu'à la rédaction de la coutume, celle-ci, en les réduisant à douze par an, dont trois seulement pouvaient être demandées dans le même mois, apporta un grand bienfait aux populations rurales. Et cependant, bien que ses termes (tit. XXV, art. XVIII et suivantes) dussent paraître très-hardis quand ils furent promulgués, ils révèlent encore beaucoup d'excès. — C'est là la corvée réelle, résultant de la propriété : il y a, en outre, des corvées personnelles, dérivant des conventions. Ces corvéables personnels, le seigneur a la charge de les nourrir quand il les emploie, de leur *administrer pain raisonnable pour la nourriture de l'homme* : « C'est leur imposer un jeûne au pain et à l'eau » dit Chabrol, en engageant tout seigneur à avoir plus d'humanité que les textes, et citant Pierre d'Apchon, un juriste ancien, et plusieurs autres qui veulent, sous le nom de pain, comprendre tout aliment nécessaire à la vie. Mais la corvée réelle ne jouit pas de cette faveur, parce que, due par le fonds, est sensée faire partie du prix de la concession présumée des héritages. C'était en outre une question de savoir si les bestiaux, aussi, devaient trouver leur nourriture à l'étable du seigneur. — La coutume a décidé que celui qui donnait un des services de la corvée n'était point tenu de fournir les autres; preuve qu'avant sa disposition on les exigeait souvent tous à la fois. Quelques exemptions légales, jointes à celles des personnes nobles ou saintes, et à la facilité qu'avaient certaines autres de s'y soustraire en devenant mercenaires de l'industrie, en allant dans les villes, faisaient retomber sur la population rustique, presque seule, tout le poids de ces durs services. — Après ceux-là, attachés, presque par toute l'Auvergne, aux héritages ou aux personnes non libres, il y avait une foule d'autres services, particuliers aux diverses seigneuries et dont quelques-uns accompagnaient toujours les précédents. L'énumération en serait longue : je note, entre autres, les droits de *ban-vin*, de *bandie*, de *ban de vendanges*, de *muage*, de *portage*, de *bannalité*, de *moisson*, de *vigérie*, etc., etc., qui constituaient au seigneur soit le privilège de vendre seul, dans la seigneurie, du vin pendant le mois d'août (3); soit une redevance de six deniers par œuvre de vigne; soit de régler les époques et jours de vendange pour chaque terroir, afin que le paiement des cens ou rentes en fruits ne fussent point fraudés; soit une redevance en nature à certains événements, comme la mort, les mutations de propriété; soit une redevance personnelle à raison de la résidence; soit de forcer les habitants de cuire leur pain au four seigneurial, afin d'en tirer un profit constant; soit une redevance pour le paiement d'un officier du seigneur et des frais de justice; soit le droit de planter des arbres sur les communaux, le long des ruisseaux, ou celui de prélever un certain nombre de gerbes pour la dîme; soit quantité d'autres facultés, variant à l'infini, établies dans chaque seigneurie par le maître selon ses besoins, instituées souvent selon ses caprices, sur les choses de la vie rurale qui pouvaient le plus contribuer à accroître les revenus de sa terre ou les agréments de sa vie (4). Pour couronner, enfin, le système des obligations et des servitudes réelles, la loi commune qui les régit est la solidarité. Chaque parcelle d'une censive doit seule le cens tout entier, si veut le seigneur. — Des stipulations privées ou l'intérêt du maître étaient les seules limites de ce droit exorbitant.

Il faut maintenant dire si et comment le paysan féodal pouvait se soustraire à ces conditions onéreuses, s'il lui était ou non loisible d'entrer en conventions pour l'administration ou les revenus de la terre possédée, dans quelle situation il la transmettait à ses enfants après sa mort. Il faudra ensuite examiner sa position vis-à-vis de deux pouvoirs non moins lourds, non moins oppresseurs, vis-à-vis de l'Église et du Roi. — Quant au premier point, il se réduit à un

(1) Somme extrêmement lourde : c'était la valeur de plus de deux setiers de froment. Le sou du règne de Charlemagne, suivant Chabrol, valait trois livres treize sols six deniers de la monnaie du XVIII^e siècle.

(2) Dans le principe, cependant, la taille dérivait fatalement de la seigneurie. — L'article 16 du titre XVII le prouve, ce me semble, en distinguant la *taille certaine*, due sur héritages, c'est-à-dire *déterminée*. Cette distinction n'aurait pas été faite sans l'existence d'une *taille normale*, due sans stipulation ni détermination.

(3) C'est, dans certaines localités, le moment où il s'en vend le plus, tout le monde ordinairement ayant alors consommé la récolte précédente, et en ayant besoin pour nourrir les ouvriers des moissons et des battaisons : droit si grave qu'un édit dut intervenir en 1680 pour le supprimer.

(4) V. Chabrol, *ubi supra*, t. III, p. 482. — Droits et privilèges de colombier, de garenne, de chasse, de pêche, etc., etc.

principe général qui est celui-ci. Tous les droits réels pouvaient se prescrire par le seigneur contre le censitaire, par le censitaire contre le seigneur. Mais le censitaire ne pouvait jamais prescrire les services personnels. Étant sensés naître du besoin du seigneur, la non-demande de sa part ne laissait présumer que le non-besoin, et aucunement la renonciation : le seigneur, au contraire, pouvait les acquérir par prescription. Des droits réels on ne pouvait prescrire que le mode ou la quotité du paiement. — La coutume, toutefois, apporta des adoucissements à la situation du censitaire, en ne permettant pas de réclamer plus de trois ans d'arrérages des cens. Mais avant elle, cette limite n'existant pas, le cultivateur se trouvait, sous ce rapport, victime soit de lui-même, de sa négligence, soit de la cupidité du propriétaire. Cette limitation a été une disposition si nouvelle, que les pays de droit écrit n'ont point voulu s'y soumettre; car la féodalité n'avait pas inventé cet abus; elle l'avait trouvé avec une foule d'autres, dans le droit Romain. Encore, malgré le texte de la coutume, était-il infiniment difficile, infiniment rare, dit un ancien auteur, de faire débouter un seigneur d'une demande de cens. — Comme si ce défaut ou cette difficulté de pouvoir prescrire ne maintenaient et n'amenaient pas assez le paysan féodal sous le pouvoir de son seigneur, ce dernier avait encore des moyens de s'assurer les redevances par l'*aveu et dénombrement*, c'est-à-dire par la reconnaissance qu'à certaines époques le cultivateur devait faire de ses propres servitudes : et le grand remède accordé par la coutume au censitaire que ces droits et redevances accablaient, c'est la *gulfine*, ou délaissement de la censive au seigneur : délaissement dont les formes compliquées rendaient souvent plus fâcheuse la position de celui qui y recourait. — Quant au deuxième point, moins important, mais tout aussi caractéristique, il consiste dans les difficultés qu'avait le censitaire de faire aucun négoce de son fonds ou de ses revenus. La féodalité qui, dans la majeure partie des coutumes, s'est trouvée ici unanime, dont les dispositions mêmes ont été acceptées par les pays de droit écrit, était placée à cet égard dans l'alternative ou de voir les censitaires créer des sous-censitaires, s'élever dès-lors en condition, et pouvoir menacer un jour de faire invasion dans les positions privilégiées, ou bien, en limitant les transactions, de diminuer les profits éventuels des *lods et ventes*. Elle n'a point reculé. Préférant la seconde alternative, la coutume d'Auvergne a, de tout temps, proscrit, en principe le *sur-cens*, c'est-à-dire, suivant Chabrol, « le second bail à cens, consenti par le censitaire lui-même au « profit d'un tiers » (1); et, dans la réalité, elle en a restreint l'usage au consentement du seigneur. Intraitable contre les infractions à ce droit, elle prononce la confiscation du cens contre le censitaire qui le transgresse. Encore l'a-t-elle élargi en 1510, et les derniers commentateurs lui ont-ils apporté de grandes extensions, exigées par la force des choses; car, dans le principe, cette interdiction, comme celle de vendre, était rigoureuse. — Enfin, et c'est là le troisième point, cette terre tenue à cens, cette *seigneurie utile*, comme parle la coutume, avec les redevances, les services, les entraves que je viens d'énumérer, quand le détenteur décède, revient par saisine au seigneur, qui n'en investit le successeur immédiat ou désigné du censitaire qu'après de nouveaux engagements de celui-ci à toutes les conditions souscrites pas son auteur, et l'acquiescement des droits de mutation.

Voilà donc, en droit, à quelles conditions était tenu le sol, dans quels rapports se trouvait, vis-à-vis du seigneur direct, la *seigneurie utile*, la terre travaillée. Quand on a étudié le luxe de dispositions portées à son égard par la coutume, on arrive à comprendre la féodalité comme un système social savamment combiné, où tout est réglé, prévu, classé, maintenu dans une hiérarchie de privilèges, de fonctions, de services que rien ne peut modifier ni troubler. Le travailleur des champs s'y voit à sa place étroite, gênée, pleine de souffrances parfois, mais protégée, assurée, sans concurrence. A prendre ce système pour ce qu'il est, à voir surtout combien peu était meilleure, quoique plus relevée, la position légale du seigneur féodal vis-à-vis du suzerain, et à quel point même ce dernier, s'il n'avait pas eu pour lui l'autorité et la force, se serait trouvé mal à l'aise, avec le désordre, le luxe, la cherté de sa vie, sous la domination de la procédure coutumière, on reconnaît que, juridiquement, le cultivateur avait un état fixe, très-rigoureusement garanti, assis sur une terre qui semblait sienne, car elle lui demeurait de père en fils; et que, une fois payées les redevances supportées par cette terre, une fois les services par lui dus acquittés, tout le reste de son revenu et de son temps se trouvait à sa libre disposition. Bien que le premier fût très-modique le plus souvent, le second fort court, il pouvait encore vivre avec une certaine liberté, et insensiblement améliorer sa condition par l'épargne. « Comme laboureur, dit M. de Sismondi, le paysan n'aurait « pas été mal partagé; il lui serait resté suffisamment de quoi le maintenir dans l'abondance; et en effet, ce n'est « que parce qu'il avait en général du superflu qu'il pouvait être exposé à des extorsions extraordinaires. » — De plus, car il faut tenir compte de tout, ce régime féodal n'était pas sans bienfaits vis-à-vis de l'avenir. A cette population qui, depuis des siècles, ne connaissait pas la propriété, elle la faisait entrevoir, la lui montrait comme un avenir possible, l'y élevait peu à peu; et c'était un grand progrès sur le système d'auparavant, qui ne lui laissait jamais voir la propriété complète comme possible, même dans le plus lointain avenir. « Ces dernières « classes, a dit encore l'économiste Toscan, quoiqu'elles vécussent en travaillant, ne vivaient pas uniquement

(1) Chabrol, *Comm.* t. XXI, art. iv.

« de leur travail ; elles étaient associées à la propriété, elles recueillaient elles-mêmes les bénéfices de toutes les « découvertes, et elles gagnaient au progrès de leur art ce qu'elles perdaient à la moindre valeur de leur force « physique. Le paysan, le vilain, tout maltraité et méprisé qu'il fût, était propriétaire (1). » — Mais bien autre chose était le fait ! Toutes ces garanties de droit, des conventions dérogatoires les enlevaient : et tandis que la propriété reconnue au censitaire avait des assurances légales, son revenu n'en avait aucune. L'infériorité de sa position l'obligeant à subir les conditions du seigneur, il s'y soumettait. Au commencement, lorsque les maîtres du sol eurent besoin de lui pour peupler leurs domaines, fournir leur grenier, nourrir leurs maisons, suffire à leurs dépenses de guerre et d'intérieur, les concessions lui furent faites avec bien plus d'avantages : mais quand le système féodal se fût assis, aux époques où il régna souverainement, comme sous les successeurs de Charlemagne, les contrats nouveaux furent imposés par les seigneurs plutôt que débattus ; les anciens virent effacer de leur texte les clauses favorables, et s'y en ajouter d'autres qui devenaient, soit par la renonciation qu'elles portaient au droit, soit par les relations nouvelles qu'elles créaient, des sources d'oppression et de misère intarissables. Dans des temps pareils, d'ailleurs, où toute la force appartenait aux seigneurs, combien il en était qui, n'ayant pu modifier le droit, ne se faisaient pas faute de le transgresser et d'exiger ces redevances ou services bien au-delà de ce que leurs contrats prescrivaient ? C'est d'alors que dérivent ces cens qui absorbent tout le revenu des fonds, et quelquefois au-delà ; ces services personnels si durs, de chaque moment, qui laissaient à peine deux jours de travail par semaine à l'agriculteur de la Basse-Auvergne ; toutes ces injustices, enfin, qui venaient rendre la misère plus lourde encore, et qui produisirent les terribles semences de haine que vit se développer la révolution. Quand on regarde, dans le *Commentaire* de Chabrol, aux mille questions qui naissent sur l'interprétation des textes de la coutume, et aux nombreuses améliorations dont elle dota, dans le XVI^e siècle, les anciens usages juridiques, on peut se faire l'idée de tout ce qu'il y avait d'iniquités, d'excès, de souffrances dans l'Auvergne féodale du IX^e au XIV^e siècle. J'ai sous les yeux une transaction de 1291, jusqu'ici inconnue, qui donne à cet égard des notions positives, quoique ne se rapportant qu'à certains abus. Elle intervint, après d'autres qui s'y trouvent visées, entre les habitants et le seigneur du village (*castrum*) de Laroche, entre Lempdes et Brioude (Haute-Loire). Elle avait pour but principal de fixer des contestations sur la taille aux quatre cas, le seigneur prétendant multiplier à l'infini ces cas, en demandant l'aide pour le mariage de chacune de ses filles, de chacune de ses sœurs, tandis qu'il ne devait être qu'une fois payé. Ce point réglé, elle oblige le seigneur, entre autres choses, à payer, en raison d'une estimation fixe, la volaille, les bestiaux, les fruits qu'il prendra aux habitants, preuve irrécusable qu'il en avait longtemps extorqué ; à ne jamais augmenter de volume ou de poids la mesure usitée pour le cens, preuve qu'il la faisait varier souvent. Les constatations authentiques semblables ne sont pas très-nombreuses pour les premiers temps de la féodalité. Celles que l'on possède suffisent cependant à marquer combien, dans le fait, devenait mauvaise la situation des cultivateurs ; et corroborent la tradition historique si forte, si générale en ce point. Toutefois, il est juste de dire que le cultivateur d'Auvergne, dans l'ensemble, avait moins à souffrir, peut-être, que celui d'autres provinces. Tous ceux, en effet, et c'est le très-grand nombre, qui relevaient des seigneurs ecclésiastiques, ceux surtout qui n'appartenaient pas aux domaines de l'évêque de Clermont si souvent ravagés par la guerre, au XIV^e siècle, durent jouir assez tranquillement. Presque tous ces seigneurs suivaient le droit écrit, il est vrai, qui, en bien des points, plus rigoureux, moins libéral que la coutume, enseignait souvent la voie des abus : mais plus de tranquillité dut être, en général, le sort de leurs paysans : et si du sein des censitaires féodaux il sortit quelques cultivateurs libres, s'il put être fait des épargnes qui permirent de changer le mode de tenure de la terre, d'arriver au fermage, par exemple, à la culture à part de fruits, ce fut d'abord, selon toute apparence, sur les domaines ecclésiastiques.

Au reste, l'homme a tant de forces pour travailler et souffrir, une résignation et une patience si grandes, si puissantes que, même sous cette féodalité abusive des seigneurs laïques, l'épargne et le progrès trouvèrent à naître. La transaction, charte que je viens de citer, en offre une des meilleures preuves ; car, intéressant la population d'un sol médiocre, aride en bien des endroits, elle montre, par les libertés, les privilèges qu'elle assure, que sur des terrains peu fertiles la culture avait peu à peu produit des hommes capables de réclamer et d'obtenir des concessions politiques et économiques, c'est-à-dire, arrivés à un état de fortune, d'aisance qui leur donnait une certaine conscience du droit, avec la force suffisante pour le faire reconnaître. Le grand nombre de ces chartes, obtenues dans le même temps par beaucoup de villes de l'Auvergne, fait voir que partout les hommes y avaient été élevés par le travail à un degré d'indépendance personnelle capable de leur donner les intérêts et les exigences d'une classe intermédiaire importante. Mais de plus, tous les documents de ces temps constatent une situation agricole florissante, une aisance assez commune chez les agriculteurs dont quelques-uns ont déjà de grandes exploitations,

En fait.

(1) M. de Sismondi considère avec raison, eu égard aux faits, l'emphithéote temporaire, et surtout l'emphithéote perpétuel, comme un vrai propriétaire.

tout ce qui faisait l'objet de l'exploitation de l'homme, c'est-à-dire, les terres sous toutes sortes de cultures; la seconde sur les lieux qu'ils occupaient, espèce d'impôt sur l'habitation. Malgré le vernis de justice donné par saint Louis à ses lois fiscales, le droit public du temps rejetait toujours sur le peuple cultivateur les charges de la taille. C'est ainsi que l'on voit au chapitre XVC des *Établissements*, que, si gentilhomme fait *estage* (occupe) en une maison taillable, (qui ne soit pas de terre noble) comme sa personne est exempte, il ne paiera pas la taille; tandis que si sa maison, par suite de bail, est occupée par *hons coustumier* (non nobles) celui-là en paiera la taille (1).

Le XV^e siècle ouvre pour le paysan d'Auvergne une période d'oppression bien plus dure encore que la précédente; car aux excès du régime féodal, que ne modifie à peu près en rien le développement de la puissance monarchique (2), viennent s'ajouter, avec toutes les charges nouvelles imposées par les besoins de ce pouvoir grandissant, tous les abus auxquels étaient poussés ses agents inférieurs envers les taillables, dans un temps où l'égalité civile ni la dignité personnelle n'étant reconnues, l'opinion, seul frein qui eût pu les réprimer, n'existait pas pour les retenir. Du milieu du XIV^e à celui du XV^e siècle, il y a près de cent années maudites, pour nos paysans. Le poids de tailles et subsides qui augmentaient sans cesse par le désordre du gouvernement pesa sur eux pendant que les compagnies Anglaises, installées ou courant sur son sol, en ravageaient les moissons ou en empêchaient la culture. Puis vinrent les tristes temps de la minorité de Charles VI où, la guerre étant partout, il y eut partout des troupes qui, mal payées, vivaient à discrétion dans les campagnes, pillaient le laboureur, et le maltraitaient comme un vaincu. Avec cela, dès 1508, et plus tard en 1519, la noblesse, en menaçant, avait obtenu d'échapper à la loi d'égalité d'impôt; de sorte que l'homme de la campagne supportait seul presque tout. Et c'était un état tel que, au rapport de Froissard, les populations de Guienne demeuraient sous la domination anglaise par horreur du joug des tailles. Aussi les artisans abandonnaient leurs métiers et leurs maisons, les laboureurs n'enseménçaient plus (3); et il avait fallu, en 1412, forcer par ordonnance *toutes personnes non nobles d'ouvrer ou cultiver la terre sous peine d'être mis hors du royaume, les maisons ruineuses et terres non cultivées déclarées acquises au Roi* (4). Le mal alla si loin en Auvergne, de 1580 à 1585, que les paysans s'insurgèrent et se firent massacrer, ne pouvant plus payer et vivre. « Le commun populaire, dit du Tillet, gens mécaniques, laboureurs d'Auvergne, Limousin et Poitou se mutinant contre la noblesse et le clergé, finirent misérablement; car le duc de Berry les fit presque tous mourir, les faisant mettre au fil de l'épée ou attacher à un gibet, bien peu il y en eut qui échappèrent pour s'en retourner labourer les champs (5). » — En 1444, la taille devint fixe, régulière, à tant par année. Ce fut certes une mesure de gouvernement fort utile, mais fort lourde encore à ceux qui étaient *taillables haut et bas à volonté*: car, en même temps, le service militaire cessa d'être fait par la noblesse. Devenu beaucoup plus cher, il éleva incessamment la taille, et chargea le peuple en dégageant les seigneurs. Ce fut aussi alors que se fit la déplorable invention de combler d'argent, de pensions la noblesse pour la contenir: moyens d'état féconds, peut-être, mais par lesquels l'impôt alla toujours en grossissant. C'est pourquoi Philippe de Commines a grandement raison quand il dit de l'inventeur, de Charles VII, qu'il chargea fort son âme et celle de ses successeurs, et mit une cruelle plaie sur son royaume, qui longtemps saignera. A compter de 1489, il y eut une période de vingt ans où le sol auvergnat fut presque constamment foulé par les luttes des seigneurs contre le roi. La *Praguerie* et la *Ligue du Bien public* attirèrent deux fois en Auvergne les armées royales, de telle sorte que, sur ces tristes et longues années qui s'écoulèrent entre l'invasion Anglaise et le traité de Conflans, le paysan n'en eut peut-être pas vingt où il lui fut loisible d'ensemencer la terre et d'en recueillir les fruits. Aussi, une famine meurtrière désola, dans ces temps, les campagnes de l'Auvergne. Ce fait est authentiquement attesté par le procès-verbal des États de 1484 qu'a laissé Jehan Masselin. Comme chaque représentant y déroulait les doléances de sa province ou de son bailliage, afin de faire décharger sa contribution aux impôts, Masselin demandant, au nom du bailliage de Rouen, que la répartition fût maintenue telle que le conseil du Roi l'avait faite, parce que toutes les provinces avaient eu leurs souffrances, disait: « La Bourgogne, l'Auvergne et les pays voisins se plaindraient bien plus justement que vous, car ils souffrirent une telle disette que là il fallut chasser, à force de menaces et de coups, la foule de pauvres qu'avait rendus furieux la rage de la faim, pour les empêcher de forcer les maisons des riches; là les voyageurs et ceux qui avaient de quoi manger ne pouvaient se nourrir un peu tranquillement qu'après avoir barricadé les portes; là les malheureux furent forcés par le besoin d'user de pain de son, qui, en temps d'abondance,

LE PAUVRE PEUPLE.

XV^e siècle.

(1) L'Auvergne dépendait, pour les finances, de la généralité de Languedoc. L'intendant Lamoignon de Basville, (*Mém. sur le Languedoc 1698*) dit que toutes les commissions pour la levée des tailles dans cette généralité, depuis saint Louis jusqu'à François I^{er}, existent à Montpellier. On trouverait sans doute dans les archives de cette préfecture tout ce qui concerne l'Auvergne.

(2) Que l'on étudie les ordonnances royales et les divers établissements de la royauté du XV^e au XVIII^e siècle, on verra qu'à part quelques dispositions de procédure qui ont pu être utiles au cultivateur, la société politique seule profita des progrès du pouvoir royal.

(3) Du Tillet, *Chronologie des Rois de France*, édit. de 1607, p. 430.

(4) *Remontrances aux États* de 1588, p. 18.

(5) Du Tillet, *ibid.* p. 121.

« est tout au plus bon pour les chiens ; que dis-je, ils furent contraints de vivre d'aliments dégoûtants et à l'usage des
 « bêtes, de mordre inutilement dans des matières trop dures pour être digérées par l'estomac d'un homme : là, dans
 « les bourgades, dans les champs, dans les maisons, on pouvait voir partout, gisant à terre, des gens affamés, la bouche
 « béante, n'ayant plus qu'une peau livide, et faisant entendre déjà le râle de la mort ; et puis, pêle mêle avec ces
 « mourants, une infinité de corps qu'avaient déjà privés de la vie une faim cruelle. Désolation extrême, puisque
 « aucun endroit, ni sacré, ni profane n'a été un seul jour sans décès ! » Vous ne pouvez pas, quant à vous,
 « ajoutait Masselin, déclamer l'histoire d'une aussi horrible famine, d'une aussi lugubre tragédie, dont auraient
 « été témoins vos bailliages (1) ! » Qu'on ne dise pas que Masselin fit ici de la rhétorique parlementaire : il choisissait
 ce qu'il y avait de plus triste dans les cahiers des provinces pour l'opposer aux autres. Le tableau qu'il trace,
 d'ailleurs, ne se conçoit-il pas quand on réfléchit à toutes les charges qui avaient pesé sur l'Auvergne ? Ce qui n'est point
 de la rhétorique, en tous cas, ce qui est un fait certain, c'est que la terre était tombée à vil prix. Les renouvellements
 de ferme se font à un tel taux, que j'ai trouvé un bail emphytéotique de 1400 par lequel est concédé à un seul
 individu le tènement de deux villages moyennant douze setiers de froment, huit setiers d'orge, et quatre setiers
 d'avoine (2).—Et cependant la terre produit encore, pour peu que le paysan puisse travailler. « Mystère étrange, dit
 « M. Michelet dans son PEUPLE ; il faut que cet homme ait un trésor caché... Et il en a un, en effet : le travail persistant,
 « la sobriété, le jeûne. Dieu semble avoir donné pour patrimoine à cette indestructible race le don de travailler, de
 « combattre, au besoin, sans manger, de vivre d'espérance, de gaieté courageuse. » Que la politique s'asseye seulement
 pendant un règne, qu'un peu de repos et de protection lui vienne du côté du pouvoir, on voit la terre se couvrir de
 moissons, les classes moyennes grandir, la propriété complète s'étendre, se multiplier. C'est ce qui arrive à la fin du
 XV^e et dans les premières années du XVI^e siècle. La taille s'éleva, à la vérité, mais la noblesse, comprimée, fit
 moins porter sur eux ses exactions ; et dès lors l'aisance, depuis longtemps oubliée, fut connue du cultivateur.
 Avec une rapidité que la seule puissance de son travail et de ses privations peut expliquer, son avoir augmenta, et,
 la noblesse vendant ses biens pour aller en Italie, ce fut le peuple des campagnes qui les acheta. Il se trouva ainsi en
 possession de pouvoir profiter presque seul de l'immense bienfait du règne de Louis XII ; et il en profita au-dessus de
 toute idée. La réduction des impôts de plus de moitié, la sécurité de l'exploitation transformèrent en peu d'années
 les campagnes de France. C'est de ce règne que date vraiment la classe moyenne : je ne parle pas de cette bourgeoisie
 d'artisans, de juristes, d'officiers de justice habitant les villes ; celle-là est plus vieille ; mais j'entends l'homme qui
 possède une certaine quantité de terre, et qui la fait valoir par des métayers ou l'affirme à des cultivateurs, qui
 trouve des loisirs pour se livrer à l'étude et suivre les événements politiques. C'est cette classe de personnes qui, née
 sous les règnes précédents, s'accrut considérablement sous Louis XII et, tout en grandissant elle-même, fit la force de
 ce règne. — J'aurais voulu en retrouver l'histoire sur notre sol d'Auvergne, pendant cette période. J'ai cherché
 vainement. Aucun monument n'a pu m'en apprendre les détails. On reconnaît aisément, toutefois, les progrès
 généraux qu'elle y accomplit. C'est alors en effet qu'elle dépouilla complètement la noblesse du droit qu'elle avait eu
 longtemps de représenter aux États le peuple des campagnes et des villes non closes (le plat-pays). Quant à sa
 richesse elle nous est attestée par les beaux restes d'architecture civile que l'on rencontre en si grand nombre dans
 nos cités. Ce peu de documents de l'histoire économique de l'Auvergne à cette époque, me porte à penser qu'il y
 eut, pour les hommes de la campagne, un mouvement général d'exhaussement des conditions. Toute une classe de
 personnes, celles que de longs travaux antérieurs, des peines, des épargnes, des privations héréditaires depuis
 plusieurs générations avaient préparées à profiter de la première impulsion pour s'élever, prirent possession alors
 des rangs moyens de la société ; tout ce qui, jusque-là, avait été inférieur, journaliers à petit pécule, pauvres
 cultivateurs à part de fruit, valets d'exploitation même se mit, par suite, aux places laissées vacantes ; toute la classe
 agricole monta d'un cran. En même temps on vit les désastres de la guerre se réparer ; les maisons se rebâtir, des

(1) Traduction du latin de Masselin, par M. Bernier. *Documents inédits sur l'histoire de France*, publication du ministère de l'instruction publique.

C'est une navrante lecture que celle des États-Généraux de 1484, qui viennent clore non seulement ce siècle de désordre, de déchirements intérieurs, mais tout ce
 moyen-âge si misérable, et cependant si fécond dans l'histoire de France. Quand il s'agit de discuter le chiffre de l'impôt, et sa répartition entre chaque province et
 portion de province, ce fut à qui déroulerait les plus douloureux tableaux des souffrances que le peuple avait subies soit par suite de l'anarchie du gouvernement, soit par
 le luxe incroyable des seigneurs, soit par les grandes sommes d'argent que Rome levait indirectement sur lui, soit par les déprédations qu'exerçaient sans cesse dans sa
 demeure les soldats qu'il lui fallait sans cesse loger et nourrir. Le cahier général n'est, à la lettre, que l'expression affaiblie de ces doléances désespérantes quand il dit,
 après avoir énuméré les charges qu'imposent au laboureur le passage des gens de guerre : « Et quant à la charge importable des tailles et subsides que le povre peuple
 de ce royaume a non pas porté, car il y a esté impossible, mais soulz lequel faiz est mort et péri de faim et de povreté, la tristesse et la déplaisance innumérable, les
 larmes de pitié, les grans soupirs et gémissiments de cuer désollé, à peine pourraient suffire ne permettre l'explication de la griefveté d'icelles charges, et l'énormité
 des maux qui sont ensuys... à cause de quoi les aucuns sen sont fuiz et retraictz en Angleterre, Bretagne et ailleurs ; et les autres, mors de faim à grant et innumérable
 nombre : et autres par désespoir ont tué femmes et enfans et eulz-mêmes, voyant qu'ils n'avaient de quoy vivre. Et plusieurs hommes, femmes et enfans, par faulte
 de bestes, sont contrainctz à labourer à la charue au col : et les autres labourent de nuyt, pour crainte qu'ils ne fussent de jour prinz et appréhendez pour les dictes tailles.
 Au moyen de quoi, partie des terres sont demeurées à labourer. »

(2) Ce sont à peu près les mêmes mesures qu'aujourd'hui. — V. *Recueils manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont*.

constructions s'établir sur les domaines. La campagne s'anima, se peupla, comme elle ne l'avait point été encore, peut-être. Ce progrès, qui fut général, que tous les historiens de toutes les provinces constatent, aucune raison ne permet de croire que la nôtre ne le ressentit pas : tout veut au contraire qu'on l'y suppose, et que, en raison de la nature féconde de nos terres, on se l'imagine considérable. Plus qu'ailleurs, du reste, il était nécessaire en Auvergne, pour que l'on pût traverser le temps des guerres de religion qui surgirent bientôt; et l'une des meilleures preuves qu'il avait eu lieu, c'est que ce temps, durant lequel les impositions s'élevèrent plus haut encore qu'auparavant, où les dissensions et la guerre jetèrent tant de maux dans les campagnes en saccageant les cultures ou en enlevant les bras au travail, dans les villes, dans les châteaux en touchant à toutes les existences par les passions ou les intérêts, qui fit lever, enfin, tant de taxes extraordinaires, le cultivateur d'Auvergne l'a traversé sans périr.

Ici encore lacune dans l'histoire économique de nos populations agricoles. Leur histoire politique laisse supposer beaucoup de souffrances, mais on n'en peut constater qu'un petit nombre. Pour cette période comme pour une portion de celle qui précède, on croit trouver des documents dans les Doléances ou Remontrances du Tiers, dans les procès-verbaux des assemblées Provinciales : mais d'une part, le plus grand nombre de ces pièces manque; et de l'autre, celles qui restent apprennent peu. Elles n'émanent pas, en effet, du peuple des campagnes. Ce sont les bourgeoisies des villes-fortes ou *bonnes-villes* de la Province qui les ont rédigées (1), et il n'y est guère question que de leurs intérêts, contraires en bien des points, on le verra, à ceux des laboureurs. Les remontrances, quel que soit l'esprit de leur rédaction, constatent cependant d'importants résultats généraux. Celles de 1560 témoignent de ce fait bien remarquable, que le peuple cultivateur d'Auvergne avait été contraint d'engager ou de vendre sa terre, pour payer les impositions pendant les guerres, et que l'Église s'était constituée son argentier. Non contente de tenir le peuple par les prêches, par la religion, par sa puissante organisation matérielle, elle se l'était attaché par ses intérêts ! Suivant son rôle de grand accapareur de la terre, maintenant qu'elle en était nantie elle refusait de la rendre, et le commun-état demandait qu'elle y fût contrainte. — Il demandait en outre la réduction des tailles, qui avaient plus que doublé depuis la guerre (2), et qui étaient si lourdes que beaucoup de propriétaires allaient habiter les provinces moins chargées. Celles de 1576 portent la preuve des exactions de la noblesse. Le peuple y demande en effet « qu'il soit défendu aux nobles de commettre envers leurs sujets aucunes violences, « extorsions, incursions, meurtres, brûlements, assassinats, battements, usurpations et autres maléfices. » Des plaintes vives y sont aussi élevées contre les désastres commis par les troupes de passage (3). — Et ils étaient si onéreux, ces désastres, qu'en 1577 la Basse-Auvergne n'hésitait pas à donner 1500 livres pour se libérer d'un. Du reste la misère de certaines populations était aussi forte qu'elle eût été jamais. Comme au siècle d'avant, des villages se dépeuplaient en entier. Un relevé des revenus de l'abbaye de Laqueille, fait en 1697, l'établit authentiquement. On y voit que « le chapitre souloit ci-devant percevoir de la cure du Chambon environ treize « vingt livres de liquides (4); mais la paroisse étant tout-à-fait ruinée, soit par la mort des habitants ou par la pauvreté, « les terres étant devenues incultes, le chapitre n'espère plus guère pouvoir en retirer quelque revenu. » Non seulement, le chiffre total de la taille s'augmentait; mais la part à supporter par les cultivateurs s'accroissait dans une proportion de beaucoup supérieure par les exemptions directes ou indirectes que se faisaient donner ou prenaient foule de gens puissants. Le cahier des députés du Tiers aux États de 1614 (5) montre que la noblesse achetait ou affermais des biens de roture et les soustrayait à la taille par ses privilèges personnels, en sorte que c'était les autres terres roturières qui payaient leur portion; et encore les receveurs de la taille exigeaient-ils qu'elle fût soldée en monnaie blanche, refusant de recevoir celle de billon (6). A ces abus venait se joindre tout ce que la déplorable science des praticiens, dans une procédure pleine de rigueurs et de pièges, avait pu inventer

XVI^e siècle.

(1) Depuis la naissance des assemblées provinciales jusqu'au XVI^e siècle, les *bonnes villes*, c'est-à-dire les villes *closes*, ayant leur municipalité et leur milice, ou celles élevées aux mêmes privilèges par la protection particulière du roi, furent seules représentées à ces états. La noblesse et le clergé y représentèrent le *plat pays*, c'est-à-dire les habitants des campagnes et des autres villes, en y paraissant toujours *pour eux, pour leurs terres, leurs hommes et sujets*. — Ce privilège représentatif fut peu à peu usurpé sur la féodalité par les bonnes villes. A la fin du XV^e siècle (en 1485) il était parfaitement affermi. — La noblesse et le clergé le voulurent disputer plus tard. Il y eut procès devant le conseil, arbitrage en 1567 devant Louis de La Fayette, et lettres patentes en 1568 qui confirmèrent le droit des bonnes villes à représenter le tiers et commun état. Mais, dès 1569 les réclamations du commun état ou plat pays, afin d'avoir droit de représentation, furent admises dans la Haute-Auvergne. Le bas pays n'en fut point troublé jusqu'en 1576. Alors cependant, le commun état y fit de son côté, sans convocation directe, et, sur la simple ordonnance de convocation des états-généraux, des élections de députés dans une assemblée tenue à Riom, en même temps que les *bonnes villes* nommaient les leurs à Clermont. Arrivées ensemble à Blois, les deux députations furent réglées dès le lendemain par arrêté du conseil qui valida, *pour cette fois* seulement, les deux élections. Il en naquit entre les bonnes villes et le plat pays des contestations qui durèrent jusqu'en 1588. Les bonnes villes furent seules représentées aux états de cette année; mais dès le 29 novembre le droit public de l'Auvergne fut changé. Des conventions faites entre les contestants avaient admis l'adjonction de six villes nouvelles, plus dix-huit députés des campagnes. Le conseil du roi changea cela en un roulement triennal qui amenait six par six les villes du plat pays aux élections des États.

(2) Elles étaient venues de 60,000 ou 70,000 livres, à 160,000 ou 180,000 liv.

(3) *Remontrances du tiers et commun état du bas pays d'Auvergne*. — Aux archives de la ville de Clermont.

(4) *Id est*, déduction faite des charges, telles que la portion du desservant, par exemple.

(5) V. aux archives de la ville de Clermont, l'original signé.

(6) *Remontrances* de 1576.

d'actions ruineuses, tout ce qu'une longue pratique du régime féodal avait pu fournir de ruses et d'excès à des seigneurs toujours besogneux et à des intendants cupides, pour faire payer au paysan tenancier beaucoup plus que ne le voulaient les contrats ou la coutume. On en a les tristes preuves dans le *Monitoire* des Grands-Jours de 1665, aussi bien que dans leurs *Arrêts* (1); on y voit aussi que, en outre des exactions contre les biens ou les revenus, les gens puissants saisissaient encore et maltrahaient les personnes; et, en lisant ces textes, on se demande comment le paysan cultivateur des terres médiocres ou mauvaises pouvait résister à de si lourds fardeaux. Il n'y a rien d'exagéré à croire qu'il y eût beaucoup de villages comme celui du Chambon, désolés et déserts. Il est certain aussi que le paysan lutta tant qu'il put; il se priva, il engagea sa terre pour payer. Dans ce même cahier de 1614, la bourgeoisie, effrayée sans doute de voir cette terre passer dans les mains des nobles ou de l'Eglise, demanda pour lui « que nul sujet ne pût s'engager vis-à-vis de son seigneur s'il n'en était le fermier, et que, dans ce cas, il n'en eût la faculté que jusqu'à concurrence du montant de sa ferme. » Elle eût voulu arrêter ce nouvel accaparement du sol en diminuant le gage des prêts, comme elle avait essayé de le faire déjà en 1560 en demandant que l'Eglise fût tenue de revendre au cultivateur celles qu'il lui avait aliénées pour payer l'impôt. Ces demandes attestent l'étendue du mal, les documents officiels ne le constatant jamais que quand il est arrivé à l'excès; mais elles ne purent empêcher qu'en Auvergne comme dans les autres provinces, au commencement du XVII^e siècle une grande partie des petites propriétés ne se trouvât avoir disparu, et que l'œuvre du règne de Louis XII ne fût ainsi détruite pour portion, ou enrayée pour longtemps.

Ce sont là de curieux monuments dans l'histoire de la petite propriété. « La sueur vient au front, dit M. Michelet, dans une des pages si justes, si pénétrantes qu'il a écrites sur ce sujet (2), quand on observe dans le détail les accidents divers, les succès et les chutes de cette lutte obstinée, quand on voit l'invincible effort dont cet homme misérable a saisi, lâché, repris la terre de France!... » En effet, pour ce qui est de l'Auvergne, il semble qu'après de si complètes réactions toute propriété moyenne y doive avoir disparu, et la population agricole s'y trouver dans un dénuement affreux. Le dénuement est constaté partout: mais, chose d'un grand enseignement, la persistance de la propriété moyenne ne l'est pas moins. Dans tous les monuments du XVII^e siècle, on sent qu'il s'agit déjà d'une population plus avancée et d'un meilleur état que celle qu'on a vu jusqu'alors. Cela est, en effet, pour la classe bourgeoise; mais non pour le paysan. Le phénomène du règne de Louis XII se reproduisit bien aussitôt que quelques années de l'administration de Sully eurent permis à ce cultivateur foulé de se remettre de ses meurtrissures, de rouvrir sa terre, de lui confier avec sécurité des semences; ce qui témoigne une fois de plus pour la miraculeuse puissance des privations et du travail chez le paysan. Mais ce ne sera qu'un progrès passager. L'histoire ne semble laisser prendre un peu de repos au cultivateur que pour qu'il ne meure pas tout-à-fait sous le poids des charges qu'on lui impose, pour rendre plus sûrs les produits que l'État et la classe supérieure tirent de lui comme d'un fonds exploitable. Ces éclaircis de bien-être sont, en quelque sorte, des jachères suivies d'un redoublement d'exigences. Pour les personnes qui n'ont point regardé de près à l'existence du peuple de siècle en siècle, on a l'air de céder à l'attrait de la déclamation en écrivant cela: rien de plus fondé, pourtant. Je cherche inutilement un progrès durable et général, dans la condition du travailleur de la terre, depuis l'affranchissement des serfs jusqu'au temps de Louis XIV. Je vois bien des moments où leur situation est beaucoup moins mauvaise, où les mieux partagés parviennent à se créer une petite indépendance, à entrer dans la classe moyenne; encore faudrait-il montrer que c'est par l'agriculture seule qu'ils sont conduits là, et qu'ils n'ont pas trouvé, dans des fonctions quelconques, des moyens pour s'élever? Mais un changement avantageux, réel, permanent, devenant la base, le point de départ d'une nouvelle existence, je ne le trouve pas. Le paysan, durant ces périodes successives, semble tourner dans un de ces cercles fatals où Vico voulait enfermer les sociétés. Il passe parfois des misères à du bien-être; mais toujours il

XVII^e siècle.

(1) Pour les *Arrêts*, il faut voir le *Recueil* de Dongois (*Mss.*). — Le *Monitoire* a été imprimé dans le deuxième vol. des *Coutumes d'Auvergne* de Prohet. — Si l'on prenait la peine de comparer les cas spécifiés dans ce monitoire avec les arrêts, on verrait que, hormis un petit nombre, tous ces cas ont été punis au moins une fois. Parmi les exactions spécifiées dans ce monitoire, on trouve les suivantes: — extorsion de reconnaissances de rentes, cens, corvées, ou autres droits non dus. — Évaluation abusive des denrées dans les conversions en argent des redevances en nature. — Faire payer au-dessus de la coutume l'abonnement pour les prestations personnelles. — Fixation arbitraire du prix des denrées et violence faite pour en avoir paiement à ce prix. — Emprisonnement dans les maisons ou châteaux sans décret de justice. — Prélèvement de droit sans titre sur la circulation des marchandises. — Avoir laissé arriérer les rentes et cens durant les années de bas-prix pour les exiger avec toutes sortes de contraintes et de violences dans les temps de cherté. — Avoir forcé de moudre au moulin du château, bien que non bannal, et confisqué le blé ou imposé amende à ceux qui y manquaient. — Avoir forcé d'acheter à des prix excessifs des denrées avariées, en empêchant d'acheter ailleurs qu'au château, etc. — Encore ne faut-il pas prendre les pièces des Grands-Jours pour des preuves complètes. Ils furent un moyen de gouvernement pour réduire la noblesse plus qu'un acte de justice; et une foule d'abus ne leur furent point déferés, soit parce qu'ils étaient le fait de personnes dévouées, soit parce qu'ils tenaient au droit public reçu, à la raison d'État. Ce n'est donc ni dans leurs arrêts, ni dans leurs documents divers que l'on peut espérer de prendre une idée exacte de la situation du paysan d'Auvergne aux XVI^e et XVII^e siècles. — On voit du reste quelle insuffisance il y a dans les monuments de cette histoire. — Un grand nombre sans doute est perdu; les plus essentiels n'ont jamais existé, parce que cette histoire là ne s'écrit point; cependant, leur manque en ce moment vient aussi de ce que les recherches n'ont point été dirigées de ce côté. Il y a une foule de papiers de famille, de comptes, de titres de propriété qui sortiront au jour quand les études sur ce point deviendront plus générales. Je m'efforce ici de viser tout ce qui existe de documents publics à cet égard. Ceux-là mèneront à d'autres, j'espère.

(2) *Le Peuple*, p. 7.

revient à la misère comme à son état normal. Quelques-uns sortis de ses rangs, que les circonstances, peu de scrupule, des profits étrangers à la culture de la terre ont placé dans un état financier meilleur, s'y maintiennent à travers les vicissitudes du temps; mais lui reste sous le même fardeau. La société change autour de lui; point les causes et les instruments de son oppression. Le XVII^e siècle en fournit une nouvelle preuve. — Alors, les éléments de la société sont différents. Elle offre une noblesse moins brutale, moins forte, mais un pouvoir central puissant, une bourgeoisie nombreuse répandue, qui s'est développée et s'accroît chaque jour par les charges de judicature, les offices de finances, les fermages agricoles. L'autorité législative aussi a plus de prestige, plus de justice. On dirait que la situation du paysan doit changer, s'améliorer dans le progrès général de cette société dominante: aucunement. Une oppression non pas égale, mais plus forte, pareille à celle des plus mauvais temps de guerre, va peser sur lui de partout. Il faut le dire, la faute fut d'abord aux choses; elle ne passa aux hommes qu'après. Les choses, en effet, j'entends l'ordre moral et politique accepté, ne permettaient pas que l'on fût sérieusement touché de l'état du paysan, et que, par art politique ou social, on s'occupât de rendre meilleur cet état. Loin de là, la vieille tradition de *taillable haut et bas à volonté* avait plus d'empire que les réclamations de quelques cœurs généreux: déjà on avait dit comme doctrine de gouvernement, que *le travail est un frein*. « Si les peuples étaient à l'aise, avait écrit Richelieu,.... s'ils n'étaient retenus par quelques nécessités, difficilement demeureraient-ils dans les règles » qui leur seraient prescrites par la raison et par les lois.... il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail (1). » Avec ces maximes, pouvait-on songer à améliorer sa condition matérielle? Aussi, longtemps encore on s'apitoiera; dans les préambules d'édits on dira *le pauvre peuple*; hypocrisie que ce langage! Le pouvoir n'aura qu'un but, au contraire, celui d'ôter à ceux qui vivaient en pressurant le peuple les moyens de le faire, afin de le pressurer à leur place. L'État, le Roi, sera pour lui, quant aux charges réelles et personnelles, ce qu'était le noble auparavant. Seulement le noble restera encore; à lui se joindra le bourgeois, et le fardeau deviendra plus lourd que jamais. — Voilà, dans l'ensemble, l'histoire du paysan d'Auvergne jusqu'en 1789. La voici maintenant dans les détails. — J'ai dit que les choses avaient été coupables, avant tout. Et en effet, au commencement du dix-septième siècle, on fit ce que l'on put pour que les institutions amenassent l'ordre et la justice dans les campagnes. — La création des INTENDANTS DE PROVINCE eut en partie ce but; et ce fut de bonne foi qu'on les chargea « d'éviter ou corriger la grande irrégularité qui était en l'assiette des tailles..., et les abus infinis qui s'y commettaient..., à la vexation et ruine des plus faibles et « impuissants (2). » Mais les faits, dans la société, ont une force supérieure que peuvent rarement soumettre les gouvernements, même ceux de meilleure volonté. En-dehors des révolutions, la société riche, influente, depuis longtemps en possession du pouvoir, a toujours, à l'égard des réformes, une faculté de résistance très-grande. Arrivés dans leurs provinces avec un zèle que Colbert, en mourant, conseillait de modérer, ils furent bientôt englobés dans la marche habituelle des choses, absorbés par les classes élevées, et la faveur ou des considérations d'habitudes, de position, firent plus d'une fois fléchir leur justice. Dans le principe, cependant, leur zèle eut de bons effets. Guidés par lui, ils mirent le doigt sur les plaies, et les montrèrent au grand jour. Nul doute qu'ils préparèrent ainsi le puissant et réparateur ministère de Colbert. Le premier qui vint en Auvergne, M. de Mesgrigny, a laissé un tableau de l'état de notre province qui prouve le zèle d'un homme de bien, en même temps qu'il fait comprendre, mieux qu'aucun autre document, l'état où devaient se trouver alors les classes agricoles. Ce rapport justifie ce que j'ai dit tout à l'heure de la situation nouvelle de la société. Nous y trouvons deux classes de personnes également oppressives du paysan, et ennemies l'une de l'autre; ce sont la noblesse et la bourgeoisie des villes: puis une troisième personne qui les domine, qui pèse sur toutes deux à des degrés divers, et encore plus sur le cultivateur, je veux dire l'État, la Royauté. — La noblesse excite encore les mêmes plaintes qu'autrefois, mais moins vives, parce que son action est devenue moins forte. « Les plus ordinaires contre les gentilshommes et leurs officiers, dit Mesgrigny, sont « qu'ils se servent du prétexte des beaux-droits qu'ils ont dans leurs terres pour vexer et travailler leurs paysans. « Ils ont presque tous les tailles aux quatre cas; et quand ils marient leurs filles ou qu'ils ont quelque emploi nouveau dans les armées, ils font payer de grandes surcharges à leurs paysans; et encore que bien souvent ce soit des gratifications, néanmoins elles sont extorquées, et si quelqu'un ne les donnait, il serait foulé de logement de gens de guerre, et bien souvent maltraité par les domestiques desdits gentilshommes. Les droits de *de victu* dont les seigneurs jouissent leur servent aussi pour exiger de leurs tenanciers et *devictuaires*. En Auvergne, ce droit s'entend une rente en blé qui est portable au château du seigneur, et qui se paie par tous les habitants d'un tènement ou village solidairement et l'un pour l'autre; et le seigneur s'adresse à celui que bon lui semble, de sorte que les plus riches font des présents, de peur que l'on ne s'adresse à eux. Et, qui pis est, quelques gentilshommes ne veulent recevoir

LES INTENDANTS.

(1) Testament politique, chap. IV, Du Peuple.

(2) Instruction de 1654.

« le débiteur au paiement du principal. » — C'est ici qu'intervient le *style* civil de la province pour ruiner l'emprunteur; et voici comment. On ne prêtait point par constitution de rente, mais par obligation emportant contrainte par corps, « même quand ce serait le plus grand seigneur et officier. » A défaut de non paiement, ce qui arrivait presque toujours, le débiteur recevait mandat d'arrêt emportant condamnation par défaut et dépens; sur ce mandat il devait se constituer prisonnier à la géole, ou bien il était censé le faire, et y demeurer jusqu'à l'acquittement de sa dette. Mais, dans le fait, la constitution n'avait point lieu; et, comme il ne payait pas, les mandats d'arrêts se succédaient à la géole, où on les recevait sur un livre spécial. Le débiteur élevait ainsi en peu de temps au double, au triple les petites dettes, et forçait bien vite à vendre, par le plus mince prêt, les terres des gentilshommes et les héritages du pauvre peuple (1). Les terres seigneuriales se divisaient ainsi, au bénéfice de la classe bourgeoise; le bien se produisait par le mal, comme il arrive presque toujours ici bas; mais triste compensation, la petite propriété, celle du paysan, le peu du moins qui en pouvait exister, s'absorbait aussi dans cette propriété moyenne, née de l'abus du droit. Ceux qui profitaient de ces abus, néanmoins, les trouvaient fort justes naturellement; et l'on peut croire Mesgrigny quand il dit que « tout le monde en voudrait la suppression, hormis les hommes de justice. »

Malgré ce mouvement forcé de la propriété, il ne faut pas que la propriété moyenne fût encore bien générale, au temps de Mesgrigny; car elle ne lui a pas paru mériter une mention dans son *Mémoire*, très-circonstancié d'ailleurs. On y a vu cependant que la bourgeoisie de Clermont possédait beaucoup de fiefs. Mais, de là même il ressort que la seule bourgeoisie riche avait pu s'élever à la condition de propriétaire d'une manière un peu notable. A plus forte raison la petite propriété ne devait-elle pas exister. Les terres du Roi, les terres des gens d'église, les terres des gentilshommes sont les seules catégories sous lesquelles l'intendant parle du sol. — La condition normale de la bourgeoisie était le fermage. Elle affermait à longs baux les biens d'église ou des nobles, et les sous-affermait aux plus aisés d'entre les cultivateurs, ou les faisait travailler à part de fruits, et par journaliers. Que la propriété donnât peu de revenu à ces fermiers ou sous-fermiers, dans un état de société pareil à celui que j'ai montré, qui le nierait? Ce devait être quelque chose comme le régime actuel de l'Irlande: et les plus malheureux étaient assurément les paysans, l'homme de la campagne, parce qu'ils se trouvaient supporter et les exigences du propriétaire et celles du fermier direct. Aussi Savaron pouvait-il dire au Roi, en 1614, qu'on avait vu en Auvergne des populations se nourrir de l'herbe et des racines des champs, n'ayant point d'autre aliment pour soutenir leur vie! Comme magistrat supérieur, il avait été appelé à le constater. — Mais ce n'eût été presque rien encore, si à ces exigences ne fussent venues s'ajouter celles du fisc. Sous Richelieu les tailles s'élevèrent; mais tant de vigueur régnait dans l'action gouvernementale que peut-être le cultivateur ne souffrit-il pas autant qu'on pourrait le penser. Quand, à l'oppression dont on a vu le détail, se joignirent toutes les tailles nouvelles et toutes les *crues* des anciennes inventées par Mazarin, puis les pillages de Fouquet, que l'on calcule ce qui pouvait rester du produit de la terre à ceux qui n'avaient qu'elle pour les nourrir! On proclamait devant les grands corps de l'État « que le « *peuple des campagnes était trop chargé pour augmenter les tailles* (2), » et chaque année, chaque mois voyait naître, sous un nom nouveau, un accroissement des impositions. Encore, les pays d'États, qui pouvaient discuter l'impôt, se faisaient-ils décharger; mais l'Auvergne, avec toutes les provinces d'élection, était arbitrairement taxée, et supportait ce que l'on était contraint d'ôter ou de ne pas imposer aux autres. Quelque soulagement que pussent donc apporter les intendants en veillant à ce qu'il y eût moins d'exactions dans la levée de la taille, il ne devait y avoir qu'une grande misère dans les populations agricoles; les intendants ne pouvant pas tout voir, tout empêcher: leur administration d'ailleurs, ne fut pas toujours juste (3). Mesgrigny atteste qu'en 1634 « il ne rentrait presque rien de la levée des « *impôts au trésor du roi, encore que le peuple souffrit beaucoup* » parce que les traitants ou sous-traitants agissaient pour eux, et forçaient souvent, par leurs excès, le peuple à la rébellion. En admettant que plus tard l'ordre ait été établi dans la perception, combien dût devenir plus affreusement vraie l'autre attestation de Mesgrigny, *le peuple souffrit beaucoup!* Singulière chose, que ce mot soit en quelque sorte le seul document de l'état économique du peuple! plus singulière encore, qu'il nous vienne seulement des auteurs mêmes de ces souffrances! « Lisez, dit M. Michelet dans « *son Introduction à l'Histoire de la Révolution*, lisez les voyageurs étrangers des deux derniers siècles, vous les voyez « *stupéfaits, en traversant nos campagnes, de leur misérable apparence, de la tristesse, du désert, de l'horreur, de* « *la pauvreté, des sombres chaumières nues et vides, du maigre peuple en haillons. Ils apprennent là ce que l'homme*

(1) Mesgrigny

(2) *Discours de la Régente au Parlement.*

(3) G. Biazat dit, dans son livre remarquable des *Doléances*, que les *cottes d'office* devinrent pour les intendants une sorte de récompense et un règlement de faveur. Calculant, d'après le règlement du *don gratuit* dans l'élection de Clermont pendant les années 1774, 1775, 1776, dans lesquelles proportions sont faites les remises accordées par l'intendance aux nobles et privilégiés et aux simples taillables, il trouve les premières dans la proportion de 8 à 1, tandis que les secondes offrent celle de 1 à 9. — Il est vrai que nous sommes ici au règne de Louis XV. Dans le principe, sous Richelieu et Mazarin, le même fait a pu, a dû même se produire, mais bien moins scandaleusement.

Massillon avait à peine écrit sa requête que la Taille fut portée, pour la généralité de Riom, de 2,901,508 livres (1745) à 3,253,916 l. (1749). En même temps s'élevèrent les autres impôts particuliers, de façon qu'en 1763 le chiffre total des impositions de la généralité de Riom s'éleva à 5,842,599 l. C'était, de 1751 à 1763, un accroissement de 1,412,609 francs. Or, à ce moment où l'on estimait à 552,800 le nombre total des personnes habitant l'Auvergne, « il n'y avait que 140,000 taillables sur les rôles de la généralité de Riom (cette généralité comprenait toute l'Auvergne, moins 80 paroisses assez peu peuplées, entre Saint-Pourçain et Gannat). — Chaque taillable, dit Ballainvillers, devait donc l'un dans l'autre 41 livres 10 sous non compris les vingtièmes, don gratuit et autres charges, ce qui paraît réellement exorbitant, LES TROIS QUART DES TAILLABLES N'ÉTANT PAS EN ÉTAT DE PAYER TROIS LIVRES (1). » Il fallait que le mal fût bien réel, bien profond, bien grave pour qu'un intendant osât le montrer ainsi : et, en effet, il était immense. Ballainvillers n'a point donné de preuves à son assertion qu'il jette à la fin de son mémoire après avoir fait de l'état matériel de la province un tableau très-satisfaisant, ne se souvenant ainsi de la misère des plus nombreuses personnes qu'au chapitre du fisc. Mais il avait sous les yeux ces preuves ; j'en ai trouvé un des éléments le plus concluant dans une pièce qui n'est postérieure que de quatre années à son *État*. C'est un cahier administratif de notes pour l'assiette de la taille dans l'arrondissement de Riom, en 1769 (2). J'ai relevé sur ce cahier ce qui concerne les mieux situés des villages de cette partie de la Limagne si remarquable par sa fertilité, c'est-à-dire du terrain qui avoisine Riom. Eh ! bien, devant chaque nom se lit cette mention : « bon terrain, telle contenance en blés, en vignes, en prés, pauvres habitants : » ou bien, cette autre : *terres médiocres, quantité de pauvres habitants* : en résumé, culture partout et pauvreté partout. — Cette opposition entre la qualité du sol, la nature de ses produits et la condition des producteurs ne suffit-elle pas pour justifier l'observation de l'intendant ? En même temps elle est une constatation bien précieuse du vice inhérent à un ordre de société où un tel fait se produit ; elle prouverait encore plus si à côté de chaque village on pouvait donner le chiffre de sa population : car on verrait que, tout réduit que devienne ce nombre, le sort du cultivateur ne se fait pas meilleur. Tel quel, cependant, lorsque l'on y trouve des pays comme Clerlande, Bourrassol, Marsat, Chappes, Combrondes, Pomorre, le Ché, où des moissons si belles, si pressées nourrissent aujourd'hui convenablement une population double de paysans-propriétaires ou de journaliers, avoir alors, malgré une culture considérable, la pauvreté pour fief, on peut se faire une idée quelque peu exacte de ce qu'avait produit pour le paysan du siècle dernier, sur les sols les meilleurs, la monarchie féodale. Sous ce régime, il n'y avait de paysan un peu à l'aise en Auvergne que celui des hautes montagnes, auquel la terre donnait sans culture des herbages substantiels, dans lesquels s'élevaient, s'engraissaient des bestiaux d'une vente toujours sûre. Habitant un pays dépeuplé par l'émigration périodique, il y trouvait une existence moins chère. Ballainvillers le fait remarquer dès ses premières pages, en disant : « Le paysan de la Limagne tire peu de

(1) Ballainvillers, p. 16, édition des *Tablettes*. — La loi sur laquelle est assise la société a des conséquences fatales, dont aucun effort ne peut empêcher l'abus tant que cette loi elle-même n'est pas changée. La France du dix huitième siècle avait l'inégalité pour principe, et quoi que l'on fit pour égaliser les charges en matière d'impôts, on n'y pouvait réussir : le principe était le plus fort. Ainsi, l'imposition du vingtième fut créé pour atteindre les riches. Eh ! bien, c'était le petit cultivateur qui en portait le plus : en effet, on imposait le propriétaire dont le bien était tenu en ferme sur le pied des baux, ou suivant sa déclaration : or, d'une part, il faisait des contre-lettres pour diminuer le prix de sa ferme ou mentait sur son taux ; de l'autre, cet impôt, en le supposant justement assis, n'aurait frappé que sur le revenu net. Or, les fermes étaient la condition presque universelle de la noblesse, de l'Eglise, des gens riches. La propriété parcellaire du cultivateur, au contraire, qu'elle fût à lui ou qu'il la tint à cens, était imposée d'après l'aperçu de la récolte, qui représente toujours une somme de travail énorme : de sorte que l'imposition frappait ici le produit brut. Il est vrai que les instructions voulaient qu'en Auvergne on déduisit la moitié du produit pour représenter les frais de culture. Mais c'était là l'estimation du travail dans les meilleures terres ; dans les terres médiocres on l'estimait les 2/3 et jusqu'aux 3/4 : l'impôt était donc bien plus fort pour le cultivateur. Dans les illusions monarchiques de 1788, on comptait sur un grand bénéfice en rétablissant l'égalité dans la répartition des vingtièmes. — *Préliminaires au compte rendu du mois d'avril 1788*. — Biauzat, qui indique tous ces faits, dans lesquels il était très-versé, ayant assis son cabinet d'avocat sur le profit des difficultés de cette nature, établit la différence pratique dans l'exemple suivant. Un privilégié a un bien qui produit 800 livres. — S'il le donne à ferme, son fermier est tenu à la taille ; dans les conventions ordinaires, le privilégié la paie ; le prix du bail, en réalité, s'augmente du mi-tarif de la taille, soit 180 fr., total 980 fr. Mais cette augmentation demeurant tacite, le vingtième n'est calculé que sur 810 l., soit 96 l. Reste donc au privilégié 704 l. de revenu net. — Mais il en va autrement pour le propriétaire-cultivateur d'un bien de même valeur. Il est réputé en retirer 1,600 liv. : on déduit moitié pour frais de culture, et sa taille s'élève à 560 livr. — Quoiqu'il ne lui reste alors de net que 440 liv., on calcule ses vingtièmes sur 800 liv., — soit 96 liv., — reste net 544 fr., c'est-à-dire moins de la moitié du revenu net du privilégié. — Si à cela on ajoute toutes les difficultés que soulevaient les fermiers des *droits du domaine*, les traitants, difficultés que la puissance des demandeurs et le dédale de la législation faisaient presque toujours tourner contre le cultivateur ; si l'on remarque enfin que ces droits du domaine, c'est-à-dire ceux de contrôle, etc., etc., portaient particulièrement sur la classe pauvre, attendu que les transactions payaient un droit d'autant plus élevé qu'elles étaient plus minimes, on comprendra que quand il fallait, avec ce revenu net, payer les cens, les dîmes, et vivre, les 3/4 des taillables ne fussent pas en état de payer 5 livres. (Encore ces chiffres se rapportent-ils au règne de Louis XVI, où il y avait un peu plus de justice dans le gouvernement.)

(2) Mss. de la Bibliothèque de la ville, *Recueil* n° 234. — Voici les principales de ses mentions. Tout lecteur qui connaîtra le pays tirera sans peine les conséquences qu'elles renferment. *La ville de Riom, Mauzac et le Marais*, — moitié du sol affecté à toute sorte de grain ; un quart en prairies, un quart en vignes, peu de pacages. — quantité de pauvres journaliers. — *Saint-Bonnet*, beaucoup de pauvres journaliers. — *Marsat*, quantité de pauvres habitants. Ils n'ont que les noix et les fruits pour se nourrir et payer l'impôt. — *Menétrol et Bourrassol*, 2/3 en terres de bon terrain, qui rapportent beaucoup de froment ; 1/2 tiers en vignes, 1/2 tiers en prairies ; pauvres habitants. — *Pessat et Villeneuve*, 2/3 de bon terrain pour tous les blés ; pauvres habitants. — *Varenne*, bon terrain, pauvres habitants. — *Pommort, Le Ché, Saunat*, bon terrain, pauvres habitants. — *Chatelguyon*, terre médiocre, fruits chanceux, beaucoup de pauvres habitants. — *Pronsat*, idem. — *Brou*, terre médiocre, habitants très-pauvres ; la majeure partie des héritages faite par des forains. — *Gimeaux*, bon terrain, pauvres habitants. — *Saint-Avit*, surchargé par le passage des troupes. — *Clerlande*, bon terrain, pauvres habitants. — *Chappes*, bon terrain, pauvres habitants. — *Sardon*, terre médiocre, pauvres habitants. — *Randan*, une partie des habitants pauvre. — *Saint-Priest-Bramefant*, paroisse assez étendue, dont 1/2 de terres est semé en toute sorte de grains, 1/4 en vignes, 1/4 en pacages ; habitants très-pauvres. — *Combronde*, terrain assez bon ; la majeure partie des habitants très-pauvre.

« fruit de son travail et vit dans une extrême pauvreté : le paysan de la montagne se soutient mieux, quoique plus oisif ; il est plus riche par le commerce des bestiaux. »

L'État de Ballainvillers conduit à la veille de 89. Au moment où vont changer et les principes et la hiérarchie de la société française, il faut résumer les effets de la longue existence de la monarchie-féodale, quant à l'état de la terre et de ceux qui la cultivaient. Pour cela, il n'y a qu'à rechercher ce qu'étaient alors soit le sol, soit le paysan. Voici donc dans quelles conditions A. Young, le patient et spirituel touriste dont le voyage à travers la France restera comme un précieux monument d'histoire agronomique, dut les trouver en Auvergne, lorsqu'en 1789 il traversa ce pays. La propriété de la terre était de deux natures, *féodale* ou *non-féodale*. Féodale, elle appartenait en majeure partie aux gens d'église, en moindre portion à la noblesse, en portion plus petite, à la bourgeoisie et au paysan. Sous ces différentes mains, elle constituait de très-vastes tènements divisés en fermes, dont certaines n'avaient qu'une petite étendue; des domaines de moyenne dimension, comme il s'en voit aujourd'hui beaucoup; et des parcelles en assez grand nombre. — Terre de seigneur, terre de couvent, d'église ou d'hospice, les conditions générales de sa tenure étaient la *ferme* et le *métayage* : l'ancienne *tenure féodale* subsistait, mais dans un ordre très-secondaire; la ferme l'ayant en grande partie absorbée. La ferme se présentait sous deux aspects. Sous le premier, c'était ce qu'en Angleterre on appelle le *monopole*, ou la prise à ferme de grandes terres par des personnes qui les sous-afferment au paysan, ou les lui font cultiver à part de fruits. Il y avait en Auvergne, depuis longtemps, une classe de ces fermiers, pour les biens féodaux, pour ceux d'Église particulièrement : ils donnaient d'ordinaire à métayage, à des familles de cultivateurs, des portions plus ou moins grandes de leurs fermes. Sous le second aspect, celui de la culture à part fixe en argent ou en denrées, on employait peu la ferme, d'abord, le cultivateur n'ayant pas assez de moyens. — Terre bourgeoise, le métayage et la rente constituaient son mode habituel de détention. Le métayage se rencontrait ainsi dans toutes les catégories de terres. Il avait lieu, dans les meilleurs fonds, à moitié fruits; dans les fonds médiocres, aux deux tiers; dans les mauvais, jusqu'au quart. Avec ces conditions, cependant, les métayers se ruinaient, ainsi que l'atteste Biauzat, et l'on avait eu recours, afin d'établir plus de fixité dans les revenus, à la ferme en argent, bien plus dangereuse encore; car quelle que fût la récolte, il fallait que le fermier payât; il avait la ressource de l'usure, et se trouvait bientôt dépouillé (1). — Quant à la rente, c'est le contrat caractéristique et le plus significatif de ce temps. Seul, il suffit pour montrer dans quelle triste condition se trouvait alors la terre non-féodale. La bourgeoisie l'avait mis en grand usage depuis que les charges du sol s'étaient accrues à un si haut point. Il consistait à aliéner au paysan la terre roturière, moyennant que celui-ci solderait les cens, les redevances seigneuriales, la dime, les impositions de toute sorte, et qu'en outre il payerait au vendeur une petite rente en argent. On voyait peu de familles bourgeoises, dans les petits endroits, qui, au moment de la révolution, n'eussent un assez grand nombre de ces rentes. C'est là un fait bien grave qui témoigne des avantages de la division du sol, tout au moins de celle des cultures : car il montre à quel haut degré est productrice la faculté de jeûne et de travail chez le paysan. Il n'y a plus que lui, par ses privations et ses sueurs, qui puisse rendre utile la propriété, grevée comme elle l'est. Ce fait eut aussi un résultat considérable, celui de mettre beaucoup de propriétés dans les mains du peuple. Le même système de spoliation des revenus qui lui avait ôté la terre à différentes reprises, depuis le XV^e siècle, la lui rendait ainsi, en attendant qu'une nouvelle constitution de la société lui en assurât la propriété au moins pour moitié. Telle était la cause, au XVIII^e siècle, de cette grande division dans la culture du sol que différents écrivains ont remarquée, et qu'a signalée A. Young, comme formant le caractère de la terre en France.

A titre de propriétaire réel ou comme propriétaire utile, le paysan détenait donc, en somme, la majeure partie de la terre d'Auvergne; car on ne comptait qu'un petit nombre de domaines cultivés par des maîtres non-paysans : la plus part de ceux mêmes où le propriétaire bourgeois habitait, étaient donnés à métayage. Mais par quels moyens le paysan entretenait-il sa culture, et comment s'en répartissait le revenu? Quant au premier point, il ne peut s'agir de capitaux, dont la petite culture n'a guère besoin. En tous cas, il est très-sûr que le paysan empruntait, alors; et à des taux d'autant plus élevés, même, que la bourgeoisie était besogneuse, et le prêt à intérêt sans aliénation du capital interdit. Toutefois, il empruntait pour d'autres besoins que ceux de la culture en elle-même. — Par moyens de productions, j'entends surtout le bétail nécessaire à l'exploitation rurale. Eh! bien, il se le procurait par un contrat dont la bourgeoisie avait renouvelé et singulièrement multiplié l'emploi, à cause de la rigueur des temps; je veux parler des cheptels. Le petit capitaliste achetait, suivant ses forces, des vaches, des moutons, et les plaçait à titre de cheptel chez le paysan moyennant moitié des bénéfices, c'est-à-dire du part, du laitage, des laines, selon les conventions. Les études consacrées à ce contrat par les anciens juriconsultes prouvent l'importance qu'il avait eue dans les temps où la propriété féodale commença à prendre des formes plus en rapport avec le développement de la société; et la place que lui a laissée le code Napoléon montre bien celle qu'il tenait dans la réalité à la fin du

(1) Biauzat, *ubi supra*, chap. II.

Propriétaires.

Détenteurs.

du labeur continuel, tandis que chez le second on retrouverait un peu de cette vivacité de corps et d'imagination qui seule produit la poésie, les légendes populaires. La raison, c'est que celui-ci dépense bien moins de force matérielle, use moins son corps, se contentant, pour toute culture, des pâturages que la nature lui donne, et garde dès lors l'esprit plus libre, plus alerte.

Le paysan de la Basse-Auvergne, patient et laborieux au plus haut point, très-intelligent en général, est, au fond, probe, obligeant, de mœurs douces, peu susceptible d'entraînement et de passions vives. Tel il apparaît vu en soi, isolé de ses intérêts et des rapports sociaux; dans la vie habituelle, dans les relations avec ses voisins et avec l'homme riche, il perd ce caractère et devient un homme honnête en général quant au respect de la propriété d'autrui, mais déflant, rusé et faux à l'excès, dans les plus graves comme dans les moindres circonstances. Chez les meilleurs même, chez ceux dont la probité se révolterait à faire tort de ce qui est dû, il y a toujours quelque côté où l'astuce se donne jeu. S'il cause, il flatte; s'il demande conseil, il ne va jamais droit à son affaire, mais détourne tant qu'il peut, et souvent prend le contre-pied, se met au lieu de son adversaire pour être plus sûr de ne pas se livrer et d'avoir bon avis. Il a toujours peur d'être trompé, en sorte que toujours il prend les devans; et, comme depuis des siècles il fait étude de l'habileté, il excelle à l'hypocrisie. Il ne se défie pas seulement ainsi de l'homme des villes, de celui qui lui est supérieur en lumière et en fortune, mais de son égal même. Entre eux ils ont les mêmes allures. Et comme alors ils jouent à jeu égal, ils déploient des ressources inimaginables. Le principe de ces dispositions morales, c'est évidemment une longue et dure oppression. Elles laisseront des traces profondes, peut-être ineffaçables dans le caractère du paysan auvergnat; cependant, la jouissance de la liberté les affaibliront certainement, lorsqu'elle aura produit des effets durables — Quoique doué d'un grand sens, notre paysan est lent au progrès, routinier, ennemi de l'expérience personnelle dans les choses de son ressort. A la vérité, il a eu dans le passé, il a encore trop besoin du revenu annuel de sa terre pour hasarder quoi que ce soit avec elle: il se contente donc des produits qu'une culture uniforme lui en fait retirer depuis des siècles, et n'envie pas ceux qu'il en pourrait avoir en essayant d'autres méthodes. Mais il ne résiste pas au progrès. Il aime à voir faire par son voisin plus riche les expériences; une fois convaincu de leur valeur par leurs résultats, il entre dans la voie sans difficulté. En quelques années, un seul propriétaire aisé, dans un canton, change totalement la face du sol par la modification du mode et des objets de la culture. — La plus grande vertu du paysan de la Basse-Auvergne réside dans le calme de son imagination; c'est de lui qu'il tient cette patience admirable qui fait sa grande puissance, qui l'a rendu plus fort que les déplorables siècles féodaux. A elle, il est vrai, l'on doit de le trouver sans poésie, dépourvu de cette littérature naïve des légendes qu'on aime tant à rencontrer. Mais grâce à elle il n'est point superstitieux, tout à l'opposé du paysan de l'Auvergne-Haute, qui, avec un esprit plus vif a plus de poésie, mais aussi une superstition presque dangereuse, et d'autant plus à blâmer qu'elle engendre une hypocrisie détestable. Dans la Basse-Auvergne, le paysan croit fort tranquillement les enseignements de l'Eglise catholique, va régulièrement à l'office du matin le dimanche, et laisse aller seules les femmes à celui du soir. Il accepte comme vérité toutes les légendes des saints que le pasteur lui raconte; il les commente même de façon à les réduire à de fort laides histoires; mais il n'en est transporté d'aucune manière. Cette absence de légendes est à coup sûr un des plus saillants caractères de la Basse-Auvergne. Ce qu'on y en trouve a tellement peu de délicatesse et d'esprit qu'on en doit fuir le récit. Les plus grossiers miracles en sont le fond. Du reste, depuis un demi-siècle on les a grandement oubliés. Legrand d'Aussy en cite dont personne ne se souvient plus maintenant; et, avec le voltairianisme de son temps, il s'écrie: « Partout je vois des prêtres et des « hermites, des saints et des miracles. Je vois un peuple abusé, à qui ses ecclésiastiques et ses moines ont fait « croire les contes de leurs légendes. Mais en vain je cherche à découvrir dans ses traditions quelques germes d'un « grand caractère, quelque étincelle de sagesse ou de génie, d'énergie ou d'audace; je n'y trouve que superstition « grossière, ignorance honteuse et crédulité absurde. » Il est de fait que l'on ne voit pas sans peine toute la tradition militaire de l'Auvergne avoir disparu, non sous les paraboles, mais sous les fables de la religion. Ni la glorieuse résistance de la nationalité gauloise contre Rome, ni celle du monde Gallo-Romain contre la France, ni même les désastres des partisans anglais n'ont laissé une trace dans ces esprits, pas plus que le travail si lourd auquel le paysan est astreint depuis des siècles. L'homme de l'Eglise étant le seul qui l'ait enseigné a seul pu lui transmettre, très-défigurés encore, les plus grossiers fragments de son histoire légendaire. — Par les mêmes raisons, on ne rencontre dans la vie du paysan de la Basse-Auvergne presque aucune des coutumes naïves des peuples montagnards. Celle de laisser un grand feu allumé et un repas servi, la nuit des morts, afin que les âmes des défunts s'y viennent asseoir, a subsisté dans la partie montagneuse. Autrefois les demandes et la célébration des mariages étaient accompagnées de quelques cérémonies traditionnelles qu'aujourd'hui on ne pratique guère plus; les mœurs de la société cultivée sont devenues, en cela, celles du paysan. Cependant, la mariée se croit encore obligée de pleurer beaucoup, quelle que soit sa peine ou sa joie, et les réjouissances de la noce sont toujours accompagnées de la poule nuptiale, ainsi que de coups de fusils ou de pistolets, dangereuses salves

Caractère.

Traditions.

Coutumes

qui ne se tirent guère sans quelque accident grave. Mais on ne retrouve ces vieux usages bien conservés que dans les montagnes; le paysan de la plaine n'a pas le loisir de s'y livrer; la terre est là qui le réclame; toute sa poésie c'est le travail. Il n'observe plus que quelques fêtes annuelles, comme les fêtes *patronales*, et ce que j'appellerai les *fêtes du travail*. Celles-ci sont des réjouissances qui terminent chacune des récoltes principales, des travaux essentiels, comme les moissons et les battaisons. Quand elles sont achevées, on fait ce qu'on nomme la *Raboule*, consistant dans un repas un peu meilleur que les repas habituels. On conserve ou l'on se procure, pour ces célébrations toutes rustiques, les plus rares provisions du ménage paysan, la viande salée, le lard, un peu de viande fraîche; on fait de grosses pâtisseries, du pain moins grossier; ordinairement, même, le pain blanc paraît sur la table, le vin s'y trouve le plus abondamment que l'on peut; puis quand chacun a amplement mangé, on commence des danses qui ne cessent souvent qu'au jour. Il n'y a peut-être pas de cultivateur de la Basse-Auvergne, si petit qu'il soit, qui se dispense de ces fêtes du travail, instituées pour l'ouvrier agricole, et qui rapprochent dans une même réjouissance, fondée sur les bienfaits de la terre, le maître et le mercenaire. Quant à la fête patronale, elle est aussi fort révéérée. Comme chaque village a la sienne, elle offre une occasion de réunion pour les familles; et, dans les montagnes où un long hiver empêche les communications de village à village, on comprend que ces fêtes aient un grand charme pour les populations. Les repas et la danse composent, dans chaque famille, les occupations de ces journées joyeuses, qui sont malheureusement closes, quelquefois, par des querelles sanglantes. Les jeux d'adresse, même de hasard, y ont aussi un rôle. Il y a toujours quelque honnête juif, par religion ou par état, qui vient soutirer au jeune villageois ses pauvres pièces blanches, au moyen de quelque leurre grossier. Quant aux jeux d'adresse, ce sont les quilles qui ont toute la faveur de nos campagnards. Le plus petit village possède son *rampei*, long espace creusé peu profondément, sur le *coudaire*, où se place le jeu aux jours de fêtes. Il s'y perd et s'y gagne d'assez grosses sommes chaque dimanche. — Une grande liberté règne dans les relations des jeunes garçons avec les jeunes filles; et cependant les mœurs sont pures, en général, excepté autour des villes, ou dans quelques villages pervertis de longue date par des seigneurs licencieux.

Si par ces coutumes et ces amusements le paysan d'Auvergne se distingue tout-à-fait des classes supérieures, il s'en rapproche étroitement, s'identifie avec elles quant aux sentiments qui dérivent de la propriété. Les mêmes allures serrées, égoïstes de la bourgeoisie se retrouvent à cet égard chez lui. C'est à qui cédera le moins pour le bien commun. Il se fait pour ainsi dire au même moule moral qu'elle, dans des proportions plus petites; il la suit comme un modèle, quoique de loin. C'est ainsi qu'arrivé il y a 50 ans à la propriété, le campagnard de l'Auvergne s'est trouvé avoir tous les préjugés de la vieille société pour l'ainesse, la masculinité, l'inaliénation du bien des femmes, pour toutes les entraves à l'égalité des conditions, à la circulation des biens, au développement de l'individualité que le vieux droit regardait comme nécessaires. Presque par toute la Basse-Auvergne le paysan fait un aîné dans sa famille; et, dans certaines localités il commet toutes les fraudes imaginables, fourmilières de procès ruineux, pour dépouiller le plus possible ses enfants au bénéfice d'un seul, ordinairement du fils aîné. A l'aîné, toutes les faveurs de la famille; il reste *dans la maison*, pour la continuer, l'étendre; tous les sacrifices sont pour lui; on le rachète du service militaire, pour peu qu'on le puisse. Comme dans l'ancienne société, les enfants ne tutoient point leurs parents, et les parents disent *vous* au fils aîné. C'est un fait assez remarquable que le droit aristocratique, rejeté par la classe supérieure, soit devenu ainsi l'héritage de la classe populaire, en notre temps. Elle n'a rien eu de plus pressé que de le prendre. La possession de la terre lui était si longtemps apparue avec ces conséquences que, même à la révolution, elles les a voulues toutes. Du reste, elle n'a pas agi, en cela, différemment de la tradition française. Chez les nations qui se transforment lentement, par des mouvements successifs, on voit toujours la classe victorieuse s'empresser de prendre et les formes et les abus même des classes qu'elle a supplantées, en sorte qu'absolument parlant, il n'y a que le droit et les résultats matériels qui progressent bien visiblement. Ne voyons-nous pas la bourgeoisie de nos jours se faire aristocratie tant qu'elle peut, tout en détestant et les formes et les privilèges de l'aristocratie ancienne? Quoi d'étonnant donc que le paysan ait agi de même? — Peu à peu cependant ces tendances s'effacent dans la Basse-Auvergne. Le voisinage des villes ne les connaît déjà plus. Elles sont d'ailleurs combattues par deux causes puissantes: l'une, le grand nombre d'enfants de chaque famille de cultivateurs; l'autre, la faveur chaque jour moindre qu'elles ont dans la classe supérieure. Les montagnes les conserveront plus longtemps: car, à cette heure, on les y trouve aussi vivaces qu'au premier jour. Là, à la vérité, elles sont encore très en faveur dans la bourgeoisie. — Ce qui dure et durera bien davantage, par exemple, dans toutes les parties de l'Auvergne, c'est l'état d'infériorité où le paysan tient la femme; non qu'il ne l'aime point, comme mère, comme fille, comme épouse; car, au contraire, les sentiments de familles se trouvent chez eux au plus haut degré; mais la tradition ancienne a persisté chez lui, à cet égard, avec beaucoup de force. L'affection pour le fils, quelquefois, n'est pas aussi grande que pour la fille; mais il y a comme une sorte de devoir qui fait que l'on s'impose pour lui des sacrifices que ne commanderait point l'attachement. Cette infériorité suit la femme dans le ménage; à bien des égards elle y est la servante de l'homme. Elle ne mange

pas aux mêmes heures que lui, ou, dans tous les cas, ne se met point à table à ses côtés. Comme la législation ne peut rien contre ce vieux reste des temps anciens, on le verra disparaître difficilement, l'exemple seul devant avoir influence sur lui.

II. — LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES.

... Par fraternité, amitié et liaison économique, sont un seul corps. . . .
Et ainsi, de tous âges, et de toutes façons ils s'entretiennent comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer à tousjours.

GUI COQUILLE, *Questions et Réponses*, LVIII.



Et toutes les personnes civiles auxquelles le régime féodal a donné naissance, les plus remarquables, sans contredit, sont les sociétés de travailleurs agricoles que ce siècle-ci a trouvées encore existantes dans tout un canton de la Limagne, sur les marches du Bourbonnais, et dans les bois du Morvan. Sous l'empire de ce système d'isolement social, par suite de l'existence restreinte, sédentaire, sans échanges qui en résultait pour tous, et qui était principalement le sort de tous ceux qui restaient en dehors de l'entourage du seigneur, par l'effet, aussi, des violences dont le plus faible se trouvait sans cesse menacé, le contrat d'association s'offrit de bonne heure comme celui des engagements civils qui pouvait le mieux couvrir et assurer tous les autres. L'association universelle, entre deux ou plusieurs personnes, devint aussi répandue que le mariage, auquel il emprunta, ou plutôt dont il partagea les stipulations de communauté. Elle fut comme un mariage des intérêts à côté du mariage des sexes. Elle s'établit entre ménages comme entre personnes non mariées, pour biens présents et à venir; et elle se généralisa tant, au moyen-âge, qu'en lisant les juriscultes féodaux de nos provinces du centre, il semble que ce soit la condition normale de toute personne roturière. Dans tous les cas, elle paraît avoir été celle de tous les *serfs*: même on est porté à croire qu'ils n'y furent point conduits par leur volonté, comme à une forme contractuelle avantageuse plus qu'une autre à leur situation; mais s'y trouvèrent placés par la force de la tradition, en vertu de rapports de droit préexistants de toute ancienneté entre les personnes dans la société barbare. « Suivant les traditions féodales, dit M. Laferrière, entre les serfs qui « vivaient à même pot et feu, à même chateau, il y avait communauté. Le serf pouvait transmettre sa part à ses enfants « ou parents qui vivaient en commun avec lui. S'il transmettait à un autre sa portion de l'héritage servile, l'immeuble « revenait au seigneur (1). » Coquille atteste également que, selon la coutume, « si aucun homme ou femme de « condition servile décède sans *hoir* (héritier) *commun*, son bien appartient au seigneur de la servitude (2). » De là il ne se peut inférer autre chose sinon que le principe de la communauté est un principe du droit féodal; nullement dérivé du besoin de protection qu'avaient les personnes non nobles sous son régime, mais fondé, tout au contraire, sur les relations juridiques du seigneur au serf. C'est pour cela qu'il ne semble pas très-étrange de faire remonter ce contrat aux manières d'être de la société barbare avant l'invasion, et d'y voir les traces de l'ancien Clan. On a supposé aussi, par suite, que la généralisation de cette forme sociale tenait à la persistance du Clan celtique, à travers l'époque Gallo-Romaine, dans les lieux où elle s'est continuée jusqu'à notre temps. Quoique dénuées de certitude, ces hypothèses ne sont pas en dehors des voies de la raison. Je ne veux cependant m'arrêter à aucune d'elles; et quand j'ai dit précédemment que les Communautés des environs de Thiers ou de la Varenne figuraient l'ancien Clan Celtique, c'est une pure ressemblance extérieure que j'entendais établir.

DE L'ASSOCIATION DES SERFS
EN COMMUNAUTÉ.

(1) *Histoire du Droit français*, t. I, p. 177 et suivantes.

(2) *Questions et Réponses*, LXXIII.

A prendre la communauté au moment où on la trouve dans l'histoire du droit, elle apparaît comme une organisation donnée aux serfs par le seigneur, dans son intérêt propre, pour assurer la culture de ses terres tout en en conservant la propriété. Il a compris l'impuissance de l'homme dans l'isolement et les incertitudes d'alors, il y a pourvu en lui imposant l'association. Il a compris en même temps le peu de force qu'il aurait s'il l'imposait violemment, et il l'a fait par le droit, par l'établissement de rapports juridiques très-favorables au serf. Il lui interdit de s'isoler de la communauté, de constituer, soit en s'en retirant soit en donnant à un étranger sa part en héritage, une personnalité rivale de la communauté ; et c'est assurément là le plus grand caractère de servitude qui se peut infliger ; mais il a protégé de toutes manières la continuation de la communauté (1). Ainsi, au moment où elle s'organisa par et avec la féodalité, la communauté eut pour but d'assurer au seigneur des revenus, et aux serfs l'existence par le travail de la terre, le *mesnage des champs*, comme disent les commentateurs des coutumes. Elle présenta de si grands avantages, qu'elle s'étendit, s'universalisa à toutes les populations des campagnes, qui, une fois leur situation changée, arrivées à l'état libre, à la condition de *censitaires*, se remirent librement dans son cadre communiste. Jusqu'au VI^e siècle, on retrouve leurs traces dans presque toute la France. C'est à l'époque Carlovingienne que se rapporte la création du plus grand nombre de ces communautés, et celles instituées alors ont eu très-certainement pour descendance directe les communautés que le Code civil vient de faire disparaître. Il me paraît hors de doute que leur origine, la cause déterminante de leur formation résident dans les bienfaits de l'association, au sein du morcellement et de l'incertitude de l'existence sous le régime féodal. Coquille encore en fournit la preuve dans la *question* où j'ai puisé l'épigraphie de ce chapitre, quand il dit : « selon l'ancien établissement du « mesnage des champs, en ce pays de Nivernais, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille, pour « demeurer en ce mesnage qui est fort laborieux ; consiste en plusieurs fonctions en ce pays qui de soy est de culture « malaisée : les uns servant pour labourer et pour toucher les bœufs animaux tardifs, et communément faut que les « charrues soient tirées de six bœufs ; les autres pour mener les vaches et les juments en champs ; les autres pour « mener les brebis et moutons ; les autres pour conduire les porcs. » Certes, les exigences du travail des champs ne sauraient avoir entraîné seules l'adoption de la forme communiste, puisque ce travail se fait individuellement aujourd'hui, et avec plus de profit, quoique bien plus pénible : il faut donc étendre au peu de sécurité et au peu de ressources de l'agriculture dans le moyen-âge les paroles du juriste Nivernais, et compter pour beaucoup la *liaison économique*, comme il dit lui-même. Pour l'Auvergne, du moins, ce qu'on a vu au précédent chapitre permet de le faire. Moins douteuse, assurément, est la filiation des sociétés agricoles de cette époque à celles qu'y a vu fleurir le XVIII^e siècle. Celles-là avaient pour gouvernement un « maistre de communauté (*le chef du chateau*), eslu à cette charge « par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent ou es-villes ou es-foires, ou « ailleurs, a pouvoir d'obliger ses personniers en choses mobilières qui concernent le fait de la communauté, et « lui seul est nommé es-rooles des tailles et subsides. » Or on verra un mode d'administration identique régir nos Guittard, nos Dunaud, toutes les associations que ces dernières années seulement ont vu disparaître.

Une chose est à remarquer, dans cette organisation communiste, qui montre bien à quel point le fractionnement et le matérialisme, la *réalité* de la vie sociale constituaient le caractère de la féodalité, et qui fait voir, aussi, que si les associations en communauté tiraient leur origine première des souvenirs de la vie barbare, le système féodal du moins avait profondément imprimé son cachet sur elles. Cette communauté sortie de sa conception, alimentée par ses exigences et ses vicissitudes, ce n'est pas une simple société comme la connaissait le droit Romain, une société à temps, où la vie et l'industrie de chacun est choisie, comme dit Coquille, et dont la durée ou la fin dépendent de la volonté des contractants ou de la mort de l'un d'eux. Bien loin de là, c'est un être toujours vivant, une société pareille aux sociétés politiques, qui dure de génération en génération. — Une fois créée, elle peut bien disparaître. Si l'un des communistes, par exemple, transmet sa part à un étranger, le seigneur reprend toute la terre, et la société n'est plus ; mais en cela elle ne meurt pas, à proprement parler ; elle rentre à l'état latent, d'où peut la retirer aussitôt la volonté du seigneur. Assise sur la terre, on ne l'y voit plus dès que les hommes en sont éliminés ; mais, semblable aux sociétés politiques, la terre la représente et attend que d'autres races viennent la continuer. Ce n'est pas non plus une société dont les clauses se mesurent, se discutent avant toute action commune : de même que la société naturelle des hommes, elle naît tacitement, du simple fait de la vie commune durant un court délai ; et, pour marquer encore plus la ressemblance de l'une à l'autre, elle se développe au milieu de la société générale, ou plutôt à côté des autres sociétés pareilles, avec une vie propre, entièrement libre, sous la latitude d'un gouvernement uniforme, mais dans une sphère d'activité qui varie suivant la position, la convenance, le caractère dominant de

(1) Une société *tacite* résulta de la simple communauté de vie ou d'objets pendant *an et jour*. — La communauté était un fait si normal que la *communauté de biens* dans le mariage fut entraînée par la co-demeurance d'an et jour. — Les communautés offraient le moyen de spolier ses propres héritiers de sa succession en contractant pacte de succéder en association universelle. Toutes conventions qui auraient été nulles dans tout autre acte, prenaient force dans celui-là. — V. *Coutume d'Auvergne*, t. XIV, art. 40, 47, 46, 25. — t. XV. — Chabrol.

chacune. Les écrivains coutumiers prennent grand soin d'établir cette différence entre le pacte de société du droit Romain, et la communauté, l'association universelle féodale (1) : différence que maintenaient d'ailleurs très-rigoureusement les pays et les juristes du droit écrit, pour lesquels la société tacite, aussi bien que la société perpétuelle était proscrite, et qui déclaraient *rebelles à la loi* des associations d'hommes par lesquelles se trouvait si étrangement modifié le droit des tiers (2).

Les dix articles que les rédacteurs de la Coutume d'Auvergne ont consacrés aux associations, tandis que 1 ou 2 dans toutes les autres en règlent la matière, sont l'indice de l'importance qu'elles avaient dans ce pays, et de la faveur que l'on fut contraint de leur accorder. A voir les nombreuses traces qui en subsistent encore dans l'arrondissement de Thiers, on peut juger combien l'usage en était général, au moins pour certaines localités. Il va sans dire, cependant, que la portion de la province soumise au droit écrit les avait repoussées. Chabrol ne cite que la Chaise-Dieu et Sauxillanges qui les eussent admises. Le degré de protection que leur accordaient les coutumes se mesure à ce que les sociétés *tacites* y sont ou non reçues, et avec des latitudes plus ou moins étendues (3). Or, suivant Mazuer, notre coutume donnait force à la société tacite dans le cas où plusieurs cohéritiers, tous majeurs, demeuraient et négociaient ensemble, se communiquaient leurs profits respectifs et les revenus de biens qui n'étaient ni communs dans le principe, ni achetés en commun. Il dit que dans ce cas l'association embrassait tous les biens des *parsonniers*. D'ailleurs, les commentateurs anciens de la coutume, depuis Mazuer, attestent que l'association universelle y était très-fréquente. Elle ne constituait pas toujours des sociétés nombreuses et qui pussent durer longtemps; mais souvent des sociétés de deux, trois, quatre personnes, qui ne se continuaient quelquefois guère plus que leur vie, à défaut de successeurs.

Les environs de Thiers et de Lezoux sont le seul point de la Basse-Auvergne où l'existence des associations ait laissé des traces. De Lezoux à la Dore, en tirant vers le confluent de cette rivière, il n'y a peut-être pas, à cette heure, une seule famille de paysans, dont les titres de propriétés ne remontent à une communauté; et un grand nombre encore n'ont pas entièrement régularisé leur situation. (4) Les *Courty*, particulièrement, y vivent sans avoir fait jusqu'à présent le partage de leurs terres. Mais c'est près de Thiers et de Vodable, sur les versants du Forez, qu'ont vécu les plus considérables, les plus connues, les plus vantées de ces associations agricoles. Là se retrouvent les vestiges des DUNAUD, des BOURGADE, des TROISVIL, des MAGNOL, et surtout des GUITTARD-PINONS, qui ont inspiré à l'éloquence enflée, transmise à notre siècle par le XVIII^e, tant d'admiration pathétique des TAREUTHEI, des BARITEL, des TERME. Plus visités que les autres, les PINONS sont devenus plus célèbres, et leur organisation a été plus étudiée. Ils ne présentent pas un intérêt plus grand, toutefois. Ils furent agriculteurs; les Baritel et les Tareuthei couteliers; les Dunaud, les Bourgade, les Magnol bergers et chasseurs; et pour la poésie et le *pittoresque*, pour l'histoire légendaire, il eût mieux valu que beaucoup de plumes qui, à la suite de Legrand-d'Aussy, ont écrit des dithyrambes sans fin sur la simplicité champêtre et les vertus patriarcales des Pinons, eussent retracé la vie rude et agitée des associations de la haute montagne, lesquelles rappelant les vieux clans de Rob-Roy et de Waverley, vivaient en guerre continuelle. Quoi qu'il en soit, l'organisation des Pinons fait connaître celle de toutes les autres communautés; et puisqu'on n'a que ce seul renseignement pour se figurer leur vie intérieure, pour prendre l'idée des rapports sociaux de ces sociétés entr'elles, de l'aspect économique et politique d'un pays ainsi habité, il faut en décrire de nouveau les détails (5).

A trois ou quatre kilomètres de Thiers, vers le couchant, on trouve, au milieu de vieux chênes et de châtaigniers, un village de quelques maisons, dont l'architecture plus relevée, l'apparence plus riche, et la disposition plus symétrique frappent le voyageur, habitué aux hameaux si peu rians et si mal construits de notre Auvergne. Le centre en est formé par une habitation dont l'aspect est celui des grandes exploitations rurales; autour d'une cour assez vaste, s'y montrent des constructions établies suivant des proportions inusitées dans nos campagnes, et qui annoncent une

DE L'ASSOCIATION EN COUTUME
D'Auvergne.

LES PINONS.

(1) « M'a toujours semblé, dit avec sa charmante naïveté Guy-Coquille, que c'était fort mal à propos de comparer ces communautés des maisons de village aux sociétés dont est parlé au droit civil des Romains. Car, esdites sociétés se dit que l'un estant décédé, ores que plusieurs restent vivants, toute la société est dissolue, se dit que etiam par paction expresse elle n'est transmissible aux héritiers. Mais en ces communautés on fait compte des enfants qui ne savent encore rien faire, pour espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge pour ce qu'ils font; on fait compte des vieux pour le conseil, et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait. Et ainsi de tous âges.... ubi supra. — Voir aussi Mazuer, De societate, « Durat et perseverat societas, dit-il, n° 22, insuper viventibus, si ista fuerit conventum. »

(2) Mornac, ad L. cod. comm. *utriusque judic.* — Denis Godefroy. — Mornac proclame toutefois que ces associations étaient très-avantageuses pour les progrès de l'agriculture, et la contribution aux charges publiques.

(3) Les coutumes d'Orléans, de Touraine, de Laon, de Melun et de Rheims n'admettaient que le contrat d'association écrit.

(4) En matière électorale notamment. Il y a des personnes qui sont portées sur les listes avec des impôts qui appartiennent à 5 ou 6. La révision des listes, il y a deux ans, en a montré plusieurs exemples.

(5) Tout ce qui, dans le tableau qui va suivre, ne m'a pas été fourni ou suggéré par les descriptions déjà imprimées, est dû à des détails pleins d'intérêt que m'a donnés très-obligeamment M. Chassaing de Montréal, après les avoir recueillis sur les lieux de la bouche même de la femme du dernier *Mouistre* des Pinons. Souvent je n'ai fait que transcrire les notes que je tenais de lui.

mais partager cette autorité de père, et l'avait rendue pleine de force en lui donnant l'équité et l'entente du commandement. Pour tout ce qui regardait la vie intérieure, le ménage, les occupations particulières aux femmes, en effet, où le mouistre eût été maintefois incompetent, une femme, une *mouistresse* était à côté du mouistre, ayant sur les femmes et sur leurs occupations le même pouvoir qui était départi au mouistre sur les hommes de la communauté; indépendante de lui, sans doute par l'élection (1), mais sûrement par les liens du sang; car, ni sa mère, ni sa sœur, ni sa femme, ni sa fille ne pouvaient recevoir cette dignité. — Ce n'est pas le fait le moins remarquable des communautés, que cette élévation de la femme à la puissance dirigeante, et surtout son association à l'homme dans cette puissance. Il y a là non seulement de la justice, mais une notion psychologique qui semble bien avancée, eu égard aux idées du moyen-âge sur la supériorité de l'homme. Que les femmes, en effet, eussent un rôle dans la communauté, ce n'eût point été chose nouvelle alors dans le peuple. Du moment qu'il prend une importance politique, en effet, on le voit chez nous associer la femme à sa destinée, la compter comme personne particulière dans la société. Toutes les chartes communales en effet, toutes les stipulations où intervient une communauté d'habitants, aux temps féodaux, sont consenties *à tous les hommes et à toutes les femmes de...; par tous les hommes et par toutes les femmes*; on a vu notamment dans la charte de Besse l'homme et la femme associés toujours dans l'exercice ou l'abus des différents droits. Voilà quelque chose que les écrivains préoccupés du rôle de la femme dans l'histoire n'ont relevé nulle part, je crois. Tandis que l'ancien isolement dure pour elle, en grande partie, dans la haute société féodale, tandis que dans le château elle est tenue en dehors de toute action politique, ne peut intervenir dans les faits que par le seul sentiment, et n'a d'autre autorité que celle du ménage, dans la vie du peuple au contraire, elle est une personne politique, participe au droit au même titre que l'homme. Mais le peuple, dans sa vie particulière en communauté qui est pour lui la vie complète, où il a tout, l'autorité, l'administration, la répression, le peuple, dis-je, va bien plus loin. Il élève la femme. Il semble avoir compris merveilleusement par là l'unité de l'existence, s'être efforcé de fuir l'incomplet d'une autorité morale absolue qui ne serait le partage que de l'homme seul, et avoir voulu associer étroitement pour l'exercice de cette autorité la *raison* et le *sentiment*! Cependant il n'échappa pas dès-lors, il n'a pas même encore échappé à la tradition antique de la supériorité de l'homme. On verra, pendant les repas de la communauté, comme on le voit maintenant encore, les femmes manger debout derrière les hommes assis. — Quant au pouvoir administratif du mouistre, il avait des limites réelles. Ainsi, il ne pouvait seul engager la communauté pour plus de 10 pistoles (220 fr.), ni entreprendre une opération grave, un procès. Dans ces circonstances il devait réunir, dans une sorte de conseil, les vieillards de la communauté au nombre de dix, et n'agir qu'après leur avis. A ce conseil était dévolue une véritable surveillance sur la gestion du mouistre, et le droit de le déposer s'il transgressait ses devoirs.

Formée par l'association de quatre familles, la communauté des Pinons comprenait quatre branches qui, eu égard aux biens, constituaient à vrai dire quatre associations dans une. Les biens, en effet, se divisaient en quatre portions inégales, selon la fortune de chaque branche. Mais pour parer à cette inégalité, la loi de la communauté avait institué en principe que ses membres ne pourraient se marier qu'entr'eux; et c'était un des plus difficiles devoirs du mouistre que de combiner ces mariages de manière à maintenir le plus d'égalité possible entre les branches. Il lui arrivait forcément de tenir moins de compte des affections que des convenances communes. Mais avec la religion du devoir qu'avaient les parsonniers, ils obéissaient. Le mouistre unissait ainsi sans résistance l'enfant de la plus nombreuse branche avec l'enfant de celle qui l'était le moins. La parenté trop proche ne leur avait jamais paru un obstacle, et quand Léon X, par une bulle, leur donna une dispense générale, ils s'en étaient passés jusque-là sans aucun scrupule. L'âge même cédait devant les nécessités de l'association. Les Pinons d'aujourd'hui citent encore l'exemple d'un jeune garçon de quinze ans marié à une fille de vingt-huit. Assurément si une circonstance de la vie pouvait donner lieu à la désobéissance, à la révolte contre la décision du mouistre, c'était celle de mariages ainsi réglés. Eh bien! dans l'histoire de la communauté, ces révoltes sont rares. Il arrivait que des filles quittaient la communauté pour se marier au-dehors, avec l'assentiment du *mouistre*. Elles reçurent alors 600 livres pour tous droits, et demeurèrent forcloses. Mais si un jeune homme refusait de se soumettre au mariage ordonné, il était exclu à jamais du territoire et du sein de l'association. La longue histoire des Pinons ne cite que deux cas de ces résistances. L'exclusion se faisait solennellement. En présence de toute la communauté réunie, le *mouistre* donnait au révolté, revêtu de ses meilleures hardes, 600 livres et un bâton noueux, puis il le conduisait jusqu'au seuil de la porte extérieure, le poussait dehors, et la refermait sur lui en disant : « *Tu z'au passaras pu* » (tu n'y repasseras plus).

(1) Je ne sais pas précisément si la *Mouistresse* était élue par la communauté, ou choisie par le Mouistre, à son entrée en fonctions. — M. Petit de Monséjour affirme l'élection sans dire sur quel témoignage s'appuie son assertion. — Legrand-d'Aussy du reste l'atteste également. Les notes que m'a remises M. Chassaing ne disent rien du mode de nomination de la *Mouistresse*. Peut-être faut-il en induire que l'élection allait de soi, étant le principe constitutif de l'autorité chez les Pinons. Dans cette hypothèse, l'élection devait sans doute être faite par les femmes et porter sur la plus expérimentée d'entre celles que leur parenté avec le Mouistre n'excluait pas.

Ce bannissement, en effet, était perpétuel. Jamais ceux qui l'ont subi n'ont reparu sur les terres des Pinons ; et tel était le respect des habitants du voisinage pour ces lois sévères des communautés, que même ceux qui vivaient libres ne voulurent point recevoir les bannis ; et les autres communautés, à plus forte raison, ne s'ouvrant pas devant eux, ils furent contraints de quitter le pays. Les Pinons ne se démentirent jamais de cette rigueur à l'endroit des mariages, c'est elle qui a fait leur durée. Ils n'acceptèrent que très-difficilement et très-rarement des jeunes gens des autres communautés dans la leur, et repoussèrent beaucoup de demandes de seigneurs féodaux, soit de mariage, soit d'association. Ils répondaient que « leurs bras et leurs coutumes les faisaient assez forts sans avoir besoin d'étrangers, « et qu'ils ne voulaient relever de personne que de Dieu. »

LE TRAVAIL.

On a vu les associations diverses adonnées chacune au travail que comportait leur situation. Mais ayant subi, dans les commencements, les nécessités générales qui, en raison de la difficulté des échanges, voulaient que chaque habitant des campagnes fût son propre industriel pour tous les objets de premier besoin, elles joignirent toutes à ce qui faisait le but particulier de leur existence des ateliers où se confectionnaient les draps, les vêtements, le linge, le mobilier, l'outillage qu'exigeait la communauté. Ainsi, chez les Pinons, essentiellement agriculteurs et bûcherons, et qui, assis sur un sol de bonne qualité, propre à presque toutes les cultures des pays tempérés, établis à la chute des montagnes, auprès d'une ville et de villages industriels, placés en un mot dans les meilleures conditions économiques puisque leurs productions avaient un marché sûr, et étant dès-lors les plus à portée de faire des échanges, chacun cependant, après le travail des champs ou de la forêt, avait une profession industrielle qui mettait la communauté à même de se passer des étrangers. Aussi aimaient-ils à dire qu'ils n'avaient besoin que des bénédictions *do bon Diou*. La direction générale de ces ateliers, aussi bien que celle de la culture, appartenait au *mouistre*, qui loin d'avoir, d'ailleurs, des fonctions oisives, avait comme tout le monde sa charrue, sa bêche, ses outils, et travaillait comme un simple parsonnier. Il traçait à chacun sa tâche, distribuait et prenait soin de faire exécuter les opérations rurales, désignait les maîtres de chacun des arts pratiqués par la communauté, vendait les denrées, s'approvisionnait de semences, etc., tandis que de son côté, la *mouistresse* exerçait le même commandement et donnait le même exemple dans les soins et les occupations qui regardaient les femmes.

LE REPAS.

Une vie très-sobre, la vie de tous les paysans de l'Auvergne, était celle des Pinons. Ils devaient trouver, cependant, dans les temps difficiles, de grands bénéfices sous ce rapport à l'association ; et les partisans des associations nouvellement proposées en peuvent prendre argument pour leurs théories — Les repas où tout le monde avait le loisir d'assister réunissaient aux mêmes tables toute la communauté : ainsi ceux du matin et du soir. Dans le jour, ceux qui travaillaient mangeaient aux champs. Comme aujourd'hui nous voyons les femmes porter à leurs hommes, dans le *boutissou* soigneusement couvert d'un linge, la soupe de huit heures et le repas de midi, on voyait alors sans doute les femmes des Pinons remplir le même office. Mais tous ceux qui restaient au hameau se réunissaient pour manger aux mêmes heures et à la même table. C'est vraiment un beau coup d'œil, pour quelqu'un de ce temps-ci, que d'assister en esprit au repas du soir, ou à celui de midi les jours de repos ! On a là réunie cette forte race de paysans, relevés par l'association des servitudes qui accablaient le serf livré à ses seules forces. Ces hommes de grande taille, de stature vigoureuse, avec leurs longs cheveux roux encadrant leur visage carré et osseux, ces femmes d'un type pur, grandes, admirablement fraîches, belles pour la plupart, rappellent, dans toute sa vérité, les anciens Gaëls de l'Auvergne (1). Et leur costume aiderait même à cette ressemblance ; tous ces hommes en jaquette longue et en larges pantalons de laine blanche, avec le col et les poignets de leur chemise bordés en laine bleu et tenant par un gros bouton d'os ou une cheville de bois, leur large feutre noir à ailes rondes, dont la coupe, ronde aussi, était entourée d'un ruban portant en légende AVE MARIA, ORA PRO NOBIS, et où passait soit une branche de buis béni, soit une plume de paon ; les femmes couvertes d'une *canette* ou coiffe blanche à larges revers, avec leur robe de toile blanche ou de laine d'un bleu clair, relevée par derrière jusqu'à la taille par une forte agraffe, et ornée de brassières en pièces brodées qui descendaient au coude, reportent naturellement l'esprit vers des époques éloignées, et laissent croire qu'on est en présence d'un vieux clan Celtique, voué aux travaux des champs sans se soucier plus des aventures si aimées de cette race. Avant de se mettre à table, toute la communauté debout entend une courte prière, adressée à la vierge enfumée qui est placée, avec un Christ grossier, dans une niche pratiquée au mur. Ensuite, tous les hommes s'assoient, le *mouistre* au plus haut bout, distingué par le grand tablier de toile blanche et la ceinture de laine rouge et verte que lui seul a droit de porter (2), puis les vieillards par rang d'âge à ses côtés ; les femmes les servent tout en mangeant debout ; jamais elles ne pouvaient

LE COSTUME.

(1) Le type des Pinons a été si fort que, malgré la dégénérescence qu'atteste la diminution continuelle de leur population dans les derniers temps de leur existence, il s'est conservé presque pur chez leurs descendants d'aujourd'hui. Ce portrait a été pris sur nature par M. Chassaingne.

(2) Seul aussi, le *Mouistre* pouvait porter des souliers. C'était des chaussures très-fortes et garnies de nombreux rangs de clous à grosse tête. — Tous les autres, hommes et femmes, n'avaient jamais que des sabots.

prendre place à table avec les hommes. — Après les repas on achevait les dernières occupations de la journée, on préparait le lendemain, comme fait chaque jour le paysan; on veillait, dans les journées d'hiver; enfin, on faisait en commun la prière quotidienne du soir.

La plus grande vertu des Pinons fut sans contredit la charité. Soit par dévotion, soit parce qu'ils avaient appris avant leur union quels maux souffraient les pauvres serfs sans secours, ils organisèrent chez eux la charité sur un plan vraiment grandiose. Dans la cour de l'habitation centrale, se voit encore maintenant une partie de maison fort ancienne. C'était la *ladrerie*, hospice toujours ouvert, dans lequel les malheureux trouvaient des lits, du pain, du vin, la nourriture habituelle des parsonniers, et où furent souvent rassemblés plus de cent pauvres, auxquels les femmes de la communauté donnaient les soins qu'eussent obtenus leurs maris ou leurs fils. — Cette aumône considérable s'entretenait de deux façons : par un abandon que faisait chaque parsonnier de la portion de sa nourriture quotidienne, et par un prélèvement fixe sur les revenus annuels. Ainsi, à chaque repas, avant que l'on commençât de manger, la portion du pauvre était prise sur la table même, et portée à la *ladrerie*; et, au moment de chaque récolte, on mettait à part, pour constituer le fonds de l'aumône, une dîme d'un huitième du produit brut. Du reste, les Pinons furent aidés par les circonstances dans ces bonnes œuvres. La situation qu'avait faite aux cultivateurs de l'Auvergne les exactions des traitants et l'accroissement de l'impôt sous Louis XIV les eût certainement diminuées s'ils n'avaient obtenu, à cause de l'admiration qu'excitait leur existence paisible, heureuse, utile, dans ce siècle si animé et si ruineux pour la France, des réductions de taxe. Taxés à proportion de l'étendue de leurs biens, qui atteignaient le chiffre de 274 hectares, et de leur revenu qui variait de 20,000 à 50,000 livres, leur prospérité se fût arrêtée comme celle de tout le pays. Mais une ordonnance spéciale du Roi avait fixé à 600 livres, quelque considérables que devinssent leurs propriétés, le montant de leur taille, et ils trouvèrent à cette faveur de grands avantages. Il paraît qu'ils y tenaient encore plus pour le bien qu'elle leur permettait de faire, que pour leur propre richesse. Elle avait été vivement sollicitée par l'avant-dernier *mouistre*, Annet Guittard. Pour l'obtenir, cet homme, déjà âgé, s'était senti la force d'aller la chercher à Paris, et d'en revenir à pied : et les circonstances de ce voyage méritent qu'on les retienne. — M. Leblanc, intendant d'Auvergne, fut un jour reçu par eux et si enthousiasmé de l'existence intérieure de la communauté que, ne pouvant faire agréer d'elle aucun service, il exigea que si jamais ils avaient besoin d'un protecteur ils ne chercheraient que lui. M. Leblanc devint peu après ministre de la guerre, et les charges publiques s'augmentant, la communauté se trouva en même temps atteinte dans ses revenus. Un jour donc, M. Leblanc vit entrer dans l'hôtel du ministère le mouistre des Pinons qui, vêtu de ses habits des jours de fête, et chaussé de ses gros souliers ferrés, arrivait à pied d'Auvergne à Paris, et venait réclamer de son ancien hôte, sans scrupule aucun, l'hospitalité qu'il lui avait donnée. M. Leblanc reçut très-bien Annet Guittard, et au grand ébahissement de Versailles, le présenta au Roi. Une heure après, il quitta plein de joie le château, reprit son bâton de voyage, et résistant aux instances que faisait M. Leblanc pour le retenir à Paris, il se dirigea vers l'Auvergne, où, disait-il, il avait hâte de « pouvoir montrer aux pauvres l'ordonnance par laquelle les Guittard-Pinons ne paieraient jamais, « quels que fussent leurs biens, plus de 600 livres de taille. »

Le XVIII^e siècle, qui était déclamatoire à l'excès pour les œuvres de vertu, pour les choses de bien, supérieur en cela, de beaucoup à nous autres, qui le sommes au même degré pour des choses abstraites, mais nullement pour celles du cœur, a écrit sur ces communistes vraiment admirables des pages pleines d'enthousiasme, et, il faut bien le dire, de pathos. Mais rien alors qui en fût plus digne. Il est certain qu'une longue durée dans les principes de fraternité avait fait aux Pinons une tradition de vertu dont bien peu des leurs s'écartèrent, et leur avait donné une fierté salubre qui mettait pour eux au-dessus de tout leur communauté, et les portant à un dévouement absolu à sa continuation dans les mêmes voies, les élevait singulièrement dans ce temps, et fixait justement sur eux les regards de la littérature politique. On excuse donc, parce qu'on se les explique, et les pages comme celles qu'a écrites sur eux Legrand-d'Aussy, et les témoignages d'admiration que leur donnèrent les hommes puissants qui furent leurs hôtes, la Cour même où ils s'étaient montrés une heure. A la fin, ces hautes protections eussent fait de l'association, si essentiellement populaire à son origine, un personnage aristocratique; et je ne mets pas en doute que si la monarchie ancienne eût duré, les Pinons n'eussent été ennoblis. Après M. Leblanc, un autre intendant d'Auvergne, M. de Chazerat les fit combler d'honneurs : c'était bien, du reste, le grand-seigneur le plus de son époque qui se pût trouver; très-riche, fastueux, philosophe, aimant comme des choses d'art tout ce que les philosophes aimaient. De sa royale demeure de Ligone, il allait souvent visiter les Pinons; membre d'une société pleine de vices, il se plaisait à leur vie simple, austère, laborieuse. Il les appelait à des fêtes splendides, à Ligone, en retour de celles toutes rustiques qu'il recevait d'eux. Ayant fait à Louis XVI un tableau enthousiaste de cette association, il avait demandé et obtenu pour le mouistre une ceinture de velours cramoisi liseré de bleu, s'agraffant au moyen d'une plaque d'argent et d'or sur laquelle les armes de France étaient gravées en relief au cœur d'une gerbe de blé supportée par la bêche,

L'AUMÔNE.

la faucille démocratiques, entourée de pampres, de grappes, de fruits, et qui avait en légende ce mauvais quatrain, son œuvre sans doute :

Chazerat, de l'État obtint cette ceinture;
Les Guittard en sont revêtus.
Elle honore l'agriculture;
Elle est le prix de leur vertu.

Cette ceinture, qu'en 1787 Legrand-d'Aussy lui-même fut chargé de faire exécuter, devait remplacer, dans les grandes cérémonies, celle en laine que portait le *mouistre* habituellement. Elle devint pour eux l'objet d'une vénération si grande que, même encore maintenant, elle est regardée comme un trophée glorieux par les enfants dispersés des Pinons, et conservée religieusement par le fils du dernier *mouistre*. Comme elle était une sorte de livrée de l'ancien régime, et que tant de sympathies prodiguées par lui aux Pinons avaient excité soit l'envie, soit le ressentiment politique des populations voisines, ce *mouistre* la porta nuit et jour sous ses vêtements, durant presque toute la révolution. — M. de Chazerat, il est vrai, montra bien que son admiration pour la communauté allait au-delà de simples marques honorifiques comme cette ceinture, comme le titre et les avantages de chanoine honoraire du chapitre de Clermont pour celui de ses membres qui se ferait prêtre. Il voulut en faire sa famille. Il adopta un de ses enfants. Cet enfant devait porter, avant son nom, celui de Guittard, auquel ils n'auraient point renoncé, *quant c'eût été celui d'AU REI*, disait avec un éclair de fierté la vieille femme d'Annet, et il se serait appelé *Charles-Louis Guittard-Chazerat* de Saint-Hérem. Les terres de Ligone et de Mirabel lui étaient assurées par l'acte d'adoption. Cet enfant mourut à trois ans. Depuis, tant que dura leur communauté, ils ne consentirent plus à donner leurs enfants à d'autres familles. Peu avant leur liquidation, un Américain qui les visita fit de vaines instances auprès du *mouistre* pour qu'il lui laissât emmener avec lui un jeune enfant. L'assurance d'une immense fortune ne put les séduire, et l'enfant est demeuré pour voir bientôt se disperser et, par malheur, se poursuivre de procès et d'inimitiés, ces hommes dont la longue union avait eu tant de beaux résultats, et trouvé tant de sympathies.

Les Guittard-Pinons n'avaient pu échapper à la loi commune, pendant le moyen-âge; il leur avait fallu plus d'une fois s'armer soit pour leur défense, soit pour celle du pays, soit pour aider d'autres communautés ou des seigneurs auxquels ils étaient liés. On voit encore pendue, dans leur maison, une vieille épée qu'ils disent être celle de Chappes, lieutenant du baron des Adrets, dont la bande aurait été détruite par leurs ancêtres. Du reste, on ne sait rien de leur histoire politique; tant de leurs relations avec leurs voisins que des changements qui purent s'opérer dans leur intérieur. Ils ont quelques parchemins du XV^e siècle que personne encore n'a lus, et qui peut-être jetteront un jour nouveau sur leur existence; ce qu'on ne peut nier c'est l'importance qu'on leur accordait dans le pays, et le prestige que leur nom y exerçait. Dans les processions, à Thiers, leur *mouistre* prenait rang aussitôt après le clergé, en avant des autorités consulaires et des officiers royaux; et toute la communauté, réunie autour d'une bannière à elle, suivait en corps. Comme tous les villages, ils avaient une fête annuelle qui attirait un nombre immense de personnes; et chacune devenait un convive. Quiconque y venait, bourgeois, seigneur, serf ou mendiant, trouvait une place à de grandes tables dressées dans les hangars, ou à l'ombre des châtaigniers et des chênes. On dansait, on faisait entendre des chants pleins d'ivresse et de joie, comme aux fêtes Flamandes de Rubens et de Téniers. Mais un signal du *mouistre*, à l'heure du repas, faisait rentrer dans l'ordre non la communauté seule, mais toute l'assistance, si grand était le respect de tout le pays pour cette autorité populaire. Ce respect a survécu comme une tradition à la communauté même. A Thiers, dans tout le pays environnant, on ne parle jamais de l'ainé de ceux qui restent que comme du *mouistre des Pinons*; et tous jouissent encore, auprès de la population, d'une considération et d'une influence morale qui ne s'effacera que lentement. — Leur dissolution date de 1819. A partir des lois de l'an II, ils avaient reçu quelques atteintes de morcellement; mais un étranger ayant enlevé puis épousé, suivant le nouveau droit, une de leurs filles, porta le dernier coup à l'association en réclamant la part personnelle que le code civil assurait à sa femme. L'acte définitif du partage est de 1819: on y a estimé à 600,000 f. la valeur des biens, qui se sont partagés entre dix familles, aussi ennemies maintenant les unes des autres, par suite de longs débats judiciaires, quoiqu'habitants ce même hameau où tout est fait pour l'association et la fraternité, qu'elles avaient été unies jadis. Dans les dernières années de leur existence, le défaut de croisement avait affaibli leur sang. Ils mouraient presque tous jeunes, et manquaient de la force physique qui avait fait si longtemps fleurir l'association.

LES DUNAUD.

Les autres communautés, qui habitaient la Haute-Montagne, doivent à leur éloignement une célébrité beaucoup moindre que les Guittard qui, placés aux portes d'une ville de commerce, dans un pays très-peuplé, attiraient naturellement à eux les visiteurs. La tradition locale, cependant, présente les Dunaud comme bien plus puissants. Leur village, situé à mi-hauteur du Forez, auprès de Vodable, presque adossé à ce cône décharné qu'on appelle le *Grin de chignor*, était difficilement accessible, et n'a guère été connu que des marchands de bestiaux qui allaient acheter les bœufs et les moutons dans leurs vastes pâturages. Riches par l'étendue de leur terres, sur lesquelles ils

à la première de ces deux choses, et à la seconde presque jusqu'à l'excès.—Son nom demeure attaché à deux affaires capitales, qui engagèrent toute la suite des règnes, le *concordat*, la *vénalité des offices*. Or, il se trompa dans la première; et on ne peut lui rapporter l'honneur des effets de la seconde. Le concordat : sous ce nom, deux grandes fautes ont été commises; l'une alors, l'autre il y a un demi-siècle. Détruire l'élection dans le clergé ce fut celle de Duprat. Il n'agit que dans l'espérance d'attacher pour toujours le pape à la France, en abolissant la pragmatique sanction cette œuvre du concile de Bâle que l'Église d'Italie abhorrait tant; et en lui assurant un gros revenu par les Annates, de donner, ensuite, une grande puissance au roi, devenu le distributeur des bénéfices ecclésiastiques. Il obtint ce second résultat, non le premier. Quand le pape, dans la suite, ne se lia pas avec nos ennemis, il souffla contre nous la guerre; quand le clergé gallican ne put plus se maintenir par l'élection, il se vit envahi par le clergé romain; et s'il a été possible à l'Église d'absorber depuis, durant près de deux siècles, toute l'activité française, de transformer toute la politique en guerres, en querelles, en persécutions religieuses, on le doit au concordat de Duprat. — Dans la vénalité des offices, Duprat ne vit qu'un impôt; et il n'en eut point l'invention, car déjà Louis XII avait commencé de s'en servir. Lui, du moins, en fit un impôt considérablement productif, en vendant à bureau ouvert les anciennes charges, et les nombreuses qu'il créa. Une modification profonde de la société devait naître de cette mesure. Par elle, le Tiers-État arriva au pouvoir politique en devenant maître insensiblement de toutes les fonctions. L'argent fut ainsi le grand niveleur qui abaissa les privilèges politiques avant que le droit ne pût les détruire. Mais ni Duprat, ni guère personne après lui, ne prévint ces conséquences capitales. Les favoriser pour eux-mêmes, ne fut à aucune époque, dans le gouvernement, la gloire d'aucun homme. Duprat, lui, n'eut que l'odieuse d'avoir fait passer des particuliers influents aux mains de l'État un trafic sans mesure. Durant tout son ministère, il battit monnaie de toutes façons, sous tous prétextes et sans consentement de personne. — Dans la sphère moins élevée des faits politiques, en ruinant le Connétable, il accomplit cependant un acte qu'on ne peut que louer, au point de vue des intérêts de la royauté, et qu'on proclamerait de haute portée, s'il ne se fût enrichi des dépouilles. Négociateur au camp du Drap-d'or, et plus tard pour le traité de Madrid, sa diplomatie fit ressortir aussi beaucoup d'habileté, mais rien de grand. Comme tout son gouvernement, elle fut de ruse et d'expédients, bien plus que de force et de prévoyance. La duplicité de François I^{er} vis-à-vis de la réforme, lui revient tout entière, aussi bien que les faux-fuyans et la violation du traité de Madrid.— Ses qualités étaient une résolution prompte et une rare persistance. La première lui servit grandement pour l'administration d'un règne où tant de questions diverses se présentèrent : sans la seconde, il ne fût jamais venu à bout d'imposer, comme il le fit, les solutions qu'il trouva; avec elle, il sut briser les résistances, qu'elles procédassent des corps puissants, des individus ou de l'opinion; mais jamais moyens plus despotiquement iniques et moins relevés ne furent mis en usage, ni une politique moins grande, moins durable, donnée à un règne aussi important. « *Le premier, dit Mézerai, il a divisé l'intérêt du roi d'avec le bien public.* » En cela résident ses fautes, (d'autres diraient ses crimes) et sa condamnation. La puissance du roi fut son but; mais pour la faire immédiate, il la fit tyrannique et sans avenir, méprisant la tradition et les tendances nationales dans toutes les solutions. François I^{er} demeura ainsi maître unique dans son royaume; et avant Richelieu le pouvoir absolu y fut trouvé. Mais François mort, la royauté ne fut plus rien, parce qu'au lieu de l'asseoir sur les tendances de la nation, il l'avait établie sur une politique qui les froissait. Il apparaît ainsi comme un praticien gouvernemental supérieur, mais on ne saurait le prendre pour un homme d'État. Car l'homme d'État prévoit, résout les grandes questions dans le sens que demandent les sympathies de son pays, et par là fonde pour l'avenir, même en rendant le présent lourd à porter. Or, Duprat prévoit si peu, qu'à peine mort, il ne restait rien de son œuvre que des difficultés pour deux siècles. Comme il eut soin de sa fortune personnelle, à proportion de celle du roi, il autorise à dire que son intérêt propre dicta sa conduite; et, son œuvre ayant manqué, il ne lui reste rien pour relever sa mémoire. Il avait épousé une Veny : l'ayant perdue jeune (en 1517), arrivé déjà au faite de la puissance civile il convoita les plus hauts honneurs de l'Église; il entra dans les ordres. Il ne visait pas moins qu'à la papauté. S'étant donné successivement les plus riches abbayes, cinq évêchés, l'archevêché de Sens, il se fit nommer cardinal en 1527, et légat à la terre en 1530. A la mort de Clément VII, en 1534, il tenta d'amener François I^{er} à l'élever au pontificat, comme Charles-Quint y avait poussé Adrien VI : mais le roi commençait à le mépriser, sans doute : « *Cette élection coûterait trop cher*, dit-il. « *—J'y saurai personnellement pourvoir; 400,000 écus attendent à cet effet*, » répliqua l'ambitieux. Le roi eut une honte tardive de tant d'argent enlevé à la France, aux pauvres que ses impôts avaient engendrés, aux soldats laissés souvent sans solde : « *Où avez-vous pris tout cet argent?* » s'écria-t-il; et le lendemain était saisie une portion des biens du cardinal-légat, qui mourut à 72 ans, avec toute l'amertume d'un roué déçu (9 juillet 1535).—Son frère, *Thomas*, et son fils, *Guillaume*, dans leur évêché de Clermont, réparèrent au moins quelques-uns des désastres du chancelier, par un grand zèle pour la ville, et par beaucoup de charité. Le dernier fit cependant un bien fatal cadeau à la France en ramenant d'Italie, où il assistait pour le roi au concile de Trente, et en établissant à Billom, à Mauriac, à Paris enfin, la funeste société de Jésus (1545).

Ant. Du Bourg.

S'il eût été donné à ANTOINE DU BOURG d'occuper plus longtemps les sceaux, son ministère aurait montré le contraste d'une haute intégrité et d'une parfaite droiture, après les scandales et les intrigues de Duprat. Né à Riom, à Fangonnet, ou à Laqueille, il brillait par de solides qualités au barreau du Parlement, quand il devint lieutenant civil du Châtelet (12 avril 1526). Nommé maître des requêtes en 1532, il reçut en 1554 une présidence au Parlement. Il avait aussi rempli les charges, peu lourdes alors, de conseiller au Grand-Conseil, et de président du Conseil de Régence durant la captivité du roi. Ces charges l'avaient du moins fait apprécier; car le roi, qui venait de lui confier la présidence des Grands Jours de Moulins, lui donna, en 1555, l'héritage ministériel de Duprat. C'était un vrai magistrat, austère, grave, comme il convenait à un chancelier; et son passage aux sceaux fut marqué par la promulgation ou la préparation des plus remarquables monuments de ce règne, les ordonnances civiles; celle de 1555, qui, spéciale au parlement de Provence, mais bientôt adoptée par tous, régla l'administration et les fonctions judiciaires; celles de 1556 et 1557, qui délimitèrent rigoureusement et restreignirent la juridiction seigneuriale; celle de 1559 enfin, qui, en traçant à la procédure de nouvelles marches, fit faire un si grand pas vers l'égalité judiciaire. — Au sein de ces beaux travaux de gouvernement, on se sent du moins en pleine France; on retrouve des œuvres fécondes et durables, les témoignages d'un grand règne secondé par un administrateur de portée. Antoine Du Bourg prépare l'Hôpital.

L'Hôpital.

Me voici en face de l'homme qui est pour moi, dans l'histoire, le *Prince des hommes d'État*. Je l'appelle ainsi, quoi qu'en puisse dire la foule, qui réserve ce nom à Richelieu, à Mazarin, à Duprat même, parce qu'à mes yeux l'habileté de conduite, la supériorité d'intrigue, l'adresse diplomatique s'effacent devant la portée de vues, devant de grands efforts pour gouverner la société selon son sentiment intime, sa direction providentielle, et devant une réalisation considérable accompagnant ses efforts. M'approuveras-tu, en cela? je ne sais: mais, au risque de commettre un énorme paradoxe, si je faisais un livre sur l'Hôpital, je l'écrirais dans cette idée. Je voudrais sortir de cette ornière historique où l'on admire trop le succès immédiat, sans voir qu'on glorifie par là, qu'on excuse, du moins, toutes les mauvaises passions, la ruse, la fourberie, la violence; et je tâcherais de montrer que la vraie grandeur, la seule gloire légitime est pour le génie qui découvre, dans les profondeurs de l'activité sociale, les sentiments, les idées qui la soutiennent, et prépare l'avenir dans le présent, en amenant par la politique, en fixant par des institutions le progrès des choses vers le but idéal de la société. Or, à cela s'usa la vie du Chancelier; et, pour qui envisage de haut le développement de la civilisation française, nul homme n'eut autant d'influence que lui sur ce développement. Il est vrai que cette influence ne saurait être aperçue par tous les yeux. Indirecte, sensible au fond plus qu'à la surface, dans la suite plutôt que dans l'actualité des événements, beaucoup ont pu la méconnaître. Immense elle est cependant. Pour la voir, il ne faut pas considérer, comme on l'a fait presque toujours, la moralité de l'Hôpital, qui l'avait rendu le jouet et, en définitive, la victime des roués de son temps; il faut se dire qu'après la Renaissance, quand les esprits aspiraient à marcher suivant les lumières nouvelles, dans ce XVI^e siècle où l'individualité, devenue tout d'un coup très-forte, voulait s'installer à la vie politique et modifier la société ancienne selon certaines formes, celui qui osa non-seulement appeler les États-généraux, non-seulement les composer le plus libéralement qu'il put, mais promulguer leurs décisions ou leurs vœux dans des ordonnances, celui qui osa non seulement inaugurer et faire passer en loi de gouvernement la tolérance pour le protestantisme, mais prononcer officiellement le mot de *Concile national*, et y préluder par une assemblée où il fut donné au papisme et au calvinisme de discuter librement, hautement, devant tout le pays qui les écoutait, il faut se dire, n'est-ce pas, que celui-là a joué un bien grand, un immortel rôle dans notre histoire. Singulière destinée que la sienne! Toute sa jeunesse il fut tenu éloigné de cette France qu'il devait tant servir, parce que son père avait conseillé le Connétable, et l'avait suivi dans sa fuite; mais en compensation il apprit, dans la plus célèbre école de l'Italie, la vaste science qui était celle de ce siècle rénovateur, et put connaître, à Rome même, dans une modeste charge d'Auditeur de Rote, les désordres, les vices du pouvoir ecclésiastique. Rentré en France quand Duprat était encore ministre (1554), le plus extraordinaire hasard le fit se rencontrer, à Marseille, avec toute cette cour où sa longue barbe devait plus tard être si redoutée, avec cette Catherine de Médicis qui venait pompeusement se donner à son royal époux, et dont il était destiné à diriger les conseils. Tu sais comment ses succès au barreau de Paris le firent marier à la fille de Morin, le Lieutenant-criminel, et entrer, par suite, comme conseiller, au Parlement où son exactitude sévère et son savoir apportèrent un si étrange contraste à l'ignorance et à la négligence du plus grand nombre de ses collègues. Tu sais aussi combien lui pesa bientôt ce métier de juge, cette application de son esprit à de petites choses, à de mesquins intérêts, et avec quelle joie il reçut la légation au concile de Trente, qu'après la mort de François I^{er} le chancelier Olivier lui fit avoir (1547). Seize mois passés à Trente dans l'inaction lui permirent d'étudier de plus près encore, dans ses prétentions politiques, le clergé Romain. Quand il rentra en France, Marguerite de Valois, en le faisant son chancelier privé, le délivra du fardeau du Parlement. Auprès de cette princesse devait commencer son élévation; et, circonstance curieuse, c'était par les Guise! S'étant lié, près d'elle, avec le cardinal de Lorraine, il devint par lui *Surintendant des finances*. Sa rigueur, si gênante pour tant de monde, dans cet office, a été assez souvent mise en relief. Elle n'enraya pas encore sa carrière.

Le cardinal de Lorraine l'avait fait entrer déjà au conseil privé, quand il reçut le mandat d'aller conduire en Savoie, auprès du duc Philibert qu'elle devait épouser, Marguerite de Valois, sa protectrice; et à son retour, Olivier étant mort de chagrin pour avoir compromis son beau nom dans la politique des Guise, une autre femme supérieure, la duchesse de Montpensier, décida Catherine de Médicis à lui laisser donner les sceaux.—Il pouvait donc, maintenant, ouvrir à sa vue les vastes horizons que concevait sa pensée. La politique suivait une certaine pente qu'il lui fallut modifier avant de la changer entièrement; il biaisa donc, d'abord, avec les Guise, qui croyaient avoir en lui une créature; et plus tard, soit pour amoindrir leur influence durant la régence de Catherine, soit pour engager cette reine dans la voie de rénovation qu'il sentait être la véritable voie Française, il montra sans contredit, avec la rude droiture qui faisait le fond de son caractère, une habileté de conduite non moins remarquable, mais de plus haut titre, que celle des hommes d'États vulgaires. Il n'eut pas recours aux basses passions des hommes pour les mettre en jeu, et arriver à ses fins par leurs détestables appuis. C'est au contraire les mobiles honnêtes qu'il rechercha et fit agir. Il sut s'entourer ou s'étayer des hommes ou des masses d'hommes que les idées d'avenir animaient; et il gouverna avec eux et par eux, triompha de l'astuce des Guise ou de Rome, tant que Catherine le voulut suivre. Il ne tomba que le jour où elle refusa ses conseils pour en écouter d'autres; encore eut-il l'immense mérite d'emporter dans sa retraite de Vignay sa sollicitude; et c'en est un que d'avoir su exciter un peu de reconnaissance chez cette femme ingrate, insouciant de ses instruments, autant que l'on dit qu'il convient aux grands politiques.—Si, en sortant du ministère, l'Hôpital laissa triomphante la politique qu'il avait combattue, il ne laissa certainement pas la société dans la situation où il l'avait trouvée. Sans compter un grand nombre d'édits de détail, les trois grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins, de Roussillon avaient assuré son existence sur des plans nouveaux; et, tout en réglant sa vie civile, l'avaient préparé à une vie politique toute différente de celle des règnes précédents. Elles sont la gloire incontestable de l'Hôpital; car, dans leurs dispositions fondamentales elles n'ont point été altérées par les ordonnances réactionnaires d'Henri III. D'Aguesseau atteste que toutes celles des règnes postérieurs les ont eues pour point de départ; et on le prouverait aisément. Le principe de ces ordonnances célèbres, du reste, c'était celui de toute sa politique, c'était la France; autrement dit, un gouvernement sortant des limites de la cour, de Paris, de la noblesse et du clergé, pour s'appuyer sur tout ce qui avait vie dans la France. La nationalité se trouva être ainsi la suprême devise de l'Hôpital, et c'est dirigé par elle, qu'il promena Charles IX et sa mère autour du royaume, jusque dans les provinces les plus distantes de Paris, et qu'il alla leur faire signer à Moulins, en Roussillon, les fécondes lois qui marqueront à toujours son passage de quelques années aux sceaux de France.—Tu sais comment il échappa aux fureurs de la Saint-Barthélemy, qu'il attendait avec le stoïcisme d'un Romain, ou plutôt avec l'amertume d'un cœur brisé. Tu sais enfin comment, après avoir eu les plus hautes charges, il fut réduit à solliciter des secours pour lui, une dot pour sa fille, et comment il mourut pauvre, affligé des massacres, désespérant peut-être du royaume, le 15 mars 1575.

A côté de l'Hôpital je ne puis m'abstenir de nommer CHARLES DE MARILLAC, le digne archevêque de Vienne, qui, né à Aigueperse cinq ans après le chancelier (1510), fut son ami et l'un des plus dévoués soutiens de sa politique. Il montra de bonne heure les opinions qui furent celles de toute sa vie, c'est-à-dire, ce terme moyen entre Rome et Luther, qui s'exprimait alors par le mot de *tolérance*, et qui n'était autre chose que le germe de la vraie philosophie française. Sous François I^{er}, il vivait dans la société de gens de lettres que ces opinions avaient compromis, et il dut, par prudence, suivre à vingt-deux ans l'ambassade de Constantinople donnée à J. de La Forest, son cousin; deux ans après il l'y remplaça. Revenu en France en 1541, il reçut une charge de conseiller au Parlement. Plus tard il fut ambassadeur en Angleterre, puis accompagna l'ambassade d'Allemagne, et enfin fut négociateur à Graveline. En même temps on l'avait avancé dans les offices ecclésiastiques. Il était archevêque de Vienne, en 1557, quand il dirigeait le conseil privé du roi. Ambassadeur à Rome, puis à Augsbourg sous Henri II, il rendit partout de grands services. Il put aider l'Hôpital à fonder son ministère dans l'assemblée de Fontainebleau, en 1560, par un discours sur les réformes dont avait besoin l'État. Il n'eut pas autant de force morale que son ami; car il mourut à cinquante ans, peu après cette assemblée, désespéré, dit-on, par la pensée des désordres qui menaçaient la France. Dumoulin lui avait dédié son *novus intellectus*, et l'une des plus longues pièces de l'Hôpital s'adresse à lui. — Le chancelier et le maréchal de Marillac étaient les fils d'un de ses frères; le premier avait reçu le jour à Paris, le second à Aigueperse en 1572. Ce dernier avait brillé dans les guerres d'Henri IV et de la régence; mais, trop dévoué à Marie de Médicis, il effraya Richelieu par ses succès militaires, et comme son frère paya de sa vie son élévation.

Après ce grand nom, les illustrations politiques de la Basse-Auvergne ne se trouvent plus, durant ce siècle, que dans les assemblées d'État, ou parmi les martyrs de la Réformation. Je t'ai parlé de BASMAISON comme juriste. Tu vas le revoir comme politique dans les États de Blois. A cette époque féconde de la Renaissance, pas un homme marquant qui n'ait passé par l'une ou l'autre éducation des lettres ou du droit, souvent par toutes deux. Ainsi je te montrerai tout à l'heure Savaron. A l'aube de la nuit du moyen-âge, la société française renoue par là sa tradition

Ch. de Marillac.

Basmaison.

avec l'antiquité, avec l'histoire. Partie de ces deux points, avec tant de forces acquises dans un long sommeil, faut-il s'étonner que si vite elle se soit avancée si loin ! — Les États de Blois furent des assemblées réactionnaires au suprême degré. Le catholicisme y voulut prendre une revanche telle qu'on ne verrait plus trace des assemblées d'Orléans et de Poissy ; il la prit si forte qu'il dépassa le but et ne réussit pas. La cour les appela cependant comme on avait appelé ceux de 1560, pour la tirer d'affaires par une transaction. Elle comptait particulièrement beaucoup sur ceux de 1576. Mais la ligue, déjà puissante, y avait fait députer une majorité catholique considérable, et ses menaces en avaient éloigné bon nombre de protestants élus. Il y eut cependant un parti modéré de quelque importance, sous la conduite de Bodin, et dans ce parti je trouve Basmaison. Au commencement, les États montrèrent tant d'ardeur, prirent des résolutions si violentes, que la guerre se ralluma soudainement dans tout le midi. Ils comprirent alors qu'il fallait agir différemment, le roi se trouvant hors d'État, sans de grands secours qu'aucun Ordre ne voulait lui donner, de soutenir la guerre. Vint donc le moment des moyens termes, et le parti où comptait Basmaison put être écouté. Il proposa les mesures de douceurs, fit supplier le roi de « traiter gracieusement ceux de la nouvelle religion, » et, entraînant presque tout le Tiers-État dans ces voies plus conformes à la raison, lui fit refuser tout subside pour guerroyer. Les relations des États font mention d'un discours que prononça Basmaison dans ce sens, et qui eut beaucoup de succès. C'est à lui sans doute qu'il dut d'être envoyé auprès de Condé, avec l'évêque d'Autun et le comte de Montmorin, pour engager ce prince protestant à venir prendre séance aux États. — Basmaison, nommé de nouveau député en 1588 par le Tiers-État d'Auvergne, y est resté tout à fait obscur, et peut-être n'y a pas paru, comme bon nombre de représentants de son opinion. La ligue y dominait avec violence, imposait ses formulaires, ses plans aux députés modérés, et il n'y aurait rien d'improbable à ce que Basmaison s'en fût tenu éloigné. Il faut du moins le croire, en voyant les persécutions dont le poursuivirent, à cette époque, les ligueurs de Riom, contre lesquels il a laissé des plaintes bien amères dans une épître à son ami *Binet*, autre député tolérant de l'Auvergne aux États de 1576.

J. Savaron.

Les affaires publiques étaient bien changées quand J. SAVARON fut député par les bonnes villes d'Auvergne aux États de 1614. — Un règne réparateur avait passé sur elles. Les espérances politiques des Protestants ruinées, ils n'avaient plus que celles de répandre, dans la vie morale et intellectuelle du pays, leur principe de liberté. De nouvelles classes s'étaient formées : les garantir et organiser puissamment l'administration publique, tel apparaissait le grand intérêt du moment. Né à Clermont en 1567, au sein de la bourgeoisie consulaire, dirigé vers le droit après de fortes études, bientôt conseiller au Présidial de Riom, puis conseiller à la cour des Aides de Montferrand, enfin lieutenant-général à Clermont, l'érudition littéraire absorba la première moitié de sa vie. En 1598, il donna une édition de *Sidoine Apollinaire*, qu'il renouvela en 1608, et qu'il réédita en 1609, avec des notes précieuses encore maintenant. — Il fit, en 1604, des Annotations à *Cornélius Nepos* ; et il livra au public, en 1606, les *Origines de Clairmont*, pamphlet, in-f° inspiré par la rivalité qui existait si vive entre Riom et Clermont, et dans lequel sont visés, mis en ordre, la plupart des titres historiques de l'Auvergne. Il compléta ce livre en 1608 par une édition annotée du livre d'un moine du X^e siècle sur les *Églises et Monastères de l'Auvergne*. Il avait ainsi quitté l'érudition pure pour l'histoire ; il quitta maintenant l'histoire pour le droit public, les écrits et la vie politiques. Il dédia au *Roi très-chrétien Louis XIII*, en 1610, un *Traité contre les Duels*. Sa haute position dans les charges, le retentissement de tant de travaux et quatre années d'études politiques silencieuses, l'amènèrent aux États-généraux de 1614 plein d'aptitude, et prêt à y tenir un des rôles principaux ; ce rôle, en effet, ne lui manqua pas. Il y arriva avec le profond sentiment de la force morale du Tiers-État, de son droit à la vie politique, à des garanties sociales, et devint le plus utile, peut-être, l'un de ses plus estimés représentants. A côté de lui, se trouvaient des hommes d'un esprit plus avancé, dont l'énergie, plus grande mais moins sage, ne valut pas sa fermeté courageuse, ses remontrances graves et prudentes. Il avait compris que, seul, pour longtemps le Tiers ne pouvait rien, et il fit les plus grands efforts pour élever bien haut, au-dessus de toutes les classes, l'autorité royale. Efforts qui décelaient une portée de vue remarquable, puisque, les États à peine fermés, on vit grandir Richelieu ! Il se maintint dans cette ligne sans fléchir, sans s'effrayer des menaces de la noblesse, de l'hostilité du clergé ; et, dans les questions capitales soumises aux États, celle du gouvernement en lui-même, celle de la puissance spirituelle du Pape, celle de la vénalité des offices, il conserva à ses discours cette constante unité de vues. Les États congédiés, il crut devoir servir encore, par des écrits, ces idées qui étaient, au plus vrai, celles de son temps. Il publia donc successivement trois traités sur la *Souveraineté du Roi et de son royaume*, sur l'*annuel et la vénalité des Offices*, sur la *Chronologie des États-généraux*. Le premier, paru avant la clôture des États, et qu'il avait dédié à la noblesse, n'avait pour but que de venir en aide à leurs discussions : il le refit entièrement dans un *Second traité de la souveraineté du Roi*, qui amena pour lui une polémique de quatre années, achevée par un dernier *Traité* publié en 1520. — Mais son ouvrage capital fut sa *Chronologie*, histoire et code à la fois du Tiers-État. Il y prouvait le droit du Tiers à la vie politique, par la possession séculaire, par le fait de sa convocation à toutes les assemblées de la nation. Un grand retentissement, une longue influence en furent la suite. Il resta comme un monument,

fut accepté,

fut accepté, dura comme un dépôt de vérités précieuses, et devint une autorité puissante pour le Tiers-État, le jour où cet ordre fit le dernier et heureux effort qui lui conquit enfin la vie politique. La *Chronologie*, réimprimée en 1788, prit rang dans le mouvement d'idées qui fut la préface de la Révolution; et c'est ainsi que Savaron donna la main aux représentants de deux grandes époques de l'histoire: à Richelieu par ses discours et ses écrits sur la Souveraineté; à Sieyès par sa *Chronologie*. — Rentré à Clermont après les polémiques de 1615 à 1620, il y remplit gravement, et avec l'éclat comporté par ce théâtre, les devoirs de sa charge. Il s'en délassait par l'érudition. Il venait d'écrire contre la *Fête des fous*, quand la mort le surprit en 1622. Faible de corps, mais d'une figure pénétrante qui décelait une intelligence vive, il laissa chez ses contemporains, avec le souvenir d'une vie parfaitement droite, celui d'une fort grande habileté de parole (1).

Au-dessous de ces hommes atteignant les hautes régions du gouvernement et de la politique, il y en eut grand nombre de l'Auvergne-Basse qui marquèrent dans les rudes événements du protestantisme. Ici ce ne sont plus de belles vies qu'il faut chercher, mais de belles morts; et il s'en offrirait de nombreuses à retracer; car l'Auvergne est une des provinces de France où le protestantisme a le plus combattu, le plus persisté. Trois noms seulement trouveront place dans cette lettre; l'un rappelant les auto-da-fé de Paris, l'autre un des rares supplices qu'ait vu l'Auvergne, le dernier le zèle catholique des tribunaux Lyonnais. — Aucune de ces victimes n'a surpassé l'autre par l'héroïsme de sa fin. Mais ANNE DU BOURG les domine par la position sociale élevée d'où il brava le supplice. Né à Riom en 1521, entré dans les ordres très-jeune, il dirigea ses études vers le droit, y devint supérieur, enseigna à l'école d'Orléans avec un grand succès, et se fit conseiller-clerc au parlement de Paris en 1527. De parents riches, haut placés, neveu d'un chancelier dont le nom avait encore de l'influence, il pouvait, en se dévouant à la politique des Guise, en restant même dans la masse des hommes sans convictions, arriver aux plus éminentes fonctions. Mais le droit le conduisit, avec la plupart des juristes de ce temps, aux opinions nouvelles: il devint le chef de la fraction du Parlement qui inclinait au protestantisme, et qui portait ce corps judiciaire à modérer l'ardeur des persécutions en adoucissant les peines. Les Guise ayant voulu arrêter, à son début, cette invasion de la liberté religieuse dans l'assemblée que depuis longtemps on formait à servir d'instrument à la politique catholique, le Roi s'y rendit un jour de mercuriales, et demanda que l'on délibérât devant lui sur l'application des peines aux réformateurs. — Ceci n'était qu'une fourberie royale pour compromettre les conseillers soupçonnés d'hérésie. Soit qu'ils vissent le piège, soit qu'ils s'y prissent, ils ne dévièrent pas de leur route. Plus audacieux que tous, Du Faur et Du Bourg osèrent sortir des bornes d'un débat parlementaire. Le dernier surtout parla en adepte enthousiaste. Tous deux se virent arrêtés avec quelques autres; mais Du Bourg concentra sur lui toute la colère d'Henri II, et son procès s'instruisit sans retard. La mort du roi ne put même l'arrêter. Les Guise entendaient faire un grand exemple, intimider toute la magistrature, tous les juristes, les voulant pour complices. L'ardeur de Du Bourg servit leur impatience. Par des confessions de foi pleines d'audace, par des protestations renouvelées devant toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques auxquelles il fit successivement appel, il semblait défier la politique catholique: sa mort fut résolue. François II refusa sa liberté aux protestants d'Allemagne, à l'Électeur palatin qui le réclamait pour en faire le directeur de l'Université d'Heidelberg. Livré à une commission que gouvernait son président, Saint-André, l'un des instigateurs du procès; jugé par des hommes comme le cardinal de Lorraine, qui avait tant intérêt à sa perte, il eût peut-être trouvé de la faveur chez d'autres et sauvé sa vie, s'il n'eût renouvelé devant eux des professions de foi pleines d'enthousiasme, des reproches trop justes aux persécuteurs. On crut cependant que ces témérités de martyr ne suffiraient pas à le faire condamner; on l'accusa d'avoir fait tuer un des juges, le président Minard, homme perdu de mœurs et de morale, vendu aux Guise, qui fut atteint d'un coup de feu en rentrant de l'audience; on lui imputa d'avoir correspondu avec Genève, ce qui était faux. Il fut condamné, comme hérétique, à être brûlé vif. — Ramené devant la cour pour entendre son arrêt, il put du moins dire à ses juges des paroles suprêmes, que les lueurs d'un bûcher rendaient pour eux effrayantes en les colorant de leurs teintes sinistres. — Pour consommer son supplice, on dut tromper la foule, trop animée par le retentissement de ses discours. Tandis qu'à tous les carrefours, témoins habituels de ces scènes odieuses, on avait fait de faux apprêts, une potence s'élevait en grève, au-dessus d'un bûcher qu'entouraient beaucoup de soldats et une multitude sûre: il y fut conduit dans une charrette, le 20 décembre 1559, au petit jour; et sans se plaindre, sans faillir, il alla au-devant de la mort. — Avant Du Bourg, dont je me suis plu, tu le sais, à retracer ailleurs et les progrès dans la doctrine luthérienne, et le procès si important dans l'histoire du protestantisme français (2), la même fermeté dans la foi nouvelle avait été montrée à Issoire par JEAN BRUGIÈRE, intendant des Duprat. Cet homme, qui était de Fernoël, près Giat, arrêté une première fois à Montferrand, s'était fracturé la jambe en s'évadant, et avait sauvé sa vie avec la plus grande peine. Il eut honte de cet acte comme d'une lâcheté; modérant dès-lors encore moins ses paroles, travaillant d'autant plus à

LES MARTYRS PROTESTANTS.

Anne Du Bourg.

Jean Brugière.

(1) V. *Essais sur la vie et les ouvrages de Savaron*, par Henri Doniol, 1844; Moulins.(2) *Études sur le XVI^e siècle*, ANNE DU BOURG, par Henri Doniol: *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. VI, p. 402.

vers les sérieuses et profondes occupations des juristes : tous deux avaient étudié le droit avec succès sous Cujas, à Bourges ; ils se trouvèrent ensemble avocats au barreau de Paris et s'y distinguèrent ; ce qui valut à Durant, dont Mornac vanta le savoir et la parole, d'être mis au nombre des réformateurs de la coutume de Paris, et à Bonnefons la charge de lieutenant-général du bailliage de Bar-sur-Seine. Mais ni l'un ni l'autre ne se plaisaient aux travaux du magistrat : à Bourges même, Bonnefons faisait en secret des vers latins avec le fils de Cujas ; et à Paris, tout en suivant les audiences, il écrivit ses plus célèbres pièces. Durant, lui, pestait contre son état en vers pleins de vivacité et de grâce, préférant, comme il dit, le *doux mestier de la muse*, avec ses *gentils exercices*, auxquels il avait mis tous ses délices depuis ses plus jeunes ans. Tous deux voulurent donc appartenir à la poésie bien plus qu'au droit, et elle est heureuse de les recueillir. Les œuvres de Bonnefons sont écrites en latin, sous le titre de *Pancharis* (toute gracieuse), poème formé de vers érotiques infiniment gracieux par le tour, où l'on trouve des sentiments pleins de nuances délicates, et une maîtresse-science de ceux de l'amour. C'était là l'unique fond de la poésie légère alors, et celle de Bonnefons fut souvent associée aux *Juvenilia* de Th. de Bèze, aux *baisers* de Muret, de Jean second. Le mariage eut une fâcheuse influence sur sa muse. Il se plia si bien au sérieux de la vie qu'il n'en put plus trouver l'idéal. Il mourut en 1614, à soixante ans, laissant sa charge à son fils, et ses vers à tout le monde : aucun des deux héritages ne fut répudié. — Pour Durant, il cultiva aussi la poésie légère, et sembla, en cela, se modeler sur son ami. — Il imita ou traduisit en français les principaux passages de la *Pancharis*. Il composa aussi, de son propre fonds, beaucoup d'odes, de sonnets, de pièces galantes, d'épîtres dont on aime encore l'esprit fin, caustique, et les vives allures. Moins indifférent que Bonnefons aux choses publiques, il paraît avoir pris part activement sinon aux faits, du moins à la littérature du parti opposé à la ligue. Lié avec tous les hommes qui alimentaient cette littérature si pétillante de verve et de sarcasmes, il écrivit, dans le pamphlet à jamais célèbre de la *Satyre ménippée*, les *Vers à mademoiselle ma commère, sur le trépas de son asne*, chef-d'œuvre de naïveté maligne et de fine raillerie. Durant fut avec raison regardé comme un de nos meilleurs poètes avant Malherbe. Il a des pièces dignes de Marot. (Imitations du latin de Jean Bonnefons avec autres gayetez amoureuses de l'intention de l'auteur Gilles Durant, Paris, 1610).

Tu vas voir en Louis CHADUC un érudit d'une autre sorte, un antiquaire, et le plus remarquable, peut-être, de son temps. Né à Riom en 1564, il commença comme tout le monde alors, par l'étude du droit une carrière bien éloignée des juristes, et dont une charge de conseiller au présidial lui permit de rechercher les coûteuses occupations. Très-docte sur les choses de l'antiquité, il en appliqua la connaissance aux monuments laissés par elle. Ayant mis sa jeunesse à se former une bibliothèque nombreuse, une fort belle collection de médailles, il voulut aller voir le vieux monde sur place, et se rendit en Italie. Mis en relation avec les savants Italiens, il put faire, grâce à eux, un voyage de grand profit. Il acquit quantité de manuscrits, de livres, de marbres, de monnaies, plus de 2,000 pierres gravées, qu'il dessina et décrivit à son retour, et à l'occasion desquelles il donna, dans une série de vingt tableaux, un véritable traité des pierres gravées. Il rédigea aussi une description complète de son cabinet, un traité de *Annulis* ; mais aucun de ces travaux ne vit le jour : ils ont passé, avec ses collections, des mains du président de Mesme qui les avait achetées, à Gaston, duc d'Orléans, puis au roi. Chaduc mourut à Riom, le 19 septembre 1638, très-vieux et ayant joui de la plus haute considération dans tout le monde lettré.

Parmi les hommes de cette génération, les Sirmond ont laissé le nom le plus justement célèbre dans les annales de l'érudition. JACQUES SIRMOND a été l'un des plus savants hommes de France. Il était né à Riom (22 octobre 1559). Élève très-distingué des jésuites de Billom, il fut appelé par eux à Paris, aussitôt son noviciat fini, pour professer la rhétorique. Il resta ensuite seize ans à Rome, secrétaire du Père Aquaviva, général de la société, y fit connaissance avec beaucoup de savants, et y étudia tout ce que les bibliothèques, les musées, les ruines purent lui apprendre de l'antiquité. Revenu à Paris en 1608, il entreprit de visiter tous les couvents pour tirer de leurs collections de précieux documents, dont l'histoire a profité par lui. Il devint confesseur du roi en 1637 ; mais inhabile aux intrigues de cour, il ne sut pas rester dans cette charge jusqu'à la mort de Louis XIII. Ses travaux lui convenaient mieux, d'ailleurs : retourné à Rome, en 1645, pour l'élection du général de la société, il signala son retour par la publication de nouveaux ouvrages. — Il avait eu aussi de nombreuses polémiques d'érudition et de théologie. Il possédait beaucoup d'esprit, de sagacité, et écrivait d'une manière concise, nette, très-propre à faire valoir ses ouvrages, qui forment 5 volumes in-folio (1696, Paris). Il a, de plus, donné des éditions d'un grand nombre de livres anciens sur différents sujets de l'histoire, et rédigé les *Concilia antiqua Gallie*, vol. in-f°, qui, complété depuis, forme une collection estimée. Il a joui toute sa vie et depuis sa mort d'une réputation d'érudit immense, et que d'ailleurs il justifie pleinement. La mort le surprit à Paris en 1651. — Son neveu, ANTOINE, jésuite aussi, professeur de philosophie et de rhétorique dans les maisons de l'ordre, passa sa vie à la prédication et à la controverse. Il a laissé différents ouvrages, dont l'un, sur l'*Amour de Dieu*, fut réfuté par Pascal (X^e lettre), par Arnault, dans une *dissertation* spéciale. Il était né en 1591, à Riom, et mourut à Paris en 1645. — Une existence toute différente fut celle de son autre neveu, JEAN, qui, né à Riom en 1589, appelé à Paris et recommandé par lui

Louis Chaduc.

Les Sirmond.

à Richelieu, devint le rédacteur des pamphlets dictés par le Cardinal contre le sieur de St-Germain, (Mathieu de Morgues), puis historiographe pensionné du roi. Un des premiers il entra à l'académie française en 1634, y insista souvent pour assurer à la langue l'unité et le brillant qu'elle a acquis depuis, et fut un des commissaires chargés par Richelieu de revoir le *Cid*. Il revint en Auvergne après la mort de son protecteur et y mourut en 1649. Pélisson atteste qu'il écrivait avec un style fort et éloquent. Il a laissé un très-grand nombre de petits ouvrages, presque tous sur des sujets politiques. L'un de 1631, *Avertissement aux provinces sur les nouveaux mouvements du royaume*, in-8° sous le nom de *Cléonville*, passa pour le chef-d'œuvre de J. Sirmond. Un recueil de pièces latines en vers fait aussi partie de ses ouvrages.

XVII^e SIÈCLE.
LES JANSÉNISTES.

Le Jansénisme est le plus glorieux titre de l'Auvergne. Ce mouvement religieux qui, en agitant si fort la France, lui a donné de si beaux génies, qui a eu sur son développement intellectuel et moral une si profonde influence, est essentiellement l'œuvre de l'Auvergne. Ce sont des hommes sortis d'elle qui ont apporté aux idées de Duvergier de Hauranne et de Jansénius le solide concours de leur esprit sévère, de leur logique puissante, de leur persistance invincible, faisant servir ainsi la forte nature de leur pays au soutien, à la perfection, à la propagation de doctrines qui devaient engendrer de grands caractères, et par eux de grands événements. Au temps du jansénisme, on accusait hautement l'Auvergne de cet enfantement. « Le jansénisme n'a pas plutôt paru en France, qu'il a eu des sectateurs dans « Clermont, » disaient, dans leur requête, les jésuites auxquels Dômat faisait, à Clermont même, une si rude guerre; « et si l'Auvergne a fomenté cette secte dans sa naissance, ayant été le lieu d'origine de MM. Arnault, Bourzeis, « Brousse, Rebours, Laporte, Mauguin et Pascal, la ville de Clermont contribua beaucoup à son progrès et à sa « conservation.... La secte est composée de plusieurs laïques des deux sexes; les plus considérables sont les sieurs « Montorcier, président en la cour des Aides, le sieur Perrier, conseiller en ladite cour, la demoiselle Pascal, sa femme, « le sieur Guerrier, avocat,.... mais le plus signalé est le sieur Dômat, avocat du roi au Présidial, lequel *ayant quelque « vivacité d'esprit* (1), et s'étant employé uniquement à l'étude de ces matières, passe pour le plus habile, fait leçon à « ses confédérés, et *corrompt* une partie de la jeunesse... Pour fomentier leur liaison factieuse, ils font beaucoup « d'assemblées secrètes.... Le lieu des conventicules ordinaires et réglés est la maison de Bien-Assis, à deux cents pas « des murailles de la ville, appartenant audit Perrier.... » En lisant ici comment des opinions de minorité étaient cultivées, soutenues alors dans ce pays, par les esprits les plus marquants, tu diras peut-être, songeant à maintenant: *Quantum mutatus ab illo!* Tu le peux à bon droit; car jamais il n'arriva à notre Auvergne de se distinguer autant qu'alors dans les choses de l'esprit, et jamais elle ne parut, moins qu'aujourd'hui, disposée à chercher des routes nouvelles, ou à prêter appui à ceux qui élaborent les idées d'avenir! Dans ce passé janséniste, qui est son plus beau temps sans contredit, elle a vraiment un rôle immense. Non-seulement elle donne à cette secte un nombre infini d'adeptes; mais les plus nécessaires, les plus grands: ses dogmatistes et ses plus obstinés soutiens dans les Arnault, son juriste immortel dans Dômat, son polémiste inimitable dans Pascal. Elle lui a donné encore en Soanen une de ses plus illustres conquêtes, une noble victime, et dans Marguerite de Joncoux un historien. Tu ne t'étonneras point, sans doute, de me voir ne consacrer que peu de lignes à des personnes d'un aussi grand nom; mais ce sont des noms comme celui de l'Hôpital, auxquels il ne faut toucher si l'on ne peut en parler longuement. Leur vie à tous, en général, étant simple, sans événements, une vie de travail ou de prières, c'est leur œuvre qu'il faut étudier, et on ne le peut dans un si petit espace.— Cette famille des Arnault, d'où sont sortis encore les Lemaître et les Pomponne, semble résumer en elle toutes les qualités de notre forte et patiente race Auvergnate. Ayant eu son berceau à Herment, dans les âpres montagnes qui prolongent le Mont-Dore à l'ouest, elle s'établit à Riom dans le XV^e siècle, puis quitta cette ville en partie dans le XVI^e, se dispersant pour remplir de hautes fonctions ecclésiastiques ou politiques. Son chef, HENRI ARNAULT, était attaché à la maison du connétable de Bourbon; il eut un fils, ANTOINE ARNAULT, qui, s'avancant dans la magistrature par le crédit de Catherine de Médicis, fonda la famille de Paris. Son fils, autre ANTOINE, qui était né à Riom en 1550, fut un des avocats renommés du barreau de Paris, où il plaida la célèbre affaire de l'Université contre les Jésuites (1594). Il eut lui-même deux fils dont l'un fut ARNAULT D'ANDILLY, et l'autre HENRI D'ARNAULT, évêque d'Angers. D'Andilly fut le père d'ARNAULT, marquis de Pomponne, l'un des meilleurs diplomates, l'un des conseillers les plus habiles et les plus estimés de Louis XIV. Arnault l'avocat avait encore laissé un autre fils et deux filles, qui furent ANTOINE, ANGÉLIQUE et AGNÈS ARNAULT, les grands et derniers soutiens de Port-Royal.— Tandis que la famille de Paris s'élevait ainsi, celle de Riom produisait l'un des plus vigoureux chefs du parti anti-ligueur d'Auvergne dans JEAN DE LAMOTHE-ARNAULT, et un Maréchal des camps et armées du Roi dans Pierre Arnault, mort en 1624 gouverneur du Fort-Louis, près La Rochelle. Enfin, il faut citer encore ISAAC ARNAULT DE CORBEVILLE, qui fit la guerre avec la plus grande distinction depuis le siège de Soissons, en 1617, jusqu'au blocus de Paris, en 1649, et qui assista à toutes les grandes affaires de guerre de Richelieu, avec des commandements de corps d'armée importants. L'histoire d'ANTOINE ARNAULT

Les Arnault.

Antoine.

(1) Le mot est charmant, et je le souligne.

le théologien, et de ses sœurs est l'histoire du Jansénisme tout entier : je n'en puis donc guère parler ici. Quant à la vie d'Antoine, tu sais que né en 1612 à Paris, le 6 février, docteur en théologie en 1641, après les plus brillantes études et un précoce génie de la polémique, il publia en 1645 son livre de la *Fréquente Communion*, par lequel il fut lancé dans les discussions si passionnées sur la grâce : qu'exclu en 1665, de la faculté de Paris où il enseignait, à cause de son adhésion aux propositions de Jansénius, il se retira à Port-Royal, et que là, au milieu de travaux de polémique et de dogme dont l'immensité effraie, il trouvait encore le temps de diriger et de revoir les *Provinciales*. Tu sais encore que, sorti de Port-Royal en 1668, à la *paix* qu'on appela de *Clément IX*, il fut bien accueilli du Nonce, flatté par Louis XIV, et porté par eux à tourner sa « *plume d'or* » contre les protestants. Bien qu'il y eût, dans le Jansénisme, beaucoup de protestantisme, une égale haine contre l'action du prêtre sur la conscience individuelle, contre l'idolâtrie de l'Église, le protestantisme, cependant, paraissait opposé à la morale et au vrai christianisme. C'est en se tenant sur ce sentier étroit entre ces deux adversaires, qu'Arnault écrivit la *Perpétuité de la Foi*. Mais il reprit vite sa guerre contre le papisme, et dut s'enfuir en 1678 à Bruxelles où il mourut, en 1694, dans les bras du père Quesnel, après avoir occupé ses dernières années dans des discussions contre Mallebranche sur la grâce, c'est-à-dire, sur le fonds de ses doctrines et les principes de toute sa vie. Il a laissé près de 140 vol. de divers formats qui ont été réunis en 42 in-quarto (1775-1779). — *Angélique* qui l'avait précédé dans la vie (née en 1551), et qui, nommée abbesse de Port-Royal-des-Champs à onze ans, par suite des abus du temps, apporta une si héroïque résistance dans sa Réforme Janséniste ; sa sœur *Agnès*, qui tenait un peu de son génie polémique, qui fit plusieurs livres mal vus de Rome, et travailla aux *Constitutions de Port-Royal* ; quatre autres sœurs enfin, religieuses de ce couvent célèbre, avaient toutes cette mâle énergie que la famille des Arnault porte gravée sur ses traits, et dont elle a tant fait preuve. Angélique les montra cependant avec le plus d'éclat. La première initiée par Saint-Cyran, c'est elle qui entraîna à Port-Royal toute sa famille.

Il sera à peine question ici de PASCAL. Dire, en effet, qu'il naquit à Clermont en 1625, qu'il montra une aptitude merveilleusement précoce pour les sciences exactes ; que, dirigé d'une manière remarquable dans ses études par son père, il acquit une des plus rares organisations intellectuelles, fit de magnifiques découvertes en physique et en géométrie ; que le travail amena chez lui un état maladif plein de souffrances du corps et de l'âme ; qu'incertain de sa destinée, il passa successivement d'une vie très-pieuse à la vie mondaine dans l'entourage du duc de Roannes, à l'amour même, puis au plus dur ascétisme ; qu'il écrivit et les *Pensées*, et les *Provinciales*, et les premiers plans d'un grand ouvrage *sur la Religion* ; qu'enfin il mourut à 39 ans, en 1662, après avoir donné l'exemple de la plus vive charité ; dire tout cela, même avec détail, ce n'est dire que ce que tout le monde sait, tant on a raconté de fois cette vie sublime et étrange : et encore, ce n'est rien dire, parce qu'il faudrait en outre étudier dans son enfantement, dans ses ouvrages, dans son influence, cet admirable génie qui s'éteignit victime du doute, ne pouvant se satisfaire ni par la foi, ni par la philosophie. Tu sais si l'on a écrit là-dessus, et si l'on écrira encore ! Je ne puis ici entreprendre ni de résumer, ni de développer les thèses venues de tous les camps de la pensée contemporaine. Autre part j'ai essayé de le faire (1) ; souffres que je t'y renvoie. — Permettras-tu aussi que je sois très-bref pour cet autre génie, plus calme et d'une plus grande influence sur les réalités, sinon d'une portée plus vaste, pour DOMAT qui, venu au monde presque en même temps que Pascal (50 novembre 1625, à Clermont), y resta longtemps après lui (mort à Paris, 14 mars 1696) pour défendre la mémoire, hériter et se faire le soutien de la pensée de son ami. Mais pourrais-je espérer de dire ici en quelques mots ce qu'il faudrait un demi volume pour contenir ? Cependant, il est plus facile de résumer en peu de lignes l'œuvre de Domat que celle de Pascal, et je vais tâcher de le faire (2). D'abord, sa vie. Petit-fils de Basmaison, le père Sirmond, son grand-oncle, l'emmena à Paris où il reçoit, dans le collège de Jésuites dit de *Clermont*, une éducation très-complète. Il étudie le droit à Bourges, et revient obtenir, au barreau de son présidial, des succès extraordinaires. Il s'occupe de mathématiques et de physique avec Pascal, qu'il aide dans son expérience sur la pesanteur de l'air. Il se marie à 22 ans pour obéir à son père ; à 50 il est fait avocat du Roi, et en remplit les fonctions avec beaucoup de distinction, une grande fermeté. Il avait une très-nombreuse famille, avec cela était pauvre et d'une charité extrême. Profondément religieux il déplorait les vices de l'Église, et avait embrassé le Jansénisme, dans lequel il se fortifiait par le commerce de Pascal, à cause de la sévérité de la doctrine. « N'aurai-je jamais, disait-il, la consolation de voir un pape chrétien sur la chaire de Saint-Pierre ! » Il poussait si loin la rigueur des opinions, qu'il ne permit pas à l'un de ses fils, entré dans les ordres, de prendre ses grades en Sorbonne à cause de la sujétion morale qu'on y exigeait. Comme magistrat il poursuivait légalement les

Angélique et Agnès.

B. Pascal.

J. Domat.

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. VII, p. 195. — PASCAL d'après la dernière édition de ses travaux et les appréciations de la critique moderne, par M. Henry Doniol.

(2) Il faut lire sur la vie de Domat le Mémoire de M. Cousin, dans le *Journal des Savants* de janvier et de février 1845, ou dans le *Moniteur* de la même année ; et il faut chercher l'appréciation de son rôle dans l'*Encyclopédie nouvelle* (Leroux et Raynaud), dans l'*Éloge* qu'en fait M. Juvet-des-Marans, de Riom, ou enfin dans le *Discours* prononcé à la conférence des avocats de Paris par M^e Desmarest, en 1842.

Jésuites avec une vigueur égale à celle que son ami mettait à les combattre par la plume. Ayant fait, pour son usage et pour l'éducation de ses enfants, un travail sur le droit, les personnes auxquelles il le communiqua l'engagèrent à le publier. Venu alors à Paris pour avoir l'avis de gens plus compétents et plus haut-placés il reçut du Roi une pension de 2,000 livres pour mettre au jour son livre. Ce n'était pas acheter trop cher les *Lois civiles*. L'application au travail le rendit athlétique et graveleux, d'où lui venaient de très-violentes crises : les plus chauds encouragements de la cour, de la magistrature à qui il montrait son livre par cahiers, lui donnèrent cependant le courage de l'achever. Les *Lois civiles dans leur ordre naturel* parurent en 5 vol. in-4°, en 1684; le *Droit public* en 1697. Entre les deux publications il avait succombé à ses maux, laissant la pauvreté à ses enfants, et un nom honoré seulement, alors, mais bien glorifié depuis.

— Chez Dômat, le Janséniste et le Juriste ne se peuvent séparer; ces deux côtés de sa vie se relèvent l'un par l'autre : ses opinions firent sa pensée, comme sa pensée l'austérité de ses opinions. Magistrat Janséniste, il donna à Clermont un grand exemple par la vigueur de ses démarches et de ses poursuites contre les Jésuites, bravant par là, à un moment où il n'avait point encore écrit les *Lois civiles*, le puissant crédit du père Annat. Il le fit une première fois en 1662, étant à Paris, en s'efforçant d'empêcher l'établissement des Jésuites à Clermont. N'ayant pu réussir, il les surveilla de fort près; et notamment, en 1673. L'un d'eux ayant prêché dans la cathédrale l'infailibilité absolue du pape, contrairement aux ordonnances, gardien de leur observation il informa contre lui. Le procès-verbal qu'il rédigea, la lettre à l'appui pour le Procureur-Général resteront un chef-d'œuvre de discussion, autant qu'un modèle de fermeté, d'indépendance, et montreront que la magistrature n'a pas toujours plié sa propre conscience aux partis puissants. — Il osa aussi prendre le plus vif côté de l'affaire du *Formulaire*. Assistant à toutes les réunions qui se tinrent à ce sujet, il opina avec Pascal pour que les religieuses ne signassent rien de détourné et qui pût impliquer une concession quelconque sur le sens de Jansénius. Il écrivit avec Pascal, disent les documents; et sans doute ce fut, soit les *factums* pour les curés de Paris, soit les *écrits contre la signature du formulaire*, maintenant perdus. Pascal mourut dans ses bras. Il put donc attester contre l'archevêque de Paris avec une modération pleine de vérité, les derniers sentiments et ôter tout poids à la prétendue rétractation de Pascal. — Juriste, Dômat vient, après tous les travaux isolés, tous les commentaires des écoles de Toulouse, de Bourges, d'Orléans sur le droit Romain, après les études pleines de sève de l'école coutumière, donner à la société française une grande, une magnifique synthèse juridique, qui, avec les principes supérieurs du droit, avec les lois sociales premières pour point de départ, embrassait la société dans tous ses intérêts, dans toutes ses existences. Juriste n'est pas un mot qui convienne à Dômat, et je ne le lui applique que pour indiquer la nature de ses travaux. Il apparaît vraiment comme le grand philosophe du droit, dans ce siècle. Aussi vaste, aussi élevée, aussi complète que puisse être alors la notion de l'idéal, du type absolu suivant lequel tout existe, il la possède, et la met en œuvre avec toute la puissance du génie. Mérite immense, immortel ! Car c'est la première fois que cet idéal, relégué par l'antiquité dans la philosophie pure, révélé au monde par le christianisme, descend enfin de la sphère de la contemplation dans celle de l'ordre civil. Il ne fallait pas moins que l'achèvement de l'étude des textes, au XVI^e siècle, joint à la discussion des principes philosophiques par le protestantisme, et à la fixation provisoire de la société française dans un ordre de faits et d'idées de quelque durée, pour qu'un pareil génie et une pareille œuvre se produisissent; et il revenait vraiment au Jansénisme, doctrine de transition s'il en fut, de fusion entre les éléments moraux de la vie jusque-là hostiles, de le former et de le donner au monde. Le titre du livre de Dômat est caractéristique. Il remonte en effet aux sources divines du droit, et déduit dans leur ordre logique, nécessaire, ses éternels principes. D'Aguesseau appelle ce livre le *Plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé* qui ait paru. C'est en effet, peut-être, le plus beau monument de jurisprudence théorique et pratique à la fois que nous ayons eu en France. Mais il n'y faut point chercher plus qu'il ne peut contenir. Philosophe, Dômat croit à une *ordonnance naturelle*; mais chrétien et homme de son temps, il croit et à César, et à l'ordre civil sur lequel règne César. Toutefois, quelle grande idée des relations sociales il prend, quand, découvrant le principe du droit dans la nature et la fin de l'homme, la fin de l'homme dans la possession du souverain bien, c'est-à-dire, Dieu lui-même, il donne comme loi l'amour *pratique* de ce souverain bien qui, ne pouvant être obtenu que par l'union avec les semblables, se résout dans l'amour *pratique* des semblables, l'amour de Dieu dans les hommes ! La solidarité, la fraternité humaine deviennent ainsi le principe de la société, des *engagements*; et de là les plus radicales, les plus idéales conséquences, quant aux obligations, à la propriété, à toutes les relations civiles et politiques. — Si le *péché originel* n'intervenait pas, à la fin, pour légitimer comme une expiation le fait de son temps, aussi contraire que possible à cette loi naturelle, les *Lois civiles* seraient incontestablement le plus grand œuvre de génie; elles eussent constitué une seconde révélation, après celle du christianisme : la révélation de l'ordre civil. — Dômat a fait Pothier, en partie d'Aguesseau. Il a inspiré la jurisprudence jusqu'à la révolution; il a préparé les réformateurs et le code de la Révolution, que devaient achever de former l'école de Mallebranche et de Leibnitz. Le *Droit public*, le *Legum delectus* sont pour Dômat des œuvres inférieures, à côté de celle-là.

Avec Bourzeis et SOANEN, le Jansénisme prend des proportions moins relevées, bien qu'il décèle encore, chez celui-ci, la puissance de conviction et la force morale qu'il imprime aux caractères. Jean Soanen naît à Riom en 1647, d'un procureur au Présidial et d'une nièce de Sirmond. En 1661, il entre dans la maison des Oratoriens de Paris, et attaché à leur congrégation, en va d'abord régenter les différentes maisons, puis prêcher dans diverses chaires. En 1686 et 1687, il prêcha le Carême à la cour. Évêque de Senez, en 1695, il prêche encore néanmoins à Aix, à Montpellier. Jusqu'alors il s'était montré opposé au Jansénisme. Mais l'étude, les relations, des controverses changèrent peu après ses sentiments : il prit part aux vives disputes que souleva dans l'Église de France la bulle *Unigenitus*. En 1714, comme évêque, il refuse de recevoir la bulle. Exilé pour cela dans son diocèse, il écrit contre ; et la mort de Louis XIV lui rouvrant Paris, il y vient donner, en 1717, le signal de l'Appel. Jusqu'en 1727, où un concile provincial tenu à Embrun le suspendit, il ne cessa, pendant ces dix années, de soutenir la lutte du Jansénisme contre Rome et les Jésuites. Exilé à La Chaise-Dieu, il y vécut sept ans en victime. Les Jansénistes de tous les pays le venaient visiter en pèlerinage. Sa captivité ne le détourna pas, d'ailleurs, de ses opinions. Il data un grand nombre de lettres de cette abbaye, où il s'éteignit à quatre-vingt-quatorze ans, en 1740. AMABLE BOURZEIS, qui était né à Volvic en 1606, eut moins de constance. Il reçut une instruction d'érudit, qu'il alla puiser à Rome où le P. Arnoulx, son parent, l'avait emmené. Une traduction qu'il y fit en vers grecs du *de Partu Virginis*, d'Urbain VIII, lui valut un prieuré en Bretagne. A Paris, il eut l'affection du duc de Liancourt ; et la protection du duc de Richelieu le fit entrer à l'Académie, où il prononça un discours sur la conservation et le génie des langues qui fut très-admiré. Peu après, il prit les ordres, et fit avec succès de la controverse contre les protestants, dont il ramena de très-marquants au giron de l'Église romaine. Richelieu lui donna à éditer son *Traité de Controverse*. Entré fort avant, plus tard, dans le Jansénisme, il ne signa pas moins le formulaire, sans trop se faire prier, en 1661. Il était trop près de la grandeur pour résister beaucoup. D'ailleurs les opinions mal vues du gouvernement ne paraissaient pas pouvoir rester longtemps les siennes. Mazarin lui continua la protection que lui avait donnée Richelieu, le fit directeur de la *petite académie* et des *Théologiens de la bibliothèque* (1667). Ces différentes positions donnèrent à Bourzeis l'occasion d'écrire beaucoup de dissertations religieuses ou littéraires, voir même politiques. Il mourut en 1672.

C'est à la Haute-Auvergne que le Jansénisme dut M^{lle} MARGUERITE DE JONCOUX, latiniste habile, qui, après avoir traduit les *notes* de Wendrock (Nicole) sur les *Provinciales*, donna avec Louail l'*Histoire du Jansénisme*, et que, eu égard à son esprit supérieur, à la haute influence qu'elle avait dans les conseils de la secte, à la direction qu'elle sut en prendre après Port-Royal, j'appellerais volontiers la de Staël du Jansénisme.

La société de Jésus recruta dans la Basse-Auvergne un grand nombre de ses membres ; mais, après le P. Sirmond, je n'en connais que deux qui soient parvenus à une certaine célébrité : ce sont les deux confesseurs de Louis XIII et de Louis XIV, le P. ARNOULX et le P. ANNAT ; et encore celui-ci nous est-il disputé par le Languedoc. Le P. Arnoulx succéda, auprès de Louis XIII, au fameux P. Cotton. C'était, à ce qu'il paraît, un homme de savoir, mais qui était peu habile à la vie de cour, car il ne sut point se garder du duc de Luynes, qui, le voulant pousser à insister auprès du roi pour quelqu'un qu'il destinait à l'archevêché de Sens, sur son refus le fit exiler de la cour. Il se retira à Toulouse où il développa du talent dans des prédications et dans des écrits contre les Protestants. Le maréchal de Montmorency demanda d'être assisté par lui à ses derniers moments.—Il a fait un *Éloge d'Henri IV*, qui fut fort goûté, quoique bien loin du beau style du XVII^e siècle. Un pamphlet versifié l'accuse de *déguiser tout au roi*, pendant les désordres de l'administration de Luynes. — Quant au P. ANNAT, Chabrol l'a donné à Maringues tandis que Rhodéz le revendiquait comme un de ses enfants. Aussi bien y aurait-il tout avantage pour l'Auvergne à ne point insister, car l'influence de cet homme sur Louis XIV n'a pas été de nature à jeter un beau lustre sur sa patrie. D'assez solides documents veulent néanmoins qu'il soit venu à la vie à Maringues, le 5 janvier 1590. Il entra dans la Société en 1607, eut achevé de prendre ses grades en 1624, et alla professer pendant treize années à Toulouse la théologie. De là il fut appelé à Rome comme censeur des livres publiés par la Société, et théologien du général. Après un premier retour et un nouveau voyage à Rome, voyage durant lequel il remplit des fonctions de confiance dans la Société, il rentra de nouveau en France avec le titre de Provincial de France, et fut choisi en 1654 pour confesseur à Louis XIV. Les seize années qu'il occupa cette charge sont remplies par les disputes du Jansénisme contre le Jansénisme. Il a été le plus dévoué soutien du premier et le plus violent adversaire du second, contre lequel aucune arme ne lui répugna. On l'a appelé le *marteau des hérésies* ; il frappa très-fort, en effet, contre le Jansénisme, et le détruisit dans sa forme d'alors, mais sans le vaincre, puisqu'il n'a pas cessé de régner ni d'influer sur le développement moral de la France. C'est lui qui obtint la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions ; qui réussit à faire déclarer, par l'assemblée du clergé de France, que les cinq propositions étaient dans Jansénius ; qui expulsa le Jansénisme de la Sorbonne par la condamnation d'Arnault ; qui provoqua et soutint par la force la signature du *Formulaire*. Ayant assumé ainsi sur lui toute l'animosité de la lutte contre Port-Royal, il ne put résister à la *paix de Clément IX*, dont on lui avait caché les négociations. Il donna son grand âge pour prétexte à sa retraite, et le repos ne pouvant soutenir une vie que l'activité alimentait, il mourut

J. Soanen.

A. Bourzeis.

JÉSUITES, ORATORIENS,
BÉNÉDICTINS, ETC.

Le P. Arnoulx.

Le P. Annat.

entreprit et acheva une édition des œuvres de St-Cyrille de Jérusalem (1720). Il disputa aussi contre les Jésuites, pour défendre son édition, dans son petit livre intitulé les *Sémi-Ariens* (1722).

L'étroite et profonde vallée de l'Allagnon a donné naissance, en 1661, à un abbé Dubos, dont le nom doit se trouver ici, ne fût-ce que pour empêcher toute confusion avec le célèbre historien auquel Montesquieu a fait l'honneur d'une réfutation. Celui-là, qui avait vu le jour près de Blesle, fut secrétaire de l'évêque de Luçon, puis doyen du même chapitre : il a continué les *Conférences de Luçon* de l'abbé Louis, et écrit la vie de M. de Barillon, évêque de Luçon. — Bien plus célèbre est l'abbé Girard, qui naquit à Clermont en 1678, et donna l'ouvrage devenu classique des *Synonymes Français*. Pourvu d'un canonicat à Montferrand, il le quitta pour la littérature. La langue française fut l'objet de son application continuelle, et il parvint à en connaître parfaitement le génie. Ses *Synonymes* le prouvent ; et, malgré les modifications ou additions que leur ont fait subir plus tard Beauzée et Roubaud, ils sont restés supérieurs. L'abbé Girard montre dans ce livre le sentiment très-développé des nuances de notre langue, en établissant les différences, les gradations dans les sens de mots qui paraissent synonymes. Il lui valut un fauteuil à l'Académie, et c'était de droit. Deux volumes, qu'il a publiés après sur les *Principes de la langue Française*, n'ont pu obtenir le même succès. On y voit cependant une notion parfaite des qualités de notre langue.

L'histoire générale de l'Auvergne t'a fait connaître assez, les ALLÈGRE, les RANDAN, les CURTON, les CANILLAC, pour que je puisse ici passer sous silence ces hommes, qui ont joué un rôle actif dans les guerres civiles de religion. Après eux, dans ce siècle et dans le suivant, la Basse-Auvergne n'a guère produit de militaires bien marquants. Les Allègre et les Effiat sont les seules familles qui alors en aient donné à la France. — Le fils de celui des Allègre qui fut massacré à Issoire avec la marquise d'Estrée, fut colonel en 1655, fit en cette qualité toutes les campagnes de Flandre, devint gouverneur d'Évreux, puis maréchal-de-camp en 1649. — Un de ses neveux, IVES D'ALLÈGRE, né en 1655, entré aux gardes du corps en 1675, fit avec une très-grande distinction de bravoure et de mérite les guerres du Nord et de l'Allemagne. En 1679 il fut nommé colonel, brigadier de cavalerie en 1690, maréchal-de-camp en 1695. Prisonnier en 1705 et emmené en Hollande, il reçut du roi tous pouvoirs pour traiter de la paix, et fut, quoique captif, créé gouverneur de St-Omer en 1706, et lieutenant-général du Haut-Languedoc en 1707. Échangé en 1712, il retourna sur le théâtre de la guerre où chaque action fut pour lui l'occasion d'un succès. Nommé maréchal de France en 1724, il mourut en 1755, véritablement chargé d'ans et de gloire. C'est assurément un des lieutenants les plus distingués de Louis XIV, et qui ont le plus fait la guerre. — Les COEFFIER D'EFFIAT sont venus plus tard que les Allègre. Le premier passa des hautes charges de finances à l'armée d'Italie en 1558, combattit bravement à Cérisolles en 1544 et fut nommé lieutenant-général le lendemain, n'étant encore que Gilbert Coëffier, fils d'un bourgeois d'Aignepers : c'est en 1557 qu'il acquit la terre noble d'Effiat. — Son fils y naquit. Il servit en Flandre sous le duc d'Anjou en 1582. Gouverneur de Clermont en 1584, député de l'Anjou aux États de 1588, il fut Royaliste ardent contre la ligue ; et c'est par ses soins que les troupes de cette faction furent vaincues en Auvergne. Il combattit au siège de Rouen en 1591, à la tête de la noblesse d'Auvergne. Maréchal-de-camp en 1605, il reçut le commandement de l'Auvergne pendant la captivité du comte d'Auvergne. — Son fils fut le *marquis d'Effiat*, maréchal de France, qui usa de sa haute position, de sa grande fortune pour fonder à Effiat un collège d'Oratoriens, où a été élevé, pendant le XVIII^e siècle, presque toute la bourgeoisie d'Auvergne, et un hôpital où les pauvres du pays trouvèrent beaucoup de bienfaits. C'était un homme de grand mérite qui, dans une vie de 60 ans seulement, trouva le temps de faire bien des choses. Il réussit d'ailleurs partout, dans l'administration comme grand-maître des mines (1610) ; dans les finances comme surintendant (1626) ; dans la diplomatie comme ambassadeur en Angleterre (1624) ; dans les gouvernements de province, en Touraine (1627), en Anjou, en Auvergne, en Bourbonnais, en Nivernais ; dans les commandements militaires, enfin, comme capitaine de chevaux légers ou de carabiniers jusqu'en 1619 ; comme grand maître d'artillerie aux sièges de Privas et d'Alais ; comme commandant à l'armée d'Italie, sous Richelieu, où il eut des faits d'armes très-remarquables. Maréchal de France en 1651, il venait de recevoir le commandement de l'armée envoyée au secours de l'électeur de Trèves, quand il mourut le 27 juillet 1652. — Il laissa deux fils, dont l'un, fort jeune, fut CINQ-MARS, qui crut trop à son nom, et trouva le supplice où il avait rêvé de trouver honneurs, puissance suprême, toutes les satisfactions d'une ambition qui était plus d'orgueil que de mérite. — Si de ces noms tu rapproches ceux des Noailles et des Chabannes, qui appartiennent à la Haute-Auvergne, tu ne pourras t'empêcher d'admirer la part de notre province dans les illustrations militaires de la France. Peu nombreuses elles sont, sans doute ; mais a-t-il besoin du nombre pour se rehausser, le pays qui produisit les Destaing, les La Fayette, les Desaix, les Delzons, après les hommes de guerre que je t'ai nommés.

A défaut d'hommes d'Etat, dans les XVII^e et XVIII^e siècles, la France prend en Auvergne deux diplomates d'un très-grand mérite, qui sont Chanut et Courtin son élève. PIERRE CHANUT, né à Riom en 1601, arriva des charges de finances au conseil d'Etat, puis dans les ambassades. Les contemporains le proclament un des plus savants hommes de son temps, connaissant presque toutes les langues vivantes et mortes. Il paraît qu'il avait voyagé beaucoup, et beaucoup retiré de ses voyages. Ambassadeur en Suède de 1645 à 1649, ministre plénipotentiaire à Lubeck de 1650

L'abbé Dubos.

L'abbé Girard.

XVII^e SIÈCLE.
LES HOMMES DE
GUERRE.

Les Allègre

Les Effiat.

POLITIQUES et JURISTES.

Pierre Chanut.

de brochures. Reçu membre de l'académie de peinture en 1675, Saint-Georges s'en est fait l'historiographe. Mort à 80 ans en 1705, il avait vu presque tout ce grand siècle. — Un autre membre de la même académie, mais qui ne faisait que de naître (à Dallet en 1675) quand Guillet y entra, a laissé quelques ouvrages plus utiles : je parle de l'abbé BANNIER. Ses parents étant pauvres, il fut réduit à la simple condition d'homme de lettres, et trouva à vivre en se faisant le précepteur des enfants de M. Demetz, président de la chambre des comptes. Il se fit connaître en publiant les leçons qu'il faisait à ses élèves pour leur expliquer la mythologie par l'histoire. Cette étude le conduisit à celle de toutes les coutumes de l'antiquité, sur laquelle il fit de nombreuses communications à l'Académie des inscriptions. — Il prit part à beaucoup d'éditions de voyages. Il était déjà vieux quand il s'associa à l'abbé Maselier pour rééditer l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses de tous les peuples*. Leur édition, demeurée un fort bon livre, parut en 1741, l'année même de sa mort.

DANCHET est encore un de ces hommes de lettres partis de fort bas, et que l'enseignement des enfants des grands seigneurs a maintenu et fait avancer dans l'existence littéraire. Fils d'un tailleur de Riom, auquel il naquit en 1671, il eut de grands succès dans ses classes, soit chez les Oratoriens de Riom, soit chez les Jésuites de Paris, à cause de sa mémoire remarquable et de son habileté à la versification latine. Il voulut en chercher plus tard en faisant des vers pour la scène. *Hésione* réussit en 1700 ; mais cette pièce lui ayant attiré un procès de la part de la famille dont il élevait les enfants, et qui prétendait, en les ôtant à un homme qui écrivait pour le théâtre, le faire renoncer à une pension que lui avait léguée leur mère, ce procès le rendit plus célèbre encore que sa pièce. Il fit ensuite quatre tragédies dont trois furent applaudies, mais dont la gloire dura peu. Sa poésie, sans trait, sans imagination, convenait mieux à l'opéra ; et il y réussit en effet dans un grand nombre d'ouvrages, dont la musique de Campra ou de Lully relevait au reste beaucoup le mérite. Nombre de pièces fugitives, d'odes, de cantates etc., sont aussi sorties de sa plume, mais elles sont à peu près sans mérite. Sa poésie ressemblait à son cœur. Elle était foncièrement honnête, mais point poétique du tout. Dans ce temps d'épigrammes et de satires, il n'en fit pas la plus petite, quoiqu'il lui en fût adressé beaucoup. Peut-être même dut-il à cette douceur de caractère une portion de ses succès ; car il en eut durant sa vie : succès de médiocrité honnête, comme on en voit chaque jour. Il a fait dix-sept opéras ou ballets, après lesquels il est mort, le 21 février 1748.

Nous avons eu, dans DESMAISEAUX, un des derniers représentants du protestantisme auvergnat, en même temps qu'un des plus actifs et des plus méritants disciples de la philosophie littéraire au XVII^e siècle. Né à Job, dans les âpres montagnes d'Ambert (1666), fils du pasteur de Palhat, ce dernier asile de l'insurrection protestante dans notre pays, il fut élevé dans les sentiments réformistes, et les relations de son père durent le mettre en rapport avec les soutiens de ces opinions. Il en subit encore plus l'influence en allant, dès 18 ans, achever ses études en Angleterre. Intimement lié avec Bayle, l'introducteur du XVIII^e siècle, celui qui, tu le sais, est le philosophe de transition par excellence entre le protestantisme au moment de l'Édit de Nantes et les idées des Encyclopédistes, Desmaiseaux semble lui avoir consacré sa vie ; il se résigna presque au rôle d'éditeur minutieux de ses ouvrages, d'écrivain dévoué de sa vie. Il sut ainsi rendre utile à ses opinions les moyens que la nature et l'étude lui avaient donnés, et que peut-être il avait le tort de ne pas croire assez forts pour entreprendre des œuvres originales. Il fit cependant pour Bayle beaucoup de notes, de recherches qui ont pris place dans les ouvrages du savant philosophe. Saint-Évremond, ce diminutif de Bayle, fut également son ami : il lui rendit d'abord l'office d'éditeur, en publiant ses œuvres à Londres en 1705. Mais une fois attaché à Bayle il fut exclusivement occupé de lui. Il en publia les *Lettres* en 1729 à Amsterdam, le *Dictionnaire avec la vie* en 1750, puis enfin les *OEuvres complètes* en 1752. — Il avait de plus écrit en Anglais la *Vie de Will. Chillingworth* et celle de *Hales* ; travaillé à un dictionnaire historique Anglais, fait des observations sur le système de Leibnitz, plus un recueil d'*Extraits* de Leibnitz, Clarke, Newton, et autres grands mathématiciens ; enfin, beaucoup de petits écrits dans divers recueils philosophiques du temps. Mort en 1745, à Londres, c'est un des hommes dont la vie peut le mieux faire connaître le travail philosophique de la fin du XVII^e siècle. Sa valeur me semble assurément plus grande que celle des littérateurs que j'ai nommés avant lui.

Tu as remarqué sans doute combien, à la fin de ce siècle, les noms se multiplient, mais aussi combien peu les noms remarquables. A mesure que l'œuvre de la formation nationale s'étend, que la fusion des individualités provinciales dans la vaste unité s'opère, les hommes éminents, les esprits d'une réelle influence sur le travail social disparaissent. Notre Auvergne, qui en avait donné de très-considérables aux époques critiques de cette fusion, maintenant que l'œuvre est achevée en majeure partie, semble n'avoir plus rien à produire, et nous la voyons ne prendre qu'une part médiocre, en somme, à la vie intellectuelle du siècle de Louis XIV. Elle se relèvera un peu au moment de 89, sûrement parce qu'alors la vraie tradition nationale sera en jeu. Dans la politique, *Lafayette*, *Malouet*, *Montlosier* ; dans l'armée, *Bouillé*, *d'Estaing*, *Desaix* ; dans l'organisation civile, *Grenier*, *Favart de Langlade*, sortiront alors de son sein pour aider, dans des proportions différentes, aux grands événements de cette époque. Mais, néanmoins, à part quelques-uns de ces noms, que les limites de ce livre ne me permettront pas de suivre au-delà du

Bannier.

A Danchet.

Desmaiseaux.

XVIII^e SIÈCLE.

premier jour de la Révolution, on peut dire avec justesse que le beau temps de la biographie auvergnate s'est fermé avec la première moitié du XVIII^e siècle. Dans le XVIII^e siècle si actif, où toutes les voies de l'esprit humain ont été suivies par une si grande et si ardente foule, tu vas voir surgir quelques hommes dont la mémoire, pas encore tout-à-fait perdue au théâtre ou dans la littérature philosophique et politique, ne saurait fournir, je crois, une bien longue carrière. Se souviendra-t-on bien longtemps de Thomas, de Chamfort, de Marmontel, de Delille? Je ne sais; du moins ils sont bien loin de nos sentiments et de nos formes littéraires actuels. Quoi qu'il en soit, la littérature du XVIII^e siècle a eu de très-célèbres représentants chez nous.—C'est un fait étrange que ce débordement de l'enflure et de l'afféterie, dans la langue que Pascal, Descartes et Corneille transmettent à ce siècle si alerte, si nette, si vigoureuse. De ce fait

A. Thomas.

ANTOINE-LÉONARD THOMAS est un des plus coupables auteurs. Il commença de le produire en 1756, dans la réfutation de la *Religion naturelle* de Voltaire; l'*Éloge du maréchal de Saxe*, en 1759, ne fit que l'y engager davantage; et depuis, chacune de ses productions l'y avança un peu plus. Cette famille des Thomas habitait Clermont, et Léonard y naquit en 1752. Il perdit son père fort jeune, et resta avec ses frères et sa mère qui, lui voyant des dispositions, le dirigea vers le barreau. La littérature, pour laquelle il avait un goût prononcé, lui fit cependant quitter cette carrière. C'était un goût de naissance, que partagèrent d'ailleurs deux de ses frères. Il se fit professeur de sixième au collège de Beauvais. C'est de là qu'il conquist ses premières palmes académiques. Il était créé pour le genre nouveau de l'*Éloge*, et il obtint le prix académique successivement pour ceux du *maréchal de Saxe*, de d'Aguesseau, de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes; celui du *Dauphin*, en 1766, ne concourut point, mais fut fort applaudi; et en effet c'est un de ceux où son style est le moins outré. La poésie ne lui réussit pas moins, car son *Jumonville*, en 1759, fut très bien venu de la critique, et son *Ode sur le temps* couronnée en 1762. Alors il était malade d'excès de travail: le duc de Praslin le fit son secrétaire particulier. Après l'*Éloge de Sully*, le duc, voulant le pousser à l'Académie contre Marmontel qu'il n'aimait point, le nomma, pour mieux assurer son élection, secrétaire-interprète des cantons suisses, place sans fonctions, avec 5,000 francs de traitement. Mais Thomas refusa de se prêter à cette intrigue. Il avait un grand fond d'honnêteté, de noblesse d'ame, à laquelle il devait et sa manière et son talent. Elle le sauva dans cette circonstance d'une vilaine action. L'*Eloge du Dauphin* manqua lui attirer des persécutions. La littérature alors était toute politique: même à l'Académie on traitait avec de grands mots et par allusion, à propos d'événements passés, les événements du jour; Thomas excellait dans ce genre, et sa liberté fut dit-on menacée à la suite de son dernier travail, tout actuel, et nécessairement, dès-lors, rempli de politique. Il n'eut cependant aucune peur. Reçu après Marmontel à l'Académie, il prit séance en 1767. Ayant fait jouer sans succès *Amphion* à l'Opéra, cette même année, il se releva en 1770 par son *Eloge de Marc-Aurèle*, chef-d'œuvre demeuré classique de l'éloquence travaillée. Thomas publia ensuite son *Essay sur les Femmes*, résidu d'un *Essay sur les Eloges* qu'il donna en 1775, et qui reçut un très-bel accueil. C'est en effet une étude pleine d'intérêt sur l'histoire de l'art oratoire, où Thomas donne des préceptes, cherche des exemples, et reproduit les modèles qu'il avait successivement composés. A part son style, qui ne peut plus être loué de notre temps, ses *Eloges* sont vraiment les chefs-d'œuvre du genre. Avant lui personne, Fontenelle même, n'avait su ainsi louer les personnages au milieu des faits, et mettre en relief les rapports des faits anciens aux faits actuels.—Les dernières années de Thomas se sont écoulées sous le ciel de Provence, où il était venu chercher un climat plus généreux pour prolonger une vie usée par le travail. Revenu à Lyon en 1785 pour y attendre Ducis, son ami, il y mourut le 17 septembre. Ses œuvres posthumes contiennent un poème épique, le *Czar Pierre I^{er}*, qui n'aurait certes pas fait sa réputation si elle n'eût été faite. La pureté et l'honnêteté de sa vie, dans un siècle où ces qualités étaient rares, valent à sa carrière d'homme de lettres, aujourd'hui, autant de gloire que ses écrits.—Si les limites de la Basse-Auvergne ne venaient ici m'arrêter, je placerais à côté de Thomas MARMONTEL, qui fut son ami, le sentimental Marmontel dont les malins ou les jaloux du temps disaient: « *Marmontel le soir tu prendras afin de dormir longuement.* »

N. Chamfort.

Mais je dois laisser ce nom au spirituel écrivain qui traitera de l'Auvergne-Haute. En revanche, je puis parler de CHAMFORT, cet enfant que l'amour mit au monde auprès de Clermont en 1741, et dont il abrégéa la vie. Gracieux, spirituel, beau, passionné, il passa son existence à refaire par le travail ce que l'étourderie ou la fougue de son caractère, joint aux avantages de sa personne, lui faisait perdre par sa conduite. Élevé sous le nom de NICOLAS, s'appelant Chamfort quand il commença de travailler pour les journalistes et les libraires, à donner des articles au *Journal Encyclopédique*, et des volumes au *Vocabulaire Français*, il se mit en renom par le prix de poésie que remporta, en 1764, son *Épître d'un père à son fils*, et par le succès de la *Jeune Indienne* au théâtre. En 1768, il eut aussi le prix à l'académie de Marseille pour son discours de *l'Influence des grands écrivains sur leur siècle*. Son *Éloge de Molière*, que couronna, en 1769, l'académie française, avait incontestablement plus de mérite. Cet *Eloge* et son *Marchand de Smyrne*, joué en 1770 avec de grands applaudissements, l'élevèrent à la plus brillante position d'homme de lettres: mais en même temps ses passions sans mesure avaient miné profondément sa santé. Les grosses sommes qu'il retirait de ses ouvrages ne suffisaient pas à ses besoins désordonnés. On fit instituer pour lui, en 1775, un prix à l'*Éloge de La Fontaine*, et il l'obtint contre Laharpe. Il se mit ensuite à travailler au *Dictionnaire Dramatique*, puis à finir une tragédie depuis

longtemps

longtemps commencée, *Mustapha et Zéangir* qui, jouée en 1776 à la cour, lui valut le secrétariat des commandements du prince de Condé. Mais cette place était un esclavage qu'il rompit, fort honorablement du reste, pour se retirer à Auteuil, dans la société de M^{me} Helvétius. En 1781, il remplaça Ste-Palaye à l'académie, et y fit un discours de réception qui est une de ses bonnes et de ses dernières pièces littéraires. Aimant de plus en plus la retraite, il alla habiter la campagne, près d'Étampes, avec une femme fatiguée comme lui de la vie du monde dont elle avait abusé. Mais ayant perdu cette femme six mois après leur union, il fut ramené à Paris par M. de Vaudreuil, un des plus aimables et des plus délicats grands seigneurs philosophes de cette époque, et par lui nommé secrétaire des commandements de M^{me} Élisabeth, pour laquelle il écrivit un commentaire plein de gout, de finesse profonde, sur les fables de La Fontaine. La révolution, à ses commencements, le fit volontairement descendre de cette position élevée. Lié avec Mirabeau et les hommes avancés d'alors, il dut se conduire et se loger plus modestement, travailler de nouveau pour s'entretenir. Il aida Mirabeau dans plusieurs de ses discours, et rédigea la partie littéraire du *Mercur*. Peu après, il fit les vingt-six premiers tableaux dans le recueil par lui édité des *Tableaux de la Révolution* (1790-91). Roland le nomma bibliothécaire de la Bibliothèque royale, ce qui le perdit. Il s'y trouva, en effet, entouré d'envieux, et, comme il ne ménageait pas ses propos hostiles contre les hommes violents, il fut arrêté, conduit aux Madelonnettes avec l'abbé Barthélemy son neveu, et y souffrit tant, qu'ayant été relâché, puis arrêté de nouveau un mois après, il tenta de se suicider pour échapper au dur séjour de la prison. On le rappela à la vie momentanément; mais sa guérison même le tua (15 avril 1794), en empêchant l'écoulement d'une humeur dartreuse dont il était affecté depuis longtemps. On a perdu les plus jolis de ses ouvrages, j'entends ses *Contes*, ses *Soirées de Ninon*, où il déposait un esprit infini, et qui avaient eu tant de succès dans les hauts salons de Paris au temps de sa grande prospérité. M. Gingeoné, l'éditeur de ses œuvres en 1795 (4 vol. in-8°), n'a pu retrouver, parmi les ouvrages laissés par Chamfort, que ses *Maximes et Pensées*, ses *Caractères* et ses *Anecdotes*. Chamfort fut un des plus charmants causeurs de cette société si polie du XVIII^e siècle, où l'on tenait, à l'inverse d'à présent, la conversation pour un des talents les plus précieux. — A côté de cette existence, licencieuse autant que brillante et agitée de Chamfort, comme en regard de la vie solennelle et du ton emphatique de Thomas, DELILLE forme un contraste frappant. Enfant de l'amour aussi, que sa mère vint secrètement, d'Aigueperse, mettre au monde à Clermont le 22 juin 1738, il passa ses premières années à Chanonat. Son père, mort quand il naquit, ne lui laissant qu'une rente de cent écus, il dut, après de brillantes études au collège de Clermont, se trouver très-heureux d'obtenir une répétition de syntaxe latine au collège de Beauvais, où Thomas l'initia aux règles de la prosodie française. Professeur d'humanités à Amiens, quelque temps plus tard, il y commença sa *Traduction des Géorgiques*. Jamais peut-être plus d'éclat, plus de faveur, plus de fortune ne fût le partage d'un littérateur (1); jamais non plus oubli volontaire, dédain si prompt et plus grand ne suivit une plus grande renommée qu'il n'est arrivé à Delille. Voltaire le poussa à l'académie dès les *Géorgiques*, quoiqu'il fût dans le camp de ses ennemis; Napoléon en eut peur, aussi bien que Robespierre, tant il avait pour lui l'opinion. Deux générations ont appris, redit ses vers avec une ivresse sans pareille, et la nôtre n'en peut plus lire un. On payait dix louis une heure de lui au Lycée; aujourd'hui on ne voudrait peut-être plus l'entendre! Ronsard seul peut prétendre à cette destinée, et ce n'est pas le moins curieux des faits de l'histoire littéraire que le sort commun de ces deux hommes, de même école et presque de même rôle tous deux. La royauté de Delille sur presque tout un siècle ne s'expliquerait pas, si on ne rapprochait ses ouvrages de la tournure des esprits en ce siècle. Il a été le poète de la description matérielle, l'habile parleur qui faisait comprendre à tous les sciences naturelles et mathématiques; il a été l'écrivain correct, le lecteur admirable d'une société où l'élégance, la douceur d'habitude, l'absence de passion, la sensiblerie régnaient en maîtres; et voilà pourquoi il réussit, même contre de puissants critiques, contre Laharpe, Fréron, Ginguéné, Rivarol, qui tous lui ont dit vainement, au moment de ses triomphes, ce qu'on lui reproche aujourd'hui. Jamais plus froid poète ne traversa des événements plus émouvants. Sans aucune invention, il ne fut touché que de certaines souffrances isolées, individuelles, desquelles même il ne sut jamais s'élever à une vraie, mélancolique, passionnée lamentation. Il se crut le plus sensible chanteur de la campagne, et il n'y vit jamais que des choses de convention, sans vie, sans rapports entre elles, sans action sur le cœur. Ce mot là, d'ailleurs, ne lui disait rien. L'amour et ses élans lui demeurèrent toujours inconnus. Quelle distance, de ses dithyrambes glacés aux *Époques* de Buffon! La science, qu'il plia toute sa vie à sa raide forme poétique, il ne la sut jamais, et jamais n'en comprit ni le développement, ni les grandes conséquences. Mettre en vers des traités spéciaux sur toute sorte de matières, y intercaler des épisodes prises aux recueils d'anecdotes, tel fut son procédé. Il composait sans but des morceaux, puis les ajustait péniblement, se demandant à chaque fois: « où mettrons-nous ça, maintenant? » Il pillait partout, d'ailleurs; les étrangers, les anciens poètes, les causeurs de chaque jour; et il n'avait point l'art de dissimuler ses pillages par la soudure. Professeur de poésie latine au collège de France, il suivit, en 1784, M. Choiseul-Gouffier à Constantinople, visita une partie de la Grèce, et juge de la pauvreté

J. Delille.

(1) V. une Notice de M. Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, août 1857; — et les art. DELILLE de la *Biographie universelle*, ainsi que de l'*Encyclopédie nouvelle*.

d'imagination qui était la sienne, en te rappelant que c'est sous ce beau climat, en face du Bosphore, au souvenir de tant de grandes et belles choses, qu'il commença ce froid poème qu'il appela l'*Imagination*. — La révolution le fit se retirer en Lorraine où il a achevé la plus grande partie de ses œuvres. L'Empire le ramena à Paris en 1801 pour les mettre au jour. Une apoplexie le tua le 1^{er} mai 1815.

Le chevalier d'Auvergne.

L'Auvergne a produit à cette époque, chose rare pour elle, un artiste, un musicien qu'on a connu directeur de l'opéra de Paris et de la musique de la cour sous le nom du CHEVALIER D'AUVERGNE. Violoniste célèbre, il apprit tout seul, dans Rameau, l'art de la composition. Amené à Paris par le fermier-général d'Augny, il présenta à Rameau une composition selon ses règles, qui lui valut la vive protection de ce maître. Beaucoup de petits opéras de lui ont été joués, ainsi que des morceaux religieux, de 1760 à 1790. Il fit en 1755 le premier opéra comique qui ait paru. — A côté de lui il faut citer un des bons vaudevillistes du XVIII^e siècle, FRANÇOIS BERNARD, qui, né à Clermont en 1767, est mort presque dans notre temps, en 1828, et qui a vu réussir au théâtre la *Lanterne magique*, l'*Horloge de bois*, le *Trompeur trompé*, où beaucoup d'esprit s'alliait à une versification facile.

F. Bernard.

Chabrit.

Tu connais la triste histoire de CHABRIT, ce fils d'un paysan de Parent qui, sorti de chez les jésuites de Billom pour aller étudier le droit, s'acquit bientôt, par le travail, des relations dans toute la littérature philosophique, fut secouru par le fastueux duc de Bouillon, publia sous ses auspices un livre dans les idées du temps sur *les lois de la monarchie française*, fut appuyé auprès de Catherine de Russie par Diderot pour devenir le rédacteur des lois dont cette impératrice voulait doter la Russie, et qui, las d'attendre une réponse dans les souffrances de la pauvreté, s'empoisonna en 1758 à peine âgé de 35 ans. Chabrit est un des rares Auvergnats d'alors qui ont pris part aux travaux sérieux de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Avant son ouvrage, HONORÉ-BASSIN DE PRÉFORT, qui était né à Aigueperse en 1741, publia en 1777 un ouvrage bien en rapport aussi avec les études que l'Ecole du Progrès fit entreprendre alors. Ce fut le *Tableau historique de l'origine et du progrès de tout ce qui a rapport aux sciences et aux arts*.

Bassin de Préfort.

M. Rolle.

Ch. Romme.

Le commencement de ce siècle vit mourir (1719), un géomètre très-distingué, MICHEL ROLLE, dont Fontenelle a fait l'éloge devant l'académie des sciences, et qui a laissé de beaux travaux sur l'algèbre. CHARLES ROMME, né à Riom en 1744, a fait de très-utiles recherches sur l'application des mathématiques à la navigation, recherches qui ont grandement servi aux progrès de notre armée navale sous le règne de Louis XVI. Rolle représente avec lui, pour l'Auvergne, les études mathématiques si importantes dans ce siècle. Celles des sciences naturelles y ont eu pour disciple un homme très-patient, très-appliqué, et auquel l'Auvergne doit la connaissance de son histoire naturelle. Je parle de l'abbé DELARBRE qui, né à Clermont en 1724, entra dans les ordres, puis est venu se fixer dans sa ville natale, pour en étudier, durant une vie de 85 ans, la *Flore* et la *Faune*. Sa *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats, etc.*, prouve qu'il en aimait aussi l'histoire. — Nous avons eu encore en PIERRE MALOËT et en GUILLAUME DE LA SERVE des hommes marquants dans l'histoire de la médecine. Le premier, né à Riom en 1690, était arrivé, par ses succès à Paris, à être médecin des Invalides et membre de l'académie des sciences. Le second, ayant vu le jour en 1729 à Murat-le-Quaire, enseigna comme médecin la physique à l'école de Montpellier, et a laissé de remarquables travaux sur le système nerveux.

A. Delarbre

R. Maloët.
Guill. de la Serve.

Le milieu de ce siècle a vu naître tous les Auvergnats qui devaient jouer un rôle dans la révolution française. Je ne puis les suivre au milieu des grands événements de cette révolution, à la naissance de laquelle la vieille Auvergne disparaît. Quand elle s'ouvrit, cependant, M. de Montlosier avait déjà fourni sa carrière de naturaliste. L'*Essay sur les volcans d'Auvergne* est assurément un ouvrage très-remarquable pour le moment où il parut. Par la seule observation, par l'induction pure et simple, par les efforts d'une nature essentiellement artistique, en science comme plus tard en politique, M. DE MONTLOSIER trouva des théories que la science moderne n'a pas dédaignées, et mit sur la trace de vues qu'elle ne devait qu'étendre. Ses théories, dans leur ensemble comme dans leurs détails, décèlent les notions d'une philosophie physique très-élevée. Pour preuve, ces deux idées : « la nature n'a aucun « fait isolé. » — « Ce ne sera pas dans ses chefs-d'œuvres, dans ses opérations parfaites, qu'on réussira à connaître « très-clairement les moyens et le secret de la nature; ce sera au contraire dans ses opérations, même les plus « grossières, qu'on parviendra à se procurer les lumières les plus intéressantes. »

Montlosier.

Voilà donc, en gros, l'histoire biographique de notre Basse-Auvergne jusqu'en 1789. Il y a des provinces qui ont produit beaucoup plus d'hommes marquants; d'autres qui en ont donné à l'âge moderne un bien plus grand nombre d'utiles, d'éminents. Mais à tout prendre, je n'en vois aucune par qui notre civilisation ait été autant servie dans ses époques critiques: le pays qui a produit l'Hôpital pour la grande révolution politique du XVI^e siècle, Dômat pour poser les principes du droit moderne, Pascal pour les polémiques fécondes du XVII^e siècle et pour fixer à jamais le génie de notre langue, aurait assez fait pour sa propre gloire, quand même il ne serait sorti de lui, après ces grands esprits, que des hommes médiocres, ou que, las désormais, il ne mit plus au jour aucun enfant capable, dans les choses présentes, d'égaler les anciens.



VI.

Châteaux, Bonnes Villes et Plat-Pays.

A DON LORENZO MILANS DEL BOSCH, A MADRID.

* A travers des vallons fertiles, des collines pittoresques, parmi des sites délicieux, où partout la vue est charmée, Childe-Harold dirige ses pas. •
CHILDE-HAROLD, ch. I, 50.

I. — ÉLECTION DE RIOM.



AITRE de mon enfance, ami de toute ma vie, parcourons ensemble cette Auvergne qui te reçut proscrit à vingt ans, et où te reverront, j'espère, heureux de la liberté de ton pays, ceux dont la pensée te suit dans toutes tes fortunes ! Oublie un moment la capricieuse, la fantasque politique de ton Espagne, et viens avec moi par nos villes, nos plaines, nos montagnes, où l'histoire a laissé presque autant de témoins de son cours que la nature de traces de ses beautés, de marques de sa grandeur.

Ne crains pas que, trop complaisant admirateur du sol natal, je t'y retienne longtemps. Tu sais si je suis de ceux qui aiment les ruines, et pleurent sur les vieux murs ; comme si leur destruction même ne prouvait pas la vie, et si étudier la vie n'était pas mille fois préférable ! Quelques journées d'une course rapide, et je te rendrai à ta chère Espagne, aux oscillations sans trêve de cette société en travail à laquelle tu as voué tant d'affection et sacrifié ton repos. J'ai placé exprès, dans les pages qui précèdent, tout ce qui pourrait retarder notre route. J'ai décrit les terrains, classé les populations, enseigné la langue, la littérature, les arts, étudié l'état

mieux indiquer qu'en l'appelant une horreur magnifique. — Menat est un bourg de peu d'importance où se voient les restes d'une des plus anciennes maisons religieuses de l'Auvergne, puisqu'elle remonte aux premiers temps du christianisme. Ce qui subsiste de l'église, son clocher, sa galerie à machicoulis, donne l'idée d'une construction considérable et riche : mais les plus précieux détails ont disparu avec toute l'abside et les tourelles. — Une fois sorti de la gorge de Menat, on remonte sur des plateaux maigres, argileux, où les bois ne sont plus que des broussailles, et l'on arrive en peu de temps à Saint-Pardoux, après avoir passé devant le mamelon isolé que couronne un vieux fragment de tour, dernier vestige du château de Blot. A Saint-Pardoux nous nous trouvons encore sur une terre nue, déserte, aux tons rougeâtres : mais à l'horizon tu vois déjà la vraie Auvergne, l'Auvergne des artistes ; tu aperçois, dans un plan vague, sans reliefs, tant nous sommes élevés au-dessus de leur niveau, ces belles plaines si fécondes, qu'encadrent les hautes cimes du Forez et les cônes éteints des Monts-Dômes : tu jouis d'une de ces immenses perspectives, si communes dans le paysage de cette province, et si ravissantes pour celui qui les contemple. A mesure que l'on descend vers Combronde, elle se peuple, s'anime. On distingue de plus en plus toute la Basse-Limagne, depuis Aigueperse jusqu'aux environs de Lezoux. Du portail de l'église de Larouet, dont il nous faut regarder, en passant, les belles formes Romano-Byzantines, les chapiteaux et la croix gothique, la vue devient plus étendue encore, parce que le côté de Riom et de Clermont, ainsi que la chaîne des puys se montrent davantage. Les premiers plans, toutefois, restent dépouillés, infertiles jusqu'aux approches de Combronde. Mais la nature du sol change ici, où l'on trouve les terrains de sédiment tertiaire, et avec eux toutes les richesses de la végétation.

Deux routes s'offrent à nous, maintenant, pour arriver à Riom. L'une, se dirigeant au Nord, te ferait entrer immédiatement dans un des plus riants vallons de la Limagne, te conduirait à Aigueperse, et de là à la ville parlementaire en traversant les plus brillantes portions de sa banlieue. L'autre t'y mènerait par la montagne, te ferait passer, pour aller visiter St-Gervais, Pionsat, Pontaumur, Manzat, par des régions semblables à celles que nous venons de parcourir. Ce serait encore la Combraille ou un pays analogue, c'est-à-dire une culture mesquine, une végétation parcimonieuse, et, pour toute satisfaction artistique, des champs bordés de haies, des gorges profondes et abruptes, aux flancs desquelles s'attachent quelques taillis sans majesté. Rien n'égale, par exemple, la tristesse qu'on ressent à Pontaumur, au fond d'une sorte de fente de la terre, où l'on est sans soleil, environné de sombres et menaçantes roches. Nous suivrons donc la première route, la seconde ne présentant pas même l'intérêt archéologique ; car, à l'exception de l'église de St-Gervais et de quelques débris féodaux, je n'aurais aucun monument à t'y montrer. Cette église, dont les bases romanes et une portion encore visible du clocher attestent l'importance à une époque fort ancienne, a subi de si nombreuses modifications qu'on la croirait de la période ogivale. Comme beaucoup d'églises d'Auvergne elle laisse voir encore de beaux vestiges de fortification. Une tourelle à créneaux, placée dans l'un des angles, y doit être surtout remarquée. Dans les autres bourgs de ce pays, l'art du moyen-âge n'a que des restes effacés ou gâtés par des réparations successives. Aucun ne vaut le voyage.

Je ne connais pas de plus beau vestibule à l'Auvergne que la route de Combronde à Riom. Elle introduit sans transition, d'une nature nue et triste, au sein de toutes les splendeurs du sol limanien. A Combronde déjà l'aspect n'est plus le même. La terre, mélangée de débris volcaniques et de dépôts calcaires, donne à la végétation des teintes vigoureuses qui annoncent la fécondité, et quand on a monté la côte ombragée de grands noyers par laquelle on sort de ce bourg, les plus riches tableaux s'offrent à la vue successivement. Le chemin est constamment bordé d'ombrages, qui laissent voir de temps à autre de magnifiques perspectives. On a à droite des côteaux garnis d'arbres, d'abondantes récoltes, au milieu desquelles se trouvent jetés, comme par art, une multitude de villages ; devant soi s'étendent les opulentes moissons du *Marais*, entre Ennezat, Maringues et Randans ; à gauche enfin la délicieuse vallée de Morge, si plantureuse, si verdoyante, et où tant d'habitations riches sont mêlées à tant de bourgs populeux et aisés. Pour nous autres Auvergnats, citer un de ces villages, c'est rappeler des sites admirables, de splendides horizons, des terres excellentes. A Saint-Myon, Aubiat, Davayat, Cellule, la fertilité, la fraîcheur ; à Artonne, à Chaptuzat, les vues immenses, les tableaux aux tons variés et chauds, aux lignes pleines de majesté, aux fonds admirables par la netteté de leur lointain, la gradation, la pureté de leurs teintes. — Saint-Myon avait autrefois des eaux dont les Parisiens eux-mêmes ne dédaignaient pas l'usage. Colbert les prit, pour je ne sais quelle affection, avec beaucoup de succès. Maintenant leur renommée ne s'étend guère au-delà du village. — A Artonne tu vas te croire en pleine Espagne. C'est un pays de miracles, de légendes catholiques, et plutôt que de nous faire admirer l'abondance des récoltes ou la magnificence de l'horizon, le premier paysan que nous rencontrerons nous dira la vie de la vierge Vitaline, avec les miracles que, par la grâce de Dieu et de saint Martin, elle accomplit après sa mort. Cette fille du ciel avait commis une grosse faute sur la terre, et, défunte, tandis que toute la population l'implorait, elle en portait tristement la peine au seuil du Paradis. Elle était là en larmes, touchant au bonheur des élus mais n'en pouvant jouir, quand saint Martin se vint agenouiller sur sa pierre. « Bienheureuse vierge, lui dit-il, jouissez-vous « déjà de la présence de Dieu. » Elle ne fut pas lente à répondre : « Hélas, saint homme, je péchai une fois gravement

*Saint-Gervais, Pionsat,
Pontaumur, etc.*

Combronde.

Vallée de Morge.

Saint-Myon, Artonne.

plus ces paroles conviendraient à ceux-ci ! S'il y a des hommages mérités ici-bas, ce sont ceux que l'on donne à de pareilles existences, par lesquelles ont été si grandement servie la civilisation, et si fort relevée l'humanité. L'évêque de Luçon honorait un prêtre érudit, insistant dans ses polémiques de ligueur, et maître de lui dans toutes les fortunes. Petit honneur, aux yeux de l'histoire, qu'efface singulièrement la vie de l'Hôpital, la plus morale et la plus utile, peut-être, des vies politiques dont on se souviene. Un jour, je l'espère, il se trouvera un historien pour montrer à tous, de manière à ce qu'aucune mémoire ne l'oublie, quelles furent la vaste portée et les grandes œuvres de ce ministre. Tu as aperçu sa statue, calme et sévère comme il était, sur une des promenades d'Aigueperse : ainsi chaque ville, chaque bourg ne devraient-ils pas conserver l'image des hommes illustres qu'ils ont donnés au pays, afin de puiser, dans les souvenirs de leur existence, le désir des choses grandes ! — En nous dirigeant vers le marais de Riom, par Randans, nous passons au-dessous de Montpensier et de sa butte, presque détruite maintenant par l'exploitation de ses petits dépôts gypseux. C'est là, dans un château rasé en 1637 par le cardinal-nivelleur, que vint mourir le chaste roi Louis VIII, usé, disent certains, par les efforts d'une continence épuisante, succombant, selon d'autres, par le poison du comte Thibaut, l'amant de sa femme, mais épuisé, dans le fait, par les fatigues d'une guerre sans succès contre les Albigeois, et du long siège d'Avignon. — Bientôt nous atteignons Effiat. Vaste et riche terre, acquise au XVI^e siècle par des roturiers que de grands services élevèrent en peu de temps aux plus hauts rangs de la noblesse, et, ce qui vaut mieux, aux plus éminentes fonctions de la monarchie, Effiat n'est plus maintenant qu'un grand domaine, livré à l'impitoyable loi du morcellement ; un château confus, si je puis dire, de ses proportions et de ses souvenirs, et que guette la démolition. Du reste, le marquis d'Effiat semblait avoir attaché à sa magnifique demeure cette destinée démocratique dès sa construction, en y fondant un collège sous la direction si solide des Oratoriens. Cette école, toujours maintenue par ses maîtres au niveau des meilleures du XVII^e siècle (c'est en 1627 qu'elle s'ouvrit), fut érigée en *Ecole royale militaire* par ordonnance du 28 mars 1776. Le nombre de ses élèves s'étendit alors, et c'est là qu'a été formée la majeure partie des jeunes gens d'Auvergne de la génération révolutionnaire. Le nom de Desaix serait aujourd'hui l'honneur du collège d'Effiat, si ce collège n'avait disparu avec tant d'autres choses, en notre siècle.

A Randans, la magnificence du présent fait oublier les souvenirs. La nature et les mains de l'homme se sont plu à embellir ce site, en lui donnant à la fois une végétation pleine de sève, de magnifiques horizons, et en bâtissant, auprès de cette végétation admirable, une des plus gracieuses résidences qui ait jamais reçu sous son toit personne royale. Quand on y arrive par la route que nous venons de suivre, les yeux sont moins frappés, parce qu'on jouit constamment d'une perspective admirable. Mais un contraste magique y attend ceux qui, venant par Vichy, quittent subitement le sol sablonneux du Bourbonnais pour voir se dérouler les trésors des calcaires auvergnats. Au paysage grêle, aux teintes sans vigueur, à un horizon borné, succèdent une campagne pleine de vie, une verdure abondante, des tons chauds, une perspective immense qui laisse voir, à droite, le vaste cirque au fond duquel Clermont se trouve assis, et à gauche le revers occidental du Forez, avec presque toute la Limagne pour premier plan. Randans n'est qu'un village, élevé par la protection de son royal possesseur au titre de chef-lieu de canton. Mais, en tant que village, il n'a déjà plus la physionomie des bourgs d'Auvergne. Quelque chose de l'élégance bourbonnichonne lui donne un aspect plus riant. A l'entrée, un grand bâtiment, percé de lucarnes, à plein-cintre, puis une balustrade peinte qui enclot un quinconce de platanes, annoncent le Château. On y arrive par une large allée, sous un ombrage épais, qui fait place bientôt à des caisses d'ortensias bleus et roses d'une magnifique venue. Là un point de vue artistement ménagé nous montre une prairie établie sur une pente rapide, entre des bouquets de bois qui font masse au-dessus d'elle, et qui sont percés de manière à laisser voir au loin la portion la plus mouvementée de la forêt. A droite, on a de luxueux bâtiments d'exploitation rurale ; à gauche, ceux d'administration, et les écuries des vaches laitières, sont reliés par une allée circulaire d'où la vue varie à chaque contour. Je n'ai trouvé nulle part un château dont l'aspect flattât autant les yeux que celui de Randans. Bâti dans des proportions moyennes, sur le penchant d'une colline très-rapide, ayant son toit aigu formé par une multitude de petites tourelles et de pignons ogiviques, il se détache sur le ciel dont la pure lumière, en jouant dans ses intervalles, lui donne un caractère de légèreté remarquable. Du côté opposé à l'entrée règne une haute façade, coupée par une galerie d'où l'on plane sur un jardin anglais que l'art s'est plu à embellir, mais que la nature a rendu bien plus beau en lui donnant les admirables horizons qui, de tous côtés, appellent le regard. Des réparations conduites par l'opulence, en faisant à cette habitation délicate une apparence toute moderne, ont laissé cependant beaucoup de traces de l'ancien manoir des comtes de Randans ; et, lorsque, de la galerie on contemple le ravissant paysage qui se déroule à la vue, les grosses tours qui flanquent le château portent l'imagination à croire qu'une de leurs fenêtres éclaire encore la chambre où se reposa Duguesclin, et qu'à la même balustrade où l'on s'appuie fut peut-être attachée l'amoureuse draperie qu'au temps de François I^{er} la belle Anne de Polignac jetait dans l'espace, pour amener dans ses bras le chevalier sans peur et sans reproches, et assurer sa retraite, à l'aube du jour.

Montpensier

Effiat.

RANDANS.

grand talent. La tête de la Vierge, vraiment belle de dessin comme d'expression, rappelle les figures de Pérugin. Sans doute ces peintures n'ornaient point seules l'opulente collégiale d'Ennezat. En grattant le badigeon maudit qui recouvre ses murs, on découvre des traces de couleurs vives qui révèlent des richesses artistiques nombreuses, mais que sans doute on ne reconquerra jamais.—En quittant ce remarquable monument d'architecture religieuse, nous n'avons que faire à nous arrêter devant un Tumulus, grossier témoin d'une époque sans art, qui se trouve à la sortie d'Ennezat. Reprenant donc notre route sous les longues et mélancoliques saulées du Marais, nous arrivons, par les ombrages de Clerlande, au milieu des splendides moissons qui s'étendent au-dessous de Villeneuve, et, rejoignant au-delà de ce village la route de Paris à Clermont, nous atteignons bientôt un sommet peu élevé, d'où les yeux jouissent d'un ravissant tableau. Riom, incliné sur les pentes de sa butte calcaire, en occupe le milieu, nous montrant, entre les courbes du gracieux boulevard qui l'enceint, les massives constructions modernes de sa Cour, de sa prison, de son informe clocher, ainsi que les dômes à jour de son horloge et du Marthuret. A droite, on plonge dans la vallée de Volvic pour en admirer l'épaisse et vigoureuse végétation, que des eaux de cristal entretiennent toujours active et fraîche; ses bords pittoresques, tantôt flanqués de vignobles ou de taillis, tantôt décharnés, abruptes, comme des ruines de la nature supportent deux ruines de l'histoire, Chazeron et Tournœl. A gauche l'horizon, s'étendant le long du cours de l'Allier, va finir d'un côté à la chaîne du Forez, émaillée de ses moissons précoces, de l'autre aux demi-montagnes sur lesquelles se détachent en teintes bleues, en formes vagues, les enceintes démantelées de Mauzun et de Buron. Il rejoint, en se resserrant, la vallée de Volvic par les côtes qui avoisinent Clermont; enfin, au-dessus de cette ligne vaste, poétique par ses lointains autant que variée par ses contours, s'étend la ligne majestueuse des puys qui, plus bleus que le ciel, s'élevant comme perpendiculairement au-dessus de vous, tant ils sont hauts, semblent les gigantesques points d'appui de la voûte d'azur. — Riom, c'est la ville lettrée de l'Auvergne, et par contre la ville calme et silencieuse. On dirait que le bruit craint d'en troubler les solitaires demeures, tant il y vient rarement, et que c'est pour ne point entrer dans ses rues herbagées qu'il s'est tracé autour d'elle ces larges chemins, où le son s'amortit dans le feuillage des grands ormeaux, ou bien se perd dans l'espace des champs. Rien ici qui ne dénote la petite ville, la cité campagnarde, si je puis dire. Vois ces rues larges, où l'herbe adoucit la sonorité de la pierre, ces maisons à grande apparence, dans lesquelles on devine des pièces bien retirées, bien amples : regarde ces rares passants qui marchent du pas tranquille et décent de l'homme que ne pousse pas l'activité des affaires, mais dont la lecture ou l'étude bercent par moments l'esprit; s'ils se rencontrent deux, ils s'arrêtent volontiers, causent longtemps; un troisième survenant, ils feront un cercle et converseront tranquilles, n'ayant pas peur que quelque affairé malencontreux les bouscule; tout au plus ils cesseront si quelque bourgeoise cariole les dérange : traverse enfin les lieux où s'échangent les denrées, tu trouveras aux campagnards qui les peuplent un extérieur d'un rustique si pur, qu'à lui seul il exclut l'idée de ville de mouvement commercial. Pour qui ne fait que passer, ce sont-là des caractères certains de tristesse. On sent ce qui est réellement, c'est-à-dire le voisinage d'un grand centre d'activité, d'une cité populeuse, remuante, et l'on se presse d'y atteindre. Quelque chose le dit encore plus, quand on ne rencontre d'animation qu'à l'endroit par où l'on sort de Riom; quand on voit à chaque moment une foule de personnes se hâtant pour prendre toutes la même direction. C'est que nul, au reste, n'a plus d'impatience de partir de Riom que l'habitant de Clermont lorsque ses affaires l'y ont amené. Cette ville est pour lui un *grand village* qu'il ne peut trop rarement voir et trop vite quitter. Tout y manque, à ses yeux, et les rues animées, et le courant d'affaires, et la vie sans gêne, voir un peu grossière des comptoirs; tout le blesse dans la différence de manières qu'il trouve aux personnes, dans ces façons d'être plus relevées, ces habitudes plus observées, dérivant d'une culture d'esprit plus complète. En revanche, le Riomais vient à Clermont comme à une capitale. Les mêmes différences l'y attirent, l'impressionnant en sens contraire; et, lorsque le soir il revient trouver le calme, les heures paisibles dans sa ville magistrale, il y rentre heureux de s'être retrempé au sein de la vie urbaine, jetant parfois le dédain sur les manières peu policées des villes de commerce, mais contrit, jaloux de leur mouvement, si près et si loin à la fois de sa solitude. Il est certain, après tout, que les hommes d'étude, de lecture, se trouvent à Riom en nombre supérieur. C'est une large compensation, n'est-ce pas. Chef-lieu judiciaire considérable, il doit nécessairement se peupler d'esprits cultivés; et, dans le fait, il est le séjour presque exclusif des hommes littéraires. Notre académie provinciale y recrute ses plus assidus, ses plus *académiques* personnages, et sans contredit la critique des productions de l'intelligence y rencontre ses aristarques les plus compétents. — L'antagonisme de ces deux voisines ne date pas d'hier : maintenant causé par la diversité des dispositions morales, il le fut jadis par les intérêts de classe, par les privilèges de situation ou de gouvernement. Clermont a toujours été une cité bourgeoise, ayant ses consuls, ses assemblées pour uniques gouverneurs; à Riom, au contraire, habita sans cesse la haute noblesse de la province. Ses hôtels s'y voient encore, décorés d'un luxe extérieur splendide, tandis qu'à Clermont la riche bourgeoisie de commerce ou d'offices a seule laissé ses traces. Conquise par les troupes de Philippe-Auguste, Riom dut sa fortune à cette conquête. Un bailliage y fut établi : devenu peu après la ville capitale de l'apanage du duc Jean de Berry (1360), elle servit longtemps de séjour à une cour éclatante, dont le comte de Beaujeu, à la fin du XV^e siècle, accrut encore la

Clerlande.
Villeneuve.

Riom.

splendeur. A ces temps se rapportent et l'établissement du vieux château dont les restes formaient le palais de la Cour, il y a peu d'années, et l'érection de la Sainte-Chapelle qu'on y voit encore, et la construction de beaucoup de riches hôtels. Cette prospérité commença de s'arrêter quand Riom eut passé des mains du connétable de Bourbon dans celles du Roi : elle s'acheva par les guerres de religion. Ligueur après la mort de Henri III, il perdit momentanément ses établissements judiciaires; et, bien que plus tard ils lui fussent rendus, il ne put jamais approcher du développement matériel que, dès cette époque, la paix et une situation avantageuse firent prendre à Clermont. — La Révolution, en faisant de Clermont un chef-lieu, n'a laissé à Riom qu'une cour d'appel et d'assises, mince récompense pour tout ce qu'elle lui a définitivement ôté. — Habitué comme tu l'es aux rues étroites et sinueuses de tes vieilles villes espagnoles, tu dois t'étonner en parcourant les rues larges et droites de Riom. Dans le fait, cette ville en tire un certain caractère d'ampleur qui, n'était leur silence de cimetière, lui donnerait l'aspect d'une grande cité. Il en est peu d'anciennes qui se présentent aussi largement. — Le Palais ne doit point se visiter : nulle part d'édifice moderne de plus mauvaise façon, ni moins approprié. — La Sainte-Chapelle, qui y tient encore par ses murs aussi bien que par ses usages, forme avec lui un bien remarquable contraste. Nef légère et svelte, au toit aigu, aux parvis à jour, aux détails gracieux, elle fait honte, par son élégance, aux lourdes assises, aux angles cyclopéens, à la pesante toiture de la construction nouvelle. Archéologiquement, c'est, à vrai dire, un monument plus curieux par ses verrières que par ses formes et ses détails. L'absence de chapiteaux sur les colonnettes en faisceaux qui séparent les fenêtres, et d'ornements à l'intérieur y rappelle l'époque de la décadence de l'ogive. Quant aux vitraux, l'habileté de leur dessin et le fini, l'éclat de leurs teintes en font les plus remarquables, peut-être, qui existent. Dans la partie élevée, où seulement on les a conservés, et où l'on ne peut que difficilement les voir en se glissant derrière les paperasses des archives judiciaires, ils représentent des suites de figures de Saints, de Prophètes; et, dans les tympans des fenêtres, dans les enroulements de meneaux, des figurines ou de petites compositions d'une grâce merveilleuse. Les connaisseurs ont distingué, dans les couleurs de ces précieuses verrières, deux époques de l'art : heureux les initiés ! Nous autres profanes, qui nous satisfaisons par des vues moins minutieuses, continuons de chercher dans la ville ce qui convient à nos yeux de touristes. C'est au centre, vers les Taules, que l'on rencontre les plus nombreux restes d'architecture civile du XV^e et du XVI^e siècle. Auprès des boucheries existe encore une façade remarquable, flanquée de tourelles légères qui prennent à mi-hauteur environ. Cette façade, percée de fenêtres rectangulaires à meneaux croisés, à encadrements ornés de sculptures légères, porte encore des fragments de bustes en terre cuite, sortant de niches rondes pratiquées dans le mur au niveau du premier étage. Elle révèle d'ailleurs les excellentes proportions du logis auquel elle appartenait; bien plus qu'une autre façade que l'on rencontre plus haut, du côté opposé de la rue, elle donne l'idée de l'architecture civile au temps où les ducs de Berry ou de Bourbon avaient à Riom leur cour. Celle-ci se distingue par de plus riches sculptures, offrant toutes des rinceaux de fleurs ou de feuillages d'un travail fort beau. A son angle ouest s'élève une tour carrée qu'éclairaient des fenêtres ornementées dans le même style que celles de tout à l'heure, mais d'une admirable perfection de détails. Sur cette tour a été établie, dans le XVI^e siècle, dit-on, un horloge dont on a recouvert les mécanismes par un petit dôme de pierres de taille que supportent des colonnettes parfaitement nues. Le même dôme, œuvre sans doute du même artiste, dont la construction première date de 1584, et que l'on rétablit en 1676, à la suite d'une violente tempête, couronne aussi la nef de l'église du Marthuret, à l'extrémité méridionale de la ville. Cette église, mal conservée et d'assez pauvre construction, paraît être du XIII^e au XV^e siècle, et avoir subi des modifications qui l'ont tout-à-fait défigurée. Quelques tableaux, copies d'assez bonne école, s'y font remarquer par leurs cadres en bois sculpté. Le monument est voué à la Vierge, et sous son porche mutilé, que recouvre, à cette heure, un auvent de bois ignoble, le meneau qui divise la porte sert de pilastre à une belle Vierge, dont l'enfant, qu'elle tient assis sur son bras droit, joue avec un oiseau. Cette sculpture, de demi-grandeur, d'un fini remarquable, faite probablement en domite de Sarcony, est, sans aucun doute, l'œuvre d'un très-habile statuaire. Riom, du reste, paraît avoir possédé des maîtres en cet art. Deux cariatides formant la porte d'un hôtel ancien, un peu au-dessus du Marthuret, et deux autres ornant une fontaine dans une des rues latérales, n'ont pu en effet, comme la Vierge de l'église, que sortir d'un ciseau supérieur. Une autre fontaine adossée à la porte de Mauzat, et des lions qui jetaient de l'eau dans celle que des travaux modernes ont fait disparaître des Taules, témoignent encore de la faveur dont jouit la sculpture, dans cette ville, à diverses époques. — A la sortie ouest de Riom, enfin, dans l'angle d'une grande place, une vilaine et disgracieuse façade, établie sur les plans et dans le goût perverti de la fin du XVII^e siècle, masque, aussi désagréablement que possible, la vieille église des Augustins, que protège et où l'on vénère saint Amable. Ce que nous avons vu à Aigueperse se présente ici de nouveau : un chœur ogival, continuant une nef romane. — La nef de Saint-Amable a ceci de particulier que ses arcades sont des ogives en tiers-point reposant sur des colonnes de byzantin primitif, et que surmonte une galerie dont des colonnes de même style supportent les arcs cintrés. Les chapiteaux en feuillage, qui, grossièrement faits, sont l'œuvre d'une époque reculée plutôt que d'artistes inhabiles, font remonter cette église presque au X^e siècle. La voûte de la grande nef est en berceau, tandis que celles des collatéraux sont d'arêtes. Le chœur, datant des prémices de l'ogive, n'a point l'élégance,

l'élanement de celui d'Aigueperse; ses arcades sont irrégulièrement ouvertes, mais avec alternance calculée de deux en deux, et leurs ogives, très-aigues, se trouvent, par un vice de construction commun au temps, inégalement arrêtées! Dans la voûte, la lumière joue entre de fortes nervures, soutiens solides de la coupole. Le manque d'ornementation caractérise Saint-Amable; car il ne faut point tenir compte des mauvais essais qu'on y a appliqués au XVII^e et au XVIII^e siècle. Même rareté de détails à l'extérieur, où l'on trouve cependant, au transept sud, une porte, murée maintenant, dont les gracieuses archivoltas et les riches chapiteaux byzantin-fleuri reposent l'œil au milieu de la nudité du reste de l'édifice.

Tu as suivi plus d'une fois la route qui mène le vulgaire des voyageurs de Riom à Clermont; et, comme tous les touristes en diligence ou en chaise, tu as admiré les beaux aspects de ce trajet, promené tes regards captivés sur cette Limagne tant vantée qui va s'adosser, vers l'est, aux coteaux d'où nous venons, et qui se prolonge, au nord, dans un encadrement de montagnes pittoresques, sillonnées par un nombre infini de vallées pleines d'ombrages. Nous quitterons, si tu le veux, ce beau chemin, qui a le malheur d'être celui de tout le monde, pour chercher, en en suivant un plus rapproché de la base des hautes montagnes de l'ouest, des voies moins frayées dans des vallées où l'ombre est plus épaisse, et où des accidents plus nombreux, d'un effet plus saisissant, compensent amplement les vues moins étendues. Sortant donc de la ville magistrale par la porte de Mauzac, nous verrons, d'abord, ce qui reste de la vaste et puissante abbaye qu'avaient les moines Bénédictins dans le village-faubourg qui s'appelle de ce nom. Une église, à laquelle vient s'adosser, au sud, un mur crénelé qui enceint un fort beau jardin, et à l'ouest quelques vieux bâtiments servant de cure, la figurent maintenant. L'église, qu'ont fondée un noble Gallo-Romain et sa femme dans les premiers siècles du christianisme, indique, dans ses détails, des reconstructions successives: par sa nef et ses collatéraux, appartenant au byzantin-fleuri, elle paraît devoir être rapportée au XI^e siècle, tandis que le chœur, les transepts, les voûtes sont certainement du XV^e. On y accède maintenant par le collatéral nord. Mais elle avait son entrée, autrefois, dans un porche à l'ouest, dont les moulures, belles même dans leur exécution inhabile, font remonter la construction au VIII^e ou au IX^e siècle. Cette date est corroborée par beaucoup de documents, constatant des travaux faits à l'abbaye que les invasions successives avaient pillée et détruite. Du reste, l'église de Mauzac, dont l'histoire retracerait celle d'une des plus licencieuses abbayes anciennes, n'a de bien remarquable que ses chapiteaux, dont le mérite d'exécution range un grand nombre parmi les meilleures de l'époque. Un mélange de feuillages, de sujets historiés, de figures symboliques qu'on interprète mal-aisément aujourd'hui, en constituent l'ensemble. Le plus curieux représente la délivrance de saint Pierre. Il faut voir aussi dans l'abside quelques restes de vitraux, les stalles du chœur, œuvres de la renaissance, entrer enfin dans la sacristie pour admirer le beau reliquaire qu'on y conserve. Il est formé de quatorze panneaux de cuivre émaillé, au fond d'azur sur lequel les figures et les ornements se détachent en or, tandis que les rosaces sont nuancées de jaune, de vert, de blanc, et que les bordures sont dessinées en rouge. Ces dessins, qui sont au trait, sans relief, représentent, parmi beaucoup de personnages ou de sujets religieux, les fondateurs de l'église, sainte Namadie et saint Calmin, tantôt couchés sur leurs tombeaux dans un linceul que supportent deux anges; un prêtre les bénit, et deux autres anges enlèvent leur âme en les encensant; tantôt présidant à des constructions où travaillent de nombreux ouvriers; tantôt visitant des constructions que l'on va finir; tantôt regardant une construction achevée. Des légendes inscrites au bas rappellent que ces saintes personnes ont fondé des abbayes au Puy, à Tulle, et à Mauzac. Il n'y a point longtemps que cette chasse remarquable fut ouverte en grande cérémonie. On y trouva, dans trois sacs, des crânes et des ossements humains qui sont peut-être ceux des fondateurs de l'abbaye, à l'honneur desquels elle fut certainement fabriquée.

Mauzac forme l'entrée d'un des plus riants vallons de ce pays. Deux courants de belles eaux, y coulant à quelque distance, développent, sur un sol en grande partie volcanique, la plus vigoureuse végétation. De grasses prairies, où l'herbe croît sans cesse, y répandent les plus douces teintes, et l'on marche constamment sous l'ombrage de noyers géants dont l'écorce lisse et blanche, les rameaux élancés, le haut feuillage décèlent une puissance de vie rare, même dans les meilleurs fonds de mon Auvergne. La vallée, encore spacieuse jusque bien au-delà de Mauzac, en se resserrant au-dessus de Marsat, vers le Vivet, devient plus ombragée encore, et plus pittoresque, parce que les coteaux recouverts de laves qui la dessinent étant plus rapprochés, y ajoutent la variété de leurs accidents, sculptures inimitables creusées à ce cadre par la nature. On laisse là derrière soi un tableau magnifique, dont le fond est toujours le marais qui s'échelonne jusque sur les pentes du Forez. Les clochers de Riom s'y découpent en lignes légères; une foule de villages l'animent; les premiers plans, riches de couleur, sont limités par des coteaux qui, s'éloignant en éventail, dirigent la vue sans effort suivant son rayon habituel. Quel artiste sans égal a tracé avec tant de perfection une aussi merveilleuse perspective! Les hauteurs du nord-ouest montrent à quelque distance une grande construction carrée, surmontée d'une tour peu haute; c'est Chazeron, vieux castel du XIV^e siècle, qui a survécu en grande partie aux ravages du temps et de la politique, et qui, presque toujours habité, maintenu par des réparations, existe encore à peu près entier, avec l'ameublement luxueux du dernier siècle. Moins loin, on voit, sur un mamelon, la ruine svelte et hardie de Tournœl, dominant tout le paysage comme son domaine, et offrant, même

Mauzac.

Marsat.

Le Vivet.

Chazeron.

Tournœl.

II. — ÉLECTION DE CLERMONT.

§. I. LA PLAINE.



CLERMONT.

Il y a déjà bien des années qu'ici même, sous les jeunes platanes de cette esplanade du *Taureau*, un grand poète s'arrêta, recueillant ses impressions après avoir contemplé les aspects si beaux qui entourent notre vieux Clermont. Voyageur solitaire, il ramenait d'Orient sa mélancolique pensée et, regagnant lentement le monde de la politique, où elle s'était tant égarée, il faisait sa première halte sur la terre de France dans cette Auvergne de lui inconnue. Ce sera, pour le pays de Pascal, un jour à jamais glorieux que celui où y entra cet homme au front de neige, à l'âme de feu. Avant comme depuis lui, aucun n'en a su sentir et rendre au même degré l'ample et riche nature. Debout là où nous sommes, en face du splendide horizon qu'embrasse notre vue, tous ses souvenirs s'éveillèrent; ce paysage aux grandes lignes, aux tons vigoureux, aux proportions puissantes lui rappela notre rude histoire, et devant lui chaque objet, devenu un témoin, s'anima de sa vie passée. Portant ses yeux sur la plaine jaunissante, où brillent pressées les blanches maisons des villages, et qui, éclairée par les rayons d'or du soleil du soir, perdue au loin dans le bleu du ciel, ressemble, avec ses vagues de verdure, à une large baie, il crut revoir le Bosphore, ses côtes resplendissantes, ses voiles innombrables, son ciel embrasé; et, dans l'enthousiasme où le jeta cette confuse image de l'Orient, il écrivit cette parole, que je voudrais graver en lettres éclatantes au front d'un haut monument : « LA POSITION DE CLERMONT EST UNE DES PLUS BELLES DU MONDE » (1). — Qui prétendra jamais révoquer ce témoignage du plus poétique voyageur après Byron? Qui aura assez vu, assez comparé, assez senti pour penser ici autrement que l'auteur de *Réné*? Avant que celui-là se rencontre, n'est-ce pas, il faudra trouver quelqu'un pour concevoir que ce grand poète soit revenu visiter ces sites tant prisés, tant célébrés par lui, et qu'il lui ait fallu les parcourir de nouveau seul, passant, comme en un pays désert, au milieu de cette froide et ingrate population Clermontoise, qui se le montrait avec curiosité sans qu'une main s'approchât de la sienne pour lui donner la moindre preuve de reconnaissance ou d'admiration!

Tu as vu maintefois, ami, ce cirque de montagnes, vaste, grandiose, au centre duquel est assis Clermont, et qui fait de cette cité, au-devant de sa plaine opulente, comme un port plein de richesses aux pieds des plus majestueuses côtes. Dans les jours amers de l'exil, tu t'es plu à envisager par tous ses côtés ce tableau unique au monde, peut-être; tu as gravi les côteaux de l'ouest, verdoyants de pampres, pour dominer d'un regard la vieille ville et son bassin; tu es revenu souvent par la route du midi, t'étonnant de l'aspect monumental de la ville sur qui paraît veiller, sentinelle sans sommeil, son Puy-de-Dôme aux pentes herbagées: tristement tu admirais les magnifiques spectacles qui frappaient tes yeux, en disant dans ton cœur ce que souvent je t'entendis répéter: « les plus belles campagnes sont moins belles qu'une patrie! » Mais si quelque part l'Auvergne devait te rappeler ta chère Espagne, c'était bien dans cette gigantesque courbe, taillée par les eaux au flanc des collines calcaires et des lourdes bases granitiques: c'était cette terre féconde, ces moissons pressées, cette verdure pleine de vie, sur lesquelles planent les deux villes de Clermont et de Montferrand, serrées tout autour de leur colline sous les gargouilles et les machicoulis de leurs noires églises.

(1) V. les dernières pages des *Cinq jours à Clermont*.

Qui ne penserait trouver, au sein de telles campagnes, une population artiste, pleine de sève, portée aux grandes choses? Clermont, pourtant, est une des villes le moins artiste qu'il y ait, et le moins sujette à l'enthousiasme. La population ouvrière ou rurale y réunit à un extérieur sans élégance, presque gauche dans ses proportions trop fortes, quelque chose de mal-policié dans les manières et dans l'esprit qui atteste peu d'élévation et d'art. Quant à la classe aisée, en dehors des affaires, pour lesquelles elle n'a pas cette hardiesse de conception et d'entreprise qui fait les grandes villes commerciales, on la voit en général oisive et un peu insouciant des choses de l'esprit. A. Young, dans son *Voyage en France*, raconte avec une indignation toute Britannique, que durant un séjour de deux ou trois journées à Clermont, au mois d'août 1789, il entendit, dans des lieux différents, plus d'une centaine de personnes converser, sans qu'aucune eût l'air de se douter du bouleversement social qui venait de s'opérer, et qui agitait toute la France. Ceci n'étonne point de cette ville, qui ne vient jamais que la dernière à se préoccuper même des choses qui la touchent de plus près. Au fond, toutefois, il y a plus de lenteur que d'indifférence; et on y rachète ce défaut d'empressement moral par une grande ténacité dans ce qu'on a une fois adopté. Mais je ne puis concevoir que Clermont ait été le berceau et le plus ardent foyer du Jansénisme, tant il me semble contraire à ses manières d'être que des opinions aussi avancées y aient pu naître. Encore moins m'expliquerais-je que le signal des croisades en fût parti, s'il ne fallait pas tenir compte de l'enthousiasme religieux, si soigneusement entretenu par les prédicateurs, et considérer que ce grand mouvement s'opéra par la noblesse de tous les pays environnants, plutôt que par la bourgeoisie de la ville. Alors, au reste, comme bien avant et depuis, cette bourgeoisie brillait par beaucoup de fermeté et de dévouement dans la conquête et la garde de sa constitution municipale, comme de son existence politique. La Curie romaine y avait laissé des traditions d'esprit public qui ont longtemps survécu, et sous l'inspiration desquelles le peuple Clermontois sut tenir tête, durant environ deux siècles, à ses Evêques, les plus batailleurs et les moins loyaux de tous les Seigneurs, puis aux bandes Anglaises. Les mêmes sentiments, en la maintenant dans une constante fidélité au Roi, lui ont attribué une grande part à la défaite de la ligue en Auvergne. Elle connut même l'abus de son esprit bourgeois; car des documents dont j'ai parlé plus haut la montrent comme la bourgeoisie la plus opposée à l'avènement du plat-pays dans les droits politiques, après avoir insisté avec le plus de vigueur pour les ravir aux nobles; ils la font passer aussi pour l'une des plus oppressives de la province dans le réglemeut ou la répartition des impôts.—Au XVII^e siècle, Clermont avait déjà perdu cette vie propre que son caractère particulier rend très-tranchée dans l'histoire Auvergnate. Elle est comme englobée dans le mouvement national dès que Catherine de Médicis a mis la main sur son comté: et cette cité dans laquelle, après la prédication de la croisade, on avait assemblé maintefois des Etats importants, ne vit plus désormais de fait marquant que la tenue des *Grands-Jours*, dont ceux de 1665 sont demeurés les plus célèbres, grâce à la spirituelle narration de Fléchier.

M. de Chateaubriand a dit très-heureusement qu'à Clermont la campagne semble entrer de toute part dans la ville. Il semble, en effet, qu'elle la veuille envahir, revendiquant une terre que les hommes lui ont prise. Je croirais volontiers que, vive et belle comme elle est, elle fait effort pour effacer ce que les hommes ont si laidement bâti. Je n'ai vu que les villes caduques du Berry ou du Limousin qui surpassent Clermont par le peu de largeur et l'irrégularité des rues, le défaut d'harmonie et le mal-gracieux effet des constructions. Tout ce qu'il y a d'ancien y porte ce caractère au suprême degré. Mais ce que n'ont aucunes de ces villes, ce sont les vastes places, les grandes promenades que les travaux modernes ont établi dans le centre et autour de Clermont; ce sont encore moins les points de vue qui s'offrent au regard à chaque extrémité de ses vieilles rues. En est-il un plus séduisant, mieux préparé pour l'effet, que celui dont on jouit soudain en débouchant de la noire et humide rue de Saint-Genès dans la rue du St-Esprit? Sous ses yeux on voit Chamalières, si fraîchement posé, au milieu de vergers chargés de fruits, à l'entrée de la vallée de Royat; le parc de Montjoli avec ses arbres centenaires; et, pour fond, des montagnes qui vont en s'échelonnant jusqu'au Puy-de-Dôme. Si l'on pousse à gauche, vers l'Hôtel-Dieu, c'est le sombre et chauve sommet de Grave-noire qui se présente aux yeux; Grave-noire sur les pentes verdoyantes duquel est assis le délicieux pavillon de Bellevue; puis Montrognon, isolé comme une ancienne cheminée volcanique au centre de montagnes plus hautes; puis le long plateau de Gergovia, jusqu'au sommet duquel des plans de verdure merveilleusement agencés conduisent le regard. Si l'on se tient à l'est de la ville, chaque ouverture laisse apercevoir un côté de la Limagne et du Forez aux cîmes bleuâtres: si enfin on arrive sur cette esplanade du nord, dont le nom de Poterne reporte aux temps éloignés, la vue du faubourg qui a fait place à la riche abbaye de Saint-Allyre, avec les côtes plantées de vignes qui l'enceignent, avec les grands ombrages de la noyeraie des Buges et la vaste perspective du marais au nord-est, avec le Puy-de-Dôme et Pariou sur leurs bases puissantes à l'ouest, ravit l'esprit qui ne sait auquel de ces sites sans rivaux accorder une supériorité méritée par tous à des titres différents. Dans l'admiration de si belles choses, on oublie les rues tortueuses et sans soleil par où l'on est venu; tout au moins on répète ce mot d'une étrangère, que « Clermont est « un vilain tableau encadré dans une bordure magnifique, » et l'on s'attache à admirer les plus petits détails de cette bordure dont nulle part, peut-être, on ne trouverait l'égale. C'est assurément un beau spectacle, que de la contempler

en ce moment, où le soleil et la végétation la parent d'inimitables couleurs; c'en est un non moins remarquable que d'en voir les plans couverts de neige. Leur variété infinie les fait grandir, sous cette teinte ordinairement si monotone, et leurs anfractuosités, d'où sortent des rochers sombres et nus, leur donnent, par les jeux de la lumière, une physionomie étrangement saisissante, une animation qu'on ne retrouverait assurément pas dans les pays de neiges constantes. — Quand la nature a créé aux abords d'une ville d'aussi riches ornements, il faut peu de choses aux hommes pour y ouvrir de magnifiques promenades. Aussi une succession de places ou d'allées plantées, établies autour de Clermont depuis moins d'un siècle, ont relevé la vieille et étroite ville par un boulevard spacieux d'où chacun de ces points de vue vient distraire successivement le regard. Le touriste ne peut les parcourir, cependant, sans regretter que chaque jour ils disparaissent devant les exigences prosaïques de l'intérêt privé. Chaque maison nouvelle qui s'élève vient boucher un coin de ces tableaux, et le jour paraît prochain où la plupart n'existeront plus. On voudrait qu'une édilité plus artiste prît des moyens afin de prévenir cette destruction qui marche si vite. Il faudrait là l'amour de la nature et l'entente des jouissances morales qu'on a en Allemagne, pour faire de ces vues merveilleuses une chose d'intérêt public, et présider à leur conservation comme à des véritables biens, à des sources de renommée, et partant de richesse pour la cité.

Les temps barbares et le moyen-âge ont complètement effacé, à Clermont, les vestiges des arts de Rome. Dans les invasions successives ont péri et ce Mercure Arverne, colosse de la statuaire antique que Zénodore, au rapport de Pline, aurait ciselé pour la ville auvergnate, et ce temple fameux de Vasso, décrit par Grégoire de Tours (1). Des médailles, quelques fragments de mosaïque, des sarcophages dont l'un, connu pour ses sculptures, sert d'autel maintenant à l'église du cimetière, des sculptures grossières, des fûts de colonnes, des restes de routes, de murailles, de vieilles piscines, c'est là tout ce que, à grand renfort de dissertations, on parvient à donner comme des représentants de l'art romain et de la civilisation gallo-romaine en Auvergne.—Bien postérieurs à ces temps sont les monuments d'architecture dite romane, si multipliés dans la Basse-Auvergne, et dont *Notre-Dame-du-Port* de Clermont est un des plus appréciés. Quoique remontant à une époque fort ancienne, *le Port* ne nous offre pas même les restes de l'église que, de 440 à 460, l'évêque Namacius fit ériger dans la cité, et qui, dépeinte par Grégoire de Tours avant sa destruction, avait 150 pieds de long, 60 de large, 50 de haut, un chœur encéint d'une galerie circulaire, un transept, 70 colonnes, 8 portes, 42 fenêtres, dont enfin une mosaïque de pierres diversement colorées ornaient les murs intérieurs. L'église actuelle cependant, comme toutes celles de son âge où nous sommes entrés et entrerons encore, reproduit d'une manière générale le type copié de la basilique romaine. On sait qu'un évêque fit rebâtir cette église en 862; mais le style de son exécution ne permet pas de la rapporter plus haut que le XI^e siècle, les constructions de 862 n'ayant servi, sans doute, que de base. Comparée à d'autres églises de même époque, que nous verrons à Brioude, à Issoire, à Saint-Nectaire, elle leur est inférieure par le mérite des détails, et peut passer pour avoir été le premier fait de ces monuments de l'art romano-arverne, celui qui a servi de modèle aux autres et qui, perfectionné, a produit ces églises remarquables. Nous trouvons au *Port* ce que nous n'avons rencontré nulle part encore, une crypte, une de ces églises souterraines destinées soit à rappeler les catacombes où les premiers chrétiens s'étaient réunis, soit à réunir les prêtres et leurs initiés; car le christianisme a eu, comme les religions de l'Égypte et de l'Inde, sa doctrine ésotérique. On entre dans cette crypte par deux escaliers, s'ouvrant dans chacun des bas-côtés du chœur. Elle présente une enceinte demi-circulaire, dans laquelle les colonnes du chœur viennent se terminer en piliers courts, d'un énorme diamètre. Au centre quatre autres piliers paraissent supporter le maître-autel. Des ouvertures, fermées par de larges dalles, se remarquent à la voûte. Enfin un puits hexagone, orné de rosaces à l'extérieur, en occupe le milieu.—L'abside du *Port* n'a que quatre chapelles. Celle du milieu manque, sans doute parce que l'église étant dédiée à la Vierge, cette chapelle, qui dans les autres églises a la même destination, devenait ici inutile. Ce qui frappe, au *Port*, c'est l'élancement et la légèreté de la construction intérieure. On est bien loin encore du style ogival et de ses audacieuses proportions, mais bien loin aussi des lourdes églises romanes des autres contrées. L'ornementation, tout entière dans les chapiteaux, montre une très-grande variété. Historiés ou à feuillage, ils font preuve, en général, d'une assez grande inhabileté d'exécution. Il y en a cependant, parmi ceux à larges feuilles, qui sont dignes de l'art antique. Il est fort difficile de retrouver la signification des figures de la plupart des autres. La tentation d'Eve et d'Adam, leur expulsion du paradis terrestre, se reconnaissent encore assez aisément; mais faut-il voir dans deux guerriers à armure de mailles, ayant casque et bouclier, perçant de leur lance des personnages qu'ils foulent aux pieds, la lutte du bien et du mal, ou la défaite des barbares Ariens par les barbares Chrétiens? J'inclinerais à accepter la seconde allégorie, parce que, à Issoire, à Saint-Nectaire, nous reverrons les mêmes guerriers, avec la même armure, accoudés sur leurs bras à côté

Le Port.

(1) *Omnem amplitudinem statuarum*, dit Pline, *vicit ætate nostrâ Zenodorus, Mercurio facto in civitate Gallie Arvernus, per annos decem.*—L. XXXIV, cap. 7. — *Miro opere factum fuit atque firmatum: cujus paries duplex erat*, écrit Grégoire de Tours à propos de Vasso. *Ab intus enim de minuto lapide, a foris vero quadris sculptis fabricatum fuit. Habuit enim paries ille crassitudinem pedes trigenta; introsecus vero marmore ac musivo variatum erat. Pavimentum quoque ædis marmore stratum: desuper vero plumbô tectum.*

de prêtres ou de saints personnages, et semblant, dans le repos de la victoire, supporter l'église. A d'autres chapiteaux du *Port*, ces guerriers se retrouvent différemment placés ou accompagnés; leurs boucliers portent pour devise tantôt *Hælias*, tantôt *Caritas*, tantôt *Amaricia*; ailleurs un autre tient un livre ouvert sur lequel on lit mal-aisément: *Demon..... contra virtutes pugnans*, en sorte que le premier sens peut aussi s'induire. Sur un des chapiteaux extérieurs du



transsept, on reconnaît très-bien le sacrifice d'Abraham. — La porte méridionale de l'église se fait remarquer par ses sculptures. Un large tympan la surmonte, représentant le Christ entouré de chérubins; à droite et à gauche, dans deux sortes de pendentifs, on voit la naissance de Jésus, et un Evêque recevant sa crosse des mains d'un ange; au-dessous, le linteau de la porte, plus habilement sculpté, montre d'un côté l'adoration des Mages, de l'autre la naissance de Jésus; enfin, deux grandes sculptures reposent aux deux montants: l'une est saint Jean l'évangéliste, l'autre saint Mathieu, ou peut-être Isaïe. Ces sculptures, qui ont été coloriées dans le principe, des chapiteaux aux transepts et aux chapelles de l'église, des mosaïques en rosaces ou en longues lignes régulières, constituent toute l'ornementation extérieure. On vient de rétablir le clocher roman qui surmontait autrefois le chœur. Cet ouvrage, fort coûteux et parfaitement inutile, n'a guère relevé l'église. Il eût mieux valu la dégager des habitations et des murs qui l'entourent, du moment où

l'on y voulait consacrer des sommes qui eussent bien mieux profité aux arts dans d'autres travaux.

La Cathédrale.

On a franchi les siècles, on a passé du premier âge de l'art chrétien au temps de ses plus pures, de ses plus sublimes inspirations, quand on est arrivé, par l'étroite et montueuse rue qui longe le *Port*, sur le plateau où s'élève la sombre cathédrale. — Ici, nulle trace de transition; pas le plus mince vestige byzantin; toute la netteté, toute la perfection du style ogival, depuis le plan jusqu'aux moindres détails d'ornement, vous attendent dans cet édifice si admiré. Le gothique n'en a peut-être pas de plus parfait pour la légèreté et l'élancement des lignes, la sobriété des décorations. Une aussi grande sévérité de goût, dans la distribution d'ornements qui appartiennent à l'ogival fleuri, ne se rencontre que bien rarement, et donnerait à croire qu'une construction si grandiose a pu être achevée dans une seule et courte traite de temps, sous l'inspiration d'une pensée d'art unique. Cependant, un siècle de travail presque continu (du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e) ne put conduire à son entière élévation: jusque dans le XVI^e siècle, il fallut que le zèle des prélats s'exercât pour la mener à peu près où elle est maintenant. — Le grand architecte de la cathédrale mériterait que l'on connût plus que son nom. L'histoire ne l'a pas voulu. Elle dit uniquement qu'il s'appelait Jean Des Champs (*Joannes de Campis*), qu'il fit un plan, monument à lui seul s'il existait encore, dont le 61^e évêque de Clermont, Hugues de La Tour, posa la première pierre en 1248; et que, grâce à l'activité des travaux, aux immenses sommes que le zèle chrétien arracha par oboles à chacun, par gros cadeaux à saint Louis, il put avant de mourir en voir le chœur achevé, prêt à recevoir, au jour de Pâques 1285, l'archevêque métropolitain de Bourges. Pour édifier cette belle et vaste construction, l'Eglise abusa indignement de la superstition publique. Des bulles réitérées vendirent, sous toutes formes, le Paradis aux confiantes personnes qui la voulurent croire (1): et toutes les bourses s'ouvrirent!! — Interrompu dès 1546, l'ouvrage ne fut repris qu'en 1590; enfin au milieu du XV^e siècle un grand effort fut vainement tenté pour la terminaison complète. Tu trouveras dans l'*Atlas*, avec les plus intéressants souvenirs de l'édifice actuel, le projet inexécuté fait alors pour l'achèvement de la façade occidentale; sa manière affectée sent déjà la décadence du style ogival. Si nous avions aujourd'hui le monument entier, il n'en serait ni plus ni moins, pour nous, des sacrifices faits crédulement par nos pères; et nous jouirions d'un des plus splendides édifices religieux de l'Europe. Toutefois, le ciel nous garde qu'il vint jamais à l'idée d'exécuter les plans gigantesques que le zèle religieux, en s'éteignant, a laissé sans finir! Ce que le temps ne maintient pas debout mérite-t-il qu'on le relève, et doit-on appui à autre chose qu'à la vie! — Les travaux du XV^e siècle consistèrent seulement en un Jubé, maladroitement établi entre le chœur et la nef, et dans la construction des portes et des tours du midi et du nord. Nul doute que si en 1507 Jacques d'Amboise, 79^e évêque, n'avait fait couvrir le monument du plomb solide qui le préserve maintenant, ce dernier travail apporté au grand édifice ne fût encore à entreprendre.

En entrant dans la cathédrale par la porte de l'ouest, on est soudain frappé de la hardiesse des voûtes et de l'élancement prodigieux des faisceaux de colonnettes qui leur servent de piliers. Les archéologues passés-mâîtres, se

(1) Il faut voir, dans la *Notice sur la cathédrale*, par M. Gonod, l'énumération et la puissance des moyens qu'à l'instigation des évêques les papes employèrent pour en payer les travaux.

étranges, on se demande si ce tableau n'est point une satire amère, œuvre d'un puissant génie : sinon, on ne peut le prendre que pour un monument de la plus étonnante superbe, pour une incroyable folie de l'orgueil.

Le chemin de Billom à Vic-le-Comte est une des plus jolies routes de traverse de la Basse-Auvergne. Une culture pleine d'éclat, des collines plantées de grands arbres, des points de vue sans cesse changés s'y montrent jusqu'à ce qu'on ait atteint le revers des puys de St-Romain et de Saint-Maurice. On traverse successivement les belles campagnes de Montmorin, de Saint-Julien de Coppel, de Laps, de Busséol où Charles IX dormit une nuit, et quand on arrive au sommet des collines qui ferment l'horizon de Billom, Vic-le-Comte apparaît, gardé au sud par la vieille citadelle féodale de Buron, relevé par la tour ronde de son château, le toit brillant et aigu de sa Sainte-Chapelle, au centre de monticules volcaniques couverts de taillis de chênes. Séjour des comtes d'Auvergne depuis le XIII^e siècle, Vic-le-Comte vit s'embellir le château dont on retrouve encore une tour massive avec quelques fondements, et s'élever la délicieuse chapelle, au moment même où Jacques d'Amboise dotait Clermont de charmantes sculptures. D'un gothique moins pur, cependant, que la rosace sud de la cathédrale, et surtout que la fontaine des Jacobins, la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte montre déjà l'influence de la Renaissance dans son ornementation luxueuse. Elle n'est à jour que du seul côté nord, où des vitraux encore bien conservés inondent de leur lumière adoucie un autel de marbre, orné de statues d'un bon dessin et de capricieuses sculptures. Tout autour de sa nef assez courte règne une corniche pesante, formant une galerie à balustrade, ornementée à profusion, qui va se lier aux arcs en anse de deux oratoires. Au-dessus de cette galerie les douze Apôtres sont supportés par des consoles très-richement et très-habilement sculptées. La vue de l'extérieur frappe par une certaine lourdeur des contreforts, par la largeur disproportionnée des fenêtres, mais aussi par la corniche à large congé qui soutient la toiture. Des animaux entrelacés de feuillages y ont été dessinés avec un goût et un talent remarquables. — Il faut aller jusque sur les ruines de Buron pour voir le sauvage aspect de cette citadelle des comtes. On domine, de ce pic, un terrain aride et tourmenté, que l'Allier parcourt dans sa plus profonde gorge, et où l'on trouvait autrefois les restes de la puissante abbaye du Bouchet. Mais, plus au midi, le regard s'étend sur les régions moins dénudées où s'élèvent les sommets de Nonette, d'Ybois, d'Usson, de Montcelez, de Vodable, de Mercœur, témoins taciturnes des vieux siècles, habités maintenant par les fleurs rustiques dont la racine pénètre leurs murailles effondrées. — Dirigeant d'ici nos pas vers l'ouest, franchissons l'Allier au gué le plus proche, et gravissons les pentes aiguës de Corent. Un village chétif est établi presque au haut de ce vignoble aimé des papilles Auvergnates, et en cultive le plateau deux fois volcanisé. En traversant les terres bistrées et caillouteuses, nos pieds heurtent des fragments de briques épaisses à rebords droits, des débris d'amphores et de poteries; les bergers accourent, offrant à notre curiosité d'antiquaire des silex travaillés en haches, en bouts de flèches, des anneaux, des bracelets, des armes en bronze, de petites monnaies presque frustes, des plaques de cuivre semblables à des miroirs, indices d'un établissement ancien, Gaulois sans doute, sur ce sommet isolé de partout. — Mais plus remarquables sont la superposition d'un cône d'éruption moderne sur ce vieux volcan basaltique, et la perspective dont tu jouiras en approchant de son bord occidental. Tu verras là, depuis sa naissance; à la fin de la coulée de la Serre, jusqu'à sa jonction avec la vallée de l'Allier, le splendide vallon des Martres, aux vergers précieux, aux pampres si verts, aux longues et sinueuses saulées. A son sommet sont assis Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Tallende, Le Maran, aux blanches maisons, aux terres sombres plantées de bouquets d'arbres pittoresques. Saint-Amand se voit plus bas, avec ses habitations si nombreuses et si pressées. Plus près, mais tout au haut d'une côte blanchâtre, dont l'aridité fait contraste avec la verdure épaisse du fond, Monton étale sa bizarre laideur; à ses pieds, Veyre se cache dans la fraîcheur de ses eaux et de ses ombrages; enfin, presque au bord de l'Allier, le gros bourg des Martres se montre en tête de ses prés pleins de fruits. Aucune expression ne peut rendre le puissant effet de cette vue prise de si haut qui s'étend encore vers le nord-ouest du côté de Gergovie, vers l'ouest et le sud sur les cratères des monts Dômes, sur les pics amoncelés du Mont-Dore, jusque sur les campagnes montueuses des environs de Brioude. Dans notre Limagne si ondulée, où la nature a jeté de si belles œuvres, les aspects sont variés à tout moment. Chaque éminence a le sien, diversement remarquable; mais celui que nous contemplons en cet instant est sans égal, je crois. On ne lui pourrait comparer que la vue de la terrasse basaltique de La Roche-Noire, montrant en face le vallon méridional de Gergovie, magnifique aussi de verdure, et pittoresquement encadré par les villages du Crest, de La Roche-Blanche, de Merdogne, perchés sur leurs buttes de forme et de couleur si tranchées. La supériorité reste pourtant à la première. Nulle autre n'en a les contours gracieux et les teintes si bien disposées, si bien harmonisées par la lumière. Je ne crois pas qu'aucun des paysagistes que nous dépêchent chaque été les ateliers de Paris ait jamais planté son grotesque parasol devant ce tableau admirable. Il y gagne, à mes yeux, d'être moins classique. Les paysages n'ont-ils pas d'autant moins de prix qu'ils ont été plus usés par le *traître* pinceau de ces *traducteurs libres* de la nature? — Je ne saurais trouver un plus beau chemin que cette vallée délicieuse, pour te faire sortir de nos grasses plaines limaniennes. Acheminons-nous donc vers la Veyre, qui en suit le fond; et, en remontant son cours, disons adieu à ce feuillage diapré, à ces beaux champs fertiles, à ces horizons infinis de verdure et de moissons que, depuis Combronde, nous avons constamment traversés. Au-dessus de

Vic-le-Comte.

Buron.

Corent.

Saint-Saturnin.
Saint-Sandoux.
Tallende.
Le Maran.
Saint-Amand.
Monton.
Veyre.
Les Martres.

La Roche-Noire.
Le Crest.
La Roche-Blanche.
Merdogne.

Saint-Amand, ancien municpe, et de Saint-Saturnin, résidence des puissants seigneurs de La Tour, nous aurons atteint déjà les pentes sans arbres, les rochers sombres, les longues perspectives d'herbages, la verdure d'oasis qui sont propres aux montagnes du Puy-de-Dôme.



Vieille Maison de Clermont.

§. II. LA MONTAGNE.



Il y a un spectacle inconnu de ton Espagne marmoréenne, c'est celui de l'agencement des déjections volcaniques. Tu en reçois une vive impression en mettant le pied sur le large rebord pelousé où s'arrête la végétation si brillante de la vallée de Veyre. Tu rencontres là une nouveauté de formes, une austérité de tons qui saisissent tes regards étonnés. On dirait, n'est-ce pas, que plus de puissance empreint ces majestueux reliefs, et anime leurs lignes vigoureuses, bien différentes des courbes molles que décrivent les terrains sédimentaires. Dans leur poésie d'antithèses les naturalistes anglais doivent avoir figuré quelque part la patience en ceux-ci, en ceux-là la force, ces deux grands attributs de la création; et sans doute ils n'ont point manqué de faire voir un symbole du lent et laborieux esprit de leur île dans l'une, couverte de fruits abondants, délicieux, tandis que l'autre, comme épuisée par elle-même, n'étale que l'amplitude de sa nudité. De fait, il faut un long repos à cette violence éteinte des volcans pour produire: mais combien sont magnifiques ses aspects! Œuvres inexplicables, écrasantes pour notre faiblesse, ses renflements, ses plis immenses, ses

rochers géants aux cassures profondes, aux amoncellements bizarres, semblent les images de la grandeur. Puis leurs cimes sveltes, d'un vert si doux, qui se détachent sur le ciel avec tant de netteté, dans un air si limpide et si vivifiant, font rêver à une existence plus complète; et, plus léger de corps, l'esprit plus alerte, le cœur meilleur, on gravit leurs flancs sonores impatient d'en fouler le faite, comme si l'on y devait jouir de la plénitude de l'être, de l'entière possession de la vie. C'est pour de telles vues qu'un de mes poètes aimés a dit: « Dans les créations de la « pensée, rien n'est aussi beau que la nature brute et sauvage. Il faut devant elle regarder et sentir; le plus grand « poète est alors celui qui invente le moins. »

Les plateaux qui d'auprès Saint-Amand s'étendent vers Aidat, n'offrent pas encore à un haut degré ces beautés de la nature volcanique: on les pressent déjà cependant. Un de leurs rebords, même, à côté de Saint-Sandoux, te permet de voir la plus belle coulée prismatique qu'il y ait en Basse-Auvergne. Par suite d'une dépression, ces prismes se sont formés en courbe; convergeant tous vers le même centre, ils semblent les rayons d'une colossale auréole, et forment, à coup sûr, un des remarquables *pavés de géants* des volcans continentaux. — La Veyre, encaissée dans un étroit vallon de rochers, coule en une suite de petites cascades dont la mousse brillante indique au loin le passage. Mais bientôt son cours est ombragé par des aulnes touffus; les collines, en s'étageant avec une certaine élégance, se couvrent d'herbes plus longues; des taillis de hêtres ou de chênes en rompent les plans monotones; quelque chose, enfin, dans le paysage, où se remarque plus de culture, annonce le voisinage d'un de ces oasis de nos montagnes où tout ce qui est de l'homme paraît si loin de la civilisation, et tout ce qui est de Dieu si éloigné des hommes. C'est en effet le plus beau, le plus riant, le plus pittoresque de tous, c'est celui d'Aidat que nous allons rencontrer. Il forme un bassin auquel l'eau d'un lac limpide fait un vaste fond d'azur. Il a des bords gracieusement coupés, ornés d'un feuillage plein de vie, et portant en amphithéâtre trois villages entourés de vertes prairies aux haies d'aubépines et de noisetiers. Le mur épais de basalte d'où nous le contemplons, descendu des Puys de *la Vache* et de *las Solas*, en faisant aux eaux de la Veyre un rempart élevé, l'a contrainte de les répandre en cette nappe profonde. Mais leur cours s'étant établi par-dessus son sommet la restreint et la comble chaque jour un peu plus. Assis sur son bord oriental, Aidat y baigne presque les murs de ses maisons que la lumière y réfléchit en longues colonnes. Plus élevés, Sauteyrat et St-Julien sont placés vers le nord comme pour embellir la perspective. A quelques brasses de la jetée un îlot de lave, sur lequel on distingue des débris de constructions anciennes, entretient entre ses rochers une végétation très-vive qui ajoute encore à l'agrément du point de vue. Sur cet îlot nous retrouvons toutes les cloches de la vieille science antiquaire. L'une, avec les briques empâtées de chaux et les ruines de bâtisse dont il est recouvert, t'y reconstruira un des nombreux lieux de repos de la splendide *villa* de Sidoine Appollinaire. Elle s'aidera pour cela du nom de *Pic du Chatelet* que porte dans le pays cet îlot, et trouvera dans la conformation du lac et la direction de ses eaux, dans le nom de *Caves de Saint-Sidoine* donné à celles d'une vieille maison au midi, dans des restes de château-fort au centre du village d'Aidat, dans une foule d'autres détails, enfin, de très nombreuses raisons pour établir, sur les bords de ce beau lac, le fameux *Avitacum* décrit avec tant d'enflure dans une des lettres de l'Évêque Gallo-Romain. Cette autre, au contraire, te dira: « Crédule touriste, ma sœur radote, le lac de Sidoine était plus « vaste. Le ruisseau qui le formait rencontrait à son embouchure de hauts rochers contre lesquels il se brisait en « écumant, et la Veyre arrive ici tranquille, dormeuse, entre les ajoncs. Venez à Chambon, je vous y montrerai « Avitacum aussi bien que s'il existait encore. » — « Menteuse, » criera une troisième, car la vieille science n'est pas toujours polie, « c'est à Sarlière que fut Avitacum. » Et pour peu que nous restions, nous serons assourdis de latin et de reliques, de vieux pots et de briques cassées. — Plus sûre, l'histoire t'expliquera et les ruines du château, et celles du *Chatelet*, en t'apprenant qu'Aidat fut, au XIII^e siècle, une des forteresses du Dauphin d'Auvergne. Tu as vu d'ailleurs, du plateau de la Roche-Noire, Sarlière, bas-fond où croupissaient autrefois les eaux d'un marais, et que pare maintenant la plus riche culture: jamais, assurément, il ne put donner place à la *villa* décrite si minutieusement par Sidoine. — Nous irons bientôt à Chambon: tu sauras alors quelle cloche de l'*Antiquarisme* (passe-moi ce mot) il faut écouter.

Le riant oasis d'Aidat a disparu derrière ses collines. Nous voici dans de vastes plaines ondulées dont le granit aride ne laisse pousser qu'une herbe rare. Rien à l'horizon que les cônes tronqués des volcans ou les puys dômitiques qui, de cette base nue, se haussent devant nous comme les piliers du ciel et les dominateurs de la nature. Ça et là sourdent quelques suintements d'eau. L'herbe alors devient plus verte, quelques feuillages s'y mêlent, et les yeux trouvent un peu de variété. Du reste, une limpidité admirable de l'air, un calme profond, un silence grandiose prêtent à notre course un charme inconnu des basses-plaines. Parfois, dans les affaissements du sol, où l'on a plus d'abri contre les frimas de l'hiver, où la terre, plus abondante, permet un travail plus fructueux, où enfin une eau plus vive sert mieux la végétation, un pauvre village est établi, ses fenêtres bien tournées vers les rayons du midi, et bien défendu contre les raffales de l'ouest par la toiture lourde de ses basses maisons. Ainsi, nous voyons successivement Sauzet-le-Froid, Fontfreide, Teix, Saint-Genès, Champanelle, dont la fraîche verdure de

Aidat.

Sauzet-le-Froid
Fontfreide.
Teix.
Saint-Genès, Champanelle.

Randanne.

Recoleine.

Manson.
Lachamp.

Le Puy-de-Dôme.

Pariou.

Sarcoui.
Chopine.
Côme
Jumes, etc.Allagnat.
Les Roches.
Mazayes, etc.

haies et de prés, au milieu de ces steppes uniformes, repose doucement la vue. Presque au point culminant des plateaux, quand on a retrouvé les laves grisâtres et les amoncellements de Pouzzolane, Randanne apparaît entre les accidents d'une vaste *cheire*, que le bouleau pare çà et là de son feuillage léger. Rien n'égale la sauvage poésie de ce site. Limité au sud par les pics aigus des Monts-Dore, tandis que les cratères des Dômes s'étagent vers le nord, et que, du côté de l'ouest les yeux plongent au loin dans la vallée de la Sioule, il porte une empreinte d'austérité sans égale. Je comprends que M. de Montlosier se soit plu à y créer une demeure. Aucune convenait-elle mieux à ce fils de ces montagnes nues et froides. Artiste par-dessus tout, artiste étrange, il était en quelque sorte né d'elles. Douzième enfant de son père, trop oublié par ses parents que tant de famille encombraient, il avait grandi seul sous le souffle de leur atmosphère tourmenté, et les avait prises pour compagnes de son isolement. Aussi en procédait-il vraiment; son intelligence était forte, originale comme elles; son imagination ardente, à grands traits; et c'est pour cela qu'il en aima plus que personne la poésie profonde, la sentit et l'exprima si bien; mais, semblable à leur terre sans chaleur, il ne produisit jamais les fruits des sols généreux. C'est merveille de voir cet homme, dont la destinée ne semblait pas, à l'origine, devoir être ce que les événements la firent, arranger sa vie avec ces bruyères, ces laves rugueuses, ces grands puys immuables. Jeune, il les étudia dans leurs profondeurs, écrit le tableau de leur formation, en suit, le marteau à la main, les coulées éteintes; et il se passionne si fort pour elles, identifie si bien son existence à la leur que, ne les voulant plus quitter, il épouse une femme plus âgée que lui de 15 ans, mais à qui son père venait de vendre Recoleine. Dans le vrai, ce châlelet antique, avec ses prairies, ses frênes si verts, sa terre brune, ses perspectives mouvementées, sa cascade écumeuse de *Saliens*, était fait pour le séduire. Qu'après une vie publique longue, trop flottante, sans doute, et souvent bizarre, il soit revenu embellir, animer de ses créations ces lieux qui avaient élevé son enfance, se retremper au sein de leur rude nature, cela n'a rien qui étonne; et pour moi je l'en louerais. Je regrette seulement qu'un aussi grand maître qu'elle ne lui ait pas imprimé son cachet si vif, et que dans ses spectacles grandioses il n'ait compris que l'immuabilité, tandis que à l'autre extrémité de la Basse-Auvergne la vue de tableaux semblables formait le coryphée de la Révolution. Après tout ce n'est pas la moins curieuse des particularités de mon beau pays que cette antithèse de La Fayette et de Montlosier, partant des deux bouts opposés de son sol pour être les derniers représentants de la chevalerie dans le tournoi de la politique moderne.

Je ne t'imposerai pas le pèlerinage trop vulgaire, maintenant, du Puy-de-Dôme. Ta vue est lasse, peut-être, des horizons sans bornes, et mieux vaut ne pas gravir les pentes de ce cône de 700 mètres, d'où ils deviennent si vastes qu'on ne domine plus que la confusion. D'ailleurs, notre route est longue encore, et nos pas se sont ralentis dans ces champs phlégréens, images de l'infini, où Manson et Lachamp, solitaires hameaux, entretiennent leurs troupeaux nombreux, et s'épuisent depuis des siècles à faire naître la fécondité dans les pouzzolanes sans vie. Passons donc aux pieds de l'orgueilleuse montagne dont les flancs unis semblent défier l'action du temps, et dont la cime supporte fièrement les nues, comme ces royales têtes des vieilles peintures leur lourde couronne. Je me souviens d'avoir, enfant, éprouvé une grande joie en me trouvant sur elle par un jour plein d'éclat. Ceux qui m'y avaient conduit renoncèrent à distinguer un point quelconque dans le vague immense qui s'étendait sous eux, et ce qui frappa le plus leur regard, ce fut, à l'aspect du nord, la suite des cratères évidés dont une verdure merveilleusement fraîche occupait la bouche, et qui, vus dans un raccourci singulier, en tête de leurs coulées décharnées et longues, offraient une perspective étrangement curieuse. L'éloignement de ce jour n'a pas effacé de ma mémoire l'effet de ce spectacle. Tu n'en jouiras qu'imparfaitement des bords du cratère de Pariou, sur lesquels nous a conduit insensiblement l'inclinaison des bruyères. De tous côtés, cependant, ta vue embrassera de fort belles perspectives. Soit que tu regardes les plaines pouzzolitiques que nous venons de parcourir, et que ferme au sud le profil des Monts-Dore, soit que tu tournes tes yeux vers cette Limagne de si féconde verdure et si peuplée, soit que tu envisages les puys à volcans entre lesquels passe la route de Limoges, les Sarcouis arrondis, Chopine aux pentes ravinees, aux couleurs vineuses, les cratères de Côme, de Jumes, de Louchadières, de Nugère et leurs coulées puissantes, se dessinant sur un rapide penchant, vers Pontgibaud, comme les vagues d'une mer houleuse qui se serait instantanément pétrifiée, tu auras les plus saisissants aspects, dont le moins intéressant ne sera pas le cratère lui-même sur les rebords duquel nos pieds auront peine, parfois, à se placer de front. Nos géologues en tirent vanité, et ils ont raison. Nulle part volcan éteint n'offre une bouche moins altérée: on la dirait fermée d'hier, tant sa forme est pure encore. Du haut de sa crête circulaire le fond intérieur en paraît aussi bas que la base. Dernier produit d'une action ignée très-sage quoique puissante, une pluie de cendres l'a élevée, et la lave n'en a point déchiré les parois. Le vulgaire le compare à un *entonnoir*, et cela aussi justement que son profil sur le ciel à un *bateau*.

Les grandes *cheires* qui occupent la campagne jusqu'à Pontgibaud sont boisées au-dessous des Puys; et là où les hommes ont trouvé assez de terre pour labourer, ils ont formé de petits établissements dont le pacage des montagnes contribue à accroître l'importance. Ainsi Allagnat, les Roches, Tournebize, Chez-Pierre, et plus loin, Mazayes, Saint-Pierre-le-Chastel se distinguent par une végétation de frênes, de taillis de chênes, de prairies. Çà et là,

quelques

quelques îlots de verdure ou quelques arbres solitaires, qui ont poussé entre les rochers, se détachent en bouquets pleins d'élégance, et donnent un caractère moins âpre à ces longues surfaces de pierres, blanchies par les lichens. Ce sont autant de témoins de la végétation épaisse qui les a recouvertes autrefois. Car de mémoire d'homme une grande forêt y a été détruite peu à peu par le pacage des bestiaux, et par des aménagements sans règle. Elles devaient être vierges, en quelque sorte, lorsque les populations primitives de la Gaule y ont fait les retranchements défensifs que l'on trouve à peu près vers le milieu de la *cheire*, révélés par un grand nombre de *cases* à pierre sèche. Du moins, les antiquaires veulent que ce soient là des indices de campement, et ont donné à cet espace pelousé, qui s'étend sur 200 mètres environ de longueur et 120 de large, enceint de ravinements naturels et de fossés paraissant creusés dans la lave, le nom de *camp des Chazaloux*. On peut y compter 60 ou 70 de ces cases, sans aucun fragment de toiture. Au-devant, semblables à des espèces de corps-de-garde, se trouvent des vacans très-reconnaissables. On en distingue aussi dans le milieu, sans pouvoir préciser leur emploi. Il ne faut pas contrarier les antiquaires, qui sont gens fort tenaces et assez puissants. Tu reconnaitras, du reste, que le lieu était parfaitement choisi pour l'établissement de peuplades barbares; et la tradition du pays veut que des combattants aient pris ces rochers pour lieu de retranchement, car un autre point de la *cheire* porte encore le nom de *Paché des Sarrazins*. Mais un fer de lance et un morceau de métal recourbé, que l'on donne pour une faucille gauloise, en l'absence d'autres trouvailles, ne suffisent pas à attester l'existence de cet établissement, dit *des Chazaloux*. Celui d'une vaste carrière, au temps où l'on construisait les édifices religieux, aurait pu laisser en ce lieu des traces pareilles. Tout auprès, d'ailleurs, se voient des monceaux d'éclats de pierres taillées, lesquelles ne se retrouvent point. Cette hypothèse vaut donc, peut-être, l'autre; et la découverte qui y fut faite, il y a quelques 40 ou 50 années, d'un coffret de métal rempli de monnaies du XI^e siècle, à l'effigie des évêques de Clermont, n'autoriserait pas sans raison à penser que ce fut là la grande carrière d'où sortit notre cathédrale, puisque les actes authentiques en attestent la position au pied du Puy-de-Dôme. On a si peu de certitude, pour tous ces camps romains ou gaulois, que j'ai négligé de te montrer auprès de Randanne, celui du plateau de *Cabannes*. Là, dans un endroit bien plus sauvage, bien plus couvert par les arbres et les amoncellements de la lave, on distingue quelques fragments de cases, des murailles à pierre sèche, quelque chose comme des traces de fossés; une fouille dirigée par M. de Montlosier y avait fait trouver des haches de silex et de métal, des ustensiles divers, une médaille qui semble porter le nom de la famille *Cornélia*. Après tout, les hommes habitent bien maintenant ces lieux; nul doute qu'ils aient pu s'y camper alors.

Les montagnes du Puy-de-Dôme n'ont point de vallon qui approche, pour la beauté, de celui de la Sioule à Pontgibaud. Ce bourg, assis en amphithéâtre sur les derniers rochers du fleuve de pierres vomis par Côme, voit ses pieds arrosés par la rivière qui, serpentant dans un bassin de prairies, va se perdre entre les bois touffus d'une gorge resserrée et pittoresque; au sud le Puy-de-Dôme, avec les cratères qui entourent sa base, ferme l'horizon par de grandes et belles lignes sur le ciel; à l'ouest une sorte de mur granitique s'élève perpendiculairement, et, forçant la vue de se reporter sur cette campagne restreinte, en fait singulièrement ressortir les charmes. C'est à coup sûr le paysage de montagne par excellence, et il jouit bien justement de ce renom dans nos plaines. Au sommet du bourg, sur un rocher abrupte, se tient encore debout une tour ancienne, vestige de l'une de ces forteresses que les Dauphins d'Auvergne, ces rois des frontières, possédaient en si grand nombre sur les marches de la province. Après avoir servi de fort aux bandes anglaises, celle-là passa dans la maison de La Fayette au XIV^e siècle; et c'est une dame de cette maison, dont l'Auvergne sera longtemps fière, qui y reçut Montaigne revenant d'Italie. Le château avait déjà une grande réputation d'agrément: mais le voyageur était gâté par les paysages de la presqu'île des Césars, et il ne faut point s'étonner qu'il en trouvât « l'assiette laide plutôt qu'autrement. » Pour nous, que les magnificences des plaines ont blasé, nous rendrons plus de justice à Pontgibaud. On rencontrerait difficilement un lieu où l'on éprouvât plus de jouissance à passer une de ces journées brillantes, riches de teintes, qu'amène la fin de l'été dans notre climat auvergnat. — Depuis un siècle on exploite à Pontgibaud, de loin en loin, une mine de plomb argentifère dont les ateliers d'extraction font le but d'une course admirable, dans les bois qui bordent la Sioule. Un chemin y a été tracé, alternant d'une rive à l'autre: et en le suivant on jouit au plus haut degré de ce calme des vallées profondes et ombragées, troublé seulement par les bruits harmonieux de l'eau qui tantôt court en cascades entre les rochers, tantôt s'étend en nappes tranquilles le long des herbages et des feuillages qu'elle baigne, tantôt ruisselle en grandes surfaces diaprées sur un fond de cailloux étincelant de couleurs. A l'endroit où l'on travaille le minerai, la vallée s'élargit en une sorte d'ovale qui se referme à peu de distance, et dans lequel tout l'éclat du soleil vient éclairer de singuliers accidents de la nature. Les eaux, par le creusement continu de leur lit, ont laissé à une grande hauteur les traces de leur cours en une suite de hautes arcades voûtées, qui semblent de gigantesques constructions des hommes pour orner ce site. A leurs pieds la vallée redevient étroite, se détourne soudain vers l'ouest, et présente une des curiosités naturelles les plus remarquables de tous les sols volcaniques. C'est une butte qui semble la fermer à peu de distance, et qui, produit d'une soufflure dans une coulée, ou bien orifice par où s'est échappée la lave des flancs d'un

PONTGIBAUD.

Volcan de Chalucet.

cratère, porte le nom de *volcan de Chalucet*. Il consiste en un massif de lave considérable, et sur ses pentes s'ouvrent des bouches pareilles à l'entrée de cavernes, ou de ces grottes qu'habitèrent autrefois les populations pourchassées. Une coulée puissante entoure sa base, et, divisée par des lignes de verdure, elle paraît former sept coulées différentes, qui chacune seraient sorties d'un des orifices béants. La direction, la pente, l'agencement de ces coulées dans cette gorge profonde et étroite, sont d'un effet étrange. Il semble qu'on se trouve en face d'une éruption qui s'éteint, tant on dirait que ces grands rochers sont doués de mouvement; et l'illusion s'augmente lorsqu'en s'approchant les bouches se montrent tantôt noires, comme si la fumée venait de les brunir, tantôt rougeâtres comme le feu, sous la pelure de lichens ardents qui les tapissent.

Le Pont-des-Eaux.

Olby.

Saint-Bonnet.

Orcival.

La Sioule, au-dessus de Pontgibaud, reçoit une multitude d'affluents portant tous son nom, qui est d'ailleurs un nom générique dans la langue de l'ancienne Auvergne. Chacun coule dans un vallon plein de fraîcheur, entre de vertes prairies bordées d'aulnes, de frênes, de noisetiers sauvages, et je ne saurais dire lequel offre le plus charmant paysage. Celui du Pont-des-Eaux est peut-être le plus beau par la vigueur de ses végétations, et la bonté de son sol. On y trouve d'abord Olby, riche village de montagne; puis le Pont-des-Eaux, avec ses prés excellents, encadrés de grands frênes, de haies d'aubépines et de framboisiers. Dans cet endroit sur lequel le Puy-de-Dôme semble planer perpendiculairement, le vallon s'ouvre et laisse voir une plaine remplie d'ombrages, dont les terres, partout travaillées ou couvertes de verdure, portent les caractères d'un climat plus doux et d'une fertilité remarquable. Le village de Saint-Bonnet en occupe le milieu, et de tous côtés s'étale un amphithéâtre de collines aux tons sévères, sur lesquelles sont bâtis une foule de villages, de hameaux, d'habitations isolées, qui, avec leur toiture de chaume, leur entourage de prairie et de feuillage, produisent à l'œil un très-riant et très-poétique tableau. C'est au centre de cet amphithéâtre, dans un des plus gracieux replis de son sol ondulé, au bord de la Sioule, que se trouve le plus célèbre pèlerinage Auvergnat. Une des meilleures planches de l'*Atlas* te rappellera ce charmant bassin paré d'une verdure si vive, où, dans une ceinture de chaumières, s'élève l'église de la Vierge d'Orcival. Ni dans la crédule Italie, ni dans ton Espagne superstitieuse ne fut jamais Vierge de plus de puissance, ni de plus merveilleuse origine. St-Luc l'avait sculptée, et on la trouva près du tombeau de Marie! Qui l'apporta ici, au sein des forêts sombres dont étaient recouverts ces sommets dénudés avant que les moines voués à son culte ne les défrichassent? on ne sait; mais la foule des malades guéris par elle, des femmes stériles rendues mères, des personnes protégées, des villes sauvées de la peste ou de maux pires, les annales de l'Église l'attestent. Chaque année, le jour de l'Ascension, il n'est pas un sentier de la montagne par où ne vienne l'affluence du peuple adorer la vierge miraculeuse, et lui porter des vœux avec des offrandes. Jadis, les hauts Seigneurs comme les pauvres gens accouraient de toute part, et rien n'égalait la magnificence des ornements de son église. Les temps sont changés; mais c'est encore un beau spectacle que de voir la foule des habitants d'alentour, même de villages très-éloignés, descendre vers elle en longues files sinueuses. L'église, qui est un des plus remarquables monuments de l'art Roman-Auvergnat a, selon les uns, de merveilleuses traditions avec le paganisme. Ils veulent qu'elle ait été bâtie sur les bases d'un temple ancien, dans les premiers siècles du christianisme, et que ce temple ait été l'objet d'un culte étrange auquel aurait succédé tout naturellement celui de la vierge aux miracles. Pour étayer cette hypothèse, on cherche l'étymologie d'Orcival dans *vallis Orci*, le val d'Orcus ou de Pluton. Comme toutefois les anciens titres l'appellent *Urci vallis*, ou *Walhe*, ou *Orsiwahle*, d'autres n'y ont vu que le *Val de l'Ours*, pensant que les forêts depuis longtemps disparues qui ombrageaient ses collines pouvaient servir de retraite à un pareil gibier. Ce qui est plus certain, ce sont les détails architectoniques de l'église, qui ne font pas remonter sa construction au-delà du commencement du XI^e siècle. C'est sans doute une de celles à qui le *Port* servit de modèle; car le même plan et les mêmes détails s'y retrouvent. Fondée probablement par des moines au sein des sombres retraites, le monastère dont elle dépendait était, au XII^e siècle, sous la domination des comtes d'Auvergne; car Guillaume VII, l'un d'eux, qui avait longtemps guerroyé contre l'abbaye de La Chaise-Dieu, voulut, pour le repos de son âme et de celle de Robert, son père, que le prieur d'Orcival allât processionnellement, un jour par année, faire ses dévotions à cette église puissante (1166). De quelque côté que l'on regarde la basilique d'Orcival, sa situation et ses proportions parfaites lui donnent une élégance remarquable. Son clocher à deux étages, à arcades ogivales encadrant des arcs plein-cintre géminés, à colonnettes sveltes, en fait un monument plein de légèreté, que de poétiques, de romantiques voyageurs, veux-je dire (ils s'appelaient ainsi) (1), ont comparé aux plus célèbres monuments religieux de son époque, soit en France, soit en Orient. A l'intérieur, des chapiteaux dont un grand nombre sont historiés, couronnent et les colonnes engagées de la nef, et celles isolées du chœur. On y remarque un dessin assez pur parfois pour le temps, où les ouvriers serruriers paraissent supérieurs aux sculpteurs: car ils ont laissé à Orcival une grille remarquable, et une porte sur la couverture en peau de laquelle sont rivés des ferrements qui l'étreignent avec une force infiniment gracieuse.

(1) MM Charles Nodier et Taylor.

D'Orcival, il faut venir rejoindre la grande route vers le beau château de Corday, dont on admire la vieille construction, les grands arbres, les eaux magnifiques si artistement dirigées. Arrivés là, un plateau peu ombragé mais fertile nous sépare seul du chef-lieu cantonal de toute cette montagne. Rochefort, en effet, se trouve à son extrémité ouest, caché au fond d'un ravin que l'on croirait pouvoir franchir d'un saut, tant ses bords sont à pic et rapprochés. Les eaux d'une Sioule en arrosent les prairies, bordées de frênes du plus beau feuillage, et qui, s'élançant avec une vigueur rare, semblent vouloir sortir de l'étroite prison où la nature les a semés, pour jouir de l'air et du soleil des hauteurs. Dans cette gorge, cependant, il s'est trouvé place pour un sommet aigu qui supporte encore les ruines d'une autre forteresse des Dauphins d'Auvergne. L'originalité de ce site fait, pour le touriste, tout son mérite. L'agronome en pourrait aimer le sol riche, les belles récoltes sous un climat rude; mais tous deux doivent en fuir les hôtelleries détestables. Quand on traverse ce pays, il faut aller planter sa tente et dresser sa table dans le vallon délicieux où l'on descend aussitôt qu'on est sorti de la gorge de Rochefort. Là, au bord d'une autre Sioule, sous de beaux ombrages, au pied de *Tuilère* et de *Sanadoire*, deux pics de la basse chaîne du Mont-Dore qui se dessinent pittoresquement au haut de la vallée, par un beau jour ou par une nuit brillante de l'été, l'habitant des villes peut jouir de tout ce que nos montagnes ont de plus attrayant: de leurs végétations splendides, de leurs eaux de cristal, de leurs teintes si fraîches, si vives, de leur silence imposant. Ce vallon, d'une très-belle culture quoique sans hameau, semble placé-là, aux pieds du mont Dore, aux portes de l'Auvergne-Haute, à deux pas du Limousin, comme pour marquer l'entrée de la Basse-Auvergne en étalant l'assemblage de ses charmes les plus admirés. Quand une fois, en effet, on en a franchi le faite occidental, on se trouve sur un plateau que le froid rend stérile, triste, et où la vue n'a plus d'aspects riants. On laisse derrière soi le paysage que l'on vient de parcourir, mais dont les vallées se dérobent sous le nivellement du lointain, et où l'on ne distingue plus que des lignes sévères, des tons crus, une campagne morte, rugueuse comme une grande scorie. A l'extrémité du plateau un vaste horizon attend les regards, du haut du rocher sur lequel est audacieusement assis le bourg de Laqueuille. Toutefois, c'est l'horizon des maigres bruyères, des terres granitiques stériles, des bouleaux, pauvre sol et pauvre végétation du Haut-Limousin. Les premiers plans montrent, il est vrai, de vastes prairies, des collines boisées, des mouvements grandioses du sol; mais ce sont les beaux paysages du Mont-Dore qui viennent finir-là, et ceux de la Haute-Auvergne qui déjà commencent. On se plaît encore, cependant, à fixer ses regards sur l'immense espace que de tous côtés on domine, non moins qu'à admirer, dans le village de Laqueuille, un des villages de cette montagne dont la situation est le plus pittoresque. Il s'était groupé sur les derniers rocs d'une épaisse coulée, autour d'un vieux château dont les assises basses d'une des tours restent encore debout au point le plus abrupte. C'était aussi un domaine des Dauphins, et la famille de Laqueuille qui le tenait d'eux en fief, vient à peine de s'éteindre, laissant un des noms les plus connus de la noblesse d'Auvergne. Le marquis de Laqueuille fut par elle député aux États-généraux de 1789. Dans les cassures de la lave, sous les maisons, sur les pentes inclinées du plateau, de grands hêtres, des frênes font à ce village une ceinture de feuillage qui ne contribue pas peu à l'originalité de son site. Du faite de la vieille tour, la vue s'étend au nord sur les plaines volcaniques semées de bois de hêtres au bout desquelles Herment, la froide ville qui tient aujourd'hui la place d'une autre forteresse des Dauphins, ferme l'Auvergne du côté de la Marche. Vers l'ouest le petit volcan de Préchonnet, couronné de ses bouleaux, abrite le Bourg-Lastic, hameau bâti le long de la route de Bordeaux, et qui sert de porte à la province du côté du Limousin. O y trouve une église qui révèle, sous ses adjonctions modernes, les traces d'une fort ancienne construction; car sa forme et ses sculptures sont très-antérieures à celles du XI^e siècle. Au sud-ouest on aperçoit les montagnes boisées entre lesquelles le Chavanon va grossir la Dordogne au-dessous de Messeix et de Savennes; plus au sud, enfin, le prolongement du Mont-Dore, sur lequel Tauves est établi, arrête la vue.— Nous perdrons nos journées à parcourir les points extrêmes de ce vaste horizon. Aucun de ceux dont je viens de te montrer la place ne vaut un pénible voyage à travers un sol le plus souvent ingrat et sans ombrage. A l'exception de Tauves, le plus laid d'aspect, peut-être, mais le plus riche par la nature volcanique de son sol, tous ont des territoires maigres, froids, que la neige ou les frimats recouvrent durant neuf mois chaque année. Le gracieux mais pauvre bouleau, le hêtre au feuillage si vite éclos mais sitôt tombé, fournissent à quelques-uns des objets d'industrie; Savennes transforme en chaux ses calcaires anciens, et ainsi ils compensent par des produits particuliers l'ingratitude de la culture. Suivons donc vers le midi les bords du plateau de Laqueuille. A peu de distance, le hameau du Trador nous montre ses chaumières aux toits de paille, attachées au flanc d'un ravin de prairies ombragées, que fait retentir de ses bruits harmonieux une cascade abondante. Le paysage reprend ses teintes vives, son animation. Après avoir traversé une petite plaine coupée de grandes haies de noisetiers et de chèvre-feuilles, le terrain s'incline rapidement, les pics aigus des Monts-Dore se dressent devant nos yeux, nous descendons dans une vallée profonde dont les bords décharnés, nourrissant, dans leurs déchirures, des végétations vigoureuses, sont d'un effet magnifique. C'est là la fin de la grande *vallée des bains*, au fond de laquelle la Dordogne coule entre d'énormes fragments de rochers blanchâtres, cheire de granit plus bouleversée, plus horriblement

Corday.

ROCHEFORT.

Laqueuille.

Herment.
Bourg-Lastic.
Messeix.
Savennes
Tauves.

Le Trador.

agonie. On dirait que fier et sûr encore de sa puissante vie, il attend impassible les combats gigantesques que lui livrent les éléments. Quand le rude hiver l'enveloppe de sa neige profonde et de ses nues impénétrables, on croit qu'affaîssi il ne doit plus reparaître : mais un jour de soleil qui luit au ciel fait briller ses cimes; on le voit debout et fort dans son linceul; et la chaleur d'un prompt été reverdit bientôt ses pentes flétries. Cependant, la destruction est attachée à son sein, et il ne renaît ainsi chaque année que pour compter les larges plaies creusées sans cesse dans ses flancs. D'une sérénité merveilleuse, alors, il semble regarder, tranquille comme s'il avait la prescience du destin, son existence s'échapper pour aller au loin former d'autres créations. A considérer sa forme de géant accroupi, un rieur bien connu de nous deux le comparerait volontiers à un vieux Pythagoricien assis, qui contemple sa propre métempsycose, et se sent mourir avec délices en voyant sa vie insensiblement aller ailleurs. — En face de cette destruction impitoyable, je pense à tous ces pleureurs de l'*Art chrétien du moyen-âge*, enfantés par notre époque oisive. Je comprendrais un poète qui pleurerait la mort de ce *noble volcan*, comme dirait quelque romancier anglais, bien mieux que tous ces poètes d'une fausse poésie qui ont tant gémi sur l'éboulement des basiliques, des cathédrales, et s'épuisent à remonter sur leurs ruines les pierres que le temps en précipite tous les jours. Assurément, n'était l'idée des vastes et fertiles plaines où, bien loin de sa source, la Dordogne emporte dans ses flots rapides les bases du Mont-Dore, je n'aurais pas assez de regrets pour la disparition d'un si beau monument de la nature. Mais en n'épargnant aucun des siens, ne nous enseigne-t-elle pas qu'elle ne détruit que pour refaire! et ne devrions-nous pas apprendre d'elle à ne point tant nous attacher à nos créations de pierres? Pour la nature, le grand, le beau, le seul monument c'est elle-même, que sans cesse elle édifie en se détruisant sans cesse. Quand donc comprendrons-nous que l'humanité suit la même loi et, comme Dieu dont elle émane, n'efface que pour écrire! Quand laisserons-nous se détruire à leur heure les ouvrages du passé, pour en reconstruire avec leurs débris d'autres qui vaudront mieux! — Tu n'aimes pas moins que moi, mon brave Lorenzo, cet ami commun qui renferme sa philosophie dans cette brève formule : « La vie est une plaisanterie où ce qu'on appelle vérité est le plus plaisant des mensonges, » et qui ne veut point voir de grand événement dans le monde, « si ce n'est le déluge. » Tu l'aimes comme moi, parce que cette devise de sceptique cache une des vies les plus dévouées qu'il y ait; et que s'il en fait la morale de ses jours bouffons, le sacrifice absolu est celle de ses jours sérieux. Si nous l'avions ici, ne penserait-il pas ainsi, lui qui donne à si bon marché ce qui existe, pour courir avec tant d'élan vers ce qui doit le remplacer en l'anéantissant! Devant ces grandioses destructions de la nature, il aurait peut-être, avant moi, traduit dans sa langue pittoresque ce mot des anciens : « La vie naît de la mort, aussi bien que la mort de la vie. » Pour sûr, il ne nous suivrait pas de basilique en basilique, se souciant peu de ces vieilles murailles, qui n'ont plus de sens, dirait-il, et il serait allé mainte fois nous attendre avec un bon cigarre, sous quelque bel ombrage, en riant tout seul de ce qu'il appelle joyeusement *la farce de l'immortalisme*. Au fond, n'est-ce pas, il ne comprendrait point autrement toutes ces ruines, et verrait des mêmes yeux cet antique Mont-Dore si déchiré. Mais il pesterait contre mon humeur philosophique, peut-être? De fait, me voilà en plein XVIII^e siècle. — Allons! trêve de tirades, et, s'il se peut, redevenons *amants de la belle nature*, sans être *philosophes*.

Il faut, cependant, que je dise encore quel charme elle répand dans ses destructions même. Ce que les hommes ne feront jamais, elle crée au moment où elle détruit; elle montre la splendeur de ses créations continues au sein même des désastres, tandis que dans les œuvres des hommes, les désastres nous font horreur, et qu'il faut bien du temps pour que nous consentions à les envisager sans frémir. Vois cette vallée des Bains qui ouvre devant nos yeux sa vaste profondeur. C'est une des larges ouvertures par où s'écroule jour par jour le grand massif de trachyte. Les déchirures des *Égravats* et de la *Gorge d'Enfer*, à son sommet, s'élargissent à chaque heure sous l'action de mille sources que les orages ou les neiges transforment en torrents; la Dordogne roule au loin leurs terres, et amoncelle leurs rochers disjoints pour s'en faire un lit qui figure le cahos; néanmoins elle offre le tableau le plus grandiose, le plus séduisant à la fois. Des flancs du *Puy-Gros*, où nous a conduit la route en quittant Murat-le-Quaire, notre vue embrasse, dans son ampleur majestueuse et dans ses contours moëlleux, ce vaste ovale qui descend du sommet perdu du *Sancy*, bordé par les longues pentes du plateau de l'*Angle* et les cimes inégales du *Rigolet*. Tu vois la *Grande-Cascade* qui s'élance avec tant de hardiesse sur les énormes rochers précipités par son cours, et qui semble engloutir le village des Bains sous sa colonne de cristal. Plus près de nous les riches prairies de la vallée sont encadrées par les végétations si vives de *Prentigarde*, et les belles masses de hêtres et de chênes qui tapissent à notre gauche les flancs du *Puy-Gros* font un étrange contraste avec les sapins aux grands bras, aux longues barbes de lichen blanc dont est revêtue, jusqu'à la *Roche-Vendeix* et la *Bourboule*, l'autre rive de la Dordogne. Une brillante lumière et la perspective donnent à tous ces objets le plus merveilleux agencement. Les pittoresques, les sublimes effets s'y rencontrent mêlés au gracieux, au riant paysage. Toutes ces cimes anguleuses, avec les grands sapins qui croissent à leur base, produisent un caractère général d'élancement qu'étaient loin d'avoir les formes massives et arrondies de la chaîne des Puys; et même en face des ravages des eaux, la splendeur de la nature frappe bien plus ici que ses ruines. — Nous avons encore quelques

La Bourboule.

La Roche-Vendeix.

Cascade de La Vernière.

Du Plat à Barbe.

LATOUR.

heures de soleil et peu de journées pour courir : il nous faut donc quitter à la Bourboule la vallée des Bains, et n'arriver au milieu de la foule paresseuse des baigneurs qu'après avoir visité déjà, en une seule course, ce qu'elle met une partie de la saison à connaître. La Bourboule est un petit hameau de chaumières, semblable à tous ceux de nos hautes montagnes. Ses habitants exploitent les prairies et les terres mal protégées qui se forment le long du cours de la Dordogne, entre les énormes rochers qu'elle entraîne et les amas de débris qu'elle roule chaque hiver. Des sources minérales sourdent de son mamelon et y attirent quelques malades, qui peuvent joindre l'agrément de promenades magnifiques aux bons effets de ses thermes modestes. La *Roche des Fées*, la *Roche-Vendeix*, les cascades de *La Vernière* et du *Plat-à-Barbe*, la vallée et les belles forêts où se trouvent les *Scieries* sont pour eux des occasions de courses salutaires, autant qu'elles vont être pour nous charmantes, par la délicieuse soirée qui se prépare. — Il faut une grande complaisance pour trouver de la féerie dans ce grand rocher de granit, à filons feldspathiques, au pied duquel coule la Dordogne, et qui regarde, sur l'autre rive, une autre roche de même taille et de même nature dont la violence des éléments l'a séparée il y a bien des siècles. Mais dans ses filons rosés, dans quelques inégalités et une dépression creusées à sa surface par l'action du temps, l'imagination fantastique des montagnards a vu des pas de fées, les coupes dans lesquelles elles buvaient, l'empreinte de leur poêle à frire, posée brûlante sur le roc, et bien d'autres choses encore que se font répéter, par amusement, les baigneurs de la Bourboule. — La Roche-Vendeix n'a pas gardé traces du château qui servit de repaire aux bandes pillardes d'Aimerigot-Marcel, dans le XV^e siècle. Ce n'est plus qu'un mamelon presque inaccessible, dont l'herbe affrlande les moutons, et dont les pentes difficiles sont encombrées d'éclats de roches éboulées, entre lesquelles végète, comme dans un sol d'or, une sapinière superbe. De son sommet on a un point de vue fort accidenté. En remontant le cours tranquille d'un ruisseau qui coule à ses pieds, nous arrivons vite dans un de ces sites profonds et calmes, formé par les pentes herbagées des montagnes. De grandes aulnes y défendent de l'éclat du soleil; nul autre bruit ne s'y entend que celui des chutes de l'eau; et, continu, d'une harmonie toujours égale, on dirait qu'il laisse place encore au silence. La cascade de la Vernière est là, à quelques pas, dans une clairière en rond-point, précipitant sa large nappe diaprée entre les racines des *vergues* ou aulnes aux rameaux élancés. La largeur et le lieu, plus que la hauteur de cette chute, ont fait sa célébrité; c'était justice : les vallons où la mythologie ancienne plaça ses nymphes, ses naïades, toutes ses charmantes divinités du paysage, n'offraient pas, à coup sûr, plus de charme que celui-ci, dans lequel tu dois retrouver un peu les ravins couverts de ton Espagne, les gorges profondes, étroites, cachées, où vous atteints si juste la carabine du Cabecilla, et où la guerre civile t'a plus d'une fois conduit. — Le sentier difficile que voici, à droite de la cascade, nous fait gravir péniblement les pentes de cette forêt d'aulnes et de sapins. Ce ne sont point les baigneurs mais les artistes qui l'ont tracé ainsi, sur un plan si abrupte, autour d'un gouffre de verdure, afin de pouvoir jouir de l'étrange spectacle de la cascade du Plat-à-Barbe, dont le bruit effrayant donne le vertige lorsqu'on passe, de racine en racine, au-dessus de sa profondeur presque invisible. C'est une sorte de puits naturel de dangereux abord, à pic de tous côtés, aux parois duquel s'attachent de grandes ronces, et où les branches des hêtres plongent leurs rameaux. Le même ruisseau qui forme la Vernière s'y précipite soudain avec fracas, du haut d'un mur de trachyte, et, tombant de haut sur des roches et des troncs d'arbres entassés, il remonte du fond en écume épaisse, qui mouille tout autour le feuillage d'une pluie de perles éclatantes. Cette cascade peu connue est la plus remarquable qu'il y ait au Mont-Dore, la plus surprenante par son étrangeté. N'était son fracas assourdissant, à deux pas d'elle on ne la soupçonnerait point; car son eau coule sur le roc couvert de mousse avec un calme perfide, en baignant mollement la verdure qu'elle fait naître. — Plus loin, on retrouve cette eau dans une forêt de grands sapins dont les longs lichens blancs semblent attester l'âge, et qui ombrage une riche végétation de fougères et de framboisiers. C'est là la belle forêt du Mont-Dore, « *Selvaggia e apra e forte* » comme celles décrites par Dante. Des vastes clairières herbagées, où paissent des troupeaux de vaches, y ont été ménagées par la nature à côté de fourrés presque vierges, où les animaux qui les hantent peuvent seuls pénétrer; et ces clairières laissent apercevoir un amphithéâtre boisé, d'un dessin grandiose, que domine à son sommet celui des pics du Rigolet nommé le *Capucin* à cause de la forme bizarre qu'il affecte. Les *grandes scieries* auront malheureusement bientôt rasé cette forêt magnifique, en rendant complice de sa destruction le limpide ruisseau que nous cotoyons. — Nous n'avons que faire de monter au *Capucin*, cette curiosité de *badauds* au milieu de choses d'un si grand art. Suivons donc jusqu'à leur naissance les pentes du Rigolet. Là, notre vue s'étend soudain à l'ouest et au sud-ouest sur un vaste horizon que dessine, bien loin, le Cantal aux hautes cimes. La vaste et si pittoresque vallée dont Bort est comme la porte latérale, nous montre confusément ses accidents gigantesques éclairés par le soleil du soir, et sous nos pieds s'étendent les gras paturages à l'extrémité desquels la vieille ville de Latour est assise sur les prismes gigantesques de sa coulée. Ces premiers plans rachètent, par le caractère de grandeur qu'ils empruntent à leurs vastes proportions, la monotonie de leur teinte. D'ailleurs, ce que leur vue peut avoir d'uniforme est bien compensé par la variété du fond et les aspects étranges, affreux et beaux à la fois, de la vallée du Mont-Dore vue du point où nous sommes arrivés. Sous nos pieds s'enfonce le

vallon de la Cour, avec ses longues herbes, son grand mur de trachyte, et derrière elle la *gorge d'Enfer* nous montre ses pointes aiguës, ses tuffs ponceaux dénudés sans cesse, et horriblement déchiquetés par les neiges et les eaux. Leur teinte, d'un jaune rougeâtre, contraste hideusement avec les pentes si vertes du *Sancy* qui les domine et des autres versants supérieurs qui les entourent; vers l'est, on plonge sur un vaste cirque où commence la vallée des Bains, et où viennent converger et le ravin décharné des *Égravats*, et celui couvert de végétations alpestres entre lesquelles la *Cascade du Serpent* dessine sa longue coulée d'écume, puis les plis nombreux du sol herbagé par où descendent les sources de la Dore. — Le vallon de la Cour, dépouillé d'arbres comme tout le haut de la vallée des Bains est, après elle, celui où l'on sent le mieux le grandiose de ces montagnes. Profond, peu large, sinueux, sans cours d'eau, le silence y habite; le bruit des pas sur ses pelouses, de la voix dans son espace, résonnent longtemps, répercutés d'un bord à l'autre. Un filon puissant semble en fermer l'entrée par d'énormes roches au-delà desquelles le vallon s'arrondit; et ses pentes inférieures, tapissées d'un grand bois de sapin, vont rejoindre à gauche la vallée des Bains après un long contour. On se trouve alors assez près du *Buron du Mont-Dore*, presque au centre d'un grand cirque, dominé de tous côtés par les plus hauts pics du groupe, au milieu d'un espace si immense que d'énormes mouvements de terrains, de gros rochers, s'aplanissent au regard comme feraient des pierres sur un grand chemin. Le calme admirable dont on jouit, la pureté de l'air, la netteté des lignes du paysage, le bruit de la Dordogne torrentueuse, les sons dispersés des clochettes des troupeaux, le mugissement lointain des vaches qui paissent les herbes épaisses aux flancs des pics, tout cela répand sur l'âme une mélancolie douce, une rêverie pleine de charmes, ce délicieux « *sentiment des hautes montagnes* » dont parle si poétiquement Byron. — Au fond de la vallée des Bains, immédiatement après celle de la Cour, une étroite porte, formée par de grands rochers affreux qu'on appelle la *Porte du Diable*, donne passage dans des ravins bien plus affreux encore par leurs déchirures et leurs bouleversements, qu'au Mont-Dore, ainsi que dans la plupart des grandes chaînes montagneuses, on a nommé le *Val d'Enfer*. Un ruisseau tourmenté sort du plus profond de ces ravins, jonchant son cours de débris énormes, et en le suivant on arrive véritablement au séjour de la Destruction. Plus d'herbe vivace, plus de sapins aux verdure constantes, mais des masses d'ocre jaune sillonnées par les eaux en mille manières, et d'où pendent sur notre tête d'horribles roches décharnées, prêtes à rouler au fond de l'abîme. L'autre que les poètes payens ont mis pour vestibule à leur Enfer n'était, à coup sûr, ni plus repoussant, ni plus affreusement pittoresque, ni fait pour inspirer plus de terreur aux cœurs pusillanimes. La poésie toute catholique des montagnards en a fait le palais du *Diable*; il en est le souverain; et chaque objet saillant lui est par elle attribué pour un usage démoniaque. C'est la même idée qu'à des siècles de distance une telle nature a inspirée aux hommes.

Il est doux de redescendre à la fraîcheur du soir, dans la longue vallée qui conduit à cette agglomération d'hôtels qu'on appelle le *village* ou la *ville des Bains*. Des sapinières aux teintes sombres qui garnissent les pentes inférieures, la nuit sort déjà pour répandre sur elles une ombre plus épaisse, et donner à tout des formes indécises. Les amas de rochers entre lesquels se précipite la Dordogne prennent devant nous des proportions fantastiques, et, dans le profond silence de la nature, nos pas résonnent au loin; en passant devant les ravins latéraux, l'écho de nos voix, vingt fois répété, va se perdre au sommet des pics; il semble que des compagnons invisibles nous suivent au flanc des montagnes. Voici la grande cascade dont la chute retentit avec fracas sur les rochers, et qui nous couvre de sa pluie d'écume. Quelques pas encore et nous trouverons nos lits. — Je ne sais rien de moins gai, pour des touristes, que ces pays d'eaux où l'on retrouve le cérémonial des grandes villes au sein d'une nature pleine de vie, de vérité, si je puis dire, qui vous a fait oublier la vie factice et froide des salons. Aussi est-ce à mes yeux un des plus grands mérites du Mont-Dore que d'y rencontrer moins qu'ailleurs les allures guindées, les mises exigeantes, les plaisirs luxueux. La rusticité des lieux ne pouvant aller avec des façons recherchées, et l'amusement y étant au prix de courses nombreuses, on en a banni le cérémonial, les divertissements princiers qui rendent Vichy fastidieux. Après le bain, la journée s'emploie à des excursions à cheval. Le dîner ramène tout le monde autour de longues tables dont le *bœuf au choux* et de vastes plats de *ris* font le *plus bel ornement*. Puis, la nuit venue, le salon de l'hôtel s'illumine, et, sans frais de toilette, on danse au piano, ou bien l'on joue jusqu'à la dixième heure, qui voit les baigneurs regagner processionnellement leur couche. — Les bains du Mont-Dore recevaient un grand nombre d'étrangers, qui s'y faisaient porter en litière, bien avant qu'un établissement complet et une route commode leur permissent d'y venir aussi agréablement qu'aujourd'hui. Les travaux actuels datent de 1817: leur achèvement ne remonte qu'à quelques années. Quand on en assit les fondements, on trouva trois anciennes piscines, dont une entourée de gradins, l'autre en marbre blanc, la troisième remplie de tuiles et de chevrons calcinés. Les murailles d'un établissement furent aussi mises en évidence, et l'on recueillit dans ces ruines grand nombre de fragments de colonnes, de corniches, de bijoux, de monnaies de Vespasien, de Trajan, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Ces anciennes constructions ont été, tant que l'on a pu, utilisées dans l'établissement actuel qui est, disent les gens experts, aussi bien conçu dans ses détails que lourd et de vilain aspect dans ses formes. Il occupe à peu près les assises des

Vallon de la Cour.

Cascade du Serpent.

Buron du Mont-Dore

Le val d'Enfer.

LES BAINS.

kilos. — Reste le petit lait. Le premier sorti du caillé contenant un peu de crème encore, on le soumet à une forte ébullition, et son écume fait le mauvais beurre qui se vend dans toutes les montagnes à bestiaux de l'Auvergne. Ce qui en subsiste, joint à celui qui dégoutte de la tome, étendu d'un peu de lait, est caillé de nouveau pour la fabrication d'un fromage de deuxième qualité; enfin, le résidu de toutes ces manipulations se partage entre le vacher et ses aides, qui n'en méprisent pas toujours la boisson, entre l'arrosage continu des *formes*, et l'engrais d'une portée de porcs, dont l'étable, inférieure au buron, en reçoit les écoulements. Une odeur repoussante s'exhale de ces *chalets* auvergnats; et j'avoue que je ne crois guère aux poétiques couleurs sous lesquelles on nous peint ceux de Suisse. Chaque vache donne ainsi un revenu de 60 à 80 fr. par année, n'exigeant pour cela que le peu d'avances dont tu te fais aisément l'idée d'après le personnel et le mobilier d'un buron, avec le pacage d'un espace de 4,000 à 5,000 mètres carrés. Encore, au Mont-Dore les herbages étant de qualité inférieure, les produits ont-ils une valeur et un rendement bien moindres qu'au Cantal, où les montagnes de lait et d'élèves, comme les montagnes de graisse, donnent des résultats beaucoup plus considérables et beaucoup plus beaux? — Il est curieux d'étudier les mœurs de ces animaux, tranquilles habitants des hauteurs. L'instinct et l'habitude s'unissent en eux pour approprier leur nature à ce séjour, qu'il faut leur faire gagner le plus tôt et quitter le plus tard possible si l'on veut atteindre le but idéal de l'industrie des montagnes. Eux-mêmes dès qu'ils y ont passé une saison, en ont si bien appris les jouissances et le mal-être, que si un trop long hiver les retient dans les écuries d'hivernage, ils montrent une impatience inquiète qu'ils témoignent également quand l'avidité du propriétaire les laisse trop tard exposés aux temps froids. Il faut voir comme au départ elles se pressent, chacune allant reprendre, sans se tromper jamais, le pâturage qu'elle avait fréquenté, la place qu'elle avait tenue, la saison d'avant. Durant les premiers jours, leur joie se traduit en longs mugissements qu'elles se plaisent à faire redire aux échos de la montagne, comme pour saluer des lieux déjà connus. Les plus anciennes guident le troupeau, et portent pour cela une clochette pendue à leur cou : les nouvelles sont enseignées par les autres des habitudes et des périls du séjour. Dociles aux appels des vachers, elles se rassemblent dès qu'ils en donnent le signal, et quand la nuit descend, toutes se rapprochent insensiblement du Buron, près duquel elles couchent toujours, le plus souvent dans un parc à grandes claies. Sur ces hautes cimes, les précipices, les loups et les orages présentent pour elles des dangers souvent redoutables. Les jeunes seules, quand quelque chose les effraie, tombent parfois dans le premier; et les agressions cessent d'en être un, lorsqu'elles ne se tiennent pas trop loin du troupeau pour que leurs mugissements de frayeur en puissent être entendus. On voit alors, en effet, toutes les bêtes accourir, former autour de l'agresseur un cercle qui se resserre incessamment, jusqu'à ce que, faisant un effort pour fuir, il soit percé de coups de cornes et foulé sous les pieds. Non-seulement les animaux, mais les hommes deviennent victimes de leurs craintes. Tu vois comme en passant près d'elles elles nous regardent avec défiance, et nous suivent de loin, ainsi qu'elles feraient d'un ennemi dont elles craindraient les surprises. Le moindre geste de notre part pour éloigner ces Argus amènerait bientôt sur nous tout le troupeau, et peut-être la voix du berger, les efforts des chiens seraient-ils impuissants à nous sauver de leur fureur. C'est chose étonnante, que cette défiance si grande ne menace jamais les chiens du buron de ses terribles effets, et que de si petits animaux se fassent obéir d'elles sans obstacles. A peine elles les voient venir, qu'elles se hâtent de quitter l'endroit périlleux ou interdit, pour suivre la direction dans laquelle ils les conduisent. Le vacher n'a pas d'aide meilleur, car, dès que l'orage menace, quelques minutes lui suffisent pour ramener ses bêtes en sûreté. Dans ces lieux élevés, les *écirs* de l'été ne sont pas moins à redouter que les tourmentes de neige; la foudre y frappe les troupeaux, la grêle fait souvent périr de jeunes bêtes, qui, si elles n'y succombent point, perdent leur lait pour longtemps, portent sur leur cuir les traces ineffaçables de ses coups; ou bien, effrayées, courent en aveugles, s'égarent et vont parfois s'abîmer dans les escarpements des ravins. Aussi les vachers, qui passent à peu près toute leur vie sur les hautes cimes (ils dorment une bonne partie de l'hiver), ont-ils appris par l'expérience les secrets de la nature, et savent-ils deviner ses écarts dans les moindres signes. Ils sentent l'orage dans l'air; comme aux marins, une tache au ciel, un soupir du vent, mille apparences inconnues de nous le leur révèlent à temps, et ils règlent sur son heure le pacage du troupeau, que leur grand mérite est de conserver intact et de rendre toujours plus productif.

Tout différents de la cime surbaissée du Rigolet, les plateaux où nous marchons depuis le lever du soleil sont sans ombrages, couverts de grandes gentiennes dont les corolles jaunes s'épanouissent brillamment sur la verdure de l'herbe, et ils laissent les regards plonger au loin dans les plaines de l'est, tandis que les rebords inégaux, les flancs tantôt déchirés, tantôt boisés de la vallée des Bains forment, à notre droite, un paysage constamment changé par la perspective. Il est beau de le contempler du sommet pelousé du *Roc de Cuzeau*, dominant l'écorchure des Égravats et le noir feuillage qui ombrage la cascade du Serpent. On est si haut déjà, si singulièrement placé, que l'on croit dominer le Sancy lui-même. Cependant, des pieds du cône aigu qui porte ce nom, Cuzeau disparaît sous la vue comme une motte infime, et à peine on l'aperçoit de son faite. Cette butte du Sancy s'élève d'une quarantaine de mètres, environ, au-dessus d'un marais où l'une des mille sources de la Dordogne entretient une brillante végétation

Roc de Cuzeau.

Le Sancy.

de plantes alpestres, admirables de vigueur et de coloris. Sa base forme, avec celle du *Puy-Ferrand*, un col resserré où la violence du vent est souvent dangereuse. Lorsque, harassé d'avoir gravi les rapides lacets tracés sur ses flancs, on peut enfin s'asseoir à son sommet, on est sur le plus haut point du sol de France, en présence d'un des plus vastes horizons connus, qui éblouit les yeux et fascine l'esprit par son immensité. Comme on domine sur un sol montagneux, les objets paraissent moins confus que du sommet du Puy-de-Dôme; si les plateaux du Limousin, certaines portions de la Haute et de la Basse-Limagne se perdent dans une ligne vague comme un fond de mer, les profils des chaînes du centre se dessinent avec une netteté qui permet d'en suivre les directions, et de très-bien comprendre la diversité de leurs systèmes sous l'unité puissante de leur génération. Les arêtes principales de cette courbe gigantesque de volcans, qui, de l'extrémité sud du Mézenc se prolonge par le Cantal, le Mont-Dore, les Dômes, jusqu'au bout septentrional de la Limagne, s'offrent ici merveilleusement distinctes. La science peut ainsi aider les yeux à se retrouver, en face de ces ondulations à perte de vue; mais ceux à qui cette ressource manque restent confondus; devant cette immensité muette, il faut des heures pour que l'on prenne conscience de tout autre sentiment que de celui de l'impuissance: c'est comme la mer quand on la voit pour la première fois; on regarde longtemps pour y découvrir quelque chose; sa grandeur surpasse tant, que l'esprit a besoin de se recueillir pour juger ce qui frappe la vue.—Tiens! Voici sur ce fragment de croix, maintes fois frappé de la foudre, quelque chose de fraîchement écrit au crayon: « *On ne hait les hommes et la vie que faute de voir assez loin!* » C'est un touriste d'esprit, à coup sûr, qui est venu transcrire là cette pensée de Chateaubriand; je n'en trouve pas qui, plaisamment ou sérieusement prise, rende mieux l'impression première de cette vue du Sancy, d'où l'on plane de si haut sur le monde qu'il faudrait être bien pauvre de cœur pour n'en point oublier les misères, et bien desséché par le scepticisme pour ne pas se passionner de l'existence qui fait sentir de si grandes œuvres. Elle me rappelle que, feuilletant le registre où l'on inscrit son nom, à l'entrée des immenses travaux du canal du Midi, je trouvai la signature de Garnier-Pagès au-dessous de ces mots non moins beaux: « *La terre appartient à l'homme comme le monde à Dieu!* »—Si l'on avait pu établir au sommet du Puy-Ferrand un teneur de ces livres d'impressions de voyages, si fastidieux d'habitude, comme il eût été transpercé de toute part de points d'exclamation! As-tu vu ailleurs un spectacle aussi effrayant et aussi magnifique, aussi terrible et aussi inattendu? Juge dans quelles étourdissantes paroles chaque visiteur se plairait à consigner pour la postérité l'expression de son enthousiasme ou de sa terreur, lorsque, marchant sur la croupe arrondie du puy, dans les épaisses et hautes bruyères qui la recouvrent, il verrait sous ses pieds le sol s'ouvrir soudain en un large demi-cercle montrant à ses regards saisis de vertige ce ravinement gigantesque, profond de plus de mille pieds, qui s'appelle la *vallée de Chaudefour*, et dont les parois perpendiculaires sont hérissées de longues aiguilles trachytiques, empruntant à l'opposition de leurs teintes blanchâtres avec la végétation qui les entoure un caractère de beauté et d'horreur sans égal! Les plus hardis seulement peuvent, debout sur cet abîme, jouir pleinement de son indicible effet, en contemplant, depuis son origine si affreusement tourmentée, cette majestueuse vallée que tapissent les plus belles fleurs, que pare une verdure admirablement vive d'herbes fécondes, de chênes, de grands framboisiers, de chèvre-feuilles embaumés, dont tant d'accidents naturels changent l'aspect à chaque détour, et au fond de laquelle s'étend, comme un vaste miroir d'argent dans un cadre plein de variété, le *lac Chambon*, appuyé aux grands rochers et aux ombrages de Murols.—Je vais te conduire sur les bords délicieux de ce beau lac, mais par un chemin de touristes, c'est-à-dire, sinueux et long. Il nous faut suivre d'abord les grands pacages sans arbres, les solitudes infinies du versant méridional du Mont-Dore, descendre vers *Vassivière*, *Pavin*, vers tous ces lacs-cratères qui réfléchissent brillamment devant nous l'éclat du soleil. Entre ces pics majestueux qui entourent le Sancy, dans ces immenses herbages déserts dont le sublime silence est à peine troublé par les bruissements du vent et les lointains mugissements des troupeaux, en face d'un horizon illimité où bois, hameaux, villages, tout s'efface ainsi que des points à peine marqués, on aime à marcher libre des soucis du monde, l'âme comme élevée par le grandiose de la nature. Les miracles de la vierge de Vassivière ne sont rien auprès de tous ces spectacles merveilleux: sa légende populaire veut que, de Besse où on l'abrite l'hiver, elle se transportât seule à son hermitage des montagnes si on tardait à l'y conduire processionnellement, que même souvent elle y aille sans bruit, quand luit un beau jour de printemps: j'aime à trouver là un hommage superstitieux à leur irrésistible attrait.—Autour de la petite vierge noire pour qui la dévotion releva, au XVI^e siècle, une chapelle dont certains chapiteaux rappellent le XI^e, se sont groupées quelques sales auberges où les touristes aiment à faire un frugal repas, et les vrais croyants à acheter des rubans bénis qui préservent de la fièvre, de la morsure des chiens, à rencontrer une eau qui guérit tous les maux, une pierre sur laquelle les prières sont exaucées infailliblement, toutes sortes d'objets de superstition, enfin, pieusement exploités par la fabrique de la petite église.—Pavin est un cratère pelouzé à l'extérieur, dont une eau de cobalt remplit presque bord à bord la cavité. Un bois de jeunes chênes y mire ses touffes gracieuses, et la Couse s'en échappe vers le nord, par une échancrure à peine entamée. La crudité de l'eau du lac rend toute végétation aquatique impossible et, dit-on, le séjour impraticable aux poissons. Un sondage, en 1770, n'y a fait trouver la terre qu'à plus de 90 mètres. On voit, du reste, à deux pas

Le Puy-Ferrand et la vallée
de Chaudefour.

Vassivière.

Les lacs Pavin.
— Chambédaze.
— Bourdouze.
— Montsincire.
— de la Godivelle

du bord, le sol disparaître presque perpendiculairement. Les sources de cette eau, invisibles presque toutes dans ses profondeurs, résident peut-être dans un courant considérable dont on croit que le *creux de Soucy*, sorte de puits naturel d'une vingtaines de mètres, qui se trouve non loin, vers le sud, dans une coulée de lave, est comme une sorte de *regard*. Des hauteurs de Pavin, on distingue dans la même direction le lac de *Chambédaze*, couronné par les hêtres du *Puy-Maubert*, et dont les abords marécageux éloignent le voyageur, aussi bien que de son voisin de *Bourdouze*; puis celui de *Montsineire*, comme un vaste croissant de métal resplendissant au pied des ombrages de son cratère; plus loin enfin, le cône volcanique élevé, d'aspect rude, désolé, que remplit le poissonneux lac de la *Godivelle*.

Besse est à quelques kilomètres vers l'est. Vieille et laide ville, *commune* du XIII^e siècle dont j'ai plus haut transcrit la *Charte*, il montre de loin ses pauvres constructions, mêlées encore de quelques restes ornements d'édifices anciens. Assise sur un excellent sol volcanique, elle est triste et noire comme ses basaltes sombres, et fait contraste avec les foins épais et les moissons longtemps vertes de son bassin resserré. Nous ne franchirons pas les portes de son enceinte en partie détruite, afin de nous rendre plutôt à Chambon par les pacages. — Nous retrouvons bientôt la large et profonde crevasse de Chaudfour, portant sur ses parois septentrionales un rideau de hautes montagnes. Ce sont les sommets de *Dianne*, de la *Croix-Morand*, dont les versants inférieurs, coupés de ravins, voient les habitants de plusieurs hameaux cultiver leurs terres. A peu de distance, le lac Chambon étend sa belle nappe azurée, qui s'appuie contre les rochers géants et le cône pouzzolitique du *Tartaret*, et dont les eaux vont se perdre, pour former la *Couse*, entre les coulées de ce volcan. C'est au bord de ce lac que l'on jouit d'un paysage vraiment délicieux. Tout le pittoresque de la vallée de Chaudfour y unit ses effets grandioses à la fraîcheur de prairies couvertes d'ombrages, aux belles masses de hêtres se mirant dans le lac, sur lequel flottent des îles de verdure. Je ne sais si ce site est décidément celui de l'ancien *Avitacum*; mais à coup sûr, même au temps de Sidoine, il était par la douceur du climat, par la grâce des contours, la variété et le charme de ses bords, bien préférable à celui d'Aidat pour l'établissement d'une *villa*. Une terre autrement féconde d'ailleurs, l'avoisinait, et la riche plaine de Murols n'était pas à dédaigner, même d'un grand-proprétaire Gallo-romain. Le village du Chambon, à quelques pas en avant du lac, renferme une église Romane de peu d'intérêt, et un *Baptistère* du XII^e siècle que les archéologues ne négligent point de voir. C'est une chapelle ronde, ayant six mètres vingt-sept centimètres de diamètre intérieur, éclairée par trois fenêtres très-petites, et formant une coupole supportée par des arcs plein-cintre qui reposent sur des colonnes à chapiteaux. — Un chemin, tracé sous les grands arbres du bois de Tartaret, conduit du lac à Murols, dont le village ombragé et riant, défendu et relevé à la fois par la belle ruine qui le domine, n'est que fort peu distant. Le château de Murols offre la plus élégante de toutes les habitations féodales de la Basse-Auvergne. Construite au sommet d'un cône dont la masse basaltique, coupée verticalement, lui fait un fondement indélébile et un rempart imprenable, son enceinte svelte, qu'une tour élancée rend plus légère encore, domine à une grande hauteur les ondulations pittoresques d'une coulée moderne dont chaque boursoufflure est devenue un cône d'éruption, et dont chaque colline, sillonnée par des eaux admirables, est dessinée par le feuillage des frênes. Mais il ne faut guère chercher, dans ce château, autre chose qu'un charmant paysage. On y voit une première enceinte, bastionnée, du XVI^e siècle, puis une autre, circulaire, à machicoulis, se liant à la haute tour, et portant les caractères de l'architecture militaire du XV^e siècle. Les bâtiments qu'entoure cette seconde enceinte, également ruinés, laissent voir encore, dans des sculptures de blasons ou de fresques peu marquées maintenant, les vestiges d'une ornementation riche. Murols n'offre donc pas un type bien pur de l'architecture militaire du moyen-âge : on veut que ce soit le *meroliacense castrum*, dont, au rapport de Grégoire de Tour, Thierry fit le siège en 552. Aucune trace des constructions de cette époque n'y vient corroborer cette assertion. Il faut le prendre uniquement pour un très-joli souvenir de la société féodale; et le charmant historien qui aime tant à mettre en présence les trois représentants de cette société, l'église, le château, la chaumière, ne pourrait trouver un point où sa poétique imagination les trouvât mieux rapprochés. Du donjon de Murols, en effet, il ne verrait pas seulement une multitude de villages qui, groupés autour de leur modeste chapelle, paraissent comme la base de leur long clocher : mais l'église monumentale de Saint-Nectaire lui montrerait au nord-est sa toiture massive, en même temps qu'au-dessus d'elle ses yeux distingueraient, aux flancs de la montagne de *Cornadore*, comme vers le sud dans ceux de la montagne de *Jaunas*, les grottes que les pauvres serfs se creusaient dans les rochers pour y vivre plus libres, sans doute (1). — Saint-Nectaire est un fort vilain hameau, situé, au sortir du bassin si heureusement accidenté de Murols, dans des ravins granitiques dont le triste aspect s'enlaidit encore par les masses de travestins stériles qu'y déposent de très-abondantes sources minérales. Ces sources, d'un usage

BESSE.

Chambon.

MUROLS.

Grottes de Cornadore,
de Jaunas.

SAINT-NECTAIRE.

(1) Les premières peuvent tout aussi bien avoir servi d'écuries ou de caves au château dont les ruines recouvrent la montagne. Mais les secondes offrent certainement les restes d'un village de serfs. Les détails, dont un escalier à trois étages creusé en spirale dans le conglomérat friable, n'est pas le moins curieux, méritent une longue visite. Les géologues en rapportent de fort beaux échantillons.

tendit la main en disant : « *Courage, M. Ponchet, vous êtes-vous point blessé ?* » Celui-ci ayant achevé son terrible « office, Brugière éleva les yeux au ciel et s'écria : « *Père céleste, je te supplie pour l'amour de ton fils, qu'il te plaise me conforter à cette heure par son Saint-Esprit, afin que l'œuvre que tu as commencée en moi soit parfaite à la gloire et utilité de ta pauvre Église.* » Il fit ensuite une prière mentale, puis se tourna vers les flammes que le vent lui poussait au visage ; « *et le bourreau mit bas l'aix, tellement que le patient demeura pendu en l'air tout au-dessus du feu, sans remuer ne crier, jusques à tant que, baissant la tête, il rendit paisiblement l'esprit.* »

L'opulente plaine d'Issoire s'étend, en remontant le cours de l'Allier, jusqu'aux abords des argiles rouges du Lambron, dominée à l'est par les hauts versants où sont situés Sauxillanges, le Vernet, Saint-Germain-l'Herm, et par les pics cultivés d'Usson, de Nonette ; à l'ouest par le long plateau basaltique du Broc, dont le village pittoresque répond si bien à ceux de l'autre rive. Usson et Nonette n'ont plus gardé de leur fort et beau château, que le sombre cône de basalte qui leur servait de fondements. A Usson, nulle trace ni de ces trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet du pape, dont parle Scaliger, ni du donjon flanqué de sa petite villette qui les dominait, ni de la captivité de vingt ans qu'y garda la femme d'Henri IV : vingt années de la plus singulière vie, de délicatesse d'esprit et de grossière débauche, d'amour vrai et de libertinage, de superstition et de bienfaits, d'intrigues de femmes et de menées politiques. Un amas de pierres, détachées de leurs épaisses assises, un bourg populeux, riche, d'où la vue embrasse un site magnifique, telle est maintenant cette formidable butte d'Usson, couronnée jadis par la triple enceinte du château où Louis XI enfermait ses meilleurs prisonniers, et qui avait pour devise : « GARDE LE TRAITRE ET LA DENT, » parce que la famine ou la trahison le pouvaient seuls livrer. Si sa célébrité ne l'a point sauvé de la démolition, comment Nonette serait-il resté debout, lui qui ne comptait de mémorable que sa prise par Philippe-Auguste, et son habitation par la cour du duc Jean de Berry, apanagiste d'Auvergne. On sait que ce duc y avait fait reconstruire, au XIV^e siècle, une résidence somptueuse, dont l'éclat est attesté par des portions de bâtiments encore debout dans le village. Mais comme Vodable, qui se voit au couchant, au-dessus de la plaine du Lambron, et où l'on aurait peine à trouver rien qui retraçât le séjour de la brillante, de la chevaleresque cour des Dauphins, Usson et Nonette ont disparu sous le bienfaisant niveau que Richelieu et Louis XIV ont successivement promené sur la France. Seule de toutes ces anciennes résidences féodales, celle de Villeneuve s'est maintenue entière. Cachée dans une vallée tranquille, au flanc d'une colline chargée de moissons et de pampres ; possédée par les seigneurs d'Oureilles, qui avaient splendidement reçu François I^{er} sous leur toit toujours calme, quelles craintes pouvait-elle inspirer ? On l'a donc laissée debout, comme pour apprendre aux âges à venir ce qu'étaient les demeures des riches de l'ancienne société. Celle-ci est formée d'un vaste corps de logis, flanqué de deux ailes, que relie, à la hauteur du premier étage, une terrasse continue. Quatre tours rondes en gardent les quatre angles ; un large et profond fossé la protège en l'entourant. Une arche moderne, qui a remplacé l'ancien pont-levis, introduit dans une galerie intérieure dont les murs sont tapissés de mauvaises fresques et de quatrains : l'une montrant un astrologue qui donne une leçon de vie tranquille ; l'autre offrant Rigaud d'Oureilles lui-même, et à ses pieds des préceptes de vie sage et prévoyante ; puis la copie un peu altérée de la vieille facétie de BIGORNE, *qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* et, pour ce, crève de pléthore ; plus loin, celle de *Chiche-Face*, maigre et affamée femelle, *qui mange les femmes faisant l'entier commandement de leurs maris, et n'en ose avaler, de peur de trop longtemps jeûner*, une qu'elle tient en ses dents, et qu'elle a cherchée dix mille années. — Après cette galerie on voit l'appartement où coucha François I^{er} le 16 juillet 1555. Le décor et l'ameublement de ce jour fameux s'y trouve encore ; la tapisserie verte, les grossières peintures aux poutrelles du plafond, aux embrasures des fenêtres, les lustres de bois tourné, plaqué d'argent, les fauteuils hauts, droits, grêles, la cheminée immense, la lourde table aux pieds massifs. Ceci, n'est-ce pas, ne ressemble pas mal aux grandes et pauvres chambres des *posadas* Espagnoles, et ne donne qu'une petite idée de la richesse du seigneur. Le fastueux prince de la Renaissance se dut trouver un peu modestement reçu ; et cependant, quelques sculptures sur les panneaux, les broderies d'or et d'argent encadrant les tapisseries, le tambour à pans coupés et à dessins en relief qui masque la porte de la chambre du Roi, décèlent l'amour des arts chez le seigneur d'Oureilles, dont on montre encore la béquille, le casque, les éperons, la coupe en verre bleu émaillé. Dans une autre pièce, une peinture allégorique au plafond, et un portrait de Louis XI méritent attention, aussi bien que les fresques ornant la voûte des longues écuries, et qui se composent de sujets fantastiques, mêlés à des scènes de tournois ou de duels, et à des allégories mythologiques. — En outre de beaucoup de mérites, comme homme de guerre et comme diplomate, le seigneur d'Oureilles eut celui d'abolir la corvée sur ses domaines. A la vérité, il le fit parce que tous ses paysans les quittaient, n'y pouvant vivre si foulés. Mais tels étaient les sentiments de cette époque, que ces villageois en montrèrent une très-vive reconnaissance, et qu'avant 1789 on venait processionnellement lire à certain jour, devant le pont-levis du château, l'*Évangile de l'abolition de la corvée*.

Si le temps n'avait point conservé le château de Villeneuve au Lambron, il ne faudrait assurément point s'arrêter dans cette plaine, où la laideur des terres rouges et nues fait chèrement acheter quelques oasis de verdure. Cependant,

Le Broc.

Usson.

Nonette.

Villeneuve.

Saint-Germain-Lambron.

Ardes.
Fromental.
Mercœur.

Rentières

quand on quitte Saint-Germain par les hauteurs, pour entrer dans l'élection de Brioude, cet aspect devient moins triste parce que les fonds du paysage le relèvent. La plaine d'Issoire à droite, sillonnée par les eaux bleues de l'Allier, et accidentée par ses pics célèbres; en face les campagnes fertiles du Broc, de Vodable, d'Antoin; sur la gauche la vallée de la Couse d'Ardes, plantureuse et rendue pittoresque par la coupure gigantesque qui lui donne passage, produisent encore de très-vastes et très-variées perspectives. Certes, on ne peut pas dire que celle de la vallée de la Couse soit belle, avec son sol d'argiles et ses versants arides. Néanmoins elle emprunte aux puissantes formes de ses montagnes, aux teintes vigoureuses de leurs couronnements volcaniques, aux agencements de la chaîne du *Luquet* ou du *Césallier* qui lui servent de fond, un certain caractère de grandeur, qui, joint à l'étrangeté de ses tons, en fait un point de vue fort original, et entièrement nouveau pour nos yeux. Ardes est assis presque à sa naissance, derrière la grande échancrure de Fromental, sur les bases granitiques du Césallier. Rien n'y pourrait attirer nos pas; car la ruine de Mercœur, qui le domine, offre à peine un pan de muraille encore debout; un taillis de chêne plein de vie enfonce maintenant ses racines dans les débris d'un des plus anciens et des plus illustres châteaux-forts de la Basse-Auvergne; et le vallon de Rentières, qui l'avoisine, malgré ses éboulements effrayants, sa coulée remarquable, ses chûtes d'eau bruyantes au milieu de végétations magnifiques, n'aurait plus de prix pour nous, après tant de beaux, de magnifiques bouleversements du sol qu'ont vu nos regards, depuis que nous avons franchi le faite de la vallée de la Veyre.

IV. — ÉLECTION DE BRIOUE.



MESURE que nous approchons de l'extrémité méridionale de l'Auvergne, les caractères comme les beautés du paysage changent et décroissent. La terre s'appauvrit devant nous; la végétation y devient moins forte et plus rare; nous retrouvons l'aspect des régions par où je te fis entrer dans ma belle province. Quelque chose, cependant, rappelle encore l'Auvergne centrale, dans cette élection de Brioude, qui, touchant aux montagnes de l'Auvergne-Haute par l'ouest, à celles du Velay par le sud, portant les lointains produits de leurs volcans, garde un peu de leur physionomie sévère et grande. L'Allier d'ailleurs, jusqu'au moment où il cache son lit dans les gorges profondes, abruptes, sauvages du *Brivadois*, coule dans une plaine sinueuse, formée de ses limons, et dont les riches récoltes, les saulées gracieuses prolongent fort loin les beaux aspects de la Limagne. — Une plaine plus longue [que large, à deux étages de terre en quelque sorte, et qu'enseignent de hauts versants gneissiques peu ombragés, arides; une région montagneuse, couverte de débris volcaniques dans ses parties inférieures, de pins disgracieux ou de sombres sapinières sur ses sommets, tel se voit l'ensemble de cette

portion

portion de la Basse-Auvergne. Il ne faut point suivre le plus haut étage de sa plaine, dont le triste paysage n'est relevé que par quelques tours féodales peu célèbres, et où l'étendue des perspectives peut seule compenser la crudité des tons, l'uniformité des vues. Ce vaste plateau grisâtre, que çà et là viennent couper les lignes d'une verdure sans puissance, a été cent fois traversé par toi, lorsque, près d'amis sûrs, tu t'efforçais d'oublier les peines de l'exil dans de longues chasses. Bien souvent je le parcours, me plaisant à voir courir sur le sol la grande ombre des nuages que chasse le vent du sud-ouest, cherchant ton souvenir aussi bien dans ses rafales, formées sur les côtes de ton Espagne, que dans chaque point de l'horizon qui t'a vu battre les récoltes giboyeuses. J'y trouve du prix pour cela; mais je ne crois pas que, privé de ces douces réminiscences, quelqu'un y voulût voir autre chose qu'une nature plate, sans physionomie, où des artistes doivent passer rapidement. Rien d'ailleurs qui y puisse arrêter le touriste, tandis que l'étage inférieur, formé des deux bassins d'Allagnon et d'Allier, le séduit par ses belles récoltes, ses végétations vives, et l'introduit au centre de la contrée industrielle de l'Auvergne. En remontant l'Allier, en effet, on rencontre, à peu de distance de Saint-Germain-Lambron, après avoir dépassé le confluent d'Allagnon, les terrains houillers dits de Brassac. L'Allagnon baigne les mines de Lacombe et de Charbonnier, puis la grande exploitation du Gros-Ménil. Il arrose ensuite les jardins et les prairies de Lempdes, gros bourg qui chaque jour s'accroît, et que les archéologues ne traversent point sans voir les curieux modillons qui décorent l'abside de son église ruinée. Il entre, dès la dernière maison de ce bourg, dans une fente du sol profonde, aux bords abruptes, rendus pittoresques par les déjections volcaniques qui surplombent à leur sommet ou jonchent leurs pentes, et par la verdure qui les recouvre: à quelque distance, il se détourne, semble élargir son lit pour mieux montrer la ruine du vieux château de Léotoing, d'une étrangeté si saisissante sur son piédestal de granit; enfin, il conduit dans une vallée plus spacieuse qui nourrit de grasses prairies, d'où s'élancent des arbres vigoureux, que tapissent des vignes péniblement maintenues, comme celles des bords du Rhône, par des milliers de murailles à pierre sèche; c'est le vallon de Massiac, à la naissance duquel la petite ville de Blesle ferme la Basse-Auvergne. — Blesle a été jadis une abbaye de femmes, fort ancienne, fort riche, dont l'église, encore bien conservée dans ses détails intérieurs, présente quelque intérêt aux grands amateurs d'archéologie. Cette abbaye se disputait, avec un châtelain dont les immenses fortifications subsistent en partie, les avantages féodaux de la possession de Blesle. La ville, où les chanoinesses de l'abbaye avaient attiré une bourgeoisie nombreuse, est aujourd'hui parfaitement laide; et il faut être né sur son sol fertile, en posséder quelque parcelle importante, pour consentir à passer sa vie au fond du trou sans air où elle est située. — Une mauvaise route mène de là à Brioude, par des ravins dénudés et tristes. Je ne veux point te la faire prendre; et dussions-nous perdre quelques heures en revenant sur nos pas, je vais te reconduire sur les bords de l'Allier, dans l'autre portion du bassin industriel de Brassac. — Jumeaux, d'abord, puis Brassac et Brassaget, nous montrent leurs grands dépôts de houilles, attendant sur le bord de l'eau qu'une crue la rende navigable pour quelques jours; puis les bruyants chantiers où se fabriquent les grossiers bateaux de sapin qui servent à transporter dans les centres de consommation du nord et de l'ouest nos charbons, nos vins, nos fruits. Combien s'est ralenti, depuis trois années, le mouvement de ces petits ports! L'activité fébrile de 1858, en se communiquant à l'Auvergne, avait peuplé d'industries cette belle plaine de Brassac. Le ruisseau malfaisant de Leuge, qui la traverse, était longé par les rails-ways des mines des Barthes, des houillères et des verreries à bouteilles de Mége-Coste; sur le coteau boisé qui l'enceint, au sud, il voyait les blanches flocons de la vapeur sortir en maints endroits de sa verdure; une fumée épaisse s'élevait, sombre et lente, des quatres grands fours de verre à vitre assis au bord de la rivière. De ce mouvement, trop peu réglé malheureusement, pour être fécond, rien ne reste, si ce n'est toutes ces constructions à grands systèmes, à hautes cheminées, qui ne sont plus que des fabriques de paysage, impuissantes à l'embellir parce que la ruine est empreinte sur eux. Qu'elle était belle à voir, cependant, lorsque la vie de tous ces fourneaux animait sa riche nature! Muette maintenant, elle fait encore admirer ses riants aspects, les contours gracieux de sa limpide rivière; mais sa vue a quelque chose qui glace, et que fuient, comme un souvenir pénible, ceux qui l'ont vue si parée par les efforts des hommes. — Tu as gardé mémoire, à coup sûr, d'Auzon, cette ville si bizarrement échelonnée sur une crête à pic, entre de grandes montagnes, et dont on ne soupçonnerait pas l'existence, lorsqu'on sort de la plaine de Brassac pour entrer dans celle de Lubièrre, de Rilhac, de Brioude, on passe à quelques pas d'elle, devant le confluent de son ruisseau dans l'Allier. Tu te rappelles la position pittoresque de son château, les chapiteaux curieux, la porte byzantine, les détails d'architecture si soignés de son église romane, assez peu intéressante d'ailleurs. Ce village, que sa situation agreste pourrait seule faire remarquer d'un touriste, fut, je ne sais pourquoi, une des treize *bonnes-villes* de la Basse-Auvergne. Aujourd'hui rien ne saurait nous y attirer; les longues saulées qui bordent l'Allier, ces chemins couverts et sableux, entre des pièces de chanvres où tant de fois tes coups prompts et sûrs abattirent et la caille craintive, et la perdrix au vol rapide, et le lièvre épouvanté, ont pour toi plus de charmes. Jouissons donc doucement, sous les ombrages légers, de ces bons souvenirs d'un temps qui reviendra, j'espère, moins l'amertume de la proscription. Reconnais ces ondulations, boisées et nues tour à tour, ces sombres couronnes

Lacombe.
Charbonnier.
Le Gros-Ménil.
Lempdes.

Léotoing.

Blesle.

Jumeaux.
Brassaget.
Brassac.

AUZON.

Rilhac.

Azerat.

Alvier.

Lamothe.

BRIOUDE.

de sapins, aux versants de l'est, puis tous ces villages groupés sur les bords gracieux de la plaine; Rilhac, avec ses tours élancées, sa blanche maisonnette aux contrevents verts, sa colline gracieuse, sa verte garenne dont les échos redirent si souvent, et tes chants enthousiastes, et les éclats de tes rires si francs; Azerat, Alvier, sur l'autre rive, où nous regardions chaque soir les brillants reflets du soleil de septembre, qu'une main amie cherchait en vain à fixer sur ses toiles d'étude avec les ternes couleurs de l'art. Lamothe, au fond du bassin, montre encore la ruine sombre de son château, les grands peupliers, les épais ombrages qui s'étendent à ses pieds, puisant dans les limons de l'Allier leur végétation pleine d'éclat. Voici Brioude, enfin, qui de loin fait voir la tour octogone tronquée, et la vaste toiture de sa basilique célèbre.— Brioude est une des plus vieilles cités de la Basse-Auvergne; et son histoire, qui se réduit à celle du riche, noble et puissant chapitre de Saint-Julien, ferait une intéressante monographie. Une plume vive et brillante en retracera plus loin les faits principaux, en écrivant l'histoire du *Velay* avec laquelle elle a d'intimes liaisons. Pour nous, traversons les rues étroites, tortueuses, par où l'on accède à son église, et payons à ce magnifique œuvre de l'art Byzantin-Auvergnat le tribut qu'aucun artiste ne lui refuse.— Tu ne saurais trouver étrange, maintenant que tu as vu la plupart des édifices religieux de la Basse-Auvergne, de m'entendre dire : l'art Roman-Byzantin-Auvergnat. A cette époque de l'architecture, il a bien certainement existé une école Auvergnate, dont le cachet vigoureux se lit sur tous nos monuments. Conduite, selon toute apparence, par des moines, cette école éleva d'abord des églises sur le plan de la basilique romaine; quand les invasions successives eurent tout rasé, elle sortit des cloîtres où elle s'était réfugiée, pour construire, sur les bases anciennes, du X^e au XIII^e siècle, les grandioses édifices par nous visités. Gardant sa tradition romaine, elle y greffa la fantaisie byzantine, apprise dans les croisades, et sut avec un art admirable y plier et les matériaux et les idées que le pays lui prêtait. Un écrivain de talent, pour qui l'archéologie n'est pas une science de maçon, a précisé dans quelques lignes le caractère de cette école Byzantine-Auvergnate : « Des fleurs, dit-il, qu'aucune terre n'a pu produire, des animaux plus étranges encore, s'épanouissent et s'ébattent sur les murs. Les nombreuses laves dont foisonne notre sol, prêtent aux moines mosaïstes leurs scories grises et noires, leur tuf rouge et blanc, pour en former de capricieux dessins. Ce splendide revêtement d'incrustations multicolores enveloppe, comme d'un tapis d'Orient, les parois extérieures de l'abside, ou s'étend, comme un voile de Syrie brodé en losange, sur les planes surfaces du portail. Des guirlandes de pierres, des arabesques de granit enlacent le monument et se profilent jusque sur ses toits, tandis que des crénelures découpent en festons la crête de ses murs (1). » Cette décoration, en effet, qui, avec une tendance bien marquée à l'élancement dans les arcs et dans la masse générale des édifices, donne à l'école Auvergnate un cachet précieux, tu l'as admirée autour de tous ses monuments religieux, des plus petits aux plus grandioses, auxquels le *Port* a servi de modèle premier. Dans aucun, cependant, elle n'apparaît aussi développée qu'à St-Julien de Brioude dont on voit de bien loin les teintes si variées, les longues mosaïques des côtés et du chevet. Cette basilique splendide, celles d'Issoire, de Saint-Nectaire, d'Orcival, posant fortement sur leurs larges assises, avec leurs harmonieuses proportions, la riche sobriété de leurs ornements, la complète exécution de leur plan sûr, unitaire, semblent l'image d'une doctrine parfaitement fixée, complète, sans variation possible, bien différentes en cela des cathédrales gothiques qui, œuvres d'une époque plus avancée, figurent les élans sans règle, les aspirations infinies de l'imagination, et du mysticisme catholique.— St-Julien, dont l'histoire fait remonter la fondation première au règne de Constance Chlore, et le rétablissement au X^e siècle par un duc d'Aquitaine, après le passage désastreux des Sarrazins, ne présente rien actuellement qui date de plus haut que du byzantin fleuri, c'est-à-dire du X^e au XIII^e siècle : tout au plus ses nefs, dont les collatérales ont une largeur pareille à la nef centrale, devraient-elles être regardées comme un peu antérieures à cette époque. D'un autre côté, la hauteur des arcades, l'effort d'élancement de toutes les parties intérieures attestent un développement précoce du style nouveau en Auvergne, et le mérite artistique de l'école auvergnate. Le chœur, de moitié moins long que la nef (5 travées), se termine par cinq chapelles absidales sémi-circulaires, et recouvre une crypte dont la voûte, à nervures déliées, indique son établissement, sa complète restauration du moins, au XIV^e siècle. Dans la nef les arcades sont à plein cintre, et reposent sur d'énormes piliers, à colonnes engagées sur les quatre pans. Dans le chœur, au contraire, elles sont ogivales à tiers-point, très-surhaussées, et posent sur des colonnes isolées. Le narthex, supporté par des arcades basses, forme trois salles répondant aux trois nefs, l'une entièrement tapissée de fresques du XIII^e siècle, fort endommagées maintenant par malheur, qui représentent une danse macabre. A la voûte est le Christ, entouré des attributs des Évangélistes; sur la paroi du nord le jugement dernier, où des diables monstrueux, géants de toutes couleurs, tourmentent les damnés. Ailleurs, entre beaucoup de figures, on distingue deux rois auxquels un ange donne des couronnes, puis les Vertus théologiques, grandes et raides figures, enfonçant gravement des piques dans la gorge d'autres figures qui personnifient les Vices. Un encadrement à rinceaux bizarres divise chaque composition, et il n'est pas un coin de cette pièce, chapiteaux, chambranles, voûte, murailles, qui n'en porte quelque une.— Le système de

(1) D. Branche, *L'Auvergne au Moyen-âge*, t. I, p. 487.

décoration du chœur, bien tranché sur celui des nefs, est tout de chapiteaux à feuillages étranges, d'où sortent des figures d'hommes ou d'animaux, tandis que dans les nefs il n'y a que des chapiteaux historiés. Ce n'est pas là un fait sans valeur : joint aux différences de constructions déjà signalées, il établit l'achèvement du chœur à une époque plus rapprochée que celui de la nef. — Mais les chapiteaux historiés, aussi bien que ceux à feuillage, sont d'un fini remarquable, et bien rare dans les églises de ce temps. Beaucoup rappellent l'antique et ont pu tromper au point de faire croire qu'ils dataient, avec l'église, du IV^e siècle. N'était, en effet, la dégénérescence du goût, qui se trahit par certains détails tout byzantins, on ne voudrait jamais penser, par exemple, qu'un génie ailé tenant un thyrsos et monté sur un tigre, des griffons buvant dans une coupe, lesquels se voient à des chapiteaux de la nef, ne soient point des produits de l'art de Rome. Très-certainement, d'anciens bas-reliefs ont servi de modèle ou d'inspiration à leur sculpteur, qui les a vus et reproduits avec le goût byzantin. La plupart des autres compositions portent leur date, en retraçant les sujets favoris du moyen-âge avec la même supériorité de conception et de faire. — Saint-Julien offre, à l'extérieur, des restes de fortifications puissantes qui s'accordent, du reste, fort bien avec son histoire belliqueuse. On voit surtout, aux transepts, d'énormes machicoulis, formés par une grande arcade; et tout indique que la toiture ancienne, beaucoup plus élevée que celle d'à présent, venait s'arrêter aux collatéraux, sur lesquels régnait une terrasse destinée au service des fortifications. — Deux *ex voto* du XVII^e siècle, conservés dans l'église, la montrent d'ailleurs au milieu d'une enceinte crénelée, flanquée de tours, et dont la porte, pratiquée dans un angle, est défendue par des redoutes. L'église présente à l'orient et à son porche nord l'ornementation Byzantine-Auvergnate dans sa plus vaste échelle. Tu vois là une étonnante variété de mosaïques : tantôt des étoiles noires sur fond blanc, tantôt des cercles, des zigs-zags; puis les colonnettes des fenêtres dont les fûts sont de grès rouge, les moulures des archivoltes faits avec la même pierre, les claveaux qui sont noirs, les modillons, les chapiteaux, tout ce qui est moulure un peu finie, enfin, se détachant en calcaire très-blanc sur le reste de l'appareil, dont des incrustations recouvrent toutes les parties lisses. Une ornementation pareille, mais plus mal conservée, décorait aussi la tour, que l'on va bientôt rétablir dans ses proportions anciennes. Ce serait un assez curieux détail d'archéologie que de rechercher comment l'école Auvergnate du moyen-âge a été conduite à ce système d'ornements extérieurs si simple, et d'un si bon effet; car ce n'est pas assez dire que d'en expliquer l'origine par la différence de couleurs des matériaux du pays, puisqu'on le retrouve dans d'autres monuments byzantins hors de la province, et qu'il cesse dès que l'art ogival apparaît. En Auvergne cet art a eu aussi ses matériaux de prédilection dans la lave sombre et poreuse, laquelle n'a été employée par les architectes byzantins que pour leurs mosaïques.

A quelques mille mètres de Brioude, vers un petit village que l'on croit bâti sur l'emplacement du Brioude des premiers siècles, et qui s'appelle pour cela Vieille-Brioude, la longue Limagne vient finir dans une gorge étroite, à l'entrée de laquelle ses terrains si profonds, si fertiles ne sont plus représentés que par quelques îles limoneuses, incessamment accrues et rongées par les eaux de l'Allier. De là jusqu'à sa source, cette rivière ne connaît que des bords sauvages et resserrés, qui s'élargissent un peu vers Langeac seulement, comme pour lui laisser voir encore des terres fertiles et de grands ombrages. Ces gorges, toutefois, offrent aux touristes des sites remarquablement pittoresques. Vieille-Brioude, d'abord, est un des plus curieux, avec son pont d'une seule arche, de 100 pieds de portée, élevé d'autant au-dessus de l'eau, et ayant pour culée les deux flancs de la montagne. Plus loin nous trouvons Chillac, dont les grands prismes basaltiques, plongent perpendiculairement dans les profondeurs de la vallée, et dont les habitations sont hardiment suspendues sur elle; puis Lavoûte, avec ses petites vignes encadrées de murailles comme à Blesle. Des *Planches* d'une très-bonne exécution te rappelleront ces paysages curieux, que ne visitent pas assez les touristes, et qui feraient une si bonne école pour des peintres de paysage. — De Lavoûte en nous dirigeant vers l'est par la route de Paulhaguet, nous arrivons en peu de temps sur les hauteurs du bassin du Chaliargue, encaissé, fertile, ombragé, semé de villages, de métairies; on pourrait le considérer comme le haut étage de la Limagne, se reliant à elle, au sud-est de Brioude, par le vallon de Senoire et la butte argileuse où va se détruisant chaque jour Lavaudieu, la vieille abbaye de religieuses, dont le cloître Roman est encore un des plus beaux monuments de ce genre. — Ce bassin, qui vers le sud-ouest finit à Langeac, et dont Paulhaguet occupe à peu près le milieu, montre à son extrémité méridionale Chavagnac, où naquit La Fayette, et contre sa paroi du nord Alleret, la plus remarquable exploitation agricole de la France centrale. Le premier sur notre passage, Alleret nous présente, du haut des collines qui l'encerment, ses belles cultures, ses précieux fourrages, si bien groupés autour de ses étables spacieuses; puis la large, l'élégante façade de son habitation, se détachant entre les belles masses d'un bosquet de chênes, et de vastes bâtiments ruraux. Le plus affable, le plus gai, le plus charmant vieillard de l'émigration, le maître de cette ferme magnifique est aussi, peut-être, l'agriculteur le plus artiste de France. Artiste supérieur, j'ose dire! Il ne s'est pas contenté de rendre fertile au-delà de toute idée un immense espace de pelouses pierreuses, de marécages mouvants, de terres jusqu'à lui ingrates: il a fait encore de ces soins de chaque moment la passion de sa vie, et des mille détails qu'ils impliquent, des changements, des modifications continuelles qu'ils ont exigés ou demandent,

Vieille-Brioude.

Chillac.

Lavoûte.
Bassin du Chaliargue.
Lavaudieu.
Paulhaguet.

Alleret.

je crois, les apprêts d'un martyr; un peuple nombreux, refoulé par des soldats et des cavaliers brutaux, remplit les premiers plans; les masses en sont habilement groupées, et les figures révèlent, sous une grande naïveté de traits, sous une très-bonne, très-vive couleur encore, un rare sentiment de l'expression, de la forme, et du mouvement. — Courpirere n'a rien de curieux, que les ombrages et les vertes prairies qui l'entourent, les vues gracieuses, fraîches, le délicieux paysage qui, de tous côtés, se déroulent au-devant de la ville. Quand on porte les yeux vers l'est, les versans gigantesques du Forez offrent leurs plans profondément ravinés, tantôt couronnés de rochers blanchis par les mousses, tantôt unis sous les longues herbes des pâturages, tantôt rehaussés par de grandes et sombres forêts: mais aux étages inférieurs, ces larges aspects font place à des côteaux animés par les cultures, par des vignes toutes plantées d'arbres à fruits, et coupées par des haies épaisses, d'où s'élancent des chênes ou des peupliers vigoureux, tandis que des prés verts et d'une éclatante verdure encadrent à leurs pieds le limpide torrent qui va rejoindre au loin les eaux de l'Allier. C'est au sein de cette nature, si brillante dans ses proportions moins fortes, plus délicates en quelque sorte que celles de la Limagne proprement dite, que se remarquent une multitude de hameaux, de demeures bourgeoises, petits chatelets à tourelles légères, qui ornent singulièrement le paysage. Ainsi les Rioux, à demi cachés dans leur verdure, et en face, la belle habitation de Labarge, avec ses amples rideaux de peupliers; plus loin Vollore, au col du *Grun* sourcilieux de Chignorre, Néronde, Peschadoire, et bien d'autres dont le nom me fuit. Enfin, Thiers se voit dans le fond septentrional, attaché au flanc abrupte de sa montagne, et étalant aux regards les étages sans nombre de ses toitures rouges et de ses fenêtres étroites. — Thiers est, avec Royat, le nom le plus connu de l'Auvergne. Pour les artistes et pour ceux qui n'apprennent que par leurs peintures, cette province, si belle en tant de lieux, semble tout entière contenue dans ceux-ci. Tous deux sont à portée du voyageur, l'un traversé par la grand'route de Bordeaux à Lyon, l'autre, faubourg de Clermont en quelque sorte: il ne faut donc point s'étonner de leur renommée, pleinement justifiée d'ailleurs. Thiers l'appelle à des titres différents et que je proclame bien supérieurs à ceux de Royat. Profondeurs grandioses des vallées, mouvements imposants du sol, rochers affreux, entre lesquels coule une suite de cascades donnant la vie à cent fabriques, étrangeté de situation, éclat, splendeur, opulence de la plaine, immensité et magnificence de l'horizon, réunion de monuments curieux, Thiers possède tout cela au plus haut degré. Les admirables beautés de nos bassins limaniens s'y trouvent associées à toute l'étrangeté d'aspects des hautes montagnes, aux saisissants, aux merveilleux effets de leurs agencements et de leur nature. Ce que les amoncellements basaltiques de l'ouest nous ont fait voir de plus tourmenté, entassements de rochers qu'enlacent des végétations pleines de vie, anfractuosités gigantesques que l'œil ne sait point mesurer sans effroi, le sol granitique de la basse chaîne du Forez nous les montre, sinon avec la même vigueur de teintes, la même variété de couleurs et de formes, du moins avec une puissance presque égale de mouvement, relevés qu'ils sont, dans son étendue restreinte, par la rudesse et l'énergie de leurs lignes. J'ai ouvert ce livre en peignant l'admirable tableau qu'embrasse le regard, du haut des cimes qui couronnent Thiers. Je ne croyais pas en effet que, d'aucun côté, l'Auvergne présentât, dans un plus étonnant ensemble, les grands reliefs, la brillante vie de son sol; et cette vue, si extraordinairement nette dans son immensité, me parut la meilleure introduction à un voyage descriptif. Nous pouvons en jouir de nouveau, appuyés contre le parapet de la route qui traverse la haute portion de Thiers. S'offrant à nous de plus près, elle nous montre ses détails magnifiques, ses plans si boisés, si riches de cultures, si populeux, sillonnés par les eaux de la Dore et de l'Allier; ses fonds accidentés, découpant en longs festons le ciel, d'un azur si beau, et grandissant dans la transparence de l'atmosphère. Quelle idée ne doit pas donner de mon Auvergne, à ceux que l'oisiveté ou le hasard conduit sur cette grande route, cette perspective féérique!

La Bruyère a dit de la ville de Thiers qu'elle semblait *peinte sur le penchant de la colline*. Elle y est appliquée de telle sorte, en effet, sur une pente presque droite, que ses maisons portent vraiment l'une sur l'autre, s'étageant à une grande hauteur. Elle recouvre ainsi, jusqu'à une certaine profondeur, la gorge de la Durole, coupure imposante et contournée, et se groupe encore, dans le fond resserré du vallon, autour de papeteries et de bruyants *martinets* à coutellerie. — Fief de peu d'importance au moyen-âge, l'industrie appela peu à peu, sur ses cours d'eau et sous la garde de ses murailles, une population laborieuse, qui se vit ériger en *commune* dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Les guerres religieuses arrêtaient sa croissance, et c'est seulement à la fin du XVI^e siècle qu'elle se peupla considérablement, et s'enrichit par ses productions de quincaillerie, de coutellerie, de tannerie, de papiers, de cartes à jeu. Mais une peste l'ayant désolée en 1695, par suite de tentatives qui firent du bassin inférieur de la Durole un marais affreux, au lieu des rizières qu'on avait cherché à y établir, sa prospérité déclina presque toujours depuis, minée sans cesse par les progrès de l'industrie dans les autres pays. Restreinte maintenant à la coutellerie, car ses papiers n'ont guère plus de valeur, l'industrie Thiernoise, qui occupait, en 1780, plus de 10,000 ouvriers, mais que le traité de 1786 avec l'Angleterre frappa fortement en attirant chez nous la quincaillerie Anglaise, l'industrie Thiernoise, dis-je, brille encore, cependant, par les précieuses qualités du bas prix et de la trempe, entretient l'aisance générale, et crée des fortunes honorables. — Les rues de Thiers, étroites, tournantes, dont beaucoup sont à grands escaliers, présentent

Les Rioux.
Labarge.
Vollore.
Néronde.
Peschadoire.

THIERS.

de très-nombreux restes d'architecture ornementée du XVI^e siècle, incontestable preuve d'une ancienne richesse. Beaucoup de ces détails, tronqués ou déplacés aujourd'hui pour la plupart, ont été maintefois reproduits par le dessin; les maisons de bois et de briques, à pignons angulaires, à vieilles fenêtres en croix, qui se trouvent encore debout dans l'angle de la place du marché, le sont notamment avec une grande exactitude dans une des meilleures *Planches* de l'*Atlas*. On a aussi copié souvent la façade remarquable du transept sud de l'église de Saint-Genès, avec son habile et élégante décoration de mosaïques et de colonnettes à moulures. C'est un édifice relevé, à l'époque du byzantin fleuri, sur des bases du VI^e siècle, et dont les réparations nombreuses n'ont laissé subsister que peu de détails dignes d'intérêt, parmi lesquels deux chapiteaux, dont la corbeille est entourée de gerbes de blé. — L'église du Moutier, autour de laquelle est groupé, sur les bords ombragés de la Durole, le faubourg inférieur et occidental de Thiers, a paru bien plus méritante aux archéologues. Pour moi, profane, je n'y vois qu'un édifice informe, dont l'extérieur est peu engageant. Ses ornements intérieurs, dont les chapiteaux du narthex méritent surtout d'être observés, en font, au moins en général, un produit de l'art byzantin; mais l'on ne voit sur ses parois extérieures aucune trace des mosaïques qui, en Auvergne, distinguent cette époque. Formant un carré long, sans abside, ayant un chœur peu profond, des arcades cintrées en fer à cheval, des fenêtres cintrées aussi et étroites, des chapiteaux barbares, quelques-uns sculptés grossièrement en creux, le Moutier porte la trace de réparations successives, et offre de très-anciennes parties à côté de constructions des XI^e et XII^e siècles. L'histoire apprend qu'il existait sur son emplacement une abbaye puissante, remontant au VIII^e siècle, et qu'en 1016 on restaura à grands frais. L'inspection des détails architecturaux ne la contredit aucunement, et il faut probablement reconnaître les restes de la vieille abbaye dans une abside bien marquée, au nord de l'église actuelle, abritant une crypte qui sert aujourd'hui de cave, et se reliant sans difficulté aux piliers portant des amorces de voûte qui appuient la muraille nord du Moutier. — Ces ruines, non plus que St-Genès, ne valent pas, à mon sens, les vues si étrangement pittoresques de la ville, et celle des riants coteaux qui, la dominant au nord, vont rejoindre les collines du Bourbonnais vers Ris et Vichy. Saint-Rémy et Chateldon occupent les deux extrémités de ces coteaux, planant, de leur situation admirable, sur toutes les magnificences du fond, et enviant sa fertilité merveilleuse, sa riche parure végétale. Dans ces bourgs, dans les hameaux qui les entourent, aussi bien que dans ceux de la montagne entre Thiers et Vodable, habite une population à la fois industrielle et agricole, qui joint au travail de ses terres, vives mais trop refroidies par l'atmosphère, et trop peu abondantes, aux soins minutieux de ses prairies, les produits de l'industrie coutelière. Ici ce sont des manches que l'on façonne, là des ressorts, ailleurs des lames; et toutes ces parties viennent se réunir dans un atelier de la ville, où s'achèvent des ouvrages d'une trempe parfaite, d'un bas prix incroyable, mais assez mal finis. Malheureusement pour le peuple des environs de Thiers, les tendances centralisatrices de l'industrie font disparaître jour par jour cette fabrication disséminée, si utile à cause de son éparpillement même. Thiers, après que cette concentration se sera totalement opérée, restera peut-être encore un pays de fabrique rare et précieux; ses produits pourront gagner en finesse; mais qui sait si, avec les exigences d'une population ouvrière spéciale, avec les chances du commerce, elle ne perdra pas non plus davantage? qui douterait, d'ailleurs, (et n'est-ce pas là le grand point)! que les populations n'y perdissent leur bien-être.

J'ai longuement parlé, plus haut, des associations communistes qui seraient aujourd'hui le but le plus intéressant d'une visite aux environs de Thiers, s'il en subsistait autre chose que quelques souvenirs mal conservés. Je te renvoie à ces pages qui ne sont pas, je pense, indignes de ton attention, ni impropres à t'apprendre quelques détails nouveaux, et je te convie à regagner notre point de départ, en traversant une fois de plus l'épaisse et féconde verdure du sol Limanien. — Nous trouvons bientôt, au milieu de belles saulées, le long des eaux si bleues de l'Allier, sur une terre profonde, noire d'humus, et qui trahit son origine marécageuse, la petite ville de Maringues. C'était autrefois la porte de la Basse-Auvergne sur la route de Paris, et en même temps le port commerçant de la province. L'industrie du tissage des laines, et la tannerie y entretenaient beaucoup d'activité. Le protestantisme y avait suivi le commerce, et y attira beaucoup de malheurs: il compta cependant Maringues au nombre de ses places concédées, à l'époque des transactions. La position de cette ville, à portée du sol le plus productif de la Limagne, lui donnera toujours l'importance d'un de nos premiers marchés de céréales, et l'élégance, la fraîcheur de son site ne cesseront point d'en faire une belle petite ville, comme l'appelle, au XVI^e siècle, le chroniqueur du voyage de Charles IX. — En inclinant vers Lezoux, le sol, moins chargé de verdure, nous présente un paysage plus léger, au sein duquel Crevant et Bulhon se trouvent agréablement assis. — Plus loin, Ligones montre encore les beaux ombrages, les vestiges luxueux de la splendide demeure que s'y était préparée M. de Chazerat. Tout ce que l'art le plus habile pouvait, il y a un siècle, ajouter à une nature généreuse, cet Intendant l'avait réuni dans ce lieu, rendu célèbre par les arts Gallo-Romains. On y a retrouvé, en effet, et les ateliers nombreux, considérables, et une grande quantité de ces belles poteries rouges, gracieuses de formes, ornées de sculptures parfaites, dignes de l'Antique, que la pioche du paysan découvre de temps à autre, maintenant, dans les différentes parties de l'Auvergne. — Lezoux, enfin, s'étend sur une des plus

Saint-Rémy.

Chateldon.

Maringues.

Crevant.

Bulhon.

Ligones.

Lezoux.

fertiles inclinaisons de tout ce côté de la Limagne, entouré de prairies boisées, et couronné par ses grands taillis de chênes, au bout desquels se dressent les tours rondes du château de Ravel, habitation pleine de luxe des d'Estaing, dans le dernier siècle, après avoir été le siège de la famille célèbre des Flotte, dans les XIII^e et XIV^e. De la hauteur où Ravel est bâti, une vue magnifique présente à nos regards surpris le bassin si animé de Billom, les terres productives de Vertaizon et de Beauregard. Mais il faut venir jusque sur la terrasse de ce dernier château, qui vit mourir Massillon le 28 septembre 1754, pour admirer une dernière fois les collines, les plaines du *marais*, partant d'une fécondité si exhubérante, tous ces lieux, enfin, brillants ou pittoresques, que je me suis plu à te montrer dans toute la variété et la richesse de leurs détails. Les voici de nouveau, sous un jour plein d'éclat, dans l'encadrement grandiose des puits et des côteaux de l'ouest. Saluons-les une fois de plus, mon brave Lorenzo, avec l'enthousiasme qui naît des œuvres sublimes. Ici nous allons laisser la nature, le monde de l'art suprême, de la vie pleine, de l'harmonie éternelle, pour rentrer au séjour des luttes passionnées, des discordes implacables, de l'existence pénible. Qu'au moins ce beau spectacle frappe le dernier nos yeux, et élève nos pensées vers les rêves de l'idéal. — En te quittant, je voudrais dire comme Child-Harold, à la fin de son pèlerinage : « ô vous qui avez suivi le pèlerin jusque dans sa dernière excursion, « si l'une de ses pensées vous revient en mémoire, s'il vous reste de lui le moindre souvenir, il n'aura pas en vain « porté les sandales et le bourdon ! » Mais suis-je un poète pour que ma parole se grave au cœur ! A-t-elle donc reçu le plus faible seulement des rayons d'en haut, et que fais-je de m'aller ainsi mettre auprès de Byron !! Que tu gardes la souvenance de mon beau pays, voilà mon grand désir ; et si tu conserves toujours à ton guide l'élan de ta précieuse amitié, tu lui auras donné sa plus douce récompense.

Ravel.





Voyage Pittoresque

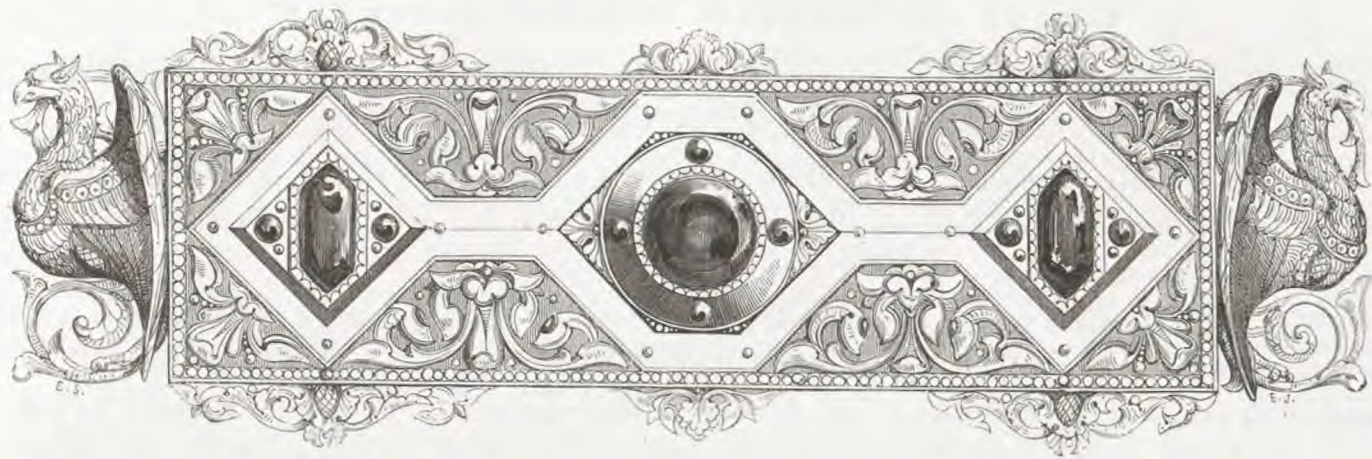
DANS

LA HAUTE-AUVERGNE,

Par M. Henri Durif,

JUGE DE PAIX A AURILLAC.





Haute-Auvergne.

I.

NOTIONS GÉNÉRALES.



CHACUN fait ses hommes, comme il fait ses arbres et ses fleurs. Cette vérité éternelle acquiert dans la Haute-Auvergne sa plus haute sanction. Population, caractère, coutumes, mœurs, monuments même, tout en principe se ressent et s'inspire du sol; tout pourrait avoir son explication, sa démonstration, sa raison d'être dans le climat.

La nature a couvert la Haute-Auvergne de montagnes. Ces montagnes attirent les nuages par une forte puissance magnétique; les nuages condensés se fondent en pluie dans la plaine, en neige sur les hauteurs. Des vents surviennent, capricieux, violents, glacés. On comprend de suite une atmosphère généralement élevée, humide et froide, une température dont les variations sont infinies.

Les rapports entre le ciel et le sol de notre pays, n'étant pas les mêmes que ceux des autres contrées de la France, la Haute-Auvergne a dû avoir forcément des terrains, des plantes, des cours d'eau différents, une physionomie à elle, et si l'on peut parler ainsi, des hommes particuliers. Ce sont ces hommes et ces choses, modifiés de telle ou telle manière par l'action souveraine de l'air, du climat et des institutions, que nous allons sommairement essayer de décrire, d'étudier et de comprendre.

SITUATION.

La Haute-Auvergne est située presque au centre de la France au 45^{me} degré de latitude, sous le même méridien que Paris. Ses bornes sont au nord, les départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze; à l'ouest, celui du Lot; au sud, ceux de la Lozère et de l'Aveyron; à l'est, celui de la Haute-Loire.—Sa plus grande longueur du nord au sud-ouest, c'est-à-dire, de Beaulieu à Montmurat, est d'environ 105 kilomètres; sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est, c'est-à-dire, de Montvert à Chazelles, est de 95. — La Haute-Auvergne formait autrefois le haut-pays de la province; elle se trouvait séparée du bas-pays par une rivière nommée la Rue.

CONFIGURATION PARTICULIÈRE.

Celui qui veut saisir d'un coup d'œil la configuration de la Haute-Auvergne doit avoir le courage de gravir le point culminant du groupe des montagnes. Ce sommet élevé s'appelait jadis *Mons celticus*, *Mons Celtorum*, d'où l'on a fait Cantal, nom actuel du département. — Essayons cette ascension et plaçons-nous un instant sur le plomb du Cantal, afin de donner de suite au lecteur une idée générale de nos vallées, de nos rivières et de nos villes.

La hauteur du Cantal est de 1857 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce point, la vue est immense et pleine d'abord de confusion et de vertige. Puis lorsque les yeux commencent à démêler les perspectives, à s'habituer aux détails, ils sont frappés par un réseau de montagnes qui figure parfaitement l'image d'une vaste toile d'araignée, dont le centre serait le Cantal, cône auquel presque tous les fils viennent aboutir.

L'intervalle d'un fil à l'autre forme une vallée, qui, s'élargissant insensiblement va se perdre plus ou moins loin dans les plaines. Il est bon de savoir que les pics isolés qu'on voit çà et là, se dressant autour du Cantal, comme des satellites, prennent le nom local de *puy*s.—Regardez maintenant à vos pieds, en suivant la direction du sud, un beau vallon fortement accidenté et arrosé par le Goul, c'est celui de Raulhac; il forme la limite du côté de l'Aveyron, et se pose hardiment, pareil à une barrière.—Inclinez un peu à droite, vers le sud-ouest, vous trouvez, partant du puy de Griou, la vallée de Cère. C'est ce large fleuve de verdure tout coupé de prés et de bois qui, après avoir parcouru un espace de 21 kilomètres, se verse là-bas, dans une mer de prairies qu'on appelle la plaine d'Arpajon. Voilà la reine de nos vallées; la rivière de Cère lui donne son nom.—Tournez sur vous-même, toujours dans le même sens, à droite, vous voyez la vallée de Jordane. Elle commence à la base du Puy Mary, dont la hauteur est de 1659 mètres, se dirige vers l'ouest, et forme cinq riches communes. Sa rivière, la Jordane, se précipite d'abord impétueusement jusqu'au-dessous de Saint-Cirgues, et puis plus calme, serpente au milieu de rives délicieuses à travers de beaux enclos jusqu'à Aurillac dont elle baigne les murs.—Tournez encore, vient la vallée de Marmanhac, fertile pays, couvert de vieux châteaux et de maisons blanches. La rivière qui en sort, se nomme l'Autre. — A côté, le vallon de Tournemire, arrosé par la Doire, et fier de deux édifices antiques : le donjon d'Anjony et la tour de Marze. — Voici ensuite la vallée de Saint-Chamans, qui commence au puy Chavaroché, et dont la Bertrande engraisse les verts pâturages. — Au-delà, la vallée de Saint-Martin, traversée par la Maronne. — Inclinez toujours vers le nord, c'est le vallon sinueux de Fontanges, le berceau, et l'on serait tenté de dire, la manufacture de notre belle race bovine. Salers se trouve voisin sur la hauteur, regardant le Bois-Noir.—Un petit vallon, à l'aspect riant, celui de Drugeac, conduit ensuite jusqu'à Mauriac, chef-lieu d'arrondissement. L'on entend presque de la ville le bruit que fait la rivière d'Auze, lorsqu'elle forme, dans sa chute, la magnifique cascade de Salins.—Ce côté se termine enfin par le vallon du Falgoux, gorge raide et profonde que le Mars parcourt sans pouvoir l'arroser.

Nous voilà au nord.—La première vallée qui, partant du puy Mary, fuit du sud au nord, est la vallée de Cheylade. Sa rivière, la Rue, séparait autrefois, comme nous l'avons dit, le haut du bas-pays. — La seconde qui commence au pied du Col-de-Cabre et fait un assez grand contour vers l'est, pour revenir au septentrion, se nomme la vallée de Diènné. La Santoire y mêle ses eaux à la Rue, et ces deux rivières réunies forment près de Vebret la cascade si renommée du Saut de la Saule.

Inclinez vers l'est, ce sont les gorges du Lioran, célèbres par leurs précipices, leurs noirs sapins et par un bel ouvrage d'art connu sous le nom de *percée*, longue galerie souterraine d'à peu près 1400 mètres.—Au point où finissent les gorges, commence la vallée d'Allagnon, riche en sites pittoresques; cette vallée traverse Murat et se continue jusqu'à Massiac. — Au-delà de Murat, si aimé des géologues pour ses roches prismatiques, et tournant toujours à l'est, on trouve la planèze. Cette vaste plaine d'une étendue de 46 kilomètres, sur vingt de large, occupe tous les plateaux supérieurs et ne se termine qu'aux portes de Saint-Flour. — En continuant à s'incliner de l'est au sud, on distingue quelques petits bassins, au milieu desquels est creusé le vallon de Brezons. Cette gorge qui a sa direction du nord au midi, prend son origine aux dernières rampes du Cantal, et va toucher et joindre la vallée de Raulhac. — Nous voilà donc revenus au point du départ, le tour de la chaîne des montagnes est fini.

Ces montagnes sur lesquelles nous venons de jeter un regard rapide, mais exact, appartiennent à une nature volcanique. Produits du feu, elles sont formées de coulées basaltiques superposées en couches, courant dans différentes directions, et semblables aujourd'hui à des rivières de pierre fondue. Dans certaines parties, les basaltes mis à nu par l'action violente des eaux, affectent des formes particulières et curieuses. Ce sont parfois des colonnes aux pans réguliers, d'autrefois on dirait des tuyaux d'orgues de diverses grandeurs.

Nos montagnes, selon leur hauteur, ont deux régions différentes et distinctes : la haute et la basse.

La partie la plus élevée des crêtes, couverte de neiges pendant plus de la moitié de l'année, compose la région haute. Entièrement dépourvue d'habitations, elle ne se découvre qu'au commencement de juin ; mais alors le blanc suaire de l'hiver fait place à la verdure, et des vacheries nombreuses viennent peupler jusqu'à l'automne ces âpres solitudes. C'est dans cette région que croissent notamment les gramens, la grande Gentiane à fleurs jaunes, diverses renoncles, l'Anémone des Alpes, le Persil de Macédoine, les Myosotis nains, et un joli Narcisse particulier. — La seconde région offre quelques plateaux habités, d'épaisses forêts et des pentes livrées à l'agriculture. Parmi les plantes qu'on rencontre dans les montagnes inférieures, figurent la petite oseille, le trèfle, les chicoracés, la marjolaine, l'angélique, la marguerite, la violette pâle, les menthes, et d'innombrables familles de graminées.

Quelques naturalistes ont observé que les montagnes rocheuses tendent à s'abaisser insensiblement. Ils pensent que le frottement continu des vents, l'action du soleil et du froid, l'alternative de l'humidité et de la sécheresse, parviennent à décomposer les granits les plus durs, qui peu à peu s'altérant, se détachent en petits cailloux, ou roulent en éclats. Ces faits et ces observations qui paraissent vrais, ne peuvent s'appliquer aux pics du Cantal, car ces derniers, au lieu d'être nus, se trouvent défendus et protégés par une véritable cuirasse de gazon. Or, ce gazon, imbibé par les vapeurs et les pluies, croît, se tasse, se reproduit sans cesse, et donne pendant quelques mois à la montagne une incroyable fécondité. Ce sont là nos richesses.

L'influence des montagnes sur l'atmosphère des vallées est telle qu'il n'est pas rare de voir, même pendant l'été, trois températures différentes. Le matin, le temps fratchit avec le vent qui se lève ; à midi, la brise tombe, et la chaleur devient suffocante ; et le soir, la froidure se fait sentir de nouveau. Ces variations rapides, ces brusques changements éprouvent les santés délicates, et répandent pour elles dans l'air le germe d'une foule de maladies.

Après la période de l'extinction des volcans, la Haute-Auvergne resta probablement longtemps inculte. Mais peu à peu la décomposition des laves arrivant, la nature dut déployer sur ce sol inondé de cendres fertiles une merveilleuse énergie. Alors commencèrent à croître avec profusion et désordre une innombrable multitude de plantes et d'arbres divers. Bientôt les plus forts végétaux dominèrent, et les forêts naquirent, couvrant de leur ombre les montagnes, les collines et les vallées. Plus tard, la culture vint avec la population. L'industrie humaine, éveillée par le besoin, ne tarda pas à disputer aux bois leur place séculaire. Les vallées et les plaines se dénudèrent insensiblement, et les forêts, comme des ennemis envahisseurs, furent refoulées sur les côtes et les montagnes. Le culte druidique s'en empara en ce moment et y établit ses sanctuaires religieux. Bien des siècles s'écoulèrent ainsi, et avec eux, plusieurs civilisations s'établirent et passèrent. Du reste, soit que la tradition gauloise eût protégé les forêts, soit que le sol défriché fût suffisant, il est certain qu'au ^{X^{me}} siècle, la surface boisée était encore énorme dans notre pays.

Les plus hautes forêts aujourd'hui s'élèvent jusqu'à 1250 mètres. Les arbres qui les composent à cette élévation sont les sapins, les pins, et des hêtres en moindre quantité. — Les hêtres, les chênes, les ormes et les frênes forment l'essence des forêts inférieures. — Parmi les autres arbres à grand développement, figurent le châtaigner, le noyer, le cerisier et le tilleul. — Avec le sapin, on fait des planches et des ustensiles ; avec le chêne, des merrains précieux ; avec le hêtre, des sabots et des outils aratoires ; enfin avec le noyer, le frêne et le cerisier, on fabrique des meubles. L'étendue des forêts du Cantal est de 65,000 hectares : les principales sont celles de Conros, de Montvert, du Bois-Noir, du Lioran, de Siniq, de la Margeride, de Trémouille et de la Pignatelle. On y chasse des loups, des renards, des fouines, des chevreuils et des sangliers.

Tant que la densité de l'air est égale partout, il ne se met point en mouvement et l'équilibre existe ; mais si l'air devient plus léger sur un point quelconque, un vide s'opère, et les couches plus denses se précipitent pour le remplir : telle est la cause et l'origine des vents. — Dans la Haute-Auvergne, l'élévation des montagnes produit des vents nombreux, dont la direction est déterminée par celle des vallées. Or, comme dans notre département, les vallées, ainsi qu'on a pu le voir, s'ouvrent aux quatre points cardinaux, il s'ensuit qu'il n'y existe pas de vents généraux ou dominants. C'est la seule raison qui explique pourquoi l'on ne trouve dans le haut-pays aucun moulin à vent. Cette circonstance étonne les étrangers qui nous accusent de ne savoir ni utiliser les dons de la nature, ni profiter des bienfaits de Dieu. Nous sommes moins coupables cependant qu'il ne paraît au premier abord, et peut-être valons-nous mieux que notre réputation. C'est sans succès, il faut le dire, qu'on a essayé d'établir ici ce genre de moulin ; en effet, un vent se déclare d'abord, qui met les roues en mouvement, mais peu d'heures après, ce vent est contrarié par un

Montagnes.

Forêts.

Vents.

Toujours est-il qu'aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Occident, on rencontre les Gaulois occupant un vaste territoire, et parmi les Gaulois, les Arvernes répandus sur une grande étendue du sol de la France actuelle.

Les Arvernes appartenaient donc à cette race celtique qu'Ammien Marcellin nous peint comme grande, blonde et blanche. Ils étaient robustes, avaient les traits réguliers, le teint pur, les yeux bleus. Par une singularité étrange et dont la véritable cause échappe encore, ce type ancien n'est plus le même aujourd'hui. A part les plateaux de la planée et quelques vallons de l'arrondissement de Mauriac, la population s'est transformée d'une manière sensible, et généralement aux cheveux blonds ont succédé les cheveux noirs. Pourtant le climat est resté le même, la conquête romaine ne nous a jamais envahis, et le commerce étranger a bien amené des capitaux, mais non de nouveaux hommes. Si même de temps à autre, quelques étrangers se sont fixés dans nos montagnes, les différences physiques qu'ils purent apporter, se trouvant en exception, ont dû être absorbées, et disparaître bientôt confondues dans l'ensemble. Ainsi pas de mélange, partant pas de cause connue à ce changement inexplicable. — De nos jours, en définitive, cette famille auvergnate se montre comme jadis, de taille élevée, vaillante et forte. Toutefois, comme la race humaine s'identifie intimement aux qualités du sol, il en résulte que partout, selon la richesse ou la pauvreté des terrains, selon les aspects et les températures, la vigueur et la beauté des populations ont tendu à se maintenir ou à décroître. Ainsi dans le Cantal existent des nuances nombreuses : les habitants des hautes-terres, par exemple, sont grands, musculeux, infatigables, et d'une fraîcheur de carnation que le lait et l'air limpide peuvent seuls donner. Ceux des villes moins robustes, moins nerveux, moins actifs, gagnent en beauté ce qu'ils perdent en force ; enfin ceux de la Châtaigneraie et des autres localités où le sol est maigre et chétif, restent chétifs et maigres comme lui.

L'âpreté du climat, la raréfaction de l'air, rendent les Cantaliens tardifs. Ce n'est guère qu'à 25 ans que les hommes atteignent leur développement complet, ce n'est qu'à 18 ans que les jeunes filles deviennent nubiles. Les mariages sont féconds, il n'est pas rare de voir des familles de dix et douze enfants.

Ces détails techniques terminés, nous allons aborder un autre ordre d'idées, et toucher sommairement à quelques points historiques. Il est juste en effet d'indiquer les traces des institutions anciennes de la Haute-Auvergne, afin d'en dégager le sens, et de leur attribuer la portion légitime d'influence qu'elles ont eu sur l'état intellectuel, moral, ou poétique de notre pays.

La féodalité vint avec les Francs : elle naquit le jour de l'envahissement des possessions romaines dans les Gaules. Les Gaules conquises, l'ancienne population fut-elle dépossédée, réduite en servitude, et les vainqueurs se partagèrent-ils le territoire ? C'est peu probable d'une manière absolue pour toute la Gaule, mais il n'en est pas moins vrai qu'un partage eut lieu sur certains points, et que divers cantons durent être attribués aux vainqueurs au préjudice des propriétaires vaincus. Comment supposer, en effet, que les Francs, pour qui la vie agricole était déjà quelque chose, qui, au dire des écrivains allemands, avaient sur la propriété foncière des idées sinon avancées, au moins pratiques ; comment supposer que les Francs, pour qui le sol devait être précieux, eux les plus forts, eux les conquérants, n'eussent rien fait pour avoir une portion des terres ? Il faut donc reconnaître qu'il y a eu alors dépossession partielle, et la raison nous dit de quelle manière elle a dû s'opérer. Au fur et à mesure que les Francs s'avançaient, ils trouvaient des Gallo-Romains tenanciers qui, les armes à la main, défendaient leurs domaines et barraient le passage. Des combats s'en suivirent, combats qui ne furent ni longs ni douteux, car l'invasion est facile chez les peuples opprimés, où les hommes ne comptent que comme tributaires, et n'ont par conséquent aucun intérêt à défendre leur pays. Eh bien ! ce sont les chefs, les seigneurs battus, qui durent être dépossédés. On respecta sans doute ceux qui, ne se trouvant pas sur le passage des assaillants, ne prirent pas part à la lutte, et n'avaient point agi. La position de ceux-là resta intacte : d'abord parce qu'on ne put les considérer comme ennemis, puis parce que avec la part des vaincus, il y eut assez de terres pour assouvir l'ambition des vainqueurs. La dépossession partielle opérée, l'ordre ne vint pas de suite, et les déchirements continuèrent. Des révolutions pareilles, de si vastes ébranlements ne s'accomplissent ni ne cessent en un jour : après l'éruption du Vésuve, la terre tremble longtemps. Il dut y avoir alors de longs désordres, des tiraillements, des luttes dans les tendances politiques. C'est pour y obvier, pour se consolider, que les seigneurs s'unirent à leurs vassaux par des alliances stipulées, des secours promis et une série de relations féodales. Ces seigneurs et leurs grands vassaux étaient des chefs inégaux sans doute ; ils avaient les uns à l'égard des autres des droits et des devoirs différents ; mais maîtres dans leurs domaines, s'aidant mutuellement contre la partie soumise et qu'on peut appeler sujette, ils s'emparèrent peu à peu de la population et du sol.

Dès le début, la féodalité, pour bien s'implanter, se montra douce. Peut-être même fut-elle acceptée sans peine pendant les deux premières races, car elle faisait cesser l'antagonisme romain, persistant à lutter contre l'élément germanique, et déchirant la Gaule de la fin du V^{me} au IX^{me} siècle. Qui sait même si elle ne satisfaisait pas jusqu'à un certain point les idées de l'époque sur les attributions de la puissance souveraine, sur les droits tels qu'on les concevait alors de la famille et de la propriété. Autour d'elle, autour des centres qu'elle avait créés, vinrent s'abriter

ORIGINE DE LA FÉODALITÉ.

une multitude sans défense, des peuplades sans patrie. La servitude se trouva modifiée sur quelques points; les hommes, au lieu d'être attachés à la personne du maître, ne le furent plus qu'à la terre. L'esclavage antique se transformait en servage, c'était déjà beaucoup : on faisait un pas vers la liberté. Alors sans doute la féodalité eut pour quelque temps un principe d'avenir; alors, quoique continuant à blesser la dignité humaine, racheta-t-elle ce vice par une force calme et tutélaire. Alors, je le crois, elle eut sa raison d'être, et se substitua non en usurpatrice, comme on l'a dit si souvent, mais en reine consentie, à une organisation reconnue vicieuse, à une société morcelée, militante, et jamais en repos.

Féodalité dans la Haute-Auvergne.

Voilà ce qui dût se passer sur quelques points du territoire. Mais dans la Haute-Auvergne où le pays pauvre fut, à peu d'exceptions près, dédaigné par les vainqueurs qui cherchaient les villes importantes, car la prépondérance des cités était décisive; dans la Haute-Auvergne, où la partie gauloise s'était conservée plus intacte, avec tous ses instincts, ses habitudes et ses titres de liberté (*Arverni liberi*); chez nous où la vitalité celtique brillait encore dans toute sa verdure, où nul élément étranger n'avait soulevé d'antagonisme; dans ce pays que les évêques protégeaient avec le système municipal romain, conservateur lui-même des franchises anciennes; là, la féodalité, dans le principe, fut une anomalie et n'eut pas de raison d'existence. Aussi, lorsqu'elle s'établit dans notre contrée, ce fut non pour satisfaire à une nécessité morale, non comme agent civilisateur, mais dans l'intérêt seulement de quelques hautes ambitions personnelles. Certains comtes, en effet, furent bien aises de copier les chefs francs et de leur emprunter un système dont ils comprirent de suite le côté favorable à leur domination. Plusieurs d'entr'eux, indépendants jusque-là, se rendirent même feudataires immédiats de la couronne, afin d'obtenir protection au besoin, en se plaçant sous le bouclier royal. Dès ce moment se trouva suspendue pour nous le mouvement de la société religieuse, la seule société qui possédât alors des institutions favorables au développement social. Ainsi la féodalité n'étant motivée dans nos montagnes par aucune exigence, et froissant au contraire les esprits et les corps, loin d'être l'inauguration d'un temps meilleur, fut le commencement de la barbarie; elle ne vint pas comme un besoin, elle accourut comme une force; au lieu d'être appelée, elle s'imposa.

Aussi aucune forme de société n'a engendré dans la Haute-Auvergne plus de dissensions, de déprédations, de haines que la société féodale. Il est vrai que la configuration du pays, ses montagnes anguleuses, ses sommets isolés, durent se prêter merveilleusement à l'établissement de châteaux inexpugnables, instruments terribles de tyrannie. L'église reçut la pression générale et entra dans le cadre commun. Quelques grands barons, propriétaires de biens allodiaux, échappèrent pourtant à toute mouvance, ou par leur pouvoir personnel, ou par leur noble volonté. Saint Géraud, notamment, comte d'Aurillac, proclama son indépendance en face de la puissance royale, et ne voulut relever de personne (*oppidum quod à nemine teneo*). Ce fut probablement le dernier cri de la liberté gauloise, mais ce cri fut entendu. Les chefs de clans des vallées, les tenanciers inférieurs, obligés de passer sous un niveau féodal, qui abattait tout ce qui ne se courbait pas, montrèrent leur répugnance par les stipulations qu'ils firent et les garanties qu'ils obtinrent. Chacun les imita, demandant des reconnaissances et des concessions écrites en échange de son droit. Et grâce à tant d'énergiques patiences et d'efforts réunis, la province put enfin faire entrer dans son droit public ce magnifique principe qu'elle jeta orgueilleusement à la face de ses oppresseurs : « Nul seigneur sans titre. »

Ce principe seul donne à la Haute-Auvergne un caractère particulier, et lui imprime une nuance distincte. Ses mœurs et sa législation devaient naturellement s'en ressentir.

Cependant si le principe « nul seigneur sans titre » eut pour avantage de fixer d'une manière plus positive les droits respectifs des seigneurs et des vassaux, reconnaissons aussi, d'un autre côté, qu'en ce temps de pouvoirs publics mal pondérés, où la loi la meilleure était souvent celle du plus fort, il eut l'inconvénient, peut-être, de ressembler à une menace et d'aigrir les relations. Les barons tendant tous les jours à étendre leur pouvoir, et les vassaux cherchant à l'enfermer dans ses justes limites, ceux-ci se firent plus farouches et plus indomptables, alors que le caractère des autres devenait plus hostile et plus entreprenant. Tous les jours les puissants bataillaient contre les faibles, sans égard pour la lettre morte des parchemins; nul secours était possible. Sous prétexte de droits de péages, d'escortes, de police des chemins, les suzerains s'emparaient des routes, rançonnaient les passants, pillaient les caravanes, anéantissaient tout commerce; et rendant ainsi la Haute-Auvergne inaccessible, en firent une région tout-à-fait étrangère. Tel fut le rôle de la noblesse pendant le moyen-âge. Plus tard même, à l'époque où le temps et le progrès des idées avaient donné aux mœurs une physionomie plus clémentine, la féodalité existait encore en Auvergne, si dure, si barbare, qu'au XVII^e siècle, sous Louis XIV, après Richelieu, il fallait établir les Grands-Jours à Clermont pour la retenir et la châtier.

Du reste, semblable à ces terrains féconds, dans lesquels la plante qui doit servir de remède fleurit à côté de celle qui porte le poison, il est à remarquer que la Haute-Auvergne, antipathique à la féodalité, produisit instinctivement

et sans

et sans s'en douter, les deux faits sociaux qui devaient avoir l'action la plus dissolvante sur le système féodal : ces deux faits sont les communes et les croisades.

La féodalité, utile un instant, une fois assise et solidement établie, devint oppressive. Fièvre, d'une part, d'avoir porté Hugues-Capet sur le trône, et fait d'un des siens un roi à son image, elle en profita pour accroître son pouvoir aux dépens de la puissance royale chancelante encore; tandis que de l'autre, elle se montrait avide et cruelle envers ses vassaux. Le système féodal devait donc avoir contre lui ces deux forces, le jour où ces deux forces pourraient se montrer : cela ne manqua pas.

La force des serfs et des vassaux ne se créa que lentement. Pendant tout le XI^e siècle, il se fit, dans les entrailles de la nation, mystérieusement et sourdement, un travail d'agréation occulte. L'an 1,000 était passé avec ses terreurs, et l'homme, revenu à l'espérance, selon qu'il était guerrier ou religieux, élevait des châteaux ou construisait des églises. Chaque seigneur attirait des colons dans ses domaines par des concessions de terres; les monastères s'en procuraient aussi par les mêmes moyens, et en recueillaient, en outre, un grand nombre par la proclamation du droit d'asile. Des villes se formèrent ainsi, s'organisèrent, s'agrandirent. L'ordre, qui avait été nécessaire dès le premier jour, produisit le travail, celui-ci la richesse; la richesse amena l'instruction, et cette dernière fit sentir le besoin d'une certaine indépendance. Oui, telle est la force de la nature divine vivante en nous, tel est l'ascendant de cette loi suprême de la raison humaine, que la société la plus ignorante finit toujours par deviner ses droits et avoir la conscience de sa noble destinée. Les vassaux arrivés à ce point, achetaient donc, successivement, quelques franchises, faisaient des acquisitions foncières, et obtenaient, moyennant finance, protection pour leur commerce et leurs personnes. Or, à une heure donnée, toutes ces franchises, rassemblées en faisceau, firent une masse de droits. C'est alors que les populations des villes, composées de bourgeois, de petits propriétaires, d'ouvriers, de marchands, mûris par l'exercice de la vie sociale, se sentant assez d'intelligence et de force pour surveiller leurs intérêts, cherchèrent à échapper au régime féodal, en devenant communautés libres. Les seigneurs s'y opposèrent, essayant de retirer ou de restreindre les franchises accordées, et l'insurrection commença. L'insurrection fut donc forcée; elle n'est là que comme formule, comme consécration de la puissance de certains faits. Ainsi naquirent les communes : leur enfantement fut long et presque toujours sanglant, il eut toute la gloire, mais aussi toutes les douleurs de la fécondité.

La lutte entamée, Dieu seul put savoir tout ce que ces pauvres bourgeois déployèrent de dévouement, de courage et de persévérance pour la soutenir. Ils auraient probablement succombé à la longue, si quelque voix venue des hauts lieux ne leur eût conseillé d'invoquer l'appui du roi. La couronne était bien aise qu'on invoquât sa suprématie, car si ceux qui l'imploraient y trouvaient leur compte, elle y avait aussi son profit. En effet, la royauté, s'interposant en toute circonstance entre les seigneurs et les vassaux, organisait ces derniers et commençait à s'en servir comme d'un levier pour ébranler l'édifice féodal, en attendant qu'elle pût les employer, en guise de massue, pour l'abattre. A leur tour, les communautés, prenant l'habitude d'en référer au souverain, contractèrent avec lui des relations et commencèrent leurs rapports avec le gouvernement central. — On voit venir le tiers-état.

Voilà ce qui se faisait généralement en France aux XI^e et XII^e siècles; mais dans la Haute-Auvergne les choses étaient mieux et autrement.

Là, ainsi que nous l'avons dit, le régime municipal romain s'était implanté facilement, parce qu'il avait respecté l'organisation celtique si riche de liberté, se contentant de l'améliorer et de la compléter par un mécanisme plus savant. Ce municipe romain modifié, s'incarna dans nos bourgades et s'y fortifia par l'appui du clergé et du patronage chrétien. En effet, la société civile gallo-romaine, se sentant impuissante à vivre seule, vint se rallier à la société religieuse plus jeune et plus virile. Saint Géraud, qui était encore plus chrétien que Gaulois, prit de l'église le régime romain, proclama l'allodialité de son patrimoine, affranchit des esclaves, et au commencement du X^e siècle, donna des libertés particulières à la ville d'Aurillac. Les individus qu'avait désignés un vote public, furent investis, par sa volonté, d'un certain pouvoir en ce qui touchait l'administration de la ville qu'il venait, non de fonder, mais d'agrandir considérablement. Certes, c'est un des monuments les plus anciens de l'organisation municipale en France. Par saint Géraud furent donc conservés les derniers débris de la curie antique dont avait jouie la province. Cette constitution ne fut pas écrite sans doute; c'était inutile puisqu'elle existait déjà; mais reconnue solennellement, elle se classa à l'état de fait actif, et sa permanence se manifesta par sa pratique et sa longue durée. Les élus de la cité prirent, non le titre d'échevins, ce qui eût été germanique, mais le titre de consuls, ce qui les rattachait de plus en plus à la filiation romaine. La commune exista dès-lors, vivant de sa vie propre, car elle avait le *mallus*, ses fourches patibulaires, sa cloche, son sceau, ses armes. Au XI^e siècle, il n'y eut donc rien à faire pour nous : Aurillac était en possession d'un régime pareil ou analogue à celui qui s'organisait partout. Aussi, lorsque au XIII^e siècle, après plusieurs luttes entre les consuls et le monastère, il fallut écrire une transaction et attribuer la vie légale à nos





II.

ÉTAT MORAL, COMMERCIAL, ET AGRICOLE.



VOYAGE PITTORESQUE.

Le caractère d'une nation se forme, en général, par le concours simultané de causes physiques et morales. Des premières dépendent l'air qu'on respire, le climat sous lequel on vit; aux secondes se rattachent la nature du gouvernement, l'effet incontestable des lois.

Dans les cantons de plaine, l'action de ces deux causes se balance, se combine et s'égale : aussi tous les habitants de ces contrées uniformes tendent à se rassembler. Dans les pays montueux au contraire, le climat prend le dessus, façonne les hommes à sa guise, dépose sa teinte sur la législation, et les montagnards ont une physionomie particulière, qu'ils ne doivent évidemment qu'à leur ciel.

Notre Haute-Auvergne est une de ces provinces d'exception. Retranchée dans ses montagnes, au milieu des forêts, elle conserve avec le caractère antique, le dépôt

CARACTÈRE.

des mœurs d'autrefois. La société qui l'habite, ternie par des vices nombreux, mais riche aussi de vertus énergiques, n'a pas subi l'action délétère des âges; le sol et les hommes sont restés harmonieux, tous deux ont les mêmes surfaces, les mêmes vides, les mêmes angles aigus. On peut dire que le Cantal est une vieille monnaie Gauloise, sortie de terre presque à fleur de coin.

L'Auvergnat de nos jours est naturellement gai, doux, honnête, serviable, sincère. Il est rude d'écorce et âpre en dessus, mais au fond plein de franchise, de bienveillance et d'honneur. On doit lui tenir d'autant plus compte de ces qualités émanées du cœur, qu'il a toujours eu un défaut capital, celui d'être intéressé, une passion dominante, celle de l'argent. Pour satisfaire cet amour fiévreux des richesses, il accomplit des prodiges de travail, d'intelligence, d'économie. Quittant son pays à des époques périodiques, pour exercer diverses industries, l'Auvergnat, entreprenant sans être aventurier, porte au dehors cet esprit d'ordre, d'aptitude et de délicatesse, qui ont fait de lui le type proverbial de la probité. Les émigrants partent par troupes, pour habiter, je me trompe, pour aller camper sur la terre étrangère. Leurs maisons sont des tentes. Ils vivent entre eux dans des mœurs généralement pures, préférant leur bourg natal au reste de la terre, s'entretenant sans cesse de leurs campagnes où la nature a fait l'herbe si verte et les arbres si beaux. Qu'on imagine que pour mieux avoir présente à leurs yeux cette patrie absente, ils se font préparer les mêmes mets qu'ils mangeaient au pays, se nourrissent de lait, de pain noir, et dédaignant le langage usuel, parlent autant que possible le patois, idiôme vénéré de leurs ancêtres. De sorte que la plupart regagnent leurs paroisses ayant augmenté leur fortune, mais n'ayant rien ajouté à leur instruction; et ce n'est qu'à la longue que la civilisation parvient à mettre, non la main sur eux, c'est impossible, mais à les toucher légèrement du bout de son doigt.

L'Auvergnat est donc immuable, il met à conserver cette immobilité autant de soins que d'autres en mettraient à la perdre. S'il pouvait s'éterniser, se cliquer dans ses vieilles habitudes, nul doute qu'il le ferait: la routine, voilà sa règle. Mais au milieu de ce travers, que le progrès attaque un peu tous les jours, brille une aptitude native et réelle, une grande sagacité de raison, une remarquable maturité de jugement; il a du génie à force d'industrie, il a de l'esprit à force de bon sens.

Les Cantaliens sont charitables. L'agriculteur ne regarde jamais pour faire l'aumône, s'il se trouve riche ou pauvre, et quelque exigü que soit son morceau de pain, il le partage volontiers. Le frottement des villes n'a pas usé sa nature naïve. On le voit exercer, dans sa chaumière, l'hospitalité des temps anciens, hospitalité souvent inintelligente, car elle contribue moins à soulager, qu'à faire fleurir la mendicité. Dans les villages, les malheureux ne réclament jamais en vain le secours de ceux qui sont aisés. Tous les ans de petits propriétaires reconstruisent leurs maisons ou leurs granges sans avoir à payer autre chose que la chaux et la main d'œuvre. Les matériaux sont transportés par les voisins, les charpentes données, le grain offert pour la nourriture des ouvriers. S'il y a un vieillard obéré, une veuve chargée de famille, ce sont les bourgeois de l'endroit qui s'entendent pour aider à labourer les terres, faucher les prés, récolter et rentrer les moissons. Et tout cela s'exécute tout bas, sans bruit, sans ostentation ni faste, comme une obligation naturelle, ou le plus simple des devoirs.

La bravoure est innée chez le montagnard. Familiarisé d'une part avec le danger par la solitude où il se trouve, et le besoin qu'il a de compter à chaque instant sur lui-même; d'un autre côté, habitué à toutes les privations par l'état de misère où il vit, il est très-propre au service militaire; aussi une fois acclimaté, l'Auvergnat devient soldat intrépide, et fait la guerre en héros. Cependant, le sentiment de l'indépendance, si ardent chez lui, le pousse à redouter la discipline de l'armée: il a horreur de l'obéissance passive. Rendus sous les drapeaux, plusieurs de nos jeunes conscrits ont une destinée malheureuse. Les uns, tempéraments lymphatiques, deviennent la proie de la nostalgie, s'absorbent dans le souvenir incessant de leurs parents, de leur cabane, de leur vache rouge qui avait une étoile au front, s'étiolent, dépérissent et meurent. Les autres, natures plus musculeuses, se sentant irrésistiblement gagnés par le mal du pays, prennent un parti extrême: ils désertent, préférant la honteuse liberté du réfractaire au glorieux esclavage du soldat. Dès ce jour ils vivent dans les bois, dans les précipices, supportant vaillamment et avec un courage inouï, cette vie affreuse, dont le présent est la souffrance, et le lendemain l'ignominie. Que de fois, en voyant se dérouler devant les conseils de guerre, les mystères de ces tourments sans fin, de ces douleurs sans nom, chacun de nous s'est-il demandé si tant d'énergie, déployée en pure perte, n'est pas l'indice d'un caractère hors ligne, et peut-être aussi de quelque grand destin avorté!

Un défaut grave et caractéristique de notre population, c'est l'amour de la chicane: l'Auvergnat est processif. Dans le principe, un nombre considérable de difficultés se terminaient le bâton à la main; mais aujourd'hui que l'état des mœurs a rendu ce genre de procédure plus rare, il va devant les tribunaux. Les péripéties d'une affaire judiciaire l'occupent, l'attirent à la ville, lui donnent occasion de faire parler de lui, de visiter des avocats, et rompent la monotonie de sa vie. S'il a le dessus, il lui semble qu'il remporte personnellement un triomphe, s'en entretient six mois, et transmet à ses enfants comme un trophée de victoire, le souvenir de ce procès gagné. S'il perd, il s'opiniâtre,

jure de recourir à tous les tribunaux de France, et maudit ses juges pendant huit jours; au neuvième, la bile tombe, et le condamné se console. Du reste, l'ardeur de la chicane, cette dernière ressource de l'intérêt privé, froissé dans ses prétentions injustes, est malheureusement trop souvent excitée par des praticiens de campagne, qui, n'ayant d'autres ressources que le fruit de ces querelles, poussent les paysans aux procès, comme les bouchers les bestiaux à l'abattoir.

Le Cantalien méprise les arts. N'ayant d'organes propres qu'aux affaires, d'ouverture d'esprit que pour les sciences exactes, il ne fait cas que des choses utiles, et ne comprend que le résultat d'une addition. Chez les paysans du midi, une fête n'est pas complète, si les facultés morales n'y ont une part; ceux-là vivent un peu par l'âme. Ils se ruinent pour placer un orgue dans leur église, un tableau sur leur autel. Ils aiment la musique, la poésie; ils jettent leur argent aux concerts, ennoblissant ainsi leurs divertissements. — L'Auvergnat, lui, aime le vin, ce qui s'explique, après tout, par le climat froid qu'il habite. Ses achats se font au cabaret, ses marchés se concluent en face d'une bouteille plutôt vidée que remplie. Son jardin ni sa chapelle n'ont jamais eu une fleur. Il est passionné pour les fêtes et les grandes réunions, parce qu'il s'y amuse bruyamment, s'y enivre et s'y bat. Les charlatans le séduisent, le transportent; il les écoute des heures entières en admiration, la bouche béante, et plus leur langage sera trivial, leurs plaisanteries grossières, leurs mensonges effrontés, plus le campagnard rira, s'émerveillera, se gaudira. Doué de forces physiques qui ont besoin de s'épuiser, vous le verrez danser un jour entier sans se lasser, aux sons criards de la musette, trouvant suave à ses oreilles cette grinçante harmonie. Mais si sa joie ne se montre pas exigeante, en revanche, il est dans le plaisir d'une susceptibilité dont rien n'approche : un mot l'aigrit, le pique, l'afflige ou l'irrite. Dans les classes pauvres, ce travers naît de l'absence d'éducation; dans les classes éclairées, où les mœurs sont à peu près les mêmes que partout, c'est l'abus d'une qualité : on n'est ordinairement susceptible que par un excès de sensibilité.

On ne saurait se persuader combien le sentiment religieux est profond dans le Cantal. Là se retrouvent encore dans toute leur fraîcheur, la foi intime, l'enthousiasme fervent du moyen-âge; là se reproduisent fréquemment ces pieux renoncements au monde si communs aux siècles écoulés. Pas une famille qui n'aspire à l'orgueilleux bonheur d'avoir un de ses fils dans la prêtrise, ou une de ses filles en religion. Aussi les carrières les plus enviées sont-elles l'état ecclésiastique et les fonctions d'hommes d'affaires, parce qu'elles satisfont à-la-fois les idées pieuses et les instincts processifs des Auvergnats. Depuis un temps immémorial, pas un seul artiste, mais en compensation des cardinaux, des évêques, des chanceliers et des présidents de parlement nombreux, — ajoutons des couvents encombrés comme il y a cinq cents ans.

Terminons ces données générales par un détail particulier, qui fixe assez bien les aptitudes et les défauts de la population cantalienne. Le peuple d'Aurillac a beaucoup de vivacité d'esprit, mais il est paresseux; celui de Saint-Flour est pénétrant, mais malin; celui de Mauriac est industriel, mais irascible; celui de Murat, actif, mais peu loyal.

Le caractère national se reflète dans les mœurs. Les mœurs sont donc une suite du caractère; elles ne le constituent pas, mais l'expliquent, et lui servent ordinairement de démonstration et de preuve. De toutes les provinces de la France, la Haute-Auvergne, toujours stationnaire, est bien certainement celle dont les mœurs ont subi le moins d'altération. Quant aux usages, on leur retrouve encore, en une foule de points, une ressemblance frappante avec ceux des Gaulois.

Ainsi nos paysans disent *aneuyt* (cette nuit), pour aujourd'hui, mesurant comme les Celtes le temps par le nombre des nuits. Comme les Gaulois, ils vont pieds nus; portent le *Saile*, manteau rayé (*sagum*), la braye, espèce de culotte étroite et serrée à la jambe; laissent croître leurs cheveux, et se couvrent la tête d'un bonnet de laine rouge. Comme les Gaulois encore, ils se servent de vaisselle de bois ou de poterie, se nourrissent de grands pains nommés *tourtes*, mangent des raves, idolâtrant la viande de porc, se plaisent dans les longs festins, sont passionnés pour toutes les liqueurs fermentées, boivent à la ronde dans le même vase, et se font servir à table par leurs femmes et leurs filles. Ils tiennent aussi des Celtes leur superstition et leur crédulité, ont foi aux sources, aux devins; croient que certains vachers peuvent jeter des sorts à leurs ennemis; attribuent à l'urine une grande vertu médicale, la boivent dans certaines maladies, et en lavent leurs plaies. Nos campagnards aiment les échanges, se frappent dans les mains pour indiquer la terminaison d'un marché; voient leurs querelles à coups de poings, appellent les femmes un peu enthousiastes, *fades* (nom des druidesses); font des fêtes aux cérémonies funèbres, et enfin suspendent aux portes de leurs maisons les têtes des bêtes fauves qu'ils ont tuées. — La Gaule antique, on le voit, a marqué notre pays d'une empreinte si profonde, que le pas si lourd de vingt siècles n'a pu l'effacer.

Un des côtés les plus saillants des mœurs des Auvergnats est sans contredit la force du lien de la famille. Il y a réellement quelque chose de primitif et de patriarcal dans le respect qu'on témoigne pour l'autorité du père. C'est un reste sans doute de cette grande vénération que l'antiquité avait pour la vieillesse. La jeunesse, en effet, est propre

au mouvement, la vieillesse, au conseil. Un vieillard sensé doit être obéi, car il est savant par l'expérience seule. Aussi dans notre pays, le père est-il maître, et commande sans partage. Après lui vient le fils aîné; il remplace l'aïeul en cas d'absence ou de maladie. C'est lui qui est avantagé de toute la quotité disponible dont la loi civile permet la disposition; c'est lui qui, après la mort du père, doit garder le domaine commun, car la propriété ne pouvant être exploitée dans nos montagnes que sur une certaine échelle, ne se divise qu'avec détriment. C'est donc au moyen de son industrie ou de la dot de la femme qu'il aura prise, que l'aîné dotera ses sœurs, et pourra acquérir les droits successifs de ses autres cohéritiers.

Devenu à son tour chef de la famille, l'aîné conserve à l'égard de ses frères les rapports que le père avait établis. Ceux-ci le consultent, lui témoignent des déférences, recourent à ses services, et lui les aide de ses conseils, leur sert de tuteur et d'appui. La porte de la maison natale s'ouvre toujours joyeuse devant eux; s'ils conduisent des amis, il les accueille, s'ils ont des ennemis, ils deviennent les siens. Il s'occupe de leurs affaires, surveille leur fortune, prend part à leurs pertes, ou s'intéresse à leur prospérité. Aux grandes fêtes de l'année, toute la famille se rassemble dans un banquet cordial. En carnaval, c'est le *Piot*, à la Pâque, l'omelette, à Noël, ce sont les saucisses et la soupe au fromage, qui forment les mets principaux du repas. Là on cause des récoltes, du produit de l'industrie qu'on exerce, des projets futurs, de la dernière nouvelle du village, quelquefois des voisins. Puis on se quitte joyeusement après une large rasade générale, qui est le signal du départ.

Cela dit, car c'est capital, nous suivrons l'exposé des mœurs de la Haute-Auvergne, en racontant sommairement ce qui se pratique dans les trois actes les plus importants de notre destinée d'ici-bas : la naissance, le mariage, la mort.

Lors de la naissance d'un fils, le père reçoit les félicitations empressées de ses amis. C'est différent pour une fille, on ne se dérange pas; le père, en effet, est présumé de mauvaise humeur et contrarié. Si, contre toute attente, il paraît serein, les hommes clignent l'œil, sourient malicieusement, ne veulent pas croire à sa joie, et supposent que pour cacher son désappointement, il affecte de faire bon cœur contre mauvaise fortune. Il en est de même aux baptisailles. Le mâle est porté en triomphe à l'église, étalant sur ses langes une énorme cocarde de rubans. Les personnes qui font partie du cortège ne manquent point de dire sur leur passage, de l'air le plus radieux : C'est un garçon, un garçon superbe, le fils d'un tel. La petite fille, elle, n'a aucune marque distinctive; elle passe inaperçue, et nul ne demande son nom. — Il y a une raison à cette différence si tranchée, une explication à ce contraste si frappant; les voici : pour un homme aussi positif, aussi calculateur que l'Auvergnat, pour un homme dont l'esprit n'est sensible qu'à l'éloquence de la table de Pythagore, un garçon est tout, une fille rien. Le fils travaillera de bonne heure, portera le nom du père, continuera l'industrie, et avec sa femme, fera entrer un jour dans la maison une fortune nouvelle; la fille, au contraire, ne sera que d'une médiocre utilité dans les travaux, nécessitera plus de dépense de toilette, et non contente de devenir étrangère à la famille, aura besoin d'une grosse somme pour s'établir. On conçoit maintenant l'origine de la préférence et de l'antipathie; il y a un repas copieux le jour du baptême du fils; si, par hasard, on trinque à celui de la fille, c'est pour souhaiter au père d'être plus heureux l'an prochain. Tel est chez nous le type du père campagnard.

Au demeurant, il est bonhomme. Dix-huit ou vingt années se sont écoulées; depuis longtemps il a pris son parti sur le sexe de sa fille, il songe même à la marier. Le voilà, prenant son bâton, et allant visiter celui qui aspire à devenir son gendre. Suivez-le : vous croyez qu'il va entrer directement dans la maison? Du tout, c'est vers l'étable qu'il se dirige. Seul, il compte à son aise les bestiaux, examine leur état, estime leur valeur et la fortune territoriale qu'ils supposent, donne en passant un coup d'œil aux fumiers, hoche la tête de contentement et pénètre enfin dans la ferme. Après les salutations d'usage, qui consistent en un serrement amical donné par deux poignets de fer, on lui montre le plafond. Là, selon l'opulence de la famille, sont appendus aux poutres nombre de quartiers de lard, de jambons et de sains-doux. C'est encore un des thermomètres de l'aisance d'une maison : on ne saurait être pauvre avec une certaine quantité de provisions pareilles! Il est même certaines pièces auxquelles le paysan ne touche que dans les circonstances exceptionnelles, et dont il fait en attendant décoration et étalage. Quand le temps est venu de les employer, la ménagère prend toujours les plus anciennes, et ainsi de suite chacune à leur tour. Le visiteur est content, car il sourit d'un air particulier. Il n'a plus alors qu'à faire l'inspection du vaisselier, espèce d'étagère qui, remplie de bord en bord d'assiettes d'étain rangées à la suite les unes des autres, étincelle contre la muraille, pareille à un immense disque d'argent. C'est la vaisselle d'apparat et de luxe. Notre homme parcourt cette série de plats et d'écuelles avec la même jubilation qu'un colonel le front de son régiment. Nul doute, sa satisfaction est complète; il est séduit et sort émerveillé.

Le futur, une fois agréé des parents de la fille, obtient l'entrée de la maison. Mais tout n'est pas fini : il faut qu'il plaise encore à sa fiancée, point de mariage sans cela. Dès cet instant, à peu de chose près, se déploie la même coquetterie, se déroulent de la part de la jeune paysanne, les mêmes petits manèges, que dans le monde. La femme

est partout

est partout semblable, vêtue de bure ou habillée de soie. La seule particularité à noter dans ces entr'actes amoureux, est l'obligation que l'usage impose au futur, comme certitude d'être aimé, de parvenir à dénouer librement et sans que sa fiancée s'y oppose, les cordons de son tablier. — Coutume charmante, gracieux symbole de consentement ! car cette complaisance de jeune fille, c'est l'aveu timide d'un commencement de fragilité ; ce lien qui tombe, montre un cœur qui faiblit et un corps qui se donne. Evidemment la vieille Gaule a laissé tomber sur ce premier et naïf accord de village, une goutte parfumée de sa poésie. — Le tablier dénoué aux grands transports des parents, on va chez le notaire.

Arrivés dans le bureau du tabellion, la famille se divise en deux camps : les parents de la fille prennent place d'un côté, ceux du garçon de l'autre, afin de s'aider entr'eux et de pouvoir se soutenir mutuellement. Puis les pourparlers commencent, et l'affaire s'engage. Il y a d'abord dans les premières ouvertures une certaine finesse diplomatique, mais une fois le grelot attaché, on va rudement en besogne. Pour avoir une idée exacte de ce qui se passe alors, il faut oublier le cabinet de l'officier ministériel, se transporter par la pensée en plein champ de foire, et s'imaginer qu'au lieu de conventions matrimoniales à régler, il s'agit de l'achat d'une vache ou d'une jument. En effet les demandes sont multipliées, les réponses tranchantes, les propositions captieuses et souvent brutales ; le marché se discute pied à pied, franc par franc, sou par sou. On prévoit tout, même les cas rédhitoires auxquels on obvie par la stipulation de la clause d'incompatibilité. Un père qui marierait son fils ou sa fille, sans montrer cette ténacité dans les conditions d'intérêt, laisserait croire que son enfant lui pèse, et qu'il a hâte de s'en débarrasser. J'ai entendu raconter par un notaire, homme véridique, qu'un jour appelé pour un contrat de mariage, il avait terminé les arrangements, lorsque au moment de la signature du contrat, le futur se leva, s'approcha vivement du père de sa fiancée, et lui dit en patois, avec des expressions dont le Français ne peut rendre l'énergie : « Beau-père, tout est fini, tout est conclu, votre fille me plaît, je l'aime et je suis content ; mais ajoutez à ce que vous venez de lui donner, une paire de sabots, sans quoi, par ma foi, je vous la laisse. » Et les assistants, non seulement ne parurent pas étonnés, mais encore trouvèrent que le futur avait été habile, en réclamant ce supplément de légitime dans un moment où l'on ne pouvait guère le lui refuser. Cela fit bien augurer de la manière dont il saurait conduire ses affaires à l'avenir.

Du contrat à la noce, il n'y a jamais long délai. Ces quelques jours sont consacrés aux acquisitions de trousseau et d'objets de toilette, au milieu desquels figurent dans une proportion considérable, les chaînes, les Saint-Esprits, les bagues et autres bijoux. Se dorer comme des chasses, a toujours été une des fureurs des femmes de la Haute-Auvergne.

Enfin le jour de la célébration est venu. De bon matin, le futur fait ses apprêts, attendant ses parents et amis qui doivent lui servir d'escorte. A heure dite, tous ensemble, en habits de gala, précédés d'une ou plusieurs cornemuses, se mettent en marche pour aller prendre la fiancée chez elle. Les jeunes gens chantent, crient à tue-tête, et en signe de réjouissance, tirent des coups de pistolet ; ils ont des rubans au chapeau, à la boutonnière, souvent même ils en décorent leurs bâtons. On les entend longtemps avant qu'ils n'arrivent, et le père vient pour les recevoir. Bientôt, appuyée sur le bras du plus proche parent de son prétendu, la jeune fille est conduite à la mairie et ensuite à l'autel. Là elle reçoit un anneau que son mari lui place au quatrième doigt de la main gauche, parce que au dire des paysans, cette alliance presse ainsi une veine qui conduit le sang jusqu'au cœur. En sortant de l'église, et de distance à distance, des pauvres, munis d'un long cordon, l'étendent au-devant du cortège, sollicitant la pitié toujours généreuse de l'époux : le bonheur rend si bon ! Dans quelques cantons, on s'arrête au seuil de la porte de la maison nuptiale, et avant d'y rentrer, les nouveaux époux passent sous un grand pain que deux garçons de noce tiennent un instant élevé sur leur tête. C'est un emblème d'abondance et un souhait de prospérité.

Le repas de noce n'a rien d'extraordinaire, que sa longue durée, la grande profusion de viandes qu'on y sert, et l'immense quantité de vins que l'on y boit.

Mais un usage étrange et qu'il faut signaler, ne serait-ce que pour le blâmer, est celui de la collation : voici en quoi il consiste. Vers le milieu de la nuit, lorsque la noce repue a quitté le festin pour la danse, que profitant de la confusion, les mariés se sont mystérieusement retirés, les jeunes gens qui les guettaient, comptent deux heures depuis leur départ, et munis alors d'un potage, font irruption dans la chambre nuptiale. Si la porte peut s'ouvrir facilement, c'est à merveille ; si elle est fermée par malheur, on l'enfonce. Maîtresse des lieux, la troupe folle, sans être arrêtée ni par la pudeur blessée de la jeune femme, ni par les supplications quelquefois peu sincères du mari, les force tous deux à boire quelques gorgées de bouillon. Puis elle souhaite ironiquement une bonne nuit au couple confus et restauré, et s'en va en chantant. Cette coutume qu'on ne peut que raconter sommairement, sous peine de manquer de chasteté de mots, est ancienne, générale, et doit provenir sans doute de quelque vieux usage féodal.

Si nous passons maintenant du plaisir à la peine, si nous quittons les joyeuses solennités du mariage, pour les cérémonies lugubres de la mort, nous trouverons encore des repas et des fêtes. On dirait vraiment que l'Auvergne

est condamnée à rester à table, et que le même Dieu qui a dit au juif-errant, marche ! lui a dit à elle, mange ! Nous avons eu le régal du baptême, le dîner du mariage, nous aurons maintenant le banquet des funérailles. Quand quelqu'un meurt à la campagne, les bienséances veulent qu'il y ait un repas auquel assistent toutes les personnes qui sont venues au deuil. Cette habitude traditionnelle a probablement une source gauloise. Les Celtes, on le sait, se réjouissaient de mourir. La famille chantait, lors de l'inhumation, car mourir, pour ce peuple, c'était se reposer : c'était échapper au tourment de la faim, de la soif, de la souffrance et du malheur. Mais le christianisme est venu, qui changeant les idées antiques, a ennobli la dépouille humaine, et enseigné le culte des morts. Aujourd'hui, plus de chants, plus de joie aux obsèques, mais de l'affliction, de la douleur, des larmes. Notre coutume montagnarde s'explique seule par la nécessité de donner à manger, dans des hameaux souvent isolés, aux personnes qui viennent de fort loin. Le banquet fait donc presque partie de la cérémonie funèbre, mais il est grave, et la plupart du temps, triste comme elle. Sans doute à ce repas, on boit quelquefois outre mesure, on n'est pas Auvergnat pour rien ; souvent même le mort ne laissant pas d'amers regrets, l'instinct des conviés le devine, et leur conduite à table s'en ressent. Mais à tout prendre, il y a de la retenue, le vêtement noir que chacun porte en impose, et la prière générale qui termine la fête montre son côté religieux.

Énumérons maintenant quelques autres faits.

L'habitation d'un paysan aisé ou d'un fermier de gros domaine se compose ordinairement d'un rez-de-chaussée qui sert à-la-fois de fournil et de cave pour les pommes de terre ; ensuite, d'un premier étage où l'on monte par un perron extérieur, et qui contient une cuisine et une chambre. La première chose que l'on voit en entrant dans la cuisine, est une cheminée large et profonde, surmontée d'un entablement de pierre de taille. De chaque côté de l'âtre sont des bancs, et le fauteuil en bois destiné au chef de la famille. Le long des murs s'échelonnent les lits ; ils sont superposés les uns sur les autres, et ressemblent assez aux rayons limandés d'un magasin. Au-devant des lits, et collés contre la cloison, brillent par leurs couleurs éclatantes les images du Christ, de la Vierge et des Saints. Dans un coin est la *maie* à pétrir, surmontée d'un bénitier avec son rameau béni. Une fenêtre unique éclaire cette pièce ; et en face, recueillant toutes les lueurs du jour, est étalé le vaisselier luisant dont nous avons déjà parlé. Enfin aux noires solives du plafond, pendent des quartiers nombreux de viande salée.

Le milieu de la cuisine est occupé par une table en chêne massif, formant un carré long. A l'une des extrémités de cette table s'ouvre un tiroir sans cesse entrebaillé, et retenant debout, par la pression qu'on lui imprime, le gros pain entamé destiné à la nourriture du jour.

Quant à la chambre, pièce de réception et d'honneur, elle contient deux lits, majestueux de hauteur, et presque toujours à la duchesse, une armoire, une demi-douzaine de chaises en cerisier, tandis que sur la cheminée se trouvent quelques tasses de porcelaine renversées sur leurs soucoupes, et surmontées de grosses pommes rouges. Les portes de la maison sont toutes basses, les fenêtres étroites, les pignons élevés à cause de la neige.

Le paysan pauvre n'a qu'une chaumière, dont la seule pièce sert de cuisine, de salle à manger, de chambre à coucher et quelquefois d'étable.

L'alimentation auvergnate se compose de pain de seigle, de galettes de sarrasin que nous appelons *bourriols*, de pommes de terre, de lait, de bouillie, et deux fois la semaine de viande de porc. Un plat de morue est de rigueur le vendredi saint, comme la saucisse fraîche le jour de Noël. L'eau est la boisson ordinaire ; le petit propriétaire boit de temps à autre du vin au cabaret, mais n'en a pas chez lui. Chez le paysan riche que le patois désigne sous le nom de *couarou*, le vin n'apparaît sur la table qu'aux grandes cérémonies.

Habituellement le maître mange à la table des domestiques, et veille avec eux. L'hiver, les femmes filent à la clarté du *Kalet*, lampe à cinq becs, dont un seul est allumé. Les hommes pèlent les châtaignes pour le lendemain, cassent les noix destinées à la provision d'huile, causent et se reposent. Sur le feu bouillonne une vaste marmite, où cuisent les pommes de terre. Dans les fentes de la cheminée chantent et se promènent quelques grillons. La veillée se clot par une prière faite en commun. — Les femmes chargées de tout le détail du ménage, se lèvent plus matin, et se couchent un peu plus tard que les bouviers. Elles préparent les repas, font le beurre, soignent la volaille. Les attributions des uns et des autres sont si bien délimitées, qu'une espèce de ridicule s'attacherait à leur interversion, et qu'un homme, par exemple, se croirait déshonoré s'il allait chercher de l'eau.

Lorsque la maladie vient, le paysan a pour son usage une médecine et une pharmacie particulières. Des remèdes, qui datent du commencement du monde, et qu'un charlatanisme ignorant maintient et propage, sont encore employés tous les jours. On n'appelle guère le médecin que dans les cas extrêmes. Mais si l'Auvergnat se refuse tout quand il est malade, aucun sacrifice ne lui coûte pour soulager et guérir ses bestiaux ; il trouve la vie de sa vache plus précieuse que la sienne, ce qui revient à dire que le véritable habitant des montagnes, c'est le bœuf.

Le génie à-la-fois grave et tendre du catholicisme a créé dans les campagnes des fêtes votives, faisant ainsi d'un acte de piété une occasion de réjouissance. Elles sont très-nombreuses dans la Haute-Auvergne, et il est rare que

chaque bourg n'ait pas la sienne. Parmi celles qui offraient un cachet original, nous citerons la fête de la Nativité de la Vierge, à Salers. Cette fête était célèbre, on y accourait de tous les villages environnants; un roi et une reine y présidaient. Cette royauté d'un jour n'était pas élective, mais s'achetait. Mise aux enchères et ardemment souhaitée par une sotte vanité locale, elle s'adjudgeait au plus offrant, et quelquefois revenait très-cher. On a vu d'imbéciles bourgeois, aliéner une partie de leur patrimoine pour l'obtenir. D'autres faisaient mieux : distribuant du vin et des comestibles en abondance aux campagnards ravis, ils acquéraient la réputation d'une générosité princière, mais aussi, souvent riches le matin en se levant, ils se couchaient le soir à peu près ruinés.

Dans toutes les fêtes villageoises, le cabaret et le vin jouent un grand rôle. Indépendamment de ce qu'il mange, nous en avons déjà une idée, le montagnard boit sec, boit souvent, boit toujours. Je défie que comme certain duc Anglais, on pût le noyer dans un tonneau de malvoisie, il l'étancherait plutôt. Malheureusement quand il a bu avec excès, il devient facile à irriter et querelleur; de sorte que la fin d'un repas n'est très-fréquemment pour lui que le commencement d'une dispute. Sûr de sa force que l'ivresse excite, le paysan ressemble alors à un lion déchainé, et ses rixes se transforment en véritables boucheries. Mais le lendemain, quand le vin est tombé, la rancune aussi, on voit ces furieux de la veille s'embrasser en disant, avec une bonne foi d'ange : ce n'est pas nous hier, c'est notre vin qui se battait.

Quelques parties de l'Auvergne sont plus sujettes que d'autres à ces débats meurtriers. Dans les environs de Mauriac, par exemple, on a vu le soir, à l'auberge, au milieu des danses générales, la lampe éteinte tomber tout-à-coup, et les jeunes gens que le vin ou la jalousie animaient, se précipiter les uns sur les autres, et avec leurs bâtons, s'assommer dans l'obscurité. Pendant une demi-heure, on n'entendait que le bruit des coups, des hurlements, des cris, des plaintes. Puis au bout de ce temps, la lutte cesse, la lampe se rallume, les blessés sortent, ou sont pansés par les femmes, et les danses recommencent, sauf aux danseurs à glisser quelquefois dans des marres de sang.

Parmi les usages qui se lient aux fêtes, nous nous contenterons de citer les feux de la Saint-Jean. Dès la veille une foule d'enfants entrent dans les maisons, demandant une buche qu'on ne refuse jamais. Celui qui ne donne pas de bois se rachète en argent. Le bucher est construit plus ou moins haut, selon les ressources de la localité, ou l'abondance des dons. A Aurillac il s'en dresse un dans chaque quartier. Autrefois le curé lui-même allumait processionnellement et avec la croix, celui de la paroisse; aujourd'hui la première main venue se charge de ce soin. Le brasier éteint, quelques vieilles femmes viennent encore clandestinement chercher un tison qu'elles conservent sous leur lit : on sait que c'est un talisman infailible pour se préserver du tonnerre. — L'usage de ces feux est druidique. Débris de l'ancienne fête du solstice, ils rappellent évidemment le culte du soleil.

L'étude du costume est indispensable aujourd'hui. Par elle le littérateur n'est plus exposé à rester étranger aux beautés répandues dans les œuvres des poètes; elle facilite à l'antiquaire l'intelligence des monuments anciens; elle forme pour tout homme instruit, le complément des études historiques.

Considérée en outre dans ses rapports avec les habitudes d'une nation, cette étude réfléchit fidèlement les mœurs sociales, et se liant à la vie intime d'un pays, révèle jusqu'à un certain point son histoire en expliquant sa civilisation.

Voyez, en effet, l'harmonie qui existe entre le costume et l'existence politique de la France. Examinez si, pendant huit siècles, chaque grande institution, chaque grande révolution, chaque grand roi n'a pas eu son influence sur la mode, et n'a pas maîtrisé nos vêtements comme nos destinées? Remarquez la féodalité se couvrant de fer à une époque où la force était tout; la chevalerie, création poétique du moyen-âge, inventant le luxe des draperies, et le somptueux mélange de leurs couleurs; l'Italie, nous initiant, avec la renaissance des arts, aux pures règles de la beauté; Louis XIV prenant aux Espagnols un costume dont il conserve l'éclat, mais qu'il décore de sa pompe; Louis XV créant le débraillement, l'affectation des broderies, l'abus des dentelles, la coquetterie de la poudre; enfin, la république, confondant tout dans sa couleur sombre, et réduisant le costume de toutes les classes, à un type de sévère unité. N'est-il pas évident que chaque fait social, chaque individualité marquante, jette son reflet sur le costume, et cherche à reproduire avec lui ses besoins impérieux, ou ses capricieuses fantaisies.

De nos jours, dans le Cantal, l'habitant des villes sur lequel la civilisation a passé, n'a plus rien de particulier dans son costume; la mode de Paris l'a placé sous l'uniformité de sa loi. Mais le cultivateur a conservé, dans quelques localités surtout, son ancien vêtement traditionnel, et ce vêtement a du caractère. Descendant de ces hommes, dont les rois, au dire de Strabon et de Possidonius, étalaient dans leur faste barbare quelque chose des habitudes de l'orient, nos montagnards aiment encore, comme eux, les couleurs éclatantes; ils recherchent les bagues, les chaînes, les épingles qu'ils attachent à leur chemise, les agrafes d'argent dont ils ornent leurs manteaux.

L'habillement du paysan est fait d'un drap grossier nommé *raze*. Cette raze, fabriquée dans le pays, se teint dans certains cantons en gros-bleu, dans d'autres, en couleur brune. La veste, à taille longue, se termine par deux poches profondes ordinairement pleines de vivres : la poche du montagnard ressemble à son estomac; tous deux craignent le

Costume.

vide. Sous la veste apparaît la *poulacre*, espèce de surtout en flanelle blanche, très-ample, non boutonné, et recouvrant un gilet de même étoffe que la veste et le pantalon. Ce dernier, plus connu sous le nom de *brague*, se soutient sans bretelles, par la saillie des hanches, et presque à son origine, vient s'enfoncer dans une guêtre prodigieuse, qui, partant du milieu de la cuisse, se continue jusqu'à la cheville du pied. Le cultivateur porte ensuite une longue chevelure, une ceinture de cuir autour des reins, et journellement un bonnet rouge, qu'il change quand il va à la ville, contre un large chapeau. Joignez à cela une cravate de couleur brillante, nouée plutôt qu'attachée au cou, une épingle d'argent ornée de petites touffes de laine rouge fixée à la chemise, et vous aurez avec le bâton ferré à la main, les sabots aux pieds, et le *saïle* sur les épaules, le costume à peu près complet de l'habitant de la Haute-Auvergne.

L'habillement des femmes échappe à toute description, par son infinie variété. Généralement pourtant il se compose d'un corsage d'une étoffe noir-bleu, relevé sur le devant de la poitrine par un gracieux bavolet. Le mouchoir dont elles couvrent leur gorge est tantôt d'indienne, tantôt de soie. Les riches paysannes portent à leur cou des chaînes d'or, dont les tours nombreux supportent un Saint-Esprit d'émail enrichi de quelques pierres précieuses. Dans les environs d'Aurillac, elles ont la coiffe longue, si jolie ! tandis que dans l'arrondissement de Saint-Flour et de Murat, les femmes placent sur leurs cheveux, lissés en bandeau, un mouchoir qui y demeure fixé au moyen d'un cercle de laiton. Cet ornement que les Cantaliennes affectionnent, a la forme du diadème antique ; on l'appelle *serre-malice*, sans doute parce qu'il leur entoure la tête. Toutes ont adopté le chapeau de paille garni d'un velours noir, et lorsqu'il pleut, elles s'enveloppent de la *capète*, sorte de capuchon bleu, doublé d'écarlate.

Danse. — Chant.

La danse et le chant sont probablement les plus anciens des arts. Aussitôt qu'un homme est joyeux et seul, il chante : la danse doit son origine à ce même instinct naturel de plusieurs personnes réunies qui veulent témoigner leur joie. Chez tous les peuples de l'antiquité, le chant et la danse non contents de servir aux plaisirs de la société, ont fait partie du culte ; en Égypte, en Grèce, en Judée, ils étaient employés dans les fêtes religieuses et publiques.

La danse ne reçoit de caractère et d'expression que par le rythme ; le rythme, en effet, fixe la cadence, et donne ainsi la vie au mouvement. C'est lui qui soulève ou tempère les élans de l'homme ; c'est lui qui règle la marche du soldat, ranime ses forces, passionne son cœur. Son action s'étend sur tout être humain, puisque après avoir excité le cheval au combat, on a remarqué que le rythme soutient encore la marche du chameau dans le désert. Il est même presque impossible dans la jeunesse de ne pas éprouver un certain vertige, et de ne pas ressentir le besoin de la danse, en entendant des sons cadencés.

Si le chant est l'organe des affections de l'âme, la danse peut être envisagée comme le langage des passions. Donnant une voix à la démarche, aux gestes, aux différentes positions du corps, elle est devenue un art. Cultivée comme exercice, elle entretient la souplesse des membres, et développe leur agilité.

Il n'existe dans la Haute-Auvergne qu'une danse locale, la *bourrée*. Pour rythme habituel, une ou plusieurs femmes chantent à l'unisson sur une mesure à trois-huit, des paroles patoises presque toujours satyriques ou voluptueuses. Les jours de grande cérémonie, c'est la musette qui compose l'orchestre. Il serait difficile de donner une idée de la bourrée, autrement qu'en disant que les deux danseurs se cherchent et s'évitent, s'agacent et se boudent, s'appellent et se fuient. Toutefois le rôle de chaque sexe est bien différent, chacun d'eux a sa physionomie propre, et c'est en cela qu'apparaît la rustique simplicité de cette danse réellement primitive. L'homme hardi, fier de sa force, danse le bâton suspendu au bras, d'un air décidé, frappant des pieds, des mains, et par intervalles jetant un cri : la femme, tout à la fois audacieuse et timide, appelle son cavalier et s'éloigne aussitôt, le désire et l'évite, revient quand il s'en va, fuit quand il approche, et déploie constamment, en tournant autour de lui, une ruse calculée et un tendre artifice. — Cette bourrée, bien dansée, est charmante. Les salons de la ville s'en sont emparés depuis quelque temps, mais les passes qu'on y a malheureusement ajoutées, bien que de bon goût, tendent à altérer sa véritable originalité.

La voix du montagnard est d'une crudité sauvage, il ne faut donc pas l'écouter de trop près. Parmi ses chants, un seul me paraît intéressant, précisément parce qu'on ne l'entend qu'à certaines heures et dans le lointain : c'est celui qu'on appelle la *Grande*. Je recommande à tous ceux qui visiteront le Cantal, d'écouter les chants qui s'élèvent des campagnes par une chaude soirée d'été. Rien ne parle vivement à l'âme comme ces voix isolées, qui, au moment où le soleil se couche, où l'obscurité sort des profondeurs de la terre, exhalent des notes lentes et plaintives pareilles à des échos douloureux. La *Grande* est ainsi. Ce chant villageois n'a qu'une phrase, mais d'une austérité si étrange, d'une tonalité si bien appropriée aux lieux, qu'il semble que tout autre chant, s'élevant dans l'air à pareille heure, troublerait la nature et dérangerait l'exquise mélancolie de la nuit. Il est remarquable du reste que le chant du peuple est toujours plaintif et triste ; peut-être parce que dans le peuple tout doit être triste, même la joie !

Patois.

Lorsque au IV^e et au V^e siècle, les Barbares envahirent la Gaule, ils y trouvèrent la langue Latine depuis longtemps en décadence, mais prédominante encore et toujours aimée. Bientôt ce beau langage, dans lequel vinrent se verser tant d'alphabets incultes, se dénatura sensiblement ; chaque peuple conquérant y mêla sa part de barbarie, et de tout cet ensemble mis en fusion, sortit un idiome incorrect et corrompu que les grammairiens désignent sous le nom

de basse-latinité ;

de basse-latinité. Ce n'est pas tout : les Francs qui d'abord s'étaient établis dans le nord, subjuguant les Bourguignons de l'est, et les Visigoths du midi, devinrent maîtres sur tous les points, et cherchèrent à répandre et à populariser leur dialecte. Le Latin ne fut plus qu'un mélange de Gaulois, de mots tudesques et francisques; on ne fit aucune distinction de temps, de nombres, de genres, de cas. Idiôme décrépît, il s'épuisa donc et dépérit : mais en mourant, il laissa se dégager de son sein quelques jeunes langues pleines de sève et de vie, qu'on nomma Romanes, à cause de leur filiation.

Cet enfantement naturel et sans labeur avait lieu vers le commencement du VIII^e siècle. Déjà au neuvième, un concile ordonnait aux ecclésiastiques de prêcher en langage vulgaire, preuve que ce dernier était alors généralement répandu. Dès ce moment, le parler de Virgile, instrument superbe encore quoique dégradé, est relégué pour jamais à l'écart. Toutefois, malgré ce divorce, et par un consentement unanime, il devint la langue savante, la seule que voulurent écrire les érudits.

La langue romane ne tarda point à se séparer en deux dialectes, marquant ainsi la différence de la langue du nord et de celle du midi. L'un de ces dialectes, le plus perfectionné, prit le nom de Langue d'Oc; ce fut celui qu'on parle dans la Provence, le Languedoc et l'Aquitaine, celui qu'enrichirent les anciens troubadours. Les trouvères s'emparèrent de l'autre, qui s'appela Langue d'Oil, et qu'on parla dans la Gaule celtique et dans la Gaule belge. La différence était sensible entre ces deux idiômes, car dans le premier, dominaient le Grec et le Latin, dans le second, le Gaulois et le Tudesque. Le premier avait déjà alors sa grammaire et ses règles définies; le second, style de soldats, était encore informe, sans marche régulière, ni rudiment. Le roman provençal produisit l'Espagnol, la Portugais et l'Italien; du roman septentrional, naquit au X^e siècle, le Français actuel.

L'avenir de la Langue d'Oc paraissait plus brillant que celui de sa rivale. Cette langue se trouvait la première créée et la plus avancée. Orgueilleuse des poèmes de la table ronde, elle embellissait de ses accents les cours élégantes du midi, les genoux des poètes la berçaient amoureusement, les dames s'enivraient de sa mélodie, elle allait mûrir jusqu'à la virilité, lorsqu'une destinée néfaste vint subitement arrêter son essor. Mêlée aux dissensions religieuses du XII^e siècle, le roman méridional tomba avec les comtes de Toulouse, et resta longtemps, non pas mort, mais suffoqué dans le sang des Albigeois. Telle est la cause du commencement de sa décadence et la fin de sa supériorité.

La Langue d'Oil, dès ce moment, souveraine, grandit et prit de l'éclat. Soutenue par l'influence des rois francs, aidée des efforts de l'Université, elle s'épura, acquit de l'individualité, et produisit enfin ses trouvères. Voilà désormais la langue du royaume, voilà la langue française avec sa puissante allure, avec sa tendance à l'universalité. Pendant ce temps, l'idiôme roman du midi, parlé seulement par le peuple, se divisa dans l'Aquitaine en autant de dialectes, qu'il se trouva de ducs, de comtes, de seigneurs. Chaque province, chaque ville, chaque bourg eut sa prononciation particulière, ses innovations hasardées, ses expressions locales. C'est au confluent de tous ces faits, que se place l'origine des patois. Telle est la piscine mystérieuse d'où sont sortis ces dialectes nombreux, famille éparpillée, qui, bien que diverse, a pourtant sucé le lait d'une même nourrice.

Notre patois cantalien, sans avoir ni la délicatesse ni la douceur du Provençal, n'est dépourvu pourtant, ni d'harmonie ni de grâce. Excessivement varié dans les détails ou l'accent, il diffère quelquefois d'une manière sensible d'un canton à l'autre, dans la prononciation et les désinences. On lui reconnaît le mérite de posséder une construction grammaticale simple, nette, franche. Plein de naturel, d'onomatopées, d'expressions pittoresques, il est assez opulent et assez vif pour suffire à toutes les exigences, à toutes les évolutions de la pensée. Ce n'est point un jargon seulement, c'est une langue assujétie à des règles générales et fixes : quelques études sur le nom et le verbe le démontreraient avec évidence. Reconnaissons encore qu'il y a réellement une certaine séduction dans le mécanisme de cet idiôme, lorsqu'il est bien parlé. Qu'on imagine des tournures quelquefois piquantes et comiques, mêlées à des témérités singulières; des mouvements d'une énergie acerbe, joints à des périodes trainantes, dont la molle langueur a tout le charme des phrases d'Amyot. Oh! le beau triage que ferait la patience d'un ethnographe s'il voulait écosser tous les mots du patois, et les passer au crible de la philologie. On s'apercevrait alors combien notre langue française, en refusant de se retremper de temps à autre aux sources du Roman, est devenue pauvre à force de fierté, petite à force de grandeur. Nous verrions ce qu'ont apporté pour leur part, le Celtique, le Grec et le Latin; nous connaîtrions tous les courants qui ont grossi le patois; nous saurions ce qu'il a gagné aux Croisades, car il a dû s'embaumer bien sûr, de ce souffle étranger, de ce parfum venu d'Orient. Nous pourrions reconnaître aussi les mots Anglais, Allemands, Italiens, Espagnols, car il y a de tout cela dans ce dialecte dont la symétrie imprévue plaît surtout par sa saveur sauvage. — Hâtons-nous de dire que l'influence des villes, la fréquence des communications, altèrent de jour en jour le patois dans notre pays, et que la langue française inexorable, commence à lui mettre le pied sur la gorge, et l'étouffe peu à peu en l'absorbant. Est-ce un bien, est-ce un mal? La question me paraît grave; les savants décideront.

comme on les nommait, et le droit au prieuré, amenant des rapports habituels d'hommes et de choses, entre nos cités et l'Espagne, le commerce établi déjà en germe, prit dès lors une grande extension. Les caravanes qui le faisaient, opéraient d'une manière d'autant plus sûre, que le pèlerinage les couvrait de son pieux pavillon, et leur servait de sauvegarde. Ces relations industrielles se sont perpétuées jusqu'à nos jours ayant leur plus haute expression dans les deux sociétés si célèbres de *Chinchon* et de *Naval-Carneros*. Ainsi, l'émigration ne se détruira pas; elle ne peut s'éteindre, parce qu'elle a toujours été dans l'esprit des Cantaliens; parce qu'elle a pour se maintenir l'empire du passé, l'inquiétude de notre caractère, la nécessité d'occuper une activité qui resterait sans aliment.

Le long séjour en Espagne donne aux émigrants qui fréquentent ce royaume une physionomie intéressante. La coupe de leurs vêtements, la manière dont ils mettent leur cravate, leur chapeau pointu, orné de passementeries, ont quelque chose d'inusité, et qui porte un reflet catalan. Leurs filles, au teint brun, aux yeux noirs, sont d'une extrême sensibilité nerveuse; leurs femmes, richement habillées, affectionnent, comme les Andalouses, les chaînes d'or, la soie, les pierreries. Elles possèdent des parures d'un luxe éblouissant, des diamants qui font le désespoir autant que l'admiration des grandes dames. On a reconnu déjà les belles paysannes d'Ytrac et de Crandelles. — Ce n'est pas tout, les Espagnols auvergnats rapportent au pays le récit des merveilles qu'ils ont vues ou entendues. Ils ont vu des places fortes, des palais de marbre, des villes superbes; ils ont admiré des cathédrales dorées, parcouru de vieux châteaux, visité des ruines sur lesquelles planaient les plus sombres légendes. Ils ont entendu parler des Arabes, des Maures, de leurs mosquées, de leurs amours, de leurs trésors. Ils racontent tout cela dans un langage coloré, au milieu de leur famille étonnée, qui s'en va le répétant, ouvrant ainsi l'intelligence de tous à de nouvelles clartés. Aussi n'y a-t-il pas d'endroit où l'on cause mieux que dans les communes que nous venons de nommer, pas d'endroit où il y ait plus de traditions charmantes, où la vie soit plus méridionale, plus ombrée, plus poétique.

La civilisation sociale a trois degrés dans l'échelle agricole : la chasse, le pâturage, le labourage. Les Grecs, arrivant à Marseille, trouvèrent les Cantaliens chasseurs et pasteurs seulement, ils les rendirent agriculteurs. Vu notre ignorance actuelle, on ne se douterait guère qu'il y a deux mille ans de cela.

L'agriculture est encore en Auvergne dans un état réel de stagnation, dont la cause paraît être le besoin de capitaux et l'absence d'un crédit foncier. Nous avons deux espèces de terres : les terres fortes, c'est-à-dire, celles dans lesquelles les laves volcaniques ont atteint un degré de décomposition avancée; on y sème du froment; et celles plus légères dans lesquelles on met du seigle. Malgré le grand usage du sarrasin, de la pomme de terre et des châtaignes, la récolte des céréales étant insuffisante pour les besoins de la population, le département est obligé d'importer tous les ans une assez grande quantité de blé.

Quelques cantons produisent en abondance des légumes secs et des fruits; Montsalvy est renommé pour la qualité supérieure de ses pois verts, et Maurs pour l'excellence de ses pommes.

Les chevaux de la Haute-Auvergne sont estimés. La race arabe, ancienne ici, est un legs des Croisades, de même que le sarrasin, l'artichaut, l'asperge, le coing, la reinette. Le Cantal nourrit, indépendamment d'une énorme quantité de bêtes à corne, des mulets, des ânes, des moutons, des chèvres et des porcs. La taille des moutons s'améliore sensiblement par l'introduction des béliers espagnols; leur laine est fine et soyeuse. Citons en passant les gigots de La Roquebrou, parfumés de tout le thym que broûtent dans les bruyères environnantes les troupeaux qu'on y conduit. On élève dans les métairies une assez grande quantité d'abeilles. Nous ne mentionnons que pour mémoire les vignobles peu nombreux de la Haute-Auvergne; ils ne produisent qu'un gros vin, d'un goût commun et non susceptible de se conserver.

La principale richesse du Cantal est l'élève des bestiaux. Cette contrée possède en effet deux grands biens : ce sont d'abord de grasses prairies et des pacages dont l'étendue occupe le tiers de la surface du département, plus une magnifique espèce bovine, due tant à la bonté des fourrages, qu'au choix des étalons. En présence de cette mine d'or, le Cantal n'a point à regretter les céréales qui lui manquent. Cette dernière culture est certainement la moins avantageuse, la plus épuisante, la plus immédiatement consommée, tandis que les bestiaux créant des engrais, fournissant leur travail, donnant leur viande, livrant leur lait et leur toison, enrichissent à-la-fois l'agriculture et l'industrie. La Haute-Auvergne ne doit tendre à autre chose qu'à devenir une immense usine de bestiaux.

En Auvergne on appelle prés ou prairies les herbages des plaines et des vallées; les herbages des montagnes reçoivent exclusivement le nom de *pacages*. Les prairies sont destinées à fournir le fourrage d'hiver, et c'est dans les montagnes qu'on envoie paître en été les vaches qui produisent le fromage si renommé du Cantal.

On sera peut-être curieux d'avoir quelques détails sur cette matière; les voici.

Dès le mois de mai, les vaches averties par leur instinct, commencent à s'agiter dans l'étable, tendent le cou vers les meurtrières étroites qu'illuminent les rayons du soleil, et témoignent leur impatience par des mugissements sans fin. On dirait que la senteur des herbes nouvelles vient jusqu'à elles, et que la pensée du gazon frais qui les attend, les dégoûte de leur nourriture habituelle qu'elles refusent en effet. C'est le signal du départ. Au jour fixé, le curé

Agriculture.

vient les bénir, les portes s'ouvrent, et les voilà qui partent sous la conduite d'un vacher, d'un *boutilier* ou *message*, et de quelques chiens. Si vous voyez qu'elles sont joyeuses d'avoir retrouvé la liberté, comme elles marchent avec courage, comme les anciennes agitent fièrement les clochettes retentissantes qu'elles portent suspendues au cou ! Bien que le chemin soit long, toutes se le rappellent ; bien que les montagnes où elles se rendent ne soient fermées par aucune clôture, les vaches de chaque domaine, reconnaissant les lieux où elles ont l'habitude de paître, prennent possession en arrivant, et ne s'en éloignent plus.

La montagne est divisée en deux parties, la *fumade* et les *aiguades*. On appelle *fumade* la portion engraisée par les vaches qui y passent la nuit ; le reste du pâturage constitue l'*aiguade*.

Au milieu de la montagne, sur le point le plus élevé, se trouve le *buron* ou *masut*. C'est une petite cabane, recouverte en chaume, ombragée par un bouquet de grands arbres, et entourée d'un carreau de jardin. Autant c'est charmant au-dehors, autant cette habitation est affreuse en-dedans. Le *buron* a deux compartiments : la pièce, qui est à fleur de terre, où s'exécutent les travaux, où se trouvent tous les ustensiles nécessaires à la fromagerie, et où couchent le vacher et son aide ; au-dessous, la cave qui contient les fromages fabriqués. Non loin du *buron*, se trouve le *védélat* destiné à tenir les veaux ; à côté est la loge à cochons.

On traite les vaches deux fois par jour, le matin et le soir. Les vaches elles-mêmes, incommodées par le poids du lait, s'approchent et attendent. Le *buronnier* les appelle par leur nom, chacune à leur tour, laisse un instant teter le veau, puis attache celui-ci à l'une des jambes de devant de la mère, donne à la vache une poignée de sel, et la vache immobile et ruminante se laisse traire sans difficulté.

Le lait est reçu dans un sillon *guerlou* ; le sillon plein, se verse dans un grand vase de sapin nommé *gerle*. Après que la traite générale est terminée, le vacher caille le lait au moyen d'une certaine quantité de présure, brise ensuite ce caillé, sépare le petit lait avec un instrument en bois auquel il imprime un mouvement de rotation doux et uniforme, presse la *tome*, lui donne le temps de fermenter, la pétrit, la sale, et la forme du fromage donnée, la met sous presse. Au bout de quelques jours, la pièce de fromage suffisamment compacte, est sortie du pressoir et transportée dans la petite cave dont nous avons parlé, qui se trouve sous le *buron*.

Chaque vache produit en moyenne un quintal métrique de fromage. — Chaque *fourme* pèse de 50 à 40 kilogrammes. — Le produit total en fromages d'une montagne est désigné sous le nom d'*Estivade*. — On appelle *tête d'herbage* l'étendue de terrain nécessaire à la nourriture d'une vache, un hectare environ. — Ce sont les montagnes de Salers, qui, chargées d'une herbe aromatique et succulente, donnent au lait la saveur la plus agréable, et ont de tout temps été réputées pour les plus fertiles du département.

Chaque montagne contient ordinairement un réservoir, où tous les jours, à la même heure, la vacherie vient se désaltérer. Tous les soirs le vacher et son *boutilier* composent avec des claires-voies une grande enceinte ovale destinée à servir de parc au troupeau pendant la nuit. On a soin de changer ce parc successivement chaque jour, afin d'engraisser peu à peu les diverses portions de la *fumade*. Dans les montagnes froides, une partie des claires est garnie de palissades, pour abriter les bestiaux contre la force du vent, le fouet de la grêle ou la violence de la pluie.

Les vaches abandonnées à elles-mêmes pendant une partie de l'année, reçoivent de la nature une intelligence supérieure à celle des animaux des villes. Cet instinct particulier se manifeste dans les circonstances, assez rares du reste, où elles sont attaquées par les loups. La première qui aperçoit l'ennemi avertit les autres du danger commun par un cri sinistre et prolongé. Toutes au même instant, répétant ce cri, s'approchent, se rangent précipitamment en demi-cercle, cherchant à enfermer le loup au milieu d'elles. Cela fait, le troupeau entier se précipite tout-à-coup vers la bête féroce avec une tactique si bien combinée et une fureur telle, que celui-ci reste presque toujours sur place, percé de coups de cornes, mutilé, en lambeaux.

Les vacheries séjournent aux paturages, de mai en octobre, cinq mois et demi, 165 jours à peu près. A cette époque les premières neiges blanchissent les hauteurs, et les vaches, glacées par la froidure des nuits, montrent pour quitter la montagne le même empressement qu'elles avaient mis à y vouloir monter. L'inquiétude les gagne, elles se couchent, cessent de manger, frissonnent en silence, et descendent enfin, non plus heureuses et satisfaites, mais pleines de mélancolie et de tristesse.

Une particularité remarquable, c'est que dans la Haute-Auvergne les vachers en général ont la réputation d'avoir le don de seconde vue, et passent pour sorciers. L'habitude de vivre seuls dans des lieux isolés, de rester pendant la moitié de l'année loin de toute habitation humaine, finit sans doute par donner à leur caractère quelque chose de taciturne et de sombre qui en impose aux gens de la campagne habituellement si expansifs et si gais. D'autre part, obligés de mesurer exactement sans montre ni cadran solaire la durée du jour ; d'étudier les variations de la température dans les indications que peuvent fournir l'état du ciel, la transparence des brouillards, la profondeur des nuages, la lumière plus ou moins chatoyante du soleil, la direction des vents, les *buronniers* finissent par amasser

quelques

quelques observations pratiques qui les trompent rarement dans leurs calculs. Puis la manière vraiment merveilleuse dont ils se font écouter des bestiaux qui obéissent à leurs signes, et aux moindres inflexions de leur voix, enfin la propension des montagnards pour les plus superstitieuses croyances, tout pousse à ce préjugé contre les vachers. Insensiblement leur réputation de science surnaturelle se propage, et si peu que le hasard les aide dans quelques prophéties malheureuses faites souvent sans arrière-pensée, ils sont réputés entretenir des relations ténébreuses avec le malin esprit. Dans l'opinion des villageois, les vachers commandent à ce diabolin malicieux qu'on appelle *Dra* (Draco), ils jettent de mauvais sorts à leurs ennemis, assistent au sabbat et peuvent faire mourir quelqu'un dans l'année.

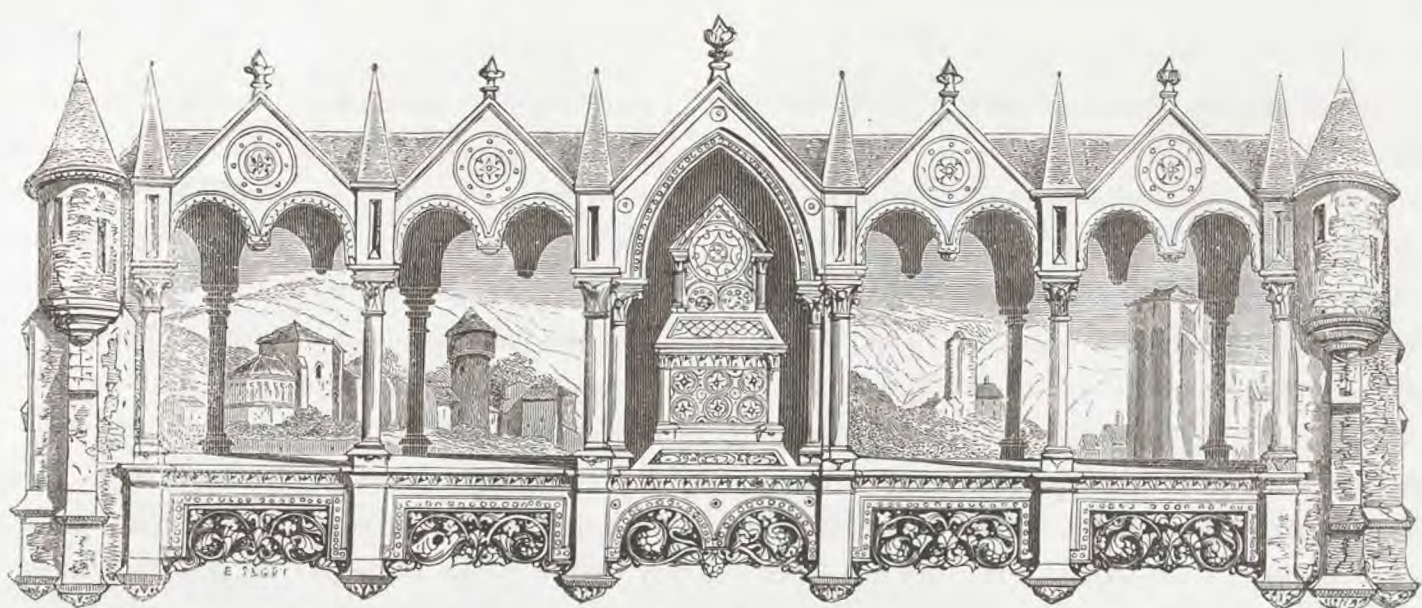
Revenons. Indépendamment des montagnes de *Lait*, il y a en Auvergne, dans le canton d'Allanche surtout, des montagnes de *Graisse*. On nomme ainsi des pacages consacrés uniquement à engraisser les bestiaux. Le propriétaire prend une redevance de 6 à 18 francs par tête, suivant la qualité de l'herbage et l'âge des animaux. En sortant de là les jeunes troupeaux sont vendus pour le service de l'agriculture, les vieux pour les besoins de la boucherie.

D'après l'usage local, le cheptel des montagnes est régi, dans les cantons d'Aurillac, par une jurisprudence ancienne et particulière. Le fermier ne contribue à la perte de la vacherie que pour la première vache et un vingtième des autres; le propriétaire supporte le surplus.

La fabrication des fromages nous amène à dire un mot du sel. La Haute-Auvergne n'avait pu élever de nombreux bestiaux et utiliser leurs laitages qu'en ayant du sel en quantité suffisante et à bas prix. Éloignée des salines et dépendante pour ses approvisionnements des fiscalités d'une administration alors besogneuse, la plus grande partie de la province prit le parti en 1455 de se rédimier à prix d'argent du régime de la gabelle. Mais si la décision avait été sage, elle fut loin d'être heureuse. Par cette exemption bien chèrement achetée, la contrée se trouva hors de l'étendue des fermes. Des bureaux d'entrée et de sortie durent donc être établis sur les limites du Bourbonnais, à Gannat et à Vichy; de sorte que pressée dans une ceinture de douanes, l'Auvergne vit son commerce soumis à toute espèce d'entraves, dépouillé par toute espèce d'exactions. Perdant d'un côté ce qu'elle gagnait de l'autre, son développement se trouva dès ce moment arrêté et son avenir compromis. Cet état fâcheux finit à la Révolution qui brisa les langes de l'agriculture et du commerce comme ceux de la liberté. — Aujourd'hui le département du Cantal consomme de vingt à vingt-cinq mille quintaux métriques de sel, qui lui coûtent près d'un million.

Disons maintenant adieu à la statistique, aux documents spéciaux, aux renseignements arides, et que ceux qui aiment à voyager m'accompagnent. Nous allons courir au hasard dans le département, parcourant les villages, explorant les cantons, passant de ville en ville, visitant tout ce que Dieu et les hommes ont fait de beau, c'est-à-dire les monuments et les sites.





III.

MONUMENTS. — SITES.



trois civilisations différentes se sont succédées dans la Haute-Auvergne, et chacune d'elles a laissé son empreinte par ses monuments. Ces trois ères successives sont : la période Gauloise, la période Gallo-Romaine et celle du Moyen-âge.

Il existe un rapport incontestable et réel entre les mœurs, les usages, les événements d'un pays et ses édifices. Jamais un grand fait historique ne s'est produit ici-bas sans laisser sur le sol une archive de pierre. Chaque génération en effet procède d'une manière uniforme ; elle a vécu, elle a prié, elle s'est gouvernée, elle a combattu : il lui a donc fallu des maisons, des temples, des palais, des forteresses. Ces monuments divers ont été beaux ou laids, simples ou magnifiques, selon l'état

INTRODUCTION ARCHÉOLOGIQUE

La Gaule conquise éprouva d'abord pour les Romains cette répugnance naturelle, peut-être même cette haine concentrée que les vaincus ressentent toujours pour leurs vainqueurs. César cependant, désireux de conserver à tout prix ce vaste royaume si péniblement occupé, et dont un secret pressentiment lui révélait l'importance comme point central, résolut, après avoir subjugué la Gaule par les armes, de la soumettre par les beaux arts. Ce politique projet qu'Auguste exécuta le premier, fut suivi dans les règnes suivants avec une noble persistance. En moins d'un siècle, les Romains couvrirent la terre gauloise de temples, de théâtres, de cirques, d'amphithéâtres, de bains, d'aqueducs. Des voies militaires furent ouvertes. La sixième, aboutissant à Lyon, se prolongea et eut des embranchements dont l'un conduisait dans l'Aquitaine par l'Auvergne. Or, un chemin n'est pas seulement un bienfait matériel, c'est un instrument civilisateur, c'est le passage ouvert à l'envahissement des idées. Quelque temps après, cette route ne pouvant plus suffire, Adrien en fit tracer une nouvelle qui traversa Vichy et se dirigea vers le Cantal. Ce n'était pas assez encore : en même temps que les beaux arts et le commerce commençaient pour les Celtes le persévérant travail de leur culture sociale, les empereurs romains sentirent le besoin d'avoir recours à une administration bienveillante pour s'attacher d'une manière intime ce peuple redouté. Il eut un sénat dont on combina la création avec les lois de la Gaule et sa forme antique de gouvernement. On conserva leurs terres à tous ceux qui les possédaient. Bientôt les langues grecque et latine furent introduites, et sans devenir de longtemps populaires, vainquirent peu à peu par leur riche mécanisme grammatical et la poésie de leurs images un dur idiôme que Julien comparait aux grincements d'une scie ou au cri rauque des corbeaux.

Est-il étonnant qu'avec tant de moyens de séduction les Gaulois se soient enfin rendus, qu'ils aient baissé la tête devant une civilisation si grande, si généreuse, si élémentaire ? Aussi, dès le second siècle de l'ère Chrétienne, l'Italie nous avait imposé son empire et s'était installée dans notre province au nom de la science, de la gloire et du goût.

L'ère Gallo-Romaine a produit pour la Haute-Auvergne :

Des TEMPLES, — consacrés à certains dieux et dont il ne reste que le souvenir.

Des VOIES. — Les Romains ayant mis un grand soin à faciliter les communications, dans l'intérêt de l'instruction des Gaulois et de leur industrie, élargirent les routes anciennes et en créèrent de nouvelles.

Des CAMPS ou ENCEINTES RETRANCHÉES. — Tel est celui de La Bessette.

Des USTRINUM. — Lieux où l'on brûlait les corps.

Des COLUMBARIUM. — Tombeaux de famille.

Des URNES FUNÉRAIRES en argile et en verre.

Des MOULINS A BRAS.

Des POTERIES.

Des FIGURINES et STATUETTES en terre cuite.

Des HACHES en bronze.

Une énorme quantité de TUILES A REBORDS.

Des MÉDAILLES, et quelques objets en cuivre destinés à la toilette ou à un usage habituel, etc.

Semblable aux hommes qui ont leur enfance, leur virilité et leur vieillesse, l'Empire romain suivit la destinée commune et arriva à son tour à la caducité. Tendant par les conquêtes à la monarchie universelle, il s'affaiblit dans ce travail de géant, usant ses forces à une tâche impossible. Lorsque l'Europe si longtemps esclave le vit épuisé de fatigue et haletant, elle reprit courage et poussa en avant d'innombrables peuples qui s'abattirent sur lui comme des vautours. Chacun d'eux mordit, déchira sans pitié, et emporta joyeux sa bouchée sanglante. Les Goths ravagèrent la Mœsie, la Thrace et la Macédoine ; les Huns prirent l'Illyrie ; les Alains et les Vandales s'établirent en Espagne ; les Francs et les Burgondes s'emparèrent de la Gaule, et les Saxons de la Bretagne ; l'invasion victorieuse piétina l'Occident entier. Est-ce un mal ? Non. Rome avait accompli sa tâche ; le fruit de la civilisation était mûr, et avant qu'il ne tombât ou dépérît, Dieu envoyait des peuplades nouvelles pour le cueillir, le partager et s'alimenter de sa substance. Mais ce partage ne se fit pas sans commotions. A partir du règne de Théodose (an de J.-C. 379), on n'entend plus qu'un murmure de destruction, que le bruit étourdissant de nations qui se cherchent, se heurtent et se brisent. Qu'on ne s'effraie pas : telle est la loi de la formation des sociétés. Jusqu'à l'état normal il faut qu'il y ait lutte et extermination entre le génie du passé et celui de l'avenir. Il faut des rivières de sang, des royaumes qui agonisent, des villes sur lesquelles on sème le sel, de grands ébranlements sociaux pour déraciner les principes vermoulus et leur substituer les idées pleines de sève à qui appartient désormais la vie. — Ces idées nouvelles c'était le christianisme qui les apportait.

La période du Moyen-âge nous a laissé :

Des ÉGLISES et des MONASTÈRES.

Des TOMBEAUX ou PIERRES TOMBALES.

Des LANTERNES DES MORTS.

Des CHASSES ou RELIQUAIRES.

Des CROIX dans les villages et des CROIX PROCESSIONNELLES.

Des PEINTURES.

Des BOISERIES.

Puis se présente l'ARCHITECTURE MILITAIRE avec ses châteaux forts; — les tours isolées; — les souterrains; — les armoiries; — les sceaux. Enfin les fontaines sculptées; — les monnaies; — les monogrammes; et certaines maisons particulières, curieuses par leurs détails artistiques.

Architecture religieuse.

AN DE J.-C. 524. — On sait généralement, qu'à partir de son origine, le catholicisme s'était tenu proscrit et caché pendant près de trois cents ans. Lorsqu'il sortit triomphant des catacombes, pour monter sur le trône et régner avec Constantin, il se garda bien de répudier l'art antique et de faire des ruines autour de lui. Ses prêtres, au contraire, s'emparèrent autant qu'ils le purent des basiliques anciennes pour y placer le culte nouveau. Le christianisme se montrait en cela habile et fort: fort, en se mettant au-dessus de la crainte des rapprochements; habile, parce qu'en attendant des architectes qui vinssent lui bâtir des temples, il s'appropriait provisoirement tous les moyens d'action que le vieux monde lui livrait. Les premiers chrétiens acceptèrent donc l'architecture romaine, lourde alors, massive, remplie d'irrégularités, mais conservant encore dans sa décadence quelques-unes des belles proportions du style grec. L'empire d'Occident, qui avait reçu ces types de tradition, s'y attacha sans peine; mais la barbarie vint avec les années, et les modèles antiques, s'altérant de plus en plus, formèrent ce que quelques auteurs nomment le style latin, et ce que M. de Caumont, plus justement selon nous, appelle le style roman primitif. — Autre chose arriva en Orient. Comme chaque religion, et généralement toute forme de civilisation, porte avec elle ses lois esthétiques, le christianisme ne tarda point à inventer une architecture qui, voisine de l'Asie, se mit en rapport avec le climat. En effet, l'élément romain, transporté à Constantinople, ne put y conserver longtemps son caractère sévère et froidement incorrect. Sur cette terre gracieuse, patrie des rêves et des chimères, l'art antique devait se modifier, se perdre, et céder sa place à une école nouvelle, péchant aussi par la pureté peut-être, mais en revanche pleine de hardiesse, d'originalité et d'élégance.

AN DE J.-C. 530. — Voilà le style Byzantin. Nous sommes donc au VI^e siècle, au moment où Justinien faisait bâtir Sainte-Sophie. M. de Caumont désigne cette architecture sous le nom de Romaine secondaire.

AN DE J.-C. 1000. — L'art Byzantin, production de l'Orient, y régna longtemps sans partage, mais il ne se manifesta guère dans l'Europe occidentale que par quelques innovations isolées. Ce ne fut qu'au XI^e siècle que son influence devint générale, et que s'opéra en France le mélange complet de la forme Byzantine et Romane.

AN DE J.-C. 1200. — Cependant l'architecture Byzantine, devenue insensiblement maigre et ascétique, sous notre ciel peu lumineux, se mourait à vue d'œil, pareille à ces fleurs frileuses qui dépérissent dans une atmosphère sans chaleur. Déjà même elle ne suffisait plus au christianisme développé, lorsque, après quelques tentatives partielles, que le succès couronna, le style ogival s'empara tout-à-coup de l'horizon et de la France. Les procédés artistiques qui présidèrent à son origine sont connus; il suffira donc de préciser les points principaux de transformation.

La plate-bande d'abord égyptienne, puis hellénique, transportée près du Tibre, céda sa place à l'arcade latine. Observez que c'est souvent le territoire qui se fait obéir, car l'arcade s'explique en Italie, plus par la nécessité d'employer des matériaux de petit volume, que par le désir d'imprimer aux édifices nouveaux une physionomie distincte. L'arcade produite, et plus tard la voûte retrouvée à Sainte-Sophie par Isidore de Milet, les enlacements des nervures, la rencontre des courbes, la liaison des profils, produisirent une brisure qui devint l'ogive. On ne l'utilisa, du reste, que bien longtemps après, vers 1150, c'est-à-dire à l'époque où se fit sentir le besoin d'émancipation illimitée, vers laquelle tendait incessamment l'architecture sacrée. Ici seulement se signale la sève ascendante du génie du Nord et commence la période de transition qui lie le Roman au Gothique. Dès cet instant on put prévoir une révolution prochaine. En effet, l'emploi fréquent de l'ogive donna aux parties de l'édifice où elle était appliquée, un tel caractère de beauté et de durée présumable, que la combinaison nouvelle devint, presque sans tâtonnement, le principe générateur de tout un système architectural. Ce système inaugura son triomphe dès le commencement du XIII^e siècle, aux applaudissements de tous, car c'est bien lui l'art sublime et véritablement religieux! Celui-là avec ses flèches élancées, ses lignes hardies, son unité grandiose, ses détails capricieux et splendides qui se prêtent à la grâce aussi bien qu'à l'austérité, se posa d'emblée comme l'expression la plus complète de l'esprit chrétien. Il montra aux nations le type sacerdotal touchant à la dernière limite du beau. Ainsi que jadis le paganisme, la religion catholique avait donc cette fois une architecture personnelle, née de ses inspirations, et fille incontestable de sa pensée.

Il existe dans la forme esthétique du mode nouveau et du mode ancien toute la différence qu'il peut y avoir entre le calme du génie antique, et l'imagination passionnée du moyen-âge. Ainsi l'architecture romaine pesait plus ou moins lourdement sur la terre; l'architecture ogivale, imprégnée de mysticisme, voulut s'élancer vers le ciel au moyen

d'un effet ascensionnel général. En vérité il y eut alors quelque chose de merveilleux, dans l'élan calculé de tant de piliers, de clochers, d'aiguilles, de voûtes, dans la fougue de toute cette bâtisse allant à Dieu spontanément, réunie comme une seule pensée, fervente comme une sainte prière.

C'est là, selon nous, la plus étonnante expression de l'idée catholique.

Au fond de cet art, que j'appellerai national, il se trouvait en outre, pour la France, fille du Druidisme, un souvenir touchant de son passé gaulois. La cathédrale nouvelle, avec son aspect pyramidal, les mille pointes des tours, les découpures des flèches, les dentelles des murs, rappelait le souvenir de ces forêts celtiques, si favorables à la méditation, au recueillement, au sentiment de l'infini.

AN DE J.-C. 1400. — L'époque de splendeur du style ogival va jusqu'au commencement du XIV^e siècle : on le nomme gothique primaire ou à lancettes. Puis vint le gothique secondaire, ou rayonnant : la perfection s'en va, les colonnes s'amaigrissent, les contreforts sont épais. Enfin au XV^e siècle surgit le gothique tertiaire ou flamboyant. C'est le moment de la corruption. La largeur des ogives devint considérable ; et les ornements trop multipliés, écrasant les lignes principales, enlevèrent au style sa chaste pureté. Cette forme architectonique avait fait son temps ; elle dégénéra lentement, gagnant, en fausse profusion, tout ce qu'elle perdait en élévation et en harmonie.

AN DE J.-C. 1500. — Nous touchons au règne de Louis XII et de François I^{er}. Une réaction subite se faisait alors dans les arts. Les esprits, exaltés par l'étude de l'antiquité, revinrent à son culte. Le mouvement partit de l'Italie. A toute heure les fouilles des papes mettaient au jour quelque chef-d'œuvre, et l'enthousiasme de chacun ranimé, s'éprit encore une fois de la Grèce et de Rome. L'architecture de la renaissance n'est donc qu'un retour vers le passé classique, que la réhabilitation de l'art païen. Cette époque charmante n'a guère produit que des palais.

Les phases générales de l'architecture rapidement racontées, localisons nos observations, disons ce qui, dans les formes architectoniques, appartient le plus particulièrement à notre pays ; cherchons aussi quelles étaient les tendances de la Haute-Auvergne, et de quel côté lui arrivait le vent de ses inspirations.

Il est incontestable qu'au XI^e siècle, le système roman fut modifié dans le plus grand nombre des provinces de la France, et chose surprenante, modifié avec des caractères particuliers, avec une forme propre à chaque circonscription. Quelles sont les causes de ce fait singulier ? Pourquoi certains principes furent-ils adoptés de préférence à d'autres ? pourquoi le style monumental est-il riche ici, pauvre là bas ? pourquoi sur tel point tant de magnificence et sur tel autre tant de dénûment ? La science archéologique n'a pas donné encore la solution de ces belles questions d'art. On peut essayer de les expliquer cependant par la manière particulière qu'ont les familles d'hommes à comprendre et sentir. Il faut faire une large part au goût naturel, à l'habileté instinctive des architectes. Nous devons tenir compte aussi de la configuration du sol, de l'état habituel du climat, des accidents d'air et de lumière. Puis viennent les matériaux plus ou moins souples, plus ou moins rebelles ; les souvenirs de l'art antique, les édifices anciens qu'on avait sous les yeux, ou les belles ruines avec leurs vivaces traditions.

Notre école auvergnate de Clermont dût emprunter beaucoup sans doute au milieu complexe dans lequel elle vivait, se mouvait et s'inspirait. L'Auvergne était depuis longtemps un pays éclairé ; la primitive église, grâce à Sidoine et à ses successeurs, y avait laissé dans ses luttes de la foi contre l'idolâtrie, un feu de pensée que l'action de l'étude déploya rapidement. Des hommes, que M. Mallay appelle les *Logeurs du bon Dieu*, se réunissaient en corporations, et convenaient de principes architectoniques qu'ils appliquaient, toujours avec conscience, souvent avec génie. Du reste, ces leçons d'esthétique locale ne détruisaient nullement les bases primordiales du système qui régnait alors. Mais bientôt à la suite des croisades, une architecture étrangère accourut des rives du Bosphore, et forma le style byzantin. Ce style, c'était toujours le style roman, mais un peu dégagé de l'influence du paganisme, et dérivé plus sensiblement de la pensée chrétienne. Les artistes Auvergnats acceptèrent volontiers les éléments organiques de ce genre nouveau ; toutefois sans toucher précisément aux lois régulatrices, dont ils varièrent à l'infini l'ornementation et les accessoires, ils y introduisirent cependant des principes personnels, vivement tranchés, et portant dans leur ensemble un cachet d'originalité réelle. Ce sont ces modifications importantes, et que nous voudrions pouvoir énumérer, qui constituent notre école provinciale.

Il est hors de doute que l'école de Clermont ne soit arrivée jusqu'à nous, et n'ait embrassé la Haute-Auvergne dans une étreinte de sœur. Toutefois n'a-t-il pas existé une sous-école cantalienne ? Les mœurs restant toujours différentes, un type montagnard n'a-t-il pas prévalu ici ? cette sous-maîtrise n'était-elle pas devenue nécessaire pour simplifier encore les règles qui venaient d'un pays plus civilisé, d'un climat plus doux, et les approprier à une nature plus acerbée, les plier à des nécessités plastiques moins développées ? Notre pauvreté qui date de loin, la dureté de la pierre dont on usait, n'ont-elles pas enfanté par la force des choses, une confrérie de travailleurs qui, connaissant les ressources et les lacunes du sol, devaient traduire et combler ses besoins au moyen d'une formule modifiée ? L'affirmative est probable. Ainsi l'église de Mauriac, type du style romano-byzantin dans le Cantal, porte un caractère de transition bien indiqué, et se trouve en beaucoup de points dissemblable à Notre-Dame du Port de Clermont, son

Ecole Auvergnate.

Sous-école Cantalienne.

Traversons les âges ; au IX^e siècle, nous trouvons Aurillac décoré par saint Odon (1) du titre de *oppidum, vel villa*. Voilà un texte formel. Or, ce qui prouve que l'agiographe disait vrai, et que cette localité présentait alors les ressources d'une cité, c'est que le père de saint Géraud, seigneur puissant du moyen-âge, habitait le château qu'il avait dans cette ville ; c'est qu'il y vivait avec Adeltrude sa femme, que cette dernière y fit ses couches, et en 855 y donna le jour à saint Géraud. En outre, il est constaté qu'il y avait en ce temps quatre églises à Aurillac, et c'est précisément dans l'une d'elles, Saint-Clément, que fut inhumé le père même du saint. Toutes ces circonstances démontrent évidemment qu'Aurillac était au IX^e siècle, non un simple château, mais existait, comme le dit saint Odon, à l'état d'*oppidum*, c'est-à-dire de ville fortifiée.

Seulement, et c'est ici que se place la distinction à faire, nous pouvons regarder comme positif, qu'avant saint Géraud, Aurillac, quoique ville, n'avait qu'une médiocre importance. Enfoncée dans les montagnes, loin des foyers si rares de civilisation, dépourvue de chemins commodes, privée d'industrie, elle vivait sans prospérer et végétait sans grandir. Aussi nul ne parla d'elle. Il est donc juste de reconnaître que le séjour prolongé de saint Géraud dans sa cité native, les institutions municipales dont il sut la doter, la riche fondation qu'il y éleva, donnèrent à cette localité une extension notable. Avec saint Géraud Aurillac commença un rôle actif ; avec l'abbaye, son nom entra dans le domaine de l'histoire. C'est en ce sens que le monastère peut être envisagé comme l'acte de naissance de la ville, comme la médaille frappée le jour de l'origine de notre cité.

Et maintenant, qu'Aurillac date ou non de Marc-Aurèle, qu'il tire son nom d'Aurélian (*Aureliac*), ou de l'oreille d'un sanglier (*Auricula*), ou d'un lac d'or (*Auri-lacus*), ou de sa position au bord de l'eau (*Aor-lhac*), c'est ce qu'il est impossible de dire et peut-être oiseux de rechercher. A défaut de titres qui n'existent plus, ce point restera éternellement livré à l'imagination des étymologistes, toujours si enchantés de courir à bride abattue dans les vastes landes des conjectures. Mais un fait important reste acquis ; c'est qu'Aurillac, ville ignorée et obscure en 894, devint dès le X^e siècle une cité illustre dans la science, et parvint depuis à un développement progressif qu'elle ne perdit que lors des guerres religieuses. Il y a donc eu deux villes : la tradition les a mêlées sans les confondre ; faisons comme elle, distinguons-les, mais ne les séparons pas. En agissant ainsi nous serons dans le vrai, et nous manifesterons en outre un sentiment patriotique. Car au total, pourquoi nous effraierions-nous de la civilisation romaine, pourquoi aurions-nous peur d'une si glorieuse paternité ?

La ville d'Aurillac est située sur la rive droite de la Jordane, à l'extrémité d'une vallée, entre deux éminences qui la bornent au levant et au nord-ouest. L'une de ces collines porte le nom de bois de la Fage (*fagus*, hêtre), l'autre, celui de roc Castanet. Au-dessous de la ville, la vallée s'élargit, et se perd dans la plaine d'Arpajon, immense bassin de prairies dominé par un horizon circulaire de côteaux et de forêts. Au nord, apparaissent les dentelures bleuâtres des montagnes du Cantal.

L'histoire monumentale d'Aurillac se divise en deux époques : celle antérieure à 1569, année de la prise de la ville par les huguenots, et celle qui suit. Nous allons raconter sommairement ce qu'était Aurillac alors, et ce qu'il est aujourd'hui.

Aurillac (2), déclaré par saint Louis bonne ville, c'est-à-dire, ville close, ayant sa municipalité pour l'administrer, et sa milice pour la défendre, était, en 1569, entourée de hautes murailles. Quelques portions s'en distinguent encore aujourd'hui, noires et en débris, lambeaux déchirés comme notre histoire. — Cette ceinture de remparts était percée de six portes, dont voici les noms : 1^{re} porte d'*Aureinques*, située à l'extrémité de la rue d'Aureinques, laquelle devait son nom aux argentiers qui y faisaient le commerce des paillettes d'or de la Jordane (*aurei quique*) ; 2^e porte des *Frères*, parce qu'elle conduisait de l'intérieur de la ville aux deux couvents des frères Cordeliers et Carmes, situés l'un et l'autre à quelques pas hors les murs ; 3^e de *Saint-Marcel*, à cause du voisinage d'une petite chapelle fort ancienne, dédiée à ce saint ; 4^e des *Fargues*, eu égard aux planches et à la quantité de poutres ou madriers (*Fargues*, terme qui s'est encore conservé dans la marine), qui défendaient son pont-levis ; 5^e et 6^e du *Buis* et de *Saint-Etienne*, parce qu'elles correspondaient tous les deux, l'une au couvent, et l'autre au château-fort, qui portaient ces noms.

C'est par la porte Saint-Marcel, qu'on fit sauter au moyen d'un pétard posé dans l'intérieur, que dans la nuit du 6 septembre 1569, les protestants du Rouergue, du Quercy et du Limousin, commandés par les capitaines Laroque et Bessonnières, entrèrent dans la ville. — Le traître qui avait introduit ses corréligionnaires, s'appelait Prantinhac. — Les habitants, surpris, combattirent néanmoins avec bravoure ; cent vingt d'entr'eux se firent tuer dans les rues.

Le chiffre exact de la population d'alors n'a jamais été parfaitement connu. Cette population cependant devait être

(1) Saint Odon, *Vita sancti Geraldi*.

(2) Aurillac porte : de pourpre, à 5 coquilles d'argent, au chef d'azur, avec 3 fleurs de lis d'or, sur une seule ligne. (Voyez planche 55, *sceau de la ville d'Aurillac*). Les coquilles d'argent s'expliquent par les longs pèlerinages de saint Géraud qui alla sept fois à Rome. Les fleurs de lis sont la preuve de la protection incessante des rois de France : c'est sous Charles VII que nos consuls obtinrent la permission de les porter.

assez considérable, puisque longtemps auparavant, Aurillac envoya deux cents hommes d'élite à Charles VII pour l'aider à reconquérir son trône; puisque encore vers 1469, les consuls avaient pu conduire huit cents soldats devant le château de Carlat, contre le malheureux d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut fait prisonnier. Il est en outre établi par documents authentiques, que des maladies contagieuses avaient enlevé dans Aurillac jusqu'à deux et même trois mille personnes en peu de temps. Ce n'est donc pas sortir des limites probables, que de supposer qu'à la fin du XVI^e siècle, la ville contenait une population d'environ neuf mille âmes. Dans cette population, entraient cent soixante familles de huguenots faisant à peu près de huit cent cinquante à neuf cents individus.

La ville était divisée en trois quartiers, dans lesquels la police des nuits et des jours de solennité s'exerçait par trois compagnies du guet. L'organisation du guet existait dans nos contrées avant 1280, puisqu'il en est parlé dans la transaction faite par Eustache de Beaumarchais, entre les consuls et l'abbé d'Aurillac (1). On avait compris depuis longtemps combien une garde civique est préférable à des troupes étrangères salariées. L'ordonnance du roi Jean, en date du 3 mars 1362, régla l'institution, alors devenue générale, et l'organisa en guet marchant, et guet assis. Aurillac adopta cette amélioration, qu'il appropria cependant, par certaines modifications trop longues à rapporter, à l'état de ses besoins, de ses usages et de ses mœurs.

Son administration judiciaire se composait d'un bailliage, dont je vais dire l'origine et les phases diverses. Sous les comtes d'Auvergne, Aurillac fut le siège du comté de son canton, siège occupé par les seigneurs de Carlat, qui formèrent de là leurs titres de comtes, tandis que leurs lieutenants, de la maison de Murat, tirèrent aussi de cette dignité leurs titres de vicomtes. Plus tard, dans le XIII^e siècle, quand les connétables eurent remplacé les comtes d'Auvergne, les baillis succédèrent aux connétables, et la Haute-Auvergne obtint deux lieutenants-généraux : un pour Aurillac, l'autre pour Saint-Flour. Les choses se trouvaient en cet état, lorsque les lettres du roi Jean, datées d'octobre 1360, érigèrent pour son fils le comté en duché d'Auvergne. Alors le bailli, de royal qu'il était, devint ducal, et comme notre ville, par ses franchises, échappait à la juridiction du duc, le lieutenant du bailliage prit sa résidence à Saint-Martin-Valmeroux. Aurillac n'ayant plus de justice, fut soumis provisoirement à la juridiction de Saint-Pierre-le-Moutier. Mais les bourgeois, la noblesse et le clergé se plaignirent à pleine poitrine, comme on se plaignait en ce temps, prétendant qu'ils n'entendaient pas plaider devant des tribunaux si éloignés. Alors on créa un bailli spécial des montagnes d'Auvergne, et Aurillac eut enfin en 1367 un lieutenant-général stationnaire dans ses murs. Le ressort de ce bailliage, qui ne changea plus, s'étendait sur cent villes ou paroisses.

Il y avait encore un siège d'élection établi depuis 1452, mais qui ne devint élection en chef que sous Louis XIII, en 1629. Enfin un présidial, création de l'année 1552, et dont notre poète François Maynard devint président en 1655. Le présidial comprenait les bailliages de Vic et de Saint-Flour.

Si de la ville judiciaire, nous passons à la cité architecturale, nous trouverons en première ligne de ses monuments principaux, le monastère de Saint-Géraud, établissement clos de murs comme une citadelle, et composé de l'église, du palais abbatial avec cloître, et d'une aumônerie. Commencé en 894, saint Géraud resta dix-sept ans à le faire construire, le mettant sous l'invocation de saint Pierre, prince des apôtres. Le comte Géraud (*voyez son portrait, Cantal, Planche 149*), avait toutes ses terres allodiales, et ne relevait d'aucun suzerain. Aussi refusa-t-il constamment de se reconnaître vassal de personne, que du Saint-Siège à qui il légua ses biens. Le monastère, dont le fossé profond entourait tout l'espace compris dans les rues du Collège (autrefois de la Pelleterie), des Fargues, du Buis et des Dames, ne ressortit donc directement que de la papauté qui eut à protéger les concessions faites par le fondateur. Ces concessions, à l'époque même où les propriétés avaient déjà été démembrées, furent évaluées par quelques auteurs, jusqu'à deux cent mille livres de rente. Les papes acceptèrent le legs, et étendirent du fond du Vatican leur bras protecteur sur la riche église d'Auvergne, qu'ils nommèrent en toute occasion : « Notre monastère bien-aimé. »

Saint Géraud avait appelé de Vabres des moines bénédictins. Bientôt affluèrent tant d'étrangers, d'écoliers, de pauvres, que le cinquième abbé, Adralde, trouvant insuffisantes les dimensions de l'église, en éleva une nouvelle. Le bâtiment moderne dut être très-vaste sans doute, puisqu'il ne fut terminé qu'en 962, sous Géraud de Saint-Céré, le second précepteur de Gerbert. On était alors sous le pontificat de Jean XII.—L'abbé prenait le titre de comte d'Aurillac; il avait droit de justice dans la ville et la banlieue. Il nommait dans divers diocèses, à une foule de bénéfices qui allaient jusqu'à la cure de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Rien d'un évêque ne devait lui faire envie que la crosse et la mitre. Or, le trente-cinquième abbé obtint ces insignes en 1402. (2)—Telle était l'abbaye. Toutefois

(1) Cette transaction, connue sous le nom de *première paix*, a été traduite par M. le baron Delzons, et forme un véritable code municipal.

(2) Voyez planche 55 le sceau des abbés d'Aurillac. Il représente un dais gothique sous lequel deux génies soutiennent l'écusson de saint Géraud. Un peu plus bas un ange aux ailes déployées, entoure de ses deux bras les armoiries des d'Armagnac, que surmonte une crosse dentelée. Un cierge allumé brûle à chaque côté. Tout autour se lit l'inscription suivante : *Sigillum Johannis de Armanhaco pro ejus curia abbatiali Aureliaci*. Ce sceau est en cuivre; il a 18 centimètres de circonférence. On s'en servait au moyen d'un anneau plat et ouvré qui, lorsqu'il n'est plus soutenu, se penche à droite en roulant sur sa charnière.

L'écusson de l'abbaye est sans pareil dans le royaume; il est mi-parti d'or à l'engrelure de sinople en chef, et de sinople à l'engrelure d'or tout autour.

la discipline intérieure s'y étant relâchée au XVI^e siècle, le souverain pontife Pie IV, sur la plainte des consuls et l'enquête qui s'ensuivit, venait de séculariser le monastère, le 15 mai 1561.

COUVENT DES CORDELIERS. — Les Cordeliers ou frères mineurs, appartenaient à l'ordre de Saint-François d'Assises. Ils furent institués vers 1209, et s'établirent en France en 1216. Cet ordre approuvé par le quatrième concile de Latran, est au nombre des ordres mendiants. — Notre couvent, un des plus anciens de France, fut fondé par un seigneur de Conros, et situé au faubourg des Prades. Nos titres ne font remonter ce fait qu'à 1322; selon nous cependant, il doit être antérieur, puisqu'il paraît certain que saint Antoine de Padoue, mort en 1231, avait prêché dans ce couvent. Il faut donc s'arrêter à ceci : que l'établissement fondé vers 1225 ou 1250, n'eut d'abord qu'une origine obscure, et se contenta pendant longtemps de constructions médiocres; tandis que la donation du seigneur de Conros mit les Cordeliers à même d'élever en 1322 la belle église que les protestants renversèrent. L'architecture de ce monument étant du XIV^e siècle, devait appartenir à la période ogivale (1).

Non loin des Cordeliers, s'élevait le couvent des Carmes, fondé par Guy de Gagnac, dans l'intervalle fort conjectural de 1500 à 1560. Chaque nouveau prieur, avant son installation, devait venir prêter serment entre les mains des consuls. Dans les processions et les solennités, soit civiles, soit religieuses, les Carmes ne marchaient qu'après les Cordeliers, qui avaient le pas sur eux. En voici la raison : lorsque en 1564, Aurillac fut affligé de la peste, les Carmes effrayés abandonnèrent précipitamment leur cloître, pour se réfugier dans les campagnes; les Cordeliers, au contraire, moins peureux et plus dévoués, restèrent fermes dans la ville, secourant les malades et les consolant. Les consuls délibérèrent sur ce cas, et pensèrent qu'un ministre du Seigneur, qui lors d'une calamité publique s'éloigne du danger, est un soldat sans cœur qui déserte devant l'ennemi. La punition devint donc publique, comme l'avait été la faute.

Il existait autrefois un grand nombre d'églises à Aurillac. La bulle consistoriale de Nicolas IV, qui est à la date de 1290, en désigne sept. Dans le XVI^e siècle, on ne comptait plus cependant que deux paroisses. La plus ancienne était celle de Saint-Clément, primitivement bâtie par les père et mère de saint Géraud, et où tous deux furent inhumés. La seconde et la plus favorisée s'appelait Sainte-Marie, vulgairement connue sous le nom de Notre-Dame-aux-Neiges, située sur l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville. Cette paroisse possédait des rentes considérables, car soixante ecclésiastiques, qui demeuraient attachés en communauté, jouissaient chacun d'un revenu de 500 livres. Les prêtres, pour y être reçus, devaient être nés et baptisés à Aurillac. En 1555, une bulle du pape Clément VII autorisa cette communauté à nommer des syndics, avoir un scel et des archives (2).

Puis venait la maison consulaire, somptueusement bâtie et d'un caractère architectural remarquable.

Deux hospices, l'un extrêmement ancien, construit aux frais de la cité, rue des Dames, non loin du monastère. Le second, provenant de fondations particulières, offrait beaucoup plus de ressources, car il en réunissait deux. En effet, le premier Guillaume d'Auvergne, de la maison de Conros, soixante-dix-huitième évêque de Paris, en 1228, éleva vers le milieu du XIII^e siècle l'hôpital qui porta le nom de la Trinité. Il était placé hors la porte des Frères. — Après lui, Guillaume Beauféti, né au château de Veyrac, près d'Aurillac, fonda dans l'année 1519 un nouvel hospice rue du faubourg du Buis, sous l'invocation de saint Jean. Ce Beauféti fut à-la-fois prêtre et médecin de Philippe-le-Bel, car l'étude de la médecine était alors propre aux ecclésiastiques. Un génie élevé sommeillait en lui; la lecture incessante de l'Écriture le réveilla. Il se rendit si habile dans la science biblique, des conciles et des Pères, que d'un rang assez obscur, cette intelligence d'élite monta en 1504 au siège épiscopal de Paris. C'est chose singulière qu'à un intervalle si rapproché, deux Guillaume d'Auvergne devenus évêques de la capitale du royaume, se soient entendus presque pour fonder tous les deux un hospice à Aurillac. Beauféti, du reste, en faisant ainsi, acquitta une dette de reconnaissance. Il ne voulut pas oublier que les consuls d'Aurillac, sur sa demande, lui avaient prêté deux mille livres nécessaires aux frais coûteux de son installation. Ces deux hospices dont nous venons de parler, furent réunis en 1575 par une bulle du pape Grégoire XI. On abandonna les anciens bâtiments, et le nouvel établissement, transporté rue Saint-Jacques, s'appela l'hôpital de la Trinité et du Saint-Esprit.

Aurillac possédait encore un collège qui devait son origine à une action généreuse. Commencé en 1548 à la suite d'une donation, il fut placé sur le terrain de l'hôtel ruiné du commandeur de Carlat. Les matériaux provenant de cette démolition servirent à le bâtir.

Enfin, en-dehors de la ville, sur la pente ombreuse d'une colline qui regarde le couchant, s'élevait le couvent des religieuses du Buis (ainsi nommé des arbres ou *bois* qui l'environnaient). Fondée par saint Géraud, ou du moins par les premiers abbés du monastère, cette abbaye fut soumise à la règle de Saint-Benoît, et ne tarda pas à devenir

(1) Voyez planche 55 le sceau du couvent des cordeliers. *Sigillum fratris Joannis Astorgii ordinis Minorum.*

(2) Voyez planche 55 le sceau de Notre-Dame aux neiges (église paroissiale d'Aurillac). *Sigillum ecclie parochialis Beate Marie Auriliaci.*
La paroisse ou communauté, portait d'azur, au cierge flambant d'or en pal, percé en barre d'une épée.

royale. Elle avait été construite originairement dans l'intérieur de la cité, au milieu d'une rue appelée encore de leur nom, rue des *Dames*. Le couvent resta là jusqu'en 1161, époque où le pape Alexandre III l'ayant pris sous sa protection, fit mettre à exécution le changement projeté depuis longtemps. Cette position du Buis est magnifique; la vue embrasse au midi le riche cercle des prairies d'Arpajon, plane sur toute la ville, et s'étend au nord jusqu'aux vertes montagnes qui bordent l'horizon. Une forêt entourait alors le bâtiment dont les murs de clôture allaient tremper silencieusement leur pied dans l'eau de la rivière. On était bien recueilli dans ce couvent, nul bruit ne s'y faisait entendre, car la respiration de la ville ne montait pas même jusque-là. Parlez-moi des régions élevées pour bannir les passions terrestres, et faire subsister la partie céleste de l'homme qui pense, se recueille et prie.

Voilà quelle était la ville, lorsque les protestants, le cœur ulcéré de vengeance, s'en emparèrent. Je sais bien qu'ils avaient, en entrant à Aurillac, de dures représailles à exercer. Aussi, lorsque le 6 septembre 1569, les religieux se trouvèrent maîtres, ils agirent en insensés, soufflant sur tout la flamme de leur colère, et se vengeant sur les hommes comme sur les monuments.

D'abord ils détruisirent le monastère de Saint-Géraud, le palais abbatial et l'aumônerie : tous trois tombèrent, pareils à ces souverains d'Orient qui s'ensevelissent avec leurs trésors. Cela fait, les réformés coururent à Notre-Dame aux-Neiges, aux couvents des Cordeliers et des Carmes, et tous ces édifices disparurent massacrés comme des hommes. Ce fut ensuite le tour de l'abbaye du Buis et de la maison consulaire. La vengeance générale une fois accomplie, on en vint à la haine privée; un certain nombre d'habitations appartenant à des magistrats austères furent traînées aux gémonies, ainsi que le cadavre de leurs maîtres. Enfin, comme si la rage ne s'épuisait pas, on renversa jusqu'aux hôpitaux. C'est là un acte impie que je n'ai jamais pu comprendre, et pour lequel il n'y a pas de pardon. Car la religion nouvelle comme l'ancienne, sanctifiait bien la souffrance; elle prescrivait à chaque homme de soulager son frère, et promettait aussi le ciel en échange d'un verre d'eau!

La dévastation des monuments ne fut qu'une portion du ravage: dans l'esprit des huguenots, ce n'était que la moitié de l'œuvre. Comme le catholicisme tirait sa force des traditions du passé; qu'il eût été dangereux de conserver l'histoire de toutes les civilisations successives qu'il avait ou produites ou traversées, il fallait, d'une même secousse, briser à jamais la chaîne des temps. Alors on se rua sur les titres, les papiers, les livres, la vie morale d'un peuple. En face de la communauté (aujourd'hui place d'armes), furent brûlées toutes les archives provenant, soit de la ville, soit des établissements religieux; de sorte que les soldats purent jeter aux vents avec cette cendre précieuse, tout un monde inconnu de faits, qui dormaient depuis des siècles sur ces couches de parchemin. Ainsi se sont anéanties nos chroniques. De ce jour existe pour notre pays la double et désolante lacune de l'histoire et de l'art.

Tel est en abrégé le procès-verbal désespérant de nos pertes. Pendant onze mois, Aurillac fut livré pieds et poings liés à des vainqueurs fanatiques, qui accomplirent sans pitié sur lui leur office de bourreau. Quand ils s'en allèrent en 1570, lors de l'édit de Longjumeau, plus de 400 citoyens avaient péri. Après le départ des protestants, on s'occupa à secourir la ville tombée de même qu'un corps sans vie; on releva bien ce cadavre, mais on n'a pu le ressusciter.

Aurillac actuel.

Le plus ancien édifice d'Aurillac est aujourd'hui la tour du château de Saint-Etienne. Cette tour carrée, du XIII^e siècle, fut reconstruite sur les fondements de l'antique forteresse que venaient de prendre et d'abattre les bourgeois de la ville, en guerre alors avec Bertrand, vingt-quatrième abbé. Le château de Saint-Etienne, habitation des aïeux de saint Géraud, soutint jadis quelques sièges, et a été saccagé plusieurs fois. Les bâtiments actuels, d'une date récente, ont servi de résidence jusqu'en 1789 à l'abbé d'Aurillac (*Voyez Cantal, Planche 57.*)

L'église de Saint-Géraud (ancienne abbaye), réédifiée vers la fin du XVI^e siècle, ne se termina guère qu'au commencement du siècle suivant. Elle appartient au style gothique déjà dans sa complète décadence, et n'offre qu'une ornementation flamboyante, d'ailleurs sévère et nue, mais qui, par cela même, ne manque ni de hardiesse, ni d'une certaine grandeur. Les nervures prismatiques de la voûte, au lieu de s'appuyer sur des chapiteaux, viennent se fondre dans les piliers. Une chapelle seule, du côté du midi, deux lambeaux de murailles, quelques débris de colonnes utilisées, lors de la reconstruction, sont tout ce qui reste du monument primitif. L'église est inachevée: elle manque de nef, et n'a plus de clocher. Sa forme est celle d'une croix. L'autel s'élève au milieu du transept, entouré de quatre chapelles figurant une abside rayonnante. Un mur provisoire dans lequel se trouve percé le grand portail, ferme la basilique du côté de l'ouest. — Cette église possède de magnifiques orgues, et plusieurs tableaux de prix, parmi lesquels nous citerons un saint François-Xavier mourant. C'est une riche peinture, chaude de couleur et pleine d'expression.

Il y a peu d'années, lors du déblaiement du vieux cimetière qui occupait l'emplacement de la place Gerbert, un grand nombre de cercueils de pierre furent exhumés. Tous accusaient une certaine antiquité. Rien cependant ne put indiquer d'une manière positive s'ils appartenaient aux premiers chanoines, après la sécularisation de l'abbaye, ou s'ils étaient de l'époque des Bénédictins. Le terrain n'ayant été remué et enlevé que jusqu'au niveau du sol, c'est sous le pavé actuel que doivent nécessairement se trouver les tombes les plus anciennes et les plus curieuses.

Sur la

Sur la place du monastère, il faut s'arrêter devant la vasque en serpentine d'un seul bloc, qui reçoit les eaux de la fontaine. Quelques archéologues la croient antique, et veulent y reconnaître un travail romain. D'autres, avec plus de raison, s'en référant aux textes (1), établissent que ce bassin aurait été exécuté par les soins de Pierre de Roquenatou, quinzième abbé, mort en 1129. Il n'est pas exact de dire, ainsi qu'on l'a fait souvent, que cette vasque, dont la circonférence est de neuf mètres sur un demi-mètre environ d'épaisseur, rendait par vingt-quatre ouvertures l'eau qui lui venait d'une cuve supérieure. Non; ces vingt-quatre trous, creusés circulairement dans le marbre, à une petite profondeur, ne traversent pas la paroi, et servaient probablement à recevoir quelques ornements tels que des macarons de cuivre. Ce bassin, quoi qu'il en soit, est un ouvrage d'un goût exquis; il se recommande tant par l'harmonie de ses proportions, que par le fini du ciseau.

L'église des Cordeliers (deuxième paroisse), a pris le nom de Notre-Dame-aux-Neiges. Cette église, de la même date que la précédente, offre la forme d'une longue nef, et ne présente aucun caractère distinctif. Sa voûte, d'une ellipse puissante, n'est point soutenue par des colonnes, mais repose sur d'épaisses murailles que contiennent à l'extérieur des contre-forts munis d'arc-boutans. Les baies des fenêtres, étroites comme des meurtrières, ne laissent pénétrer dans le sanctuaire qu'un jour sombre et voilé. Le maître-autel en marbre appartenait à l'église des Carmes. Parmi quelques tableaux précieux, on distingue la Cène du Bassan, qui décorait autrefois le réfectoire des Cordeliers. Bien que cette toile ait souffert de maladroites retouches, elle n'en conserve pas moins le cachet d'un grand style. La tête du Christ est belle entre toutes; il y a une sérénité plus qu'humaine sur ce front qui lit l'avenir, et où déjà commencent à s'empreindre les douleurs du Calvaire. Le saint Jean ressemble à une jeune femme; ses veines transparentes laissent voir leur sang, et sentir leur chaleur. Il s'est endormi soucieux, sur l'épaule de son maître, pareil aux colombes qui cherchent un abri, alors que vient l'orage. Les poses des personnages ont de la variété, les draperies du mouvement, et chaque figure son expression particulière. L'ensemble de la peinture brille surtout par une grande mélodie de tons et cette ampleur de coloris, qui distinguera toujours l'école vénitienne. — Le local qui sert de sacristie mérite d'être vu et me paraît être un débris de l'ancien cloître.

L'hôtel consulaire (aujourd'hui maison Guy), n'avait dans le principe que deux étages. Sa partie septentrionale se trouve adossée à d'autres constructions, tandis que les angles des murs à l'est et au midi, sont flanqués chacun d'une élégante tourelle, laquelle dans sa partie inférieure, repose sur un cul-de-lampe orné de rinceaux de vigne. Autour des fenêtres, autrefois en croix, s'avancent, en saillie, de larges corniches de pierre taillée.

La partie la plus remarquable du monument est le portail. Ce portail, qui encadre deux croisées, finit au second étage, mais avant les réparations modernes, montait jusqu'au toit. Son style appartient au gothique tertiaire le plus orné (*Voyez Cantal, Planche 55*). Dans le tympan du rez-de-chaussée, sont sculptés deux anges soutenant un écusson effacé, et où étaient gravées les armes de la ville. Les deux grandes lignes ogivales qui dessinent la porte vont se réunir au-dessus de l'écu, dans un champ semé de fleurs-de-lys, et se terminent en choux frisé. Un chien accroupi grimpe de chaque côté, le long des clochetons. La suite de l'ornementation du portail, au moment où elle embrasse la fenêtre du premier étage, est à peu près la même, avec cette différence, que le champ dans lequel se rencontrent les courbes de l'ogive, porte, au lieu de fleurs-de-lys, des sculptures tréflées. La façade dont nous parlons n'a pas une ride, mais se trouve pourtant criblée de cicatrices; preuve certaine que l'injure lui vient non de la main du temps, mais du bras des hommes.

Vers le milieu du siècle dernier, on enleva de la salle principale de cet hôtel un manteau de cheminée, qui existe encore. C'est une grande pierre de deux mètres de longueur sur une largeur de 60 centimètres; elle contient quatre écussons. Le premier est l'écu des Cambefort, famille ancienne dont le chef était consul alors; le second, celui d'Aurillac; le troisième, les armoiries de l'abbaye, et le quatrième, celles de la paroisse. Ce monument est un souvenir cruel des guerres civiles: une inscription latine nous apprend qu'il fut dédié à Dieu, en mémoire du massacre de la Saint-Barthélemi. — Puisque le sujet nous y ramène, disons ici un mot de notre organisation municipale. Elle date de loin, comme on a vu, et les suppositions les plus vraisemblables la font remonter à saint Géraud. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce travail de formation ou plutôt de rénovation, décomposition de la puissance seigneuriale d'où sortit enfin l'affranchissement des communes, était chez nous fait depuis longtemps, quand il commençait à peine à s'accomplir ailleurs. Ainsi, ailleurs, la société était féodale et servile, tandis que chez nous elle se trouvait royale et municipale; de sorte que le tiers-état naissait à peine dans le reste de la France, quand dans la Haute-Auvergne il touchait déjà à l'âge de l'émancipation. Et voilà ce qui explique pourquoi l'hermine des consuls se froissa si souvent avec la robe des abbés. C'est qu'ici les serfs, devenus des bourgeois, étaient comme toute jeunesse, pleins d'ardeur et de force. Se sentant l'intelligence d'administrer leurs affaires, ils tenaient en respect les moines, qui voulaient s'immiscer dans l'administration de la chose commune. Ces éternels conflits eurent pour effet

(1) Voyez *Breve chronicon*, cité dans les *Analecta* de Mabillon: édition in-10, p. 549.

C'est Fabrègues, Marcou, Limagnes, cités dans le testament de saint Géraud. Plus on avance, plus la vallée s'ouvre, s'épanouit, puis la Jordane fait un détour, et Aurillac paraît. — Afin de régler définitivement nos comptes avec cette rivière, nous dirons qu'autrefois elle charriait des paillettes d'or, dont le produit donnait à vivre aux orpailleurs qui les cherchaient dans le sable. D'après la tradition, Aurillac même tirerait de là son nom. (*Auri-lacus*) (1).

Sur la route d'Aurillac à Tulle, après avoir dépassé Saint-Paul-des-Landes, on remarque à quelques pas du hameau de Peyre-Levade, les restes informes d'un dolmen. — Un peu plus loin se trouve Nieudan, où, suivant une vieille tradition, César aurait éprouvé un échec, lors de la conquête des Gaules. (*Novum Damnum*). Ce fait très-problématique s'est perpétué jusqu'à nous, grâce aux vestiges d'un camp romain qu'on reconnaît facilement à l'est du village.

La ville de la Roquebrou, (*rupes Berulfi*), chef-lieu de canton, est située sur les bords de la Cère, profonde en cet endroit. Le sol est maigre, couvert de bois et de bruyères. Une population industrielle s'occupe avec succès de poterie et de tannerie. La Roquebrou, dont l'aspect ne manque pas d'originalité, (*voyez Cantal, Planche 80*) ne possédait que deux monuments : l'église et le château. Ce dernier édifice, détruit récemment, n'offrait qu'un intérêt architectural médiocre, et circonstance capitale, nul fait historique ne se liait à son souvenir. Avant la révolution, il formait un des fiefs de la famille d'Escars, maison ancienne, qui remontait aux Astorg d'Aurillac, et dans laquelle étaient venus se mêler et se fondre les barons de Montal. — L'église appartient au style ogival. Bâtie en pierres d'appareil, elle a une façade percée d'un portail ouvragé, et d'une fort belle rosace. Un couronnement de modillons, représentant des figures variées, règne à l'extérieur. Quelques fenêtres sont partagées par des colonnettes. La voûte du chœur présente un motif élégant. En effet, les arêtes qui la dessinent, après être retombées un instant sur des chapiteaux où elles se reposent, continuent leur course, et de là au moyen d'un filet gracieux, descendent jusqu'au pavé. Cette basilique, jadis sous l'invocation de la Vierge, est aujourd'hui dédiée à saint Martin. Relevant en sa qualité de collégiale, de Sainte-Marie des Neiges d'Aurillac, elles portaient toutes deux les mêmes armoiries. (*Voyez Cantal, Planche 53. Sigillum beatæ Mariæ Rupis Brou*).

Dans la commune de Saint-Etienne Cantalès, au milieu d'une plaine, s'élève un monument appelé la Croix de la Bataille, près duquel ont été trouvés à différentes époques, des fers de lance, des épées, des débris de cuirasses et des monnaies romaines. A défaut de l'histoire qui se tait sur l'origine de cette espèce d'autel, la légende parle d'un grand combat livré autrefois sur cet emplacement. Les antiquaires à leur tour, commentant la légende, fixent l'événement dont il s'agit au V^e siècle, lorsque Euric, roi des Goths, arracha l'Auvergne à la domination latine. Le lecteur n'acceptera donc l'aventure d'Euric qu'avec circonspection, car, ainsi qu'on a pu le voir, elle ne nous vient que de troisième main.

Mentionnons au lieu de la Margide, commune de Saint-Gérons, un monument druidique qui nous paraît mériter plus d'intérêt. Le *Roc-Cobolaire*, composé de plusieurs pierres brutes, d'inégales grandeurs, superposées et jointes irrégulièrement entre elles, s'élève à une hauteur de deux mètres. Deux de ces blocs portent, chacun dans leur partie inférieure, un signe ou sculpture en creux, ayant la forme d'un O. Est-ce un dolmen, se demandent certains archéologues, et le monument n'a-t-il pas une destination religieuse ? n'est-ce pas plutôt un souvenir de quelque glorieux fait d'armes, disent les autres, et cet amas de rochers ne rappelle-t-il pas un trophée de victoire ? S'il m'était permis d'émettre aussi mon opinion, m'appuyant à la fois, soit sur la configuration du sol, soit sur l'étymologie du mot Margide, (*Mark, frontière*), je n'hésiterais pas à déclarer que le Roc-Cobolaire est probablement une borne séparative et désignait la limite du sol de deux tribus. — Non loin de ce lieu, on a découvert, en 1817, une vingtaine de bracelets celtiques, ciselés, de formes différentes, mais tous de petite dimension.

Saint-Mamet est un chef-lieu de canton situé dans un pays froid et montagneux. Son église n'a rien qu'on puisse citer. J'indique aussi, pour mémoire, le médiocre château que l'on voit dans le bourg, et qui a appartenu à la maison de Fabrègues. — Marcolès, gros bourg de quinze cents habitants, porte le titre de ville, et conserve encore les restes de son mur d'enceinte et de ses portes fortifiées. Il dépendait du monastère d'Aurillac, et grâce à la douceur du climat, son prieur pouvait payer à notre abbé en 1561, une redevance en nature de quatre tonneaux de vin. Cette localité fut saccagée pendant les guerres anglaises du XIV^e siècle; prise plus tard par les religionnaires, elle perdit peu à peu de son importance. — Il existe au hameau du Puech, tout près de Roumegoux, un souterrain qu'on prétend dater du temps des Gaulois. — La chapelle isolée du Bournioux est très-voisine d'une fontaine dite de Saint-Géraud. Lorsqu'on porta le corps de saint Géraud de saint Cirgues à Aurillac, les porteurs posèrent le cercueil près de la chapelle, pour aller chercher de l'eau dans les environs, car la chaleur était étouffante. N'en ayant trouvé nulle part, et pressés par le temps, ils reprirent leur fardeau afin de se remettre en route. C'est alors qu'apparut à leurs yeux une fraîche fontaine, qui venait de jaillir en dessous : depuis cet instant, la source n'a plus tari.

Mauris, agréable ville d'environ trois mille habitants, était une des quatre prévôtés de la Haute-Auvergne. Elle a

Route de la Roquebrou.
Saint-Paul-des-Landes.

CANTON DE LA ROQUEBROU.

Saint-Étienne-Cantalès.

Saint-Gérons.

CANTON DE SAINT-MAMET.

Marcolès.

Roumegoux.

CANTON DE MAURIS.

(1) Brievde, *Topographie médicale de la Haute-Auvergne*, deuxième édition ; 1822, p. 52.

Quézac.

Saint-Constant.

Saint-Etienne.

CANTON DE MONTSALVY.

possédé autrefois une abbaye de Bénédictins, annexe de celle d'Aurillac, dont il est fait mention dans la bulle d'Urbain II. Cette ville, attaquée par les Huguenots en 1578, défendue et sauvée par Brisson, fut moins heureuse dans l'année 1585. Le capitaine Lapeyre la prit alors pour les religionnaires et la pilla. En 1588, un nouveau fléau, la peste, y fit de grands ravages. Maurs jouit de la température la plus douce du département. La Rance l'arrose; on y élevait jadis des vers à soie; ses jambons sont renommés. — L'église de Quézac mérite d'être distinguée comme type monumental. Il faut la ranger parmi les belles églises de notre pays, et lui reconnaître le caractère particulier de l'école cantalienne. — Dans la commune de Saint-Constant, entre le chef-lieu et Fournoulès, on doit visiter les ruines du château de Merle. Ce sont d'imposants débris, placés sur une éminence couronnée elle-même de hauteurs boisées, sillonnées par des ravins, et d'une perspective originale. (*Voyez Cantal, Planche 68*). — Non loin de Saint-Etienne, existent encore les châteaux de Murat. Excessivement rapprochés l'un de l'autre, ils ont appartenu à deux frères dont l'implacable inimitié nous est parvenue à travers la plus sombre légende.

La ville de Montsalvy est bâtie sur un plateau élevé, surplombé au nord par une montagne nommée le Puy-de-l'Arbre, où s'établirent Méchin et Delambre pour tracer la levée du quart de méridien. On a, de cet endroit, un horizon étendu et magnifique, qui permet d'apercevoir le clocher de Rodez, les côtes de Figeac et la chaîne du Cantal. L'église de Montsalvy mériterait d'être classée. Construite en partie dans le XI^e siècle, elle fut considérablement agrandie dans le XV^e. A la première époque appartiennent l'abside, les transsepts, le chœur, la nef principale et deux chapelles; à la seconde, le reste des chapelles, les nefs secondaires et le clocher. Caractère architectural, style roman; — forme, croix latine; — abside semi-circulaire. L'église est entièrement voûtée; le chœur se trouve dans l'intersection des transsepts, en face de l'abside. La nef principale, offrant la figure d'un parallélogramme, domine les collatéraux, séparés d'elle par deux rangées de colonnes. A l'extrémité de la nef secondaire méridionale, s'élève le clocher. Cet édifice, quoique remanié, présente ceci d'intéressant, qu'ayant été réparé à plusieurs reprises, il conserve des échantillons variés de divers types d'architecture. Là, se remarque, et peut se préciser le moment où le plein-cintre vaincu, lutte encore, et finit par tomber devant l'ogive triomphante. L'ogive elle-même y apparaît dans sa naissance et sa fin. Quelques fenêtres, par la rectitude de leurs lignes, constatent la netteté de l'art primordial, tandis que d'autres, surchargées d'ornements, indiquent un style dégénéré. L'église formait avec le monastère un grand carré. Il y avait au milieu, une cour assez spacieuse, qu'entouraient les arcades du cloître. Un côté seul subsiste, et l'ancien réfectoire sert aujourd'hui de maison commune.

Quant aux souvenirs historiques, nous rappellerons que Béranger, vicomte de Carlat, avait concédé en 1050 à trois religieux, le terrain sur lequel est bâtie l'église. Le temple debout, un des moines, Gausbert, fit construire dans le même enclos, d'abord un monastère dans lequel s'établirent des Augustins, puis un hospice destiné aux voyageurs qui, venant de Rodez, traversaient ces dangereuses montagnes. Aussi ce territoire, nommé alors *mons latronum*, abandonna sa désignation fatale, et s'appela depuis *mons salutis*, (Montsalvy). Il est équitable de faire observer ici, que l'usage et l'introduction des hôpitaux dans la Haute-Auvergne, nous vient des abbayes. Chaque couvent avait son aumônerie et son hospice; eux les premiers, dotèrent donc notre pays de cette sainte institution, fille angélique de la charité. Montsalvy montre encore les vestiges du château de Mandulpe, propriété des d'Armagnacs, la chapelle du reclus, et le mur du diable, monument cyclopéen, ou plutôt coulée basaltique étonnante, fantasque ouvrage de la nature. La ville est renommée pour ses toiles, et surtout pour ses pois verts, qui s'exportaient autrefois jusqu'à Paris. Sol schisteux et graniteux. — Calvinet, baronie, avec bailliage et prévôté. Elle appartient d'abord aux comtes de Rodez, puis au XIII^e siècle à Eustache de Beaumarchès, bailli des montagnes; en 1555 elle était au Dauphin d'Auvergne, plus tard à Pierre de Lavie, seigneur de Villemur, neveu du pape Jean XXII, (J. d'Euse), qui la céda à Clément VI (Roger); et enfin en 1642, cette terre passa au prince de Monaco. Son fort château, tenu par les protestants en 1591, fut démoli en 1654, sur les ordres de Richelieu. — L'église de Cassaniouze garde précieusement une croix processionnelle d'une grande beauté. La face principale représente Dieu le père, assis sous un dais gothique, tenant le monde d'une main, et bénissant de l'autre; aux quatre angles sont les attributs des quatre évangélistes, l'aigle, le lion, le bœuf et l'ange. Au revers figure le Christ crucifié; sur sa tête se voit un pélican, à ses pieds une piété, et à l'extrémité des branches triflorées, la Vierge et saint Joseph. Ce meuble précieux paraît dater du XV^e siècle: son ornementation est d'un dessin pur, et des sonnettes, chose rare, décorent cette croix. (1) (*Voyez Cantal, Planche 76*). — On remarque, dans la commune de Senezergues, le château de ce nom. Il a cinq grandes tours, autrefois fortifiées

(1) Il nous est impossible, à l'occasion de la croix de Cassaniouze, découverte par M. Tudot dans un bourg obscur où elle était absolument ignorée, de ne pas décerner à cet artiste la part d'éloges qu'il mérite si bien. Chargé par M. Desrosiers, qui avait su apprécier son talent, de parcourir notre pays, pour illustrer la publication actuelle, M. Tudot a pris son mandat au sérieux, et les souscripteurs de l'*Ancienne Auvergne* ont pu juger s'il a su utiliser ses voyages. Ne reculant devant aucune fatigue, aucune privation, M. Tudot a traversé la Haute-Auvergne en tous sens, afin de ne laisser échapper aucun monument remarquable, aucun site intéressant. Disons hautement que le Cantal n'avait pas rencontré encore un dessinateur aussi fidèle, aussi consciencieux, aussi actif. L'habile éditeur, M. Desrosiers, doit donc s'estimer heureux d'avoir vu ses désirs si bien remplis, ses sacrifices si amplement récompensés. — *Note de l'Auteur.*

de créneaux; les fossés sont comblés, et les machicoulis n'existent plus qu'en partie. L'église du bourg contient une statue couchée sur son tombeau. C'est un chevalier armé, les mains jointes, l'épée près de la cuisse, les pieds appuyés sur un lion. La coiffure de ce personnage indique l'époque de Charles VII. D'après la tradition, nous devrions reconnaître en lui le premier Archambaud de La Roque, ancien seigneur de Senezergues. — Roussy possède l'antique tour de Caylus, dont les ruines orgueilleuses menacent encore la contrée. — Tessières-les-Bouliès est particulièrement connu pour sa fontaine minérale. Cette source, peu abondante, se trouve placée au fond d'une gorge très-escarpée et d'un abord pénible. Elle jaillit de la roche primitive, et coule à côté du ruisseau de Veurs. Plusieurs côteaux qui environnent le ravin, accidentés et couverts d'arbres, sont délicieux de recueillement et de fraîcheur. Les eaux de Tessières, froides et gazeuses, deviennent plus recherchées de jour en jour. On en fait un grand usage à Aurillac; les habitants les mêlent avec le vin, et les boivent dans leurs repas.

Le génie druidique a profondément marqué nos montagnes de ses mystères et de ses ruines; aussi la Haute-Auvergne, inondée de débris celtiques, est beaucoup moins riche en vestiges romains. L'ère Gallo-Romaine, si féconde ailleurs, n'avait laissé que peu de traces sur notre sol, et c'est un malheur à déplorer. Sans doute l'aspect grandiose des monuments gaulois peut bien étonner les yeux et l'imagination, mais du reste ces masses grossières se trouvent insignifiantes sous le rapport de l'art, tandis que les Latins excellaient dans le goût harmonieux qui présidait à leurs constructions, et dans les belles formes qu'ils savaient donner aux objets les plus vulgaires. Une circonstance récente a augmenté notre patrimoine, et fixé irrévocablement quelques faits historiques locaux. Nous savions par la tradition, et par l'étymologie même de son nom, qu'Arpajon (en patois *Pajou*, *Pagus*), avait contenu autrefois une bourgade gallo-romaine. Malheureusement aucun titre certain, aucun document authentique ne le constatait, à part peut-être le sépulcre d'un *Constantius nobilis*, détruit vers 1610. Aujourd'hui nous avons la preuve que ce joli village, si doucement posé au milieu des prairies, fut dans la seconde moitié du III^e siècle une localité importante, quelques-uns ont dit même le siège d'une colonie.

Des travaux de défoncement ayant été exécutés, à partir de 1836 jusqu'en 1841, dans un terrain avoisinant l'enceinte du bourg, amenèrent successivement la découverte d'une grande quantité d'objets romains en bronze, fer, ou poteries. Je voudrais pouvoir compléter ici l'inventaire des fouilles et énumérer en détail ces curieuses antiquités; malheureusement l'espace me manque. Parmi les médailles, il en est de gauloises, de consulaires et d'impériales. Puis viennent des bijoux, des instruments de toilette, de bains, une partie enfin de ce *mundus muliebris*, de ces frivolités charmantes qui pourraient à bon droit exciter la jalousie des dames de nos jours. Les statuettes en terre cuite figurent en assez grand nombre. On y remarque deux Minerve, plusieurs Vénus, quelques bustes de jeunes femmes, de petits enfants; des têtes de taureaux et de chevaux; des chiens, des coqs, des paons. Nous ne devons pas oublier les fragments de poterie, ornés de dessins ravissants, dont nos artistes admirent avec tant d'amour la délicatesse et jusqu'à la bizarrerie. Ce sont deux lampes sépulcrales, quatre patères servant aux libations, une urne lacrymatoire et un *guttus* en forme de pomme de pin.

Le château de Carlat, célèbre par son antiquité, était regardé comme la plus forte place de l'Aquitaine. Chef-lieu héréditaire d'un comté, son histoire orageuse commence aux Romains, se continue sous Clovis, qui l'assiège, et sous Louis-le-Débonnaire, qui le prend; elle embrasse ensuite les hostilités des Anglais, voit la révolte de Jacques d'Armagnac et la perfidie de Louis XI, traverse les guerres religieuses, touche à Marguerite de Valois, et finit enfin en 1604. Aujourd'hui il survit seulement quelques pierres de Carlat; ce ne sont plus des ruines, c'est à peine un souvenir. (Voyez *Cantal*, planche 67). Un pauvre paysan cultive l'angle oriental du plateau, tandis que la mousse couvre le reste. Ainsi que de mouvement pour aboutir à un repos si profond, que de bruit pour tant de silence! Le château, bâti sur un énorme rocher, ne communiquait avec la campagne que par un sentier creusé dans le basalte, et qui existe encore. La forteresse, très-vaste, se composait, indépendamment de son double rempart et des bâtiments militaires, de l'hôtel du gouverneur, du palais de Bridoré, d'un couvent de religieuses, de l'église et du cimetière. Lorsque Henri IV, instruit des vexations qu'exerçaient sur les campagnes voisines les commandants du château, eût arrêté en conseil que le fort serait détruit, les travaux de démolition furent adjugés à un sieur de Giou, moyennant la somme de 12,000 livres: ils commencèrent en décembre 1605 et durèrent six mois. Une inscription datant de cette époque, et placée actuellement dans l'église du village, constate tous ces faits. C'est dans cette citadelle que Marguerite de Valois, la première femme du Béarnais, chassée d'Agen, arriva en 1585. C'est dans ce triste exil, qu'un petit laquais, nommé Daubiac, parut à ses yeux sous les traits d'un ange. La chronique raconte qu'elle prit cet adolescent, développa son instruction, le nomma son secrétaire, et se mit ensuite à l'aimer avec toute la passion de son cœur semi-italien. Pendant un an nous la voyons résumer l'existence pieuse, savante et débauchée de ce temps, c'est-à-dire passant de l'encens de la chapelle aux joies de l'étude, et quittant la science pour les voluptés de son boudoir. Malheureusement Daubiac n'était pas seul à soupirer pour la séduisante recluse, et je ne sais combien de gentilshommes ou de manants puisèrent simultanément à cette époque dans les trésors mondains de sa coupable charité. Marguerite est en effet une

Roussy.

Tessières-les-Bouliès.

Route d'Aurillac à Carlat.

Arpajon.

Carlat.

tapissée de lierre, (*Voyez Cantal, Planche 70*). — A Bassignac, les ruines du manoir de Charlus; — sur le chemin de Beaulieu à la Bessette, dans une plaine de bruyères, un camp romain qui peut se rapporter à l'époque où Ecdicius, pressé par les Visigoths, se fortifia dans ces montagnes; — à Chastel-Marlhac (*castrum Meriolacum*), des débris de tombeaux romains; une fontaine, où du temps des Gaulois comme de nos jours, on baignait les enfants; *l'oustal de las Fadas*, caverne celtique, près du hameau de la Salvinie; — à Drugeac, le piédestal antique de la croix du cimetière, portant sculptés des lions et un bouc; — à Méallet, l'église, la grotte de Saint-Calupan, la tour de l'Herm et le château de Montbrun. — Chalvignac possède, pour sa part, les ruines de Miremont, vaillante forteresse qui, placée sur un plateau dominant les gorges de la Dordogne, montre les restes magnifiques de ses remparts féodaux: que le temps les conserve! Rien n'est beau à la campagne, ne séduit l'œil, ne saisit l'âme, comme la rencontre d'une ruine solitaire. C'est la poésie du deuil, c'est une pensée d'amère philosophie, c'est une note mélancolique et rêveuse jetée au milieu de l'hymne joyeux des champs. Ce château a été témoin du courage de Madeleine de Saint-Nectaire, l'héroïque amazone du XVI^e siècle, celle qui vainquit Montal, qui fut si belle et, dit-on, si faible. Mais les grands cœurs sont toujours tendres; excusons-la. Au dire des villageois, elle revient chaque nuit expier les fautes de sa vie: tous ont vu, au clair de la lune, son ombre errer le long des murailles, ou accroupie près d'une fontaine, l'ont entendue se plaindre tristement.

La cascade de Salins, la plus remarquable du Cantal, est formée par l'Auze. Cette rivière, rencontrant dans sa course un escarpement perpendiculaire de plus de cent pieds, se précipite, du haut de la coulée basaltique, en décrivant une énorme courbe, tombe avec fracas, et, après avoir touché le fond de l'abîme, se relève en épais brouillard et rejaillit en poussière d'eau. Le nuage est si intense, que, pour peu qu'on s'approche, on se sent pénétré de pluie. Pour bien saisir l'ensemble de la cascade, il faut la regarder des hauteurs de face, au moment surtout où le soleil pose son arc-en-ciel étincelant sur ces vagues agitées, et anime leur masse écumeuse des jeux colorés de sa lumière; on peut la contempler alors dans toute sa splendeur, contrastant, par l'éblouissante blancheur de son onde, avec la couleur noire du rocher. Cette chute au bruit terrible, domine tous les autres bruits. Nul n'a jamais entendu, dans le vallon d'Auze, le souffle de la brise courbant la tige des fleurs, ni faisant bruire le feuillage. A la longue ce torrent fatigue; on dirait avoir devant soi un immense désespoir se plaisant en lui-même, se dévorant sans cesse et ne voulant ou ne pouvant être apaisé. — A l'extrémité gauche d'une excavation formant grotte, existe une source, connue sous le nom de Fontaine des Druides. Dans l'esprit des paysans, son eau offre un remède souverain contre les maladies cutanées: on lave neuf fois la partie souffrante, et le dixième jour le mal est guéri. Cet usage remonte à la plus haute antiquité. La fontaine est aujourd'hui sous l'invocation de saint Martin.

Cette seigneurie fut, dans l'origine, à la maison de la Tour d'Auvergne, et dépendait de l'élection de Clermont. Le château de Vals, bâti sur le modèle de celui de Plessis-les-Tours, porte, dans plusieurs salles, les armoiries des d'Estaing, ses anciens propriétaires. Un nouvel acquéreur y fait des réparations bien entendues. On a trouvé, près du lac de Brameloux, divers objets romains, quelques monnaies, et, assure-t-on encore, un petit sarcophage en argent.

Il faut visiter, dans le canton de Pleaux, le château gothique de Lavigne, commune d'Aly. — Un demi-dolmen, nommé la Pierre du Géant; une fontaine dédiée à saint Etienne, dans laquelle on plongeait les pieds du saint pour obtenir de la pluie, ainsi que les chapiteaux de l'église du Bourg, commune de Chaussenac. — Quelques vestiges d'habitations gallo-romaines, commune de Saint-Christophe. — L'église, le portail et le clocher hexagone de Saint-Martin-Cantalès. — Dans la commune d'Escorailles, le tumulus planté d'arbres où reposent les cendres de *Scaurus Aurelius*, lieutenant de César; et l'antique forteresse prise, en 767, par Pépin-le-Bref, sur un des vassaux de Waïffre, duc d'Aquitaine. Ces ruines, composées de trois tours et de vastes quartiers de murailles déchirées, appartiennent à M. Lacoste. — Enfin, l'église de Brageac, édifice important, reste d'une ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoît. Ce monument, romano-byzantin, a une longueur de vingt-neuf mètres sur dix de largeur, et possède trois nefs, terminées chacune par une abside circulaire. Deux rangs de piliers séparent la nef principale des collatéraux; les colonnes engagées dans ces piliers sont ornées de chapiteaux représentant des feuillages, des têtes d'hommes, des dragons ailés et autres animaux. Le trésor de l'église renferme, indépendamment de la croix de Saint-Till, plusieurs reliquaires, parmi lesquels s'en trouve un, incrusté d'émail, d'une conservation parfaite et d'un travail précieux.

A Riom ont été découvertes, à plusieurs reprises, des urnes cinéraires et des médailles. Près de la ville s'élèvent les spacieuses écuries de Saint-Angeau. — Les seigneurs d'Apehon prenaient la qualification de *comptours*, titre provenant du mandat que leur donnait la noblesse, de percevoir les secours qu'elle fournissait au roi. Le château qu'ils occupaient, jeté sur une dyke de basalte formé de prismes en faisceaux, était le siège de la première baronnie de la Haute-Auvergne. La Fontaine du rocher doit sa miraculeuse origine à un coup de pied du mulet qui portait le corps de saint Mary à Mauriac. Au-dessous d'une boiserie de l'église du Bourg, se trouve un écusson figurant deux lions dressés, les pattes sur un globe, et rappelant les armes d'Angleterre. On voit, à trois cents mètres, au midi, un pré taillé en redoute, nommé le Pré de la Guerre. La tradition soutient que le diable y vient faire sabbat toutes les

Bassignac.

Chastel-Marlhac.

Drugeac.

Méallet.

Chalvignac.

Salins.

CANTON DE CHAMPS.
Lanobre.CANTON DE PLEAUX.
Aly.

Chaussenac.

Saint-Christophe.

Saint-Martin Cantalès.
Escorailles.

Brageac.

CANTON DE RIOM.
Riom des Montagnes.
Apehon.

citerons celle à la croix de Malesalte, (*malus saltus*), ainsi nommée, à cause du précipice qui l'avoisine. On place les enfants boiteux sur ce piédestal, et ils recouvrent de suite l'usage de leurs jambes; c'est un procédé peu compliqué, comme on voit. Les habitants de ce village, généralement grands et forts, ont reçu le sobriquet de carabins (*carabinieri*), pour avoir pris une part active à l'insurrection de 1635, appelée la guerre des sabots. Voici dans quelles circonstances elle éclata: Isaac Dufour, habitant de Murat, homme fiscal et peu aimé, avait pris l'adjudication de l'impôt établi sur les animaux à pied fourchu. Cet impôt, déjà impopulaire, reçut un surcroît de défaveur par la manière dont le fermier nouveau le prélevait. Les paysans irrités, se réunirent et s'armèrent. On envoya des troupes contre eux, et à la troisième rencontre, quatre cents des insurgés restèrent sur le carreau. L'échauffourée finie, la justice fit relâcher les prisonniers, moins un nommé Vaissières qui fut pendu. — Près du hameau de Meinterolles, on voit un peulven, (pierre plantée), nommé peyre Rougnade, où eurent des batailles.

Saint-Martin se présente à l'entrée de la vallée de Fontanges. C'est un gros bourg, dont l'église du XIV^e siècle paraît avoir été réédifiée sur l'emplacement de celle qui est mentionnée dans la charte de Clovis. Il faut en examiner d'abord le portail orné de cinq boudins en retrait, reçus sur des colonnettes prismatiques triangulaires; puis, l'inscription extérieure et gothique, portant ces mots: *l'an mial*; puis encore le modillon saillant, représentant une figure accroupie, connue sous le nom de l'homme à l'épine; le bas-relief du tympan, où l'on trouve saint Martin, entouré d'un homme et d'une femme en adoration; et les fonts baptismaux. L'édifice n'a ni transsepts, ni bas-côtés, mais seulement quatre chapelles latérales. Il est construit d'un seul jet, et on y a employé le grand appareil (*opus insertum*). — Au côté opposé de la vallée, l'on peut entrevoir la grosse tour en ruines du château de Crève-Cœur. (Voyez Cantal, Planche 70).

Le vallon que l'on remonte, est abondant en beaux sites. Tel est le point où les trois vallées du Malrieux, de Villemur, et de Saint-Paul, viennent se réunir à celle de Fontanges. Les artistes doivent s'y arrêter quelques instants. Ondulations imprévues du sol, coupe hardie des hautes cimes, escarpements de basaltes déchirant de loin en loin la robe verte du gazon, vapeurs transparentes teignant d'un rose bleuâtre l'intervalle d'une vallée à l'autre, rien ne manque à ce paysage, merveilleux de lumière, de calme et d'éclat.

Fontanges, berceau d'une famille ancienne, qui produisit, en 1178, le vainqueur d'Aymeri de St-Céré, et en 1661, la belle duchesse, est situé près de la Maronne, dont les eaux saturées d'alun sont particulièrement propres au blanchissage des toiles. L'église, autrefois communauté de prêtres, n'offre de curieux qu'un autel en serpentine: ce marbre a été probablement recueilli dans les environs. On trouve au village de Labastide, des eaux minérales fort recherchées, coulant d'une fontaine intermittente; et au hameau de Peyre-Del-Cros, dans une grotte tapissée d'efflorescences de sulfate de fer, un sapin entier à l'état de carbone ou de fossile. Labastide est dominée par le bois Noir, forêt considérable et du plus beau style, qui, coupée par le puy d'Orcet, s'étend le long des deux vallées de Chavaspre et de Chavaroche. Il y a dans cette forêt de profondes clairières, des retraites perdues, des physionomies de désert qui saisissent. Le centre n'étant pas boisé comme les côtés, permet de distinguer les singulières combinaisons des arbres et de la perspective. Imaginez un effet général sombre et mélancolique; par-ci, par-là des rochers renversés sur lesquels se trouvent d'épais massifs, des gorges ravinées et pendantes, un sentier tortueux qui se montre de temps en temps, et finit par s'enfoncer dans le bois; sur les hauteurs quelques sapins isolés se dessinant dans le ciel, et tout autour des masses lugubres d'arbres, qu'attaque sans cesse, penche, et fait sourdement gémir le puissant murmure du vent. Telle est la forêt du bois Noir, attendant depuis deux cents ans, un chemin ou un peintre, c'est-à-dire, quelqu'un qui l'exploite ou qui l'illustre.

Vallée de Fontanges.
Saint-Martin-Valmeroux.

Fontanges.

ARRONDISSEMENT DE MURAT.

Pour aller d'Aurillac à Murat, il faut descendre le Lioran. Nous avons pu par conséquent admirer sur notre route la gorge où naît l'Alagnon, gorge si féconde en sites, en ravins, en cascades. Ce terrain bouleversé nourrit jusque dans les petites anses qui bordent le chemin, une superbe végétation de fleurs sauvages, parmi lesquelles on remarque: ici le lys martagon, la digitale pourprée, la grosse campanule; ailleurs de larges paquerettes, d'orgueilleuses aconytes; plus loin des guirlandes de lizerons, attachant leurs doigts effilés, ou reposant leurs frêles clochettes sur des rochers gris et nus. C'est un charme au printemps, de respirer, en ce lieu, les vigoureuses senteurs qui s'élèvent des buissons, de voir les touffes de violettes, montrant au-dessus de la mousse leurs saphirs parfumés, ou d'entendre la brise

occasion de parcourir ces lignes, voudront donc bien me pardonner, si je les intéresse peu, ou plutôt si je les ennuie outre mesure : je sens que c'est mon lot, et je ne puis y échapper. — Allanche, petite ville qui dépendait de l'ancien duché de Mercœur, est située au pied des montagnes du Luguët, dans un vallon nu, sur le bord d'une rivière. L'étymologie de son nom lui vient, d'après Piganiol, d'un os de la hanche de saint Jean-Baptiste, qu'on y conservait. Sa fontaine abondante, le château de Cheyladès et l'église, sont à visiter. Cette église avait le titre de prieuré, et appartenait à l'ordre de saint Benoît. Le sol d'Allanche, riche en pacages, produit du seigle et de l'avoine ; son commerce consiste en fromages, bestiaux et mulets. — Charmensac possède les ruines du château de Léotoing, nid de vautour sur un roc escarpé. (*Voyez Cantal, planche 51*). — On voit à Joursac celles du château de Mardogne, qui commandent la Planèze, et sont du plus magnifique effet. Tous ces lieux mériteraient d'être décrits ; toutes ces pierres entassées ayant vu de près les choses d'autrefois, ont leur histoire comme les hommes. Heureux vraiment qui la dira, et qui, interrogeant tant de nobles débris, saura faire parler leur muette éloquence ! — Landeyrat n'a pas même conservé les restes du château de Prades, où naquit avant la révolution, un archevêque singulier, caractère bizarre, mais esprit éminent : l'abbé de Pradt. — La Peyrusse est un gros bourg, dominé par un fort que l'on croit être l'ancienne *Petruvia*, prise au VIII^e siècle par Pépin, sur Waïffre, duc d'Aquitaine. En 1578, lors des guerres religieuses, le capitaine Merle, à la tête des Calvinistes, s'empara de ce village, et comme avec sa troupe ils faisaient un grand feu sur la place pour se réjouir, ceux du château distinguant le capitaine, lui tirèrent sus et le tuèrent d'un coup de fauconneau. C'est de ce reître célèbre que le duc de Montpensier disait : « nous aurons Merle ; il est un peu « délabré d'hommes, mais avec lui j'attaquerais l'enfer, fût-il plein de cinquante mille diables. »

D'excellents fourrages ont toujours distingué les campagnes de Marcenat. Le bourg est agréable et paraît de loin sortir d'un massif de verdure. Son église a quelques clés de voûte curieuses. Quant à ces murs croulants, à ces donjons renversés que l'on aperçoit sur un monticule fleuri, ils forment l'ancien château d'Aubijoux, chef-lieu d'un comté, dont relevaient, au moyen-âge, un nombre infini de fiefs. (*Voyez Cantal, Planche 52*). Le château actuel, nouvellement construit dans le style saxon, se trouve à cent mètres au-dessous. Il était habité naguère par un jeune député, mort depuis peu, homme d'étude et de goût, marquis millionnaire, exerçant dans sa royale demeure une royale hospitalité. — Condat, situé au centre d'un bassin profond et triangulaire, est entouré d'un paysage véritablement délicieux. Près de là, entre ce bourg et Marcenat, sont les ruines de l'abbaye de Féniers, érigée par les comtes d'Auvergne, sous le titre de Saint-Pierre. Ces vestiges, assez insignifiants au point de vue de l'art, méritent pourtant d'être remarqués comme site. J'en dis autant de La Brequielhe, qui fut achetée en 1545, par Guillaume Roger, frère du pape Clément VII. Qu'on n'oublie pas une grotte, creusée dans un rocher, et servant jadis d'hermitage. Pendant plus d'un demi siècle, dit la chronique, un pauvre moine resta en cet endroit, au bord de la rivière, regardant pensif et par pénitence, couler ses flots monotones, images pour lui, sans doute, de la tristesse ou de la rapidité de la vie.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR.

Un meurtre commis, un crime à expier, de grands remords à faire taire, telles sont les circonstances au milieu desquelles prit naissance la ville de St-Flour. Son monastère, élevé en 1002, par suite des dons d'Amblard d'Apchon, coupable de la mort d'un de ses parents, réunis aux offrandes du seigneur de Brezons, fut construit sur le mont Indiciat (1), dont la position élevée servait de phare aux voyageurs, et qu'un simple village occupait alors. Cette église, placée sous la dépendance de Cluny, attira d'abord des pèlerins, des religieux, puis quelques populations voisines ; insensiblement le plateau se couvrit d'habitations, et la cité commença. Trois cent quinze ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et Saint-Flour, juché sur son rocher, n'avait pu en descendre encore pour s'agrandir, lorsque Jean XXII, ayant eu la pensée de diviser l'église d'Auvergne, offrit à l'abbé d'Aurillac l'évêché nouveau. Mais celui-ci, pour échapper au doyenné de l'évêché de Clermont et à la juridiction de l'archevêché de Bourges, le refusa aveuglément. La ville d'Indiciat, qui depuis longtemps couvait Aurillac d'un œil jaloux, profita de cette immense faute, demanda, fit agir, s'agita, et obtint ce que malheureusement nous n'avions pas voulu. On voit que si l'étoile d'Aurillac s'obscurcissait, celle de Saint-Flour commençait à luire, et que son origine, bien que sinistre, ne devait pas avoir pour sa prospérité de résultat néfaste. Saint-Flour, en effet, une fois cité épiscopale, prit un développement

(1) *Indicare.*

Charmensac.

Joursac.

Landeyrat.

La Peyrusse.

CANTON DE MARCENAT.
Marcenat.

Condat.

CANTON DE SAINT-FOUR.
Saint-Flour.

tombant d'une hauteur de plus de soixante mètres, dans un gouffre dont la profondeur est inconnue. — On trouve, à Lavastrie, les ruines du castel de Montbrun, tenu, en 1537, par Jean Sandoz, célèbre chevalier gascon; et sur la route de Lavastrie au hameau de Robis, un dolmen, monument druidique bien conservé, composé de deux pierres latérales et d'une table superposée. — Le sarcophage connu sous la désignation de *Tombe du Père*, existe dans le territoire de la commune de Paulhac, il consiste en un amas de pierres formant carré, avec une inscription moderne. Ce tombeau, qu'entourait un mystérieux prestige et qu'on croyait intact, a été ouvert au mois de septembre 1845 : il était vide. Un seul objet, provenant évidemment d'une fouille antérieure, en fut retiré. C'est un tube cylindrique, d'une longueur de neuf centimètres sur cinq de circonférence, se terminant, dans sa partie inférieure, en cône octogonal. Vers le milieu, le métal est fortement corrodé, et l'érosion ne cesse qu'à l'extrémité du goulot, où l'on aperçoit encore quelques traces de dorure. L'intérieur du fer contenait une épingle profondément enfoncée au milieu de quelques lambeaux d'un papier épais, humide, et sur lequel aucun caractère d'écriture n'apparaissait. — Nous recommandons à ceux qui viennent de traverser la Planèze, l'aspect de Roffiac et notamment l'église byzantine du Bourg, qui, placée près d'une vieille tour à machicoulis, forme, avec les débris d'un pont rompu par les eaux, un charmant motif de paysage. (*Voyez Cantal, planche 68*).

L'église de Villedieu doit son érection à Pierre d'Estaing, de l'illustre famille de ce nom, qui la fit bâtir en 1563. Pierre d'Estaing fut d'abord moine de Saint-Victor de Marseille, puis évêque de Saint-Flour en 1561, archevêque de Bourges en 1567, et, enfin, créé cardinal par le pape Urbain V (Grimoard), dont il était parent du côté de sa mère Eminarde, dame de Valentines et vicomtesse de Chailannes. Le prélat fonda, dans l'église nouvelle, un chapitre composé de six chanoines. Le site de Villedieu lui plaisait à ce point, qu'il voulut, dit-on, s'y faire élever un palais. Mais les habitants de Saint-Flour, soit qu'ils redoutassent, dans l'intérêt de leur ville, les suites d'une résidence qui pouvait se prolonger, soit qu'ils craignissent sérieusement pour la sécurité de leur évêque, que compromettait à toute heure la présence des Anglais ennemis, les habitants de Saint-Flour, dis-je, le détournèrent de ce projet. L'église de Villedieu, commencée sur un vaste plan, est restée inachevée.

Le monument a, dans œuvre, treize mètres de hauteur et trente-sept mètres de longueur, sur onze de largeur, en y comprenant le clocher. Son plan décrit un hexagone irrégulier, à quatre angles très-obtus du côté de l'abside, et à deux angles droits à l'opposé. Il n'existe qu'une seule nef. On compte quatorze groupes de colonnes régulièrement espacées et parfaites de proportions. Les chapiteaux de ces colonnes, adossés aux murs latéraux et décorés de feuillages variés, servent de base à des cannelures nombreuses qui, s'élançant en fusées, se divisant en gerbes, vont former les élégantes nervures de la voûte. Les murs de l'église, au-dedans comme au-dehors, se composent de pierres d'appareil. Extérieurement, autour du chœur, les corbeaux, qui soutiennent l'entablement, présentent des figures laides et fantastiques. Des arcs, tantôt à tiers-point, tantôt surbaissés, quelquefois à plein-cintre, dessinent l'intervalle compris entre les piliers. Toutes les fenêtres sont à lancettes.

L'ornementation du portail principal se compose de fleurs et d'animaux taillés en grand relief. Cette baie est coupée, dans son milieu, par une colonne d'une remarquable légèreté. Il n'est pas jusqu'à la vieille poignée de la porte qui ne soit curieuse. Elle représente un bel édifice orné de plusieurs clochetons; viennent ensuite trois personnages : un abbé, distingué par sa croix pectorale; saint Paul armé de son glaive; puis, un pèlerin avec sa gourde et son bâton.

L'église de Villedieu a soigneusement conservé quelques bons travaux de sculpture sur bois; elle montre trente-huit stalles habilement ciselées. L'ensemble de ces boiseries reproduit les mêmes lignes architecturales que celles du monument. Notons encore une dalle tumulaire d'une certaine antiquité (*voyez Cantal, planche 105*), et deux chapelles superposées, ce qui est rare, peut-être même unique dans les églises de la Haute-Auvergne. L'une d'elles, en forme d'ambon, offre un quadrilatère, dont le dôme sert de plein-pied au clocher.

Dans l'année 1485, lorsque la peste sévissait à Saint-Flour, le chapitre cathédral de cette ville choisit l'église de Villedieu pour s'y réunir et procéder à la nomination du successeur d'Antoine Léotoing de Montgon, évêque décédé. Les suffrages se portèrent sur Claude de Doyac, prévôt de Clermont et abbé de Valette. Cependant, sa nomination et son ordination ayant été jugées irrégulières, le pape Sixte IV lui refusa l'institution, qu'il donna à Charles de Joyeuse, élu peu de temps après. Innocent VIII étant monté sur la chaire de saint Pierre, ordonna à Claude de Doyac de se faire réintégrer. Les discussions entre les deux prélats furent vives et longues. Le pape Borgia y mit fin, en déférant à l'évêque de Carcassonne le jugement de cette affaire. Joyeuse fut maintenu en possession, et son compétiteur, rancuneux et chagrin, alla mourir près de Cusset.

La route de Saint-Flour à Chaudesaigues, si dangereuse autrefois, est aujourd'hui devenue facile par les travaux coûteux que l'on y a pratiqués. Cette horrible gorge elle-même, qu'on nomme la Côte de Laneau, vaincue par l'art et la persévérance des hommes, s'est transformée en un chemin large, adouci, dans lequel on éprouve assez de crainte pour être ému et pas assez pour être effrayé. Vers le milieu du ravin, dans la partie du *Saut-du-Loup*, ainsi

Lavastrie.

Paulhac.

Roffiac.

Villedieu.

CANTON DE CHAUDESAIGUES.

Chaudesaigues.

appelée d'un roc qui, bizarrement coupé, figure une tête de monstre, vous voyez encore des roches menaçantes pendre à vos côtés, tandis qu'au-dessous de soi, l'œil se perd au fond des précipices où gronde un torrent. Ces superbes horreurs, toujours variées, toujours saisissantes, se continuent jusqu'au bord de La Truyère, et là cessent, pour faire place, pendant quelques heures, à des sites plus doux. — Chaudesaigues n'est point le *Calentes Baia* dont parle Sidoine Apollinaire. Le médecin Bertrand a démontré, de la manière la plus évidente, que ces expressions s'appliquaient au Mont-Dore. Toutefois, si la localité cantalienne ne peut plus revendiquer l'honneur d'avoir été citée dans la quatorzième lettre à *Aper*, elle doit s'en consoler par la pensée que ses eaux, en perdant leur gloire antique, n'ont heureusement rien perdu de leur haute température : c'est là l'essentiel. Cette prodigieuse élévation de chaleur (quatre-vingts degrés centigrades), fait la richesse de Chaudesaigues. La source du *Par* (1), par exemple, alimente une fontaine où les femmes de la ville viennent continuellement puiser l'eau qui sert à toutes sortes d'usages : on l'utilise pour le pain, on y trempe la soupe, on y fait cuire les œufs. Les bouchers vont y épiler leurs cochons, y nettoyer les pieds et les têtes de veau. La propriété que possède cette eau, de bien dissoudre le savon et d'enlever aux laines leur suint, alimente, en outre, un commerce d'une assez grande extension. En hiver, c'est avec les sources qu'on chauffe les habitations. Il est vraiment curieux, lorsque les canaux se vident, d'examiner les vapeurs qui s'en élèvent, produire de longues traînées fumeuses et envelopper la ville d'un nuage humide, dans lequel elle disparaît.

Chaudesaigues, situé au milieu d'une contrée inculte, renferme environ trois cent cinquante maisons et pourrait recevoir plus de cinq cents étrangers. Le mouvement annuel des malades est déjà considérable et augmente d'année en année. Les Auvergnats ambitieux rêvent, pour cette ville, des destinées brillantes ; on parle, en effet, d'un vaste établissement de bains qui ferait, de ce pays, le Carlsbad de la France. (*Voyez Cantal, planche 78.*)

Lientades.

Il faut s'arrêter à Lientades et visiter, dans son église, le beau reliquaire émaillé du XIII^e siècle, dessiné par M. Tudot. La planche qu'il nous en a donnée (*Voyez Cantal, planche 79*), le représente d'une manière si heureuse et si vraie, qu'elle mérite des éloges et nous dispense de toute description. — A une demi-heure du village de Réquistat, nom qui pourrait indiquer l'emplacement de quelque cimetière (*requies-stare*), existe un monument gaulois, nommé Caverne-de-Saint-Pierre. Trois roches qui le forment, sont adhérentes au sol ; l'entrée a un mètre cinquante centimètres. La tradition raconte que, jadis, les affaires litigieuses du bourg étaient confiées à des arbitres, rendant leurs sentences sous un arbre, tout près de ce dolmen. Cette juridiction toute Celtique dispensait par malheur de celle des baillis. Aussi, un jour, les seigneurs de Réquistat, mécontents, détruisirent cet ormeau et en firent la boiserie d'un appartement du château, qui s'appela la chambre de justice.

Jabrun.

CANTON DE MASSIAC.
Massiac.

Massiac est une petite ville, bâtie au fond d'un vallon couronné de montagnes, dont les pentes sont couvertes d'arbres fruitiers et de vignes. Une église exigue, un château qui n'avait de seigneurial que le nom, mais dans lequel le comte d'Espinhal conserve encore plusieurs portraits de famille, voilà tout son inventaire monumental. La nature l'a mieux dotée, en lui donnant un sol fécond, des plaines agréables, qu'arrosent l'Alagnon et le ruisseau d'Areuil. Parmi ses curiosités pittoresques, nous mentionnerons deux rochers, que la rivière a dû séparer, et sur chacun desquels se trouvait un oratoire. Je conterai plus loin la jolie légende qui s'est poétiquement envolée de ce lieu. — L'église de Molompise nous a paru intéressante par ses chapiteaux et son bénitier ancien. — Saint Mary, le protecteur spécial de Mauriac, habita pendant plusieurs années une grotte qu'il s'était creusée lui-même au haut de la colline de Montjournal. C'est là qu'il mourut, c'est là que son corps fut inhumé par saint Austremoine, son compagnon. Il faut lire dans le père Dominique de Jésus, cette vie remplie de tant de renoncement et de souffrances. Vous verrez que sans le vouloir, en rejetant même le côté merveilleux des faits, nous nous surprendrons admirant encore ces terribles expiations, au milieu desquelles la volonté de l'homme apparaît si puissante et si sereine ! On voit à cet endroit une pierre, en forme de fauteuil, qu'on appelle Chaire de St-Mary, et où les personnes atteintes de douleurs de reins, vont prier et s'asseoir. La châsse en bois, qui contenait les reliques du saint, reste toujours suspendue à la voûte de l'église. Ces cendres furent enlevées en 1050, et transportées à Mauriac, sous Étienne V, évêque de Clermont, par les ordres d'Ermengarde de Rochedagoux.

CANTON DE PIERREFORT.
Pierrefort.

Le nom de Pierrefort indique l'existence d'un de ces donjons crénelés qui résumaient, aux temps passés, le pouvoir et l'orgueil de la noblesse féodale. Ce château appartenait à la maison de Peyre, dont les seigneurs se qualifiaient premiers barons d'Auvergne pour le bailliage de Saint-Flour. Il a soutenu plusieurs sièges. Une tendre histoire de cœur fut l'occasion du dernier et du plus acharné de tous. Quelque demoiselle de Fontanges, — vous reconnaissez ce nom, prédestiné aux faiblesses de l'amour, — cédant à la passion du châtelain de Pierrefort, abandonna la demeure paternelle, pour suivre, dans ses domaines, celui à qui elle s'était donnée. Le père irrité réclama vainement sa fille, et ne pouvant l'obtenir, sollicita l'appui d'Henri IV. Bien que peu sévère, comme on sait, sur le chapitre des mœurs, le roi se fâcha. Pierrefort, le ravisseur, tout mouillé de larmes chéries, s'obstina, préférant mourir : c'est l'usage. M. de

(1) Parer, nettoyer.

Fontanges demanda alors du canon au monarque, l'obtint, et le siège eut lieu. Hélas! l'amour est habitué aux défaites, aussi l'amour fut-il vaincu. Le feu des yeux de Mademoiselle de Fontanges, si vif que rien ne lui résistait, au dire des annalistes, ne put lutter contre le feu brutal des batteries royales; il fallut se rendre. Mais le principe sauvé, l'autorité paternelle reconnue, la jeune fille, repentante et soumise, retourna auprès de Pierrefort, qui devint son époux. — L'église du bourg, moitié forteresse, moitié temple, pouvait être défendue. Elle se liait avec les fortifications du château, et l'on voit encore les meurtrières à travers lesquelles on tirait en-dedans. Cet édifice a un grand caractère; les immenses arcs de la façade, formant contre-forts, son portail compliqué, ses belles dispositions intérieures en font un monument de premier ordre pour nous. Plusieurs caveaux subsistent autour de la nef. (*Voyez Cantal, planche 77*). — Brezons est placé dans une situation originale. On y visite le château de Lavoix, et à Montréal les vestiges d'une voie romaine. — J'engage les artistes qui parcourront la commune de Ste-Marie à ne point oublier le pont de Tréboul, sur la Truyère. Ils trouveront difficilement en Auvergne, un lieu plus isolé, des rochers plus âpres, des sommets plus nus, un paysage plus saccagé, plus triste, plus désespérant. Là pas un arbre, pas de fleurs, mais des laves pelées, que la mousse, dernier tribut de la nature expirante, n'a même pu couvrir. Au milieu de ce site agreste s'étend un pont ogival, joignant les deux rives, et projetant sa silhouette noire dans les flots d'une rivière si tranquille qu'elle ne paraît pas couler. (*Voyez Cantal, planche 69*).

Nous n'avons à citer, dans ce canton, d'abord que les grands débris qu'on trouve près de Ruynes, et dont l'étendue semblerait annoncer les traces d'une ville; débris auxquels le chef-lieu doit, sans doute, son nom; — puis, les restes du château de Châliers, pris par les Anglais, en 1557, et qu'ils rendirent en 1570.

Avant de terminer ce titre, qu'on nous permette une seule observation. Les églises du Cantal comptent encore une grande quantité de statues de saints, anciennes et intéressantes sous ce rapport. Mais, de temps à autre, les fabriques, fatiguées précisément par cette antiquité, échangent ces vieux bois contre des statues modernes, mieux façonnées et mieux dorées. C'est un mal, car souvent, sans s'en douter, on abandonne et l'on perd des objets très-précieux. MM. les curés doivent y veiller. Ils savent tous que lorsque, dans le moyen-âge, les églises faisaient des commandes, les sculpteurs des villes, trop peu rétribués ou trop ignorants pour créer, se contentaient de copier les originaux des grandes cathédrales; et ainsi se conservait le type primitif et traditionnel, non-seulement de la France en général, mais de chaque province en particulier. Tous les jours, tant que nous sommes, quand nous entrons dans les églises et que nous y remarquons ces images de martyrs, d'évêques, à la pose raide et contrainte, aux vêtements immobiles et rétrécis, il peut nous arriver d'en faire fi, parce qu'au premier abord elles blessent nos idées actuelles du beau. Mais, lorsque nous aurons réfléchi, nous comprendrons que la statuaire chrétienne, enfant du moyen-âge, a dû systématiquement s'éloigner de la statuaire antique, parce que, en fait de beauté, elles portaient toutes deux d'un principe différent. L'une, toute mondaine, voulait passionner les sens; l'autre, grave et pieuse, ne s'est adressée qu'à l'intelligence. L'art païen aimait ce qui plaît, ce qui séduit; l'art gothique n'a cherché que ce qui fait croire et méditer. Aussi on admire, dans la statue romaine, le contentement expressif d'une physionomie riante; on remarque ces membres forts, ces mouvements souples, ces larges poitrines où l'air joue si à l'aise. Tout cela est très-bon pour peindre un athlète du paganisme, mais ces qualités ne sauraient être l'attribut d'un saint chrétien. Lui, au contraire, usé par les macérations et les jeûnes, ne peut montrer qu'un corps décharné, que des mains maigres, que des épaules étroites et resserrées. Mais, sur tout cela, se place parfois une figure qui vous subjugué, tant elle a d'âme et de pensée. C'est donc le beau physique, dans une autre région d'idées, réuni à un beau moral, que l'antiquité ne pouvait connaître, et dont le moyen-âge n'a pas voulu nous laisser le secret. Ce que nous venons de dire de l'échange des statues, nous l'appliquerons aux chasses, croix, custodes, tableaux, mobilier sublime des églises, cédé presque toujours pour quelques gros sous, et revendu de suite au poids de l'or. Désormais plus de ces profanations; conservons ce qui est vieux, ne serait-ce que parce que c'est vieux: nous aurons rarement à nous en repentir, et nos enfants trouveront souvent occasion de nous en louer.

Brezons.

Sainte-Marie.

CANTON DE RUYNES.

Quoi qu'on fasse, les légendes, c'est-à-dire ces créations fantastiques, prestigieuses, populaires, que le monde, à ses différents âges, a toujours si passionnément chéries, exhaleront à jamais une suave émanation. Qui que vous soyez, esprits submergés de préjugés ou cœurs libres d'entraves, effeuillez un instant leur poésie mystérieuse et vous verrez que nulle littérature n'est plus belle, que nulle n'est empreinte de plus de jeunesse, de grace et de fraîcheur.

Les légendes ont jailli de différentes sources : elles sont diverses comme les peuples.

Ainsi, le culte des forêts, des pierres, des fontaines ; des dieux qu'on adorait sous la forme de génies courant dans les airs ou protégeant les habitations ; des emblèmes habituellement sombres, quelquefois terribles, constituent les traditions gauloises. On reconnaît, à ces mythes, l'influence de la nature âpre du nord. — La religion gallo-romaine, au contraire, calme, amoureuse de jouissance et de paix, porte, à un haut degré, le caractère symbolique. Sa poésie est figurée, voluptueuse, brillante comme un rayon de soleil.

Au V^e siècle, l'invasion germanique, en s'emparant des Gaules, apporta, avec elle, une indicible mélancolie et souvent un désespoir douloureux. Ce fut alors le triomphe de la valeur sauvage et des héroïsmes fatals. — Tandis qu'à son tour le christianisme, sans effacer complètement les vestiges celtiques, remua leur cendre funèbre et imprima, sur ce fonds nuageux, des images fortement colorées, où l'amour, l'avenir, l'espérance eurent la plus grande part.

La légende a plus qu'une valeur de poésie. Il est reconnu aujourd'hui, par les hommes les plus sérieux, que ces fables, mensongères sans doute, mais expression naïve de l'esprit d'une époque, doivent servir de complément à l'histoire. Il est rare qu'on ne retrouve pas, dans les chroniques superstitieuses d'un peuple, quelque chose de son origine, de son culte, de ses habitudes de tous les jours. Par elles on peut étudier le mouvement de la pensée dans les âges anciens ; par elles, enfin, et en démêlant avec soin leur empreinte native, on arrivera peut-être jusqu'au tuf des premières sociétés.

Les plus belles légendes nous viennent du moyen-âge. La prétention de diviniser la fondation des monastères, ou d'expliquer l'authenticité de certaines reliques ; la nécessité d'inventer une formule ingénieuse, un cadre inoffensif, pour dénoncer la tyrannie de quelque seigneur barbare, ou divulguer les vices d'un prélat corrompu, créaient à chaque instant des traditions nouvelles. En ces siècles d'universelle souffrance, c'était grande joie d'entendre le soir, au feu pétillant des larges cheminées, narrer de lugubres récits ou de touchantes histoires. Le clerc racontait le miracle qui venait d'arriver dans l'abbaye voisine : c'était tantôt la Vierge ayant guéri un infirme ; tantôt un baron impie que Dieu avait frappé ; un moine ressuscité au moment d'être mis dans sa fosse, ou un revenant tout blanc apparu à l'heure de minuit. Les imaginations d'alors, vierges et crédules, écoutaient avec enthousiasme, croyaient avec effroi, et par là s'épanchaient l'immense poésie qui débordait des sources les plus profondes du cœur. Aujourd'hui encore, bien que le moyen-âge soit loin de notre temps et qu'une civilisation virile nous ait nourris, quel est celui de nous à qui une légende ne rappelle son enfance et quelque souvenir aimé du foyer paternel !

Nous allons, dans cette section, ramasser un peu de cette poussière étincelante, et dire quelques contes que beaucoup reconnaîtront (1).

LE DRA (DRAGO).

Quel est ce méchant petit diabolin, au corps fluide, aux formes diaphanes, espiègle comme un singe, adroit, spirituel, agile, plein de ruses et de finesses, mettant tout son bonheur et tout son temps à tourmenter les gens de la campagne, et troublant sans cesse, par ses taquineries, le repos des fermiers, des villageois et des bergers ? — Le premier Auvergnat venu vous le dira de suite : c'est le *Dra*.

Le *Dra* a sa retraite ordinaire loin des villes, près des bosquets silencieux, au bord des fontaines, dans les enfoncements des collines. Il repose et dort, pendant le jour, caché souvent sous une branche de bruyère ou dans le calice d'une fleur, se laissant balancer par le souffle des brises ; la nuit, il sort de sa cachette parfumée et court, comme un écervelé, d'un village à l'autre, cherchant quelque bon tour à jouer, quelque folle malice à faire.

C'est lui qui tourmente le sommeil des pâtres, leur tire la couverture qu'ils ont beau ramener sur eux et qui retombe toujours à terre ; cache leurs vêtements ou les emporte pour les mouiller dans le ruisseau voisin. Et lorsque le lendemain les pauvres bergers en s'éveillant s'étonnent, s'irritent et pleurent, lui, caché, mais voyant tout, regarde, épie, s'épanouit d'aise, se tord de plaisir, à ce point que ce qu'on prend alors pour le bruit du vent, n'est autre chose que son rire joyeux.

C'est encore lui qui, passionné pour la course, détache, dans l'ombre, les chevaux noirs de l'écurie et galope sur eux au clair de la lune. Il les fatigue si bien, qu'à l'aube, le domestique étonné les trouve à leur place haletants, tremblant sur leurs jambes, la crinière en désordre et ruisselants de sueur. Les gens de la ferme se rassemblent, examinent, questionnent, et ne manquent pas de dire, après s'être épuisés en conjectures : c'est ce maudit *Dra* !

Que le paysan attardé, qui traverse à la brune certaines vallées, prenne garde de le rencontrer : il se métamorphosera

(1) Circonscrit par l'espace, j'ai dû me borner à un petit nombre de légendes que je donne sommairement ici, en ayant soin d'indiquer leur origine probable.

aperçu, se mirent en ronde, l'attirèrent et le forcèrent à danser avec elles jusqu'au jour. Cet excès, d'après ses dires, ayant failli compromettre sa vie, il n'en parlait qu'avec terreur.

Les sorcières forment la contre-partie des fées ; ce sont à la fois les sybilles latines et les prophétesses des Germains confondues et trempées dans la plus sombre poésie du Christianisme. Cependant, autant on nous représente les fées jeunes, jolies, rieuses, aériennes, autant les sorcières nous apparaissent vieilles, édentées, caduques, déplaisantes ; et tandis que la malice des unes revêt constamment quelque forme gracieuse, la méchanceté des autres reste toujours laide et difforme comme elles. Evidemment, les fées sont de la nature aimable des sylphes, ces fluides enfants de l'éther : alors que les sorcières représentent à l'esprit les gnomes, intelligences terrestres, lourdes et impures.

Les sorcières d'Aurillac tenaient leur sabbat, il n'y a pas encore bien longtemps, au carrefour des Quatre-Chemins, espace désert quoique peu éloigné de la ville, situé entre les domaines de Lascanoux et de Montilly. J'ai recueilli, de la bouche même de plusieurs personnes du peuple, quelques détails que je vais transcrire, relatifs à ces conciliabules hideux.

Les nuits ordinaires de convocation étaient celles du vendredi au samedi. Sitôt que sonnait le premier coup de minuit, les sorcières se rendaient précipitamment au sabbat, les unes à cheval d'une truie, les autres en plaçant entre leurs jambes un balai frotté d'un onguent magique, qui les y transportait avec la vitesse de l'éclair. Tout le monde réuni, le diable sortait, tout petit d'abord, d'une cruche qu'une main secrète apportait et qui se trouvait toujours la première au rendez-vous. Puis, Belzébuth grandissait à vue d'œil, mettait sur sa tête une couronne de cornes noires et déployait son corps moitié homme, moitié bouc. Ses doigts étaient tous égaux et ornés d'ongles pointus. Debout ou assis sur sa cruche, il commençait à reconnaître les assistants et s'assurait s'il n'y avait dans l'assemblée aucun étranger. Si quelque sorcière nouvelle lui était présentée comme voulant s'enrôler, il lui passait sa griffe sur l'œil gauche et y imprimait un signe qui, soudain, dans l'obscurité, brillait comme une chandelle. La cérémonie s'ouvre ensuite par des chants ; mais bien qu'habituellement les initiés crient de toutes leurs forces et qu'ils s'entendent parfaitement entr'eux, on ne peut pourtant les ouïr à deux pas. Cela fait, Lucifer sort de sous son aisselle un gros livre tout charbonné, dont les feuillets sont faits de peau humaine, et qui contient des écritures cabalistiques aux caractères flamboyants. Les assistants, attentifs, prononcent pour la première fois, ou renouvellent leur serment de renoncer à Dieu et de donner leur âme au démon. Après cela il se fait un long silence, et chaque sorcière, à son tour, raconte toutes les méchancetés qu'elle a faites, les sortilèges auxquels elle s'est livrée, les aventures qu'elle a prédites ou les vengeances qu'elle a exercées. Les rapports terminés, on jette, en commun, les sorts sur ceux à qui l'on veut du mal ; on prédit la famine pour tel ou tel canton ; on envoie des maléfices aux curés ; on désigne les personnes qui, dans chaque famille, doivent mourir dans l'année. Et pendant ce temps, il se fait au-dehors de sombres préparatifs : des nuages voilent le ciel, l'eau s'agite dans les mares voisines, les crapauds commencent une danse inouïe et sans nom, de gros vers, sortant de terre, courent et serpentent de tous côtés.

Bientôt Satan donne le signal de la réjouissance et du banquet. Alors chacun tire de sa poche la provision qu'il a portée ; un grand feu bleuâtre s'allume au milieu du cercle. Des diabolins sans bras servent les sorcières avec leurs jambes, et témoignent leur joie par des rires stridents. Les unes mangent des poules noires, les autres dévorent de la chair de pendus ou d'enfants non baptisés ; plusieurs se régalent du foie de quelque cadavre ; d'autres enfin, plus délicates, se sucent mutuellement le sang du cœur. Le festin dure ainsi jusqu'à trois heures du matin. En ce moment le coq chante, et l'assemblée se sépare, ne laissant d'autre trace de son infernale orgie, qu'une forte odeur de soufre, que l'on sent aux environs souvent pendant plusieurs jours.

Tel est, dans l'esprit du peuple de nos contrées, le rôle et les occupations des sorcières. Du reste, une circonstance particulière a suspendu, provisoirement du moins, les réunions de celles d'Aurillac. Le carrefour des quatre chemins s'est bâti peu à peu, et trois auberges courageuses se sont emparées de ce lieu redouté. Mais pourtant tout n'est pas fini. Les sorcières, désespérées d'avoir été bannies d'un asile où elles se rassemblaient depuis des siècles, ont jeté, affirme-t-on, un sort sur ce sol ingrat qu'elles affectionnent encore et qui doit leur revenir un jour. Déjà l'une de ces maisons est tristement célèbre par le crime d'un homme qui, après l'avoir construite, a porté sa tête sur l'échafaud. La populace crédule n'a pas manqué d'en faire la remarque, et l'anxiété publique s'est réveillée. Connaissant la rancune des sybilles, la foule compte sur de nouveaux maléfices et s'attend tous les jours à de fâcheux événements.

Lorsqu'une étoile se change, nos paysans la regardent pieusement en faisant le signe de la croix, et prétendent qu'elle indique le passage d'une âme qui, du purgatoire, va au paradis. — Voici l'histoire que j'ai entendu raconter à l'appui de cette croyance.

Saint Géraud était encore dans l'adolescence, quand la mort de son père le laissa héritier de vastes états, mais aussi orphelin. Né avec une santé délicate, portant en lui une disposition extrême à subir douloureusement les impressions les plus ordinaires de la vie, la piété vint à son secours, et il lui demanda des consolations et de la force

LES SORCIÈRES.

LES ÉTOILES QUI SE CHANGENT.

Tenant l'existence pour une époque d'épreuves, le jeune comte pensa qu'en unissant les jours aux jours, les mois aux mois, quelque pénibles qu'ils fussent, sa jeunesse et sa vie fuieraient ainsi. Solitaire, il voulut traverser le monde sans s'y mêler; moine d'intention, il se promit de conserver, jusqu'à la fin, la double virginité de son âme et de son corps. Mais le démon irrité contre le saint veillait sous ses pas, tel qu'une couleuvre inaperçue.

Saint Géraud avait remarqué, près du château de Fabrègues, dans la maison d'un de ses serfs, une jeune fille nommée Ébroïne, dont la belle figure et la grâce modeste l'avaient frappé (1). Ébroïne était petite, blonde, avec des yeux pleins de candeur et des cheveux plus grands qu'elle.

Sans aucune arrière-pensée mauvaise et par cet amour instinctif qu'éprouvent certaines ames tendres à rechercher le beau, le comte se plaisait, en toute occasion, à contempler le charmant visage de sa jolie vassale. Souvent, lorsque dans les jardins du château, où son père avait un emploi, elle s'amusait à arroser les fleurs ou à suivre les papillons, c'était une joie pour lui que de la voir aller, venir, marcher, courir, rire et chanter. La présence d'Ébroïne le reposait, il l'aimait comme on aime un ange. C'est si vrai que, quand était venu l'instant de la quitter, il emportait dans son cœur le regard et le sourire de cette jeune fille avec autant de chasteté qu'un frère emporte sa petite sœur dans ses bras.

Mais, hélas ! il se laissa trop aller au charme de la voir. Ce qui n'avait été d'abord qu'une distraction, devint un besoin; le plaisir passager se changea en nécessité impérieuse. Saint Géraud cherchait Ébroïne et ne la quittait plus. Ébroïne, de son côté, se faisant une habitude de la présence du bon seigneur, perdit, sans le savoir, de sa timidité, et, cruel malheur ! n'en devint que plus séduisante. Alors, quand elle parlait, ses yeux avaient tant d'éclat ! quand elle souriait, elle montrait des dents si blanches ! — Le démon triomphait.

Un après-midi du mois de juin de l'année 880, le comte Géraud remontait la vallée de Jordane pour aller à Fabrègues. — J'ai dit que c'était une complexion malade, ne pouvant sentir la vie que par sa partie souffrante. Il marchait triste, sous les grands arbres du chemin qui inclinaient sur sa noble tête leurs ombres amies. Il ne regardait pas la tour de Saint-Simon, nouvellement bâtie et s'élevant dans le lointain, ni les teintes chaudes de l'horizon, ni les forêts voisines qu'une brise étouffée balançait doucement. A peine s'il entendait les suaves harmonies de la campagne. C'était cependant une de ces heures adorables où la nature exhale sa vie par tout son corps; où l'âme, recueillie et silencieuse, absorbe les moindres bruits de l'air et aime à écouter le tintement d'une cloche, le bruissement des herbes, la plainte des ruisseaux. Saint Géraud ne remarqua pas les grands rosiers sauvages étendant leurs guirlandes le long des haies; il ne se pencha pas sur une foule de jolies plantes dont le soleil avait fait des fleurs, et qui ensemble ouvraient leur calice, cassiolette embaumée, d'où sortait l'encens qu'elles offraient à Dieu.

Qu'avait-il donc le comte à rêver ainsi pensif ? Quelque ennemi puissant menaçait peut-être ses terres, ses villes, et il songeait à le repousser ? Non : il pensait au vide de son âme. Au milieu des pompes du pouvoir, ce prince de la terre ressentait un délabrement secret, il lui semblait qu'il s'en allait en ruine, et s'effrayait, si jeune, de n'être qu'un vieillard. Dans ce moment peut-être éprouvait-il, pour la première fois, le besoin de dire à quelqu'un sa peine et d'appuyer son cœur sur un cœur paisible et pur.

C'est alors que le comte entendit s'échapper, du milieu des aulnes qui bordaient le ruisseau, un chant doux comme celui d'une fauvette. Il reconnut la voix d'Ébroïne, quitta la route et s'approcha lentement. Arrivé au bord, il aperçut la belle esclave négligemment vêtue, qui, se retenant d'une main aux branches d'un coudrier, se penchait sur l'eau et cherchait à s'y voir; elle se regardait, souriait, se retirait ensuite et recommençait. C'était un jeu d'enfant, mais d'autant plus gracieux, que le ruisseau lui-même paraissait se prêter au caprice d'Ébroïne. L'onde, en effet, s'arrêtait immobile en cet endroit, et, limpide miroir, renvoyait à la jeune fille son image et ses sourires.

Saint Géraud s'éloigna dans un trouble profond. Dès ce moment, la lumière se fit dans son esprit, il vit qu'il aimait d'une affection coupable et résolut de fuir. A partir de ce jour, il évita toute occasion de revoir sa vassale, parcourut ses domaines, visita des pays qu'il ne connaissait pas, redoubla ses prières, alla, revint, se désola; rien n'y fit. Hélas ! c'est qu'on ne peut pas désaimer comme on veut.

Ainsi s'écoula l'automne, l'hiver vint.

Enfin, saint Géraud, las de combattre et ne pouvant plus se passer de la vue d'Ébroïne, fit savoir à sa mère qu'il l'irait voir cette nuit même. La mère faillit tourner la tête de contentement; car les mœurs d'alors, tout-à-fait autres que celles d'aujourd'hui, permettaient cette joie. Pour Ébroïne, elle resta confuse des confidences qui lui furent faites. Sa poitrine se gonfla, et elle passa à pleurer le temps que le comte croyait qu'elle mettait à se parer des beaux habits qu'il lui avait envoyés.

Le saint, comme on le voit, ne s'était pas rendu sans combat. Pareil à ces vigoureux athlètes qui se débattent encore quoique vaincus, le comte pria, pria sans se lasser. Toute cette journée se passa dans une lutte fiévreuse entre

(1) Voyez la *Vie de saint Géraud*, par saint Odon, traduite par Compaing, p. 26 et suiv. Voyez aussi *Histoire des Trois Saints d'Auvergne*, p. 506 et suiv.

ensemble plusieurs heures dans la maison paternelle, discutant toujours. Puis Gerbert, ne pouvant réussir à perdre ce digne homme, lui demanda s'il voulait être témoin d'un miracle. Le doyen ayant dit oui, Gerbert le conduisit au bord de la rivière. Après avoir tracé d'innombrables cercles et prononcé des mots bizarres, il frappa tout-à-coup les ondes de la Jordane avec une baguette de coudrier, et les eaux, de bleues et claires qu'elles étaient, se changèrent soudain en flots d'or. De sorte que, pendant un instant, l'or coula par larges nappes entre les deux rives, comme s'il se fût échappé en fusion d'une fournaise ardente. Le doyen, effrayé, se jeta à genoux, priant Dieu mentalement, et le charme cessa. Mais, depuis ce temps, la Jordane a roulé des paillettes précieuses, et la ville en a pris le nom d'Aurillac, ce qui veut dire lac doré.

Plus tard, Gerbert, voulant devenir pape, fit un pacte définitif avec les puissances de l'enfer. Toutefois, avant de s'engager irrévocablement, l'adroit archevêque chercha un biais, et comme il était très-versé dans la cabale, il essaya de tromper le diable lui-même par une promesse ambiguë. Insensé ! l'ange du mal, plus savant que lui, avait tout prévu. Sylvestre II, qui, d'après les conventions faites, devait vivre jusqu'au moment où il aurait dit la messe à Jérusalem, oublia qu'il y avait à Rome une église de ce nom et y officia un dimanche. Atteint d'une indisposition subite et averti du lieu dans lequel il se trouvait, le pape se vit perdu, et lui si fort, frissonna et trembla comme un chêne secoué par la tempête. Il s'humilia en ce moment, se frappa la poitrine, se repentit : mais les jours de miséricorde étaient passés, le Tout-Puissant détourna la face, Satan vint, réclama sa proie, et Gerbert mourut.

Sylvestre II fut enterré, non dans une église, mais sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. C'est alors que le démon, maître de son sort, voulut que puisqu'il avait tout sacrifié à cette soif insatiable de connaître l'avenir, il continuât à le prédire, même dans sa tombe. D'après une loi sinistre, la dalle noire de son sépulcre, bien que conservée dans un lieu sec, devait annoncer deux semaines d'avance, par son humidité, la mort de chaque souverain pontife. — Or, certain jour, un pape malade, ayant été informé que la pierre de ce cercueil commençait à se mouiller de sa sueur funèbre, ordonna de suite que le tombeau fût fouillé, et la cendre de Gerbert jetée au vent. On le trouva, dans son suaire, entier, les traits rajeunis, les yeux ouverts, la bouche prête à parler. Au dire des ouvriers, en voyant la lumière, il fit un mouvement comme pour se lever; mais un nuage sulfureux sortit rapidement de la fosse, et passa sur le corps qui tomba en poussière. Quelques minutes après, il ne restait plus rien de lui.

Voilà la légende de Gerbert telle qu'elle est contée dans les environs d'Aurillac et de Saint-Simon.

LA FONTAINE DU CHATEAU
D'APCHON.

Les reliques de saint Mary, disciple et compagnon de saint Austremon, apôtre de l'Auvergne, se trouvaient primitivement à Saint-Mary-le-Cros, commune du canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour, lorsque, l'an 1050, une haute et puissante châtelaine, Ermengarde de Rochedagoux, voulut aller les visiter en grande pompe. La pieuse dame remarqua, pendant son séjour, que ces restes sacrés, placés dans un lieu peu accessible aux pèlerins, n'étaient point honorés avec la splendeur convenable; elle résolut donc de les faire transporter à Mauriac et de les déposer solennellement dans l'église de Saint-Pierre.

Les reliques, enfermées dans une châsse, furent attachées sur le dos d'un mulet et suivies, pendant tout le trajet, par une procession de fidèles marchant à pied et priant. C'est dans ce transport, qu'en passant à Apehon et non loin du château, le mulet qui portait le fardeau précieux broncha au milieu des aspérités du rocher, et pour se relever ou se retenir donna un fort coup de pied contre la pierre. Au moment même, à l'étonnement de tous les assistants, une claire fontaine s'échappa en filets limpides et n'a plus tari depuis.

— Le fonds de cette tradition sacerdotale respire le pur arôme de l'antiquité. Les moines des XI^e et XII^e siècles, partageant leur temps entre l'étude des Saints-Pères et la lecture des auteurs anciens, professaient pour ces derniers une admiration que beaucoup se reprochaient en secret et dont ils s'accusaient même en confession. Aussi retrouve-t-on facilement, dans la légende présente, le souvenir classique de Pégase qui, d'un coup de pied, fit jaillir, sur le mont Hélicon, la fontaine Hyppocrène.

LE CHAPELET DE LA RÉCLUSE.

Si le voyageur qui traverse le vallon de Massiac, arrondissement de Saint-Flour, est quelque peu touriste, il visitera les deux rochers perpendiculaires qui séparent l'Alagnon, et dont l'un supporte encore les restes d'une chapelle qui semble se pencher sur l'abîme. Deux anachorètes, saint Victor et sainte Madeleine, y avaient autrefois chacun un hermitage, pieuse retraite, disent les agiographes, qu'ils ne quittèrent que pour le ciel. De sa cellule, sans le vouloir, la sainte entrevoyait quelquefois Victor en prière et méditant; tous les jours de nombreux pénitents allaient trouver le cénobite pour s'accuser de leurs fautes et lui demander consolation ou espérance, et tous les jours quelque conscience troublée s'en revenait plus calme, quelque volonté défaillante s'en retournait plus forte. Les vertus de Victor, sa réputation de sainteté et d'éloquence vinrent jusqu'à Madeleine qui, elle aussi, eût bien voulu le voir pour s'entretenir avec lui des choses divines. Cependant ils étaient jeunes tous deux, les morsures venimeuses de la critique pouvaient les atteindre; comment faire afin d'éviter toute occasion de scandale et ôter tout prétexte à la calomnie?

du *Mercur de France*, écrit périodique que, par sa rédaction, il parvint à faire rechercher et à faire lire. Les lettres le perdirent en 1758; ses ouvrages forment neuf volumes in-8°.

BONNEFONS (Jean), né à Mauriac, le 19 août 1554; avocat au parlement de Paris, et en 1584, lieutenant général au présidial de Clermont. — Il a écrit un poème latin, nommé *Pancharis*, dont les vers, disent les critiques, ont toute la grace de ceux de Catulle, sans en avoir ni l'immodestie ni l'obscénité. Il mourut en 1614. — Son fils, du même nom de Jean, fit aussi des vers latins. On regarde ses *Basia*, imitations des *Baisers de Jean Second*, comme des poésies ravissantes d'élégance et de mélodie.

BRISSON (Jean), bourgeois de Saint-Flour, se distingua, lors des guerres religieuses, par un merveilleux fait d'armes. En 1578, le capitaine Merle, voulant tenter, sur la ville de Saint-Flour, un de ces hardis coups de main qui lui étaient familiers, profita d'une nuit de ténèbres pour s'approcher de la place et escalader ses murailles. Déjà les Huguenots avaient rompu un égoût et pénétraient dans les rues; déjà même leurs sentinelles criaient : Ville gagnée ! lorsque Brisson, à la tête de quelques citoyens dévoués, tomba comme la foudre au milieu des assaillants, combattit en désespéré ou plutôt en héros, renversa tout ce qu'il trouva devant lui, et jeta parmi les ennemis une frayeur telle, que, croyant avoir toute la garnison sur les bras, ceux-ci s'enfuirent précipitamment. Brisson, presque seul, avait donc sauvé non-seulement sa ville, mais encore le boulevard de la Haute-Auvergne; c'était deux services à la fois. Henri III les reconnut, et récompensa l'intrépide bourgeois en lui envoyant des lettres de noblesse.

CAMBEFORT (Pierre) était, vers 1580, seigneur de Niocel, près d'Aurillac. — Ce personnage mérita, par sa grande érudition, le titre de docte, que lui décerne le père Dominique de Jésus (Géraud Vigier), dans son histoire des *Trois Saints d'Auvergne*. Il est l'auteur d'une *Vie de saint Géraud*, d'une *Apologie de Gerbert*, d'une *Vie de François Chapt de Rastignac*, chef des royalistes du Haut-Pays contre les ligueurs; enfin, de quelques volumes de *Mémoires*, consacrés à la narration des faits historiques dont Cambefort avait été témoin ou contemporain. — Ces quatre ouvrages manuscrits sont aujourd'hui perdus.

CHALVET (Mathieu), né à Salers en 1528. — Neveu du président Lizet, il accompagna son oncle à Paris, suivit avec distinction les cours de l'Université et se livra ensuite à l'étude du droit. Le désir d'entendre le célèbre Alciat l'ayant conduit en Italie, il en revint bientôt pour ouvrir, avec son ami Bodin d'Angers, une école publique dans laquelle ils professèrent tous deux la jurisprudence. Fixé à Toulouse par son mariage, le jeune légiste fut nommé presque immédiatement conseiller du roi au parlement de Toulouse, et cette même année, sa réputation de littérateur éclairé le fit instituer juge de la poésie française et mainteneur des jeux floraux. Les troubles civils des règnes de Charles IX et de Henri III le forcèrent à se retirer dans sa ville aimée de Salers; et là, loin de l'importunité des affaires et des turbulences de la politique, il traduisit les deux Sénèque, le Rhéteur et le Philosophe; Paris, 1604, in-folio. — Après avoir rejoint le parlement, Mathieu Chalvet fut député pour complimenter Henri IV qui passait à Lyon. Le roi distingua la parole énergique et fidèle du président des enquêtes, lui témoigna sa satisfaction, et lui en donna une preuve honorable en le nommant conseiller d'Etat. Ce magistrat, que recommandèrent à la fois son amour de la justice, sa science, ses vertus privées et les hauts emplois auxquels il parvint, mourut en 1607, à l'âge de 79 ans (1).

CHAPPE D'AUTEROCHÉ (l'abbé), astronome, naquit à Mauriac en 1722. — Membre de l'Académie des sciences, et désigné par elle pour observer en Sibérie le passage de Vénus sous le disque du soleil, fixé au 6 juin 1761, l'abbé Chappe termina heureusement son observation au milieu des accidents, des obstacles et des dangers de toute espèce. A son retour en France, il publia la relation de son *voyage*, Paris, 1768, deux volumes in-4° avec atlas grand in-folio. Cet ouvrage eut à lutter contre de nombreuses critiques. L'impératrice Catherine elle-même le réfuta dans une brochure; honneur insigne que la royale savante n'accordait, du reste, qu'aux œuvres d'une haute valeur. L'infatigable astronome étant parti de nouveau, en 1769, pour l'Amérique, afin d'étudier un nouveau passage de Vénus, fut atteint de la maladie endémique qui ravageait alors la Californie. Mais son observation scientifique était faite, il mourut content, emportant avec lui cette satisfaction silencieuse du devoir accompli. — Chappe (Claude), son neveu, né hors du Cantal, s'illustra par l'invention du télégraphe, ou du moins par le mérite incontestable de sa première exécution.

CINQ-ARBRES (Jean), né à Aurillac, devint d'abord principal du collège Fortet, et fut nommé, en 1554, professeur royal d'Hébreu et de Syriaque au collège de France. Grace à ses leçons pleines de méthode, les langues sémitiques prirent un essor réel, et par lui, leur étude se popularisa en se simplifiant. Il est l'auteur d'une *grammaire hébraïque* qui a eu plusieurs éditions, 1546, in-8°, et d'une traduction latine du *Targum*, ou paraphrase chaldaïque de Jonathan-Ben-Uziel, Paris, 1549, in-4°. — Aussi dévoué à la science qu'à l'humanité, Cinq-Arbres traduisit, de l'Arabe, sur les instances de quelques médecins du temps, deux ouvrages d'Avicenne, savoir : de *Oegritudinibus*

(1) Voyez *Notice sur Mathieu Chalvet*, président des enquêtes au parlement de Toulouse, par M. le docteur Mourguye. *Tablettes historiques* de M. Bouillet, t. 8, année 1847, n° 1, pl. 1 et suiv.

nervorum, Paris, 1570, in-8°, et de *Oegritudinibus capitis*, 1572, in-8°. Cet érudit orientaliste mourut à Paris en 1587.

FEU (François) naquit à Massiac en 1655, obtint, en 1667, le titre de docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut chargé ensuite de l'éducation de l'abbé Colbert et devint son grand-vicaire, lorsque celui-ci eut été promu à l'archevêché de Rouen. Appelé en 1686 à la cure de Saint-Gervais, il entreprit alors de publier un *Cours de Théologie*, que sa mort, arrivée en 1699, laissa inachevé.

FONTANGES (Géraud de), né au bourg de Fontanges, près de Salers, se rendit célèbre, en 1178, par le duel judiciaire qu'il soutint et la victoire qu'il remporta contre Ayméric de Saint-Céré, accusé par Hugues et Rigal de Saint-Céré, d'avoir tué traîtreusement Astorg, leur frère et cousin. Le combat, assigné à Beaulieu, eut pour témoins le vicomte de Turenne et une foule de chevaliers et de seigneurs. Ayméric vaincu, étant resté mort sur la place, sa mémoire fut flétrie et ses biens confisqués.

FONTANGES (Jean-Baptiste-Joseph de) naquit à Velzic, commune de Lascelles, canton nord d'Aurillac; était doyen du chapitre de Saint-Géraud, lorsqu'il fut nommé, à trente ans, évêque de Lavaur. Il mourut en 1764.

FORTET (Pierre), né à Aurillac. — Docteur célèbre dans les lois civiles et la jurisprudence canonique, devint chanoine de l'église Notre-Dame de Paris. Ayant passé sa vie dans l'étude et sachant tout son prix, il voulut rendre la science abordable même aux pauvres, et fonda en 1591, en faveur des écoliers indigents du diocèse de Saint-Flour, un collège qui a porté son nom jusqu'à l'établissement de l'Université. Supprimé alors et réuni à celui de Louis-le-Grand, notre province se trouva, dès ce moment, dépouillée du droit que le bienfaisant Auvergnat avait créé pour elle : c'est une injustice à réparer. — La famille Fortet existe encore à Aurillac.

GÉRAUD (saint), fils de Géraud, comte de Limousin, naquit au château de Saint-Etienne d'Aurillac, en 856. Son père, seigneur très-recommandable, le prépara de bonne heure aux fatigues de la guerre par de rudes exercices, en même temps que des maîtres habiles cultivèrent son intelligence et développèrent les heureuses facultés de son esprit. Cette éducation virile, pieuse et lettrée produisit ses fruits. Mûr dès l'adolescence, saint Géraud se trouva prêt à recueillir, en 880, le lourd héritage d'indépendance et de fortune dont la mort de l'auteur de ses jours le laissait maître. — A cette époque les circonstances politiques étaient graves. Les grands feudataires de la couronne avaient commencé à rendre leurs fiefs héréditaires et, libres de tout joug, quelques-uns rêvaient la royauté. Louis-le-Bègue voyait leurs menées et temporisait néanmoins. Il lui sembla que le moment d'agir n'était pas encore venu, et qu'en engageant trop tôt la lutte et prenant ses barons corps à corps, il n'avait chance que de briser sa faible poitrine contre leurs corselets de fer. Ses courtisans eux-mêmes lui conseillaient d'attendre des circonstances meilleures; mais la chaîne féodale s'agrandit si vite, qu'elle trompa les prévisions, et la couronne imprudente sentit, pendant cinq siècles, le lourd poids de ses anneaux. — Dans ces conjonctures, saint Géraud crut devoir ne pas se mêler à ces dissensions; il ne voulut se reconnaître l'homme-lige de personne, renonça au comté de Limousin et se décida à habiter la ville d'Aurillac, bornant son ambition à la possession de ses domaines allodiaux. Deux fois cependant, ce seigneur fut obligé de prendre les armes et de tirer l'épée; d'abord pour chasser Adhémar, comte de Poitiers, qui était venu l'attaquer sur ses terres, puis pour rétablir le jeune Ebles, fils de Rainulfe II, dans le même comté de Poitiers. — Le temps passait pourtant, les années venaient, et avec elles l'admirable piété du comte Géraud devenait plus vive. Cette tourmente d'événements qui ballottait le siècle teignait d'une couleur si sombre les heures de chaque jour, qu'il se sentit profondément dégoûté du monde. Fatiguée de luxe, ennuyée de grandeurs, son âme chercha une solitude religieuse où elle pût vivre en paix dans les austérités de la pénitence et les délices de la prière. En 894, le comte Géraud entreprit donc de fonder, à Aurillac, une abbaye de Bénédictins, et de la placer sous la protection immédiate du Saint-Siège, le pouvoir alors le plus généralement reconnu, le plus universellement respecté. Autour de ce monastère, relevant directement de la papauté, saint Géraud groupa tous les serfs auxquels il avait donné la liberté, lesquels, réunis aux hommes libres de la ville, devaient, par la concession de franchises particulières, continuer la curie romaine et s'occuper de l'administration de la cité. C'était, sans qu'on s'en doutât encore, le premier pas vers l'affranchissement des communes et l'origine du tiers-état. — De 896 à 908, le comte fit sept voyages à Rome, soit pour visiter le tombeau des apôtres, soit pour faire hommage au pape de son abbaye et des biens immenses qu'il lui avait donnés. Après avoir assisté à la consécration de cette basilique, après avoir peuplé de religieux le cloître qu'il venait d'élever, saint Géraud, que les conseils de l'évêque de Cahors empêchaient seuls de quitter le monde, se fixa à Cézeinac, paroisse de Saint-Cirgues, dans le Quercy. C'est là qu'il mourut, en 918 ou 920, date controversée encore. Son corps fut transporté à Aurillac et inhumé dans l'église qui porte aujourd'hui son nom (1).

(1) Voyez l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, par le P. Dominique de Jésus. — 1655, in-8°.

La Vie de St. Géraud, comte d'Aurillac, écrite en latin, par St. Odon, et traduite en français par M. Compaing, curé de Savenés. Aurillac, 1715, in-8°.

Notice historique sur St. Géraud, fondateur de la ville et du monastère d'Aurillac, par M. le baron Delzons.

Tablettes historiques de M. Bouillet, t. VI, n° 1, p. 71 et suiv.

Gerbert savant, vulgarisa le système de numération si improprement attribué aux Arabes, inventa les horloges à balancier, et devina la vapeur ; monarque, il prépara les Croisades, posa les fondements des libertés de l'Eglise Gallicane, et mit la main à l'organisation de la véritable société française. Né en 933 ou 940, le pâtre Cantalien devint abbé de Bobbio, archevêque de Reims, puis de Ravenne, enfin pape en 999, et mourut en 1003 (1).

TEILLARD (Jacques), prêtre, naquit à Murat, vers 1660, se livra de bonne heure à l'étude de la diplomatie. Quelques monastères l'ayant chargé de mettre en ordre leurs chartiers, l'abbé Teillard put faire des copies des titres les plus curieux. Bientôt sa spécialité de lecteur habile dans les écritures du moyen-âge s'étant divulguée, une foule de seigneurs en procès eurent recours à lui pour déchiffrer d'antiques parchemins, et avoir son opinion sur l'origine et la sincérité de plusieurs diplômes. C'est ainsi que presque toutes les archives de la province furent ouvertes au curé de Virargues qui sut en profiter. Plus tard, il composa avec les documents recueillis une *Histoire d'Auvergne* qu'on dit très curieuse, mais qui, malheureusement, est restée manuscrite.

VAIR (Jean du), né à Tournemire, avocat au parlement de Paris, procureur-général de la reine Catherine de Médicis, et maître des requêtes du roi, se fit distinguer par ses profondes connaissances en droit, un discernement très-fin, et une solidité de jugement telle, que ses opinions étaient des arrêts. Ce personnage mourut en 1592, laissant un fils qui devint sous Louis XIII, garde des sceaux de France, et évêque de Lisieux.

VERNIYES OU VERNHES (Jean de), né à Salers, d'une famille qui tenait dans cette ville un rang honorable, fut président en la cour des aides de Montferrand, conseiller d'état au conseil de Navarre, et royaliste zélé. — Chargé par Henri IV, qui voulut connaître, en montant sur le trône, l'esprit des provinces, de rédiger un mémoire sur la situation politique de l'Auvergne, le président de Vernhes remplit cette mission de confiance avec toute la sagacité, la résolution et la sagesse qui le distinguaient. Ces mémoires écrits de 1589 à 1595, répandent une vive lueur sur l'histoire des troubles au XVI^e siècle, dans le haut comme dans le bas-pays. On s'aperçoit à leur lecture, qu'il est impossible de mieux analyser les faits, de mieux caractériser les événements, dessiner les positions, de mieux apprécier enfin les hommes et les choses que ne le fait l'habile magistrat. Ces mémoires sont un chef-d'œuvre de pensée et de style ; ils ont été publiés pour la première fois en 1838, à Clermont, par les soins de M. Gonod.

VEYRE (Guinot de) mourut héroïquement en défendant la ville d'Aurillac, attaquée par les Calvinistes, le 5 août 1581. (Voir ce que nous disons de Guinot, dans le chapitre *Monuments, Sites*, article Aurillac.)

VIGIER (Géraud), Carme Déchaux, connu sous le nom de *Père Dominique de Jésus*, naquit à Aurillac, le 4 octobre 1596. Nous devons à ce savant religieux, l'*Histoire parénétiqne des trois Saints protecteurs de la Haute-Auvergne*, publiée en 1655, in-8°, livre ascétique d'un mérite réel et qui décèle de grandes et laborieuses recherches. Géraud Vigier, très-versé dans l'histoire et la théologie, se trouvait le conseiller des cardinaux de Larochehoucauld et de La Valette, lorsqu'il fut nommé prieur du couvent de Clermont. Le chancelier Séguier, son protecteur avoué, ne put le laisser longtemps dans cette position qui, bien qu'élevée, tenait le Carme trop éloigné de lui. Le père Dominique reçut donc l'ordre bienveillant de revenir à Paris, où la mort le surprit en 1658, jeune encore et plein d'avenir.

Nous voici parvenus au terme de notre tâche, tâche ébauchée à peine, mais que le court espace qui nous était laissé, rendait ingrate et presque difficile. Nous avons essayé, dans ces pages succinctes, de donner au lecteur une idée de la Haute-Auvergne, de ses hommes, de son sol, de ses monuments. On a pu voir que comme contrée intellectuelle, notre département compte un grand nombre de personnalités marquantes ; comme province architecturale, le Cantal, en dépit des guerres religieuses, lève sa tête belle encore, quoique défigurée ; enfin, comme sol, c'est toujours la nature originale et féconde d'autrefois, étalant à tous les yeux ses sauvages barbaries ou ses poétiques merveilles. Vraiment il est impossible de traverser ce beau pays sans concevoir pour lui une pensée d'espoir. Aujourd'hui en effet que la Suisse est si connue, qui nous a dit que la mode ne changera pas d'objet, et que nos montagnes émaillées de tant d'histoires et de fleurs, ne seront pas à leur tour adoptées, parcourues et admirées.

(1) Voyez *Histoire du pape Sylvestre II*, par Hock. — Paris, Debécourt, in-8°.

Lettres et Discours de Gerbert, par M. Louis Barse de Riom. — Riom, Jouvet, 1847, in-42.

OUVRAGES PRINCIPAUX A CONSULTER.

- ANNOTATIONS SUR L'HISTOIRE D'AURILLAC, ou Discours sur les hommes de l'arrondissement d'Aurillac qui se sont distingués, par M. J.-F. Raulhac. Aurillac, 1820, in-8.
- ANNUAIRES DU CANTAL, de 1826 à 1847, in-18.
- BIOGRAPHIE OU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES PERSONNAGES D'Auvergne, par M. P.-G. Aigueperse. 1834, deux volumes in-8°.
- COUTUMES D'Auvergne, par Chabrol. Riom, 1784-1786, quatre volumes in-4°.
- DESCRIPTION DE LA FRANCE, par Dulaure. Auvergne, tome V, in-18.
- DESCRIPTION HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-AUVERGNE, avec atlas, par M. Bouillet. 1834, deux volumes in-8°. (Ouvrage consciencieux et exact.)
- DICTIONNAIRE STATISTIQUE DU CANTAL, par Dérivière du Châtelet. 1824, in-8°. (Une seconde édition, considérablement augmentée, s'imprime en ce moment chez Picot, libraire à Aurillac.)
- ESSAI SUR LA STATISTIQUE DU CANTAL, par M. Ed. Laforce. Aurillac, 1836, in-8°. (Excellent ouvrage, plein de méthode, d'idées utiles et de faits.)
- ESSAI SUR L'ORIGINE DES FIEFS DE LA HAUTE-AUVERGNE ET SUR L'HISTOIRE NATURELLE DE CETTE PROVINCE, par le comte de Rangouze de la Bastide. Paris, 1784, in-12.
- ETAT DE L'Auvergne en 1763, présenté à M. de Laverdie, contrôleur-général des finances, par M. de Balainvilliers, intendant d'Auvergne (Publié par M. Bouillet, dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, année 1846, page 1 et suivantes.
- HISTOIRE DU PAPE SYLVESTRE II, par Hock, traduite de l'Allemand, par M. l'abbé Axinger. Paris, 1841, in-8°.
- HISTOIRE PARÉNÉTIQUE DES TROIS SAINTS PROTECTEURS DE LA HAUTE-AUVERGNE (saint Flour, saint Mary, saint Géraud), par le révérend père Dominique de Jésus (Géraud Vigier), Carme déchaux. 1635, in-8°.
- HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES EN AUVERGNE, PENDANT LES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES, par M. André Imberdis. Moulins, Desrosiers, 1840, deux volumes grand in-8°.
- L'Auvergne au MOYEN-ÂGE, par M. Dominique Branche. Clermont, 1842, grand in-8°, avec atlas.
- L'Auvergne au XIV^e siècle; tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise (1336-1392), par M. Mazure. Clermont, 1843, in-8°.
- LETTRÉS ET DISCOURS DE GERBERT, traduits pour la première fois, classés dans sa biographie et expliqués par l'histoire du X^e siècle, par M. Louis Barse, de Riom, Riom, Jouvet, 1847, deux volumes in-12.
- MÉMOIRES DE JEAN DE VERNHYES (OU DE VERNHES) DE SALERS, président de la cour des aides de Montferrand, adressés à Henri IV, publiés par M. Gonod. Clermont, 1858, in-8°.
- MÉMOIRE CONCERNANT LA PROVINCE D'Auvergne, dressé par ordre de Monseigneur le duc de Bourgogne, en 1697-1698, par M. Lefèvre d'Ormesson, intendant. (publié par M. Bouillet, dans les *Tablettes Historiques de l'Auvergne*, année 1844, pages 259 et suivantes.)
- NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE, par Piganiol de la Force; tome VI.
- PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE D'Auvergne, par M. de Sistrières-Murat. Paris, 1782, in-12.
- RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE D'Auvergne, par un Auvergnat (M. Taillandier). Paris, 1826, in-18.
- TABLEAU DE LA CI-DEVANT PROVINCE D'Auvergne, par MM. Rabany-Beauregard et Gault. Paris, 1802, in-8°, avec planches.
- TABLETTES HISTORIQUES DE L'Auvergne, par M. J.-B. Bouillet 1840 à 1847, grand in-8°.
- VIE DE SAINT GÉRAUD, COMTE D'AURILLAC, écrite en latin par saint Odon, et traduite en français par M. Compaing, curé de Savenès. Aurillac, Viallanes, 1713, in-8°.
- VOYAGE FAIT EN 1787 ET 1788 DANS LA CI-DEVANT HAUTE ET BASSE-AUVERGNE, par le citoyen Legrand (Legrand d'Aussy). Paris, an III de la république française, trois volumes in-8°.
- VOYAGE PITTOTESQUE ET ROMANTIQUE DANS L'ANCIENNE AUVERGNE, par MM. Charles Nodier, J. Taylor et de Cailleux, in-folio.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOYAGE PITTORESQUE

A TRAVERS

LA BASSE-AUVERGNE.

AVERTISSEMENT.	v	LITTÉRATURE, 41. — Littérature écrite. — Troubadours.	42
I.		<i>Monuments en langues patoises</i> , 45. — Livre	
ASPECT GÉNÉRAL ET HISTOIRE NATURELLE	1	prébendaire des Châses, 49. — Noël, 50.	
GÉOLOGIE. — Sol cristallisé, 9. — Terrain houiller, 10. —		— Chansons huguenotes, théâtres, 51.	
Psammites ou arkoses, 11. — Argiles rouges, 11.		Académie patoise des XVII ^e et XVIII ^e siè-	
— Calcaire limanien, 12. — Couronnements vol-		cles, 54. — Les frères Laborieux, — les	
caniques, 13. — Cailloux roulés, 13. — Volcans,		frères Pastourel, — François Pesant, —	
13; — du Chaliergue, 14; — des Ments-Dore, 14;		Cosson, etc. — François Perdrix, 54. —	
— des Mont-Dômes, 15.		Amable Faucon, 55.	
THÉORIE GÉOGÉNIQUE	47	<i>Auteurs patois vivants</i> . — MM. Roy et Ravel.	58
BOTANIQUE	48	Littérature parlée, 59. — Chants rustiques,	
ZOOLOGIE	48	Pastourelles, 59. — Chansons, 60. — Mon-	
II.		tagnardes et Bourrées, 62.	
SITUATION GÉOGRAPHIQUE. — CLIMAT. — POPU-		ART VULGAIRE, 63. — Architecture et sculpture, — Mu-	
LATIONS.	19	sique, 63. — Danse, 64.	
III.		IV.	
LES PATOIS. — DIALECTES — LITTÉRATURE ET		LE PAYSAN. — CONDITION MATÉRIELLE ET MO-	
ARTS VULGAIRES.	21	RALE DES POPULATIONS.	65
DIALECTES. — Origine et formation des patois auvergnats.	22	§ I. — CONDITION MATÉRIELLE. — De la division de la terre	
Origine latine, 23. — Celtique, 23. — Tudes-		dans la Basse-Auvergne	67
que, 23. — Française, 24. — An-		État des idées sur la division de la terre. —	
glaise, 24.		Qu'est-ce que le paysan? sa condition est-	
Modes de formation, 25. — Classification et ca-		elle meilleure ou pire?	68
ractères des dialectes auvergnats, 26.		Aspect de l'Auvergne féodale comparé à celui	
Trois dialectes, 27 : — Le Brivadois, 28. — Le		de l'Auvergne Gallo-Romaine	70
Limanien, 28. — Le Dorien, 28.		Le colonat en Auvergne	72
ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE PATOISE : — Voyelles, 50. — Asso-		La féodalité en Auvergne.	73
ciation de voyelles, 30. — Consonnes, 31.		Tenure de la terre en Auvergne, suivant la	
Orthographe, 31. — De l'élosion et de la contrac-		coutume : en droit, 76. — En fait, 79.	
tion, 32. — Lettres euphoniques, 32.		Des dimes, des impositions.	80
<i>Parties du discours</i> . — Adjectifs numéraux, 33.		Le pauvre peuple au XV ^e siècle, 81. — Au	
— Adjectifs indéfinis, 33. — Ad-		XVI ^e siècle, 83. — Au XVII ^e siècle, 84. —	
jectifs et pronoms possessifs, 34.		Sous les intendants, 85. — Sous Colbert,	
Pronoms démonstratifs, relatifs, in-		88. — Au XVIII ^e siècle, 89.	
définis, 55. — Verbes auxiliaires, 35.		L'ancienne bourgeoisie et le peuple, en Au-	
Verbes actifs, 37. — Verbes irréguliers, 38. — Défectifs, pronomi-		vergne.	86
naux, unipersonnels, 39.		La terre et le paysan, à la veille de la Révolu-	
Prépositions, 39. — Interjections, 40.		tion, 93. — Le lendemain de la Révolution.	96
SYNTAXE	40	Le paysan d'aujourd'hui, 99. — Habitation, 99.	
		— Vêtement, 100. — Nourriture, 101. —	
		Mobilier et salaires agricoles, 104.	
		Accroissement et résultats de la division du	
		sol. — Histoire d'un domaine.	102

TABLE DE LA BASSE-AUVERGNE.

CONDITION MORALE, 102. — Caractère, Traditions, Coutumes, 103.

§ II. — LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES. — De l'association des serfs en communauté. 107

De l'association d'après la coutume d'Auvergne 109

Association des environs de Thiers. — Les Pinons (leur tradition, leur administration, leur état, leur histoire), 109. — De l'autorité; élection du *Mouistre*, 110. — La *Mouistresse*, 111. — Le travail, Le repas, Le costume, 112. — L'aumône, 113.

Les Dunaud. 114

Les Bourgade. 115

Les Tarentei, les Courty, les Anglade. . . . 115

Communauté et propriété 115

V.

LES HOMMES MARQUANTS [*Biographies*]. . . . 117

Temps gallo-romains et moyen-âge. 118

XVI^e siècle. — Les juristes, 119. — Les politiques, 120. — Les martyrs protestants, 125. — Erudits et littérateurs, 126.

XVII^e siècle. — Les jansénistes, 128. — Jésuites, oratoriens, bénédictins, 131. — Les hommes de guerre, 133.

XVIII^e siècle. — Politiques et juristes, 133. — Littérateurs. 134

(TABLE ALPHABÉTIQUE) : — Allègre (d') 126, 133. — Amarrion, 119. — Anduze (d') 44. — Annat (le P.) 131. — Arnault (les) 128, 129. — Arnoux (le P.), 131. — Austau d'Orlhac, 45. — Auvergne (les d'), 42, 43, 426, 138.

Bannier, 135. — Bardet, 120. — Basmaison, 119, 123.

— Bassin de Préfort, 138. — Bernard, 138. —

Bessian, 119. — Bonnefons, 126. — Bourg (Ant. du),

122. — Bourg (Anne du) 125. — Bourzeis, 131. —

Boyer, 132. — Boyssières, 126. — Branche, 126. —

Brocé, 120. — Bruyères, 123.

Castellosa, 44. — Chabrol, 134. — Chabrit, 138. —

Chaduc, 127. — Champfort, 136. — Chanut, 133. —

Cordemoy, 134. — Courtin, 134.

Danchet, 135. — Delarbre, 138. — Delfau, 132. — De-

lille, 137. — Desmaiseaux, 135. — Domat, 129. —

Dubos, 133. — Durand, 126.

Effiat (d'), 133.

Faydit, 42, 132.

Génébrard, 126. — Girard (l'abbé), 133. — Guillet de

Saint-Georges, 134. — Guillaume de Saint-Di-

dier, 43.

Lafayette, 180. — L'hospital, 132.

Mâcheco (de), 180. — Maloët, 138. — Marillac, 133. —

Moine de Montaudon (le), 42. — Monier, 126. —

Montlosier, 138, 160.

Pascal, 129 — Peyrols, 44.

Rogiers (P.), 42. — Rolle, 138. — Romme (Ch.), 138.

Savaron, 124. — Serne (de la), 138. — Sirmond (les),

125 — Soanen, 131.

Thomas, 136. — Toutée (D.), 132.

VI.

CHATEAUX, BONNES VILLES, PLAT-PAYS.

[*Description pittoresque.*]

1. Election de Riom 139

2. Election de Clermont. 139

§ I. La plaine 149

§ II. La montagne. 158

3. Election d'Yssouire. 164

4. Election de Brioude. 176

5. La vallée de la Dore. 182

§ I. Le Livradois. 184

§ II. Environs de Thiers 184

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUX PRINCIPAUX.

Aidat, 139. — Aigueperse, 142. — Allagnat, 160. — Allègre,

181. — Alleret, 179. — Ambert, 183. — Anthème (St.),

181. — Antoin, 173. — Ardes, 176. — Arlanc, 183. —

Artonne, 141. — Augerolles, 184. — Aulnat, 156. — Au-

rac, 180. — Auzon, 177.

Bains (les), 167. — Beauregard, 187. — Besse, 171. — Billom,

156. — Blanzat, 148. — Blesle, 177. — Bourboule (la),

166. — Bourg-Lastic (le), 163. — Brassac (village et bas-

sin de), 10, 177. — Brioude, 178. — Brioude (vieille),

179 — Baron, 157. — Barons (les), 168.

Cascades, 160, 166, 167, 168, 172. — Chaise-Dieu (la), 181.

— Chaliargue (le), 180. — Chalucet (volcan de), 162. —

Chambon (le); 171. — Champeix, 172. — Chanteuges,

181. — Chateldon, 186. — Chauriat, 156. — Chavagnac,

180. — Chazaloux (camp des) 161. — Chazeron, 147. —

Chazes (les), 181. — Clermont, 149. — Coirent, 157. —

Corday, 163. — Cornadore, 171. — Courpierre, 184. —

Cunhat, 183.

Dallet, 156. — Dier (St.), 183. — Durtol, 148.

Effiat, 143. — Ennezat, 144.

Fix, 181. — Fontfreyde, 159.

Genier-Champanelle (St.), 159. — Germain (St.), 11, 173,

176. — Gervais (St.), 141. — Gerzat, 156. — Grottes,

171.

Herment, 163.

Jaunas, 171. — Job, 184.

Lalarge, 185. — Lachamp, 160. — Lacs (les), 170. — La-

queille, 163. — Lamotte, 178. — Langeac, 181. — La-

vaudieu, 179. — Latour, 165. — Lavoûte, 179. — Léo-

toing, 177. — Lembron (le), 175. — Lempdes, 177. —

Lezoux, 186. — Livradois (le), 182.

Malinrat, 156. — Manglieux, 173. — Marignas, 186. —

Marzac, 147, 183. — Martres (les), 157. — Mazages,

160. — Menat, 140. — Mercœur, 176. — Montaigut, 140,

172. — Monts-Dore (les), 14, 164. — Monts-Dômes, 15,

160. — Mont-Ferrand, 155. — Montpeyrour, 11, 172.

Montpensier, 143. — Morge (vallée de), 141. — Murat-

le-Quaire, 164. — Murois, 171.

Nectaire (St.), 171. — Néronde, 185. — Noanent, 148. —

Nonnette, 175.

Olby, 162. — Olliergues, 183. — Orcival, 162.

Pailhat, 184. — Pardines, 172. — Paulhaguet, 179. —

Pavin, 170. — Perrier, 172. — Peschadoire, 185. —

Pontaurmur, 141. — Pont-des-Eaux (le), 162. — Pont-

du-Château (le), 156. — Pontgibaud, 161.

Randans, 143. — Randanne, 160. — Ravel, 187. — Reco-

leine, 160. — Rentières, 176. — Rilhac, 178. — Riom,

145. — Rochefort, 163. — Rocheoire (la), 157. —

Royat, 155.

Sancy (le pic de), 169. — Sandoux (St.), 157. — Saturnin

(St.), 157. — Saugues 180. — Sauves (St.), 164. — Sau-

zet-le-Froid, 159. — Savenne, 163. — Sayat, 148.

Tallende, 157. — Tauves, 163. — Teix, 159. — Thiers, 185.

Thuret, 144. — Tournol, 147. — Trador (le) 163.

Usson, 175.

Vassivière, 170. — Vertaizon, 156. — Veyre, 157. — Vic-la-

Comte, 157. — Villeneuve, 145, 175. — Vinzelle, 148.

— Vodable, 173. — Vollore, 185. — Volvic, 148.

Yssouire, 173.

FIN DE LA TABLE DU VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LA BASSE-AUVERGNE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOYAGE PITTORESQUE

A TRAVERS

LA HAUTE-AUVERGNE.

I.

NOTIONS GÉNÉRALES.

Situation.—Configuration particulière	191
Origine de la féodalité	195

II.

ÉTAT MORAL, COMMERCIAL ET AGRICOLE.

Caractère	204
Mœurs et usages	203

III.

MONUMENTS. — SITES.

Introduction archéologique	215
Arrondissement d'Aurillac.—Origine d'Aurillac. . . .	220
Canton de Vic	228
Canton nord d'Aurillac.	229
Canton de la Roquebrou,—de Saint-Mamet et de Maurs.	231
Canton de Montsalvy	232
Canton de Saint-Cernin	235
Arrondissement de Mauriac.—Canton de Mauriac. . .	236
Cantons de Champs.—de Pleaux.—de Riom.	237
Cantons de Saigues.—De Salers.	238
Arrondissement de Murat.—Canton de Murat. . . .	239
Canton d'Allanche.	240
Canton de Marcenat.	241
Arrondissement de Saint-Flour.—Canton de Saint-Flour.	241
Canton de Chaudesaigues.	243
Cantons de Massiac,—de Pierrefort	244
Canton de Ruynes.	245

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUX PRINCIPAUX.

Aurillac, 220.—Arpajon, 233.—Arches, 236.—Auzers, 236.—Aly 237.—Apon, 237.—Anglars, 238.—Allanche, 240.—Alleuze, 242.—Andelat, 242.
Bassignac, 237.—Brageac, 237.—Bredons, 240.—Brezons, 243.
Cère (vallée de la), 227.—Carlat, 233.—Chastel-Marlac, 237.—Chalvignac, 237.—Chausseac, 237.—Colandre, 238.—Celles, 240.—Cheylade, 240.—Chalimargues, 240.—Charmensac, 241.—Condat, 241.—Chaudesaigues, 244.
Drugeac, 237.—Dienne, 240.
Escorailles, 237.
Fontanges, 239.
La Jordanne (vallée de), 229.—Joursac, 241.—Jabrun, 244.
Lascelles, 230.—Lanobre, 237.—Landeyrat, 241.—Lavastrie, 243.—Lieutadès, 244.
Mandailles, 229.—Marcoles, 231.—Maurs, 231.—Montsalvy, 232.—Marmanhac, 234.—Mauriac, 236.—Méallet, 237.—Ménét, 238.—Madic, 238.—Murat,

240.—Marcenat, 241.—Massiac, 244.—Molompise, 244.

Naucelles, 234.

Polminhac, 228.—La Peyrusse, 241.—Paulhac, 243.—Pierrefort, 244.

Quézac, 232.

Roumegoux, 231.—Roussy, 233.—Raulhac, 234.—Reilhac, 234.—La Roquebrou, 231.—La Roquevieille, 243.—Roffiac, 243.—Ruynes, 245.

St.-Jacques-des-Blats, 229.—St.-Julien, 229.—St.-Cirgues, 230.—St.-Simon, 230.—St.-Paul-des-Landes, 231.—St.-Étienne-Cantalès, 231.—St.-Gérons, 231.—St.-Mamet, 231.—St.-Constant, 232.—St.-Étienne, 232.—St.-Chamant, 234.—St.-Cernin, 235.—Salins, 237.—St.-Christophe, 237.—St.-Martin-Cantalès, 237.—Salers, 238.—St.-Martin-Valmeroux, 239.—St.-Flour, 241.—St.-Mary-le-Cros, 244.—Ste-Marie, 245.

Thiézac, 228.—Tessières-les-Bouliès, 233.—Tournemire, 235.—Trizac, 238.

Vic, 228.—Vebret, 238.—Villedieu, 243.

Ydes, 238.

IV.

SUPERSTITIONS. — LÉGENDES.

Le Dra	248
Les Fées.	249
Les sorcières.—Les étoiles qui se changent.—Ébroïne .	251
Légende locale et merveilleuse du pape Gerbert. . . .	253
La fontaine du château d'Apon	254
Le chapelet de la Recluse.	254
Superstitions diverses.	255

V.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Anterroche.—Astorg ou Austau d'Aurillac.	256
Beauféti.—Beaufils du Belloi.—Bertrand de Boissy. . .	257
Bonnefons.—Brisson.—Cambefort.—Chalvet.—Chappe d'Auteroche.—Cinq Arbres	258
Feu Fontanges.—Géraud de Fontanges.—Jean-Baptiste Joseph Fontange.—Pierre Fortet.—Saint Géraud .	259
Claude de Giou.—Guillaume d'Auvergne.—Jacobi-Jonin. Labroha.—Laparra de Pieux.	260
Laronade.—L'hôpital.—Lizet.—Lombard.—Magi.—Maynard.	261
Miremont.—Montaudon.—Mourgues.—Noailles Anne-Jules.—Noailles Louis-Antoine.—Pagès de Vixouzes. Piganiol de la Force	263
Rangouze.—Roland.—Roquetaillade.—Sistrières.—Murat.—Sylvestre II	264
Teillard.—Vair.—Vernhyes.—Veyre.—Vigier	264
Ouvrages principaux à consulter.	265

FIN DE LA TABLE DU VOYAGE PITTORESQUE A TRAVERS LA HAUTE-AUVERGNE.

L'Ancien Velay.

L'ancien Veray

Histoire, Archéologie, Mœurs, Topographie;

Par Francisque Mandet,

ET UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES.



Moulins,

Imprimerie de P.-A. Desrosiers, Libraire-Éditeur.

M. DCCC. XLVI.



Ere Celtique.

I.

INTRODUCTION.



ORSQUE je résolus d'écrire ce livre, je ne consultai point mes forces ; je cédai, sans réfléchir, à une irrésistible impulsion. J'aimais de l'amour d'un fils ces montagnes où je suis né, et je me laissais doucement aller à la pensée que d'autres, après m'avoir lu, les aimeraient aussi. J'avais, depuis mon enfance, entendu raconter nos pieuses légendes ; bien souvent j'avais tourné les feuillets jaunies des manuscrits de nos archives, et je pensais que ce devait être une grande joie de révéler à son pays les dramatiques et touchants

I.

maintenant sur leurs cimes, transformées en coupes immenses, poussent de frais gazons, reposent de paisibles lacs, dont rien n'altère l'admirable limpidité. D'Issarlès au Bouchet, en suivant le cours de la Loire jusqu'à Goudet, pour remonter ensuite par Costaros, se rencontrent l'île basaltique de la Farre, déposée sur un terrain primordial, et le volcan de Breysse, environné de cendres amoncelées depuis les hauteurs de Saint-Martin-de-Fugères jusques par-delà Présailles. Du lac du Bouchet au bois de Bar, règne une formidable barrière de montagnes d'une grandeur sauvage que rien ne saurait dépeindre. Auteyrac, Séneujols, Montbonnet, Vergezac et le Vernet, sont les anneaux qui unissent cette chaîne occidentale à la Durande. De Bar à Saint-Front, si l'on trace une ligne à peu près circulaire passant par Craponne, Monistrol, Saint-Didier, pour remonter à Montfaucon, à Tence, à Fay-le-Froid, on parcourt un pays tout différent mais non moins pittoresque. C'est Allègre, assis sous un cratère, et dont les dernières ruines féodales chancellent au vent, c'est Ruessio, l'antique métropole qui trois fois changea d'existence et de nom, c'est Craponne, la ville consulaire, autrefois orgueilleuse de ses murailles, de ses tours et de son château. Plus avant dans le centre, c'est Polignac, le redouté manoir; c'est le monolithe dédié à saint Michel, merveille de la nature qu'on prendrait pour un monument des Pharaons; c'est la cité de Notre-Dame, couchée sur le mont Anis, les pieds baignés par deux rivières, le front pensivement appuyé sur sa basilique sainte; c'est la Roche rouge, curieuse lave de trente mètres de hauteur, dont les racines aiguës s'enfoncent dans des entrailles de granite; enfin à l'est, c'est Saint-Didier-la-Seauve, Monistrol, Montfaucon, Tence et Issengeaux, que des habitudes commodes, des relations importantes pour leurs intérêts, séparent de l'ancien foyer Vellavien, plus encore que les hautes montagnes de Saint-Maurice, de Saint-Julien-du-Pinet, de Bessamoret et d'Araules. Entre Saint-Front et Issarlès, s'élève le Mezenc (1), roi de nos volcans. Il faut aller le visiter par une matinée brillante de juin ou de juillet. Alors, doux à gravir, il a quitté son blanc suaire de frimas, et s'est paré, pour quelques jours, d'une robe de fleurs. Du sommet, l'œil distingué à l'horizon, à travers les vapeurs argentées, les crêtes du Cantal, des Monts-Dore, du Puy-de-Dôme, les plaines de la Bresse, les Alpes, le Grand-Som, le Mont-Blanc, et plus loin, au fond de la Provence, le Mont-Ventoux. Dans ce splendide panorama, la nature prend tous les aspects, offre les plus saisissants contrastes. « Du Mézenc jusqu'au Rhône, dit l'auteur de la description géognostique « des environs du Puy (2), les gorges des Boutières escarpées, profondes, innombrables, « déchirent en tous sens le sol granitique. Aux pieds de l'observateur, s'élancent du fond des « abîmes des rocs aigus, des crêtes tranchantes, des pics inaccessibles, affectant dans leur « décrépitude, les formes les plus étranges. Plus loin, le Gerbier-de-Joncs s'élève comme un « monument aux sources de la Loire. Du haut de son dôme escarpé, où l'on ne gravit qu'avec « effort, l'œil plonge d'un côté sur d'effroyables précipices, de l'autre, il erre avec la Loire « naissante dans le beau vallon de Sainte-Eulalie. Il s'égare avec elle dans les pâturages émaillés « de violettes, parmi les bosquets de hêtres, dont la teinte grisâtre des montagnes du Béage « fait ressortir l'éclatante verdure, et lorsqu'enfin elle se dérobe à la vue, l'ame, plongée dans « une douce rêverie, la suit encore de la pensée à travers les plus riantes contrées de notre « belle patrie. »

La cité Vellavienne avait cent soixante-cinq lieues carrées environ. Elle n'était pas, comme aujourd'hui, défrichée, mise imprudemment à nud presque sur tous ses points; sa surface apparaissait, au contraire, entièrement couverte d'une antique forêt que la sagesse des nations

(1) A 1774 mètres au-dessus de la mer.

(2) *Description géognostique des Environs du Puy-en-Velay*, par J.-M. Bertrand-Roux, p. 124.

Ses habitants.

primitives sut conserver jusqu'à la dernière heure sous la sauvegarde des lois et de la religion (1). Les Vélaunes (2) avaient pour voisins, au nord, les Arvernes; à l'ouest, les Gabales; au midi, les Volces Arécomices et les Helviens; à l'est, les Ségusiens et les Allobroges. Quand César les nomme, il les appelle clients des Arvernes; quand Strabon s'en occupe, il les classe entre ceux auxquels la liberté vient d'être rendue. Avant et après la conquête, affranchis ou sous une domination quelconque, ils gardent avec orgueil leur individualité et occupent un territoire, dont les frontières ont sans doute beaucoup varié suivant les oscillations de leur fortune, mais qui n'a jamais cessé d'être un pays à part. La *Civitas Vellavorum* celtique se retrouve encore, quoique amoindrie, dans le Velay de 1789. (3)

Il serait impossible, par les documents historiques que nous possédons, de se faire une idée très exacte de la nature, de l'étendue des relations de ce peuple. Néanmoins il est probable que le commerce des bestiaux et celui des étoffes de laine dut être sa principale ressource. Les richesses métallurgiques du Gévaudan, célèbres au loin depuis longues années, les céréales de l'Auvergne, les excellents vignobles des Helviens, lui procuraient des échanges prompts et nombreux.—Du reste, il fallait vraiment avoir vécu depuis sa jeunesse dans ces parages pour ne pas s'égarer à travers les vallons sinueux, les ravins, les fondrières qui les sillonnent en tous sens. On n'y voyait point de routes, si ce n'est celle que les Massaliotes pratiquèrent par les Cévennes, à peine y trouvait-on quelques étroits sentiers, dont la trace, difficile à suivre, s'allait bientôt perdre sur le roc ou sur l'herbe des pâturages. Certes, nos montagnards, chasseurs et guerriers, n'avaient pas besoin de chemins frayés, ils connaissaient leur domaine jusque dans ses moindres retraites. Toujours en course, l'arc au poing, la fronde sous le bras, ils partaient avant le lever du soleil, et depuis la première flèche qui frappait dans l'air l'alouette matinale jusqu'au matras qui, le soir, surprenait dans sa bauge la laie entourée de ses petits, ils ne voulaient point de repos. C'était chez eux une grande honte de rapporter ses armes sans qu'elles fussent rougies par le sang; aussi ne rentraient-ils d'ordinaire au logis que chargés de gibier et lorsque la nuit était déjà profonde.

Caractère dominant de son histoire.

Tel pays, telles gens. A chaque pas, le voyageur rencontre sur ce sol calciné la trace de quelque humaine douleur. Partout châteaux-forts sur rocs, monastères armés, villes et bourgades ceintes de murs, églises couronnées de tours et de créneaux. Depuis le premier jusqu'au dernier jour de la féodalité, prélats, barons, bourgeois, menu peuple, se querellent, se battent, se dépouillent. Entr'eux, plus la guerre continue, plus la misère s'accroît, et la

(1) Jadis d'immenses forêts couvrirent toutes nos montagnes et s'étendirent dans leurs derniers replis; qui pourrait méconnaître l'influence qu'elles exercent sur la conservation du sol! ce que le temps en a épargné nous donne encore aujourd'hui une idée de leur distribution. Ici, sur les flancs des cratères, le pin balançait sa tête rembrunie au-dessus des hêtres éclatants de verdure; là, du fond des gorges granitiques ou sur les plateaux élevés, le noir sapin s'élevait majestueusement dans les nues, tandis que le chêne, cherchant un ciel plus doux, un sol plus fertile, s'emparait de nos plus beaux vallons. A leurs pieds, des végétaux plus humbles, des graminées, des mousses, des fougères, couvraient la terre d'un épais vêtement de verdure, au travers duquel les eaux s'infiltraient goutte à goutte et ne s'écoulaient qu'avec lenteur. Le gazon enveloppait la base des rochers, tapissait leurs surfaces, fixait les moindres débris et s'avancait jusqu'au bord des ruisseaux dont il suivait les douces sinuosités.

(2) On appela les habitants de la Vellavie, *Vellaviens*, *Vélaunes*, ou, comme l'écrivit très exactement Strabon, conformément à l'inscription de la main symbolique en bronze, trouvée dans les Gaules, **ŎΥΕΛΛΑΥΝΙΟΥΣ**.

Les Gaulois, dit Astruc, dans ses *Mémoires sur l'histoire Naturelle du Languedoc*, qui n'avaient point de V consonne, prononçaient *Ouel'auni*, peut-être *Ouel'avi*, dont César a fait *Vel'auni*, et la notice des Gaules *Vel'avi*. Ce mot paraît venir du celtique, haut, élevé. Suivant l'étymologie, *Ouel'auni* aurait signifié originairement un peuple placé sur des montagnes élevées, *gens alta incolens*, ce qui s'accorderait assez avec la nature du pays de Velay.

(3) L'Allier, les Cévennes, les montagnes du Forez et celles sur lesquelles se trouvent aujourd'hui Saint-Jean-d'Aubrigoux, Julliangès, Felines, Foix et Saint-Jean-de-Nay, déterminaient la ligne frontière dans son plus vaste développement et lui faisaient un périmètre de forme elliptique, dont le grand axe pouvait avoir 72 kilomètres environ, du nord au sud-est, en partant de Rauret, près Pradelles, pour aboutir à Aurec, non loin de Firmini.

— Le mont Anis, sur lequel est bâti la ville du Puy, devait être alors le point central: c'est seulement lorsque plus de quarante paroisses furent soustraites à son domaine temporel, lorsque l'Auvergne eut étendu son bras puissant jusques aux portes même du Puy (*Anicium*), que la province se trouva considérablement restreinte et ne vit plus qu'à l'horizon les montagnes qui lui servaient autrefois de ceinture.

misère qui renaît, c'est la guerre encore. Chez ce peuple toujours en alarmes, les souffrances de l'âme se manifestent avec autant de vivacité que les rigueurs matérielles de la vie (1). Si l'oppressé, abrité dans ses forteresses inaccessibles, s'abandonne avec audace aux instincts de sa tyrannie, l'opprimé, enfant de race libre, ne courbe pas une seule fois la tête qu'un sang impétueux ne lui vienne au visage. Comme le vautour ou le milan, l'altier suzerain se pose sur les cîmes aiguës qui dominent le plus large horizon pour se faire un domaine de ce que son œil parcourt, une proie de tout ce que ses serres peuvent étreindre; semblable au sanglier rendu furieux par les ardentes poursuites de la chasse, le vassal montagnard, trop longtemps excité, se rue plein de rage sur les obstacles de sa route; rien ne l'arrête.

Ces caractères, énergiquement tracés et dramatiquement mis en scène dans de nombreux épisodes, donnent à cette époque de nos annales un sérieux intérêt. Ce n'est même qu'à partir de ce temps, de déplorable souvenir, que commence la véritable histoire du Velay. Les événements des siècles antérieurs se trouvent, dans cette province, couverts d'une telle ombre, que l'archéologie s'épuise souvent en pénibles efforts et soulève à grand-peine un coin du lourd rideau. Pour quelques antiquités qui rappellent la foi primitive des druides et la splendeur du paganisme sous les héritiers de César, combien de fragments inintelligibles!... Sans doute les débris de monuments ont une puissante autorité historique quand ils sont assez nombreux, assez conservés pour porter un témoignage irrécusable; mais s'ils sont tellement mutilés, morcelés, épars qu'on ne puisse les coordonner qu'à l'aide de conjectures, la science alors n'a rien de décisif et se transforme sous la plume d'un ingénieux antiquaire en jeu d'esprit plus dangereux qu'utile. Il faut donc marcher avec une grande prudence à travers les ruines celtiques ou gallo-romaines; mieux vaudrait peut-être ne rien dire plutôt que de s'aventurer dans de téméraires interprétations. Cependant, on peut toujours être utile quand on sait se contenir dans une sage réserve. C'est pourquoi, pour que notre travail soit complet, nous consacrerons les deux premiers livres de cet ouvrage à l'examen des différentes opinions émises jusqu'à ce jour sur les antiquités Vellaviennes, et nous rechercherons quelle part de confiance on doit faire à de pareils documents. Cette manière de procéder nous permettra de recueillir dans un ordre chronologique les seuls matériaux qui nous restent; et si ces matériaux sont insuffisants pour composer l'entière histoire, du moins ils serviront à perpétuer, en les classant, les souvenirs primitifs de la contrée.

On comprend que les pays d'une importance considérable durent prendre à toutes les époques une part plus ou moins active aux destinées générales, et vécurent d'une existence assez indépendante pour que le récit des événements qui les concernent forment aujourd'hui un corps homogène et complet. Ce qui est vrai pour de grands territoires, ne l'est pas également à l'égard de provinces clientes ou sujettes, obligées d'abriter leur faiblesse sous une égide protectrice. Chez celles-ci, point d'initiative possible, rien de ce qui rend mémorables les hommes et les choses. L'action y laisse rarement un profit, parce que, l'impression venant du dehors, le motif est presque toujours sans un intérêt local. Chez les autres, au contraire, la force inspire des

Les personnes qui auraient quelque intérêt à connaître les différentes limites du pays de Velay devront consulter l'ouvrage intitulé: *Certificat authentique et Notes historiques sur icelui, au sujet des anciennes limites du pays de Velay avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez, etc., etc.*, par Garde des Fauchers (à Montpellier MDCCCLXXVII).

(1) Aux alentours de Riotord, de Saint-Bonnet-le-Froid, de Chauderolles, de Freyssenet, de Champelause, de Montusclat, de Présailles, de Salettes, de La Farre, de Saint-Paul de Tartas, de Rauret, de Seneujols et de Saint-Rémy, on voit de pauvres familles que plus de six mois de neiges retiennent tous les ans captives dans de misérables cabanes, dans de sombres étables. Elles n'ont pour s'échauffer que l'humble haleine du bétail, que l'épaisse fumée des mottes d'herbes sèches qui servent à cuire leurs grossiers aliments. Elles couchent sur la paille, mangent des pommes de terre et de rudes salaisons. Dans ces escarpements solitaires, restés inaccessibles aux germes que fécondent l'intelligence et le travail, la misère est profonde. Cependant, hâtons-nous de le dire, les patients efforts de l'agriculture font chaque jour de nouvelles conquêtes. Sans doute l'aisance sera lente à venir, mais ce ne sont pas les richesses qu'ambitionnent ces malheureuses gens, c'est le pain noir qui soutient la vie.....

Sans le secours de la science archéologique l'histoire du Velay ne serait possible qu'à partir du moyen-âge.

désirs, fait triompher des volontés. On n'est pas satisfait de se maintenir, on veut augmenter sa puissance ; en un mot, on agit incessamment dans un but déterminé ; et comme le fait suit et explique la cause, il en résulte un enchaînement de circonstances qui constituent de véritables annales. — Qu'en écrivant l'histoire d'Auvergne, Adolphe Michel retrace à grands traits celle des Gaules, qu'il suive pas à pas le mouvement des troupes nationales et la marche des armées victorieuses, il y est obligé ; car l'Auvergne est la cité prépondérante, c'est la plus redoutable ennemie de César. Dans cette lutte mortelle, dans laquelle succombe la vieille liberté celtique, la patrie de Vercingétorix a des intérêts immenses, exerce une action décisive ; mais à propos de notre cité Vellavienne, dont nous ne savons autre chose que cette phrase : *Velauni, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt* (1), est-il utile de rappeler tous les faits généraux et d'entreprendre un long récit ? D'ailleurs, dans les fastes des peuples de l'Arvernie, ne trouve-t-on pas compris indirectement ceux des peuples ses cliens ? Nous devons, par conséquent, rechercher dans le pays ce qui lui est spécial. Quand les écrivains se taisent, il reste à interroger encore le livre monumental où les peuples marquent leur rapide passage en lettres de bronze et de granite. Heureux si ces pages, que le temps efface et déchire, savent nous rapporter un fidèle souvenir !...

II.

MOEURS, — HABITUDES, — LANGAGE.

OSSIDONIUS, César, Strabon, Diodore, sont les écrivains auxquels il faut toujours recourir quand on veut avoir une idée plus ou moins exacte des mœurs, des habitudes, du langage et du gouvernement des Celtes. Sans doute ils ne nous initieront point aux institutions primitives, puisqu'eux-mêmes ne se sont préoccupés que de ce qu'ils ont vu, mais du moins leurs récits seront un point de départ facile à constater pour tous. Au-delà des témoignages écrits, la confusion commence. Cependant, de quelque source que descende une assertion, il est sage, avant de l'accepter comme certaine, de l'examiner avec scrupule. Beaucoup peuvent sembler vraies d'un point de vue général et être erronées alors qu'on voudrait en faire l'application à un pays déterminé. Ceci a lieu principalement pour le Velay, dont aucun de nos anciens auteurs n'a parlé et dont on ne peut par conséquent rétablir les origines, qu'à l'aide de rapprochements souvent téméraires. Aussi dirons-nous que l'ère celtique doit figurer en cette histoire, comme apparaissent, dans un nébuleux horizon, ces formes vagues, fugitives, que de brumeuses vapeurs voilent mystérieusement et rendent insaisissables au moment où on croit les entrevoir.

(1) César, *De Bello gallico*, lib. VII, chap. 75.

Faut-il répéter, comme tant d'historiographes se sont empressés de le faire, que les Gaulois avaient les yeux bleus, la peau très blanche, les cheveux blonds ou roux, et une stature gigantesque? Généraliser ainsi, c'est ne rien apprendre. Les Galls, les Belges, les Kimris, devaient peu ressembler aux populations méridionales, et Diodore affirme que les Ligures étaient de petite taille. Il est bien plus rationnel de penser qu'il s'était rencontré chez certaines peuplades du nord de la Gaule un type particulier et vraiment remarquable, dont la tradition a voulu perpétuer exclusivement le souvenir. Autrement, à voir nos montagnards du Velay, ne les croirait-on pas enfants d'une race abâtardie? Cependant, si quelque part une famille se conserva semblable à elle-même, ce dût être dans ces contrées où, depuis des siècles, ne s'est jamais arrêté l'étranger. Ceux qui les habitent s'y reproduisent sans contracter d'alliances à l'extérieur, et gardent ainsi dans le langage, dans les habitudes et les formes du corps, un caractère, pour ainsi dire, primitif. Or, rien ne ressemble moins au portrait historique des Gaulois que celui des habitants de nos montagnes. — Les Vellaviens sont, en général, d'une taille peu élevée, ils ont les cheveux noirs ou châains, les yeux de couleur foncée, les épaules et la poitrine larges, presque toujours la peau brunie par l'air vif et par le soleil ardent du pays. Sans avoir l'apparence de gens extrêmement robustes, ils ne sont pas moins infatigables à la marche et aux rudes labeurs. (1)

Les Vellaviens ressemblent peu au portrait que les historiens font des Gaulois.

Pour apprécier le bien-être de certaines localités du Velay, il ne faut pas les aller visiter le dimanche et les jours de fête. Le bruit, le mouvement, les dépenses qui se font dans les cabarets, seraient de mensongers indices. Presque toujours ce sont les plus pauvres qui s'abandonnent aux plus grands excès, et bien des familles attendent, pour subsister une semaine, l'argent qui se consomme en quelques instants. — Au sortir de la grand'messe, les villageois entrent en foule dans les auberges, prennent possession des tables comme d'une propriété qu'ils gardent huit et quelquefois dix heures sans désenparer. Ils mangent très lentement, car pour eux le repas n'est qu'une occasion de passer la journée, surtout d'accomplir de copieuses libations (2). Les châteaux en Espagne alors ne leur coûtent guère, et c'est en achevant leur dernier écu, qu'ils se croient le plus rapprochés des richesses. En général, ils racontent plus qu'ils ne discutent, ce qui n'empêche pas leurs récits d'être d'une fastidieuse prolixité. Ils disent les choses les plus

Leur caractère et leurs mœurs.

(1) En aucun endroit peut-être on ne rencontre plus de boîteurs. Le nombre en est si considérable au Puy et dans ses alentours, que les voyageurs ne peuvent s'empêcher d'en témoigner une grande surprise. Les médecins et ceux qui ont attentivement étudié l'histoire physiologique de la population paraissent d'accord pour désigner, comme une des causes premières de cette infirmité, la misère, la négligence, la malpropreté. C'est à cette occasion que l'on peut se convaincre de la funeste tenacité des vieux usages. De temps immémorial, les habitants de la ville, même les plus riches, ont la fatale habitude de porter leurs enfants en nourrice chez les villageoises des environs. Le plus souvent ces femmes sont pauvres, mal nourries, sans aucun soin de leur personne, constamment détournées par leurs affaires domestiques des devoirs si nombreux, si pressants de la maternité; et il résulte de cet état d'indigence et d'incurie, surtout chez les gens qui vivent au fond d'étroites vallées, dans des habitations humides, sombres, mal aérées, de scrofuleuses humeurs transmises ensuite de génération en génération. — Dans sa *Statistique de la Haute-Loire*, p. 454, M. Desribiers fait, à ce sujet, quelques observations que nous croyons devoir joindre à celles que nous venons de présenter. « Plusieurs causes, dit-il, me paraissent faire naître ou compliquer les maladies dans ces montagnes. La première est la vivacité du climat, jointe à l'inconstance de la température. L'abaissement brusque du thermomètre, vers la fin du printemps, après quelques jours de chaleur, et souvent même au cœur de l'été, après un orage, surprend le cultivateur en habit léger, et quelquefois à demi-nu et couvert de sueur; la transpiration s'arrête subitement, et les fluxions de poitrine se déclarent, les rhumatismes prennent naissance. — Les eaux vives bues sans précaution comme sans mesure, lors des travaux de la moisson, occasionnent le même effet. — Des constructions basses et humides, mal éclairées, peu ou point aérées; l'habitation constante au rez-de-chaussée et de plain-pied avec la partie qui sert au logement des bestiaux; le dégagement des gaz délétères produits par la fermentation des matières animales ou végétales entassées dans les cours des maisons de ferme pour former des engrais; la malpropreté; le peu de linge, dont l'habitant des montagnes est pourvu, telles sont encore les sources de beaucoup de maladies aiguës ou chroniques qui affligent plus particulièrement le paysan de ces contrées. Il a, pour les visites des médecins, beaucoup de répugnance; il ne les appelle guère qu'après le ministre de la religion, et lorsqu'il ne reste à peu près aucune ressource, etc., etc. »

(2) Les historiens représentent les Gaulois comme fort intempérants. Ils expliquent les penchants de ce peuple à l'ivrognerie par la grossièreté des mœurs et par les nécessités d'une température froide et humide. Diodore, afin de faire sentir combien ce vice était commun et quels sacrifices on s'imposait dans le but de le satisfaire, rapporte qu'il n'était pas rare de rencontrer sur les chemins des hommes ivres-morts; il ajoute que, pour quelques tonnes de vin, on offrait en échange les plus riches métaux, les plus précieuses pelleteries, des grains, des bestiaux, quelquefois même des esclaves. « Pour la liqueur, dit-il, on avait l'échanson. »

DIDONTES GAR OINOU KERAMION ANTILAMEANOUSI PAIDA, TOU POMATOS DIAKONON AMEIBOMENOI. — Diod., *Sic.*, livre V, p. 304.

simples avec des éclats de voix, des gestes, des jurements énergiques, et répètent à satiété, dans les mêmes termes, le fait qui les préoccupe. Quand ils parlent de leur bétail, on croirait qu'il s'agit d'une grave affaire; il est vrai que les douleurs d'une femme à son lit de mort les inquiètent moins que les insomnies d'une vache sur la litière. Si la conversation est par hasard suspendue, ils continuent à boire, nonchalamment appuyés sur leurs coudes, et chantent de toute la vigueur de leurs robustes poumons.

Ils aiment beaucoup la danse, quoiqu'ils dansent fort mal, aussi les voit-on bientôt après le repas se ranger sur deux lignes, face à face, le chapeau sur la tête. L'un d'eux, monté sur un banc, se met à jouer du fifre, le seul instrument qu'ils connaissent, ou entonne l'air d'une bourrée auquel il mêle par intervalle quelques paroles en manière de joyeuseté, et tous partent à la fois. C'est un mouvement, c'est un tumulte dont on n'a pas d'idée (1), non que la joie se trahisse extérieurement par de fous rires; rien n'est, au contraire, plus sérieusement exécuté. Mais comment douter du plaisir de ces paysans, sautant plusieurs heures de suite, faisant claquer leurs doigts, poussant des cris aigus, frappant des pieds de façon à effondrer les planchers de l'auberge.

Comme les montagnards sont très fanfarons, ils se plaisent à vanter leur force, leur adresse, semblent défier les plus hardis et ne citent ceux qui passent pour avoir quelque mérite en ce genre qu'en établissant un parallèle toujours à leur propre avantage. Souvent il arrive que des individus qui ne se connaissent pas, se provoquent d'un bout à l'autre d'une salle où ils sont attablés. C'est surtout dans les *Reinages*, fêtes patronales des campagnes, lorsque des compagnies de jeunes gens appartenant à différentes paroisses se trouvent réunies dans le même cabaret, que ces rixes paraissent immanquables. Le vin, dont ils sont habituellement privés, les anime ces jours-là si violemment, que la moindre atteinte à leur excessif amour-propre est promptement suivie d'une provocation, d'une lutte. Les couteaux s'ouvrent, les bâtons ferrés et noueux se lèvent, des deux côtés on prend parti; et la *battoste*, pour employer le mot local, s'achève par une catastrophe sanglante (2). — Ces querelles, que la vanité seule fait naître, étaient, s'il faut en croire les anciens auteurs, dans les mœurs primitives de la nation. « Après de copieux repas, dit Possidonius, les Gaulois aiment à prendre les armes et à se provoquer mutuellement à des duels simulés. D'abord ce n'est qu'un jeu. Ils attaquent et se défendent du bout des mains; mais leur arrive-t-il de se blesser, la colère les gagne; ils se battent alors pour tout de bon, avec un tel acharnement que si l'on ne s'empresse de les séparer, l'un d'eux resterait sur la place. » Ce fait, dont fut témoin l'illustre voyageur lorsqu'il parcourut les Gaules, se reproduit dans le Velay, ainsi que nous venons de le voir, avec des circonstances encore plus tragiques, car souvent la mort arrive avant la tardive intervention des spectateurs qui excitent plutôt qu'ils n'apaisent les colères (3). Nos montagnards sont, en effet, susceptibles

(1) Dans les environs du Puy, la danse est monotone et sans figures; les femmes surtout, la tête baissée, les bras pendants, n'ont ni physionomie ni expression; l'on ne voit que des mouvements brusques et sans grace, l'on n'entend qu'un trépignement confus et désagréable. Mais ce divertissement, tout insipide qu'il peut paraître aux spectateurs, n'en est pas moins une passion chez la jeunesse. Les garçons surtout l'aiment tellement, que souvent ils quittent brusquement les filles qu'ils ont amenées, pour danser sans elles et entr'eux, parce que, vraisemblablement, celles-ci ne se trémoussent pas assez vite et assez longtemps à leur gré. — *Statistique de la Haute-Loire*, p. 164. — Cette dernière observation de M. Desribiers n'est pas parfaitement exacte. Il est très vrai que les garçons dansent le plus souvent entr'eux; mais c'est lorsqu'ils sont dans les cabarets et qu'ils n'ont point de femmes. Il arrive bien quelquefois que les femmes se retirent de la bourrée; mais c'est toujours de lassitude, et non parce qu'elles sont éconduites.

(2) Les habitants des montagnes du Mezenc, du Mégal et des chaînons qui s'y rattachent, sont jaloux, susceptibles et vindicatifs à l'excès. Malheur à l'imprudent étranger qui se permettrait de danser avec la jeune fille qu'un autre aurait amenée dans un lieu de réjouissances publiques. Cet affront est lavé dans le sang du danseur, souvent dans celui de la fille elle-même. — Desribiers, *Statist. de la Haute-Loire*.

(3) Nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile, dans l'intérêt du livre que nous écrivons, de comparer les mœurs actuelles des habitants du Velay à ce que nous disent les historiens sur le caractère des Gaulois. Ce rapprochement éclairera les deux époques et nous les fera peut-être apprécier plus exactement. Il est d'ailleurs utile de connaître préalablement les hommes dont on va lire l'histoire.

et vindicatifs.

et vindicatifs. C'est seulement depuis très peu d'années que les rudes aspérités de ces caractères sauvages se sont adoucies. Encore, en 1789, de Tence à Pradelles, du Monastier à Saint-Cyrgues, les hommes marchaient constamment armés d'un fusil, et portaient dans la poche droite de leur culotte ce qu'ils appelaient la *coutelière*, coutelas à lame aigue, recourbée, longue et tranchante, se repliant comme celle d'un couteau ou s'enfermant dans une gaine en bois. Il est probable que c'est à partir du seizième siècle, depuis les guerres dont les montagnes du Velay et du Haut-Vivaraïs eurent si cruellement à souffrir, que ces sinistres précautions étaient prises. Les catholiques et les protestans, armés les uns contre les autres pendant tant d'années, s'étaient habitués au ressentiment, et leur cœur troublé par de douloureux souvenirs cédait facilement aux prompts émotions de la haine et de la vengeance. (1)

Au Puy, les femmes prenaient jadis une part fort active aux plus sérieuses affaires. Il était ordinaire de les voir seules diriger le négoce, administrer les biens, surveiller l'éducation des enfants. Les hommes n'avaient pas, à beaucoup près, un égal amour du travail; peut-être cela tenait-il à ce que le commerce des dentelles était la principale occupation, et que par la nature de cette marchandise les femmes se trouvaient plus particulièrement stimulées. Aussi, était-ce un vieil adage connu de tous qu'*avec femme du Puy, homme de Lyon, on devait faire excellente maison*. — L'apathie des habitants n'était pas, en effet, un des signes les moins typiques de leur caractère. Les progrès de la science, les mouvements de l'industrie les touchaient médiocrement. Avant 1789, les bourgeois de la ville, tout aussi bien que les gens du peuple, passaient une partie de la journée sur les places publiques ou dans les cabarets à rire, à boire, à raconter, en bon patois du pays, quelques malignes anecdotes de quartier. Ce n'était ni l'esprit ni l'intelligence, mais le goût de l'étude et des motifs d'émulation qui leur manquaient, et ils croyaient suffisamment protéger leur indolence en se montrant fort dédaigneux des choses qu'ils ne savaient pas. Le sentiment d'une jalouse égalité était poussé chez eux, dit-on, jusqu'à manquer de bienveillance les uns pour les autres. Ils encourageaient difficilement les efforts d'un compatriote, ils voyaient avec contrariété que leur voisin tentât ce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient faire eux-mêmes. C'était tout le nonchaloir des méridionaux, moins leur belle excuse d'un ciel toujours en feu. . . . Aujourd'hui, ces mœurs sont singulièrement modifiées, et se modifient chaque jour davantage. Néanmoins, l'observateur attentif retrouve encore au fond du caractère Ancien cette apathie locale qui, semblable à un joug de plomb, pèse sur les élans de la pensée et paralyse les plus sages résolutions. On dirait que le pays exerce une secrète fascination à laquelle ceux qui l'habitent ne peuvent se soustraire qu'en s'en éloignant.

(1) Le savant *Faujas de Saint-Fond*, lors de son voyage dans nos pays, à l'occasion de ses recherches sur les volcans, étudia les mœurs des montagnards. Voici ce qu'il rapporte des habitants du Haut-Vivaraïs, qui sont les plus voisins de ceux dont nous parlons : « Ces gens sont assez généralement sombres, tristes et mélancoliques. Leur langage est lourd et grossier comme leur personne. Ils portent des habits de laine noirâtre, semblables à ceux des Corses, et de gros sabots de bois élevés de plusieurs pouces, avec lesquels ils marchent néanmoins très bien. La tristesse et la mélancolie les conduisent à la dévotion. Je me suis aperçu, les jours de fêtes et de dimanches, qu'ils fréquentaient fort assiduellement les églises, qu'ils aimaient les cérémonies religieuses, avaient des confréries. Mais ils ne manquent jamais, après les offices, hommes et femmes, d'aller au cabaret, où le vin n'est pas ménagé. La joie succède à la tristesse et à la componction, et comme ils sont extrêmes en tout, la fureur a bientôt remplacé la joie. Leur ivresse dégénère en furie, et le premier sentiment qu'ils éprouvent alors est la vengeance qu'ils conservent longtemps dans leur âme. C'est dans ces moments qu'ils se tuent entr'eux à coups de couteaux et à coups de pistolets. J'avais vu souvent, avant qu'on eût tenté de les dompter, la porte des églises, les jours de messe, garnie d'une multitude de fusils qu'ils portaient avec eux; d'autres fois, je les ai vus dans le cabaret, être jusqu'à trente à table, ayant chacun un pistolet à côté de soi; mais on les a disciplinés il y a quelques années, et ils ne portent plus des armes que furtivement. » — *Recherches sur les volcans*, p. 349.

M. de La Coste de Pradelles, père du général tué au siège de Saragosse, obtint du roi Louis XVI un pouvoir illimité pour désarmer ces montagnards et réprimer leur férocité par des châtimens exemplaires. Ce commissaire extraordinaire prit un arrêté qui fut publié pendant trois dimanches consécutifs dans les églises du diocèse, par lequel il enjoignait à chacun d'apporter, dans un délai et en un lieu déterminé, toutes les armes qui seraient en sa possession, *sous peine de mort*. — Le délai expiré, il parcourut les montagnes, escorté d'un régiment de dragons, et les contrevenants qu'il put découvrir et qui lui furent signalés comme faisant le plus facilement usage de leurs armes dans de mauvais desseins, furent arrêtés, jugés, étranglés et pendus aux arbres les plus rapprochés de leurs villages. Plus de deux cents exécutions eurent lieu de cette manière.

III.

HABITATIONS GAULOISES.



ALLI distributi in civitates... telle est l'expression employée par César, et dont le sens se trouve clairement précisé par la manière dont cette expression est presque toujours reproduite dans le récit des guerres. — Les cités gauloises étaient donc des parties de territoire plus ou moins étendues, formant comme autant de provinces particulières, indépendantes, alliées, clientes ou sujettes, selon l'occurrence (1). Il n'y aurait pourtant rien qui dût étonner ni qui impliquât contradiction, lors même que l'illustre écrivain se serait servi en plusieurs occasions du mot *civitas* pour désigner une ville celtique. On peut très facilement admettre que, dans la rédaction des mémoires, certain nom de tribu ait été remplacé par celui de son chef-lieu, surtout au moment où la population tout entière semblait réunie sur ce point. — Lorsque dans le VII^e livre des *Commentaires* César raconte comment Vercingétorix entra dans Gergovia à la tête d'une foule armée, et de quelle manière il chassa de cette place ceux qui d'abord l'avaient forcé d'en sortir, il dit en effet : *magnisque coactis copiis (Vercingetorix) adversarios à quibus paulò antè erat ejectus, expellit EX CIVITATE*. Du reste, on conçoit que le mot *civitas* vienne très naturellement sous la plume du général romain, puisque lui-même qualifie de cité toutes les villes capitales de la province déjà conquise : *Tolosa, Carcassone et Narbone, quæ sunt CIVITATES Galliarum provinciarum*. — Cependant, malgré quelques exceptions peu nombreuses et très explicables, il nous paraît conforme aux vrais principes historiques de cette époque de définir la cité : une *tribu* chez les Gaulois encore indépendants, et une *ville capitale* chez les peuples soumis aux Romains.

César, parlant des revers essuyés à Vellonodunum (2), à Noviodunum (3), à Genabum (4), nous transmet l'énergique résolution de Vercingétorix d'incendier les résidences et les bourgs, et ajoute : *Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam propè totius Galliarum URBEM, quæ et præsidio et ornamento sit CIVITATI, suis manibus succendere*

Des cités gauloises.
Civitates.

*Urbes. — Oppida et
Ædificia.*

(1) César, lib. VII, chap. 9. — Chaque cité se subdivisait en *pagi* ou cantons. C'est sans doute du nom de ces cantons qu'Appien et Plutarque ont distingué quatre cents peuples différents chez les Gaulois.

(2) Vellonodunum, — Château-Landon.

(3) Noviodunum, — Neuvi-sur-Baranjou.

(4) Genabum (Genabe), — Orléans, selon la plupart des géographes. Malte-Brun pense que c'est plutôt un village près de Gien, aujourd'hui appelé le Vieux-Gien. — Voyez *Annales des Voyages*, nos 64-65.

cogerentur (1). A cette manière précise de raconter n'est-il pas évident qu'il existait dans les Gaules de grands centres d'habitations auxquels le nom de ville était parfaitement applicable, soit à cause de leur étendue, soit aussi à raison de leur force et de leur beauté? Cependant, Dulaure veut qu'*urbs* soit pris dans le sens d'*orbis* et traduit par le mot *pays*. Il prétend prouver par César même, que les Gaulois n'avaient pas de villes avant la domination, qu'ils habitaient seulement des chaumières éparses. S'il en était ainsi, ne faudrait-il pas supposer que le plus correct des écrivains de la belle latinité s'est servi, par quatre fois, d'un mot ayant une acception bien déterminée, alors qu'il voulait exprimer une chose toute différente? Cela ne saurait être; et l'impossibilité résulte moins encore des expressions employées dans le discours que du sens général de l'œuvre entière. — Il y avait donc dans les Gaules, les villes (*urbes*) où devaient résider en temps ordinaire les personnages considérables de la magistrature, de l'administration, du sacerdoce et de l'armée, et les lieux fortifiés (*oppida*) où les populations celtiques accouraient chercher un asile pendant la guerre. Au premier signal d'alarme, hommes, femmes, enfants, vieillards quittaient en toute hâte les demeures sans défense, entraînaient à leur suite ce qu'ils possédaient de provisions, de troupeaux, d'armes, de meubles précieux, et s'entassaient pêle-mêle dans ces refuges jusqu'à ce que la sécurité leur fût entièrement rendue. Alesia chez les Mandubii, Uxellodunum dans le pays de Cahors, Avaricum dans le Berry, Gergovia en Auvergne furent les principales forteresses et celles qui opposèrent aux légions victorieuses la plus intrépide résistance. — César appelle sans distinction *Ædificia* toutes les résidences isolées depuis la chaumière du plus modeste Gaulois jusqu'à la demeure du Druide ou du chevalier. *Præterea salutis causâ rei familiaris commoda negligenda, vicis atque ædificia incendi oportere hoc spatium* (2). Le bois, l'argile, les roseaux, le chaume et de grandes pierres non taillées étaient les seuls matériaux en usage pour les constructions. On ne travaillait les portes qu'avec la scie, les planchers qu'avec la cognée. C'est à peine si l'on dépouillait de leur première écorce les troncs d'arbres destinés à servir de poutres. Dans certains cantons on connaissait l'ardoise, dans d'autres on employait une tuile particulière, plus tard adoptée par les Romains pour leurs aqueducs et leurs canaux. Les toits, arrondis en voûte ou terminés en cône, étaient percés d'une ouverture correspondant au foyer qui tenait souvent lieu de fenêtre et de cheminée. C'est par la porte que pénétrait la principale clarté. On conçoit que sans la description des auteurs contemporains, nous ne pourrions aujourd'hui rien savoir sur ces sortes d'habitations; elles n'étaient pas d'une solidité à traverser dix-huit siècles pour venir nous révéler leur forme et le complet détail de leur distribution (3).

Ruessio ou Revessio.

Au nord de la cité Vellavienne, à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Saint-Paulien, était *Ruessio* ou *Revessio*, dont les étymologistes font dériver le nom de la racine celtique *Rew*, *Rewon*, froid, gelé. Astruc donne cette définition dans ses mémoires sur l'histoire naturelle du Languedoc; l'abbé Sauzet l'accepte et traduit *Revessio* par *Rew-Essio*, ville froide (4). Sans doute, une pareille origine aussi faiblement établie n'a rien de très authentique,

(1) César donne même dans cette phrase un démenti à ceux qui, plus tard, ont prétendu qu'en parlant des Gaules, il s'était indistinctement servi des mots *urbs* et *civitas*. On voit ici qu'il emploie ces deux expressions et les oppose l'une à l'autre pour bien indiquer le sens qu'il faut y attacher. — *De Bello Gallico*, lib. VII, chap. 43.

(2) César, *De Bello Gallico*, lib. VII, chap. 44.

(3) Strabon qui écrivait quelque temps après Vitruve et à une époque où les Gaulois, plus familiarisés avec les Romains, avec leurs arts, devaient commencer à imiter leur manière de construire, nous fait la description suivante de leurs maisons. « Elles sont vastes, dit-il, de forme ronde, recouvertes d'un grand toit et construites de planches et de claies d'osier. » — L. IV, p. 197. — Tous ces traits annoncent l'enfance de l'art et un état très voisin de la barbarie. Des planches grossières, de l'osier, de la paille, de la boue, tels étaient les uniques matériaux de leurs bâtiments. Rien n'indique l'art des fondations, la taille des pierres, l'emploi du mortier ou ciment, ni nos murs, ni notre maçonnerie, encore moins notre architecture. — Dulaure, *Mémoires de la société royale des Antiquaires de France*, t. II, p. 82.

(4) Mémoires de l'abbé Sauzet, *Annales de la société Académique du Puy*; 1837-38, p. 121.

mais n'est pas invraisemblable, surtout pour ceux qui savent quelle est la température moyenne de cette contrée dans laquelle la vigne ne mûrit jamais. Nous voyons d'ailleurs cette ville bien connue sous Auguste; or, si elle était de fondation gallo-romaine, on n'y trouverait pas en si grande quantité des débris de monuments remontant aux premières années de la conquête; car il est à supposer qu'on n'élevait d'édifice d'une certaine grandeur que dans les centres déjà considérables. M. de La Lande pense aussi que Ruessio existait avant Jules César: « A cette époque, dit-il, elle fut jugée susceptible de devenir un poste militaire important, et l'on y fonda quelques établissements. (1) » Il est présumable, en effet, que le premier soin du vainqueur dût être non de bâtir des villes, mais d'envoyer des colonies dans celles déjà construites.

C'est par l'itinéraire de Théodose que nous connaissons *Icidmago*, *Condate*, *Aquis segete*; la première, située à quatorze milles de Ruessio; la deuxième, à douze milles; la troisième, sur les limites du pays des Ségusiens, dans le territoire actuel de Saint-Didier-la-Seauve. Il serait certainement bien difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer l'époque à laquelle il faut faire remonter l'origine de ces trois villes. Peut-être même les deux dernières appartiennent-elles seulement à l'ère gallo-romaine. — *Issengeaux* (Issen-Magus), l'*Icid-Mago* des anciens, est évidemment de date très reculée. Les racines celtiques qui forment son nom paraissent convenablement choisies et sont, à défaut de preuves meilleures, un témoignage de haute antiquité. Dans l'idiôme national primitif, *Yssen* signifie bœuf, et *Magus*, ville au milieu d'une plaine (2); d'où naturellement on conclut que c'était là un point central sur lequel se faisait le commerce des bœufs, hypothèse d'autant plus admissible qu'aujourd'hui cette désignation serait encore sans contredit la meilleure de toutes (3). Cependant, ce ne sont point là des éléments historiques satisfaisants et tels qu'en exige une œuvre qu'on voudrait rendre profitable. Nous manquons, il faut en convenir, de ces matériaux solides sur lesquels on aime à asseoir un édifice. Pour un mot de César, de Strabon, pour une indication de Peutinger ou de Ptolémée, les conjectures ont besoin de nous venir en aide. L'insuffisance de documents écrits s'oppose donc à ce que nous déterminions avec certitude les endroits de la Vellavie occupés par des villes, surtout si nous devons réserver exclusivement ce nom à des agglomérations plus ou moins considérables de demeures construites de la manière dont parlent les géographes et les historiens. Mais si nous avons à rechercher dans le pays et d'après les débris qui s'y rencontrent à chaque pas, où et comment se logeaient nos peuplades aborigènes, nous pourrions espérer plus de succès de nos investigations archéologiques.

Icidmago. — *Condate*.
— *Aquis segete*.

(1) *Antiquités de la Haute-Loire*, par Mangon de La Lande, p. 16.

(2) La Notice des Gaules nous parle d'*Ycid'mag*, Yssengeaux, seconde cité de la *Valla-vie*. Ici le nom indique la destination primitive du lieu; *Y'cid'mag*, demeure de l'homme chef. — La finale phénicienne *Mago*, qu'après eux les Celtes ont employée dans *mag*, feu, ménage, et les latins dans *magus*, n'a rien qui doive surprendre; elle était fort commune dans les Gaules. Bien longtemps avant la conquête romaine les Phéniciens eurent avec les Celtes des relations suivies de commerce, ce qui enrichit insensiblement leur langue d'une foule de mots appartenant au Phénicien et même à l'Hébreu. C'est le sentiment du savant abbé Barthélémy. On a dit quelque part que la finale *mag*, prise dans la signification de bateau, désignait un lieu sur une rivière, au bord de l'eau. Dans ce cas, il faudrait chercher l'*ycid-mago* de la table Théodosienne, non à Yssengeaux, mais sur les bords de la Loire ou du Lignon. — On trouvera peut-être dans Yssengeaux, la ville, le marché aux Bœufs, d'*yssen*, qui veut dire bœuf. — *Mémoires sur les origines étymologiques du Velay*, par M. l'abbé Sauzet, curé de Loudes (*Annales de la société Académique du Puy*, années 1837-38, p. 121).

Casas Paenorum pastorales Magalia. — Sallust; Cato, Cassius. — *Mag-ar punicè novam villam significat*. — Isid., *Origin*.

EXEMPLES. — *Rico-magus*, Riom; *Icid-magus*, Issengeaux; *Caranto-magus*, Villefranche; *Condato-magus*, Condat; *Ebro-magus*, Bram; *Novio magus*, Royan; *Vindo-magus*, Ville-de-Sauve, etc, etc — Voir le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France, et connue sous le nom de Langue Romano-Provençale*, par Mary-Lafon, p. 41.

(3) Quelques étymologistes qui, sans doute, ne se sont point préoccupés de la manière dont ce nom était écrit sur les tables de Peutinger, cherchent son origine dans les modernes armoiries de la ville, sur lesquelles se trouvent, en effet, *cinq coqs*, en patois, *cin-jeaux*. Nous pensons comme eux que le rapprochement est exact, mais dans un sens contraire. C'est le nom celtique qui, plus tard, a servi à composer les armes parlantes d'Issengeaux.

Vals et La Roche.

Presque toutes nos vallées furent creusées avec une si grande violence qu'en beaucoup d'endroits les roches dénudées qui les dominant se dressent à pic. On dirait, à voir ces sombres brèches de volcans debout sur la cime des montagnes ou sur le bord des abîmes, d'antiques forteresses taillées par les géants des époques cyclopéennes. Cette pensée vient surtout à l'esprit en face d'immenses excavations que les hommes des anciens âges ont pratiquées dans le flanc des laves et dont plusieurs sont isolées à des hauteurs tellement inaccessibles que les oiseaux de proie y trouvent seuls un asile. Ainsi, quand on remonte le cours du Dolaison, à partir de Laval, l'aspect de ces masses calcinées, tombant de vétusté et finissant par ensevelir dans leur décomposition séculaire les derniers débris des œuvres primitives, offre aux observations de l'archéologue un des plus intéressants spectacles qu'il puisse désirer. — Au-dessus de Vals, ce riant village, si frais, si délicieusement posé sur un tapis de verdure, on retrouve à travers les rochers quelques restes de grottes qu'à leur exposition, à leur forme, à la manière dont elles sont disposées, on reconnaît pour des ruines celtiques. Plus loin, un peu avant d'arriver à la cascade, le col étroit du vallon s'élargit en amphithéâtre demi-circulaire et présente du côté septentrional le plus pittoresque tableau. Tout au sommet, on distingue le chétif hameau de *La Roche*; au fond, dans un ravin sinueux, on entend le torrent mugir en frappant sur son passage les blocs détachés des cimes environnantes; au milieu, à plus de quarante mètres au-dessous du village, à plus de trente au-dessus du Dolaison, sur une coupe de coulée basaltique presque aussi droite qu'un mur, on aperçoit un certain nombre de larges ouvertures auxquelles on ne peut parvenir qu'à l'aide de longues échelles. Ces ouvertures, percées au sud-ouest donnent accès dans de vastes cavernes autrefois habitées, comme le prouvent les arrangements intérieurs et la trace, partout reconnaissable, des instruments employés à les construire. — Que doit-on penser de ces singulières demeures? furent-elles dès l'origine telles qu'on les voit aujourd'hui? est-ce seulement bien des années après qu'elles ont subi cette transformation surprenante? La première hypothèse suppose des lieux de refuge destinés aux habitants du voisinage pour s'y retrancher en cas de péril, comme dans des *Oppida* vraiment imprenables; la seconde fixe une époque plus lointaine. La portion du roc formant façade, celle sur laquelle devaient se trouver les chemins, les escaliers et les portes, se serait successivement écroulée; puis ses ruines réduites en poudre auraient été entraînées par les eaux. Personne n'ignore en effet que les déjections volcaniques dont nous parlons sont naturellement très friables, et le deviennent bien davantage quand de nombreuses perforations les exposent aux atteintes corrosives des intempéries.

En beaucoup de nos localités cette œuvre de destruction s'est accomplie avec une inconcevable énergie; cependant un examen attentif des masses encore debout et de celles qui jonchent le sol, la comparaison des grottes entièrement conservées avec celles qui ne le sont qu'en partie, l'ensemble de ces retraites contiguës, groupées, superposées, dont quelques-unes se correspondent à l'aide d'ingénieuses issues faciles à dissimuler, l'étude des dispositions du dedans et du dehors, le choix des emplacements, s'unissent pour déterminer la véritable destination de ces monuments, sans contredire les plus curieux à étudier dans l'ère celtique. — C'est en parcourant les cantons du Puy, de Saint-Julien, du Monastier, de Pradelles et de Solignac, qu'on peut définir ces bourgades gauloises sur lesquelles tant de commentaires ont été écrits. Rien ne saurait donner une idée plus exacte des *Vicus* et de certains *Oppida* dont parle César que la vue des roches disséminées dans nos campagnes de distance en distance, et qui toutes transformées jadis en citadelles servaient d'asile à des populations entières (1).

(1) Voici la définition que donne Manuce, un des annotateurs des *Commentaires* de César : « *Vicus*, dit-il, a deux sens : dans une ville, il

aux yeux ce que le cœur était chargé de retenir. — On ne trouve presque plus de *Peulvan* dans le Velay ; toutefois, après leur chute, un mystérieux souvenir vient protéger encore la place vouée à la vénération populaire. Il n'est pas une seule ruine celtique qui ne rappelle une fable merveilleuse ou une sainte légende, souvent l'une et l'autre en même temps. Ce qu'avait accrédité le *Druide* fut accepté par le flamme Romain, et le dolmen servit aux premiers sacrifices de la foi chrétienne. Les traditions s'altèrent sans doute suivant l'esprit qui les perpétue ; néanmoins, au fond de toutes on aperçoit la poétique et religieuse pensée qui les inspira.

Dans la commune de Saint-Pierre-du-Champ, au nord du vieux château d'Arzon, on montrait il y a peu d'années une dalle gigantesque posée debout à la façon des *Peulvan* et à laquelle se rattachait une sorte de vénération singulière. On l'appelait dans le pays *La tsadaire de La Damma*. — « Des esprits invisibles, dit la *Chronique*, avaient apporté là cette pierre, sans qu'on ait pu savoir à quelle époque. Seulement, on assurait que jadis, lorsque les nuits d'hiver étaient tellement froides, tellement obscures que les voyageurs ne distinguaient plus leur chemin et couraient grand risque de mourir glacés dans les neiges, une femme vêtue de blanc, couronnée de houx sauvage, venait s'asseoir à cet endroit et chantait en s'accompagnant avec une harpe. Ses chants étaient d'une tristesse profonde ; sa voix, plaintive comme le murmure des vents, s'élevait par intervalles plus haut que celle de la Loire et faisait entendre par-delà le fleuve un cri de mortel désespoir ; puis on voyait s'échapper de ses yeux de grosses larmes qui tombaient enflammées et s'éteignaient sur son sein..... »

La tsadaire de la Damma
(Légende).

C'est dans la partie de l'Auvergne, aujourd'hui réunie au département de la Haute-Loire, que se trouvent nos *Dolmen* les plus importants. Nous en citerons trois aux environs de la ville de Langeac ; ils ne sont plus, il est vrai, en parfait état de conservation ; cependant il y aura bientôt un demi-siècle qu'un antiquaire dévoué, M. Duranson, les visita avec beaucoup de soin. Cet archéologue a laissé de chacun d'eux une très minutieuse description, consignée dans un manuscrit que nous avons sous les yeux. A l'aide de ces documents, il nous sera facile d'en donner une idée assez exacte.

Dolmen.

Sur une petite éminence de La Margeride, à une lieue sud-ouest de Langeac, dans un bois de pins appartenant à la commune de Talhac, on voit encore les restes d'un, ou plutôt de deux autels druidiques considérables. Aux dimensions colossales des pierres (1), à la façon dont elles

Monument de Talhac.
— *La Trioura das fadas* (Légende).

dans les matériaux de construction de la chapelle Saint-Jean, nous croyons devoir signaler à l'attention des antiquaires une inscription parfaitement conservée, et dont les lettres n'ont pas moins de 12 à 15 centimètres. Elle est ainsi conçue :

DVBNQOUE

En la signalant ici, nous ne prétendons pas la faire remonter à l'époque celtique, elle pourrait bien n'appartenir qu'aux siècles de la décadence ; cependant, comme elle n'a pas le caractère des inscriptions monumentales gallo-romaines, que la place qu'elle occupe dans la maçonnerie semble lui assigner un âge au moins aussi reculé que les débris antiques qui l'environnent, et que plusieurs archéologues ont cru reconnaître dans cette inscription un nom gaulois, nous avons pensé qu'elle trouvait naturellement sa place dans ce chapitre. Voilà pourquoi nous la produisons, mais avec réserve et sans lui assigner de date positive.

(1) Elles sont enfoncées en terre d'un mètre environ. Leur élévation hors du sol varie de trois à quatre mètres ; leur largeur est près de trois mètres, et leur épaisseur de cinq décimètres. Dulaure fait mention de ce monument dans son ouvrage sur les *Cultes antérieurs à l'idolatrie*, page 241. — Une remarque fort importante à faire, qui rend les *dolmen* faciles à reconnaître, c'est qu'en général les pierres qui entraient dans leur construction, ou au moins la table des sacrifices, provenaient de carrières plus ou moins éloignées. On dirait que les druides pensaient être plus agréables à la divinité en lui élevant ainsi des autels d'un poids si énorme, et d'un transport extraordinairement pénible.

sont disposées, il est impossible de méconnaître la cause première de leur présence en ce lieu (1). L'autel principal avait à peu près la forme cubique : quatre dalles plantées en terre formaient les côtés; une cinquième, plus large que les autres, devait être la table des sacrifices; la dernière servait de pavé. Sous celle-ci était une espèce de caveau, dans lequel on pénétrait au moyen de quelques marches. — A deux pas en avant de cet autel s'en trouvait un second plus petit, plus endommagé, qu'on nommait vulgairement dans le pays *Crèche de l'Ane*, sans doute parce que les visiteurs attachaient là leurs montures. On dit qu'un paysan, qui espérait trouver un trésor dans le mystérieux caveau à demi-comblé, tenta des fouilles en cet endroit; mais les recherches furent dirigées avec si peu de précaution, que le malheureux faillit rester victime de sa cupide curiosité. Le terrain s'éboula sous ses coups de pioche; les pierres latérales s'écartèrent, la table fut renversée (2).

Avant que les études archéologiques eussent pénétré dans ces contrées et fussent venu rendre à ces ruines incomprises leur véritable origine, on racontait bien des fables à leur occasion. La foule, qui puise presque toujours ses enseignements dans les traditions mensongères des veillées de village, affirma longtemps que des fées blondes et pâles venaient toutes les nuits sur ce tertre. — « Quand l'ombre couvre les montagnes, dit la légende, les petites fées quittent « en silence le bois de Gilbertez où elles se réfugient pendant le jour. Elles cheminent en filant « leur quenouille de laine blanche et noire, et portent sur leur tête, sans le moindre effort, « ces énormes pierres de Talhac, dont une seule écraserait vingt hommes. Quand elles sont « arrivées, elles déposent leur fardeau qui leur sert pour s'asseoir; puis, tout en continuant « leur travail, elles prédisent l'avenir aux bonnes gens de ce pays (3). »

Monument de Rougeat.

La même fable de Talhac s'applique aux ruines de Rougeat. Ce sont encore des fées bienfaisantes qui ont apporté ces blocs gigantesques, dont l'un pèse de six à sept mille kilos (4). Le peuple du moyen-âge, ignorant et crédule, ne sachant comment expliquer la présence de pareilles masses loin du lieu d'où elles avaient été extraites, attribuait naïvement à des êtres surnaturels une œuvre dont il ne comprenait ni l'origine ni le but (5). — Le monument de

(1) La pierre formant le support latéral, à l'aspect du levant, était percée d'un trou rond. Cette particularité se trouve reproduite dans le *dolmen de Triès*. — Nous devons faire observer au lecteur que la description des ruines celtiques de *Talhac*, que nous empruntons au manuscrit de M. Duranson, n'est point parfaitement conforme à celle que donne M. Mangon De Lalande, dans ses essais sur les antiquités de la Haute-Loire. Nous avons cru la première plus exacte, parce qu'elle est plus ancienne. Ainsi, M. De Lalande ne constate que la présence de quatre pierres; suivant lui, l'ouverture orientale du grand autel n'avait jamais été fermée . . . , tandis que M. Duranson trouve neuf pierres sur place. Les six qui forment le grand autel n'ont point été enlevées, et c'est même lui qui fait remarquer que la pierre du côté de l'orient est percée d'une ouverture circulaire.

(2) Le nommé Jacques Reymond, du lieu de la Vialle, dit l'archéologue auquel nous empruntons ces détails, m'a assuré que, dans son enfance, il allait se cacher sous le pavé de cet autel, et qu'il y avait à la suite une cavité encore plus profonde, car, lorsqu'on frappait la terre avec le pied, on l'entendait résonner . . . , etc.

(3) M. Duranson, recherchant d'où pouvaient provenir ces pierres, évidemment transportées en ce lieu, dit qu'elles sont d'un schiste dur micacé, de couleur grisâtre, et qu'elles lui paraissent extraites d'une carrière appelée Moreri, qui est à trois quarts de lieue du bois de Talhac, peu avant d'arriver au village de Lafont-du-Fond. — M. De Lalande présume, au contraire, qu'elles ont été extraites d'une carrière située près le village de Laborie de Talhac, à un quart de lieue de l'endroit où elles furent employées, et qu'elles ne proviennent pas du village de Lafont, commune de Chanteuge.

(4) Les deux antiquaires que nous venons de citer ont fait un calcul assez simple pour prendre une idée approximative du poids de ces pierres. — Voici ce que dit à cet égard M. De Lalande : « Les pierres de Rougeat sont un basalte noir ou lave fondue aussi dure que le fer. L'épaisseur de celle qui sert de pavé varie de 20 à 30 pouces; et, comme elle a plus de 60 pieds cubes; que le pied cube de la lave fondue ou basaltique pèse 210 livres, on peut évaluer le poids de la grande dalle à 126,000 livres. »

(5) Ce n'est pas seulement dans nos contrées que l'on attribuait aux monuments celtiques une origine merveilleuse, cet usage était presque général. Il y avait ailleurs le *Palais de Gargantua*, la *Chaire au Diable*, la *Roche aux Fées*, le *Pavé des Géants*, la *Table de César*. . . , etc. — Nulle part peut-être les légendes fantastiques ne furent plus nombreuses et plus vulgaires que dans le Velay et dans l'Auvergne. Si l'on ouvre les *Tablettes historiques* publiées par M. J.-B. Bouillet, on verra (t. VI, n° 4,) que les anciens dolmen de l'Auvergne furent, au Moyen-âge, presque tous connus sous le nom de *Grottes aux Fées*, *Roches des Fées*, *Pierres des Fées*, *Temple des Fées*. . . , Voici de quelle manière M. l'abbé Cohadon raconte la chronique du *puy Préchonnet*, où, dit-on, se trouve une grotte toujours pleine de chauves-souris : « Les fées vivaient depuis longtemps heureuses sur leur mont hospitalier. Elles régnaient en souveraines sur la contrée qu'elles comblaient de dons et de bienfaits : elles étaient chéries, bénies et adorées; elles guérissaient tous les maux; elles présidaient aux naissances, aux alliances conjugales; rien ne se faisait que sous leurs auspices; jamais on ne recourut en vain à leurs baguettes magiques. Un seul instant les

Rougeat est situé dans une propriété appelée *Champ des pierres de Fages* (pierres des Fées), sur un petit tertre qui domine le chemin de Langeac à Rougeat, à cent pas environ de ce village. Il consiste en douze *Peulvan* très rapprochés les uns des autres, supportant autrefois plusieurs tables qui ont été enlevées. Entre ces *Peulvan* est une grande dalle légèrement inclinée suivant la pente naturelle du terrain et un peu creusée dans son milieu ; elle devait servir de pavé. Cependant il est à remarquer qu'elle ne remplit pas tout l'espace intérieur, et que l'on peut circuler autour sans sortir de l'enceinte.

La disposition singulière que nous venons d'indiquer confirme ce que l'histoire rapporte du culte des Druides. Il est admis, en effet, que le dolmen était l'autel sur lequel les prêtres immolaient leurs victimes. Si la table se trouvait d'une seule pièce comme à Talhac, on l'inclinait pour que le sang pût couler et se répandre aussitôt ; si, au contraire, elle se composait comme à Rougeat de plusieurs pierres disjointes, l'inclinaison de la table devenait inutile puisque le sang passait à travers les intervalles, pour tomber sur la dalle intérieure. Ce n'était donc que celle-ci qui devait être un peu penchée (1).

Au nord de Langeac, à trois quarts de lieue de cette ville et à la même distance de Rougeat, dans la commune de Mazeyrat d'Allier, on voyait, il y a vingt ans, les débris d'un dolmen à peu près semblable aux deux précédents. Néanmoins, il offrait une particularité ; c'est que la table était en granite, tandis que les dalles qui formaient les côtés étaient en lave. — Aujourd'hui, tous ces fragments sont dispersés et méconnaissables ; ceux-là seuls qui reposent sur des terrains stériles restent encore ; les autres, réduits en morceaux, sont enlevés pour le passage de la charrue. « On sait que les Gaulois, dit Pelloutier dans son *Histoire des Celtes*, considérant la terre comme la mère commune du genre humain, avaient pour principe d'établir leurs *mallus* et leurs *dolmen* dans des lieux incultes où l'on ne fût entouré que des productions de la terre, et où la main de l'homme n'eût point dérangé ni séparé les parties d'une matière qui était, pour ainsi dire, le corps et le véhicule de la divinité (2). »

L'autel druidique de Sauvagnat, dont M. Duranson a vu quelques parties encore debout, était situé dans la commune de Vieille-Brioude, à soixante pas de la route du Puy, sur la gauche. — Ainsi que le précédent, ce dolmen n'existe plus ; toutefois, nous avons cru devoir en faire ici mention, afin de déterminer la place qu'il occupait. Ces indications topographiques sont souvent utiles à certaines recherches d'histoire.

Derrière la grille du grand escalier de Notre-Dame du Puy, on voit encore une immense dalle célèbre dans les siècles passés. Aujourd'hui, chacun la foule aux pieds sans même y prendre garde ; personne ne l'indique aux curieux visiteurs, et le chrétien l'oublie..... Voici l'histoire de cette pierre, qu'on peut justement nommer le fondement de l'église ancienne. — La tradition et les plus anciennes chroniques font remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne la prédication de l'Evangile dans le Velay. Saint Georges vint de Rome envoyé par saint Pierre ; à sa voix les idoles furent brisées. « En ce temps-là, rapporte le P. Odo de Gissey, d'après Médicis, une

Débris de Dolmen, à Mazeyrat-d'Allier.

Emplacement d'un ancien autel druidique à Sauvagnat.

Dolmen du Mont-Anis. — La Pierre aux Fidèles (Légende).

perdit. Humiliées de voir leur riant Préchonnnet dominé par le superbe Puy-de-Dôme, elles osèrent conspirer contre le mont gigantesque ; elles tinrent conseil et demandèrent qu'un nouvel effort de la nature vint abaisser l'un, en le bouleversant, et ajouter à l'autre, en élargissant ses flancs, en exhaussant sa tête jusqu'au niveau des plus hautes montagnes. Vœu téméraire ! Elles furent changées en chauves-souris et condamnées à expier à jamais, sur le lieu même de leur faute, l'indiscrétion d'un désir bien pardonnable, s'il n'avait été dicté par l'orgueil et l'envie. »

(1) On a remarqué, dit M. Louis Batissier, dans son *Cours d'Archéologie nationale*, que lorsqu'une pierre des *dolmen* était percée d'un trou, cette ouverture regardait presque toujours l'orient. — Le même auteur ajoute : « La plupart des tables de dolmen sont sillonnées de rigoles ou percées de bassins arrondis, destinés, dit-on, à recevoir et à faire couler le sang des victimes immolées.

(2) Voir Pelloutier (*Histoire des Celtes*, t. IV et VII) ; Strabon (XV, 732) ; Cicéron (*de Leg.*, lib. II) ; Just. (XLIV, 3). — « Les Celtes établissaient leurs *mallus* à une distance considérable des lieux habités, sur des montagnes où la divinité qui remplit l'univers avait un passage ouvert et libre, dans des bruyères dont le fond n'avait pas été remué. » (Cicéron.) « Ils avaient coutume de porter dans les lieux consacrés un grand nombre de pierres, afin d'empêcher le soc de la charrue de déchirer le sein maternel. » (Just.)

« Quand l'apôtre eût converti nos pères à la foi chrétienne, sa première œuvre fut de renverser
 « la pierre maudite; il le fit même avec une telle colère qu'on voit encore, ajouta-t-elle, les
 « marques de sa crosse et celles de son pied. » Arrivés à l'endroit désigné, nous trouvâmes
 sur le sommet du tertre un fût de colonne en grès taillé et uni. La pierre était renversée et
 portait, en effet, deux entailles assez semblables pour la forme à celles dont on nous avait
 parlé. Il y en avait sans doute assez pour motiver le récit que nous venions d'entendre, mais
 non pour déterminer la moindre corrélation archéologique entre ce fragment de colonne tout
 au plus gallo-romain et ce *Tumulus* dont l'authenticité ne pouvait être sérieusement acceptée
 qu'après les explorations que la science sollicite depuis longtemps sur ce point. Il est du reste
 bien probable que ce sont des circonstances fortuites, peut-être très éloignées des époques
 sur lesquelles nous cherchons à porter un peu de lumière, qui ont ainsi rapproché ces deux
 monuments antiques. Comment supposer que, lorsque sur le même emplacement trois villes
 se sont succédées sans laisser à peine quelques vestiges, une tombe celtique, un autel ou
 un cippe romains soit resté à l'abri des atteintes du temps et des violences des hommes?...

M. De Lalande indique trois autres *Tumulus*: le premier sur le revers de la côte Sainte-Anne,
 en face de Sanssac; le second à peu de distance du Pertuis, sur l'ancien chemin de Monferrat;
 le troisième près de la route de Saint-Paulien à Ceaux-d'Allègre. — Nous nous empressons de
 consigner ces renseignements qui pourront un jour servir à d'utiles recherches; cependant
 nous répétons que c'est avec réserve qu'il faut accueillir toutes ces découvertes: le fait suivant
 se présente à propos pour justifier la prudence de ce conseil.

Ce n'était pas toujours à la mémoire des morts que les Gaulois élevaient de ces tertres
 artificiels; ils en plaçaient pour marquer les principales limites des territoires et pour servir,
 quand la terre était couverte de neige ou que le temps était sombre, à reconnaître la direction
 des routes. D'après une vieille coutume, les voyageurs devaient ramasser les pierres qui
 encombraient les chemins et les jeter sur de petits tas disposés de distance en distance des deux
 côtés de la voie publique. A certaines époques on réunissait toutes ces pierres en un monceau
 considérable appelé ACERVUS MERCURI, parce que Mercure, un des dieux acceptés dans les
 Gaules avec le plus d'empressement, fut le protecteur du commerce et des voyages. — Sur les
 anciennes limites de l'Auvergne et du Velay, non loin de l'endroit où le chemin de Saint-Paulien
 se réunit à celui de Clermont au Puy, on voit une butte qui n'a pas moins de six à sept mètres
 de hauteur, sur une base d'un diamètre de pareille étendue. Lorsqu'il en fut d'abord question,
 M. de Lalande n'hésita pas à lui attribuer une origine celtique, et, considérant la place qu'elle
 occupe, lui donna le nom de *Tumulus limitant*. Quelques années plus tard, M. Desribiers,
 jaloux de vérifier la sincérité de cette découverte, fit pratiquer des fouilles dans toute la
 profondeur du tertre et put se convaincre que le prétendu monument au Mercure gaulois
 était une œuvre du moyen-âge, au milieu de laquelle on trouva deux pièces de monnaie; l'une
 fruste, l'autre portant cette double inscription: ROBERTVS, d'un côté, et sur l'autre face,
 « DVCIS † B †. « S'il m'était permis de hasarder une explication, écrit l'auteur de notre
 « statistique, je ferais remarquer que vers l'époque de l'érection des petits monuments dont
 « nous parlons, époque constatée par la présence de nos deux pièces de monnaie, l'église de
 « Notre-Dame du Puy avait acquis une grande célébrité; que l'on s'y rendait de toutes parts
 « en pèlerinage; que le roi de France Robert l'avait visitée en 1029 (1). Ne serait-il pas assez

D'un prétendu *Acervus*
Mercurii dans le Ve-
 lay.

(1) Il est d'abord évident que les deux pièces de monnaie ayant été trouvées à plus d'un mètre de profondeur dans l'intérieur et vers le
 centre du *Tumulus*, celui-ci est contemporain, sinon postérieur au règne du prince au nom duquel cette monnaie a été frappée. Trouvée
 dans un pays qui a été sous la domination de Robert I^{er} et de Robert II, l'un et l'autre *comtes d'Auvergne et du Velay*, on serait tenté de la
 rapporter à l'un des deux, si le revers DVCIS. B. ne nous obligeait à l'attribuer à *Robert duc de Bourgogne*, frère du roi de France Henri I^{er},

« probable que, pour servir de guide aux pèlerins qui, après avoir fait leurs dévotions au
 « fameux tombeau de Saint-Julien de Brioude, se rendaient à l'église du Puy, on eût élevé ce
 « signal sur le point le plus apparent de la route d'Auvergne, pour les empêcher de se jeter
 « dans le vallon marécageux qui est entre Saint-Paulien et Polignac? Ce qui me paraît donner
 « quelque poids à cette opinion, c'est l'existence d'un autre monticule artificiel tout-à-fait
 « semblable à celui que nous avons décrit et qui est précisément dans la direction à vol d'oiseau
 « de Borne au Puy, tout auprès des vestiges d'un vieux chemin qui conduisait à cette capitale
 « du Velay. Il est situé sur la pente nord-ouest de la montagne Sainte-Anne, à peu près à
 « moitié trajet entre ces deux localités. Il est à présumer que ces signaux ou guides avaient été
 « érigés en plus grand nombre; mais que, dans toutes les parties où le terrain s'est trouvé
 « cultivable, le propriétaire riverain les a détruits. — Quoi qu'il en soit de ces conjectures,
 « nos fouilles ont établi en fait que notre *Tumulus* et ceux qui sont sur cette ligne ne datent
 « que du XI^e siècle, et nous laissons aux archéologues le soin d'en tirer les conséquences que
 « leur érudition aidée de nos recherches pourra leur suggérer (1). »

V.

RELIGION. — GOUVERNEMENT. — INDUSTRIE.

Les trois formes de l'an-
 cien gouvernement
 des Gaules.



ES historiens des Gaules et leurs commentateurs déterminent dans l'ère
 Celtique trois époques pendant lesquelles les formes du gouvernement
 sont entièrement différentes. C'est d'abord une théocratie redoutable qui
 tient asservies sous le joug sacerdotal toutes les facultés de l'homme. La
 nation, jeune encore, tremble sous la tutelle de ses mystérieux druides et
 marche où la conduit leur voix impérieuse. — C'est ensuite une altière
 aristocratie qui s'empare de la puissance. Les hommes énergiques, ceux qui, par leur force,
 par leur courage, par les services rendus, croient mériter mieux que ce qu'on leur accorde,
 ne tardent pas à lever l'étendard de la révolte. Le glaive du commandement militaire devient un
 sceptre entre les mains robustes de ces hardis parvenus. Cependant une large et belle part reste
 aux anciens chefs; on n'a pu arracher de leur front la plus durable des deux couronnes: ils
 restent les ministres suprêmes de la divinité. L'irrésistible ascendant de leurs doctrines religieuses,
 les ressources de leur savoir imposent à la nation, et pour longtemps sauront leur maintenir une
 influence presque souveraine. — A son tour, la démocratie l'emporte. Ce que quelques-uns

qui lui céda la souveraineté de ce duché en 1022. Il vivait encore en 1064. Ainsi, l'époque de l'érection des *Tumuli* qui ont fait l'objet de nos recherches doit être fixé vers le milieu du onzième siècle. — Mémoire par M. Desribiers de Cheissac, *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, années 1830-31, page 87.

(1) Desribiers, *Mémoire dans les Annales de la Société académique du Puy*, cité plus haut.

avaient pu seuls comprendre, seuls exécuter, finit par frapper l'intelligence de tous. Les luttes des deux pouvoirs, leurs excès, firent promptement l'éducation des classes inférieures. L'œuvre d'affranchissement que nous verrons se reproduire contre les seigneurs féodaux du moyen-âge fut tentée, fut même, dans un grand nombre de tribus celtiques, victorieusement accomplie contre les chefs militaires, oppresseurs des provinces. Cette forme de gouvernement plus ou moins démocratisé fut celle que trouva César, et sous l'inspiration de laquelle il écrivit ses *Commentaires*. Voilà pourquoi il ne faudrait pas prendre cet écrivain exclusivement pour guide dans les recherches historiques que l'on voudrait faire remonter aux temps antérieurs à la conquête.

Sous le gouvernement théocratique toutes les doctrines se confondent dans l'unité. C'est un seul dieu, maître du ciel et de la terre, qui punit et qui récompense dans un autre monde ; c'est une classe privilégiée, qui lui sert d'interprète ici-bas, à laquelle chacun doit obéissance, parce qu'elle seule a la double clef de la vie présente et de la vie future. — Sous le gouvernement aristocratique le principe unitaire est scindé. Le corps social, d'abord organisé à l'exemple du corps humain, ne conserve plus cette harmonie générale ; le bras veut se mouvoir sans attendre les conseils de la pensée, comme si l'un n'avait pas été fait pour subir l'influence de l'autre. Dès-lors, le dogme rigoureux de la foi primitive n'est plus accepté par les hommes disposés à la tyrannie que modifié en proportion de leurs intérêts. Le pouvoir nouveau, ne trouvant plus dans les anciennes lois druidiques la sanction de ses actes, dut favoriser de tous ses efforts les tendances religieuses les plus hostiles aux idées qu'il voulait combattre. — Enfin, sous le gouvernement démocratique, les membres se séparent et veulent vivre d'une existence indépendante ; chacun se fait, suivant sa force et ses besoins, des lois et des croyances. C'est l'époque des invasions, aussi bien sur le territoire que dans les esprits. Les Druides et les grands chefs perdent leur empire, tous les dieux ont des autels, parce que toutes les passions, tous les intérêts, sont devenus les seuls maîtres souverains des hommes.

Au temps où le gouvernement théocratique était dans toute sa puissance, les Druides (1) étaient à la fois juges, rémunérateurs et vengeurs des actions humaines. Non-seulement ils commandaient en ce monde, mais ils étendaient leur empire par-delà le seuil de la vie. Ces prêtres austères, disent nos historiens, vivaient dans une retraite profonde. Seuls ils se livraient aux études de théologie, de morale et de législation. Ils cultivaient les sciences abstraites, faisaient de sérieuses recherches sur la médecine, la physique, l'astronomie, et proclamaient dans leurs enseignements la grandeur infinie de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future. Aristote avait écrit qu'ils apprenaient aux peuples d'une manière mystérieuse à ne point faire de mal et à déployer un grand courage ; Pline les appela les mages des Gaulois ; « mages, dit-il, « qui pouvaient bien passer pour les maîtres de ceux de l'Orient. » — Les Eubages (2), interprètes des Druides auprès du peuple, étaient chargés de la partie extérieure et matérielle du culte, ainsi que de la célébration des sacrifices. Ils étudiaient particulièrement ce qui dans les sciences naturelles, médicales et astronomiques était utile à leurs fonctions. Ils devaient savoir immoler une victime avec habileté, lire, dans ses convulsions, dans ses entrailles palpitantes, dans son sang répandu, les bons ou sinistres présages. Ils interrogeaient aussi le vol, le chant des oiseaux, et, sous les inspirations de leurs chefs, pratiquaient l'art de la divination. — Dépositaires des

Les trois phases de la
pensée religieuse.

Les Druides.

Les Eubages.

Les Bardes.

(1) Les Druides ou hommes de chênes (*Druides*, *DRUIDAI*, *Dryside* : *Derwydd*, *Derwyddon*, en langue kimrique), devaient ce nom à la vie solitaire qu'ils menaient dans de vieilles forêts consacrées au culte, et qui étaient de préférence des forêts de chênes. *Clām in abditis saltibus*. — Mel., I. III, chap. 2.

(2) *Ovates*, *Vates*, *Eubages*, *Eubates*. — Ouateis. Strab., I. IV, p. 197. *Eubates*, Amm. Marcell., I. XV, chap. 9. — Dans les traditions galloises, *Orydd*, *Archæolog. of wal. passim*.

vieilles chroniques de la Gaule, les Bardes (1) apprenaient par cœur et récitaient ensuite à la foule, sous forme de poèmes, ce qu'il fallait qu'elle sut de son histoire. Comme les lois druidiques proscrivaient de la façon la plus rigoureuse les moindres documents écrits, tout devait se transmettre par la mémoire. Dans cette faculté, pourtant si trompeuse, si fragile, étaient les uniques archives de la patrie. Quelques historiens n'ont vu dans cette législation qu'une œuvre du caprice et de l'ignorance; pour nous, au contraire, elle nous semble bien plutôt un puissant moyen de direction suprême. Les prêtres, qui voulaient garder toutes les clefs entre leurs mains, savaient trop le pouvoir de l'écriture, pour donner à la pensée éternellement jalouse de son indépendance un si périlleux auxiliaire (2); aussi les Bardes avaient-ils seuls le pouvoir de recueillir et de répandre les traditions nationales. Ils suivaient le guerrier sur le champ de bataille, venaient s'asseoir au foyer domestique, dans les assemblées populaires, et chantaient, en s'accompagnant de la *rotte*, les actions glorieuses dont ils avaient été témoins et qu'ils proposaient à l'admiration du monde entier. L'effet de leurs vers était si puissant, disent Diodore et Strabon (3), qu'on les vit plus d'une fois, dans les guerres intestines, désarmer les combattants furieux par la magie de leur parole et par la douce harmonie de leur voix.

Le chef des Druides exerçait durant sa vie entière une autorité sans limites. A sa mort l'élection pourvoyait à son remplacement. Quoique le choix ne pût être fait que dans l'ordre sacerdotal, il était néanmoins disputé avec une telle fureur que le bandeau suprême, trempé dans le sang des guerres civiles, ceignait presque toujours le front du plus audacieux (4). — A certaines époques de l'année un collège général se formait en cour de justice et en assemblée politique, afin de décider des grands intérêts nationaux. Les convocations, qui d'ordinaire avaient lieu dans le pays des Carnutes, se poursuivirent presque jusqu'à la conquête, bien que la puissance druidique fut très amoindrie. — Les Druidesses exerçaient aussi une influence religieuse sur tout ce qui les environnait, non par un pouvoir légalement admis, mais par l'irrésistible ascendant du don prophétique qu'on leur reconnaissait et qui les rendait au loin célèbres. Témoin l'hôtesse de Dioclétien qui lui prédit, alors qu'il n'était rien encore, qu'un jour il deviendrait empereur.

Décadence de leur pouvoir.

Ces sacrificateurs, ces poètes, que Possidonius, César et Strabon trouvèrent dans les Gaules, n'étaient plus cependant les fidèles et austères disciples des anciens Druides; il ne fallait plus les aller chercher dans de sombres forêts de chêne, au pied des *dolmen* sacrés. Les Eubages traînaient la hache des sacrifices à la suite des armées, et dociles aux volontés du chef ne lisaient dans les entrailles des victimes que de mensongers présages. Les Bardes, ces vieux chantres de la gloire et de la religion, avaient fait de leur lyre un instrument de honteux servage. Pour quelques nobles intelligences, encore inspirées par l'amour du pays et par le respect des choses saintes, partout on voyait de méchants poètes attachés à la domesticité des princes et chargés du soin de distraire leurs ennuis. Le roi Luernius, jetant de l'or comme une aumône au barde couvert de sueur et de poussière qui chante ses grossières louanges en courant après son

(1) *BARDOL UNNÉTAL KAI POTÉTAL*. Strab., l. IV, p. 497. — Diod. Sic., lib. V, p. 308. — Possidon. ap. Athen., lib. IV, chap. 13. — Lucan., *Phars*, l. I, v. 449.

(2) *Id mihi duabus de causis instituisse videntur; quod neque in vulgum disciplinam efferri velint, neque eos, qui discant, litteris confisos, minus memorie studere: quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* — Cés., lib. VI, chap. 44.

(3) Diodor. Sicul., l. V, p. 308. — Strab., lib. IV, p. 497.

(4) L'ordre des Druides était électif, et comme il possédait le monopole de l'éducation, il pouvait à loisir se former des adeptes, au moyen desquels il se recrutait. Le temps du noviciat, mêlé de sévères épreuves, et passé dans la solitude, au fond des bois ou dans les cavernes des montagnes (*in specu, aut in abditis saltibus*. — Mel., lib. III, chap. 2), durait quelquefois vingt ans; car il fallait apprendre de mémoire cette immense encyclopédie poétique qui contenait la science du sacerdoce. — Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, art. 11, chap. 4.

Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur: itaque annos nonnulli vicenos in disciplinâ permanent. — César, *De Bello gallico*, l. VI, chap. 44.

char,

char, n'est-il pas le signe de la décadence, l'image de la dégradation (1)?..... Les Druides eux-mêmes, surtout ceux du midi des Gaules, n'étaient plus ces pontifes graves et savants, ces pères de la patrie dont le nom seul avait été jadis la bannière des combats et le gage des plus pacifiques alliances; c'étaient de simples prêtres oubliant tous les jours les traditions et les doctrines, cherchant à ressaisir par l'intrigue l'influence qu'il avait fallu plusieurs siècles pour conquérir, délaissant dans la solitude les *dolmen* du dieu de leurs ancêtres, pour courir aux mystérieuses initiations de Taran, de Bélénus et de Mercure.

On ne trouve aujourd'hui aucun vestige de *Cromlech* dans le Velay; car il ne faut pas confondre quelques pierres plantées, quelques prismes basaltiques dont le pays abonde, avec les enceintes gauloises qui servaient de sanctuaires aux premiers prêtres. Toutefois, si nous devons en croire les solutions étymologiques de M. l'abbé Sauzet, cette petite province fut jadis un centre druidique important. Voici de quelle manière cet ingénieux écrivain prétend le démontrer: — Nous citerons textuellement, comme nous le ferons toujours en pareille matière, afin qu'on puisse prendre une idée plus exacte de la nature des documents qui servent de base à l'histoire des antiquités locales.

« Un grand centre religieux, pareil à ceux qu'on remarquait dans l'Armorique, « l'Auvergne, la Bourgogne, le pays Chartrain, existait certainement dans le Velay; *Seiz'ac* (2) « et *Bard* (3) n'en étaient que des dépendances; mais où était situé le chef d'ordre? Nous ne « pouvons là-dessus que former des conjectures; néanmoins ce devait être dans la proximité de « *Seiz'ac* et de *Bard*, et je me suis laissé aller quelquefois à penser qu'on saurait le trouver au « village du *Thiolland*. L'emplacement, l'étymologie du nom s'y prêtent admirablement; du « reste, trois monosyllabes d'une grande signification concourent à la composition du mot, « *thi*, dieu; *oll*, toute; *and*, terre (*terre toute de Dieu*). — Il y eut probablement là un

Conjectures sur les lieux
occupés par les Drui-
des dans le Velay.

Le Thiolland, Seizac
et Bard.

(1) ANELOMENON D' EKEINON PALIN UMNEIN LEGONTA, DIO KAI TA IXNÉ TÉS GÉS EPH' ES ARMATÉLATEI, XRUSON KAI EUERGESIAS ANTHRÔPOIS PHEREI. — Possidonius, ap. Athen., lib. IV, ch. 43.

(2) Tous les antiquaires qui ont visité les cavités spacieuses pratiquées dans les rochers de *Seiz'ac*, les ont jugées antérieures à l'arrivée de César, mais personne ne s'est occupé à en déterminer la destination. — Le mot *Seiz'ac* est composé de deux monosyllabes celtiques: *Seiz'*, sept; *ac*, demeure. Les collèges des Druides et des Druidesses étaient composés de sept individus; le nombre septenaire, de tous temps en grand honneur dans l'antiquité, joua un rôle important dans les théogonies et les cosmogonies. Boulanger avance que ce nombre étant composé des deux plus parfaites parités, avait été révéralé de tous les anciens apocalyptiques. Il se trouve fréquemment dans les traditions druidiques de la Bretagne et de la Normandie. On peut en citer un grand nombre d'exemples; ainsi, *Seiz'ei*, où l'on vient de découvrir les plus précieux restes d'antiquités gauloises, était la forêt sacrée des *Sept*; *Seiz'zum*, l'île des Sept dormants; le lieu de sépulture, le cimetière des *Sept* (*Seiz*, sept; *sun*, *zun*, sommeil, d'où vient peut-être notre mot patois *Saûon* et le *Somnus* des Latins). — *Seiz'zi*, où existent des grottes visitées des curieux, ayant les mêmes compartiments que celles de *Seiz'ac*, était la demeure, le couvent des *Sept*; elles étaient habitées par une congrégation de Druidesses dont la règle était l'inverse de celle des Vestales. — Chose remarquable, *Seiz'ac* et *Seiz'zi* ne sont pas seulement des lieux qui ont la même destination, mais ils ont des noms qui, décomposés, signifient l'un et l'autre la demeure des *Sept*. Dans la langue celtique armoricaine comme dans la langue celtique proprement dite, dans l'Armorique comme dans le reste des Gaules, comme dans le Velay, on employait indifféremment les désinences *di*, *zi*, *ti*, pour habitation. Ainsi, on trouve dans l'Armorique *Carnac*, *Menac*, lieux si fameux par leurs pierres alignées, *Tumiac*, etc., etc... Comme nous avons dans le Velay les désinences armorico-celtiques *zi*, *di*, *ti* ayant la même acception: *Blavozzi*, *Anouzi*, *Tieuzi*, *Mouty*, *Tanti*, *Ponenti*, *Rockedy*, *Charenty*, *Brandy*, *Chamberty*, etc., etc. — Les grottes de *Seiz'ac* et celles de *La Terrasse* réunissent d'incontestables rapports avec plusieurs de celles que les antiquaires nous ont décrites. Au près de ces dernières, on remarque encore, quoiqu'à moitié enseveli sous des couches de terre, le *Trilite* sur lequel les Druides accomplissaient des sacrifices pour honorer la divinité.

(3) Comme la religion voulait que les congrégations des Druides et des Druidesses fussent rapprochées, on peut penser qu'une corporation de Druides fleurissait quelque part non loin de *Seiz'ac*. Mais où? Qui peut nous l'apprendre? Était-ce près d'*Allègre*, comme l'ont pensé quelques personnes? Au mont de *Bard*? Au centre même du cratère, couvert alors de l'ombrage obscur et profond de la forêt? Où donc enfin les Druides et les Bardes réunissaient-ils ce grand nombre de jeunes gens pour les initier dans les sciences occultes de leurs mystères? L'étymologie du mot *Bard* favorise singulièrement nos conjectures. Dans tous les dialectes, Celtique, Gaëlic, Armoricaïn, le mot *Barde* signifie *chantre*, *poète*, parmi les Druides. Si les archéologues ont pu faire de *Mont-Dru*, dans l'Auxois, le *Mons Druidarum* de la Bourgogne, sans autres motifs, à peu de choses près, que l'étymologie, serons-nous moins fondés à faire dériver *Mont-Bard*, de *Mons Bardorum*, alors surtout que nous pourrions nous appuyer sur quelques traditions locales. — Une autre preuve viendrait en outre fortifier cette conjecture; preuve indirecte, mais précieuse dans cette absence de témoignages directs et décisifs. — On reconnaît assez communément qu'il a existé sur le *Mont-Bard*, pendant l'époque romaine, une vigie ou camp d'observation permanent. Or, l'existence seule de ce camp ferait présumer, à mon avis, la préexistence dans les mêmes lieux d'une réunion de Druides ou de Bardes, etc., etc... — Voir le *Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay*, par M. Sauzet, curé de Loudes, mémoire que nous nous faisons un devoir d'indiquer sans nous rendre néanmoins solidaire de toutes les idées qu'il renferme.

« sol consacré à la divinité, un sanctuaire, une résidence...., tout au moins un domaine appartenant à la classe sacerdotale des Druides, dont le produit était affecté à leur entretien et aux dépenses du culte. On ne peut révoquer en doute que les Druides n'eussent des terres particulières dont ils tiraient les revenus. On voit, dans un titre de l'an 1222, que le clergé d'Annonay possédait certaines redevances appelées *Drualia*; nom, dit l'historien, qui dérivait du mot *Druide*, parce que les Druides en avaient joui avant eux. — La position du lieu vient encore fortifier mes conjectures. Le *Thiolland* était placé dans le centre d'une vaste forêt qui couvrait alors la plus grande partie des montagnes et des vallées de la contrée. Il y avait d'un côté *Seiz'ac*, résidence d'une congrégation de Druidesses, de l'autre le cratère de *Bard*, séjour présumé d'une corporation de Bardes. L'existence de cette forêt est incontestable; elle a laissé son nom celtique au bourg de *L'houd* (forêt; demeure de la forêt).... (1). »

Évidemment, on ne saurait accepter comme documents historiques d'une grande importance de pareilles appréciations. Quelques noms de lieux, que le temps a plus ou moins altérés et que l'étymologiste décompose ensuite pour en extraire un sens favorable à son système, n'ont pas une puissance bien décisive. Cependant, il ne faut pas repousser complètement et sans examen ces ingénieuses solutions de l'antiquaire; souvent elles guident les recherches avec utilité. Seules, elles sont insuffisantes; mais elles ne sont pas sans force quand elles viennent s'unir à d'autres témoignages.

Les Chevaliers.

Si l'ordre électif des prêtres constitua le gouvernement théocratique des Gaules, à son tour l'ordre héréditaire des Nobles ou Chevaliers servit de base au gouvernement aristocratique. Le premier, nous l'avons dit, se recrutait indistinctement dans tous les rangs de la nation; pour y pénétrer il suffisait de se livrer à de longues, à de patientes études, et de vivre d'après les règles austères du druidisme; le second, se composait des anciennes familles souveraines des tribus et des notabilités récentes que les combats, d'éminentes fonctions judiciaires ou une grande fortune avaient classées définitivement au-dessus de la multitude (2). — La guerre avait été le berceau de la noblesse, elle resta son partage. La puissance des chevaliers se mesurait au nombre des cliens attachés à leur personne. Quelques-uns en avaient plus de dix mille à leur suite; aussi la réputation de ces *chefs de soldure* s'étendait-elle quelquefois si loin, que non seulement les cités voisines, mais même les nations étrangères leur envoyaient des députés et de riches présents, pour briguer leur alliance. On en vit dans les armées d'Annibal, de Persée, d'Antiochus (3).

Leur costume de guerre.

Si l'on veut avoir, d'après Diodore, Plin et Varron, l'image d'un chef Arverne, Éduen ou Biturige, au deuxième siècle avant notre ère, qu'on se représente un homme d'une haute stature, à l'air franc et martial, impatient de courir au combat, jaloux de rencontrer quelque grand péril sur sa route pour le surmonter avec audace en présence de ses soldats émerveillés. Il est coiffé d'un casque en métal que décorent des têtes d'animaux fantastiques, des cornes d'élan, de buffle ou de cerf, et sur lequel se balance un panache gigantesque. Cet homme, dont la poitrine est large et puissante, porte une lourde cuirasse à la manière grecque et romaine, une cotte à mailles de fer d'invention gauloise, un vaste bouclier peint de couleurs éclatantes et, comme le casque, orné de têtes d'animaux féroces. Un sabre énorme pend sur sa cuisse droite à des chaînes ou à un baudrier couvert d'or, d'argent et de corail. Son cou, ses bras et ses

(1) *Mémoire sur les Origines étymologiques du Velay*, par M. Sauzet, curé de Loudes.

(2) *In omni Gallia, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo.... alterum est Druidum, alterum Equitum.* — César, *Bell. Gall.*, l. VI, ch. 43-45.

(3) Serpette de Marincourt. — *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 366.

maines sont chargés de colliers, de bracelets, d'anneaux précieux ; en un mot, il a réservé pour le jour des batailles ses plus riches parures, et veut se montrer à l'ennemi dans toute sa force et sa beauté (1).

Le gais, le matras, la coute, la flèche, la fronde, le long sabre sans pointe à un seul tranchant, la pique, dont le fer, long de plus d'une coudée et large de deux palmes, se recourbait vers sa base en forme de croissant, telles étaient les armes à l'usage des Gaulois. La dernière surtout était terrible, et les historiens assurent qu'elle hachait et lacérait si cruellement les chairs que son atteinte était mortelle. — On a trouvé dans le Velay une assez grande quantité d'armes gauloises, principalement des pointes ou lames de flèches, de haches et de couteaux. La plupart sont en pierres dures ; et quoiqu'il s'en rencontre quelques-unes en bronze, celles-ci paraissent beaucoup plus rares, probablement à cause de la valeur intrinsèque de la matière (2). Ces instruments sont aujourd'hui trop multipliés, et leur forme trop connue, pour qu'il soit important d'en donner une minutieuse analyse. Le plus vulgaire affecte la figure d'un coin terminé en pointe arrondie d'un côté, puis allant en s'aplatissant et en s'élargissant en éventail à l'autre bout. Ses dimensions varient suivant les usages auxquels il était destiné, usages qui, du reste, ne nous sont pas tous parfaitement révélés. — Le musée du Puy possède, dans sa riche collection d'objets antiques, quelques types remarquables de ces armes primitives, assez semblables à celles des sauvages des îles de la mer du Sud.

Leurs armes.

Le système électif servit de base au gouvernement démocratique. Ce fut d'abord, comme dans toutes les réactions, un grand mouvement au profit des idées régénératrices. L'élection remplaça le privilège de l'hérédité, des magistrats librement choisis furent mis à la place des chefs absolus qui dominaient les villes et les cités (3). Pour ne rechercher que ce qui se passa autour de nous, nous trouvons en Auvergne, 120 ans avant Jésus-Christ, une monarchie héréditaire organisée, et 60 ans plus tard, nous voyons le peuple condamnant au dernier supplice un noble qui avait tenté de rétablir la royauté. — Le principe d'association prévalut bientôt ; il était difficile, en effet, que toutes les populations des Gaules vécussent indépendantes les unes des autres. Toutefois, ce principe ne put se conserver longtemps dans son libéralisme. Les faibles ont toujours besoin de secours, pour se garantir de l'oppression des forts ; et le protecteur trop puissant est bientôt entraîné vers la tyrannie : c'est ce qui arriva.

Le Peuple.

Déjà, au temps de la conquête, le *plebs* n'avait guère que le rang d'esclave, ne faisait rien par lui-même et n'était admis à aucun conseil. « La plupart, accablés de dettes, écrasés d'impôts

(1) Diod. Sic., l. V, p. 307. — *Subinduerunt Galli à ferro.... ex annulis ferream tunicam.* — Varro, *De Lingua Latinâ*, l. IV, col. 20. — *Gallie in medio digito annulis dicuntur usæ.* — Plin., l. XXXII, ch. 2. et XXXIII, ch. I. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, chap. 4, page 47.

(2) Nous renvoyons à un excellent mémoire sur cette matière que doit prochainement publier M. Aug. Aymard, et dont il a eu l'obligeance de nous communiquer le manuscrit. Ce travail est surtout intéressant en ce qu'il a été composé à l'aide de nombreuses découvertes faites dans le pays par les soins infatigables de cet antiquaire, dont on ne saurait trop louer le zèle, le mérite et les patientes investigations.

(3) Les constitutions sorties de la révolution populaire ne portèrent point un caractère uniforme ; variées presque à l'infini d'une cité à l'autre, par des circonstances particulières et locales, elles ne se ressemblèrent que par le principe : toutes invariablement reposèrent sur le droit de la libre élection. Malgré cette multiplicité de formes, on peut les réunir toutes sous trois classes générales. — 1° *Gouvernement des Notables et des Prêtres* (*principes, potentiores, nobiles, optimates, equites*), formés en *Sénat*, nommant un *juges* ou *vergobret* (*ver-go-breith*, homme pour le jugement), investi du droit de vie et de mort sur tous les citoyens. — César. l. I, ch. 46. — Ce qui contrebalançait cette dictature redoutable, c'est que le vergobret était annuel ; qu'il ne pouvait sortir des limites de la cité ; qu'il ne devait avoir eu dans sa famille aucun vergobret encore vivant ; qu'aucun de ses proches ne devait siéger dans le sénat pendant la durée de sa charge ; enfin, qu'il y avait, dans les circonstances importantes, un chef de guerre non moins puissant que lui, et nommé par la multitude. Les Édues avaient adopté cette constitution. — 2° *Gouvernement des Notables* formés en *sénat souverain*, élisant des chefs civils ou militaires, temporaires ou à vie. — 3° *Démocratie pure*, où le peuple en corps nommait, soit des *sénats souverains*, soit des *magistrats et des rois*, et où, selon l'expression de ces petits rois populaires, la multitude conservait tout autant de droit sur le chef, que le chef sur la multitude. *Sua esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem.* — César, *Bell. Gall.*, l. V, ch. 27. — Il est impossible de fixer avec exactitude l'époque où ce grand mouvement se fit sentir dans chacune des cités de la Gaule ; tout ce qu'on sait, c'est qu'il commença par les nations de l'est et du midi, et qu'au milieu du premier siècle, il avait déjà parcouru la Gaule entière, mais sans y être partout également consolidé. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. II, chap. 4.

venaient se joindre, sans pouvoir la dépasser, les méridionaux et les populations de la Gaule centrale. Cette coutume, transmise de génération en génération sous la sauvegarde de l'intérêt local et de la piété des fidèles, était si invétérée qu'elle persista jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et qu'à une époque même plus récente, les principales maisons de commerce du Puy, en rapport avec Aix et Marseille, faisaient la commission des produits méridionaux, non seulement pour le Velay, mais pour une partie considérable des provinces voisines. Cependant, les choses ont dû changer, depuis que les transports s'effectuent au moyen de grandes et fortes voitures, au lieu de se continuer sur le dos des mulets, depuis que les communications montagneuses, quoique directes, ont été délaissées pour les routes qui traversent les pays plats et d'un facile parcours.

Les Massaliotes, qui dans les premiers temps n'avaient osé s'aventurer qu'aux alentours de leurs colonies, finirent peu à peu par se répandre sur tout le territoire des Ligures. Ils étaient humbles, timides, savaient habilement flatter ceux auxquels ils voulaient plaire et ne s'avançaient dans une contrée qu'après s'être bien persuadés des intentions bienveillantes des habitants à leur égard. Du reste, s'il y avait pour les Grecs un immense intérêt à créer, pour ainsi dire, un monopole commercial dans ces riches domaines, avec des peuples si simples, si nouveaux à l'industrie, c'était aussi un inappréciable avantage pour les Gaulois de donner l'hospitalité à des gens qui leur apportaient jusque sous leur toit ces magnifiques étoffes, ces parures précieuses, ces armes éclatantes et commodes qu'ils ignoraient, et dont leur vanité déjà proverbiale trouvait tant de bonheur à se parer. — Au fur et à mesure que le crédit des Massaliotes prenait une plus grande consistance, ils créaient des comptoirs dans l'intérieur et se mêlaient plus familièrement avec les indigènes. Les Ligures, puis successivement les autres peuples de la Gaule, subirent presque à leur insu cette influence douce, irrésistible, qu'exerce toujours un peuple intelligent, habile, éclairé, sur une nation barbare. Ce n'était pas uniquement, on le comprend, des marchandises qui s'échangeaient dans ces rapports intimes, c'était encore des mœurs, des habitudes, des connaissances différentes : « On peut se figurer aisément, » dit M. A. Thierry, l'influence exercée par le commerce massaliote sur la civilisation des indigènes. Il fallut que ces nations apprissent à connaître les monnaies et les signes numériques; par conséquent l'alphabet du peuple avec lequel elles étaient en relation continuelle et nécessaire. Des traités politiques durent être conclus, des conventions particulières, passées entre le gouvernement et les individus des deux races; et ces écrits furent rédigés dans la langue des Massaliotes. Aussi les Romains trouvèrent-ils les nombres et l'alphabet grecs employés même parmi les tribus barbares du Nord. Ils trouvèrent également, ce qui les surprit davantage, la coutume de rédiger certains contrats en langue hellénique; mais ils attribuèrent fausement à une influence littéraire ce qui n'était que pure nécessité commerciale. Les érudits modernes se sont perdus en contestations et en suppositions ridicules sur ce fait, l'un des plus simples de l'histoire de la Gaule; comme si nous n'avions pas chaque jour sous les yeux des faits analogues; comme si, chaque jour, nos gouvernements et nos marchands ne traitaient pas, par écrit et dans nos langues européennes, avec des sauvages qui ignorent ces langues et l'usage même de l'écriture (1). »

Quand nous disions que les Vélaunes étaient topographiquement placés de façon à servir d'intermédiaires aux Grecs établis de l'autre côté des Cévennes et aux peuples du centre des Gaules, nous avons mieux que des conjectures pour le justifier. En effet, Strabon, parlant des modes de transport usités par les Massaliotes, cite au premier rang la route directe, joignant la

(1) *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, vol. II, partie II, chap. 4, p. 454.

Histoire du Velay.

Ere Gallo-Romaine.

cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49

35 34 33 32 31 30 29 28 27 26 25 24 23 22 21 20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1



Ere Gallo-Romaine.

Etudes Archéologiques

SUR LES MONUMENTS GALLO-ROMAINS DE LA VELLAVIE.

I.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.



UE nous reste-t-il de documents à l'aide desquels nous puissions aujourd'hui écrire l'histoire du Velay sous la domination romaine? Une phrase de Strabon, deux ou trois indications géographiques de Peutinger et de Ptolémée, quelques passages de l'*Histoire générale* applicables aux peuples de l'Auvergne et que, par induction, nous pouvons tenter d'appliquer aussi aux Vélaunes; enfin, et ce sont là nos plus précieuses archives, une quantité considérable de fragments antiques. — On le voit, il est peu de pays moins renseigné sur son passé par les écrivains, mais aussi nous n'en connaissons guère de plus riche en souvenirs archéologiques. Débris de temples, d'autels, de tombeaux, de bas-reliefs, de statues, couvrent le sol et fournissent, par leur style, par les dates qu'ils portent,

Plan de cette partie de l'ouvrage.

par le mode d'exécution qui les distingue, des éléments très propres à porter la lumière sur le lointain horizon de notre histoire. Donc, à vrai dire, et plus encore pour l'ère Gallo-Romaine que pour l'ère Celtique, nous ne pourrions arriver à connaître le pays que par l'étude de ses anciens monuments. Ce ne sera même qu'après avoir tracé le rapide tableau des cinq siècles de la domination impériale et après avoir suivi la marche ascensionnelle ou décroissante des arts dans les Gaules pendant cette longue période, que nous saurons reporter utilement à leur date ce qui nous reste depuis la construction du temple de Diane sur le mont Anis, jusqu'au jour où ses ruines servirent aux fondations de l'église du Puy. Sous ce point de vue, notre travail est une œuvre d'antiquaire qui demande toute la patience d'un faiseur de mosaïques et qui serait plus exactement nommé, il faut en convenir, *Études sur les Antiquités Vellaviennes* qu'*Histoire du Velay antique*. En effet, il est du devoir de l'historien de n'admettre que des faits scrupuleusement vérifiés; s'il en produit quelquefois de moins positifs, ce ne peut être qu'avec une extrême réserve; les conjectures ne sont pas de son domaine. L'archéologue, au contraire, procède d'après une méthode différente. Il appelle à son aide l'histoire et la comparaison; il cherche à résoudre, en manière de problème, l'âge, la forme, la destination d'un monument qui n'est plus, à l'aide de quelques fragments caractéristiques.

Les circonstances particulières dont l'ensemble constitue les annales d'une province nous manquent entièrement. Nous savons, il est vrai, que les Vélaunes furent au nombre des quatorze peuples qu'Auguste sépara de l'ancienne Celtique pour les réunir à l'Aquitaine, nous savons aussi que les liens de clientèle qui les unissaient aux peuples de l'Arvernie se trouvèrent brisés dès le moment où les uns et les autres furent proclamés *libres*. Là, se borne ce que nous aurions à raconter si notre tâche ne consistait qu'à reproduire les écrivains antérieurs; mais, si nous ressentons pour tout ce qui touche la patrie plus d'affection jalouse que nos devanciers, nous irons déchiffrer patiemment les inscriptions des colonnes perdues sur la *Via Bolena*, nous interrogerons avec prudence les ruines de *Ruessium*, de *Polignac* et d'*Anis*, et sans doute alors il nous restera à remplir plus d'une page d'un véritable intérêt local. — Notre marche est donc tracée : poser d'abord très rapidement, comme de grands jalons, les points principaux de l'histoire depuis le jour de la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à la domination des Visigoths dans l'Aquitaine, rappeler de distance en distance l'état artistique de l'architecture et de la sculpture, recueillir ensuite les débris épars sur la terre de Velay, préciser la place où ils furent trouvés, conclure enfin, du rapprochement de ces antiquités et des éléments de comparaison générale que nous aurons préalablement produits, les phases diverses de la civilisation vellavienne, tel est le seul plan qui nous paraisse logique pour cette partie si difficile de l'ouvrage (1).

CÉSAR.

« Qu'on se représente, dit l'historien Paul Orose, un malade pâle, décharné, défiguré par
« une longue fièvre brûlante qui a tari son sang et abattu ses forces pour ne lui laisser qu'une
« soif importune sans le pouvoir de la satisfaire; voilà l'image de la Gaule épuisée et domptée par
« César; d'autant plus altérée de la soif ardente de sa liberté perdue, que ce bien précieux
« semble lui échapper pour jamais. De là ses tentatives aussi fréquentes qu'inutiles et hasardées

(1) On sait que les destinées de l'art se rattachent dans tous les temps à celles de l'humanité, et personne ne doute plus que les productions de l'architecture ne résument aussi fidèlement l'histoire des peuples que les traditions et les lois des sages ou des princes. Cela est si vrai que nous voyons les systèmes architectoniques varier et se succéder à mesure que les civilisations se transforment; mais celles-ci ne commencent toujours et ne finissent qu'avec la religion qui réunissait les familles dans une même communion. C'est donc de la religion que l'art procède; aussi est-ce sous son inspiration qu'ont été créées les œuvres les plus splendides et les plus gigantesques de l'esprit humain. — Batissier, *Éléments d'Archéologie nationale*, — Avant-propos, p. 40.

« pour

« pour sortir de la servitude ; de là, de plus grands efforts de la part du vainqueur irrité pour
 « lui appesantir le joug ; de là, l'accroissement du mal, la diminution et la perte enfin de
 « l'espérance même. Ainsi, préférant son malheureux sort au danger des remèdes incertains,
 « et n'osant plus entreprendre de se relever, de peur de tomber dans des calamités plus
 « profondes, elle demeurerait sans chaleur, sans mouvement, accablée, non tranquille. »

César avait mis neuf années à dompter ces peuples qui passaient pour indomptables ; pendant ce temps il avait pris d'assaut plus de huit cents *oppida*, subjugué trois cents peuples, combattu trois millions d'hommes, fait mille prisonniers..... C'était beaucoup sans doute d'avoir vaincu, ce fut ensuite bien davantage d'assurer la conquête. Le proconsul y applique son génie. On le voit parcourir les Gaules, visiter les cités, exempter les plus malheureuses de charges trop lourdes, accorder ou promettre à d'autres son appui. Il ne touche à rien encore ; il s'est donné pour première mission de calmer les douleurs, de rassurer les inquiétudes, d'inspirer à tous une grande confiance. L'impôt de quarante millions de sesterces dont il frappe cet immense territoire est réparti avec le plus d'équité possible, et même, pour lui enlever ce qu'il peut avoir d'humiliant, reçoit le nom de *solde militaire*. Il faut que la transition puisse s'opérer sans secousse ; aussi point de ces confiscations, de ces proscriptions cruelles qui signalèrent si tristement les exploits des Sextus et des Domitius. Il est nécessaire que César se fasse promptement aimer, car il n'a pas le loisir d'attendre ; d'autres soins d'ambition l'appellent à Rome. Pompée et le sénat sont contre lui, tout peut lui échapper en un jour. — C'en est fait, il va lever les étendards de la guerre civile ; mais il sait que l'ancienne province romaine est amie de Pompée et peut se tourner contre lui après son départ, il lui importe donc que la nouvelle, qui est son œuvre, lui demeure fidèle. En toute hâte il s'attache les chefs, leur promet, s'il réussit, des dignités, des charges, des richesses, des honneurs ; il organise de ses propres deniers, avec les braves vétérans des armées de l'indépendance et la fleur de la jeunesse gauloise, la formidable légion de l'*Alouette* ; puis, confiant en sa fortune, tire sa glorieuse épée du fourreau et passe le Rubicon. — Ne suivons point César entrant dans Rome à la tête de ses Transalpins, dispersant ses ennemis, le Sénat et Pompée, s'emparant, sans crainte du sacrilège, des trésors mis en réserve dans le temple de Saturne pour combattre les Gaulois et dont lui-même fait largesse aux Gaulois, courant soumettre l'Espagne en quarante jours, traversant sans s'arrêter les Alpes Maritimes, assiégeant, prenant Massalie, imprudente alliée de son rival. C'est le vol de l'aigle. Tout fléchit sous les pas du héros. Le peuple enthousiasmé le proclame dictateur ; et lui, qui n'a rien oublié, d'un côté, ouvre les portes du Sénat aux chefs des tribus qui l'ont le mieux secondé, accorde à plusieurs cités les prérogatives des cités romaines, donne son patronage et son nom aux villes, aux familles celtiques dont il connaît le dévouement, décore en masse du titre de citoyen de la république tous les légionnaires de l'*Alouette* ; de l'autre, punit la province Narbonnaise de sa préférence pour Pompée en lui imposant trois colonies militaires, et pour rendre ce souvenir éternel, fait dresser au milieu du Forum de Némausus des tables monumentales sur lesquelles il inscrit en partant la date de cette dernière victoire..... Mais les sénateurs n'ont pas pardonné les sanglantes humiliations que leur a fait subir le dictateur ; ils l'attendent, le laissent s'enivrer dans son plus splendide triomphe, l'assassinent sur son siège, lui laissant à peine le temps de couvrir son visage pour ne pas voir dans ses meurtriers ceux qu'il croyait ses amis les plus chers.

En ce temps-là les beaux arts de la Grèce étaient en grand honneur à Rome. Pompée avait fait élever à ses frais le temple de la Vénus Victrix et celui de Minerve ; Lucullus, ce fastueux romain, fonda celui de la Félicité ; Paul Émile construisit, l'an 54 avant J.-C., la magnifique basilique qui a porté son nom et qui est la septième. Des esclaves, des affranchis grecs

produite par cette lecture fera évanouir toutes les exagérations qui pourraient venir à la pensée. César a traversé le Velay (1) et alors le Velay ne devait pas avoir plus de civilisation que ses voisins. Il a longtemps parcouru l'Arvernie, théâtre d'un de ses plus brillants exploits, par conséquent il a bien pu connaître les croyances religieuses, le goût et la pratique des choses de l'art dans ces contrées. Que dit César? Où est-il allé rendre grâces aux dieux de ses victoires? En quel endroit a-t-il vu des temples? Une seule occasion se présente pour prononcer ce nom de *templum*, et ce nom ne vient pas sous sa plume. « Les Gaulois, dit-il, font vœu souvent de consacrer à Mars les dépouilles de l'ennemi; après la victoire ils immolent le bétail qu'ils ont pris. Le reste est déposé dans un lieu désigné : *Reliquas res in unum locum conferunt*, et en beaucoup de villes l'on peut voir de ces espèces de trophées (2). » César parle des statues de Mercure, et Montfaucon nous fait connaître quels étaient ces tristes simulacres. Il assure que les Gaulois ont à peu près sur les dieux les mêmes idées que les autres nations; cependant il a longuement développé les doctrines druidiques, et les Druides, si peu polythéistes, sont les seuls prêtres de la nation : *Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur* (3).

Dès qu'Octave, petit neveu et héritier de César, est proclamé empereur, il vient à Narbonne, convoque une assemblée générale, établit et régularise de nouveaux impôts, ordonne un dénombrement complet de la nation, et tout en conservant les quatre grandes divisions territoriales indiquées par le Dictateur, néanmoins partage plus également entre elles les populations. Ainsi l'Aquitaine, jadis bornée par les Pyrénées, par la Garonne, voit ses limites reculées jusqu'à la Loire et se trouve encore accrue de quatorze pays ou cantons détachés de la Celtique qui, dès ce jour, prend le nom de Lyonnaise. L'empereur porte sur tout une main régénératrice; il envoie des colonies, fonde des villes, fait bâtir des temples, ouvrir des routes, creuser des aqueducs; il institue des écoles où l'on enseigne les beaux arts, l'éloquence et la poésie. — Sous Tibère, deux causes déterminent de violentes agitations dans les Gaules : le poids toujours croissant des impôts et les séditeuses tentatives du parti druidique. Tacite, dont les Annales commencent à ce prince, raconte les malheureux efforts de Florus et de Sacrovir pour rendre à leur patrie sa vieille indépendance. — Claude fait rendre un décret par lequel les nobles de la Gaule chevelue peuvent être admis désormais au rang de sénateurs. — L'histoire attribue à Néron le gigantesque projet de mettre en communication l'Océan et la Méditerranée en joignant par un canal la Saône à la Moselle, et Tacite parle des sommes énormes qu'il dépensa pour réparer les désastres d'un incendie qui avait presque entièrement détruit la ville de Lyon. Cependant, les impôts s'accroissent d'une manière si

I^{er} SIÈCLE.

(1) « César, dit Arnaud dans son *Histoire du Velay*, l. I, se met à la tête de son armée, part du pays des Helviens, et, malgré la rigueur de la saison, s'ouvre un chemin à travers les neiges qui couvraient les montagnes des Cévennes. Son arrivée sur les frontières de l'Auvergne surprit d'autant plus les habitants de ce pays, qu'ils avaient cru les passages de ces montagnes impraticables dans cette saison. Il ordonna à sa cavalerie de se répandre au loin, et de semer la terreur dans le pays. César, partant du Vivarais pour se rendre en Auvergne après avoir franchi les Cévennes, était entré dans le Velay, qui lui offrait une route plus droite et plus courte que s'il eût dirigé sa marche par le Gévaudan, etc.... » — La route que dut prendre César est probablement celle dont parle Strabon et qui servait aux Gaulois méridionaux pour se rendre en Arvernie en passant par les Cévennes.

(2) *De Bello Gallico*, lib. VI, chap. 17.

(3) *Id.*, lib. VI, chap. 13.

principaux. Le premier s'en allait au nord aboutir à Boulogne-sur-Mer, le second conduisait à Marseille, le troisième à Narbonne, le quatrième à l'extrémité de l'Aquitaine. Ce dernier traversait toute la Vellavie du nord-est au sud-ouest, sous le nom de *Via romana* ou *Bolena*. Il venait de chez les Ségusiens par les localités aujourd'hui nommées *Saint-Bonnet*, *Usson*, *Pont-Empeirat*, *Chomelix*, *Saint-Genèix*, aboutissait à *Ruessium*, métropole de la province, continuait par *Sanssac*, *Bains*, l'ancien *Condate*, et de là pénétrait dans le pays des Gabales (1). La création de cette route fut un bienfait immense pour les pays qu'elle traversa; Ruessium dut, par ce seul avantage, prendre un rapide développement.

Il serait difficile de préciser un monument autre que celui-là dont la date pût exclusivement se rattacher à cette époque. Nos fragments de sculptures antiques n'ont pas un caractère tellement absolu qu'il soit possible de les classer avec certitude sous un règne déterminé. Nous dirons même bientôt les motifs qui nous portent à ne les croire, du moins les plus importants, que du second siècle. On peut se guider sur de grandes indications générales, conclure par analogie, remonter aux règles des écoles grecques et romaines; mais comment apprécier avec une parfaite justesse une date exacte de l'histoire de l'art sur quelques débris épars et mutilés? — La décadence se constate par comparaison; on ne peut l'étudier que dans une série de monuments construits successivement et dans des conditions égales, du moins quant au désir de faire pour chacun le mieux possible. Il faut avoir pour objets d'observations des types de l'art à différentes époques. Sans doute il n'y aura pas d'erreur entre deux fragments, dont l'un sera orné de sculptures larges, savantes, même médiocrement exécutées, mais appartenant par le style à une bonne école, tandis que l'autre sera chargé de certains ornements ignorés ou proscrits au temps des chefs-d'œuvre. Ces données sont élémentaires; néanmoins il en est de plus difficiles à saisir. Ainsi, de ce que Winkelmann et les antiquaires qui ont pris pour échelle de leurs comparaisons les monuments de Rome, fixent la décadence sous Auguste, faudrait-il, esclaves de cette loi, classer dans le premier siècle tout ce qui, dans les provinces, porte un caractère de haute perfection monumentale? ce serait s'exposer à de graves erreurs. Les écoles de Nîmes, d'Arles, de tout le midi des Gaules enfin, fondées à l'époque où déjà le goût du pur hellénisme se perdait au-delà des Alpes, étaient assez indépendantes des inspirations de Rome pour recourir d'elles-mêmes aux meilleurs modèles; et si, comme quelques-uns le pensent, la *Maison Carrée* de Nîmes ne fut que du deuxième siècle, ne faudrait-il pas reconnaître que les écoles provinciales ne subissaient pas les influences directes de la métropole de l'Empire?

Ce n'est pas à ce que disent nos vieux historiens de Notre-Dame du Puy qu'il faut avoir recours pour se faire une idée quelque peu sûre de ce que devait être le Velay durant le premier siècle de la domination romaine. Loin de porter la lumière sur cette époque de notre histoire, leurs récits ne font, au contraire, qu'y jeter la plus sombre confusion. Le père Odo de Gissey, qui résume toutes les chroniques de l'Eglise Vellavienne, rapporte que ce fut la quatrième année du règne de Claude (46 de Jésus-Christ) que saint Georges, un des soixante-douze disciples du Christ, fut envoyé par saint Pierre pour prêcher l'Evangile dans cette province. « Pour
« lors, dit-il, notre saint n'épargna rien contre le paganisme, baptisant à troupes les gentils,
« brisant les idoles, renversant leurs autels, abattant leurs temples. » — Comment admettre, dans le Velay, à une pareille date, la prédication de l'Evangile, la conversion des peuples et le renversement des édifices profanes, alors que l'on est encore à se demander si la plupart de

l'assemblée générale des peuples de la Gaule fit construire un temple et consacra un culte particulier à deux divinités nouvelles : A ROME ET A AUGUSTE : *Romæ et Augusto*. On sait qu'autour de ce temple furent rangées des statues représentant les 60 principales cités du pays. — Chaque ville suivit cet exemple. » — Batissier, *Éléments d'Archéologie*, p. 149.

(1) Il ne faut pas confondre cette *Via romana* qui traverse le Velay du nord-est au sud-ouest et qui se dirige de Lyon sur l'Aquitaine, avec l'ancienne route venant du midi à travers les Cévennes pour communiquer avec le cœur de la Celtique.

artistes aussi intelligent que libéral. La belle colonne qui porte son nom est un précieux souvenir de sa gloire.—Le règne de son fils Adrien détermine une grande époque dans l'histoire de l'art, autant par le nombre d'admirables monuments dont ce prince enrichit Rome, l'Italie, tout l'empire, que par l'extrême faveur dont il environna les hommes de talent. Depuis la perte de sa liberté, la Grèce ne connut pas de siècle plus heureux; elle semblait renaître. Ses temples, ses palais, ses aqueducs en ruine étaient restaurés, de nouveaux édifices, plus somptueux encore que les anciens, s'élevaient par les ordres de l'empereur. Le temple de Cysique, une des sept merveilles du monde, fut construit, celui du Jupiter Olympien d'Athènes, qui depuis sept cents ans attendait, fut achevé. La *Villa Adriani*, résidence impériale au pied de Tivoli, dont les débris embrassent près de dix milles et renferment des palais, des cirques, des palestres et des théâtres, enfin le colossal mausolée de ce prince, aujourd'hui nommé *Château Saint-Ange*, sont autant de merveilleux témoins de la magnificence des arts à cette époque. Les historiens des Gaules sont tous d'accord pour attribuer à Adrien l'érection de splendides monuments; ils citent en première ligne la basilique qu'il fit élever à Nîmes en l'honneur de Plotine, veuve de Trajan, les immenses arènes qu'on admire dans cette ville, ainsi que le pont du Gard (1), un des chefs-d'œuvre les plus remarquables de l'antiquité Gallo-Romaine.—Tite Antonin mit toute sa gloire à marcher sur les traces glorieuses de son prédécesseur, et les Gaules eurent une large part dans ses libéralités, Narbonne surtout, que le feu avait entièrement dévoré. Il reconstruisit à ses dépens les thermes, les basiliques et les principaux édifices de cette importante cité. Deux inscriptions de l'année de son quatrième consulat (145), nous conservent la mémoire de ce rétablissement (2).

« A la mort d'Adrien, dit Winkelmann, les arts trouvèrent encore de la protection; les « Antonins les estimaient, Marc-Aurèle était capable de les apprécier.... Cependant les bons « artistes commençaient à devenir rares, et l'estime qu'on avait pour eux se perdit entièrement, « comme on peut en juger par l'esprit du siècle. » Le savant antiquaire compare cette époque aux derniers moments d'un moribond, qui portent quelquefois de fausses espérances dans un cœur prêt à se refroidir. Suivant son opinion, « c'est une lampe qui semble se raviver, avant « de finir, jette quelques lueurs plus vives et s'éteint brusquement. » — Cette image peut paraître exacte si, pour la justifier, on détermine la situation artistique d'un règne à l'aide de quelques débris de cette époque; mais il y aurait souvent plus que de l'imprudence à donner comme type général de l'art sous un empereur un monument quelconque, par cela seul qu'il est contemporain. Winkelmann dit lui-même que rien ne prouve mieux la décadence totale après Commode que les ouvrages publics élevés par Septime Sévère. Il cite à l'appui les bas-reliefs qui décorent deux arcs de triomphe érigés en honneur de ce souverain, et s'étonne qu'en douze années l'art ait pu si promptement déchoir.... Il nous semble plus rationnel de croire que les types seuls ont manqué à l'antiquaire pour établir des comparaisons graduées; car, à moins de secousses violentes, de perturbations universelles comme celles qui désolèrent l'Empire sous les trente tyrans, ce n'est pas en si peu de jours que le savoir, les bonnes traditions, les règles et le goût s'oublent, se perdent complètement. Ce qui le prouve, c'est qu'après Héliogabale nous voyons Alexandre Sévère aimer les lettres,

(1) Voir, au sujet de ces antiquités, la dissertation insérée dans l'*Histoire du Languedoc*, t. I, p. 421 et sequent. — Till., art. 8 et 10 sur Adrien. — Castel., *Mém.*, p. 286. — *Xiphil. Epit.*, Dion, p. 792. — Casaub., *Not. in Spart.*, p. 23. — Catel, *Id.* — Le nom d'Adrien était proclamé par tant de monuments à Rome, en Italie, dans les Gaules, en Égypte et jusqu'aux bords du Danube, que les mauvais plaisants le surnommaient *Herba parietaria* (la pariétaire, qui s'accroche aux murailles); mais certes, si ce nom s'y est attaché, il y vit avec éclat, autant par les pompeuses et élégantes ruines de ces édifices qui parlent plus haut que les inscriptions, que par ce que nous rapporte l'histoire. — De Clarac., *Musée*, vol. II, p. 11.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 424. — Voir Marc., *Hisp.*, p. 37 et sequent. — Bergier, p. 713.

encore aujourd'hui notre admiration. Le style, le goût, la perfection des sculptures devront nécessairement reporter notre jugement à certaines époques déterminées dans l'histoire ; et tout en rappelant les magnificences monumentales des Trajan, des Adrien, des Marc-Aurèle, nous ne saurions perdre de vue une considération déterminante ; c'est qu'avant qu'un pays de montagnes comprenne, accepte et accomplisse les œuvres des arts, il faut donner à son éducation le temps de se faire.



Il vint un temps où tout le monde finit par se croire bon à faire un empereur. — Les soldats, arbitres suprêmes des destinées du monde, mettent le sceptre à l'enchère, égorgent l'élu de la veille pour courir à l'acquéreur du lendemain. Le dernier mot de Sévère à Caracalla : *Enrichis les hommes de guerre, ne t'embarrasse pas des autres*, résume la politique du commencement du troisième siècle. « Mais cette politique « n'était guère bonne que pour un règne, dit Montesquieu, car le successeur ne pouvant plus « faire les mêmes dépenses était d'abord massacré par l'armée : de façon qu'on voyait toujours « les empereurs sages mis à mort par les soldats, et les méchants par des conspirations ou des « arrêts du Sénat (1). » — A Pertinax, soldat de fortune assassiné, succèdent le sénateur Didius Julianus assassiné et l'africain Septime-Sévère. — Caracalla ouvre son règne en tuant de ses propres mains son frère Géta ; néanmoins, ce prince de triste mémoire signale son passage sur le trône en octroyant le droit de bourgeoisie à tous les sujets de l'empire. Après sept ans de tyrannie, Caracalla est à son tour assassiné par Macrin son successeur qui tombe presque aussitôt sous le glaive d'un soldat. — Héliogabale est massacré, Alexandre subit le même sort. « Ainsi, ajoute Montesquieu, un tyran qui ne s'assurait point la vie mais le pouvoir de faire « des crimes, périssait avec ce funeste avantage, que celui qui voudrait faire mieux périrait « après lui. » — Maxime et Balbin tombent sous la hache prétorienne ; Maximin, ce Goliath barbare, est frappé comme eux ; les deux premiers Gordiens trouvent la mort en Afrique, l'un au combat, l'autre en s'étranglant ; le troisième Gordien est égorgé ; Philippe et son frère Décius subissent le même sort.....

Laissons, laissons passer ce sanglant cortège d'empereurs qui, tour à tour sacrificateurs et victimes, virent se démembrer entre leurs mains cet immense empire. Ne rappelons que pour fixer une date au milieu de cette période de décadence, les efforts tentés dans les Gaules pour y constituer un pouvoir indépendant. De 257 à 274 les Gaulois, profitant de l'anarchie qui régnait dans les légions, se choisissent leurs souverains que l'histoire flétrit, il est vrai, du nom d'usurpateurs, de *tyrans*, parce qu'ils ne furent point reconnus par le sénat romain, mais qui n'en gouvernèrent pas moins nos provinces avec toute l'autorité impériale. Posthume, dit le *Restaurateur des Gaules*, Victorine, que l'admiration des soldats fit surnommer la *Mère des camps*, Victorin, fils de cette illustre héroïne, que Trébellius Pollion compare à Trajan pour le courage, à Marc-Antonin pour la clémence, à Nerva pour la sagesse, à Vespasien pour l'habileté, à Pertinax et à Sévère pour l'énergie, signalèrent leur trop court passage par un gouvernement actif, intelligent et vraiment national. Le sénateur Tétricus, président de l'Aquitaine, fut le cinquième et dernier tyran qui revêtit la pourpre dans les Gaules. Bientôt il

(1) Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. 46.

gratitude, il faudra bien reconnaître que les maux qui affligèrent si cruellement le foyer de l'Empire eurent une tardive influence sur nos provinces, et que la plus grande partie du troisième siècle doit au moins être comptée comme une époque prospère pour le Velay.



IOCLÉTIEN décide qu'à l'avenir il y aura toujours deux empereurs et deux Césars. « Il jugea, dit Montesquieu, que les quatre principales armées étant occupées par ceux qui auraient part à l'Empire, elles s'intimideraient les unes les autres; que les autres armées, n'étant pas assez fortes pour entreprendre de faire leur chef empereur, perdraient peu à peu la coutume d'élire; et qu'enfin la dignité de César étant toujours subordonnée, la puissance, partagée entre quatre pour la sûreté du gouvernement, ne serait pourtant dans toute son étendue qu'entre les mains de deux. Mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers et la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables; de manière que la récompense ne fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. » — Galère et Constance Chlore ne s'accordant pas brisent le sceptre impérial pour se le partager. — Constantin porte le siège de l'Empire en Orient, donne son nom à sa nouvelle capitale, et le christianisme, caché dans les catacombes romaines, naguère proscrit, persécuté, dresse désormais ses étendards triomphants sur le palais du prince. — Julien, Luther payen de son siècle, dit Châteaubriand, entreprend la réformation de l'idolâtrie sur le modèle de la discipline des chrétiens. Bien supérieur à Constantin, celui-ci cependant attachait son nom à une des plus mémorables révolutions de l'ordre social, parce qu'il se mit à la tête des idées de son temps et marcha dans le sens où l'espèce humaine marchait, tandis que l'apostat, malgré sa haute intelligence, fit de vains et rétrogrades efforts. — Jovien, confesseur de la foi, vint après lui, puis Valentinien et son frère Valence. Ce fut sous ces deux princes, en 364, qu'eut lieu et pour toujours la division de l'Empire en deux parts. Valentinien, fixé à Milan, gouverna l'Occident qui comprenait l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Afrique; Valence, dont la cour était à Constantinople, régna sur l'empire d'Orient et maintint sous son sceptre l'Asie, l'Égypte, la Thrace et la Grèce.

IV^e SIÈCLE.

Après que Constantin eût quitté Rome pour aller fonder sur les ruines de Byzance une capitale nouvelle, les choses en étaient venues au point, dit Winkelmann, que lorsqu'on commandait des bustes ou des statues, l'on prenait, faute de capacité et manque de facultés, des têtes et des figures d'anciens maîtres, et on les ajustait suivant le sujet qu'elles devaient représenter; c'est ainsi qu'on se servait d'anciennes inscriptions romaines retournées pour écrire les épitaphes des chrétiens. Ce qu'on remarque de bon dans l'arc de triomphe de ce prince avait été enlevé de l'arc de Trajan. (1) « Au reste, ajoute l'auteur de *l'Art de l'Antiquité*, ce qui nous fournit

(1) Quoique Constantin eût défendu par une loi d'emporter d'une ville ce qui en faisait l'ornement pour le transporter dans une autre, il fut le premier à transgresser sa loi en faveur de Constantinople, dont il voulait faire le siège de son empire et qu'il embellissait de toutes les statues qu'il enlevait à Rome et à la Grèce. — De Clarac, *Introd.* LXXIV, vol. II, p. 2.

— Vers l'an 375, l'empereur Gratien, emporté par un faux zèle pour le christianisme, fit renverser beaucoup de statues des dieux; et sous Valentinien II, en 383, il y en eut un grand nombre de détruites en Grèce avec leurs temples, entre autres celui de Jupiter Olympien, à Olympie. — Valentinien n'en protégeait pas moins les statues, il y eut des lois sévères contre ceux qui les détruisaient et surtout contre ceux qui, poussés par l'ardeur de la cupidité, les recherchaient partout, mais pour les briser et les convertir en chaux. Combien de chefs-d'œuvre n'ont pas péri victimes de cette affreuse barbarie?... — *Idem.*

charmante petite tête de Jupiter Sérapis en albâtre oriental trouvée à Ruessium (1), on est encore à produire les moindres restes de cette nature ; mais , lors même que le hasard en aurait fourni quelques morceaux à nous inconnus , n'est-il pas évident que dans le Velay la ruine des monuments antiques , temples , palais ou théâtres , fut précédée d'une dévastation générale ? Le sentiment religieux qui porta les premiers chrétiens à briser les images des divinités proscrites ne vint que lorsque la cupidité des ravageurs de l'Empire eût fait sa part de toutes les richesses des provinces. Cela paraît vraisemblable ; s'il en eût été autrement , nous trouverions au moins , çà et là , à travers les fragments de frises et de colonnes , ces principaux attributs de la foi païenne , et leur mutilation serait une preuve de plus qu'ils étaient restés debout jusqu'à l'arrivée du premier missionnaire évangélique dans le Velay.

Nous devons à ce sujet poser quelques bases historiques qui trouvent ici naturellement leur place. — Les légendes affirment que ce fut saint Pierre qui délégua dans notre province l'apôtre convertisseur des infidèles. Nous avons déjà répondu à cette assertion en établissant que les temples gallo-romains , qu'on suppose renversés par saint Georges , n'étaient probablement pas encore construits en ce temps-là. Nous verrons plus tard , par l'étude des différentes antiquités découvertes à Saint-Paulien , à Polignac et au Puy , que la grandeur et la magnificence des restes du paganisme prouvent une certaine durée dans l'exercice de cette religion , par conséquent reportent à une date plus rapprochée de nous l'établissement public du christianisme et la destruction violente des édifices profanes dans le Velay. Quant à la recherche de cette date , elle ne serait pas non plus chose difficile , alors même qu'on voudrait la faire concorder avec la chronologie des évêques vellaviens. Il sera prouvé , en effet , que saint Vozy transféra le siège épiscopal de *Ruessium* à *Anicium* après avoir construit l'église angélique , en l'année 536 environ. Or , comme ce prélat est le septième du catalogue général et que ses prédécesseurs se sont succédés jusqu'à lui sans interruption , on aura , en remontant , l'époque assez approximative des premières prédications de l'Évangile dans nos montagnes. Les légendes , il est vrai , ne nous ont pas fait connaître la durée des épiscopats ; mais nous pourrions y suppléer en prenant pour chacun le chiffre moyen de vingt années ; chiffre évidemment considérable lorsque l'on se reporte à ce temps où la crosse n'était encore donnée qu'au plus digne et presque toujours à un vieillard. — Donc en supposant que saint Vozy n'opérât la translation de son siège que six ans après avoir été proclamé , ce serait au plus en 410 , c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle qu'il faudrait fixer la mission de saint Georges.



PENDANT le Christianisme grandissait , s'étendait de jour en jour , et bientôt devint si puissant qu'on vit Théodose lui-même , un de ses plus grands protecteurs , subir , pour punition du massacre de Thessalonique , une pénitence publique que lui infligea l'inexorable saint Ambroise. Cet empereur étendit la proscription du paganisme sur toutes les provinces de l'Empire. D'après ses ordres , une commission fut organisée dans le but d'abolir les privilèges des prêtres de

V^e SIÈCLE

(1) Tête de Jupiter Sérapis , avec le *modium* , en albâtre oriental , trouvée à Saint-Paulien , donnée par monseigneur le cardinal de Bonald , alors évêque du Puy. — N° 51 des *Antiquités romaines et grecques* , p. 24 de la Notice (*Musée du Puy*).

privées ; elle voulut anéantir, étouffer à jamais sous les décombres, jusqu'aux moindres souvenirs de cette grande époque. Le sabre commença l'œuvre qu'acheva l'incendie. — Sidoine Apollinaire, qui vivait à nos portes, nous transmet de tristes détails sur les agitations, sur les mortelles inquiétudes dont tout le territoire ne cessait d'être affligé. Quoique la Vellavie se fût déjà soumise aux Visigoths, alors que l'Auvergne résistait encore, son sort ne devait pas être plus fortuné ; et les fréquents passages, peut-être même les résidences désastreuses des troupes étrangères ne faisaient que rendre sa position plus lamentable. « Nous autres, malheureux « Arvernes, dit-il (1), nous sommes toujours exposés les premiers aux irruptions. Ce qui nous « rend l'objet spécial de la haine des Goths, c'est que, brûlant du désir d'étendre leurs frontières « depuis l'Océan jusques au Rhône et à la Loire, ils trouvent en nous le seul obstacle qui, par « l'assistance du Christ, retarde encore leurs conquêtes. Voilà déjà longtemps que les attaques « continuelles d'une royauté menaçante ont dévoré toutes les régions limitrophes. Mais, si « quelque chose doit seconder en nous un courage aussi téméraire, aussi dangereux, ce ne « sera ni l'aspect de ces murs consumés par les flammes, ni ces palissades ruinées, ni ces « remparts toujours couverts de nos sentinelles ;.... » Et ailleurs (2) : « Notre esclavage est « devenu le prix de la sécurité de nos voisins. L'esclavage des Arvernes, ô douleur !.... « Voilà donc ce qu'il nous a valu d'avoir bravé la faim, les flammes, le fer, la peste, d'avoir « engraisé nos glaives du sang ennemi, de nous être exténués de jeûnes en combattant ! voilà « donc la paix si avantageuse que nous attendions, lorsque, pour échapper aux horreurs de la « faim, nous arrachions les herbes qui croissaient entre les fentes de nos murs ! Souvent « trompés par la forme et le suc de leurs feuilles, nous cueillimes d'une main livide des plantes « vénéneuses... »

Si nous devons encore rappeler ici les recherches étymologiques de M. le curé Sauzet, nous trouverons dans les dénominations même de nos localités un témoignage de plus en faveur de l'entière occupation du Velay sous les Romains. De tels documents historiques ne sont pas, il est vrai, très certains ; cependant il ne faut pas les négliger. En les produisant avec une prudente réserve, avons-nous déjà dit, on évite de tomber dans l'erreur et l'on se procure souvent le moyen d'atteindre la vérité. — La petite ville de Bas, écrit notre ingénieur antiquaire, devrait son existence à la famille consulaire de *Bassus*. Voici dans quelles circonstances : « il existait à Feurs (*forum Segusianorum*) une corporation d'ouvriers « charpentiers (3) disséminée tout le long de la Loire jusqu'au pied du mont Anis. Les « coteaux du beau fleuve étaient tout couverts de bois, comme en témoigne le nom de *Liger* (4), « et à l'endroit que nous venons de désigner séjournait habituellement un officier romain « nommé *Præfectus fabrorum tignariorum* qui avait sous sa direction de nombreux ouvriers « employés à couper, équarrir et préparer les bois pour les constructions dont les Romains « couvraient le pays. Ce fut en cette qualité que fut envoyé *C. Bassus*, le fondateur de *Bas* ; « Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, cite une inscription où il portait le titre de *præfectus « fabrorum*. Possesseur de propriétés fort étendues sur les bords de la Loire, il construisit « pendant son administration, dans l'emplacement où est actuellement *Bas*, un bel édifice « qu'il habita, auquel il donna le nom de *Bas (villa Bassi)*, nom conservé dans de vieux

Bas (en Basset).

(1) *Caii Sollii Apollinaris Sidonii Epistolæ*, lib. VII, epist. 1.

(2) *Id.*, lib. VII, epist. VII.

(3) *Collegium fabrorum Tignariorum*.

(4) *Lî-ger*, contracté de *Lig-num* et de *ger-ens* (qui charrie du bois) nom, disent quelques étymologistes, que les Romains donnèrent à la Loire pour exprimer l'usage auquel ils l'avaient assujétie. — D'autres savants ont prétendu que *Lî-ger* était composé de deux racines celtiques : *Lî*, eau ; *ger*, qui se replie, qui fait des circuits. — D'autres enfin ont trouvé *Lîo*, eau, *goer*, qui déborde ; toutes ces explications sont assez rationnelles et peut-être pas une n'est exacte.

« papiers qui existaient il n'y a pas longtemps. Les découvertes faites en médailles, urnes
« funéraires, lampes sépulchrales, débris de constructions, sont des preuves irréfragables
« du long et florissant séjour des Romains dans ce cantonnement (1). »

Examinant ensuite les autres noms qui lui semblent d'origine Gallo-Romaine, M. Sauzet dit qu'il ne peut se refuser de reconnaître dans EMILIEU (*Emilii locus*), une possession des Emiliens (2); dans le village ANTONIANE, la *Villa Antoniana* de quelqu'un de la famille des Antoine; dans CRISPIN'HAC, la demeure d'un descendant des opulents *Crispus*, dont était Salluste. Il trouve aussi que FLAVI'AC, LAVINI'AC, LABI'AC sont des noms purement romains, qui paraissent s'être conservés pour nous apprendre que d'illustres patriciens ont eu leur résidence dans nos contrées où ils sont peut-être venus chercher un abri contre les sanglantes agitations dont fut si souvent désolée la capitale du monde. Son imagination aime à placer la modeste retraite d'un membre déchu des maisons *Julia* et *Bilia* dans JULLIANGE et BILLIANGE (3); il lui semble que le bourg de TOLLIAC, ou plutôt *Touliac*, comme prononçaient les Romains, devait être l'habitation d'une dame du nom de *Tullia*, de celle peut-être dont M. De Lalande a relevé l'épithaphe?... En un mot, la complaisante érudition de notre ingénieux linguiste se plaît à venir au secours de ces rapprochements, pour peupler la Vellavie d'anciennes familles latines. Quant à nous, sans vouloir discuter des étymologies aussi difficiles à contredire qu'à affirmer, nous dirons que si quelques-unes remontent véritablement à la domination romaine, c'est moins probablement parce que de puissantes maisons consulaires ont en si grand nombre quitté Rome et les somptueux domaines d'Italie, que parce que des colonies qui prirent leurs noms par reconnaissance furent envoyées sous leur patronage dans nos contrées.

II.

MONUMENTS GALLO-ROMAINS DANS LE VELAY.



n trouve dans le Velay beaucoup de fragments antiques épars et presque pas de monuments complets. Il serait sans doute très précieux pour l'histoire d'une province si l'on pouvait produire en mémoire de son passé quelques-uns de ces grands vestiges semblables à ceux dont s'enorgueillissent les villes d'Arles ou de Nîmes; mais peu de cités furent assez heureuses pour sauver de la destruction brutale des ravageurs du quatrième et du cinquième siècle les œuvres

(1) Mémoire déjà cité. — *Annales* 1837-38.

(2) Dans ce nom intégralement conservé, dit l'abbé Sauzet, il n'y a de moderne que la syllabe *eu*, commune dans le Forez, mais exceptionnelle dans le Velay, puisqu'on ne la remarque que dans *Émilieu*, *Grailieu* (*Grail-Locus*).

(3) Mots composés d'un nom propre romain et de la désinence celtique *Ange* (demeure).

III.

RUESSIUM.



On donc pourrait aujourd'hui reconnaître dans la petite ville de *Saint-Paulien*, si triste, si semblable à un village, l'antique RUESSIUM, la métropole Gauloise et Gallo-Romaine de la Vellavie, la *Vellava* de nos premiers évêques (1)? Il faut que les hordes dévastatrices aient frappé de bien rudes coups pour ne pas avoir laissé une seule pierre à sa place. Tout a été renversé, démoli, dispersé, pulvérisé. La charrue passe depuis des siècles à l'endroit où fut la ville, et ce n'est que par hasard, quand le soc s'engage trop profondément dans la terre, que le laboureur fait sortir des sillons quelques débris mutilés de temple, d'aqueduc ou de tombeau. — L'inspecteur général des monuments exprimait en 1838 dans son rapport au Ministre de l'intérieur l'intérêt qu'il y aurait pour la science à pratiquer des fouilles sur ce territoire (2). C'est au Conseil général du département, c'est aux Conseils municipaux de Saint-Paulien et du Puy que nous adressons le même vœu. En consacrant quelques deniers à des travaux d'explorations archéologiques de cette importance, nos concitoyens auront bien mérité de leur pays auquel ils rendront peut-être ainsi une des premières pages de son histoire! — Nous savons

(1) Les divers noms de cette ville furent :

Ruessio — Celtique.

Ruessium — Gallo-Romain.

Vellava — Cité épiscopale, à la fin de la domination romaine.

Civitas Vetula — Après la translation de l'évêché au Puy.

Saint-Paulien — Après les dernières dévastations des Normands et la construction de la ville actuelle.

Vix dubitari potest San-Paulianum vicum, S.-Paulien, qui distat ab Anicio duabus leucis, fuisse primum locum in quo episcopi cathedram posuerint, servatque adhuc partem antiqui decoris in ecclesia collegiata S. Georgii episcopi, cujus canonici easdem almutias purpura prætexas, habitum eundem gerunt atque canonici ecclesiae cathedralis. Itaque San-Paulianum oppidum esse Vellavam civitatem aut Vellavorum urbem in antiquis historicis et variis noticiis celebratam penè certum habemus; idque confirmatur ex antiquis monumentis; ibi enim reperiuntur adhuc in ipso oppido et in vicinis agris vetera numismata, et antiquae inscriptiones, quarum aliquas exhibuit noster Mabillonius in suis sanctorum actis. Hanc urbem post translatam sedem episcopalem apud Anicium, Vetulam appellatam esse coniecimus ex his quae leguntur seculi IV. Benedictini, parte I, pag. 388. Cum igitur Aquitanici populi cum pontificibus concilium apud civitatem quae dicitur Vetula in pago Vallavorum celebrarent, adfuit et Romanensium congregatio corpus praelibati pontificis deferens. Vetulam Vellavorum Anicium esse putat Chiffletius in historiâ Trenorciensi; sed ex sequentibus apparebit Vetulam potius fuisse S. Pauliani oppidum, ubi primum erecta est sedes episcopalis, ac inde Anicium translata. Vide infra in S. Georgio episcopo. Porro nomen proprium prioris hujus civitatis apud Ptolomæum est Ruessio, et in tabulâ Peutingeriana, Revessio, ut probat Hadrianus Valezius in notitia Galliarum, ad vocem Vellavi. Sed more aliarum Galliae urbium postea nomine gentis insigniri cepit; appellataque est civitas Vellavorum, ut legitur in notitia quae Honorii Augusti tempore facta dicitur; aliquando etiam Vellavi. — Gallia Christiana, t. II, Aniciensis ecclesia, p. 685.

(2) « Ces champs voisins du bourg sont remplis de tuiles romaines, de fragments de poteries; çà et là le soc de la charrue heurte des tronçons de colonnes ou des substractions recouvertes de terre. Tout indique une ville considérable. Je ne doute pas que des fouilles bien dirigées n'en déterminassent exactement l'enceinte et ne fissent découvrir la position des principaux édifices qu'elle devait contenir, tels qu'un théâtre ou un cirque, des thermes, des temples, etc., etc. — Si vous jugez à propos, M. le Ministre, d'accorder une allocation spéciale pour explorer cette localité, suivant toute apparence les résultats seraient intéressants pour l'archéologie. » — Prosper Mérimée, *Notes d'un Voyage en Auvergne*, p. 363.

trouvait fort peu de fragments considérables, tandis qu'il en rencontrait une grande quantité à Polignac et au Puy que nulle indication de l'histoire géographique ne signalait pourtant comme localités gallo-romaines, il en conclut que tout ce qui se voyait d'antiquités aux alentours de Ruessium provenait exclusivement de cette ville. Au point de vue où était placé l'abbé Lebeuf, c'était sagement raisonner. La destruction des édifices profanes, l'anéantissement de tout ce qui pouvait rappeler un culte odieux expliquaient suffisamment le zèle qui poussait les premiers chrétiens à aller chercher, même au loin, et à préférer pour la construction de leurs églises les ruines des anciens temples à tous autres matériaux. Ils ne voulaient point en faire ornement; les parties les mieux sculptées étaient souvent cachées dans la maçonnerie, les images proscrites étaient enfouies dans les fondations, et si on laissait apparaître quelques fragments d'œuvres d'art, c'était plutôt pour prouver que le renversement de l'édifice avait été aussi complet que l'anéantissement de la religion des faux-dieux.

Malheureusement l'illustre antiquaire n'avait fait, pour ainsi dire, que traverser le pays; il n'en avait étudié assez attentivement, ni les traditions, ni l'histoire. Au temps où il écrivait, les découvertes faites postérieurement à *Hispalis*, à *Martis aquæ*, au *Pons imperatoris* et à bien d'autres endroits ne pouvaient l'éclairer. D'ailleurs *Ruessium* ne fut pas détruit et abandonné si complètement qu'on n'eût qu'à aller à travers les décombres chercher à pleines voitures, comme en une carrière, les matériaux pour construire à trois et à cinq lieues de là de nouveaux monuments. Des églises y furent édifiées, plusieurs évêques s'y succédèrent (1); même après la translation du siège épiscopal à Anicium, on connaissait encore la *Civitas Vetula*. — Cette observation n'avait pu échapper au judicieux observateur; aussi l'académicien chargé de rendre compte de son mémoire dit-il: « M. l'abbé Lebeuf ne croit pas que Ruessium ait été
« dépouillé de toutes ses antiquités dès le temps que la ville du Puy fut bâtie; ce n'est
« que depuis le siècle de Charlemagne qu'on voit détruire les murs des anciennes cités
« pour en construire d'autres édifices. Ce fut alors que les murs romains de Verdun
« furent renversés pour servir à bâtir Aix-la-Chapelle. Ruessium, nommé d'abord *Civitas*
« *Vetula*, pour être distingué de la nouvelle ville du Puy, prit peu à peu le nom de
« Saint-Paulien qui en avait été le troisième ou le quatrième évêque, et dont il conservait
« le corps; ensuite, comme le nombre de ses habitants diminuait à mesure que le Puy
« s'augmentait, on commença à le démolir et à enlever les pierres et les marbres vers le
« neuvième siècle, lorsque la nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les Normands;
« ajoutez à cela que les vicomtes de Polignac étant devenus maîtres de St-Paulien continuèrent
« apparemment d'enlever les matériaux qui leur convenaient pour leur château, ce qui acheva
« de priver cette ville de tout ce qui lui restait d'antiquités. »

Nous ne trouvons pas ces observations rigoureusement exactes. Il n'est pas logique de conclure que si Ruessium a été ruiné, c'est pour reconstruire à près de trois lieues de distance une autre cité avec ses décombres. Le Puy est assis sur une roche vive, s'abrite au pied même d'un immense rocher, tout le territoire environnant est couvert de matériaux, et les carrières qui ont été exploitées pour l'érection des principaux édifices gallo-romains sont plus voisines du Puy; dès-lors s'il n'eût fallu que des pierres, il en aurait coûté beaucoup moins d'aller les chercher là. — Tel n'a point été, nous le croyons du moins, le but des démolisseurs de nos édifices antiques; ce qui le prouve, c'est qu'après avoir parcouru notre petite

Fragments gallo-romains dans les églises gallo-romanes du Velay.—Motif.

(1) Il est même probable que ce n'est pas avant la fin du troisième siècle que la foi chrétienne fut introduite et publiquement honorée à Ruessium. En effet, le monument élevé dans cette ville à l'impératrice *Etrucilla* en serait un témoignage. *Etrucilla* était femme de l'empereur *Trajan Dèce* qui régnait en 250. Or, cet empereur fut un des plus implacables persécuteurs des chrétiens. Il n'est donc pas à présumer qu'une ville eût à éterniser sa reconnaissance pour celle qui partagea les doctrines religieuses de Dèce, si cette ville eût été chrétienne.

province, après avoir attentivement examiné à l'extérieur ses plus anciens monuments, nous avons constaté un fait fort précieux à recueillir, le voici : — Dans les murailles de presque toutes les églises romanes du Velay on aperçoit un, deux ou trois énormes blocs antiques, d'autant plus faciles à reconnaître qu'ils ont des trous de louve, sont en grès de Blavozy, ont des dimensions disproportionnées et paraissent complètement seuls de leur espèce dans tout l'appareil. On dirait, et pour nous la chose est évidente, que dans la pensée de ceux qui construisirent ces églises, ce fut une condition pieuse d'avoir pour pierre fondamentale un débris profane. Alors, et quel que fût du reste l'abondance des matériaux sur les lieux, on comprend ces excursions à l'antique métropole pour en rapporter au moins un fragment. — C'est pourquoi, loin de repousser d'une manière absolue l'opinion de l'abbé Lebeuf, nous résoudrons par elle bien des difficultés ; seulement, nous ne l'adopterons pas par des motifs semblables et pour en tirer les mêmes conséquences ; car nous pensons, indépendamment de ce que nous venons d'établir, qu'il n'est pas rationnel d'admettre qu'une ville gallo-romaine considérable eût été, pour ainsi dire, complètement isolée, comme semblerait le faire entendre notre érudit. Il serait impossible de concevoir un centre tel que devait être Ruessium, sans supposer aux environs ni temples, ni villas, ni bourgades, et croire qu'Anicium, par exemple, n'eût été rien (1), alors que nous le voyons devenir tout-à-coup siège épiscopal.

Principaux endroits où
des fouilles seraient
nécessaires.

C'est dans une plaine livrée depuis des siècles à la culture qu'était construit Ruessium. On ne peut pas dire pour cette ville ce qui s'appliquerait à toute autre bâtie sur le roc et dont l'emplacement n'aurait pas été recouvert par l'amoncellement des terres « que tout a été « emporté, parce qu'on ne trouve rien. » Les champs de Ruessium n'ont point été explorés, ses ruines sont enfouies. Du reste, il suffit de parcourir attentivement, ainsi que nous l'avons fait, ce territoire historique pour juger combien il serait facile d'arriver à de promptes découvertes. La vieille chapelle appelée jadis *Notre-Dame du Haut-Solier*, qui maintenant est devenue une petite ferme, est presque entièrement construite à l'aide de matériaux gallo-romains dont quelques-uns vont bientôt fixer notre attention. — Il est évident qu'autour de cette construction la terre est jonchée de ruines inaperçues ; les dispositions du terrain trahissent leur présence, et quelques coups de pioche portés dans ce tertre feraient apparaître en peu d'instant, nous n'en doutons pas, une quantité surprenante de vestiges d'un haut intérêt. Ce qui le prouve, c'est qu'indépendamment de ce qu'on voit dans les murailles même de l'église, on a découvert, d'un côté les restes d'un aqueduc, de l'autre, en construisant une maison, plusieurs blocs énormes de grès taillés, ainsi qu'un fragment d'inscription inédite et très-bien conservée.

Un peu au-dessus de Notre-Dame, dans un quartier qui semble aujourd'hui faire un petit hameau à part de Saint-Paulien et qu'on appelle *Marcha-Dial* (2), on trouve aussi beaucoup de débris antiques. Les champs des alentours sont couverts, le mot n'est point exagéré, de tuiles romaines. Les montants des portes et ceux des fenêtres d'un grand nombre de misérables chaumières sont composés à l'aide de pierres sculptées provenant de résidences plus ou moins luxueuses. L'examen d'un tertre artificiel assez étendu et formant une petite place gazonnée,

(1) On n'établissait de siège épiscopal que dans une ville ; il fallait donc que lors de la translation, *Anicium* eût déjà une certaine importance ; importance qui évidemment avait dû être le résultat plus ou moins lent de toutes ces agglomérations successives qui, à la longue, finissent par constituer un hameau, une bourgade, une cité. — Du reste, et quoiqu'en ait écrit un grand nombre « que ce n'est qu'à partir du huitième ou du neuvième siècle qu'*Anicium* prit le titre de *urbis*, » nous montrerons dans le monument de *Scutaire* une preuve évidente du contraire ; puisqu'il est écrit sur l'épithaphe de cet évêque : *Sepulchrum sancti ac beatissimi Scutari hujus urbis epis*. Mais nous reviendrons bientôt avec détails sur ce monument d'une très-grande importance pour notre histoire.

(2) A en juger par les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du grand prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis*. — Voir plus bas la citation textuelle de M. De Lalande.

cette hypothèse, l'inscription aurait un intérêt de plus; car on saurait par elle qu'au milieu du troisième siècle la métropole Vellavienne fut déclarée *ville libre*.

Dernièrement, en creusant des fondations tout à côté de Notre-Dame du Haut-Solier, on recueillit un assez grand nombre de blocs taillés. Un d'eux attira l'attention du propriétaire qui eut soin de le faire placer en évidence à l'angle méridional de sa maison du côté de la grande route. Les passans peuvent facilement l'apercevoir puisqu'il est à moins de deux mètres d'élévation. C'est un fragment d'inscription dont les lettres, admirablement formées, n'ont pas moins de 0,7 centimètres. Voici ce qu'il en reste :

AVGN
CASTRO
VELLAV

Le frère Théodore cite, dans son *Histoire de l'Eglise de Notre-Dame du Puy*, plusieurs autres inscriptions découvertes à Saint-Paulien ou aux environs. Il en est une, malheureusement fort incomplète et dont le sens est presque impossible à déterminer; nous la reproduisons, après avoir rectifié quelques lettres inexactly copiées, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par l'étude de la pierre originale. La voici :

E ETIAM POSTOL
VM FIDEM REPLE
VI MEIS HAEC FVIT
DIVITIAE CVRAM
RIT

L'abbé Lebeuf, Dom Vaissette, frère Théodore, MM. De Lalande et Mérimée en rapportent une autre, incrustée dans les murailles de l'ancienne collégiale de la ville; c'est une épitaphe :

IVLIAE
NOCITVR
NAE RMF
RVFINVS
MARIVS
VXORI CAS
TISSIME
PO (1)

Lalande, parce que nous pensons que de nouvelles fouilles pourront très-certainement mettre sur la voie de découvertes plus décisives. Selon M. De Lalande, il faudrait admettre qu'après la mort de son époux, l'impératrice vint finir ses jours à *Ruessium*, qu'elle y fut inhumée et que l'inscription est son épitaphe. Rien ne justifie cette opinion; nous croyons bien plutôt, que c'est en mémoire d'un grand service rendu, peut-être celui de la liberté, que la *Civitas Vellavorum* éleva un monument pour éterniser sa reconnaissance à *Etrucilla*. — En acceptant, pour ce qui regarde les vestiges perdus de cet édifice, l'opinion trop exclusive de l'abbé Lebeuf, à savoir que les antiquités qui sont au Puy et ailleurs dans le Velay, proviennent toutes de *Ruessium*, ne pourrait-on pas penser : 1° que ce fragment de frise, dans lequel on voit deux génies supportant le portrait d'une dame romaine, et deux autres entourant un aigle impérial; 2° que cette suite de riches bas-reliefs retraçant quelques épisodes de la vie privée d'une dame d'un haut rang, puisqu'on la voit assise à sa toilette, sortant ses parures d'un écrin, tandis qu'une esclave lui arrange les cheveux, — ne pourrait-on pas penser, disons-nous, que ces magnifiques débris proviennent du monument à *Etrucilla*?... — Bien des circonstances le feraient supposer. On voit, en effet, que c'est une femme qui occupe particulièrement la scène, et que, sur le verso des bas-reliefs, sont sculptées de grandes figures dont, il est vrai, on ne distingue que quelques parties, mais qu'on pourrait facilement croire celles de Dèce et de ses deux fils. Si l'on trouve une partie de ces débris enfouie dans des fondations d'église, les persécutions de l'époux d'*Etrucilla* contre les chrétiens motivent suffisamment cette réaction. — Quoiqu'il en soit, nous nous contentons d'indiquer cette conjecture, sur laquelle nous reviendrons bientôt, sans prétendre l'imposer comme document historique bien sérieux.

(1) *Juliae Nociturnae, Rufini Marii filius, Rufinus Marius uxori castissimae posuit (monumentum)*. — Rufinus Marius, fils de Rufinus Marius, a érigé ce tombeau à la plus chaste des épouses, Julia Nociturna.

Deux autres inscriptions trouvées, l'une près du village de Ceaux, l'autre sur la même direction, sont évidemment deux pierres tumulaires érigées par une mère à ses filles :

D. M.
ET AETERN
AE MEMORIAE
TVL.... MARTI
AE MARTIOLA
MATER POSV
IT. (1)

. . .
. . .
. . .
EMMAE MARTI
AE MARTIOLA
MATER POSV
IT. (2)

Nous citerons enfin un mot parfaitement lisible dont l'abbé Lebeuf n'avait pu préciser la signification, quoiqu'il le reconnût antique, et auquel M. De Lalande reconnaît un sens complet. Suivant cet antiquaire, c'est une *borne terminale* ou *limitante*; la voici :

HERMA
DIONIS. (3)

Nous croyons inutile de rappeler une quantité d'autres fragments dont il ne reste plus aujourd'hui que des restes informes. Les inscriptions peuvent avoir un grand intérêt historique; mais de tous les monuments c'est bien sans doute celui qu'il faut interpréter avec le plus de réserve. Un débris de sculpture révèle souvent tout une partie de l'ornementation d'un édifice; quelques lettres substituées dénaturent une inscription et lui donnent un sens mensonger.

Le propriétaire de la maison du quartier *Marcha-Dial*, dans laquelle se trouve l'inscription encore énigmatique..... *Etiam postolum fidem replevi mæis hæc fuit divitiæ curam*..... a, tout récemment, extrait d'une propriété voisine un énorme fragment de plus de 1 mètre 50 centimètres de hauteur, assez semblable à un fût de colonne surmonté de son couronnement. Après avoir attentivement examiné ce remarquable débris, nous croyons pouvoir dire que c'était un *autel antique*. Notre opinion se fonde sur cette habitude d'architecture qui prend dans des blocs distincts les fûts d'une certaine dimension et les chapiteaux. D'ailleurs ici le périmètre de la table ou partie supérieure est circulaire, les moulures qui composent la corniche du dessous se rapportent à aucun ordre déterminé et sont plutôt les ornements d'un autel Gallo-Romain que ceux d'un chapiteau quelconque.

Autel antique.

Un des plus irrésistibles arguments à opposer à ceux qui prétendent que ce n'est pas de Ruessium que proviennent quelques-unes des antiquités trouvées au Puy, à Polignac ou ailleurs, serait de leur montrer des fragments semblables, détachés évidemment du même édifice et gisants aujourd'hui dans l'une et l'autre localité. Un petit nombre de recherches produirait promptement de nombreux témoignages. Nous dirons plus tard nos conjectures sur ce que devint le monument d'Etrucilla; voici, quant à présent, un exemple que chacun peut apprécier.—Dans

Fragment de pilastre.

(1) *Dis Manibus, et æternæ memoriæ Tulliae Martiæ, Martiola mater posuit.* Aux dieux Mânes et à l'éternelle mémoire de Tullia Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

(2) . . . *Emmae Martiæ, Martiola mater posuit.* . . . A Emma Martia, sa mère Martiola a élevé ce monument.

(3) Il fallait que l'abbé Lebeuf n'eût vu ni la pierre dédicatoire à Etrucilla, ni l'épithaphe de *Nociturna*, pour qu'en parlant de celle-ci il ait pu dire qu'elle était la seule qu'on trouvât à Saint-Paulien; néanmoins il ne cherche pas à la traduire. M. De Lalande a été plus résolu, et voici la signification qu'il suppose: « tous les auteurs qui ont écrit sur les pierres limitantes, dit-il, semblent avoir donné l'explication de celle-ci, en faisant dériver le mot *Herma* d'*Hermès* (dont les Latins ont fait leur dieu *Therme*). Aussi suis-je porté à croire qu'elle a servi de *borne limitante* du champ, de l'enclos ou du domaine d'un propriétaire nommé *Dion*. L'inscription est gravée dans un grès blanc de 44 pouces de long sur 9 de haut, et peut se rendre ainsi *Herma* (sous-entendu *Campi*) *Dionis*; limite du champ de Dion. » —Au lieu de supposer une simple borne de champ, ne pourrait-on pas voir plutôt dans cette pierre une des limites, une des barrières de la ville? *Dionis* ou *Dionisiæ* resterait toujours le nom propre qui servait à la désigner.

—Evidemment, c'est demander à une hypothèse invraisemblable la définition d'une chose bien facile à expliquer.

Dans ses investigations sur les aqueducs de Saint-Paulien, M. De Lalande se laisse guider par des inductions plus simples, plus logiques; aussi nous paraît-il arriver à des résultats plus rationnels. La première remarque qui le frappe, et qui sans doute a dû se présenter à l'esprit de tous ceux qui ont visité cette ville, c'est la rareté des eaux. Il est fort étonnant, en effet, de ne rencontrer que des puits, des citernes sur le vaste emplacement d'une cité gallo-romaine.

« Certes, dit l'auteur dans ses *Essais historiques*, les Romains n'étaient pas gens à s'établir dans un pays où l'eau potable et saine leur manquât, eux qui en faisaient la plus grande consommation, particulièrement pour les bains dont l'usage était commun à toutes les classes du peuple. — Aussi, lorsque, dans les excavations que le hasard a fait faire, j'ai reconnu presque partout des restes de cuves et de thermes construits avec recherche et même avec luxe, je n'ai pas douté un instant qu'on avait établi les moyens d'y amener des eaux propices et abondantes. C'est donc vers la découverte des tuyaux conducteurs ou des aqueducs que mes soins se sont dirigés et vers les sources qui devaient les alimenter. J'espère être parvenu, au moins en partie, au but que je m'étais proposé dans l'intérêt de la ville elle-même.

« Dans la maison attenante à la butte du Haut-Solier, on a construit une écurie sur une portion de terrain *communal* et de tout temps *réserve*; circonstance essentielle à noter. Ce terrain a été usurpé sans autorisation, de sorte qu'on pourrait y fouiller et même en reprendre possession à volonté. Lorsqu'on creusa les fondations de l'écurie on rencontra, à l'aspect de l'ouest, un aqueduc solidement voûté, entièrement revêtu en ciment, ayant quatre pieds de large sur cinq de haut, et conduisant un jet de quatre à cinq pouces d'eau de source. Le propriétaire en profita pour fournir des eaux abondantes à un puits qu'il fit pratiquer; et il ferma aussitôt, en maçonnerie, la large ouverture de l'aqueduc, pour n'en conserver qu'une suffisante au passage du filet d'eau dont il avait besoin. Depuis cet événement, on a remarqué qu'une fontaine s'est tarie au bas de la côte de Choubert, à une demi-lieue de Saint-Paulien; ce qui donne à penser que l'aqueduc doit aboutir dans ses environs. Des témoins oculaires m'ont assuré que cet aqueduc est de toute beauté, et qu'il ne faut qu'enlever quelques pierres à l'ouest du puits pour entendre bouillonner l'eau.

« Un autre aqueduc existe encore au faubourg de Langlade dans la cave du sieur François Courtial. On n'en a point vu l'intérieur, mais on y entend l'eau couler. — Toujours est-il qu'avec très-peu de frais le premier de ces aqueducs pourrait être rendu à son antique destination, et je ne fais qu'un vœu, c'est que mes recherches archéologiques m'ayant conduit vers une découverte d'un intérêt majeur, la ville de Saint-Paulien puisse bientôt en profiter et y trouver une source inaltérable de santé et d'utilité générale!... — En continuant vers l'ouest, toujours en suivant la même direction, à peu de distance du Haut-Solier, nous nous trouverons dans le quartier nommé *Marcha-Dial*. A en juger par les étymologies, on peut croire que là était l'habitation des Flamines, ou au moins du grand-prêtre de Jupiter, le *Flamen-Dialis*. Les environs sont remplis de nombreux débris de vases, de poteries, de briques et de marbres. Dans toutes les maisons et les murs qui environnent la place, on remarque de grosses et belles pierres antiques bien taillées. Sous une grange démolie, à trois pieds de profondeur, on a rencontré les restes d'un vaste bassin bien cimenté, et tout auprès les vestiges d'une étuve dont les tuyaux de chaleur étaient en marbre blanc, poli sur les deux faces. J'en ai vu plusieurs pièces ayant deux à trois pieds de longueur sur neuf à dix pouces de largeur. Tout annonce qu'il existait là quelque établissement riche et somptueux. »

Aqueducs.

Opinion sur l'ouvrage
de M. De Lalande.

Ces détails, fort précieux, prouvent combien M. De Lalande se livra avec zèle à la recherche et au classement des antiquités vellaviennes ; aussi personne ne rendra plus hommage que nous aux études archéologiques de cet antiquaire, toutes les fois qu'elles prendront un double appui sur l'histoire et sur des découvertes vraiment concluantes. Cependant, nous dirons, avant d'en parler davantage, toute notre opinion sur son livre dont les bases se trouvent, du reste, dans le manuscrit Duranson. Il nous paraît juste de nous débarrasser d'une préoccupation qui trop souvent domine les écrivains de la province et les archéologues de localités, celle d'écrire pour plaire au pays, en cherchant à lui faire une antiquité grandiose, digne d'Athènes et de Corinthe. Que l'on montre les choses telles qu'elles ont été, c'est l'histoire. Si notre imagination n'engendre pas un colosse à la tête d'or et au torse d'airain, on comprendra mieux alors ses pieds d'argile. Donc, il nous arrivera de critiquer, chemin faisant, certaines opinions trop systématiques, beaucoup d'assertions erronées, comme en avancent tous ceux qui marchent les premiers dans les voies toujours difficiles d'une science nouvelle. Nous reprocherons souvent à M. De Lalande de s'être laissé facilement aller à donner, en général, une importance trop considérable à chaque chose, et à ressusciter exclusivement pour le Velay, par des rapprochements plus ingénieux que logiques, les grandes créations religieuses que les Grecs ne léguèrent certainement pas à notre petite contrée gauloise. Ce sera surtout en lisant les quelques pages écrites sur Polignac et sur ses antiquités, que nous ferons un sérieux retour sur le mémoire de l'abbé Lebeuf. Si celui-ci se montra trop exclusif, trop parcimonieux, combien celui-là fut fertile en hypothèses et prodigue de magnificences !...

IV.

PODEMNIACUM.

Aspect des ruines du
vieux manoir des
Polignac.



une lieue au midi de Saint-Paulien, à peu près à la moitié du chemin qu'il faut parcourir pour arriver au Puy, le voyageur visite et admire les ruines de l'antique manoir des seigneurs de Polignac. Par ce qui reste, on peut affirmer que cet immense château fut un des plus formidables du moyen-âge. Rien n'est encore aujourd'hui d'un aspect plus majestueux et plus étonnant que le gigantesque rocher perpendiculaire sur lequel il repose. Debout et dominant toutes les hauteurs de la contrée, cette grande lave est d'une forme tellement régulière, qu'on la prendrait pour une œuvre des hommes, si sa colossale grandeur ne révélait la main qui l'a faite ainsi. C'est sur son sommet qu'apparaissent les silhouettes sombres du vieux donjon, les tourelles chancelantes et les pans de murailles çà et là écroulés...

Nous

Nous dirons dans notre histoire de la féodalité quels longs détours il fallait suivre avant de pénétrer dans cette forteresse redoutable du roi des montagnes et combien de périls attendaient le téméraire aventuré dans ces parages, sans le bon vouloir du châtelain. — Maintenant la fatigue de la route est l'unique obstacle; car ces travaux de la domination sont renversés. A quelque heure du jour qu'on se présente, on peut paisiblement entrer. Les barrières sont brisées, la mousse couvre déjà les lourds contrepoids des ponts-levis, les fossés se reconnaissent à peine; les abîmes seuls sont toujours entr'ouverts et se multiplient par des démolitions incessantes. La grande porte, celle qui s'ouvre sur la plate-forme, est scellée, d'un côté à une pointe de rocher suspendue à deux cents pieds sur des précipices, de l'autre à une masse basaltique que domine une tour encore bien conservée. Cette tour, placée comme une sentinelle terrible, pouvait écraser de pierres, percer de flèches, brûler d'huile bouillante et de plomb fondu toute une compagnie de gens de guerre arrivée jusque-là, sans qu'aucun pût, même par la fuite, échapper à un ennemi vigilant dont on ne voyait ni les yeux, ni les bras. — Le visiteur étranger, qui ne sait rien de ce qu'il va trouver, est tout surpris d'apercevoir devant lui des champs cultivés. Un instant il pourrait oublier que les récoltes qui l'entourent poussent sur des monceaux de décombres; mais à mesure qu'il avance, son regard mesure la vaste étendue de l'ancien manoir. Tout autour du plateau, sur ses bords les plus escarpés, règne une muraille crénelée à laquelle, de distance en distance et à chaque aspect, sont puissamment reliés des ouvrages de défense dont les ruines paraissent formidables, tant elles effraient par leurs prodigieuses dimensions et par les profondeurs sur lesquelles on les voit prêtes à s'engloutir.

Bien des villes au moyen-âge occupaient moins d'espace, contenaient moins de constructions que la demeure isolée des vicomtes. Pour s'en convaincre, il faut n'avoir visité qu'une seule fois ce qui reste debout, ce dont on s'est servi successivement pour bâtir presque en entier le bourg de la Châtellenie, et ce qui git entassé pêle mêle sous la loi d'une décomposition silencieuse. — Sculptures romaines, monuments du paganisme et de la chrétienté, architectures de toutes les époques, sont dispersés en ce lieu dans la confusion la plus grande. Plus de cent volumes parlent de ces ruines, plusieurs ont été publiés exprès : les uns pour affirmer l'illustre et très-antique usage de chacune de ces pierres; les autres pour contredire, pour nier ces allégations, les traitant d'ignorantes et de mensongères. Il est vrai que ce rocher de Polignac est peut-être un des lieux où se sont livrés le plus de batailles archéologiques, et il s'y rompra plus d'une lance encore. *Samuel Guichenon*, dans ses Notes; le père *Sirmond*; le président *Fauchet*, dans ses Antiquités françaises; le président *Savaron*, dans ses Observations sur la sixième lettre du 4^e livre de *Sidonius*; *Chabrol*, dans sa Coutume d'Auvergne; *Guillaume Paradin*, dans ses antiquités de Lyon; *Pierre de Saint-Julien*, dans ses Antiquités de Bourgogne; *Gaussincourt*, dans son Histoire de Malte; *Gabriel Siméoni*, dans sa Description de la Limagne d'Auvergne; le chanoine *Audigier*, dans ses Manuscrits; le père *Branche*; le vieux poète *Hugues d'Avignon*; l'abbé *Lebeuf*; *Faujas de Saint-Fond*; *Odo de Gissey*; frère *Théodore*; *Dom Vaissette*; *Montfaucon*; les auteurs de la *Gallia christiana*; *Michel Arnaud*; *Charles Nodier*; *Touchard Lafosse*; *Mangon De Lalande*; *Desribiers*; *Dulac de la Tour*; *Prosper Mérimée*; *Félix Grellet*; le vicomte de *Becdelièvre*, etc. etc., ont émis au sujet de ces antiquités les opinions les plus contraires. Dans ces derniers temps surtout la querelle a été vive.

Séduits par l'aspect solennel et grandiose de ce gigantesque monolithe, ceux qui résolvent par la poésie les doutes que la science laisse derrière elle, veulent que de tous temps le rocher de Polignac ait servi d'autel aux divinités tutélaires de la contrée. L'imagination leur montre au fond des âges les Druides y dressant des tables de sacrifices pour faire couler le sang des victimes humaines. Plus tard, elle leur fait admirer les splendeurs monumentales d'un temple immense

Écrivains qui ont parlé
de ce château.

Erreurs accréditées sur
son origine et sur celle
de ses premiers maîtres.

à l'Apollon Delphique, debout sur la pierre de l'ancien culte gaulois ; elle peuple ce roc solitaire de prêtres et d'oracles. Un masque en grès, une inscription et quelques débris gallo-romains venus, à n'en pas douter, de Ruessium et apportés par les anciens seigneurs lorsqu'ils construisirent leurs chapelles, voilà les preuves qu'ils invoquent ; puis, confondant les travaux de la féodalité avec ceux des époques antérieures, il les font tous également servir à la démonstration du système mythologique le plus erroné et le moins applicable au temps et au pays dans lesquels on le suppose exister. Une large excavation qui traverse toute la profondeur du rocher, simplement pratiquée par les féodaux pour se ménager une fuite ou pour introduire des vivres dans la place en cas de siège, servait aux émissaires des prêtres ; une citerne du moyen-âge, comme on en voit beaucoup d'autres, était la salle souterraine au fond de laquelle se cachait celui qui devait faire parler le dieu ; il n'est pas jusqu'à la margelle de ce vulgaire réservoir qui ne fût l'autel antique sur lequel reposait l'image d'Apollon, dont la bouche, toujours béante, rendait les oracles. Ajoutant à cette invention, d'autres prétendirent que *Sidonius* était né en cet endroit, qui était le domaine de ses ancêtres, et que ce fut précisément du culte célèbre dont nous venons de parler qu'était venu à sa famille le nom d'Apollinaris. Pour accréditer cette fable, les Polignac avaient précisément placé l'illustre évêque au rang de leurs aïeux, et l'avaient soigneusement choisi pour patron de toute leur lignée. C'est en plantant leur arbre généalogique dans cette nuit séculaire qu'ils surent le faire vigoureusement germer sur ces mystérieux décombres. — Nous allons examiner toutes ces assertions historiquement et archéologiquement ; nous les prendrons à leur origine pour les suivre jusqu'à nos jours, et ferons voir à combien d'erreurs on s'expose, quand, au lieu de s'adresser froidement à la science, à l'histoire et à la raison, on se laisse conduire par quelques équivoques plus ou moins ingénieuses dans les mots à de véritables hallucinations.

Pour procéder avec ordre, nous examinerons d'abord les preuves tirées de l'histoire, ensuite celles que fournit la science, et nous démontrerons :

1° Que le nom de Polignac se trouve généralement écrit *PODEMPNIACUM* dans les plus vieilles chartes, et que les changements qu'on remarque datent des temps postérieurs ;

2° Que le nom et la famille de *SIDONIUS APOLLINARIS* sont complètement étrangers aux sires de Polignac et à leur château ;

3° Que ce n'est qu'à partir du seizième siècle qu'on entend parler pour la première fois d'un temple d'Apollon sur le roc féodal du Velay, et que la manière dont s'exprime Gabriel Siméoni est loin d'être un témoignage sérieusement acceptable ;

4° Qu'il est matériellement impossible de ne pas reconnaître, par l'étude même des débris gallo-romains recueillis à Polignac, que ces débris ont dû y être nécessairement apportés ;

5° Que rien ne permet d'attribuer les vestiges antiques trouvés à Polignac plutôt à un temple d'Apollon qu'à tout autre édifice ;

6° Que jamais l'empereur Claude n'est venu et n'a pu venir à Polignac.

Podempniacum.

L'argument tiré des origines étymologiques n'est pas, en pareille question, sans une grande valeur. Il est bien positif que si l'on prouve que l'apparente ressemblance observée entre les mots *Apollon* et *Polignac* est toute fortuite et que ce dernier nom s'écrivait primitivement d'une manière différente, on aura péremptoirement répondu à ceux qui font dériver l'un de l'autre. Gruter avait été d'abord séduit par ce singulier rapprochement, il en convient ; mais, après avoir examiné les choses de plus près, il rejette cette opinion comme ridicule. Le père Sirmond, l'abbé Lebeuf et Mérimée se rangent sans hésiter à ce dernier avis. Les uns et les autres ont pu, en effet, facilement se convaincre par *plus de cent* témoignages écrits que le nom du château,

plus tard celui de ses maîtres, était primitivement *PODEMPNIACUM*. Or ce n'est pas ici la simple différence d'une lettre qu'il importe de constater, c'est toute une acception significative dans la racine du mot. La ville du Puy s'appelle *Podium*, parce qu'elle est construite sur un rocher et que dans la basse latinité, *Podium* se traduit par *éminence*, *élévation*. Une raison semblable déterminait le nom de *Podempniacum*. Cette lettre *D* est donc ici essentiellement caractéristique; si par la suite elle se vit changer en *L*, nous ne saurions dire si ce fut le résultat d'un calcul généalogique de la part de ceux qui opérèrent cette substitution; mais ce qui est évident, c'est que rien n'est plus ordinaire dans les idiomes de nos contrées que de voir la dure syllabe *empn* transformée en *ign*. *Solempniacum* devient *Solignac* alors que *Podempniacum* s'écrit *Polignac*.— Nous venons de dire que les témoignages abondaient; il suffit pour les vérifier de parcourir les *Preuves* de l'histoire des Dauphins d'Auvergne, celles de la *Gallia christiana* et de l'histoire du Languedoc; à chaque page ce nom se reproduit. Nous citons ici quelques pièces provenant de différentes sources. Nous aurions pu multiplier jusqu'à satiété notre démonstration.

Nous trouvons dans l'ancien cartulaire de l'église de Brioude différentes pièces de 895, 898, dans lesquelles il est question d'un *vice comes Armandus*; quelques-unes sont même signées de ce nom et de ce titre, sans autre désignation (1).— Un acte fort important de l'année 936 porte la signature de plusieurs vicomtes; mais celle des Polignac ne paraît point encore (2). Il est même certain qu'au commencement du dixième siècle, le château de Polignac n'avait pas donné son nom à ses possesseurs quels qu'ils fussent. Nous lisons en effet dans le cartulaire de l'église de Brioude qu'un acte signé par l'évêque Godescalc, l'évêque Aurèle, le vicomte Dalmatius et quelques autres, fut affirmé au château appelé *PODANIACUS*. *Facta affirmatio ista fuit III non. jun. Apud castrum quod vocatur PODANIACUS, regnante Radulpho rege Francorum nec non Aquitanorum* (3), sans qu'il soit question du maître de ce château. — Ce nom revient en 976, dans un titre de l'évêque Etienne rappelé par Baluze et conservé dans les archives de la cathédrale de Clermont; mais on n'y parle que de l'église *PODOMPNIACHO* (4); enfin, dans une donation du onzième siècle, un vicomte Armand écrit..... *Mortuo patre in castro PODEMNIACO* (5), sans ajouter au nom de son père ni au sien celui de leur manoir.

Plus tard, dans les chroniques du monastère de Saint-Pierre du Puy, apparaît en 1112, un *Pontius vicecomes PODEMNIACENSIS* (6); seize ans après on lit dans une donation de l'évêque Umberto.... *Anno ab incarnatione Domini MCXXVIII ego Umbertus.... dono quæ est in castro*

(1) *Sacrosanctæ Dei ecclesiæ sancti Juliani martyris vico Brivate..... Nos enim in Dei nomine ARMANDUS et uxor mea BERTILDIS cedimus..... facta cessio ista die Sabbati in mense Augusto, anno VIII regnante Odone rege Francorum seu Equitanorum. Sig. ARMANDO vicecomite. Sig. BERTILDE, uxore sua. Sig. ESTIMONI. — An 895. — Baluze, Preuves de l'Histoire d'Auvergne, liv. I, p. 40.*

Un acte à peu près semblable de 898 suit immédiatement.

(2) *Auctor omnium bonorum et amator humanæ salutis..... (et in fine)..... Nos ergo precamur et contestamur per Deum et in Deum et per omnes sanctos ejus ut hanc nostram constitutionem nullus rex unquam, nullus episcopus, nullus vicecomes, neque, ut supra dictum est, ullus unquam homo inquietare præsumat, divinam comminationem pertimescens, quâ dicitur: maledictus qui transfert terminos proximi sui, et qui consenserit illud promereatur: Benedictus qui est bonis consentiens. — Sig. RAIMUNDI ducis Aquitanorum; GUOTHESCALCHI episcopi; DALMACII vicecomitis; INGELBERGE; DALMACII filii ejus; BERTRAMNI; STEPHANI; ROTBERTI vicecomitis, etc., etc. — Id., p. 45.*

(3) Vide, 40-44. — *Capitularium*, p. 4537.

(4) Nous avons cité ce document, quoiqu'il pourrait bien être ici question d'un lieu différent de celui dont nous parlons; mais la similitude d'orthographe peut offrir quelque intérêt dans la question qui nous préoccupe.

(5) *Litteræ seu breve Armandi vicecomitis de PODEMNIACO, pro S. Andeolo. — Incipit in nomine domini breve de dono quod fecit Armandus vicecomes, et ejus filius scindens-ferrum Stephanus, mortuo patre, in castro PODEMNIACO in honore Domini N. J.-C. — Ego Armandus dono pro anima mea, et pro anima Adalaisis meæ uxoris..... Mansum unum in PODEMNIACO quem vocamus mansum del-col, et Furno, et Las Dayodenas..... Si aliquis aut ulla ex omnibus meis hereditibus dicti comitis Hermandi hanc cartam inquietare voluerit, in Arverno flammivomis ignibus cum Datan et Abiron et Juda traditore demergatur..... Sig. HERMANNI vicecomitis; STEPHANI ejus filii Aniciensis patriæ episcopi, etc., etc. — Ex tab. Piperacensi... in Gallia christiana, t. II. — Instrumenta Ecclesiæ Aniciensis, p. 229.*

(6) *Cognoscens autem papa invidiam malignorum, facta audientia ex utràque parte, consecrans eum in antistitem Aniciensis*

en date de 1314, on lit d'abord *Poncium de PODEMPIACO decanum Brivatensem*; puis, quelques lignes plus bas, *Armandum vicecomitem de POLOIGNAC*, c'est le mot francisé, et enfin *Armandi PODEMPIACI* (1).

Rien n'est difficile à extirper comme une erreur historique quelque grossière, quelque absurde qu'elle soit, lorsqu'elle a été sérieusement avancée même dans le plus méchant ouvrage. Tous ceux qui suivent la reproduisent sur la foi de l'inventeur, et comme fort souvent on omet de faire connaître la source à laquelle on a puisé, pour paraître avoir le mérite de la recherche, il en résulte que cette erreur acquiert à la longue toute l'autorité d'un fait acquis, et qu'on finit par lui appliquer l'axiôme de droit : *Res judicata pro veritate habetur*. — Nous disons ceci à l'occasion de la généalogie de la maison de Polignac, dans laquelle certains archéologues trouvent un argument facile en faveur des antiquités apolloniques du rocher vellavien. Leur raisonnement est simple, pour peu qu'on veuille s'y prêter. « Les Apollinaires, disent-ils, étaient les anciens « prêtres d'Apollon; or, Sidonius avoue que son aïeul fut le premier de sa race qui embrassa « le christianisme, donc les autres étaient sectateurs des faux dieux. Le titre d'Apollinaire ne « laisse aucun doute sur la fonction sacerdotale de celui qui le donna à sa lignée, d'où il faut « conclure que, puisque le saint évêque de Clermont assure que le château de Polignac fut celui « de ses ancêtres, c'est du culte d'Apollon qui s'y célébrait, qu'est venu le nom du manoir et « le surnom de sa famille. » On va même plus loin, on indique la lettre qui fait ainsi parler Sidonius. Comment douter après cela?

Les Apollinaires.

En réponse, qu'on nous permette d'abord quelques citations. Pour arriver à la vérité il importe de montrer comment et dans quel but elle fut si singulièrement obscurcie. « En parlant « d'époque, dit M. De Lalande dans sa *Dissertation sur les antiquités de la Haute-Loire*, il en « est une précieuse à signaler; le docte Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont au cinquième « siècle, issu lui-même de la race antique des Polignac (2), va nous faire connaître que son « grand père fut le premier de sa famille qui embrassa le christianisme...

.
*Primus de numero patrum suorum
Sacris sacrilegis renunciavit.*

« D'après ce dernier vers, *il reste prouve* (3) que, jusque vers le cinquième siècle, les seigneurs « de Polignac ont dû faire travailler à la restauration d'un temple auquel ils tenaient d'autant « plus qu'ils tiraient leur nom d'Apollon même, ainsi que l'assurent les plus anciennes « chroniques du pays (4). »

(1) Pour trouver quelques titres avec la lettre L, voir Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, p. 251. — Dans un titre de 1340, on trouve *Armandus vicecomes POLOUNIACI*. — Audigier, dans ses *manuscrits*, indique, sans la citer, une lettre d'Adalbert, évêque de Mende, au roi Louis-le-Jeune, dans laquelle il parle d'Armand, vicomte de *Poloniac*, au même temps où ce roi écrivait *PODEMPIAC*.

(2) *C'est poser en fait ce qu'il faut résoudre.*

Un homme d'un grand mérite n'a pas été moins affirmatif en pareille occasion. Dans une épître dédicatoire à M. le duc de Polignac de son ouvrage *Minéralogie des Volcans* (in-8°; Paris 1784), Faujas de St-Fond, n'hésite pas à dire : « Un auteur du cinquième siècle, Sidoine Apollinaire, fils d'un préfet des Gaules, nous ayant transmis des détails remarquables sur les *Antiquités de Polignac*... » Où donc Faujas a-t-il lu un mot relatif à Polignac dans les ouvrages de l'illustre évêque? — Dans son grand in-folio de *Recherches sur les volcans éteints*, p. 356, le même auteur va plus loin; il dit : « Un abîme servait aux fourberies des prêtres d'Apollon. Par là, ils rendaient des oracles à Polignac, ainsi que plusieurs auteurs anciens, tels que *Sidoine Apollinaire et autres, en font mention*... » Voilà une citation mensongère comme il ne s'en fit jamais.

(3) Pour quiconque sait un peu de latin, ces vers prouvent la conversion de son aïeul au christianisme, et ne prouvent pas autre chose. La conséquence qu'en tire M. De Lalande est au moins fort surprenante.

(4) Rien n'est vague comme ces mots : *J'ai lu dans un manuscrit, les plus anciennes chroniques disent*, etc. En pareille matière, il faut citer textuellement le manuscrit et donner sa date, pour que chacun puisse au besoin vérifier et apprécier l'autorité qu'on invoque. — Nous avons des chroniques vellaviennes qui remontent aux premiers siècles, et ce n'est que dans les ouvrages d'Odo de Gisey et de frère Théodore, c'est-à-dire à partir du seizième siècle, qu'on entend parler de cette absurde origine des Polignac.

A quel caractère reconnaît-il un visage d'Apollon dans cette tête mutilée ? généralement, le maître de la lumière, symbole de la jeunesse éternelle, ne portait pas de barbe ; et ce n'est pas sans doute parce que notre image en est surabondamment pourvue qu'il faut choisir la divinité que, par préférence, on devrait exclure.

De tous les écarts d'imagination auxquels se sont livrés ceux qui ont voulu démontrer *quand même* l'existence d'un temple d'Apollon à Polignac, sans contredit le plus extraordinaire est bien l'argument tiré de la présence en cet endroit d'une inscription que voici :

Inscription.



Si l'on demande ce qu'il peut y avoir de commun entre le culte d'Apollon à Polignac et l'empereur Claude, et par quel mystérieux enchaînement de démonstrations on arrive à faire de cette inscription la pierre fondamentale d'un immense édifice ; certains antiquaires répondent que les vestiges antiques prouvent le temple ; que l'étymologie, l'histoire et la tradition déterminent la divinité ; que la configuration des lieux révèle jusqu'à la fourberie des prêtres ; et ils ajoutent, par voie de conséquence, que cette inscription porte les noms et les titres de Claude, parce que lui-même avait fait construire l'édifice qu'elle consacrait. — Si l'on se montre étonné de cette fantaisie d'empereur, qui va choisir un tel endroit, l'hypothèse trouve de promptes solutions, et sans hésiter imagine un oracle d'Apollon en grand honneur dans le Velay, au temps où Claude traversa les Gaules pour aller conquérir les Iles Britanniques. Rien n'était alors plus naturel, *en passant dans ces quartiers*, comme dit Lancelot, que d'interroger le dieu sur le résultat de l'entreprise et de se le rendre favorable par l'édification d'un temple nouveau.

De telle sorte, cependant, que pour expliquer une inscription, fort simple du reste, on est obligé de supposer un monument, que pour motiver ce monument il faut qu'un empereur intervienne en personne, et que pour comprendre la présence d'un César sur le rocher vellavien il est nécessaire d'y créer un autre temple depuis longtemps célèbre (2). — Nous avons déjà

semblables à celles de Polignac, c'est-à-dire resserrées vers le col, et fort évasées à la partie inférieure. On en trouve de pareilles aux châteaux d'Arzon et de Mozan, à l'abbaye de Chanteuges ; il en existait une autrefois au château d'Allègre, et on nous assure que le château de Lavoûte-Polignac en possède encore une maintenant... Comme on le voit, le précipice et le puits de l'Oracle n'existent en réalité que dans l'imagination de ceux qui ont eu le malheur de ne pas reconnaître des constructions bien caractérisées appartenant à l'architecture du moyen-âge, et ne présentant aucune espèce de traces de l'antiquité gallo-romaine. Ainsi s'évanouissent toutes ces suppositions qui peuvent être fort ingénieuses, mais qui certes n'annoncent pas de bien solides connaissances de l'archéologie du moyen-âge chez les antiquaires du Velay. »

(1) TIBERIVS CLAVDIVS CAESAR — AVGVSTVS GERMANICVS. — PONTIFEX MAXIMVS. TRIBVNITIA — POTESTATE V IMPERATOR — ... XI PATER PATRIAE CONSVL IIII.

(2) Voici le passage textuel de M. De Lalande : — *Comme on le sait*, cette inscription atteste la présence et en même temps la politique ou la pitié de l'empereur Claude. En effet, *des traditions orales, plusieurs relations et de très-anciens manuscrits s'accordent à dire que ce prince vint en pompe de Lyon à Polignac* consulter l'oracle d'Apollon ; qu'il y donna des preuves de son attachement à la religion, et que les prêtres consacrèrent cet événement par une inscription qu'ils firent placer sur les murs du temple. — Voici maintenant le très-ancien

pu apprécier quelques parties. (1) — Plus tard, M. Mérimée, un des esprits les plus distingués de ce temps, passa par le Velay et vérifia tout ce qu'on avait dit, en qualité d'inspecteur-général des monuments historiques, le livre de M. De Lalande à la main, les antiquités sous les yeux. Son jugement ne laissa point d'incertitude; Polignac était dépossédé de nouveau. — A peine cette opinion fut-elle publiée que M. de Becdelièvre prit la plume pour la combattre. Il avait jadis concouru à l'édifice dont M. De Lalande devint l'architecte officiel, c'était pour lui presque un devoir paternel de défendre ces témoignages d'illustration passée dont certains sceptiques osaient dépouiller le rocher vellavien. — A quelque temps de là, notre compatriote Félix Grellet faisait paraître sur *Polignac et ses antiquités* un excellent travail; il rectifiait les erreurs auxquelles Siméoni avait donné lieu, quand l'adversaire de Mérimée se retourna vivement contre lui (2). Nous assistâmes au débat; et, après avoir étudié cette question avec tout le soin qu'il nous a été permis d'y apporter, nous redirons avec l'abbé Lebeuf que les antiquités qui sont à Polignac y ont été nécessairement apportées, et que rien ne prouve que ce masque, cette inscription, ces archivoltas et le reste aient le moindre rapport avec Apollon.



(1) Nous sommes certainement rempli de respect pour cet antiquaire qui, depuis plus de vingt ans que ses *Essais* sont publiés, a parcouru une carrière scientifique des plus honorables. Notre critique s'arrête à la publication de 1826; mais puisque cet ouvrage contient de nombreuses erreurs, n'est-il pas de notre devoir de les signaler?... Néanmoins, ce livre n'aura pas été sans utilité. Il pose les questions archéologiques locales, en résout quelques-unes avec bonheur, provoque sur les autres des discussions qui peut-être finiront par porter un peu de lumière sur ces ombres de l'antiquité.

(2) Qu'importe ce débat sur l'étymologie d'un nom, sur l'origine d'une pierre? L'oracle de Polignac ne parle plus, et lui seul peut-être pourrait avec certitude dire sa véritable histoire; mais ce qu'il ne saurait pas mieux que nous, ce sont les services que M. le vicomte de Becdelièvre a rendus à son pays. C'est à lui particulièrement que la ville du Puy est redevable de son Muséum. Non-seulement par son intelligence, son zèle persévérant et son crédit il est parvenu à composer pièce à pièce ce riche dépôt public; mais lui-même, désintéressé plus qu'aucun autre, s'est presque dépouillé de tout ce qu'il pouvait avoir de précieux. Quel sacrifice pour un ami des beaux-arts que de se séparer ainsi de charmants ouvrages!... — C'est avec le concours de M. Ruelle, payeur à Lyon, de M. Bertrand de Doue, notre savant compatriote, que M. de Becdelièvre organisa, sous le patronage de la société d'Agriculture, les écoles industrielles gratuites du Puy qui resteront un immense bienfait pour le pays. Constamment enfin le nom de cet honorable citoyen s'est présenté à la pensée de chacun, quand il s'est agi de rappeler un noble exemple de patriotisme et de générosité. Comme toutes les âmes passionnées qui épousent avec ardeur ce qu'elles chérissent, M. de Becdelièvre s'est pris nous dirons presque de querelle avec tous ceux qui sans lui ont osé toucher à l'arche dont il s'est depuis longtemps constitué la vigilante sentinelle. Il est jaloux des ruines qui couvrent les rochers vellaviens, et plus ses cheveux blanchissent, plus il se sent de juvénile impatience au cœur. A l'entendre, ce ne sont que de sceptiques esprits qui peuvent tenter ainsi le désenchantement de cette antiquité grandiose; ce sont autant de mains sacrilèges que celles qui portent sur nos vieilles églises le marteau des restaurations... Et nous-même, qui paraissions faire cause commune avec les uns et les autres, que n'avons-nous pas mérité?... Quoi qu'il en soit, nous aurions cru ne pas exprimer fidèlement notre pensée si, à côté même de la critique de l'œuvre, nous n'avions pas fait connaître notre opinion sur le sentiment qui l'inspira; on peut discuter un instant les appréciations d'un archéologue, sans pour cela cesser de rendre hommage à l'homme excellent, au compatriote dévoué, qui n'eut pour adversaires que ceux qu'il crut être les détracteurs des monuments et de la gloire de sa terre natale...

celui que nous décrivons, l'animal s'élance sur une montagne; on voit même un sanglier acculé au sommet et sur la défensive. Le sens de cette lutte a été habilement interprété par ces savants. Si notre cartouche était entier, peut-être pourrions-nous appliquer à ce fragment de frise les explications qu'ils donnent sur celui des Vosges; malheureusement, une partie nous manque; aussi nous garderons-nous d'y suppléer par une hypothèse. Nous dirons seulement, sans prêter une signification allégorique à ces grandes figures d'animaux, que le lion était l'emblème des Romains, et le sanglier celui des vieux Gaulois.

N° III. CERF TERRASSÉ ET MORDU PAR UN LION. (*Bas-relief. — Suite de la même frise; au musée du Puy, 0,82 de hauteur*). — Rien ne prouve mieux l'étendue de cette magnifique frise que les solutions de continuité nombreuses qui en séparent les fragments; ces sujets en général ne peuvent s'ajuster; ils suivent ou préparent des épisodes qu'il est par cela même fort difficile d'expliquer. C'est un livre dont nous avons seulement retrouvé quelques feuillets épars. Ici, nous voyons le train de derrière d'une biche en fuite, et un cerf à genoux terrassé par un animal qui lui déchire le flanc. Comme la tête seule de ce dernier apparaît et qu'elle est un peu mutilée, ce serait téméraire de vouloir le désigner d'une manière positive; cependant tout porte à croire qu'il s'agit d'un lion, d'un léopard ou d'un énorme chien. Quoi qu'il en soit, le motif principal est admirablement exécuté. Triomphant de cette pierre ingrate, l'artiste a fouillé le grès avec une remarquable vigueur, et a su rendre avec une précision anatomique très-savante les jambes grêles du cerf aux abois.

N° IV. — BICHE ET CERF EN FUITE. (*Bas-relief. — Suite de la même frise; dans le soubassement extérieur du chevet de Notre-Dame; 0,82 de hauteur*). — Le premier cartouche qui se voit à gauche du soubassement extérieur de l'église Notre-Dame du Puy est tellement fruste, que ce serait nous aventurer fort que de chercher à le décrire. On peut seulement affirmer, d'après toutes ses proportions et ses formes, qu'il appartenait à la même partie de l'édifice. — Celui qui vient immédiatement après est fort remarquable, tant par son excellente exécution, que par son parfait état de conservation. Il représente une biche et un cerf effrayés, fuyant à toute vitesse. Sur un arbre en avant, l'artiste a sculpté un enfant nu, assis et s'arrachant une épine du pied. Évidemment ce motif, hors des proportions de l'ensemble, est à part de la grande scène de chasse. C'est une fantaisie, placée là probablement pour achever de remplir la pierre, qui rappelle un de ces bons modèles de l'antiquité grecque, modèles qu'on devait connaître et étudier dans les écoles gallo-romaines des deux premiers siècles (1).

lorsque la religion des Gaulois fut confondue avec la religion des Romains, ce qui commença sous Tibère, le peuple victorieux eut l'adresse d'accoler ensemble, sur les monuments, un mot de sa langue et un autre tiré du Celtique. Le lion et son inscription appartiennent évidemment aux Romains; cet animal était inconnu avant eux dans les Gaules. Considéré comme emblème, le lion est le domicile du soleil, le dispensateur des lumières les plus éclatantes. Dans ses attributs naturels, c'est l'image de la force, de la noblesse et du courage. Les Romains l'avaient adopté comme un symbole de la puissance de leur empire. — L'inscription *Bellicus* exprime l'état hostile du lion contre le sanglier, et le triomphe qu'il espère de son courage belliqueux. C'est le Romain sous l'emblème du lion. — Le sanglier était l'animal des Gaules; c'était même l'emblème des *Sequani*, le premier des peuples Gaulois. Il était si commun dans ce pays qu'il était plus dangereux que le loup. Les Gaulois portaient les formes du sanglier en signe de leur religion sur leurs enseignes militaires. Chez les Germains, le sanglier était le symbole de la divinité qu'ils appelaient *Odin*. Le porc était consacré à Mercure, c'était l'image de l'hiver. Ainsi, le sanglier et son inscription celtique représentaient les Gaulois ou plutôt les Druides, les premiers de la nation et les chefs de la religion figurée sous cet emblème. L'amour excessif des Gaulois pour les femmes, porté jusqu'à la fureur, est exprimé par le phallus que l'on a donné au sanglier. — Le sculpteur n'a rien omis de ce qui pouvait indiquer les rapports du monument avec la montagne. La pente légèrement inclinée de la scène représente la distance qui sépare la grande plate-forme du sommet, où il semble que l'on arrive avec le lion par une pente très-longue et peu rapide. Le rocher auquel est acculé le sanglier représente le point culminant de la montagne où les Druides faisaient leurs sacrifices et qu'il paraît défendre. Ce point en effet, taillé à pic, est très-escarpé; il n'est abordable qu'à l'est, précisément en face du cartouche. »

Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié (par GRAVIER).

En lisant ce passage, nous n'avons pu nous empêcher de songer à notre bas-relief et à la grande inscription *DYNOCOVE*; celle-ci n'est pas entière et aurait bien pu, comme celle du temple du Donon, se rapporter à quelque allégorie politique. Cependant, la forme des lettres ne nous semble pas permettre un rapprochement.

(1) Les deux bas-reliefs que nous décrivons, ainsi que les deux suivants, sont ceux dessinés dans notre atlas à la planche des antiquités Romaines et compris sous le n° 5.

sujet, les fleurons du second, les gracieuses consoles et la fleur du troisième, sont également d'un même style et concourent par leur rapprochement à justifier l'origine que nous leur attribuons.

N° VIII. — FRAGMENT D'IMPOSTE (*au musée du Puy*). — On reconnaît, à première vue, qu'un des blocs antiques déposés au musée du Puy était l'extrémité supérieure du jambage droit d'une porte. 1° La pierre est sculptée sur trois côtés; 2° une imposte couronne seulement la partie destinée à supporter la retombée de l'arc, puis s'arrête brusquement pour faire place aux figures qui couvrent les parois du mur; 3° un bas-relief, représentant un griffon assis sur ses pattes, décore l'épaisseur de la pierre; 4° une des faces laisse voir une portion de personnage drapé, debout, comme appuyé sur le cordon d'imposte et sur les rinceaux qui encadrent ce côté de la porte; 5° la face opposée a le même encadrement sur son angle; seulement, à l'endroit où s'interrompt la corniche, commence une série de petits bas-reliefs représentant divers sujets, aujourd'hui plus ou moins difficiles à déterminer. Celui de la pierre que nous décrivons est ainsi traduit dans la notice du musée: « personnages occupés à une cérémonie religieuse. On croit reconnaître dans la main de l'un d'eux le bâton augural ou le *commentaculum*. Sur la face opposée on remarque une figure qui peut être celle d'un général ou d'un empereur romain. »

N° IX. — SUITE DU MÊME SUJET (*au musée du Puy*). — Ce bloc se rapporte à la même muraille; seulement celui-ci n'est sculpté que sur les deux faces opposées. D'un côté, on voit un pied de grandeur naturelle chaussé du *campagnus* et paraissant appartenir à une figure assise; de l'autre, se poursuit la scène des petits bas-reliefs dont nous avons parlé. — Ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que cette pierre devait être placée dans une partie inférieure; puisque du côté de la grande figure elle est terminée par un large encadrement de rinceaux, de l'autre par une bordure quadrillée que les auteurs de la notice, nous ne savons trop pourquoi, prennent pour une barrière destinée à fermer l'enceinte des sacrifices.

N° X. — TÊTE ET DRAPERIE (*à la Cathédrale; ancienne sacristie*). — En montant à Notre Dame par la rue du Cloître, on aperçoit dans le mur de la sacristie (1), à une élévation de trois mètres, un bloc du même grès que les précédents et sur lequel est sculptée une tête de grandeur naturelle. Le personnage est posé sous une draperie. Nous pensons que ce fragment appartient au sujet que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire, à la figure chaussée du *campagnus*.

N° XI. — FEMME A SA TOILETTE (*à la Cathédrale*). — En jetant de nouvelles fondations, on a trouvé sous un des piliers de la cathédrale un énorme bloc gallo-romain, qu'il fut impossible d'arracher sans compromettre la solidité de cette portion de l'église, mais dont on fit prendre une empreinte en plâtre, aujourd'hui au musée. Nous fûmes assez heureux pour voir l'original durant les quelques heures qu'il resta découvert, et nous demeurâmes convaincu qu'il faisait partie de la série des petits bas-reliefs indiqués aux N°s VIII et IX. Sans aucun doute la pierre était sculptée sur son autre face; et cette sculpture devait aussi représenter un motif, tracé sur une échelle plus vaste, se rapportant au numéro X et au revers des deux autres. Quoi qu'il en soit, le côté apparent nous a montré deux bas-reliefs encadrés l'un à côté de l'autre, représentant: le premier, une dame romaine assise et tenant sur ses genoux la boîte qui renferme ses parures, tandis que sa suivante, placée derrière elle, lui arrange les cheveux; le second, un chevalier debout portant un bouclier ou tout autre objet rond qu'un enfant semble vouloir saisir. Cependant, nous n'affirmons rien relativement à cette interprétation, la pierre étant un peu fruste. Peut-être même pourrait-on dire, si l'on cherchait à lier ces divers motifs entr'eux, que, pendant que la dame fait sa toilette, un esclave, un mari ou un fiancé remet un miroir à l'amour (2).

(1) Cette sacristie doit être prochainement abattue; nous espérons que les divers débris gallo-romains qui se trouvent dans ses murailles seront recueillis avec soin et déposés au Musée.

(2) Voir le dessin de ce bas-relief, planche des *Antiquités*, n° 6. — Seulement, dans l'original, l'homme nous a paru représenté de

PREMIÈRE EXPLICATION

DE LA PIERRE ISIAQUE

(Trouvée dans les cendres de la statue de Notre-Dame du Puy, après l'Auto-da-fé de 1794).

« Jaspe sanguin gravé en creux. On y voit huit figures accompagnées de caractères grecs et barbares ; les uns et les autres tiennent aux superstitions égyptiennes telles qu'elles avaient été acceptées par différentes sectes pendant les III^e et IV^e siècles, particulièrement par celle des gnostiques. La divinité qui figure le plus dans cette composition est *Horus*. Sa figure y est représentée jusqu'à quatre fois. On le voit : 1^o aux pieds d'*Isis*, sa mère ; 2^o assis dans une fleur de *Lotus* ; 3^o dans un bateau du Nil en compagnie d'un épervier ; 4^o grandi et sous la forme d'*Harpocrate*, la main droite approchée de la bouche. Le *fléau* et la *corne d'abondance* sont ses attributs. Les autres figures sont, outre celle d'*Isis*, dont on a fait mention, un dieu assis, peut-être *Osiris*, et deux génies ou divinités subalternes à genoux, l'une avec la tête d'un *ibis*, l'autre avec celle d'un *épervier*. — Les caractères, quoique très-bien conservés, n'offrent aucun mot connu. — Ils forment trois lignes sur le revers de la pierre et sept sur la face, entre les figures. »

DEUXIÈME EXPLICATION.

« La première figure à droite en regardant la médaille est une *Isis* à tête d'épervier. Elle est à genoux derrière *Osiris* placé sur son trône et tenant la mesure du Nil. — La croix et le bâton recourbés servaient à marquer les crues du Nil lorsqu'elles étaient heureuses. — La troisième figure à droite est un *Horus* assis sur une fleur de *Lotus* ; cette figure marquait le cours du soleil et désignait au peuple que le Nil était sur le point de se retirer et qu'il fallait se préparer aux travaux de la culture. — La quatrième figure est un *Osiris* tenant son fouet ; elle est montée sur une barque qui porte un épervier en tête. Elle donne à entendre que le Nil se retire ; l'épervier qui vogue sur la nacelle annonce au pays que le vent Étésien s'achemine vers sa retraite ; le fouet marque le retour de la culture, c'est-à-dire, qu'*Osiris* chasse la rigoureuse saison. — La cinquième et la sixième figures représentent la grande déesse *Isis* emmaillottée, ayant à ses côtés le PETIT *OSIRIS*. — La septième est encore un *Osiris* tenant l'espèce de croix qui sert de mesure au Nil. — La huitième et dernière figure est une *Isis* à tête de cigogne ; elle est à genoux et fait le pendant de la première. — Les caractères qui surmontent les personnages paraissent des inscriptions en idiome égyptien, et sont à la portée de ceux qui déchiffrent le grec et l'hébreu. »

TROISIÈME EXPLICATION (par Visconti).

« La table isiaque est un sanguin. Parmi les huit figures qui y sont tracées il y en a quatre qui peuvent également se rapporter à *Horus* ou à *Harpocrate*, savoir : 1^o Celle qui est au milieu sur un bateau ; 2^o celle qui la suit à droite ; 3^o la petite figure à gauche qui se tient auprès d'*Isis* ; 4^o enfin le jeune garçon assis à gauche avec la corne d'abondance. — Comme cette divinité est un symbole du soleil, on pourrait dire que l'enfant auprès d'*Isis* est le soleil ; — Enfant dans l'hyver, sa naissance était célébrée les jours qui suivent le solstice d'hyver et précisément le 25 décembre ; celui qui s'assied sur une fleur sera le symbole du printemps ; l'été sera signifié par celui qui est dans le bateau, symbole du débordement du Nil qui a lieu dans cette saison ; enfin, celui qui tient la corne qu'on suppose remplie des fruits de la terre, peut représenter l'automne. — Les deux figures à genoux, à tête d'*ibis* et d'*épervier*, sont des génies inférieurs ; la plus grande, assise, peut bien être *Osiris*. — Les caractères, quoique conservés, sont indéchiffrables ; il y a des lettres grecques mêlées à des

« lettres hébraïques et à d'autres alphabets de l'Orient. Ce sont des inscriptions superstitieuses
 « que les antiquaires appellent des inscriptions magiques.—L'art avec lequel est travaillée cette
 « pierre et les caractères qu'on y voit des deux côtés font présumer qu'elle ne date que du
 « troisième siècle de l'ère chrétienne. » — *A Paris*, 1799. — *Signé*: VISCOMTI.

De cet ensemble de circonstances ne pourrait-on pas admettre, sans trop de témérité, avec M. le curé Sauzet (1), que cette statue de Notre-Dame avait primitivement été une idole isiaque exhumée aux pieds de la roche Corneille des ruines d'un temple d'*Isis*, choisie à cause de sa ressemblance avec les figures qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu, placée à ce titre sur l'autel de la chambre angélique, et bientôt célèbre dans toute la chrétienté? Rien ne s'oppose à une pareille supposition. Aussi la produisons-nous avec empressement plutôt, il est vrai, comme une ingénieuse conjecture que comme un fait suffisamment démontré.

(1) J'ai quelquefois pensé qu'on pourrait encore rapporter au culte isiaque l'existence même de l'ancienne et vénérable statue de la vierge du Puy, et que l'histoire du don qu'en fit saint Louis à l'angélique église pourrait être discutée. — La statue était simplement une statue d'*Isis*; voici sur quelles considérations j'appuie ce sentiment : 1° ce qu'en dit Faujas. Faujas qui l'a profondément examinée, y reconnaît toute la facture des statues égyptiennes. Elle est dessinée d'une manière dure et raide; son attitude est celle d'une personne assise sur un siège, à la manière de leurs divinités; le caractère de la statue, la gêne de ses formes, le bois de cèdre qui en est la matière, les bandelettes d'une toile assez fine qui l'enveloppent depuis les pieds jusqu'à la tête, dans la forme des momies, tout la lui fait regarder comme une idole égyptienne; 2° lorsque, au mois de juin 1794, on brûla la statue, on trouva dans les cendres une pierre isiaque, déterminée par le savant Visconti, où figuraient *Isis*, *Osiris* et *Horus*. D'où venait-elle? à qui persuadera-t-on que Jérémie, qu'on veut nous donner pour en avoir été le fabricant, ait enchassé dans l'image prophétique de la Vierge devant enfanter, *Virginis parituræ*, la représentation de ces idoles égyptiennes; 3° si la statue noire du Puy était la seule connue, on pourrait, quoique difficilement, admettre la légende d'Odo de Gisésey; mais on en trouve un grand nombre d'autres que saint Louis n'a point apportées, et précisément dans les lieux où était établi le culte d'*Isis*. La vierge de Frémicourt, adorée du temps des Druides, qu'on voit dans l'église souterraine de Chartres; celle de Walcour, au pays de Namur; de Hall, près de Bruxelles etc.; 4° le culte de la vierge d'*Anis* avait la plus grande célébrité même avant le règne de saint Louis. On lit dans le septième livre des épîtres de Grégoire VII qu'il est écrit dans les actes de saint Pierre : *que Charlemagne avait coutume de lever tous les ans 1,200 livres pour les églises de Rome, sur les chapelles de St-Gilles et du Puy*; preuve de la grande affluence des peuples dès lors dans cette église; et si ce concours tenait moins, tout donne à le croire, à l'édifice qu'à l'image qu'on y honorait, aurait-on pu penser à remplacer cette statue par une autre d'une couleur peut-être différente, sans avoir les craintes les mieux fondées d'affaiblir la vénération et le concours des peuples par ce sacrilège déplacement? 5° pour admettre, avec Odo de Gisésey, l'histoire du don de l'image par le Soudan, avec cette série d'accessoires dont il cherche à l'embellir, l'attention du roi qui se fixe de suite, comme par enchantement, sur la statue au milieu de tant d'objets étalés, si magnifiques et si précieux; l'inconcevable répugnance que montre ensuite le Soudan à s'en défaire; il faudrait que l'image eût eu devers elle quelque chose de riche, de saillant, d'artistique; or, rien de pareil ne s'y voyait. La statue, par elle-même, était de peu de prix, la matière dont elle avait été faite de peu de valeur, et, comme ouvrage d'art, l'œuvre était sans goût, incorrect et plus que médiocre. Voici, ce me semble, l'idée la plus rationnelle qu'on pourrait émettre : cette statue exhumée aux pieds de Corneille, des ruines du temple d'*Isis*, dut frapper par sa ressemblance avec celles qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu, une femme tenant devant elle un enfant. Cette ressemblance lui valut d'être placée sur l'autel de la chapelle. Dans ce temps de vive croyance et de demi-instruction, l'illusion était facile. Honorée du culte des peuples, elle ne tarda pas à être célèbre et renommée au loin. Les miracles incontestables et sans nombre qui s'y opérèrent, les pèlerinages dont elle fut le but, les privilèges qui y furent attachés, tout y concourut. Après tout, que pouvaient avoir d'extraordinaire ces transformations? n'ont-elles pas été de tous les temps? à Rome, le Panthéon d'Agrippa consacré à tous les dieux, n'est-il pas devenu par la suite un Panthéon chrétien? la statue d'*Isis* n'est-elle pas demeurée dans l'église de Paris, exposée jusqu'au XVI^e siècle à la vénération des fidèles? et celle de Jupiter, le père et le maître des dieux, n'en a-t-on pas fait la statue de saint Pierre? Le christianisme, religion essentiellement conservatrice, ne détruisait pas les monuments, les objets d'art; il leur donnait une nouvelle consécration, sanctionnée souvent par les miracles les plus éclatants. » — *Mémoire sur les Origines Étymologiques du Velay*, par M. le curé Sauzet, consigné dans les annales de la société d'agriculture du Puy, pour les années 1837-38, p. 488 et suiv.

VI.

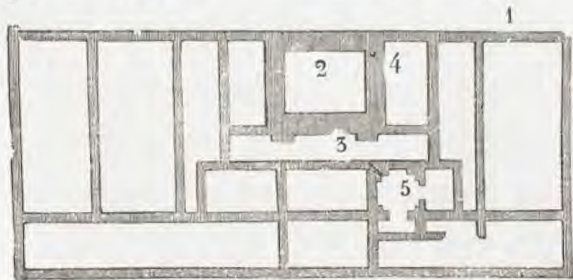
HISPALIS ou IS-PALIS.

(AUJOURD'HUI ESPALY ET SAINT-MARCEL, PRÈS LE PUY.)



ISPALIS (1) ou plutôt Espaly, aujourd'hui misérable hameau, fut une petite ville, jadis fortifiée et environnée de murailles. Nous parlerons de son castel, rendu célèbre par le séjour du roi Charles VII, lorsque nous écrirons l'histoire féodale du pays; qu'il nous suffise en ce moment d'indiquer sa position au pied d'un rocher, au bord d'une rivière (2), à l'extrémité d'une étroite vallée en forme de berceau qui le sépare du mont Anis de la distance d'un kilomètre tout au plus. — Il serait assez difficile de déterminer ce qu'avait été Espaly avant le moyen-âge; toutefois, les nombreux vestiges gallo-romains découverts sur son territoire fortifient les conjectures de ceux qui prétendent qu'une colonie s'arrêta sur ce point et y fonda quelques établissements. Voici quels documents archéologiques viennent à l'appui de cette opinion.

En 1822, des fouilles pratiquées dans une propriété un peu en avant du village, sur le bord de la rivière, firent découvrir les fondations complètement conservées d'un grand édifice gallo-romain. Nous croyons utile de donner ici une copie réduite du plan qui fut alors relevé et qui se trouve au musée du Puy.



1. — Lieu en dehors des murs où on a trouvé deux tronçons de colonne et un chapiteau composite.

2. — *Lavacrum* ou bassin, dans lequel étaient enfouis deux chapiteaux corinthiens, des fragments de colonnes, des carreaux, des tuyaux en plomb, et de grosses dalles en basalte destinées à recevoir les parois de ce bassin.

Édifice gallo-romain.

(1) Nous avons déjà plusieurs fois écrit ce nom par un H, mais il nous paraît plus conforme à la racine présumée du mot de l'écrire par un I, puisque en acceptant les étymologies qui rapportent au culte isiaque les origines des noms de lieux de la vallée d'Anis, nous trouvons qu'*Is-Palis* signifie ville, demeure, assemblée d'*Isis* (voir la note 4 page 405); toutefois, il est évident qu'on ne doit pas attacher à ces sortes de documents très-systématiques une importance plus grande qu'ils ne méritent. Il suffit de les indiquer à l'attention des archéologues sans s'y arrêter.

(2) Espaly occupe la rive droite de la Borne, rivière qui baigne le pied du rocher sur lequel était bâti le château (*). — De l'autre côté et sur le derrière du village coule le petit ruisseau nommé *Riou Pezouliou* (rivière pouilleuse), où l'on trouve quelques pierres fines dont les géographes ont beaucoup trop vanté la valeur. Il est vrai que ce filet d'eau, ou plutôt le terrain volcanique sur lequel il coule, est le seul gisement connu en France d'une pierre plus dure que le quartz, et de la sous-espèce désignée par Brongniart *zircon-hyacinthe*. C'est à tort qu'on lui donne sur les lieux le nom de grenat; sa forme générale est celle d'un prisme à 4 pans, terminé par une pyramide à quatre faces rhomboïdales, qui correspondent aux arrêtes du prisme. Mais pour se procurer des zircons d'une belle qualité, il ne faut pas les acheter aux paysans d'Espaly; ceux qu'ils trouvent dans le lit même du ruisseau ont les facettes et les angles usés; leur éclat est presque éteint. » Les voyageurs qui ne sont que curieux, dit M. Desribier, se contentent de ceux-là; mais le naturaliste instruit du vrai gisement des zircons, s'empresse de s'y faire conduire, armé d'un marteau, il brise des fragments plus ou moins gros, d'un tuf basaltique ou d'une lave en décomposition qu'il trouve épars sur la rive droite du *riou Pezouliou*; et il est rare qu'avec un peu de constance il ne parvienne pas à découvrir quelques-unes de ces pierres. La *telesie-saphir bleue* se trouve aussi dans le terrain que traverse le ruisseau d'Espaly, mais elle est plus rare que le zircon, et d'un prix bien supérieur. — *LOIRE HISTORIQUE*, (Ardèche et Haute-Loire), p. 115.

(*) Voir la planche dans l'Atlas.

date des médailles que ce désastre ne peut remonter au-delà du règne de Constantin le jeune, et le fixe en 409, sous Honorius, époque durant laquelle les Gaules furent ravagées par les Vandales, les Alains et les Suèves (1).

SAINT-MARCEL est un petit hameau tellement rapproché d'Espaly qu'il semble en faire partie. S'il est exact de dire que ce vallon fut habité pendant l'époque gallo-romaine, il est très-probable que c'est à l'endroit où est ce village que se trouvaient les principales demeures. C'est le point le plus chaudement exposé, le mieux abrité et, en outre, sur lequel ont été découverts plusieurs précieux fragments antiques. Il est vrai que la plupart étaient enfouis dans les constructions d'une chapelle romane; et l'on sait notre opinion sur les débris romains trouvés dans ces conditions. Cependant, il serait possible que l'église n'ait fait que remplacer un autre édifice plus ancien, et qu'alors les antiquités d'Espaly et de Saint-Marcel aient toujours appartenu à ces localités. Quoi qu'il en soit, le bas-relief que nous représentons ici en provient.

Bas-relief de chasse
à Saint-Marcel.



Ce fragment est fort remarquable et mérite l'attention des archéologues. La pierre, du même grès que celui qui a servi à toutes les œuvres d'art gallo-romaines de la Vellavie, a près de deux mètres de longueur sur un de hauteur, et était encore bien plus élevée dans l'origine, puisque la sculpture est en partie brisée (2). La scène se passe dans une forêt; le sujet représente un épisode de chasse, probablement un départ. — Une biche broute au pied d'un arbre, une autre est près d'elle conduite en lesse par un serviteur auquel on voit un havre-sac sur le dos (3). Deux chasseurs, suivis de chiens et portant chacun une arbalète, viennent immédiatement après. A la manière dont ils disposent leur arme, on reconnaît qu'ils se préparent à la chasse (4).

(1) Il est certain, du moins d'après les médailles qu'on y a trouvées, que cette destruction ne peut remonter au-delà du règne de Constantin le Jeune, vers l'an 340 de notre ère; et, dès-lors, guidé par l'histoire générale, on est conduit à la fixer en 409, sous le règne du faible Honorius, époque où les Gaules furent ravagées par les Vandales, les Alains et les Suèves. — *Essais historiques*, p. 175.

(2) Le dessinateur, à tort suivant nous, n'a pas indiqué la cassure et a, au contraire, rétabli les parties absentes. — Ce bas-relief, quoique représentant une chasse, n'appartient point à la grande frise dont nous avons parlé, le travail et les proportions ne sont pas les mêmes. Celui-ci, plus achevé, était évidemment destiné à être vu de plus près. Ses reliefs sont beaucoup moins en saillie que dans les autres. — Cette magnifique pierre servit pendant l'ère Barbare de sarcophage comme presque toutes celles qui purent être employées à cet usage. En ce temps-là on se préoccupait fort peu des ouvrages d'art; aussi, pour la plus grande commodité de ceux qui furent chargés de creuser le tombeau, la sculpture fut précisément la face que l'on choisit pour base, et comme la pierre se trouva trop large, on la diminua d'un demi-pied, ce qui enleva dans cette proportion toute la partie supérieure du bas-relief. — On remarque dans le motif un chasseur armé d'une arbalète; cette singularité, reproduite dans un monument funéraire trouvé à Solignac, est importante à signaler. Nous la constatons ici pour la rappeler en parlant de cet autre monument.

(3) Il est permis de supposer que ces deux biches apprivoisées sont destinées à servir d'appât pour prendre les cerfs de la forêt. — Il nous semble utile de prévenir le lecteur, afin d'éviter une méprise de sa part, que le bas-relief dont nous parlons ne comprend que la portion sculptée et qui semble attachée à un mur antique au moyen de pattes en fer. Mais le mur et les feuillages sont des additions de l'artiste chargé d'exécuter la gravure.

(4) « Voici la première fois, dit M. Mérimée, que je trouve une arbalète représentée dans un monument antique. Elle ressemble d'ailleurs de tout point à celles du moyen-âge, si ce n'est que, l'arc étant fort grand, on peut conclure qu'il était en bois ou en corne, au lieu d'être d'acier. » — Mérimée, *Voyage en Auvergne*, p. 249.

« sur l'art militaire, par Flavius Végétius, que l'usage de l'arbalète, appelée par cet auteur « *arcubalista*, *manubalista*, avait été adopté dans les armées romaines, sous le règne de « Valentinien II (1). » — M. Mérimée dit aussi, à l'occasion du cippe de Solignac, que c'est la première fois qu'il trouve une arbalète représentée sur un monument antique (2).

Nous ne ferons qu'indiquer sommairement les principales localités de la Vellavie dans lesquelles des fragments antiques ont été découverts. Ici, comme à Monistrol, résidence d'été des anciens évêques du diocèse du Puy, des bas-reliefs furent apportés dans le but de servir de décoration; là, comme à Saint-Vidal, à Saint-Germain, un motif religieux que nous avons déjà fait connaître déterminait l'introduction dans les murailles des églises de débris du paganisme; ailleurs, quelques inscriptions, quelques sculptures antiques, nous reportent bien à une date gallo-romaine, mais sont en trop petit nombre pour permettre une opinion utile à l'histoire de cette époque.

PONS IMPERATORIS (*Pontempeirat*), près Chomelix, était un pont jeté sur la rivière d'Ance, dans la direction de la principale voie romaine de la contrée. A l'endroit où l'on suppose qu'il fut, on a trouvé plusieurs fragments de pierres taillées. Un d'eux, fort remarquable, a été transporté au musée du Puy; c'est un beau bloc en granit rose d'un pied et demi de côté, orné de trois bas-reliefs. Le premier de ces bas-reliefs figure un chasseur emportant un chevreuil placé en travers sur ses épaules; le second représente un autre chasseur portant sur l'épaule gauche un lièvre suspendu par les pattes au bout d'un bâton; le troisième est rempli par de larges rinceaux. Une bordure de feuillage s'élève en encadrement, mais d'un seul côté de chaque motif, de telle sorte que la pierre étant sculptée sur trois faces il est possible qu'elle se trouvât dans le parapet du pont, en supposant toutefois qu'elle appartint à un édifice de ce genre, dans le cas contraire il est probable qu'elle formait la pierre angulaire d'un petit temple ou d'un arc de triomphe (3).

PONTPEIRAT.

Dans un pilastre du portail de l'église de Saint-Vidal, on lit l'inscription suivante :

SAINT-VIDAL.

MEMORIOM
DOMITIDEE (4).

Près de Saint-Vidal, dans le hameau de Chazel, on voit un cippe funéraire. Ce monument

CHAZEL.

(1) *Notice sur un tombeau antique* trouvé à Polignac-sur-Loire, par M. Aymard. — *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, année 1832-33, page 160.

(2) *Voyage en Auvergne*, par P. Mérimée, p. 248.

(3) « ... Ainsi, la construction primitive du pont Empeyrat semblerait annoncer ou un monument triomphal ou un monument historique; et, sans chercher à déterminer précisément son origine, je rappellerai qu'il est voisin d'un canton où ont eu lieu plusieurs combats et plusieurs événements militaires. La ville de Saint-Bonnet-le-Château, anciennement *Châtel-Vair*, est le *Castrum-Vari* des Romains; les fastes des Césars en consacrent le souvenir; et, près de là, est le bourg d'*Estivareille* (*est-hic-Varus-Elius*), qui rappelle qu'un grand général y périt, ou, du moins, qu'on y érigea son tombeau. — Voir les *Essais historiques* de M. De Lalande, p. 188.

(4) *Memorium* (pour *memoriam*)
Domiti def....

TOMBEAU
DE DOMITUS MORT...

Memorium, dit M. De Lalande, est ici pour *memoriam*. L'emploi de l'o pour l'a (*Encyclopédie, Antiquités*, t. IV, p. 335) est très-commun — *Memoria* était souvent employé pour *monumentum*, lorsqu'on voulait qu'il signifiait un tombeau; c'est ce que nous enseigne encore l'*Encyclopédie*, même volume, p. 33. — Enfin, *memorium* étant à l'accusatif, le reste de l'inscription, qui a disparu, devait contenir le nominatif et le verbe; du reste, l'encadrement de cette pierre sert à prouver qu'il n'a existé aucun autre mot dans la partie supérieure.

« voit un bas-relief représentant un laboureur tenant une charrue d'une main et un fouet de l'autre ; au-dessus on croit reconnaître un animal qui peut être un lézard , une salamandre ou un crocodile. Le monument est couronné par une larve , symbole de la douleur et de la mort , que les anciens plaçaient sur les tombeaux. Une très-grande inscription se trouve sur une des faces latérales , mais elle est tellement mutilée que , jusqu'à ce jour, il a été impossible de la déchiffrer. »

IX.

VOIES ROMAINES DANS LE VELAY.



C'EST de Ruessium que se comptaient les distances dans la Vellavie. Ce fait, fort important à signaler, résulte de vérifications qui ont établi qu'effectivement lorsqu'on trouva les colonnes milliaires de cette province, elles étaient, en général, et sur des voies romaines et à un éloignement plus ou moins conforme à celui qui se trouve indiqué sur ces colonnes. Or, Bergier cite certaines capitales ou métropoles desquelles partaient, à l'imitation de Rome, plusieurs routes « qui s'étendaient, dit-il, au long et au large, par les régions voisines (1) ; » cette centralisation locale lui paraît même une preuve de la prééminence des villes ainsi déterminées. D'où l'on peut conclure, surtout avec l'appui des autres témoignages que nous avons produits, que Ruessium fut véritablement une cité considérable.

Les premières routes romaines de la Vellavie durent consister d'abord dans l'amélioration de celles qui existaient déjà, puis progressivement dans la création de celles qui mirent en rapport la capitale de la province avec Lyon, métropole des Gaules et avec les chefs-lieux des pays circonvoisins. Sans aucun doute les années de ces créations ne sauraient être strictement précisées ; néanmoins elles étaient de date fort ancienne sous Alexandre-Sévère, Maximien et Jules-Philippe ; puisque nous trouvons des inscriptions constatant qu'au temps de ces trois empereurs, en 234, 235, 244, on répara les ponts et les routes du Velay, *qui tombaient de vétusté*.

D'un côté l'histoire nous apprend les immenses travaux en ce genre entrepris par Auguste et par ses successeurs, de l'autre nos études archéologiques nous ont démontré l'importance de Ruessium dès le commencement de l'Empire ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à croire que les grandes lignes de communication, dont nous allons bientôt parler, se reportent à cette époque. — Pour nous, la pierre de Polignac se rattache aux premiers itinéraires de la Vellavie gallo-romaine. Sa forme, ses dimensions, l'inscription qu'elle contient, la manière dont cette inscription est formulée, sa parfaite similitude avec vingt autres milliaires trouvés sur tous les points des Gaules, en sont un irrécusable témoignage ; et il suffit de se mettre sous les yeux le dessin des monuments lapidaires de Beaucaire, de Nîmes, de Billom, celui surtout de Vallo-ville, dans l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), pour rester convaincu que le grès de Polignac n'eut jamais d'autre destination. Il est vrai qu'on n'y voit aucune indication numérique et que c'est à

Point de départ des milliaires de la Vellavie.

Premières routes gallo-romaines dans cette province.

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

Inscription qu'il faut ainsi rétablir: IMPERATORI CAESARI MARCO AURELIO SEVERO ALEXANDRO, PIO, FELICI, AUGUSTO, MARCI AURELII ANTONINI MAGNI, FILIO DIVI SEVERI NEPOTI; — CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM XII (1).

De *Mondouilloux*, la Bolena passe à *Antreuil*, à *Bourgènes*, à *Aubissoux*, aboutit au *Pontempeirat* (*pons imperatoris*), où la découverte de fragments antiques a permis à M. De Lalande de supposer, à cause de la proximité de *castrum Vari*, qu'un arc triomphal avait été élevé en cet endroit au général dont le souvenir semble s'être éternisé sur ce territoire (2). — C'est un peu après le *Pontempeirat* que la voie romaine sort du Velay pour entrer dans la petite ville d'*Usson*, en Forez; là encore on a été assez heureux pour retrouver une pierre milliaire. Voici l'inscription qu'elle porte et qu'il est essentiel de signaler, parce que nous allons bientôt la retrouver sur deux autres points :

IMP CÆSAR...
VS MAXIMI...
FELIX AVG PM
PROCOS PRIM
ET FEIVLVERV...
NOBILISSIMVS
PRINCEPS IVVENTV
TIS VETVSTAT CON
RESTITVERVNT
M. XIII

IMPERATOR CAESAR JULIUS MAXIMINUS, FELIX, AUGUSTUS, PONTIFEX MAXIMUS, PROCONSUL PRIMUM, ET FILIUS EJUS JULIUS VERUS, NOBILISSIMUS PRINCEPS JUVENTUTIS, VETUSTATE CONLAPSAM (VIAM) RESTITUERUNT. — MILLIARE QUATER DECIMUM (3).

Enfin, la Bolena conduit d'*Usson* à *Estivareilles*, de là à *Saint-Bonnet-le-Château* (*castrum Vari*), où nous avons dit qu'elle se partageait en deux branches dirigées, l'une sur Lyon, l'autre sur Moingt.

A l'occasion de cette voie romaine il s'est élevé de nombreuses dissertations sur la direction du chemin ainsi que sur le nom et sur le véritable emplacement d'*Icid magus* (4), et d'*Aquis Segete*. Quelques écrivains, au nombre desquels nous nous rangeons, ont prétendu que l'*Issengeaux* actuel ne remontait pas au-delà du moyen-âge; d'après eux *Usson* serait la ville indiquée dans

Dissertation sur l'emplacement d'*Icid-Magus* et d'*Aquis-Segete*.

(1) A l'empereur César Marc-Aurèle-Sévère-Alexandre, pieux, heureux, auguste, fils (adoptif) de Marc-Aurèle-Antonin-le-Grand (Héliogabale), descendant du divin Sévère; la cité des Vellaviens, XII mille pas.

(2) Saint-Bonnet-le-Château est l'antique *Castrum Vari*, — Estivareilles, d'après M. de Lalande, viendrait aussi de *Est hic Varus Ælius*.

(3) L'empereur César Jules Maximinus, heureux, auguste, souverain pontife, proconsul pour la première fois, et son fils Julius Verus, très-noble prince de la jeunesse, rétablirent cette route qui tombait de vétusté. XIV^e milliaire.

(4) Quelques auteurs ont écrit *Icid Magus*, d'autres ont écrit *Icid Mago*; nous nous servons indistinctement des deux désignations, suivant que nous citerons les uns ou les autres.

« un peu au nord de St-Étienne, sur la route ancienne de Lyon à Toulouse, l'antique ville de
 « St-Galmier, qui possède des eaux minérales assez estimées. Pour nous, voilà *Aquæ Segestæ*.
 « Il s'agit maintenant de trouver *Icid magus*. Nous le placerions bien volontiers à Issengeaux,
 « car nous n'avons pas de parti pris dans la question; mais nous y trouvons deux difficultés :
 « c'est qu'Issengeaux est à plus de 17 lieues gauloises de St-Galmier, qui est bien certainement
 « *Aquæ Segestæ*, et à beaucoup moins de 17 lieues de Saint-Paulien, qui est incontestablement
 « *Reversio*.... Nous nous dirigeons donc du côté de Saint-Bonnet-le-Chatel où passait l'ancienne
 « route, et nous trouvons à 17 lieues gauloises de Saint-Galmier la ville d'*Usson*. Serait-ce là
 « *Icid magus*? voyons la contre-épreuve. Nous poursuivons notre route du côté de St-Paulien,
 « et, passant la petite rivière d'Ance à Pontempeirat, nous arrivons à l'antique *Reversio*, après
 « avoir parcouru un trajet de 14 lieues gauloises. C'est précisément le chiffre que doit porter
 « l'itinéraire suivant de M. Walckenaer, et non 17, comme on lit dans la première édition de ce
 « précieux monument (1).

Cette opinion est bien de celles qui méritent qu'on s'y arrête; si elle ne décide pas irrévocablement la question, il faut au moins avouer qu'elle résout plus d'une difficulté restée jusque-là insurmontable. Il est vrai qu'elle semble en contradiction flagrante avec les assertions des écrivains qui ont eu à déterminer les limites de l'ancien Velay; mais comme il pourrait se faire que ces assertions fussent elles-mêmes erronées, ce sera pour nous une raison de prêter à cette question un plus sérieux examen. — L'argument qui se présente d'abord à la pensée est celui qu'inspirent l'aspect des cartes géographiques et le calcul des distances. Il est certain, en effet, qu'il y a impossibilité matérielle de placer une ville quelconque de la Vellavie à huit milles de Feurs, puisque du point extrême de cette province à l'antique *Forum Segusianorum* il y a une distance plus que double. Cependant, on lit dans l'histoire générale du Languedoc : « c'est par
 « l'itinéraire de Théodose que nous connaissons dans le pays de Velay le lieu d'*Aquis Segete*, situé
 « à huit milles de Feurs, à quatorze de *Reversione*, et que nous croyons être le même que la petite
 « ville d'Issengeaux. » MM. Arnaud, Touchard-Lafosse et tous ceux qui ont parlé des premières villes de la Vellavie n'ont pas manqué d'accueillir cette indication. C'est du reste, comme on l'a vu, celle qu'accepte M. de Fortia, puisqu'il place *Aquis Segete* à Aurec et *Icid magus* à Issengeaux. A notre tour, nous avons dû reproduire cette version quand nous avons parlé d'une manière générale des villes celtiques ou gallo-romaines attribuées à la Vellavie. Toutefois, en disant que l'insuffisance de documents s'opposait à ce que nous puissions déterminer avec certitude les endroits de la province occupés par des villes, nous nous réservions d'examiner plus attentivement les recherches faites à ce sujet.

Il y a nécessairement une erreur commise, ou dans les chiffres de la carte théodosienne, ou dans les assertions de ceux qui veulent qu'*Aquis Segete* et *Icid mago* aient appartenus à l'ancien Velay. Si ces deux localités sont effectivement Issengeaux et Aurec, il faut que l'indication de la distance d'*Aquis Segete* à *Forum* soit erronée sur la carte de Peutinger; dans le cas contraire, on doit revenir à l'opinion de M. Bernard.—Ce qui a pu accréditer cette hypothèse, la première c'est peut-être une concordance assez exacte entre les chiffres marqués sur la table romaine et la distance réelle de Saint-Paulien à Issengeaux en passant par le Puy, et d'Issengeaux à Aurec. En effet, l'itinéraire porte : de *Reversione* à *Icid mago* 17 lieues gauloises, et d'*Icid mago* à *Aquis Segete* 17 autres lieues. Or, nous trouvons, pour les distances directes relevées

(1) *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, par Auguste Bernard, p. 90 et suivantes.

En quittant *Ruessium* dans la direction opposée à celle que nous venons de parcourir, on peut suivre les traces d'une seconde voie romaine parfaitement conservée en beaucoup d'endroits. Celle-ci n'était pas moins importante que l'autre, puisqu'elle n'était que sa continuation; on les voit marquées toutes les deux sur la carte de Peutinger comme une seule et même route traversant *Reversione* et conduisant de *Lugdunum* à *Anderitum*, capitale du Gévaudan. Il est facile de déterminer encore les points principaux par lesquels elle passe: — De *Ruessium* elle arrive presque en droite ligne sur un petit ruisseau appelé *Bourbouilloux* (le bourbeux), près duquel gisait un fragment de colonne aujourd'hui au musée du Puy et sur lequel se lit ce reste d'inscription:

.....

 CAESAR PRINCEPS
 IVVENT VIAS ET
 PONTES VETVS
 TATE CONLAPSAS⁽¹⁾
 . . . I

Comme il résulte du simple examen de cette pierre que la partie supérieure en a été enlevée et qu'il faut donner un sens à ce qui n'est ici que la fin d'une phrase, nous ne doutons pas que les deux inscriptions précédentes ne soient de la même époque et n'aient été dédiées aux mêmes princes dans le même but; c'est pourquoi nous pensons que les six premières lignes de la colonne d'Usson doivent servir à compléter ce qui manque à celle dont nous parlons.

De *Bourbouilloux* on suit les traces de la voie romaine jusqu'à la Borne, puis après avoir passé un pont, dont l'existence en cet endroit est confirmée par quelques débris antiques, on s'approche du village de *Borne*. C'est près de là que devait se trouver une colonne transportée, on ne sait à quelle époque, dans une propriété voisine de *Ruessium*; cette présomption semble du moins suffisamment justifiée par le chiffre qui termine cette autre inscription:

DD NN
 IMPMIVL PHILIP
 POPIO FELICAVG
 ET MIVLPHILIP
 PO NOBILISS
 CAES CIVIT VEL
 MP. III.

DOMINIS NOSTRIS, IMPERATORI M. JULIO PHILIPPO, PIO, FELICI, AUGUSTO, ET MARCO JULIO PHILIPPO NOBILISSIMO CAESARI. CIVITAS VELLAVORUM MILLIA PASSUUM IIII⁽²⁾.

(1) Il faudrait *Collapsos*. — Dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, p. 67, Bergier cite trois inscriptions trouvées en Espagne, dont deux se rapportent à *Maximinus* et à *Julius Verus*, son fils, qui, là aussi est qualifié du titre de *Prince de la Jeunesse*. — Il en donne ensuite une autre trouvée sur la route de Lisbonne dédiée aux mêmes personnages, et pour le fils avec la particularité que nous venons de signaler.

(2) A nos seigneurs l'empereur M. Jules-Philippe, pieux, heureux, auguste; et Marc-Jules-Philippe, très-noble César. — La cité des Vellaviens. IIII mille pas.

L'antiquaire fait observer, dans la lettre écrite au président de la société académique du Puy à l'occasion de cette découverte, qu'il serait porté à croire que cette pierre, beaucoup plus petite que toutes les autres, n'appartenait pas au système des milliaires de la *Via Bolena*; mais se rapportait plutôt à une route d'embranchement dirigée sur l'Auvergne. Quant à nous, nous sommes d'autant plus empressé d'accueillir cette opinion, qu'en effet Saint-Jean-de-Nay ne se trouve pas sur la route de Ruessium à Anderitum, mais bien dans la direction de celle que suppose M. Sauzet, et dont l'existence est de nouveau certifiée par une seconde inscription de la même date et citée en ces termes par Bergier : « . . . Telle est encore une colonne ronde, « de la hauteur de huit pieds environ, qui est debout en un lieu nommé *Pligei*, sur les « limites d'Auvergne et de Gévaudan, trouvée en une terre labourable depuis peu d'années, « dont l'inscription est telle :

IMP. CAES
M. CAS LAT
POSTVMO
P. F. AVGCOS
MP. GABALL. V. (1).

Nous ne ferons qu'indiquer le passage du chemin de *Ruessium* à *Blavosy*, d'après les renseignements recueillis dans l'ouvrage de M. De Lalande. Quelques tranchées, plusieurs passages élevés en dos d'âne et paraissant les restes d'une vieille chaussée, ont servi à guider notre antiquaire dans ses recherches archéologiques; néanmoins nous devons répéter ici que les éléments indispensables pour déterminer une certitude ne nous sont point acquis, et que l'hypothèse laisse dans cet itinéraire de trop longues lacunes. — M. De Lalande retrouve à l'est de la *Via Bolena*, à environ deux milles de Ruessium (2), un embranchement dirigé sur les vallons du Puy et de Brives. D'après lui, ce chemin venait traverser la rivière de Borne sur un pont, à l'endroit même où on en voit un aujourd'hui (3), entrant dans Espaly, allait à Anicium, puis dans la vallée de la Chartreuse, passait la Loire, continuait par la Trioulaire, et arrivait à Blavosy, carrière de grès exploitée pour toutes les constructions monumentales de la province.

Chemin de *Ruessium* à
Blavosy, par *Ispalis*
et *Anicium*.

Dans son *Histoire statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, M. Bouillet indique deux voies romaines conduisant de la capitale de l'Arvernie dans notre province. L'une qui traverse l'arrondissement d'Ambert, l'autre qui passe du côté d'Issoire et se dirige sur Brioude. — Suivant lui, la première serait venue de *Augustonemetum* près du village de *Cendre*, entre *Gergovia* et l'Allier, aurait franchi cette rivière, se serait dirigée sur les communes de *Vic-le-Comte*, *Pignol*, *Salède*, *Manglieu*, *Brousse* et *Montboissier*. « Il est vrai, dit « M. Bouillet, que depuis le *Cendre* jusqu'à ce dernier point on n'en aperçoit pas la moindre « trace; mais à partir de Montboissier jusqu'aux limites de la commune de *Chambon*, entre « les hameaux de *Montet* et de *Marveilles*, dans une étendue d'au moins 20 kilomètres, elle « est dans plusieurs parties parfaitement conservée. » — De *Chambon*, l'auteur de la Carte

Deux chemins de *Rues-*
sium à *Augustone-*
metum, capitale de
l'Arvernie.

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire*, liv. IV, p. 742.

(2) A l'endroit où, selon lui, était ce *tumulus* celtique que M. Desribiers fit ouvrir et dans lequel on trouva des médailles du moyen-âge.

(3) « Il est bon de rappeler, écrit M. De Lalande, qu'en 1824, lorsqu'on creusait pour établir la première pile du pont nouveau, on découvrit à 6 pieds au-dessous des eaux basses, un petit pont construit en belles pierres de grès de Blavosy, bien taillées et portant toutes le caractère antique. Elles ont été retirées avec soin pour servir dans d'autres constructions. Celle de ces pierres qui formait la clef de voûte du pont, était sculptée en creux, d'une espèce de caisson contenant des fleurons et des rosaces. Cette pierre a été enlevée et déposée au Musée du Puy. »

puisque les milliaires trouvés dans ces villages indiquaient ces distances. S'ils avaient pris un compas, ils auraient vu que sur la carte, à vol d'oiseau même, de Ruessium à *Sansac* il y avait plus de six milles, et à *Saint-Jean-de-Nay* plus de dix (1). Il était donc bien impossible qu'il n'y eût pas un parcours beaucoup plus considérable par le chemin de terre, quelque direct qu'on le suppose.

Nous avons cru devoir donner un certain développement à des études d'archéologie qui n'offrent, il faut bien l'avouer, qu'un médiocre intérêt à beaucoup de lecteurs, mais qui sont indispensables à ceux qui veulent recueillir les lambeaux dispersés des premières pages de cette histoire. Ces dissertations, toujours arides dans la forme, sont rarement concluantes au fond ; car elles reposent trop souvent sur des bases hypothétiques. Néanmoins, par elles seules on pourra peut-être un jour arriver à savoir quelque chose de la véritable importance de nos contrées. Pas un historien des temps antiques n'a parlé de la Vellavie autrement que pour la classer géographiquement ; nous ne pouvions donc rien redire, puisque rien n'avait été dit. Nos primitives archives gisaient silencieuses et broyées sous l'herbe, perdues dans les rochers, confondues sous des monceaux de ruines ; notre tâche était doublement périlleuse, il fallait les aller découvrir d'abord et les comprendre ensuite. Quelques savants avaient déjà mis en lumière bien des recherches sans lesquelles le courage nous eût manqué ; mais leurs conjectures ne furent pas toujours les nôtres, de même que celles que nous avons émises pourront à leur tour ne pas être acceptées plus tard. Cependant, il faut l'espérer, toutes ces controverses ne seront pas sans fruit, et ce qui reste dans l'incertitude finira par être mieux connu, grâce aux secours d'une science qui ne fait que de naître.



(1) Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, et nous-même, parlant d'après eux, p. 15, sommes tombés dans une semblable erreur lorsque nous avons écrit que de *Ruessium* à *Condate* il y avait 12 milles, et 14 de *Ruessium* à *Icid-Magus*. Ce sont des lieues et non des milles qu'indique la carte de Peutinger, et ce n'est pas 14, mais 17 que donne cette carte pour la distance de *Ruessium* à *Icid-Magus*.

Histoire du Uelay.

Ere Barbare.

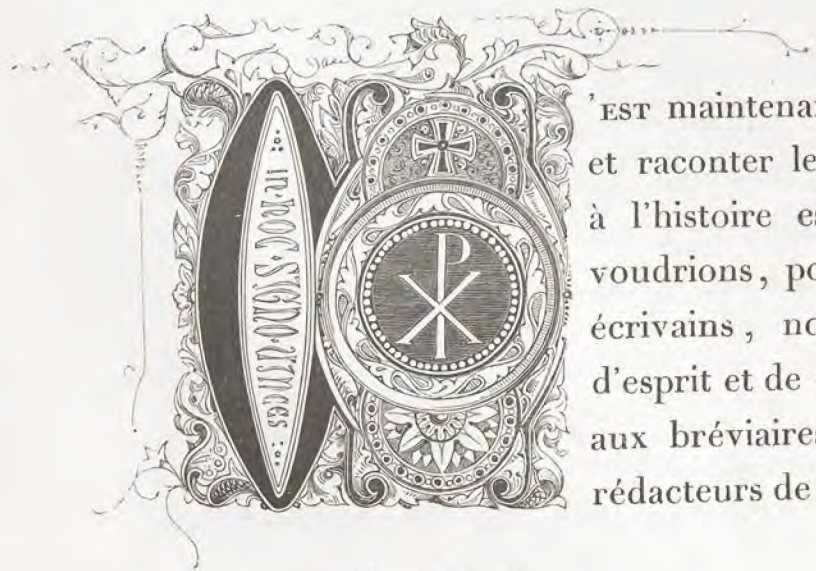


Ere Barbare.

Première partie. — Légendes.

I.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.



L'ANCIEN VELAY.

EST maintenant que nous allons ouvrir le livre de nos chroniques et raconter les miraculeuses légendes qui servent d'introduction à l'histoire essentiellement religieuse de cette province. Nous voudrions, pour mieux faire comprendre la pensée de nos vieux écrivains, nous placer, s'il était possible, dans les conditions d'esprit et de cœur dans lesquelles ils étaient eux-mêmes, prendre aux bréviaires d'autrefois leur candeur si touchante, aux pieux rédacteurs de nos premières annales leur style si pittoresque, leur

Plan de cette partie de l'ouvrage.

foi si profonde. Pour écrire ces pages naïves, il faudrait se reporter au temps où les hommes croyaient sans détours et sans restrictions aux enseignements tels qu'on les leur donnait, mais ce temps est loin de nous, et chaque siècle qui tombe entraîne dans sa chute quelques restes de nos antiques croyances. Le père de Gissey, lui-même, prend déjà par moments des airs railleurs en parlant de Médicis; par représailles les bénédictins se croient souvent permis de contester les assertions du père de Gissey; et de nos jours, qui ne va pas plus loin dans ses exigences que les auteurs de la *Gallia Christiana* et de l'*Histoire du Languedoc*?

Cependant, si dans cette partie de notre ouvrage nous ouvrons le champ aux commentaires, il faut bien le reconnaître, l'édifice sera vivement menacé dans sa base. La critique doit avoir moins de place où la foi en occupe une plus grande. Et d'ailleurs, de quel avantage serait ici la critique? signaler des erreurs de dates, des impossibilités matérielles dans les faits? Jeter, en passant, tantôt un sourire narquois sur la facile crédulité de nos pères, tantôt un argument impie contre le récit d'un saint légendaire? Ne vaut-il pas mieux dire de nos bons devanciers ce qu'écrivait Hilduin sur Grégoire de Tours : *Cæterum parcendum est simplicitati viri religiosi Gregorii Turonensis episcopi, qui multa aliter quam veritas se habet existimans non callidatis astu, sed benignitatis et simplicitatis voto litteris commendavit*. En faisant ainsi, nous accomplirons plus utilement notre tâche, qu'en portant la sape et le marteau sur ces ruines vénérables. — Sans doute, il est permis de ne pas ajouter créance à tous les récits merveilleux du moyen-âge, et Dieu nous garde de vouloir tenter, dans ce livre, une mission rétrograde en leur faveur; mais ici ce n'est point l'exactitude des faits qui doit nous préoccuper exclusivement. Nous ferons même à la fiction une part aussi large qu'on voudra; ce qu'il importe à l'histoire, c'est de recueillir, dans leur ensemble, les souvenirs de notre primitive église, et de constater l'influence qu'ils exercèrent sur les esprits durant une période de plusieurs siècles. Plus l'appréciation philosophique que nous pourrions en faire aujourd'hui démontrera d'invraisemblance, d'erreurs palpables, d'impossibilités, plus ces documents prendront d'intérêt, en raison même de la confiance que des populations entières eurent en eux. L'histoire ne consiste pas uniquement dans le récit d'un événement, elle est aussi dans la reproduction fidèle des mœurs, des habitudes et des croyances. Beaucoup de faits sont sans valeur par eux-mêmes, et l'on comprend que pour ceux-là il importe peu que la postérité en conserve la mémoire; mais ce que tout le monde désire connaître, c'est l'état le plus vrai de l'intelligence, de l'opinion, à des époques déterminées.

II.

LA LÉGENDE DE SAINT GEORGES ET DE SAINT FRONTON.



C'ÉTAIT en l'année 46, disent nos martyrologes (1), que saint Pierre envoya de Rome dans les Gaules des disciples de la foi du Christ, pour y porter les lumières de l'Evangile. Parmi ceux-là se trouvaient deux hommes étroitement unis dès leur enfance ; l'un s'appelait Georges, l'autre Fronton. — La petite troupe était en marche depuis trois jours et venait d'arriver près de la ville de Bolsena en Italie, quand Georges, frappé d'un mal soudain, chancelle, tombe en défaillance et meurt. Ce malheureux événement remplit d'effroi la pieuse colonie ; et tandis qu'on disposait tout pour la sépulture, Fronton, chargé d'aller annoncer cette douloureuse nouvelle au Prince des Apôtres, reprit tristement le chemin de Rome, vint se jeter aux genoux du Saint Père et, les yeux baignés de pleurs, lui dit :

« Vous m'aviez associé à un homme entièrement vertueux, et
« cet homme m'était, selon la parole de Job, comme l'œil à
« l'aveugle, comme le bâton au boiteux. Je n'étais pas digne, ô Saint-Père, qu'un tel
« ange fût le guide, fût la sauve-garde de mon voyage ; il est mort. Je reviens pour
« vous l'apprendre et pour vous supplier de me choisir un autre compagnon avec lequel
« je puisse accomplir l'œuvre dont vous m'aviez chargé. — Séchez vos larmes, mon
« fils, dit le vénérable Pontife, Dieu a permis ce trépas pour le plus grand triomphe de la
« vérité, mais Dieu a d'autres desseins. Prenez mon bâton, retournez d'où vous venez ; et
« quand vous serez sur le sépulcre de votre ami, écrivez-vous : *Georges, serviteur du Dieu*
« *vivant, je vous adjure, au nom de Jésus et de la part de Pierre, son vicaire en terre, de*
« *repandre vie afin de remplir la mission qui vous fut confiée* (2). » Il dit, et lui donna sa

(1) *Petragoricis in Gallia S. Frontonis qui a Beato Petro Apostolo Episcopus ordinatus cum Georgio presbytero, magnam illius gentis multitudinem ad Christum convertit. — Martyrol. Rom. 8 Kal. novemb.*

(2) *Histoire de Notre-Dame du Puy, Odo de Gissey, lib. I, chap. III, pages 16 et 17.*

un cerf qui dans une course rapide se mit à tracer sur la neige le plan de l'édifice et disparut ensuite sans qu'on pût savoir d'où il était venu et comment il était parti (1). Emervillé d'un si grand prodige, Georges, malheureusement trop pauvre encore pour construire une église, ordonna qu'une haie fût immédiatement plantée à l'endroit où le cerf avait passé, afin que désormais personne ne pût pénétrer dans ce qu'il regardait comme un sanctuaire sacré. — Le bruit de ce miracle se répandit bientôt au loin. Saint Martial, apôtre d'Aquitaine, vint en pèlerinage au mont Anis et voulut qu'au moins à défaut de chapelle un autel fût érigé en honneur de Notre-Dame. Son désir ne tarda pas à être accompli : on assure même, qu'en témoignage de sa piété, il dota de précieuses reliques ce sanctuaire à Marie (2).

A quelque temps de là, l'an de notre salut soixante et douze, un jour que Georges disait la messe sur cet autel, son vieux compagnon lui apparut soudain. Il était revêtu d'une robe éclatante, son front était couronné d'un diadème d'éblouissantes pierreries, une joie divine brillait sur son visage. Fronton regardait son ami avec une inexprimable douceur ; aucun mouvement ne semblait l'agiter, néanmoins il quittait la terre et s'élevait lentement vers le ciel. Trois diacres couverts de riches dalmatiques, deux enfants portant des flambeaux, étaient à ses côtés, une troupe d'anges groupés à ses pieds lui servait de cortège, et tous montaient avec lui. Quand l'apôtre du Périgord fut à une certaine hauteur, il s'arrêta, donna sa bénédiction à l'apôtre du Velay en signe d'adieu et disparut (3).—Georges, saisi d'étonnement, demanda à ceux qui l'entouraient ce qu'ils venaient d'apercevoir ; mais tous répondirent qu'ils n'avaient rien vu. L'évêque comprit alors que cette apparition avait été réservée à lui seul, et ne doutant pas de sa réalité, il s'en alla en Périgord afin de rendre les honneurs de la sépulture à celui qu'il avait tant chéri. Dieu lui donna la force d'accomplir ce pénible devoir ; puis quand il fut de retour au milieu de son peuple, comme si sa mission devait avoir le même terme que celle de son ami, Georges, chargé d'années et de vertus, rendit son âme au Seigneur le 10 novembre (4). — Ses restes mortels furent religieusement conservés dans l'église de sa ville métropolitaine. Plus tard, ses successeurs voulant exposer à la vénération des fidèles les ossements de ce saint homme les déposèrent dans un tombeau sur lequel était une plaque de marbre avec cette inscription :

Hic requiescont membra
sancti ac gloriosissimi
Georgii episcopi.

(1) Odo de Gisey, p. 36.

(2) *Martialis in rupe Anicii altare designavit in honorem B. Virginis, sotularem ipsius ibi ponens; et alterum in Ruthena.* — *Ex. m. S. Eccles. Ruthen.*

(3) Au martyrologe de l'église du Puy.

(4) *Quarto idus novembris natale, sancti Patris nostri Georgii, Vallavensis Episcopi, qui inter alios 72 discipulos à Domino electos, et B. Petro cum Frontone ad prædicandum in Gallias directus, etc.* — *In Marty-Anicii.*

III.

LA LÉGENDE DES SAINTS ÉVÊQUES MACAIRE, MARCELLIN,
RORICE, EUSÈBE ET PAULIEN.

SAINT GEORGES succède saint MACAIRE, dont le nom seul nous est connu. — MARCELLIN vient ensuite. La mémoire de ce saint prélat s'est perpétuée d'âge en âge dans le Velay par le souvenir de ses nombreux miracles. Il rend la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles ; il guérit les paralytiques et chasse le malin esprit du corps des possédés. Après sa mort, les prières faites sur son tombeau opèrent des prodiges, et le martyrologe du diocèse est rempli des témoignages éclatants de la protection divine accordée aux fidèles qui eurent recours à lui aux jours de la douleur. — RORICE et EUSÈBE lui succèdent dans son siège épiscopal ; et c'est à l'occasion de l'absence complète de documents sur la vie de ces deux évêques que le père de Gissey se plaint avec tristesse de la stérilité de nos premiers chroniqueurs. C'est à peine s'il lui est possible de déterminer approximativement quelques dates *et au demeurant*, dit-il, *il craint fort de faire des omissions sur sa liste*. — PAULIEN fut le sixième pasteur du Velay et le dernier qui résida dans Ruessium. Déjà l'antique métropole commençait à être abandonnée ; la ville païenne avait vu tomber en ruine tous ses monuments, la ville chrétienne allait perdre les vénérables confesseurs qui, depuis plus de deux siècles, faisaient son honneur et sa gloire. Aussi conserva-t-elle comme un précieux héritage les restes de son dernier pasteur ; elle prit même plus tard son nom, alors que déjà on avait oublié celui qu'elle portait au temps de sa splendeur, alors que dans le pays on ne l'appelait plus que *civitas vetula*. Le nom de *Saint-Paulien* donné à *Ruessium* fut comme une pieuse épitaphe. En mourant, la cité profane témoignait ainsi de son repentir et de sa foi.

IV.

LA LÉGENDE DE SAINT VOSY ET DE SAINT SCUTAIRE.



VODIUS, vulgairement appelé *Vosy*, reçut le bâton pastoral du Velay immédiatement après la mort de Paulien. C'était un homme d'une grande piété et dont la fortune était considérable. Aussi, très-peu de temps après son élévation à l'épiscopat, se préoccupa-t-il du soin de construire l'édifice que la pauvreté de ses prédécesseurs ne leur avait pas permis d'entreprendre. Cependant il hésitait encore sur le choix de l'emplacement ; mais la Vierge, qui avait déjà fait connaître par une mystérieuse révélation à saint Georges le lieu où il lui était le plus

agréable d'avoir un oratoire, manifesta de nouveau sa volonté à Vosy par un miracle semblable. — Une dame de Ceyssac, retenue depuis longtemps dans son lit par une paralysie cruelle, ne cessait d'invoquer la Mère des Douleurs. Celle-ci lui apparut un jour pendant qu'elle dormait et, lui montrant sur la montagne d'Anis l'endroit environné d'une palissade, lui ordonna, si elle voulait guérir, de s'y faire immédiatement transporter. A son réveil, la malade n'eut rien de plus pressé que d'obéir. On la déposa sur une grande dalle qui était là, la même qu'on conserve encore aujourd'hui dans l'église cathédrale du Puy sous le nom de *Pierre aux Fièvres*, puis chacun se retira. Bientôt un doux sommeil vint fermer ses paupières et lui procurer comme une délicieuse extase. Vers le milieu de la nuit, elle se sentit éveillée par une harmonie céleste et miraculeusement entraînée devant l'autel que saint Martial avait jadis consacré. En ce moment une vive clarté illuminait toute la montagne. Notre-Dame, entourée d'une légion d'anges et d'un essaim de vierges, brillait sur cet autel de tout l'éclat de la majesté divine : « Ma fille, dit-elle, tes prières et tes pleurs sont montées jusqu'au trône de Dieu ; lève-toi, tu es guérie. Vas auprès de mon serviteur Vosy, fais-lui entendre, en mon nom, que c'est ici même que je veux une église et que j'ai hâte de lui en voir jeter les fondements. » La pauvre percluse remercia la sainte Vierge de toutes les forces de son cœur ; puis, quand la vision se fut évanouie, elle se leva sans le secours de personne et s'en alla trouver l'évêque auquel elle fit part de ce qui lui était arrivé. L'évêque, émerveillé de ce qu'il entendait, ne pouvait le croire. Durant trois jours il se condamna à la plus austère pénitence et chercha dans la prière l'inspiration dont son esprit avait besoin. Dieu, touché de sa bonne volonté, prit en pitié l'inquiétude qui troublait son cœur et lui envoya un ange pour confirmer ce que la dame de Ceyssac avait vu. Alors Vosy chanta un cantique d'action de grâce et s'en alla processionnellement au mont Anis suivi de son clergé et de son peuple. Quand il fut arrivé sur le lieu choisi et révélé à deux siècles de distance par un double miracle, saisi d'un saint transport il se précipita la face contre terre en s'écriant, comme Jacob : *terribilis est locus iste : non est hic aliud nisi domus Dei, et porta cœli* (1).

Après cette éclatante démonstration, Vosy partit aussitôt pour Rome afin d'informer le Saint Père de ce qui s'était passé et aussi dans le but d'obtenir le pouvoir de transférer le siège épiscopal sur le mont Anis, dès que l'église qu'il allait y construire serait achevée. Le pape, qu'une révélation divine avait instruit de tous ces projets, non seulement consentit avec joie à ce que demandait l'évêque, mais voulut adjoindre à cette œuvre, pour la rendre encore plus digne de la reine du ciel et de la terre, un sénateur nommé Scutaire (2), qui était, dit-on, fort habile architecte. Vosy reçut avec reconnaissance celui que lui associait le Saint-Père et se hâta de revenir dans le Velay. — A peine arrivé, son premier soin fut de faire dresser des tentes sur la montagne et de s'établir au milieu des ouvriers qu'il réunit en grand nombre. Les plans étaient prêts, les matériaux furent recueillis et disposés avec promptitude, chacun vint offrir avec empressement son concours à l'évêque qui surveillait les travaux dont Scutaire dirigeait l'exécution.

L'église ne tarda pas à être terminée, et bientôt après le presbytère épiscopal et plusieurs

(1) Genèse XXVIII, 17.

« Tout le contenu dans ce chapitre, dit le père de Gissey, et ce que je dirai es-passages suivants de l'édification et dédicace de l'église du Puy, est tiré de la tradition couchée en divers manuscrits, et en l'office du sacre d'ycelle. »

(2)

*Ad quam Papa transferendam
Et ad sedem construendam
Sociat Scutarium,
Qui senatus post honorem,
Nobis fulsit in pastorem.*

(Prose de l'église du Puy)

autres habitations aux alentours. Il fallait livrer au culte le nouvel édifice, par conséquent faire une fois encore le voyage de Rome; car en ce temps-là ce n'était pas comme de nos jours, les évêques ne pouvaient consacrer un sanctuaire sans en avoir reçu la mission expresse du souverain pontife (1). Vosy et Scutaire se mirent donc en route; mais, ô prodige! à peine avaient-ils fait une demi-lieue qu'ils rencontrèrent sur le bord de la Loire, près de Coursac, deux vénérables vieillards vêtus de blanc, dont la démarche à la fois mystérieuse et solennelle les remplit d'étonnement. Vosy leur demanda qui ils étaient, et quel motif avait pu les décider à venir dans ces montagnes. L'un d'eux répondit: « nous arrivons de Rome, et sommes envoyés » par le Saint-Père pour vous remettre de sa part ce que nous portons. Il dit, et sur le champ leur donna deux petits coffrets remplis de reliques; puis il ajouta: « prenez-les avec respect, » quittez vos sandales, et allez déposer religieusement ce trésor dans l'endroit du sanctuaire qui » vous paraîtra le plus convenable. Votre voyage est désormais inutile, la main des hommes ne » doit point sacrer le temple du mont Anis; aux anges seuls est réservé cet insigne honneur. » Telles sont les volontés de Dieu; et pour que vous ne doutiez pas de mes paroles, je vous » annonce qu'au moment où vous vous présenterez devant l'église, les portes s'ouvriront, les » cloches sonneront d'elles-mêmes, tout l'intérieur du temple sera resplendissant de torches, » de flambeaux, de cierges ardents, vous entendrez une harmonie céleste, et vous sentirez » le doux parfum de l'huile divine qui aura servi à la consécration faite par les anges. » A ces mots les deux vieillards, ou plutôt les deux messagers miraculeux, dépouillant leur humaine figure, s'évanouirent. Vosy et Scutaire furent longtemps à revenir de leur surprise, cependant, ils ne pouvaient douter de la réalité de l'apparition; ils tenaient en leurs mains les précieux coffrets; aussi, firent-ils prévenir le peuple de ce qui venait d'arriver. A cette nouvelle on accourut en foule au-devant des saintes reliques si merveilleusement apportées; puis chacun s'achemina vers la montagne en chantant les louanges du Seigneur. Quand on fut au moment d'entrer dans l'église, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, les cloches sonnèrent; en un mot, la prédiction des deux vieillards fut en tous points accomplie. — C'est ainsi que les pieux légendaires racontent l'origine de l'église du Puy, justement surnommée à cause de cela *Chambre angélique* du mont Anis (2). A ce récit, ils ajoutent la complète nomenclature des reliques alors données ou plus tard apportées pour enrichir l'oratoire de Notre-Dame. Voici les principales: — Le saint Prépuce et un morceau du Nombri du Sauveur. — Deux souliers, des cheveux, un fragment de ceinture, une manche de la robe, quelques gouttes du lait de la sainte Vierge. — Le linge taché de sang dont fut couverte la nature du Christ, une parcelle du suaire, une épine de la couronne, un morceau de la vraie croix. — Une hydrie ou cruche des noces de Cana, en Galilée. — Le doigt de saint Jean-Baptiste, envoyé par le pape Jean XXII. — La gondole, ou petite tasse de cornaline, avec laquelle Notre-Dame donnait à boire à l'enfant Jésus. — Une partie de la nappe sur laquelle fut faite la Sainte-Cène. — Les bras de saint Laurent et de saint Eustache. — Deux petits innocents. — Le corps de saint Tertulien, martyr, ceux de sainte Tulla et de ses sœurs, avec celui de leur mère, sainte Galle, femme de saint Euchérius, archevêque de Lyon. — Une partie du corps de saint Florent, évêque d'Orange, l'autre partie étant à Laussone, paroisse à trois lieues du Puy. — Le corps de saint Donin. — Quelques-uns des cierges que les anges allumèrent à la consécration de l'église. — Le cornet de saint Hubert. — Deux souliers de saint Martial. — Un fragment de la pierre sur laquelle le Christ se laissa choir en portant sa croix, etc. (2)

(1) Voir la Dissertation du père de Gissey à cette occasion, pages 68 et suiv.

(2) *Reverendam ac venerabilem ecclesiam, quam nullo humano mediante corpore, chori Angelici dedicaverunt.* (Lettre de Bernard de Montaigut, évêque du Puy, de l'année 1239).

(3) Catalogue plus complet dans le *Manuscrit de Médicis*. — Voir Odo de Gissey, lib. I, chap. 47 et 48.

Dès que Vosy eut terminé son église, il quitta l'ancienne métropole et transféra son siège épiscopal à Anicium où il mourut. — Après lui, Scutaire fut proclamé évêque par le peuple en reconnaissance des grands services qu'il avait rendus au pays. Il était sénateur et abandonna ses fonctions pour se vouer exclusivement à l'œuvre sainte dont il devint l'architecte, ainsi que le prouvent non seulement nos anciennes chroniques, mais un fragment d'inscription gravée sur l'architrave qui devait décorer la façade primitive. (1)

V.

LA LÉGENDE DES ÉVÊQUES ÉPIPODE, SUACRE, HERMENTAIRE, MARCEL, FORBIUS ET FLAVIEN.



Le Martyrologe du diocèse nous révèle en ces termes concis l'existence de quelques-uns de nos premiers pasteurs : « Le second des Ides de novembre se célèbre la fête des saints évêques Vosy, Scutaire, Hermentaire, Aurèle, Suacre, et de beaucoup d'autres dont les noms sont inconnus aux hommes, mais sont inscrits au livre de vie. » — Marcel ne fut pas évêque en ces contrées ; on ignore même à quelle province il appartenait. Néanmoins les légendes qui lui donnent ce titre le placent au nombre des martyrs et le vouent à l'éternelle vénération des habitants du Velay. Voici à quelle occasion : Marcel passant un jour près d'Anicium sentit le besoin de prendre quelques instants de repos. Il avait fait un long voyage et était épuisé de fatigue. La sainte origine de la ville d'Anis devait lui laisser croire tous ses habitants religieux et hospitaliers ; il s'arrêta donc plein de sécurité dans le faubourg qui porte maintenant son nom et forme un petit hameau à part. Malheureusement il frappa à la porte de paysans idolâtres, reconnus dans le pays pour être d'implacables persécuteurs des chrétiens. Ces méchants, que tant de miracles accomplis sous leurs yeux n'avaient pu convertir, sans pitié pour les souffrances d'un pauvre voyageur, abreuvèrent Marcel d'outrages. Comme ce digne apôtre cherchait à les convaincre de l'excellence de sa foi, ils l'entraînèrent sous un grand ormeau très-branchu, afin que les hommes ne pussent rien voir du crime affreux qu'ils allaient commettre, ils l'attachèrent à cet arbre, lui coupèrent la tête et prirent lâchement la fuite. Quelques heures après, par un prodige insigne que Dieu permit pour glorifier son martyr, le corps ainsi décapité se redressa ; le saint prit sa tête toute sanglante dans ses mains, alla la laver dans une fontaine voisine, puis la porta dévotement dans l'église de Notre-Dame pour y recevoir la sépulture. (2) — A peu près en ce temps-là, vers 552,

An de J.-C. de 250
à 560.

Martyre de St-Marcel.

(1) Voir pour la description archéologique du tombeau, du cippe funéraire de Scutaire et de l'inscription dont il est ici question, la deuxième partie de ce livre.

(2) La légende de ce saint se trouve dans les archives du chapitre. — Odo de Gisey, liv. I, ch. XXIX.

VII.

LA LÉGENDE D'URSUS ET D'ANDARCHIUS.

PAR GRÉGOIRE DE TOURS.



Un certain *Andarchius*, serviteur du sénateur Félix, homme instruit parfaitement dans les œuvres de Virgile, dans les lois du Code théodosien et dans l'art du calcul, orgueilleux de la science, ne tarda pas à dédaigner le service de ses maîtres, rechercha la protection du duc Lupus et finit par entrer dans les bonnes grâces de Sigebert qui se l'attacha.— Le roi l'envoya en divers lieux, où il eut occasion de faire la guerre; il vint ainsi en Auvergne comme un homme élevé en dignité. Là, il se lia d'amitié avec *Ursus*, citoyen de la ville. Comme il était d'un esprit audacieux, il conçut l'ambitieuse pensée d'épouser la fille de ce nouvel ami. Pour réaliser ce projet, il cacha, dit-on, sa cuirasse dans les tablettes où l'on avait coutume de serrer les papiers, et dit à la femme d'*Ursus* : « Je te recommande tout cet or que j'ai caché dans ces tablettes, il y a plus de seize mille pièces qui t'appartiendront, si tu me donnes ta fille en mariage. »

.....Quid non mortalia pectora cogis,
Auri sacra fames?

Cette femme crédule ayant ajouté foi à ce mensonge promet, en l'absence de son mari, de donner sa fille à *Andarchius*, et lui, après être allé trouver le roi, montra au juge du lieu un ordre par lequel il lui était enjoint de le marier à la jeune fille, disant : « J'ai donné des arrhes pour l'épouser. » Le père la refusa, répondant : « Je ne sais pas d'où tu es, et je n'ai rien reçu de toi. » Le différend finit par s'échauffer; *Andarchius* fit appeler *Ursus* en présence du roi, et lorsqu'il fut arrivé à Braine, il prit un autre homme également nommé *Ursus*, et l'ayant amené en secret auprès de l'autel, lui fit jurer et dire : « Par ce saint lieu et par les reliques de ces saints martyrs, moi, *Ursus*, si je ne te donne pas ma fille en mariage, je te paierai sans délai seize mille sols d'or. » Il avait placé dans la sacristie des témoins cachés qui entendaient ces paroles, mais ne voyaient nullement celui qui les prononçait. Ensuite *Andarchius* ayant apaisé *Ursus* par de bonnes paroles, fit si bien que celui-ci s'en retourna sans s'être montré au prince. Après son départ, *Andarchius* produisit devant le roi l'écrit dans lequel était contenu le serment qu'il avait fait prêter, disant : « *Ursus* a écrit en ma faveur telle et telle chose; je supplie donc votre gloire de donner l'ordre qu'il m'accorde sa fille en mariage, autrement j'ai droit de me mettre en possession de ses biens jusqu'à ce que, payé de seize mille sols

An de J.-C. de 570
à 575.

quelques-uns des maladies, à d'autres des malheurs prêts à leur arriver, à bien peu leur salut. Il faisait toutes ces choses par des artifices diaboliques et je ne sais quels prestiges. Par ce moyen il séduisit une immense multitude de peuple, et même des prêtres de l'Église. Il était suivi de plus de trois mille personnes. Cependant il commença à piller les gens qu'il trouvait sur sa route, et distribuait leurs dépouilles à ceux qui n'avaient rien. Il menaçait de la mort les évêques et les citoyens des villes, parce qu'ils refusaient de croire en lui. Étant entré dans le territoire de la *cité du Velay*, il arriva en un lieu appelé *Anicium*, s'arrêta avec toute son armée dans les basiliques voisines, et là, rangea son armée en bataille, prêt à livrer combat à Aurèle, évêque en cet endroit. Il faisait aller devant lui, pour annoncer sa venue, des personnes toutes nues qui sautaient et faisaient des tours. L'évêque saisi d'étonnement envoya à sa rencontre des hommes courageux pour savoir ce que cela voulait dire. Un d'eux, qui était des premiers de la ville, se baissa devant lui comme pour embrasser ses genoux, et l'ayant fait tomber, ordonna qu'on le prit et qu'on le dépouillât; puis, sans perdre de temps, tira son épée, et tua ce Christ, qu'on aurait dû plutôt nommer ante-christ. Ceux qui l'accompagnaient se dispersèrent; Marie, livrée aux tourments, avoua tous les prestiges et toutes les illusions dont il s'était servi; mais ceux dont il avait troublé l'esprit par ses artifices diaboliques pour les faire croire en lui ne revinrent jamais entièrement à la raison, et le confessèrent toujours pour le Christ, déclarant que Marie participait aussi de sa divinité (1).

IX.

LA LÉGENDE DE SAINT BÉNIGNE.

(D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL D'ÉTIENNE MÉDICIS).



eu après cet événement, Aurèle mourut et fut remplacé par Bénigne, dont l'épiscopat s'est rendu à jamais mémorable par la fondation d'un hôpital aux portes mêmes de sa basilique. Voici comment le chroniqueur Étienne Médicis rapporte l'origine de cet établissement, un des plus anciens de France :

« Catholique lecteur, dit-il, les saintes lettres nous enseignent qu'après la construction de l'édifice miraculeux de Notre-Dame d'Anis, il venait en ce lieu de toutes les contrées de la terre une grande affluence de pèlerins. Alors était en bruit auprès de cette église le *logis de la Tête du Bœuf*, qui appartenait à un homme appelé *Gras-Manent*. Cet

homme et sa femme firent dans cette hôtellerie une fortune considérable en or, en argent et en riches possessions. Comme ces dignes gens n'avaient point d'enfants de leur union et qu'ils désiraient travailler de leur mieux au salut de leur âme, ils résolurent, sentant venir les jours de la vieillesse, de faire quelque œuvre utile au service de Dieu. C'est pourquoi ils s'adressèrent à *Benignus*. Ce saint évêque pratiquait sous leurs yeux tous les devoirs d'un bon pasteur. Il faisait de grandes aumônes, prêchait ses pauvres brebis et exerçait l'hospitalité aussi généreusement que possible. Ils lui donnèrent donc pour augmenter son patrimoine

An de J.-C. 396.
Fondation de l'hôpital
du Puy.

(1) Greg. Turon., lib. X, *Hist.*, ch. 25.

Cette précieuse relique fut, dit-on, donnée par lui à l'église de Grenoble où son simple attouchement guérissait les maladies du visage.

Agrève, loin de céder à la peur, sentit au contraire son courage se retremper dans cette odieuse tentative, et reprit avec plus de force que jamais ses énergiques prédications. — A quelque temps de là, il fit le voyage de Rome pour conférer avec le Saint-Père sur les choses de la religion. A son retour, passant par un endroit, appelé alors *Chiniac*, aujourd'hui *Saint-Agrève*, qui se trouve sur les confins du Velay et du Vivarais, il s'arrêta et donna quelques instructions aux gens de ce pays encore plongés dans les ténèbres de l'erreur. La dame du lieu, qui était une méchante idolâtre, irritée des sévères remontrances que se permettait le prélat, le fit saisir et jeter dans une fosse profonde où on le laissa pendant soixante heures en proie aux plus affreuses tortures. A la fin de la troisième journée, on le tira de cette prison, on le conduisit au milieu du peuple qu'il avait voulu sauver, et on lui trancha la tête. — Le saint fut immolé au sommet de la montagne sur laquelle est aujourd'hui la ville qui lui est dédiée. Le martyrologe du diocèse fait observer qu'après l'exécution la tête roula jusqu'au pied de la montagne, et qu'à l'endroit où elle s'arrêta jaillit immédiatement une fontaine, dont les eaux ont été depuis d'un grand soulagement aux malades et ont opéré de miraculeuses guérisons.

L'église du Puy demeura longtemps affligée du crime qui l'avait privée d'un si ferme appui ; cependant DULCIDIUS, successeur d'Agrève, fit les plus instantes démarches pour obtenir la translation du corps du martyr dans la métropole Vellavienne. Le jour où on lui accorda ce qu'il demandait fut une fête pour toute la province. On porta ces restes précieux triomphalement à travers les villes et les campagnes, puis on vint les déposer dans la crypte de l'église Saint-Georges, dédiée à saint Etienne, premier martyr. Ils ne furent pas plutôt livrés à la vénération des fidèles, que Dieu manifesta la faveur qu'il accordait à ces reliques par de nombreux prodiges. On vit l'huile des lampes brûler toujours sans se tarir, et quand les cierges placés autour de la châsse se trouvèrent consumés, le fer des chandeliers continua à jeter la même lumière. — Ces circonstances, et d'autres encore tout autant merveilleuses, inspirèrent au peuple la plus grande dévotion envers le glorieux saint Agrève ; c'est en mémoire des faits que nous venons de rapporter que l'église du Puy voulut célébrer tous les ans la fête du martyr et le souvenir de la translation de son corps, ainsi qu'il est dit : « Le premier jour de février se fait « la fête de saint Agrippan, vulgairement appelé Agrève, évêque du Puy et martyr, lequel « retournant de Rome, et étant arrêté à vingt-quatre mille pas de la ville du Puy, par les « païens, y subit sentence de mort pour la confession de la foi..... Le 15 octobre, se « solennise en la même cité, le jour du transport du bienheureux saint.... »

XI.

LÉGENDE SUR LA VIE ET LA MORT DU GLORIEUX THÉOFRED.



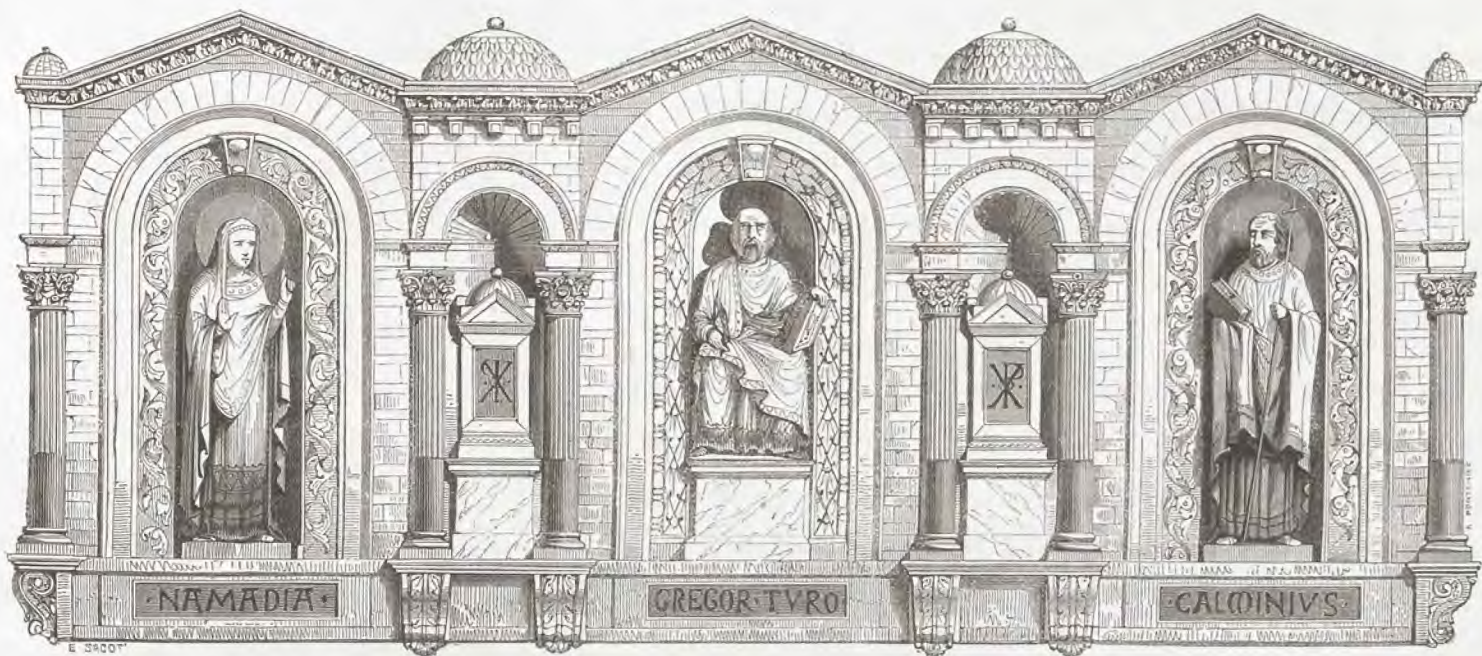
ERS l'année 660, un grand seigneur d'Auvergne, nommé Calminius, las des grandeurs périssables de la terre, ayant résolu de se consacrer entièrement au service de Dieu, se réfugia dans l'endroit le plus solitaire des montagnes du Velay, pour y fonder une maison claustrale sous l'invocation du prince des apôtres. Dès que l'édifice fut achevé, son premier soin fut d'aller à Rome, ainsi que c'était la coutume, afin d'obtenir le pouvoir de le bénir. A son retour, il s'arrêta au monastère de Lérins où il prit plusieurs religieux dont il avait

An de J.-C. 720.

d'offrir un sacrifice à Dieu. Le chroniqueur ne dit pas de quelle nature était ce sacrifice. Il paraît seulement qu'il consistait en libations, d'où on pouvait induire que la bande Sarrazine qui envahit le Velay n'était pas mahométane, mais se composait de Berbers dont plusieurs étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Quoi qu'il en soit, les barbares s'étant retirés à l'écart pour s'acquitter de leurs devoirs religieux, le saint qui s'en aperçut crut que c'était une occasion favorable pour les faire rentrer en eux-mêmes. Là-dessus, il s'approcha d'eux, et leur représenta qu'au lieu de se prostituer ainsi au culte des démons, ils feraient bien mieux de réserver leurs hommages pour l'auteur de toutes choses, pour celui qui a créé les éléments et tout ce qui existe. Mais cette exhortation ne fit que redoubler la fureur des barbares, et ils tournèrent leur rage contre lui; alors l'homme qui célébrait le sacrifice, saisissant un gros caillou, le lui jeta à la tête, et le fit tomber par terre presque sans vie. Les Sarrazins se disposaient même à mettre le feu au monastère et à n'y pas laisser pierre sur pierre, lorsqu'on annonça l'approche de troupes chrétiennes, ou plutôt, lorsque le Seigneur, justement irrité d'un tel attentat, suscita une horrible tempête, accompagnée de grêle et de tonnerre, qui força les barbares à prendre la fuite. — Théofred mourut quelques jours après, mais les moines purent revenir en toute sûreté. (1) Depuis cette époque et en mémoire de cet événement, l'abbaye reçut le nom du glorieux confesseur qui s'était ainsi sacrifié pour son troupeau.



(1) Voir cette légende dans Mabillon. (*Acta S. ordin. SS. Benedicti, sec. III, pars I, p. 476*), et dans les *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, de l'institut, p. 26.



Ere Barbare.

Deuxième partie. — Histoire et Archéologie.

I.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LE VELAY.



C'est seulement vers l'année CLXXVII, sous le règne de Marc-Aurèle, que les historiens font remonter les premières conversions et les premières persécutions dans les Gaules. *Sub Aurelio*, écrit Sulpice Sévère, *persecutio quinta agitata, ac tùm primùm intrà Gallias martyria visa sunt.....*

A cette époque, Pothin fonde l'église de Lyon, métropole religieuse des Gaules; vingt-cinq ans après, en 202, sous l'empereur Sévère, Irénée, successeur de Pothin, souffre le martyre; un demi

Recherches sur la date de l'introduction du christianisme dans le Velay.

n'avons-nous pas fait voir déjà que les démolitions auxquelles on donnait le christianisme pour motif durent être nécessairement postérieures au III^e siècle (1), puisque ce fut précisément en 250 que les Vellaviens encore idolâtres élevèrent un monument de reconnaissance à l'impératrice Etrucilla, épouse du plus ardent persécuteur des chrétiens?... — Prenant enfin pour bases des dates archéologiquement vérifiées, nous avons dit, nous réservant d'en donner la preuve, que la primitive église d'Anis était du VI^e siècle, et que la translation du siège épiscopal ayant été effectuée à cette époque par Vosy septième évêque, on arrivait par un calcul approximatif à remonter au *protopræsul* vellavien. Pour cela, nous donnions à chacun des six premiers pasteurs un épiscopat de vingt ans de durée, chiffre énorme ! Et pourtant, nous ne pouvions atteindre que l'année 410 pour point de départ. — Nous reconnaitrons, si l'on veut, que nos tables chronologiques sont extrêmement incomplètes et qu'elles renferment de considérables lacunes ; rien n'est plus probable. Néanmoins, il nous est bien permis de dire, d'après toutes ces observations, que ce fut *au plutôt* pendant le quatrième siècle que le christianisme fit entendre sa voix dans la Vellavie (2).

Point d'incertitude sur le titre et sur le nom du premier pasteur envoyé dans cette province. Les chroniqueurs sont unanimes pour l'appeler GEORGIUS ; seulement ils le qualifient indistinctement d'*Episcopus*, de *Protopræsul* et de *Papas*. — Sur une vieille médaille que vit et dont parle le père Odo de Gissey, on lisait : SANCTUS GEORGIUS VALLAVIS PROTHOPROESUL (3), signification qui, de tout temps, a été considérée comme synonyme de *primus episcopus*. — Sur le cippe funéraire dédié à Scutaire (4), nous voyons cet évêque appelé aussi *Papa*. Aurèle, Paulien, Vosy avaient été qualifiés de la même manière ; du reste, nous savons par l'histoire que ce fut seulement Grégoire VI qui réserva exclusivement ce titre aux souverains Pontifes (5). — Le mot *Episcopus*, des trois, est le plus ordinairement et le plus anciennement en usage. En voici la preuve : le 21 mars 1712, on ouvrit solennellement un coffre verrouillé qui contenait des reliques ainsi que deux tablettes de marbre portant chacune une inscription. La première indiquait le côté réservé aux restes de saint Hilaire, évêque de Poitiers ; la seconde désignait celui où se trouvaient ceux de saint Georges. On découvrit en outre dans ce vieux coffre une plaque de marbre plus grande que les précédentes, sur laquelle était gravé un procès-verbal à la date de 1162. Par cet acte l'évêque Pierre déclarait que tous ces objets avaient été publiquement recueillis dans un reliquaire exposé sur l'autel de saint Georges, et que pour leur plus grande conservation il

Nom et titre du premier pasteur Vellavien.

(1) Honorius fit publier des ordonnances pour la destruction de l'idolâtrie et l'abolition des sacrifices ; mais pour empêcher que le zèle des Chrétiens ne les portât à se ruer sur les statues et autres monuments du paganisme, il adressa une loi à *Proclien*, vicaire du préfet dans les cinq provinces, (parmi lesquelles se trouvait le Velay), par laquelle il défendait aux Chrétiens de toucher à tous ces précieux débris de la magnificence romaine.

Sicut sacrificia prohibimus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari..., etc., etc. (CODICIS THEODOSIANI liber decimus sextus. XV. Macrobio P. P. Hispaniarum, et Procliano, vic. quinque provinciarum.)

(2) En indiquant le cinquième (page 64), nous avons pris pour base unique la chronologie des évêques telle qu'elle nous est donnée par les légendaires de la province, et telle qu'elle se trouve dans la *Gallia Christiana*. Cependant, nous devons admettre que cette chronologie est non-seulement incomplète, mais qu'il a pu arriver plus d'une fois (ainsi qu'on le voit dans la vie de saint Agrève) que le siège épiscopal du Velay resta vacant.

(3) Telle en est l'orthographe, au lieu de *Vallavie proto præsul*. (Gissey, liv. I ; chap. 11, 12.) — *Antiqua supersunt numismata cum hac inscriptione...* (*Gallia Christ.* — T. II, p. 687.) — *Proto*, premier, *præsul*, chef, évêque.

(4) Ce curieux monument, dont nous allons bientôt nous occuper d'une manière toute spéciale, est très-fidèlement reproduit dans notre atlas, sur la planche de nos antiquités intitulée FRAGMENTS. Au-dessous est écrit : *Porte papale*.

(5) Le mot *papa* dérive du Grec, et signifiait originairement *aïeul*. Il a été commun à tous les prêtres, et on l'a donné aux évêques et aux patriarches. Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome. Dans le huitième concile œcuménique tenu à Constantinople en 869, et qui était composé de trois cents évêques, tous les patriarches y furent appelés *papes*, et le patriarche de Rome, Jean VIII, donna même, par ses lettres et par ses légats, le titre de *Votre Sainteté* au patriarche *Photius*. Saint Augustin écrivant à sa sœur, lui dit : *Je crois que vous avez les ouvrages du saint pape Ambroise*. Saint Jérôme écrivant à saint Augustin l'appelle le *bienheureux pape Augustin*... etc. (Voir le mot *pape* dans l'*Encyclopédie*.)

demander à l'histoire générale la cause qui les nécessita. Cette question offre ici d'autant plus d'intérêt qu'elle donne la date baptistaire d'une cité nouvelle, en même temps qu'elle indique le commencement de la décadence de l'antique métropole vellavienne.

On comprend en effet que les évêques du Velay ne quittèrent le chef-lieu de leur province et n'allèrent s'établir à Anicium, que lorsqu'ils y furent contraints par une cause aussi grave qu'impérieuse. Or, quelle pouvait donc être cette cause qui provoqua cette émigration épiscopale ? Pour nous répondre, l'histoire nous reporte aux jours désastreux de la fin du cinquième siècle, qui virent nos terres ravagées, nos villes incendiées, nos églises pillées et détruites par les terribles incursions des Vandales. — Ruessium, étendu au milieu d'une plaine accessible de toutes parts, dût être promptement la proie des barbares; puis, quand le calme sembla renaître, quand les saints pasteurs épouvantés osèrent se montrer et faire entendre de nouveau leur parole, ils s'éloignèrent de cette ville en ruine, sur laquelle la main de Dieu venait de s'appesantir si cruellement. Obligés de reconstruire leurs églises et prévoyant de nouvelles attaques, par conséquent de nouveaux malheurs, les évêques songèrent à abriter leur sanctuaire sur un point plus facile à défendre (1). — Voilà, nous le croyons du moins, le motif qui détermina la translation du siège épiscopal sur la roche d'Anis. Examinons donc si les monuments de notre histoire locale et ceux que la science nous apprend à interroger jusque dans leurs derniers débris, ne se réunissent pas pour confirmer cette opinion.

Il est aujourd'hui accepté par tous que ce fut l'évêque *Evodius* (Vosy) qui construisit le premier oratoire chrétien sur le mont Anis, et qui vint, aussitôt cette église achevée, établir son siège *en ce lieu*, pour nous servir de l'expression de Grégoire de Tours (2). Il suffit, par conséquent, de rechercher en quel temps vivaient cet Evodius et son assesseur Scutaire (3). Les Bénédictins dom Vic et dom Vaissette ont publié deux longues dissertations sur ce sujet; l'une dans les notes du premier volume de l'histoire du Languedoc, l'autre dans celles du cinquième. La seconde fut écrite pour réparer de graves erreurs introduites dans la précédente; cependant, nous la croyons encore erronée et fort obscure sur plusieurs points; nous partageons donc de préférence l'avis sagement motivé des frères Sainte-Marthe et de l'abbé Lebeuf.

Le document sur lequel on s'est presque exclusivement fondé jusqu'à ce jour est celui que nous fournit Grégoire de Tours dans son passage sur l'histoire des Francs, relatif à l'évêque Aurèle. Les commentateurs nous semblent avoir, chacun selon son système, forcé le sens de la phrase de l'historien. La voici textuellement : *Ingressus Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant, accedit, et ad basilicas propinquas cum omni exercitu restitit, instruens aciem, qualiter Aurelis ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret.* — Les uns

Examen critique de l'opinion des Bénédictins, auteurs de l'histoire de Languedoc.

(1) Au milieu du mouvement des invasions, les villes de France furent partout des forteresses; on s'y renfermait pour échapper aux bandes qui ravageaient le pays. Quand l'émigration barbare se fut un peu arrêtée, quand les peuples nouveaux se furent assis sur le territoire, les villes restèrent encore des forteresses; au lieu d'avoir à se défendre contre des bandes errantes, il fallut se défendre contre des voisins, contre les avides et turbulents possesseurs des campagnes environnantes.

Guzot, *Hist. de la civil. en France*, t. I, p, 224.

(2) Certains auteurs ont prétendu trouver un argument contraire à ce que nous disons dans le titre que prennent les évêques de la province; en effet, jusqu'à Adalard, qui, le premier, en 919, signa *episcopus Aniciensis* dans le testament d'Hervens, évêque d'Autun, nous voyons tous ses prédécesseurs, Hardouin, Gui et les autres, dans les souscriptions des conciles de Tuisy, de Soissons, de Châlons et de Pontion, en 860, 866, 873 et 876, prendre le titre d'*episcopi Vallavensis*. — La réponse est facile: il suffit de dire que beaucoup d'évêques qui signent *episcopus Aniciensis*, ajoutent encore *Vallavensis*, cette dernière qualification se référant à tout le diocèse plutôt qu'à une ville spéciale. A cette même époque, on disait: les évêques d'Auvergne, de Gévaudan, etc. Dans ce cas, le mot *Vallavensis* ne serait pas le synonyme de *Reversio*, comme ont semblé le croire quelques historiographes, c'est l'équivalent du mot *episcopus Vellavorum*.

(3) Dans ce chapitre, nous n'examinons la question que d'après les documents écrits; dans le suivant, qui n'est que la continuation et le développement de celui-ci, nous rechercherons les mêmes dates, et établirons les mêmes faits d'après les documents archéologiques que nous sommes encore assez heureux pour posséder.

ont traduit : « Etant entré dans le Velay, il s'approcha du lieu qu'on appelle souvent Anis, et « s'établit avec toute son armée dans les basiliques les plus voisines, développant ses troupes « de manière à ce qu'il livrât combat à l'évêque Aurèle, établi sur ce même point. » D'autres, laissant, comme dans le texte latin, le mot *episcopo* après *consistenti*, ont prétendu que Grégoire de Tours voulait, par là, donner à entendre qu'Aurèle était à cette époque évêque en ce lieu, *ibidem tunc consistenti episcopo*. Ce serait, comme on en peut juger, deux interprétations bien différentes. Les auteurs de la *Gallia Christiana* se prononcent pour la dernière. Ils reconnaissent que l'expression *locum quem Anicium vocitant*, est sans doute bien peu applicable à un chef-lieu épiscopal, mais ils supposent aussi qu'*Anicium* était peut-être plus une place fortifiée qu'une ville dans l'acception rigoureuse du mot; ce qui ne les empêche pas d'admettre que l'évêché n'y fût transféré (1). L'église, le presbytère, quelques modestes demeures de prêtres et de clercs, une hôtellerie pour les pèlerins, voilà ce que dut être Anicium, plus tard le Puy, pendant un temps plus ou moins long. La cité ne se forma qu'insensiblement; ce qui fit que, durant les années qui s'écoulèrent entre la translation du siège épiscopal et l'époque où le nombre des maisons fut assez considérable pour mériter généralement au loin le nom de *urbs*, on dut souvent, en parlant de cette localité nouvelle, la désigner comme l'historien de 591 : *locum quem Anicium vocitant*, ou comme le roi Raoul dans une charte de 923 : *Burgus Aniciensis*.

Toutefois, nous pouvons ajouter à ces interprétations, au moins fort incertaines, un document authentique de la plus haute importance pour la question qui nous occupe; c'est la qualification donnée à Scutaire dans l'épithaphe inscrite sur son tombeau : *Hujus urbis episcopus* (2). — Ne trouvons-nous pas, dans ce monument contemporain, un témoignage irrécusable établissant en faveur de la bourgade d'Anis, quelque peu considérable qu'elle fût encore, un titre de cité? On pourrait par conséquent opposer avec raison ce document lapidaire à ceux qui cherchent une objection dans la phrase obscure de Grégoire de Tours, et qui ne veulent pas que le *locus* du vieux écrivain puisse être traduit par le mot ville. — D'ailleurs, ne sait-on pas qu'il suffisait qu'il y eût un évêque résidant en ce lieu pour que de ce fait seul résultât la qualification indiquée sur la pierre tumulaire? Or, c'est bien sur le mont Anis qu'était le sépulcre; c'est bien pour cet endroit, et non pour l'ancienne métropole, que l'épithaphe a été écrite, puisque Scutaire ne vint qu'après Vosy, et que Vosy est lui-même appelé, dans une autre inscription, *primus præsul ecclesiae Aniciensis*. — A ce témoignage, qu'on pourrait appeler décisif, viennent s'en joindre d'autres. Nous avons lu dans nos légendes, que saint Bénigne était évêque du Velay en 596, c'est-à-dire cinq ans après. « C'est sous ce prélat, dit Médicis, que le possesseur de l'*Hôtellerie de la Tête-du-Bœuf*, légua, en mourant, ses biens à l'évêque, et sa maison adossée à l'église « pour y fonder un hôpital. » Ce fait implique donc l'existence et même déjà la célébrité du sanctuaire, puisque l'hôtelier avait fait fortune; il suppose aussi la résidence du pasteur, puisque c'est l'exemple quotidien de la sage administration des biens de son église qui décida *Cras-Manet* à lui donner les siens. — Il est donc logique de conclure que l'épiscopat d'Aurèle

(1) Hic sequimur communem sententiam, cum nondum certiore teneamus. Objici tamen potest tempore Gregorii Turonensis, et S. Aurelii Vellavensis episcopi de quo infra, nondum Anicium fuisse civitatem episcopalem; quando de eo loquens Gregorius hæc habet : *Ingressus autem Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant, accedit*. Sanè de urbe episcopali non ita loqueretur Gregorius Turon. Fortè S. Evodius postponi deberet S. Aurelio : nihil enim de chronologia istorum episcoporum constat usque ad Aurelium. Aliunde idem Gregorius non obscurè significat infra, Aurelium episcopum apud Anicium tunc sedem habuisse : *Qualiter Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret*. Fortè Anicium tunc tantum castrum erat, situ plus quam arte munitum, quod nondum in magnam urbem creverat, quia recens erat sedis episcopalis ad hunc locum translatio.

Gallia Christiana, chr. nov. edit. tom. II, p. 689.

(2) Dans le chapitre suivant, nous donnerons un dessin de ce tombeau, sur lequel nous aurons occasion de revenir avec plus de détails.

était de

était de 591, celui de Bénigne de 596, celui de Vosy est antérieur d'un assez grand nombre d'années.

Les objections que produisent les Bénédictins à l'appui de leur opinion sont plus spécieuses que concluantes. « Grégoire de Tours, écrivent-ils, né en Auvergne, pays voisin du Velay, ne dit rien ni de l'église de Notre-Dame du Puy, ni de saint Vosy, ce qu'il n'aurait pas oublié, ayant entrepris principalement l'histoire ecclésiastique des Gaules, si cette église eût été bâtie et si ce saint eût vécu au troisième siècle. » — Nous serons d'accord avec eux pour ne pas faire remonter au troisième siècle la translation du siège épiscopal de Ruessium, puisque déjà nous avons établi que sa fondation n'était pas antérieure au quatrième ; mais on ne saurait rien conclure du silence du vieil historien au sujet d'Evodius et de son église. En effet, lorsque Grégoire écrivait, il était depuis vingt ans évêque à Tours ; il pouvait ignorer, ou du moins ne pas ajouter à ces circonstances toutes locales, l'intérêt que nous y cherchons aujourd'hui, intérêt qui n'a peut-être son principe que dans les récits exagérés des chroniqueurs, et plus encore dans les pieuses fictions des légendaires du moyen-âge. Grégoire de Tours n'a rien dit d'Evodius, il est vrai, mais il n'a pas parlé non plus de saint Georges et des autres apôtres du Velay ; quoique voisin de ce pays par le lieu de sa naissance, il ne semble pas s'en être pour cela préoccupé davantage. Son silence n'est donc pas un argument contre l'existence de l'église du Puy, puisqu'il n'en est pas un contre l'existence de l'église de Ruessium. — « Saint Genest, évêque de Clermont, ajoutent les Bénédictins, fonda l'abbaye de Manlieu et y établit Evodius pour abbé, environ en 657, d'après Mabillon.... Il nous paraît évident que cet Evodius n'est que la même personne, et qu'il fut élu, quelques années après, vers l'an 670, évêque du Puy... » — Si cette évidence résultait de quelques faits, de quelques rapprochements, de la moindre indication historique, on pourrait, sinon l'admettre, du moins la discuter ; mais ici, la seule similitude de nom, alors surtout que ce nom est assez répandu, doit-elle suffire à des esprits aussi sérieux et servir d'argument pour résoudre une question de cette nature ?... Nous ne le pensons pas.

Les considérations sur lesquelles se fonde cette opinion nous semblent donc justement prévaloir sur les motifs allégués par les auteurs de l'histoire du Languedoc. Ce furent ces considérations qui décidèrent deux savants critiques, le P. Lecointre et Chatelain, à placer l'épiscopat d'Evodius à la fin du cinquième ou au commencement du sixième siècle. L'abbé Lebeuf et les frères Sainte-Marthe furent de cet avis ; c'est aussi le nôtre. Nous avons, du reste, pour nous convaincre, non-seulement les épitaphes d'Evodius et de Scutaire, le document de Grégoire de Tours et la légende de saint Bénigne, mais encore le témoignage de plusieurs autres fragments archéologiques d'un grand intérêt. Nous allons le produire, et par lui nous arriverons encore à constater avec plus de certitude, cette date historique si précieuse pour notre livre et jusqu'à ce jour pourtant si contestée...

C'est principalement pour les époques sur lesquelles les historiographes se taisent, que la science archéologique peut être d'un très-utile secours. Nous savons que Scutaire et Vosy furent contemporains, que ce sont eux qui construisirent la première église du mont Anis ; mais la date de cette construction est restée dans quelques esprits tellement incertaine, que nous voyons les savants Bénédictins eux-mêmes dissenter longuement pour arriver à commettre, suivant nous, une erreur de plus d'un siècle. Le principal motif de cet anachronisme ne vient pas de l'insuffisance des documents ; ils sont au contraire en assez grand nombre ; seulement, au lieu de les isoler, de les discuter à part les uns des autres, il importe de les réunir, de les juger dans leur ensemble, de chercher la concordance d'une assertion d'historien avec un fragment monumental. Alors toutes ces parties éparses, logiquement rapprochées, s'éclairent et se fortifient réciproquement.

Opinion du père Lecointre, de l'abbé Lebeuf et des auteurs de la *Gallia Christiana*.

Examen de quelques fragments archéologiques se rapportant à cette époque et venant à l'appui de l'opinion que nous avons émise.

tiennent donc la moitié de la pierre ; reste à chercher ceux qui devaient occuper l'autre moitié. Pour les découvrir nous ouvrirons notre histoire, et nous verrons que celui qui construisit la première église sur le mont Anis s'appelait *Scutarius*, qu'il avait été sénateur, qu'il fut architecte, et plus tard évêque de Notre-Dame du Puy. Tous ces faits s'unissent pour nous faire croire que l'inscription devait être ainsi conçue :

SCVTARIVS EPIS SENATVR ARTEFEX (et en retour, FECIT).

Il est vrai qu'avant l'S de *senatur* on voit un O beaucoup plus petit que le reste, mais parfaitement marqué, et qu'on pourrait lire *riso* (1). Pour nous, malgré l'explicable présence de cette lettre, nous n'en persistons pas moins dans notre manière de voir ; et ce qui la fortifie, c'est qu'on remarque au-dessus des lettres *ris*, une barre terminée par un crochet, barre toujours indicatrice d'une abréviation. *ris*, ainsi gravé, est donc le commencement ou une partie d'un mot abrégé, tandis que *riso* serait un mot complet ; d'ailleurs, le crochet tombant entre l'S et l'O exclut cette dernière lettre ; or, ici une abréviation est indiquée, nous recherchons le sens du mot sur lequel elle porte, et nous croyons le trouver sans effort dans la phrase qu'indique, avec tant de précision, notre histoire et les documents archéologiques que nous allons faire connaître.

Les Gallo-romains brûlaient ou ensevelissaient les morts ; les cendres étaient enfermées dans des urnes, les corps étaient étendus dans des sarcophages. Quoique l'incinération fût à une époque le moyen le plus généralement adopté, cependant nous trouvons, dans Grégoire de Tours et dans Gruter, plusieurs épitaphes qui prouvent que ce n'était pas un usage constant (2). Dès les premiers temps du Christianisme, les fidèles abandonnèrent cette tradition payenne ; à l'exemple des Patriarches et des Hébreux, ils laissèrent les corps intacts et les rendirent à la terre tels que Dieu les avait faits (3). Comme à cette époque ils étaient dans l'impuissance de produire des

Autel ou sarcophage gallo-romain, changé en sépulcre chrétien au VII^e siècle.

(1) Ou plutôt *iso*, car la première lettre n'est indiquée qu'à moitié. Il est également possible qu'il y eût *riso*, et que ce fût la fin d'un mot tout aussi bien qu'un mot entier. — Ce qui est vrai, c'est que la lettre o, quoique plus petite, est parfaitement marquée ; ce qui est certain, c'est qu'une barre, indiquant une abréviation, couvre les trois lettres *ris* et laisse en-dehors cet o ; de telle sorte qu'on pourrait aussi supposer *ris-c-o* ; en admettant que le signe abrégatif ait une signification. Il faut espérer qu'un jour on retrouvera l'autre fragment de l'inscription, et qu'alors les archéologues n'auront plus besoin de recourir aux commentaires.

(2)

D. M.
S. IVLI MARCELLI NEPOTIS SVI
VIXIT ANN. V. D. XXXXI
CORPVS INTEGRVM CONDITVM SARCOPHAGO
(Gruter, p. DCXXXIX).

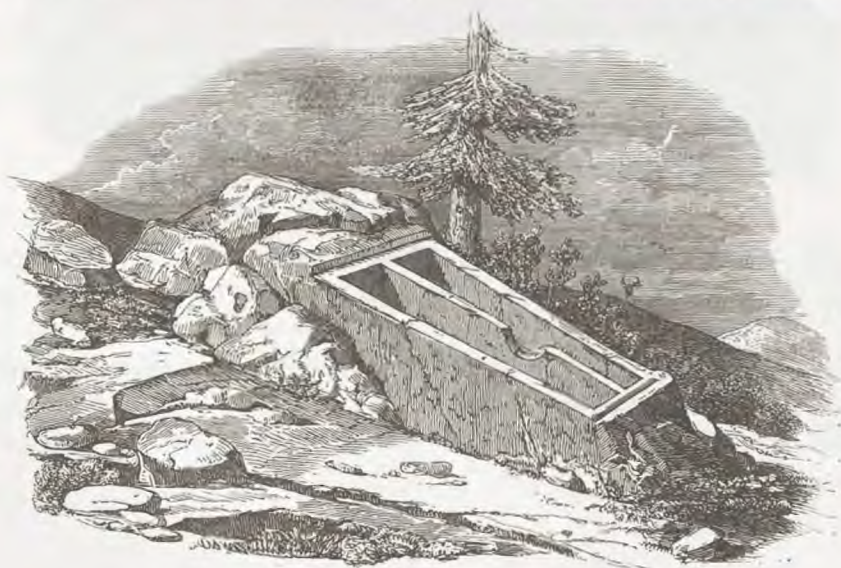
D. M.
L. IVLI EPICAVNI
VIXIT AN XXV M. V. D. XII
CORPVS INTEGRVM CONDITVM SARCOPAGO.
(Gruter, p. DCLXXVIII).

Erat ad basilicam sancti Cassi crypta ubi erat sepulchrum magnum ex marmore in quo grandævi cujusdam hominis positum corpus videbatur. In hoc sepulchro vivens presbyter sepelitur operiturque lapide quo prius sarcophagum fuerat obtectum.... quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, et præsertim beatus Gregorius epis., ibi aliquem positum fuisse gentilem.

(Greg. Turon., De Gloriâ Martyrûm).

(3) Ce respect profond pour les dépouilles mortelles de l'humanité ne fit que s'accroître avec le temps. Le génie pieux de nos pères s'ingéniait à disputer à la mort sa proie le plus longtemps possible. — Nous donnons ici le dessin de tombes jumelles situées à Poursange, près Langeac ; ce naïf monument funéraire du moyen âge, creusé dans la roche vive et modestement isolé dans la campagne, témoigne mieux que nous ne saurions dire du vif sentiment de conservation qui animait les Chrétiens des premiers siècles de l'Église.

Tombes jumelles de Poursange, près Langeac.



étude archéologique. Les filets, les moulures, les urnes, les rosaces, les guirlandes de feuillage et les rubans qui les attachent, se rapportent à la civilisation des premiers siècles de l'empire ; tandis que les caractères de l'épithaphe rappellent le temps de la plus complète décadence de l'art.

C'était donc un monument du paganisme qui reçut au septième siècle le corps d'un évêque. On voit très-distinctement les parties sur lesquelles s'appuyait le couvercle de l'*arca* romaine. Ce fut probablement dans les agencements de transition, et lorsqu'on disposa la table du tombeau de façon à pouvoir s'en servir pour célébrer le sacrifice divin, que les ornements subirent les mutilations qu'on remarque aujourd'hui sur les bords. — L'oratoire dont Scutaire avait été l'architecte demeura longtemps, sans doute, le pieux dépositaire de ses restes mortels ; ce dût être seulement beaucoup plus tard que le sarcophage fut transporté dans la collégiale de saint Vosy destinée à recevoir les sépultures épiscopales. Il y servait encore de maître-autel à la fin du dix-huitième siècle ; le docteur Arnaud l'y vit en 1791, ainsi qu'il le rapporte dans une note de son histoire du Velay (1). En 1805, cette église ayant été démolie, chacun vint chercher les pierres qui pouvaient lui convenir ; et, comme en ce temps-là on n'attachait pas plus de prix au sépulcre d'un saint qu'à tout autre débris complètement inconnu, la commune vendit à vil prix le monument dont nous parlons à M. Langlade qui le fit aussitôt porter dans un jardin où, depuis cette époque abandonné à toute espèce de mutilations, il sert de bassin et d'abreuvoir. Nous dirons même ici les efforts inutiles que nous avons tentés pour obtenir la rétrocession de cette précieuse antiquité. L'occasion paraissait favorable ; on restaurait la basilique anicienne, et l'architecte chargé de ce travail avait mission de reproduire l'édifice tel qu'il avait été à ses différents âges. Ce sarcophage était donc triplement réclamé sous le dôme angélique que Scutaire avait fondé comme architecte, qu'il avait béni comme pasteur, qu'il avait glorifié comme saint. — Nous espérons qu'un jour viendra où d'autres plus heureux ne verront pas ainsi profaner un débris vénérable que la religion, la science et l'histoire devraient mieux protéger.

Nous venons de décrire un monument antique changé au septième siècle en tombeau, puis en autel chrétien ; par une coïncidence singulière, nous en trouvons un autre, presque au même lieu, qui passa par une transformation semblable, à la même époque et dans un même but. Des rapprochements archéologiques dans les sculptures et dans les dates, une parfaite identité de personne d'après les inscriptions gravées sur l'une et sur l'autre pierre, établissent entre ces deux objets une solidarité trop remarquable pour que nous ne la signalions pas. — Le second monument porte deux dates très-distinctes. On voit qu'il fut d'abord dédié à Auguste et à quelque divinité tutélaire de la contrée ; plus tard, christianisant la pensée payenne en se l'appropriant, les fidèles du septième siècle gravèrent une nouvelle inscription sur la face opposée, et firent hommage de la pierre ainsi retournée à la mémoire du glorieux prélat, architecte du sanctuaire vellavien. Voulaien-ils donner à entendre par cette substitution que Scutaire avait remplacé chez eux le génie bienfaisant qui protégea leurs pères ? Nous le pensons ; mais, laissant ce qui pourrait être ici considéré comme une simple hypothèse, il est incontestable qu'un musicien nommé SEX. TALONIUS dédia à ADIDON et à AUGUSTE un autel que surmontait le fronton suivant (2) :

Autel votif gallo-romain transformé au VII^e siècle en monument chrétien.

(1) Voir les notes à la fin du II^e volume de l'*Hist. du Velay*, par le docteur Arnaud.

(2) Quel était ce dieu ADIDON dont le nom mystérieux associé à celui d'Auguste est gravé sur cette pierre ? — Quoique rien dans ce pays ne se rapporte directement ou indirectement à ADIDON, et par conséquent ne vienne nous mettre sur la voie, nous pensons que ce devait être un de ces génies tutélaires très-nombreux dans les provinces méridionales et auxquels on vouait particulièrement une localité. « Aux déités étrangères, dit le chevalier Du Mège dans ses additions et notes du liv. I de l'*Histoire générale de Languedoc*, on associa les dieux de nos montagnes, les génies de nos fleuves et cette innombrable série de déités locales dont les autels retrouvés depuis peu d'années existent encore dans nos vallées.... Qui nous dira les mythes d'ANDLI et de BARSA, de SIRONA et de LANE, déesses adorées dans notre

sept autels dédiés à la déesse NEHALENNIA, est aussi fort curieuse à consulter; on y remarque plusieurs de ces autels ayant beaucoup de ressemblance avec le nôtre. Il est probable que quelques statuettes, ou quelques attributs allégoriques se rapportant à cette divinité ADIDON, étaient sculptés dans l'espace compris entre les deux supports du fronton; cela du moins est ainsi dans presque tous les monuments de ce genre.

Ce fut probablement à l'époque où les chrétiens du septième siècle voulurent composer pour Scutaire un tombeau digne de lui qu'ils se servirent des débris de l'autel votif. — S'il nous était permis de produire une hypothèse, voici comment nous comprendrions l'ordonnance du monument lors de la transformation des deux fragments antiques. Le sarcophage gallo-romain, devenu le sépulcre du saint évêque, était recouvert d'une dalle et servait au sacrifice de la messe; derrière, un peu au-dessus, s'élevait le cippe que voici :



Il est possible, d'après la manière dont les matériaux sont disposés et taillés, que cette partie fut adossée à une muraille, comme sont aujourd'hui les tableaux, et qu'il y eut entre les deux pilastres, en remplacement des attributs payens, une de ces loges destinées à contenir des reliques. On voit encore dans la crypte de Vicq, et dans quelques autres chapelles anciennes, une disposition à peu près semblable (1).

On sait qu'un des sujets les plus ordinairement gravés sur les tombeaux et sur les autels des premiers siècles du christianisme était le monogramme du Christ, accompagné de l'*Alpha* et de l'*Oméga*, comme pour exprimer le commencement et la fin de toutes choses (2). Ce double motif se trouve, en effet, disposé sur le tympan. Le mot SCUTARI, en plus grosses lettres,

(1) Ce fragment lapidaire fut utilisé ainsi qu'on peut encore le voir, et servit à décorer extérieurement la *porte Papale*. Il est même facile de remarquer que pour cette dernière destination les pilastres, primitivement plus rapprochés, furent séparés de manière à permettre le passage.

(2) Le monogramme du Christ devint le symbole du triomphe du christianisme, après que Constantin l'eût inscrit sur les étendards de son armée vers l'an 311. On continua à l'y placer jusqu'au XI^e siècle. C'est surtout dans le temps des disputes contre l'arianisme, qui se rallumèrent vers l'an 600, qu'on en a fait usage, parce que les ariens qui niaient la divinité de Jésus-Christ refusaient de placer auprès de ses symboles l'*alpha* et l'*oméga*, figures allégoriques signifiant le commencement et la fin. — M. de Castellane nous donne le dessin d'une inscription trouvée par lui à Vaison, et qu'il reporte au V^e siècle. Elle est ainsi conçue :

✠
STA FILI
PAX TECVM
IN DEO
AVE VALE

J'ai trouvé souvent en Angleterre le monogramme du Christ sur les tombeaux et sur les épitaphes. L'inscription composée par le docteur Parr, et gravée sur le piédestal de la statue de Johnson à Saint-Paul, commence ainsi :

A ✠ Ω

indique la personne dont la mémoire doit être éternisée ; et la phrase PAPA VIVE DEO, qu'on lit plus bas sur la pierre qui forme linteau, exprime le vœu inspiré par la reconnaissance publique envers le saint prélat (1). Du reste, en rétablissant la disposition primitive du cippe, on peut apprécier toutes ses proportions. — On voit, au premier abord, que pour en faire la décoration extérieure de la porte par laquelle, dit-on, les papes seuls entraient dans l'église, on l'a étrangement métamorphosé. Les pilastres qui soutiennent le petit fronton ont été écartés et ne se raccordent plus avec la moulure de l'architrave ; ils ont aussi été exhaussés, car ils n'ont qu'un mètre de hauteur, y compris les bases et les chapiteaux, ce qui n'aurait pu suffire pour une porte. Cette dernière particularité démontre à elle seule le changement de destination de ces divers fragments de sculpture. — La forme des lettres, celle de l'A, de l'V, de l'R et de l'E surtout, est vraiment caractéristique. En comparant ces lettres à celles qui sont sur les monuments de cette époque et que cite Mabillon, on peut s'en convaincre ; mais on en sera bien plus persuadé, si on les rapproche de celles qui sont gravées sur le sépulcre même de Scutaire (2).

Fragment de sculpture
du V^e ou du VI^e siècle.

Dans une excellente monographie de la cathédrale du Puy, que M. Mallay architecte des restaurations de cet édifice a eu l'obligeance de nous communiquer, on lit que la partie la plus ancienne de l'église est antérieure au IX^e siècle, c'est-à-dire, au règne de Charlemagne (3). Ce point essentiel admis, si l'on examine attentivement les matériaux employés dans cette construction, on y reconnaît des fragments de plusieurs époques, tous parfaitement caractérisés. Ainsi, les assises inférieures du mur absidal sont composées de blocs gallo-romains à la base, et plus haut, d'un cordon d'une date moins reculée ; nous en donnons ici un dessin. — De telle sorte que, sans parler de l'inscription gravée entre ces divers débris au onzième ou au douzième siècle, cette muraille (du septième ou du huitième) présente à l'étude archéologique ce curieux assemblage de vestiges de deux monuments : l'un des premières, l'autre des dernières années de l'empire ; c'est sur celui-ci seul que nous voudrions fixer l'attention.



Ce cordon, indiqué dans la planche de nos antiquités sous le n^o 1, provient sans aucun doute d'un édifice de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle. Son dessin, qui se voit souvent reproduit sur les diptiques du Bas-Empire, rappelle par sa forme et par la manière dont il est exécuté l'époque de la décadence. Il est de plus à remarquer ici, que deux autres parties assez considérables de ce même cordon se retrouvent dans le mur absidal de l'église St-Jean-des-Fonts-Baptismaux, ainsi que sur le fronton triangulaire dont nous venons précédemment de parler ; d'où l'on peut conclure qu'il devait régner tout autour du monument auquel il appartenait. — Dire quel était ce monument serait difficile : était-ce encore un temple payen ? était-ce déjà le sanctuaire béni par les anges ? Ce problème, on le comprend, est presque impossible à résoudre, et l'on ne peut à cet égard tenter que de vagues conjectures.

(1) On voit dans la planche de nos antiquités, intitulée FRAGMENTS, un second dessin de cette pierre antique, aujourd'hui servant à décorer une des entrées de l'église cathédrale du Puy. Cette issue est depuis le X^e ou XI^e siècle appelée *porte Papale*, parce qu'on prétend que lorsqu'un pape venait en pèlerinage à Notre-Dame on le faisait passer par cette ouverture, qu'on démolissait à son entrée et qu'on rebâtissait à sa sortie, de façon que lui seul passait par là. — Dans la planche, l'intérieur de la porte est muré, tel qu'il était avant la restauration de l'église.

(2) Voir comme lettres de comparaison celles qui sont sur les sceaux des papes (*Vitaliani pape* et *Theodori pape*), bulles tirées du livre de M. Ficoroni.

(3) La planche de nos antiquités, intitulée SCULPTURES ROMAINES (mieux aurait valu mettre GALLO-ROMAINES), comprend dans sa partie supérieure un fragment du mur absidal de cette époque.

III.

SITUATION GÉNÉRALE DU VELAY JUSQU'A CHARLEMAGNE.



Si l'on se reporte à l'exposé sommaire que nous avons donné (page 62) de la situation générale de nos provinces pendant le cinquième siècle, on voit : en 407, les Gaules envahies par les Vandales ; — en 448, le territoire occupé par les Visigoths, les Burgondes et les Francs ; — et quelques années plus tard, ces nouveaux maîtres du pays se coaliser avec les Romains pour repousser les irruptions des Tartares. — Les Francs, encore païens, n'ont aucune sympathie de mœurs, de religion avec les Gaulois ; étrangers aux arts et aux sciences, ils dévastent sans pitié tout ce qui tombe sous leurs mains. Les Goths, plus accessibles à la civilisation, ont en grande partie accepté les lois romaines et sont Chrétiens. Les premiers, toujours impatients d'accroître leur conquête, s'avancent du nord sur le midi ; tandis que, poussés par une égale ambition, les autres marchent en sens contraire. Cependant les provinces centrales, pressées par ces deux peuples envahissants, se décident en faveur de celui dont elles semblent avoir le plus à craindre et, chose remarquable ! ce sont les évêques qui déterminent cette résolution (1). — Quand l'Empire se fut retiré et eut abandonné toutes les Gaules à la domination des Barbares, peu à peu la société gallo-romaine se démembra ; l'*aristocratie sénatoriale* perdit son prestige en perdant ses privilèges ; l'*administration municipale*, que chacun repoussa comme un trop lourd fardeau, s'affaiblit, se désorganisa pièce à pièce ; le *plebs* ne conserva plus, au milieu des invasions sans cesse renaissantes et toujours spoliatrices, l'espoir d'acquérir du bien par le négoce et l'industrie ; les *esclaves* eux-mêmes, surtout ceux destinés aux travaux de l'agriculture, devinrent les premières victimes des bandes errantes à travers les campagnes....

Résumé du mouvement historique.

« Dès la fin du quatrième siècle, dit M. Guizot, tout progrès social a cessé, le mouvement « rétrograde est sensible, le territoire est envahi de toutes parts, l'intérieur est parcouru et « dévasté par des bandes de Barbares, la population décline, surtout dans les campagnes ; au « milieu des villes, les travaux publics s'arrêtent, les embellissements sont suspendus..... « partout enfin apparaissent les symptômes de la décadence du gouvernement, de la désolation « du pays.... Le mal alla si loin, que l'Empire se sentit hors d'état de vivre ; il commença par « rappeler ses troupes, il dit aux provinces : Je ne puis vous défendre, défendez-vous « vous-mêmes. Bientôt il fit davantage, il cessa de les gouverner ; l'administration se retira

Le gouvernement des Gaules à la décadence de l'Empire romain.

(1) Leur aversion ou leur bienveillance pour les peuples émigrés de la Germanie n'avait point pour mesure le degré de barbarie et de férocité de ces peuples, mais s'exerçait en raison de leur aptitude présumée à recevoir la foi catholique, la seule que Rome eût jamais professée. Or, cette aptitude était jugée bien plus grande dans un peuple encore païen que dans des chrétiens schismatiques, sciemment et volontairement séparés de la communion romaine, tels que les Goths et les Burgondes qui professaient la foi du Christ selon la doctrine d'Arius. Mais les Francs étaient étrangers à toute croyance chrétienne ; et cette considération suffit pour que le cœur des évêques gaulois se tournât vers eux, et que tous, suivant l'expression d'un auteur presque contemporain, souhaitassent la domination des Francs avec un désir d'amour. — Augustin Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angl.*, t. I, p. 59. — *Cum omnes eos amore desiderabili cuperent regnare...* — Gregorii Turonensis *Hist. Franc.*, lib. II, ch. xxiii.

« Puy, lorsqu'ils allaient y prendre leur chevalerie, des bottes de foin coupées dans le pré du comte de Lorde jusqu'au temps de Centalle qui, l'an 1118, transforma la redevance de foin en une redevance de 64 sols morlans (1). »

Ainsi qu'on le voit, il en est de la prétention des chanoines pauvres et du chapitre du Puy, comme de celle pompeusement éternisée dans la fameuse inscription du monastère de *Mont-Major*. Elle aussi portait que l'empereur avait été obligé de venir en personne à Arles, pour aider à l'expulsion des Musulmans, et que ce fut pour célébrer ce triomphe que le glorieux souverain avait fondé l'abbaye. Or, il est prouvé que le monastère prit naissance plus de cent cinquante ans après cet événement. « Il est évident, dit M. Renaud, que le faussaire, en fabriquant l'inscription qui reposait du reste sur des bruits alors populaires, avait surtout en vue de faire croire le monastère plus ancien qu'il n'était réellement, et de lui donner une origine qui ne lui appartenait pas (2). »

Nous n'avons donc point sur l'histoire de notre province de documents authentiques antérieurs aux Carolingiens en dehors de ceux qui nous ont été transmis par Grégoire de Tours et par les légendaires; et encore, tous ces documents sont-ils presque exclusivement relatifs aux traditions religieuses. C'est seulement à partir des premières années du neuvième siècle que nous retrouvons dans nos anciens cartulaires plusieurs diplômes qui commencent à jeter une assez vive lumière sur l'horizon du pays vellavien. Sans doute, la chronique du saint évêque Bénigne certifie l'affluence des pèlerins au mont Anis dès 596, et si l'on doit s'en rapporter aux récits des historiographes du moyen-âge, Charlemagne était venu plusieurs fois s'agenouiller aux pieds de la Vierge miraculeuse de ce rocher (3). Odo de Gissey l'affirme, Théodore le répète après lui et assure que cet empereur, jaloux de prouver sa haute satisfaction à la cathédrale du Puy, choisit un de ses chanoines pour en faire l'évêque de Gironne quand il voulut fonder un évêché dans cette ville (4). Que ces faits soient ou non suffisamment prouvés, ce qui est certain pour nous, c'est l'antique illustration de l'église fondée par Evodius et par Scutaire.—S'il fallait ajouter d'autres témoignages à ceux que nous avons produits, nous citerions la lettre du pape Grégoire VII, rapportée par Baronius, de laquelle il résulte que Charlemagne faisait prélever tous les ans 1,200 livres pour le service de Saint-Pierre de Rome, sur les églises d'Aix-la-Chapelle, du Puy-d'Anis et de Saint-Gilles (5); nous montrerions enfin l'admirable manuscrit dont l'évêque Théodulf fit hommage à Notre-Dame. Ce précieux

Antique illustration du sanctuaire du mont Anis.

ÉVÊQUES DU VELAY, à partir de saint Agrève, successeur de Bénigne.

DULCIDE
HIGELRIC, vers 732.
TOMPION, vers 750.
BASILE, vers 778.
RORICE, vers 800.
DREUCTAN, vers 840.
HARDUIN, vers 860.

(1) Ce mythe, qui n'offre d'autre intérêt que celui de rattacher le nom de Charlemagne à l'histoire du Bigorre, a été évidemment inventé au XIII^e siècle pour accréditer les prétentions du chapitre du Puy sur le Comté de Bigorre. — *Histoire du Languedoc*, nouvelle édition, avec notes, par M. Du Mège. — Marca, *Béarn.*, p. 840.

(2) Renaud, p. 109.

(3) Il est en effet fort possible que Charlemagne soit venu en pèlerinage au Puy; mais bien certainement ce ne pouvait être aux époques déterminées par Gissey, Théodore et Arnaud. Il est d'abord à remarquer que ces trois historiens ne sont nullement d'accord entre eux. En voici la preuve: Théodore fixe un des voyages en 772 (le même qu'Arnaud porte en 793), et veut que ce soit Rorice, alors évêque, qui ait reçu Charlemagne, tandis que Gissey prétend que Rorice n'a pu prendre le bâton pastoral du Velay avant l'année 800.

(4) « Désirant établir un évêché à Gironne, qu'il avait conquise, il envoya quérir un des chanoines de l'église du Puy pour posséder cette prélature, ainsi que plusieurs de ses choriers pour la composition du chapitre qu'il y fonda; déclarant dans l'instrument qu'il en fit expédier, qu'il entendait que ces deux cathédrales fussent à perpétuité unies de cœur et associées ensemble. » — *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII, par frère Théodore.

Que de contradictions pourrait remarquer un lecteur attentif dans tous les documents, ou plutôt dans les allégations historiques sur cette époque! Ainsi, tandis que tout à l'heure nous venons de voir les *chanoines pauvres* attribuer leur fondation à Charlemagne, précisément parce qu'il avait été indigné de la lâche désertion des *chanoines réguliers*; ceux-ci à leur tour, et probablement pour neutraliser cette fâcheuse inculpation, se reportent au même temps et prouvent que l'illustre prince les tenait en telle estime qu'il ne voulut fonder l'évêché et le chapitre de Gironne qu'avec leur assistance.

(5) Frère Théodore, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. II, chap. VIII, p. 162. — Nous avons déjà indiqué dans notre ère gallo-romaine l'hypothèse de laquelle il résulterait que l'adoration d'Isis remplaça celle de Diane; et que plus tard le culte et les images de la divinité égyptienne furent sanctifiés, christianisés, et servirent au culte primitif de NOTRE-DAME DU MONT ANIS.—Voir l'*Ère Gallo-Romaine*, p. 401 à 440 inclusivement.

monument paléographique des huitième et neuvième siècles, encore religieusement conservé dans le trésor du sanctuaire anicien, restera sans contredit le plus sûr témoin de sa célébrité (1).

Ce n'était pas seulement l'église métropolitaine dont la prospérité se montrait si rapide, les couvents du comté voyaient accroître avec une égale promptitude et leur fortune et leur puissance. Vainement les Sarrazins et les Normands passèrent sur nos provinces, pillant, renversant, brûlant sanctuaires et abbayes, la pieuse générosité des chrétiens faisait renaitre de leurs cendres tous ces édifices plus riches qu'autrefois. On rebâtissait les églises sous l'abri protecteur de redoutables forteresses, on crénelait, on défendait le mieux possible les monastères isolés dans les montagnes. Les chartes relatives à l'abbaye de Saint-Théofred sont à cet égard les meilleurs documents que nous puissions produire; elles ne prouvent pas uniquement l'ancienneté de cette maison, elles établissent encore jusqu'à quel point au commencement du neuvième siècle, les souverains faisaient large abandon de tous les droits, de toutes les forces de la couronne. — Mais pour apprécier la véritable importance de ces chartes, il est indispensable de dire sommairement sous quelles influences elles étaient concédées.

Charlemagne était mort; Louis son fils, que l'histoire a surnommé le Débonnaire, le pieux, le saint, divise ses états entre les trois enfants de son premier mariage. Il associe *Lothaire* à l'empire et lui assure l'expectative de l'Italie, il donne à *Pépin* l'Aquitaine, et à *Louis* (le Germanique) la Bavière. Quelques années plus tard, ces trois princes, jaloux de *Charles* (le Chauve) frère du second lit, qui venait à son tour de recevoir un royaume pour sa part, se révoltent contre leur père, le détrônent, le rétablissent, s'insurgent de nouveau et osent le

(1) M. Philippe Hedde a publié dans le volume des Annales de la Société d'Agriculture du Puy une très-longue et très-intéressante notice sur ce manuscrit. Son travail est divisé en six parties : 1° *histoire critique du manuscrit*; 2° *son âge*; 3° *son mérite biblique*; 4° *sa description et son exécution*; 5° *les tissus qu'il renferme*; 6° *le texte et la traduction de deux pièces de poésies contenues dans le manuscrit*.

Les caractères principaux à l'aide desquels les paléographes déterminent la date de ce remarquable ouvrage, sont : 1° la forme des caractères employés; 2° l'absence totale de ponctuation; 3° la non division des versets; 4° le style des ornements. — Le manuscrit de Théodulf se compose de 347 feuillets. Il est écrit sur vélin blanc, pourpre ou violet. — Tout l'ouvrage, à l'exception des pages ornées, est sur deux colonnes. — Chaque feuille a douze pouces de hauteur sur neuf de largeur; chaque colonne porte soixante deux lignes d'écriture de deux pouces trois lignes de longueur. — Pour assurer la longueur des lignes, dit l'auteur de la Notice, il paraît que le copiste se contentait de tracer, au moyen d'un *stylet* ou burin très-aigu, une ligne sur laquelle s'appuyait la base de l'écriture; mais pour espacer également les soixante-deux lignes de chaque colonne, l'écrivain a dû se servir d'un compas, à l'aide duquel il a percé le vélin de trous qui devaient être destinés à fixer la position de la règle. — On ne trouve nulle part dans ce manuscrit les traces du crayon, dont l'usage ne commença à avoir lieu que vers le onzième siècle. — Les ornements les plus remarquables sont : huit couronnes contenant des inscriptions placées à la fin des livres, et quatorze canons qui servent à renfermer des tables et quelques-unes des poésies. — Ces tables sont contenues dans une arcade cintrée, supportée de chaque côté par deux colonnes de même couleur, et divisée elle-même en plusieurs autres arcades séparées par d'autres petites colonnes de même ordre, mais de couleurs différentes des premières. — L'archivolte du grand arc, bordée de chaque côté par un large filet d'or reposant sur un fond rouge, est peinte de divers ornements, tels que disques, plumes d'oiseaux, croix pattée, mosaïques grecques, etc., disposés sur un fonds de couleurs diverses. — Voilà la division générale du manuscrit : 1° un feuillet (vélin blanc) portant cette inscription : *Hæc Biblia restaurata anno 1514*. 2° Trois feuillets (vélin pourpre), comprenant 125 distiques en vers latins de la Préface de Théodulf, écrits en petites onciales d'or. Sur l'avant-dernière page se trouve de la prose latine. Les lignes, se retrécissant d'abord et s'élargissant vers le milieu, forment une espèce de croix grecque, tandis que la dernière page porte un canon à deux colonnes renfermant une table des matières des différents ouvrages qui composent l'Ancien Testament. Les titres sont en capitales d'or et les tables en lettres onciales d'argent. 3° Cent quarante-deux feuillets (vélin blanc), écrits en lettres minuscules et cursives noires; les titres et les premières lettres des alinéas sont capitales et onciales d'or ou rouge. Ces feuillets renferment la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, 1 et 2 *Samuel*, 1 et 2 *Malachim*, *Isaïe*, *Jérémie*, *Ézéchiel*, *Osée*, *Johel*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Abacchuc*, *Sophonie*, *Aghée*, *Zacharie*, *Malachie*, *Job*. 4° Vingt-quatre feuillets (vélin pourpre), sur lesquels sont écrits les psaumes de David, en lettres d'argent, les titres en lettres capitales et onciales d'or. 5° Soixante-dix-neuf feuillets (vélin blanc), écrits en caractères ordinaires, renfermant les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, *Daniel*, les *Paralipomènes*, *Esdras*, *Esther*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Tobie*, *Judith*, 1 et 2 *Livres des Machabées*. 6° Un feuillet (vélin pourpre), contenant l'introduction au Nouveau Testament ou *Préface de saint Jérôme*, en lettres d'argent, capitales et onciales d'or. 7° Six feuillets (vélin blanc), renfermant douze canons ou tables des matières du Nouveau Testament, écrits en chiffres romains d'or. 8° Trente feuillets (vélin pourpre), lettres ordinaires d'argent, capitales et onciales d'or, contenant les quatre Évangélistes. 9° Trente feuillets (vélin blanc), sur lesquels sont écrits les épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude; enfin, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse de saint Jean. 10° Vingt-six feuillets (vélin blanc), renfermant la Chronologie de saint Isidore de Séville. Quelques commentaires et dissertations sur divers sujets. 11° Deux feuillets (vélin pourpre), sur lesquels sont écrits des vers de Théodulf au lecteur.

Pour préserver les ornements, les lettres d'or et d'argent, l'auteur avait eu le soin de placer à chaque page des pièces de tissus très-fins. Ce sont des crêpes de Chine et d'autres étoffes excessivement douces et souples. M. Hedde, qui s'est longtemps occupé de l'art du tissage, a donné à la suite de son travail une description analytique des divers échantillons conservés dans le manuscrit dont nous parlons, et cette partie de son Mémoire n'est pas la moins intéressante.

dégrader solennellement. Les deux plus jeunes se soumettent pour rendre une fois encore au jouet de leur impatiente ambition l'apparence du pouvoir, tandis que Lothaire, le plus coupable, se voit obligé de fuir, tant il a soulevé contre lui l'indignation publique. Mais bientôt Pépin meurt; Pépin II, son fils, lui succède dans le gouvernement d'Aquitaine, Lothaire reparait, se réconcilie, se révolte presque au même moment, et les hostilités renaissent dans le sein de cette triste famille. Enfin, en 840, entre deux insurrections, l'empereur expire et avec lui l'unité de l'empire, de l'empire non-seulement ébranlé par les guerres civiles des princes, par les séditions sans cesse renaissantes des Aquitains, des Gascons, des Provençaux, des Bretons, des Bénéventins, des Saxons, mais aussi déchiré par les désastreux ravages des Sarrazins. — Cependant, Lothaire a ceint la couronne impériale, espérant réunir dans ses mains les débris épars du sceptre de Charlemagne. Ses frères se liguent contre lui, agissent sur les leudes de tout leur pouvoir, et n'épargnent ni intrigues, ni promesses, ni menaces. Ils lèvent une armée, lui livrent la bataille de Fontenay et, par le traité de Verdun (843) conséquence de leur victoire, divisent le patrimoine de leur aïeul en trois grands royaumes : l'Italie pour Lothaire, la France pour Charles-le-Chauve, la Germanie pour Louis.

Voilà quels sont les principaux événements qui commencent le IX^e siècle et qui doivent servir à nous faire comprendre l'accroissement si rapide de l'autorité des comtes, des évêques, des abbés, à partir de cette époque.

Parmi les nouveaux comtes établis par Charlemagne dans l'Aquitaine et dont Aymoin nous a conservé les noms, BULLUS fut envoyé dans le Velay (1). D'où venait-il?... Quel homme était-il?... Sans doute un de ces leudes dévoués que le souverain nomma pour récompenser de loyaux services. Tous les chroniqueurs se taisent et sur sa vie et sur l'époque de sa mort. Le moine de Saint-Gal assure dans son *Histoire de Charlemagne* que cet empereur ne confia jamais plus d'un comté au même personnage. Quoiqu'il y ait quelques douteuses exceptions du contraire, cependant nous voyons la preuve de cette règle dans la désignation spéciale de Bullus. Mais à partir du règne suivant, cette prudente mesure était déjà tombée en désuétude, puisque dès 819, BÉRANGER, comte de Toulouse, était aussi comte de Brioude et du Velay. — Ce Béranger, seigneur de haute origine, devait être sans doute un des plus riches et des plus pieux chrétiens de son temps, s'il le faut juger par ses œuvres. Thégan, auteur contemporain, le désigne comme *un sage parent de l'empereur*; Louis-le-Débonnaire lui donne le titre d'*illustre*, et si nous cherchons aujourd'hui ses droits mérités à la triple dignité de comte, que lui contestent pourtant quelques écrivains (2), nous dirons qu'il fut le restaurateur des abbayes royales de *Saint-Théofred* en Velay, et de *Saint-Julien* de Brioude.

Le monastère et la basilique du glorieux confesseur d'Auvergne étaient en ruines; depuis près d'un siècle les Sarrazins en avaient pillé les trésors, renversé les murs, dispersé les pieux habitants. Béranger, à qui l'empereur conféra ce riche bénéfice, ne crut pas pouvoir mieux employer les biens dont la libéralité des fidèles avait doté cette antique abbaye, qu'en en relevant la forteresse et l'église, qu'en rétablissant l'institution d'une manière digne de sa splendeur passée. Quand les édifices furent achevés, il créa trente-quatre chanoines-prêtres pour le service divin, et vingt chanoines-chevaliers pour la défense du château, du sanctuaire et des domaines. Du reste, prêtres et chevaliers portaient tous le camail et la croix; ceux-ci sur la cotte d'armes,

BULLUS, comte du
Velay, de 778 à.....

BÉRANGER, comte du
Velay, de Brioude et
de Toulouse, de 819
à 836.

Restauration du mo-
nastère de Saint-Ju-
lien, de Brioude.
825.

(1) ... *Bituricæ civitati Humbertum præfecit comitem, Pictavis Abbanem, Petragoricis Vuidbodum, sed et Arvernus Iterium nec non Vallagiæ BULLUM.* — Aymoin, liv. V, chap. 4.

(2) Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* supposent qu'il y a eu deux Béranger; l'un duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, l'autre comte du Velay. — L'auteur de l'*Ancienne Auvergne* pense, et nous croyons à juste raison, que ce fut le même qui réunit sur sa tête les comtés de Toulouse, de Velay et de Brioude. Les dates, les faits le justifient, et ce qui le prouve encore, c'est que depuis ce temps nous voyons le comté de Velay ne plus avoir de chef spécial et passer dans le patrimoine féodal des vicomtes de Toulouse ou d'Auvergne.



Ere Féodale.

Première Partie.

CHRONIQUES ÉPISCOPALES DU VELAY DE 880 A 1080.

I.

ÉPISCOPAT DU COMTE NORBERT.



L'ANCIEN VELAY.

Un comte de ce royaume vient à mourir, écrit « Charles-le-Chauve l'année même de sa mort, « nous transmettons à son fils ses bénéfices et ses « honneurs (1). » — Ce capitulaire, daté de 877, peut être considéré comme l'acte fondamental de la féodalité, quoiqu'il ne fasse en quelque sorte que légaliser une usurpation accomplie. Déjà les villes et les forteresses restaient comme le patrimoine des seigneurs qui en avaient le commandement. En 864, l'empereur avait défendu de bâtir des châteaux ; nonobstant cette injonction, des châteaux s'élevaient sur tous les points du pays (2). Ce fut une lutte

AN DE J.-C. 877.
Organisation du système féodal.

(1) *Capitul. Caroli Calvi, ann. 877, ap. script. franc. VII, 705. — Si comes de isto regno obierit..... filium illius de honoribus illius honoremus.....*

(2) On lit dans les capitulaires rédigés à Pistes en 864 : — Nous voulons et ordonnons expressément que quiconque, dans ces derniers temps, aura fait construire sans notre aveu des châteaux, des fortifications et des haies,

désigné, que c'était lui qui devait être évêque. — Norbert se présenta donc aux habitants du Velay en leur faisant connaître le titre dont il était revêtu et la manière dont le souverain avait été amené à le lui conférer. A ce miraculeux récit, tous, peuple et clergé, proclamèrent le noble seigneur seul et légitime pasteur du pays.

Cependant, l'abbé Vital mit tout en œuvre pour ressaisir cette crosse qui lui échappait. Les hostilités recommencèrent et même si rudement que Norbert se vit obligé de quitter le Velay et d'aller réclamer l'assistance du roi. Celui-ci n'hésita pas, il envoya au secours de son évêque, qu'il fit maintenir sur son siège. — Quelques années se passèrent dans une paix plus apparente que sincère. L'ambitieuse famille de Vital ne pouvait pardonner sa défaite; aussi s'agitait-elle toujours pour renverser celui qu'elle considérait comme son plus mortel ennemi. C'est alors que Norbert, fatigué de ces luttes incessantes, se décida à entamer des négociations avec ses adversaires, et finit par acheter la paisible possession de son siège en leur abandonnant la dominité absolue de Saint-Paulien, ancienne capitale de la province. Néanmoins, il ne voulut renoncer à ses droits sur cette ville qu'à la condition d'en enlever les reliques de saint Georges et de saint Marcellin pour les transporter au mont Anis, sous l'égide protectrice de Notre-Dame; ce qu'il fit, dit la Chronique, vers l'an 885.

Plus d'une circonstance digne d'attention doit nous frapper dans ce récit. En premier lieu, l'empressement que met le roi à combattre les envahissements féodaux sur les points les plus retirés de son royaume, en second lieu, la fraude pieuse dont il se sert pour contraindre le clergé à accueillir l'homme de son choix, enfin la consistance du compétiteur de Norbert, puisque celui-ci ne peut se maintenir sur son siège qu'à la condition d'abandonner au frère de Vital une des plus précieuses parts du domaine épiscopal. — Et d'abord, quel est ce Vital dont l'influence se manifeste si énergiquement? Un titre de 1428 le dit, il est vrai, frère d'un vicomte de Polignac (1); mais cette qualification patronimique de *Polignac* ne saurait être exacte, car on ne la trouve en aucun endroit avant le XI^e siècle. Antérieurement à cette date, *Podempniacum* était un château dont les possesseurs quels qu'ils fussent n'avaient point encore pris le nom (2). Toutefois, comme les principaux diplômes de ce temps-là portent presque tous le sceau d'un vicomte, il est probable que cette dignité existait depuis qu'il n'y avait plus de comte exclusivement attaché à la province et qu'elle se transmettait héréditairement; il est probable en outre que le premier qui ajouta à son titre le nom de son fief était le descendant des autres, puisque les seigneurs de Polignac furent aussi seigneurs de la ville de Saint-Paulien; fait qui, rapproché du traité conclu entre Norbert et Vital, expliquerait l'allégation de l'acte de 1428 (3). — Du reste, quelles que soient les présomptions qui permettent de rattacher l'ancienne maison de Polignac aux vicomtes héréditaires de l'époque Carlovingienne, il n'en est pas moins positif que très-peu d'années après la mort de Charles-le-Chauve une famille puissante et redoutée pesait de tout son poids sur les destinées du pays,

Origine probable de la maison de Polignac.

Prompte invasion du système féodal dans le Velay.

(1) Legitur in instrumento de apertione tumuli B. Georgii 1428, et in appendice Mabillonis ad sæculi 4 Benedictini partem primam: *cum Norbertus æmulum haberet Vitalem abbatem vice comitis Podampniacensis fratrem, qui a nonnullis Episcopus electus fuerat, multaque ibid incommoda ad eodem vice comite sustineret, hac tandem cum eo concordiam inivit ut pro reformatione pacis vetulam civitatem quæ modo dicitur S. Paulianus vice comiti largiretur. Placuit utrique parti, ea tamen conditione vel pacto, ut primitus sanctorum corpora Georgii et Marcellini de civitate vetula affererentur et ita locus iste in possessionem vice comitis commigraret. Præfixa est certa dies in quâ sanctorum corpora tollerentur, atque ita constitutum est ut beatus Georgius qui primus fuit pontifex et apostolus Vellavorum sedi propriæ redderetur, id est loco ubi tum sedis Episcopalis obtinebatur.*

En réponse à cet acte de 1428, nous n'avons qu'à opposer notre dissertation. — Voir pages 79 et 80 de cet ouvrage, au mot *PODEMPIACUM*.

(2) L'acte daté de 927, et rappelé pages 79 et 80 de cet ouvrage, est écrit au château de *Podoniac*, en présence de l'évêque Gothescalk, de l'évêque Aurèle, du vicomte Dalmace, de Sufficius, de Gérard, d'Odilon, d'Éracle, de Didier, de Reynaud, de Bernard et de Bertrand, mais il n'est point encore question de vicomte prenant le nom du fief.

(3) « Les noms des nobles, dans les premiers temps, n'étaient point héréditaires, dit Châteaubriand, quoique le sang, le privilège et la propriété le fussent déjà. On voit dans la loi salique que les parents s'assemblaient la neuvième nuit pour donner un nom à l'enfant nouveau-né. Bernard-le-Danois fut père de Torfe, père de Turchtil, père d'Anchtil, père de Robert d'Harcourt. Le nom héréditaire ne paraît ici qu'à la cinquième génération. » — De même dans notre histoire du Velay, nous voyons *Armand*, vicomte, père d'*Étienne*, Brise fer.

prélat, écrite en tête d'un titre authentique daté de 993 et signé de sa main (1). La province dans laquelle on l'appelait était depuis quelques années en proie aux plus violentes dissensions. Les citoyens, constamment en guerre les uns contre les autres, semblaient faire du meurtre et du pillage l'habitude de leur vie; et le temps, loin d'apaiser ces troubles, les voyait s'étendre et empirer avec une effrayante rapidité. Les hommes riches ou puissants abusaient de leur force pour opprimer les pauvres gens et pour fonder cette odieuse tyrannie féodale dont nos montagnes devaient gémir tant d'années encore. Au moment où nous sommes, en 976, les biens, déjà considérables de l'église du Puy, sont retenus, pris, volés; personne ne veut payer les redevances qu'il lui doit, en un mot, le péril est immense (2). — Ce fut certainement cet état de désordre qui détermina le choix qu'on avait fait. Il fallait un homme de cœur, dont le courage ne faiblît pas en face des difficultés qu'on lui donnait à vaincre. Le noble frère du comte d'Anjou, décidé à la lutte quand elle lui paraissait nécessaire, accepta, et vint, vers l'année 976 environ, prendre possession de son siège épiscopal.

L'entrée du nouvel évêque dans sa bonne ville du Puy avait tout l'air d'un triomphe. Il était accompagné de sa sœur bien-aimée, de ses neveux les deux jeunes comtes Pons et Bertrand, et d'une suite brillante. Le clergé marchait processionnellement, le peuple faisait retentir l'air de ses cris d'allégresse. — A peine installé, le premier soin de Gui II fut de saisir d'une main vigoureuse la crosse de Georges, d'Évodus et de Norbert. Impatient de rétablir la paix sur ce territoire désolé et de faire restituer à l'église anicienne les biens dont on l'avait dépouillée, il publia un mandement adressé à tous les nobles et vilains de la dépendance de son évêché, les convoquant en assemblée générale, afin de s'entendre au plus tôt avec lui sur les moyens d'assurer l'œuvre de justice qu'il avait résolue. Cependant, comme il jugeait à l'état d'irritation des esprits que sa voix pourrait bien ne pas être utilement entendue, il fit secrètement prévenir ses neveux qu'ils eussent à armer une troupe brave et dévouée, et à attendre dans Brioude le moment où il aurait besoin de leur secours. Les deux jeunes comtes ne perdirent pas un instant; et quand tout fut prêt, Gui d'Anjou réunit son parlement diocésain dans une vaste prairie située dans la plaine de Saint-Germain-la-Prade, à une lieue du Puy. Là, il exposa la situation déplorable des affaires publiques, demanda que tous prêtassent serment de cesser leurs hostilités réciproques, de ne plus opprimer les pauvres et le clergé dans leurs biens et leurs personnes, de restituer ce dont on s'était injustement emparé et de vivre désormais en fidèles chrétiens..... Ce qui avait été prévu ne manqua pas d'arriver; le dédain fut la seule réponse du plus grand nombre aux paternelles réclamations de l'évêque; mais lui venait d'expédier un prompt émissaire à Brioude. Pendant l'assemblée du lendemain, alors que chacun pensait que le prélat, vaincu dans ses tentatives, renonçait à tout espoir de succès, on vit tout à coup arriver l'armée des deux comtes de Gévaudan qui avait marché la nuit entière et qui, sans autre préambule, se disposa à arracher par la force ce que l'évêque n'avait pu obtenir. Il fallut bien se soumettre; et, *Dieu aidant*, dit le chroniqueur, tous jurèrent la paix et offrirent des otages pour garantie de la sincérité de leur serment. Ils délaissèrent les châteaux, les domaines du patrimoine de la Vierge Marie, ainsi que les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

(1) Une très ancienne copie authentique de ce titre a été donnée et déposée par moi dans la bibliothèque historique de la ville du Puy. Cette pièce intéressante composée de 19 pages porte pour titre : *Fondation de l'église Saint-Pierre-le-Monastier de la ville du Puy, faite par messire Gui second, évêque du Puy, en l'année 993 et le 15^e d'avril*.

(2) Les principaux seigneurs cherchèrent à s'agrandir aux dépens des biens de l'église, qu'ils envahirent sous prétexte du droit de patronat qu'ils prétendaient sur elle. Plusieurs s'érigèrent en abbés laïques de divers monastères; monastères où l'on voyait en même temps deux sortes d'abbés, l'un séculier, l'autre régulier. D'ailleurs, il n'était presque pas de seigneur au X^e siècle qui ne possédât plusieurs églises ou paroisses avec les dîmes, les prémices, les oblations et même le droit de sépulture dont ils disposaient comme de leur patrimoine. — *Histoire gén. de Languedoc*, t. XII, p. 109. — Gerbert, *Epist.* XVII.

Violentes dissensions
qui désolent le Velay
à cette époque.

L'évêque convoque une
assemblée diocésaine
pour arriver à réta-
blir la justice et la
paix dans la pro-
vince. — Quelle est
sa conduite énergi-
que.

ses pieuses libéralités envers les églises du diocèse (1). — Le père de Gissey et son compilateur Théodore font monter sur le siège épiscopal du Velay immédiatement après Frédol, et vers l'année 1020 environ, un prélat du nom d'*Austenchus*. Ils prétendent qu'un titre, qu'ils ne citent pas, mais qu'ils datent du pontificat de Jean XX, fait mention de cet évêque; cependant nous ferons remarquer que les frères Sainte-Marthe, qui connaissaient cette allégation et qui sans doute ont eu à en vérifier l'exactitude, n'ont pas cru devoir s'y arrêter.

IV.

EPISCOPATS D'ETIENNE II ET DE PIERRE DE MERCOEUR.



ETIENNE DE MERCOEUR, neveu de saint Odilon abbé de Cluny, cadet de la noble famille de Mercœur, en Auvergne (2), fut proclamé évêque du Puy de 1025 à 1030 environ. — Les historiographes de Notre-Dame se taisent sur la vie de ce prélat jusqu'en l'année 1031. A cette époque, il se rend à Limoges et assiste à un concile dans lequel Jourdain, évêque de cette ville, vint exposer lamentablement les maux qui, depuis longtemps déjà déchiraient son diocèse (3). « Étienne prit à son tour la parole, dit le père de Gissey, pour faire une remontrance au peuple au sujet de la paix. » Ce que nous avons vu en 976 dans le

Velay se produisait alors dans tout le Limousin, et il ne fallait rien moins que le solennel congrès d'un grand nombre d'évêques (4) et les rigoureuses excommunications prononcées par ce saint tribunal pour dompter l'avidité des orgueilleux châtelains qui ravageaient sans pitié les biens du clergé et ceux des gens de la campagne. Ces déprédations des seigneurs féodaux étaient à peu près générales dans tout le royaume; et si les efforts des pères de l'Eglise ne parvenaient

AN DE J.-C. ... 1030 environ.

ÉTIENNE II DE MERCOEUR, évêque du Puy, de 1025 à 1030.

Guillaume V, comte d'Auvergne et de Velay, de 1032 à 1060.

L'évêque du Puy assiste au concile de Limoges. — 1031.

et regnat. — *Confirmat hoc archiepiscopus Dagobertus Bituricensis sedis, et domnus Theobaldus Viennensis archipræsul.* — GALLIA CHRISTIANA, Instrumenta, t. II, p. 225, 226.

(1) Ce fut sous l'épiscopat de Frédol d'Anduse que l'abbaye de *La Chaise-Dieu* fut fondée. Pour ne pas entraver la marche chronologique des événements, nous avons renvoyé aux notes générales l'histoire descriptive et pittoresque de cet illustre monastère.

(2) STEPHANUS II. — *Hunc episcopum ex nobili et perantiqua prosapia de Mercorio in Arvernensium ortum, filiumque Beraldi II ac nepotem S. Odilonis abbatis Cluniacensis existimarunt Sammarthani fratres.* — At vero Stephanus Baluzius, qui Mercorianæ gentis genealogiam texuit in historia domus Arvernensium, nullum in ea locum dat huic Stephano; aliamque ipsi tribuit originem, non minus tamen nobilem; quæ æque ac Mercoriana ex illustrissimo Arvernensium comitum genere prodit. — Itaque ex laudato scriptore Stephanus filius erat Guidonis II Thierni domini, et Reclindis; Guido vero genus ducebat a Matfredo, Thierni vicecomite, filio Eustorgii, et nepote Bernardi II Arvernensium comitis. In charta Thiernensis ecclesiæ quam exhibet Baluzius inter instrumenta. His Arvernensium, guido Thierni dominus quædam donat cum filiis suis Theotardo et Stephano episcopo scilicet Aniciensi..... ceterum hoc testimonium Chonici S. Petri Podiensis, nostrum Stephanum S. Odilonis nepotem appellantis, ancipitem me facit utrum cognominandus sit de Mercorio, an de Thierno; fortasse ex paterno genere vicecomites Thiernenses progenitores habebat, ex materno, Mercorii toparcas; ignoramus enim qua ex gente esset Reclendis ejus mater, cujus cognomen tacetur. — GALLIA CHRISTIANA, Ecclesia Aniciensis, t. II, p. 698.

(3) *Ecce propter vestram pacem dilectissimi, hic adsunt pastores ecclesiarum, Sancti fratres nostri episcopi; qui ad sublevandum onus mei ponderis, et vos salvandos, atque pacificandos, dignati sunt ad hanc urbem convenire.* Odo de Gissey, liv. II, chap. XXI.

(4) *Æmo Archiepiscopus Bituricensis, Iordanus Antistes Lemovicensis, Stephanus Aniciensis, Roricus Arvernensis; Rayamundus Mimatensis, Æmilius Albinensis, Deusdedit Caturans; Roho Engolismensis, excommunicamus illos milites de isto episcopatu Lemovicensi, qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut et ipse exigit, nolunt, atque noluerunt...*

pas à pacifier les esprits, du moins en se portant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, imposaient-ils quelques jours de trêve aux ambitions et aux colères. La preuve de cette situation se trouve dans notre propre histoire. Nous avons vu en effet Gui d'Anjou, armé de la parole et du glaive, faire momentanément rentrer dans l'ordre les séditeux de notre province.... Mais peu à peu s'effaça l'impression produite par l'énergie du courageux prélat, et quand Etienne II revint du concile, il ne tarda pas à avoir besoin pour lui-même du secours qu'il était allé porter à son collègue de Limoges.

Le Velay troublé par de nouveaux désordres.

Miracle qui rétablit la paix.

Longtemps le pacifique pasteur agit avec prudence et chercha à ramener la concorde par ses sages exhortations; on ne voulut même pas l'entendre. Alors, comme il n'avait pas à son aide des troupes armées prêtes à seconder ses projets, et que d'ailleurs son caractère répugnait à de pareils moyens, il convoqua les évêques des diocèses voisins, les suppliant de se rendre dans sa ville épiscopale et d'apporter avec eux les plus précieuses reliques de leur cathédrale.—Au jour dit, tous furent exacts. Cependant comme celui de Mende tardait un peu, Messieurs du Puy, de Clermont, de Viviers et de Valence allèrent processionnellement à sa rencontre. — Les chroniqueurs qui racontent ce fait le complètent par le récit d'un miracle dont l'opportunité se fait ici merveilleusement apprécier. — L'évêque de Mende, suivi de son clergé et d'un grand nombre de ses diocésains, était précédé par la chässe du bienheureux martyr saint Privat, patron du Gévaudan. Au moment où les deux cortèges se joignirent, on entendit une voix qui criait : *Place! place! pour l'amour de Dieu!* Les évêques et saint Odilon se retournèrent, saisis d'étonnement, et virent un malheureux père qui portait dans ses bras un chétif enfant tout perclus, que rien n'avait pu soulager jusqu'à ce jour. On eut pitié de lui, on fit écarter la foule, et cet homme s'approcha, se mit religieusement à genoux, puis déposa son fils sous la chässe du saint, le suppliant, les yeux en larmes, de rendre la santé au pauvre enfant. Les prêtres et le peuple, touchés de la profonde douleur de ce père, unirent leurs prières aux siennes, et aussitôt le paralytique fut guéri. Ce miracle produisit sur la multitude un effet impossible à décrire; des cris d'enthousiasme remplirent l'air et s'élevèrent jusqu'au ciel comme un cantique d'action de grâce. Chacun accourait, se pressait pour admirer le malade devenu tout-à-coup robuste, parfaitement dispos, et marchant d'un pas ferme en tête de la procession. « Ce grand spectacle ayant touché les plus dures âmes, ajoute le pieux historien de « Notre-Dame du Puy, les évêques et saint Odilon travaillèrent si heureusement, qu'au bout de « peu de jours cette émotion fut suivie d'un calme parfait. »

En 1051, Étienne II fit le voyage de Rome pour porter au pape Léon IX quelques plaintes dont la cause n'est pas parvenue jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, le pieux évêque sut dans cette occasion captiver si complètement l'estime du Saint-Père, que celui-ci, pour lui en donner un témoignage éclatant, voulut renouveler en sa faveur l'exemption concédée jadis par Sylvestre II à Théotard. Ce fut même en souvenir de ce privilège que le pape accorda à Etienne de Mercœur et à tous ses successeurs au siège du Puy l'insigne décoration du *Pallium*, jusque-là réservée aux archevêques seuls. — La bulle pontificale qui rappelle ces circonstances a pour nous un double intérêt; elle certifie en termes formels la plus ancienne et la plus précieuse des prérogatives des pasteurs du Velay, en même temps qu'elle constate l'immense célébrité de Notre-Dame d'Anis au XI^e siècle. La voici :

Bulle apostolique du pape Léon IX à Étienne de Mercœur, par laquelle il relève les évêques du Puy de toute juridiction métropolitaine, les déclare suffragants immédiats du Saint-Siège, et leur confère le *Pallium*.

« LÉON, serviteur des serviteurs de Dieu, à ÉTIENNE, vénérable évêque de l'église d'Anis, salut éternel dans le Seigneur.—Si les pasteurs des champs supportent nuit et jour avec joie pour la garde de leurs troupeaux les ardeurs du soleil et les rigueurs du froid, et, pour empêcher qu'aucune brebis ne s'égare ou ne soit enlevée et déchirée par les dents des bêtes féroces, s'ils regardent toujours et de tous côtés avec des yeux vigilants; pourrions-nous épargner nos sueurs, nos soins, notre attention, nous qui sommes appelés les pasteurs des âmes?... Appliquons-nous donc à nous acquitter du grand office dont nous nous sommes chargés, de la garde des ouailles du Seigneur; ne nous relâchons pas un moment, de peur qu'au jour du jugement divin notre lâcheté ne nous expose à trouver devant le juge suprême le châtiment mérité par le crime de notre négligence à remplir les devoirs d'une charge dont l'honorable élévation nous attire ici-bas plus de respect au milieu de nos frères.

« C'est pourquoi



Ere Féodale.

Deuxième Partie.

TEMPS CHEVALERESQUE DES CROISADES.

I.

LES CROISADES.



'ÉTAIT une croyance presque générale au moyen-âge que le monde devait finir avec le X^e siècle. Aussi, quand la fatale prédiction, qui tenait dans l'épouvante tant de milliers de Chrétiens, parut ne devoir pas immédiatement s'accomplir, on vit les populations se relever peu à peu de l'abatement dans lequel elles étaient tombées. Mais les jours qui restaient encore n'étaient-ils pas des jours de grace? N'était-ce pas un répit que la miséricorde divine accordait aux pécheurs?... Cette anxiété déchirante nous la trouvons profondément empreinte sur toutes les résolutions humaines du temps dont nous parlons. — Les mœurs étaient

AN DE J.-C. 1095.
Situation générale des
esprits au XI^e siècle.

II.

ADHÉMAR DE MONTEIL.



PARTOUT on se préparait ; hommes, femmes, enfants et vieillards, voulaient voir, voulaient entendre le Saint-Père. C'est pour cela que le concile, qui d'abord avait dû se tenir au Puy (1), fut définitivement convoqué au milieu de la plus vaste, de la plus magnifique plaine de l'Auvergne. Là, du moins, quel que fût le nombre, tous pouvaient se compter ; tandis que cette multitude accourue du nord et du midi se serait disséminée sans contact à travers les sinueuses et étroites vallées que domine le mont Anis (2). Au jour dit, plus de trois cents évêques ou abbés mitrés étaient au rendez-vous, plus de cent mille hommes s'étaient mis en marche ; il en venait de tous les points du monde, et nos ports étaient encombrés de barbares qui accouraient. Personne ne comprenait leur langage, mais eux, plaçant leurs doigts en forme de croix, faisaient signe qu'ils voulaient aller à la défense de la foi chrétienne. — A la fin du concile, le Saint-Père, suivi de tous les princes de l'Eglise et d'un grand nombre de nobles seigneurs, vint sur une place immense où tout le peuple l'attendait. Déjà depuis plusieurs jours, Pierre l'hermite avait préparé les esprits, avait ému tous les cœurs par ses récits douloureux ; aussi quand Urbain parut et demanda, une croix à la main, la délivrance du Saint-Sépulcre, on n'entendit qu'une voix qui criait : *Dieu le veut ! Dieu le veut !!*... Et chacun faisant de ce mot une devise sacrée, se mit une croix rouge sur l'épaule et se disposa à partir (3).

Parmi ceux qui vinrent les premiers se ranger sous les saints étendarts de la Croix, et au-dessus de tous, l'histoire de nos contrées cite avec orgueil les deux noms glorieux de *Raymond de Saint-Gilles*, comte de Toulouse, et d'*Adhémar de Monteil*, évêque du Puy. — Le premier envoie tout de suite des ambassadeurs pour déclarer « qu'un grand nombre de ses chevaliers » et de ses vassaux sont prêts à s'armer et que lui-même va se mettre à leur tête et fera part « de ses richesses, de ses secours et de ses conseils à ceux qui n'ont pas de bien et qui

AN DE JÉSUS-CHRIST 1095.

Prédication de la Croisade à Clermont, en Auvergne.

(1) Urbain passa les Alpes au mois de juillet 1095, et arriva au commencement d'août à Valence. Il se rendit ensuite au *Puy-en-Velay*, où il avait d'abord résolu d'assembler le concile ; mais ne trouvant aucun préparatif dans cette ville, il l'indiqua à Clermont pour le 18 novembre. — Ruin, *Vita Urb.* II, numéro 488 et suiv. — Michaud, *Hist. des Crois.*, t. I, p. 71.

(2) Les paragraphes qui suivent sont extraits en partie de mon *HISTOIRE POÉTIQUE ET LITTÉRAIRE DE L'ANCIEN VELAY*, où j'ai déjà eu à traiter, mais avec plus de développements encore, cet épisode, dans l'analyse que j'ai faite du livre de Raymond d'Aiguille. — Et à propos de cette analyse, je dois signaler ici l'étonnement que m'a fait éprouver la reproduction de quelques-unes de ses parties dans une histoire du Gévaudan publiée par un certain abbé Prouzet. Cet écrivain, dont je m'étais procuré les ouvrages pour les consulter, non seulement me copie littéralement, mot à mot, des *pages entières* (texte et notes), ce qui est pour moi un grand honneur sans doute ; mais ce qui me paraît moins digne d'un auteur loyal, c'est que, par la manière dont il s'empare de mon travail et dont il l'intercale dans le sien, sans mot dire, l'écrivain Gévaudanais m'expose à passer un jour pour l'avoir moi-même copié, ce qui me serait doublement désagréable, ce qui serait aussi fort injuste, puisque mon livre a été publié cinq ans au moins avant le sien. — Pour justifier ce que j'avance, il suffit de renvoyer le lecteur aux pages 475, 476, 477 et 478 de l'*Histoire du Gévaudan*, tome I^{er}, littéralement copiées dans l'histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay, pages 3, 4, 5 et 6, et aux pages x, xj, xij de ce dernier ouvrage, reproduites presque mot à mot par le même auteur dans son premier volume (les autres n'ont pas encore paru), pages 318 et 319. — NOTE DE L'AUTEUR.

(3) *Hist. littér. de France*, t. VIII, p. 525. — Voir mon *Hist. littér. et poét. de l'Ancien Velay*.

« voudront s'engager dans cette expédition (1) ». Bientôt, fidèle à sa parole, il part, fait le solennel serment de ne plus revenir dans sa patrie, et voit accourir sous sa bannière *Isarn*, comte de Die; *Raymbaud*, comte d'Orange; *Guillaume*, comte de Forez; *Guillaume*, comte de Clermont, fils de Robert, comte d'Auvergne; *Girard*, fils de *Guillabert*, comte de Roussillon; *Gaston*, vicomte de Turenne; *Raymond*, vicomte de Castelnau; et bien d'autres encore des plus illustres.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, nommé vicaire général du Saint-Père pour la Croisade.

Adhémar, le brave et pieux évêque, fut choisi par le Pape pour le représenter; cette préférence était un hommage rendu à la sagesse et au zèle du prélat. Fils d'un noble comte, gouverneur de Valence, en Dauphiné, Adhémar avait été élevé pour le métier des armes; il s'y était distingué jeune encore, et il eut souvent occasion de se le rappeler dans le cours de sa vie. En effet, élevé au siège épiscopal du Puy, il trouva son diocèse désolé, les biens de son église au pillage. Pons et Héracle, les deux frères du simoniaque Etienne, son prédécesseur, avaient usurpé les plus beaux domaines de l'évêché et ne cessaient de faire gémir le pays sous de continuelles oppressions (2). — Adhémar, après avoir exhorté comme père, réclame comme maître, lève des troupes, déclare la guerre aux châtelains rebelles, et moyennant une somme de 20,000 sous, *monnaie du Puy*, les oblige à se désister de tous leurs droits sur les biens du chapitre de Notre-Dame. Cette conduite rallia tous les seigneurs du Velay à leur nouvel évêque; plusieurs abandonnèrent volontairement en sa faveur les dîmes qu'ils prélevaient sur différentes églises; et un grand nombre, parmi lesquels étaient les *Fay*, les *Polignac* et les *Chapteuil* (Capdeuil), le suivirent, lorsqu'à la tête de quatre cents enfants de sa ville, et de plus de huit mille du Velay, ou du Valentinois, il s'en alla en Terre-Sainte :

Il part pour Jérusalem suivi des principaux châtelains de son diocèse et de 400 Vellaviens.

.....
Quattrocento guerrier sielse il primiero;
Ma guida quei di Poggio in guerra l'altro... (Adhemaro)
Numero equal, nè men nell' arme scaltro (3).

Certes, notre pays occupait une place bien modeste sur cette carte immense de l'Europe catholique au moyen-âge; le secours apporté à la sainte guerre par les montagnards du Velay, imperceptible sans doute, dut venir se perdre dans ces forces innombrables comme un ruisseau dans l'Océan; qu'était-ce en effet que quelques hommes de plus dans ces armées de peuples?.. Mais, pour la gloire de nos pères, n'était-ce rien d'avoir marché sous la bannière du preux Adhémar? d'avoir laissé un souvenir que le Tasse immortalise? N'est-ce rien surtout que d'avoir compté dans leurs rangs un compatriote dévoué qui les suit dans tous les combats, pour écrire au milieu même des champs de bataille tous les faits à mesure qu'ils s'accomplissent sous ses yeux?

Raymond d'Aiguille, diacre de Notre-Dame du Puy, est nommé chapelain du comte de Toulouse, et écrit l'histoire de la Croisade.

Cet historien, jeune encore au moment où Urbain II vint prêcher la Croisade, n'était que simple diacre à Notre-Dame du Puy, lorsqu'il se détermina au voyage de Jérusalem (4). Il s'appelait RAYMOND, et, suivant la nouvelle coutume d'alors, ajoutait à son nom celui du lieu de sa naissance, qui était AIGUILLES (5). Nous ne connaissons que très-peu de choses sur sa vie :

(1) *Hist. de Languedoc*, liv. XV, tome II, p. 239.

(2) *Idem*.

(3) « Sous le premier marchent quatre cents guerriers; le second (Adhémar) en commande quatre cents autres, non moins courageux, auxquels la ville du Puy donna le jour. » — *La Jérusalem délivrée*, chant I^{er}.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, était fils du consul de la province de Valence; il passait dans son siècle pour un homme sage et ferme (voyez la *Chronique du monastère de Saint-Pierre du Puy*, imprimée à la page 7 et suiv. des *Preuves de l'histoire du Languedoc*, de dom Vaissète). Cet historien avance même, avec la *Gallia Christiana*, t. I, p. 704, qu'Adhémar avait déjà porté les armes avec distinction (t. II, page 283). — MICHAUD. (*Hist. des Croisades*, t. I, p. 79.)

(4) *Hist. littér. de France*, t. VIII, p. 622.

(5) Un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels M. Guizot, dans sa *Collection des Mémoires*, le nomment RAYMOND D'AGILES, trompés sans doute par l'ancienne manière d'écrire; mais Odo de Gisésey, dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*, et cent ans avant, Médecis,

engagé dans les ordres, il était naturellement appelé à marcher à la suite d'Adhémar, son chef et son protecteur; mais le comte de Toulouse, connaissant son mérite, le demanda à l'évêque, le fit ordonner prêtre, se l'attacha comme chapelain et l'admit dans ses conseils. — Peu de jours après le départ, Raymond d'Aiguilles se lia d'une étroite amitié avec *Pons de Balazun*, l'un des braves chevaliers de l'armée du comte. Tous deux conçurent le projet d'écrire les aventures de la guerre à laquelle ils couraient; « car tous les deux étaient indignés « des récits pleins de mensonges que répandaient dans le peuple les hommes lâches et timides, « déserteurs des drapeaux du Christ (1) ». Dans cette association du soldat et du prêtre, la part est facile à faire; l'on reconnaît celle que l'un et l'autre durent apporter dans ce travail commun. Balazun, recouvert de son armure, s'en allait dans la mêlée, voyait souvent tomber à ses côtés le corps d'un ennemi ou celui d'un fidèle compagnon d'armes, et revenait ensuite animé du combat, sous sa tente, où Raymond, après avoir secouru les blessés, arrivait aussi tout ému et écrivait. On conçoit l'intérêt qui s'attache à une histoire dans laquelle la plume est guidée par l'épée, où des pages entières teintes de sang, sont encore frémissantes de courage, d'enthousiasme et de foi! — Balazun mourut au siège d'Archas, en 1099, et son ami continua fidèlement l'œuvre qu'ils avaient entreprise ensemble.

Par la seconde partie du travail, on peut se convaincre que l'historien fut seul rédacteur de l'ensemble. Outre qu'on retrouve d'un bout à l'autre le même esprit, le même style et les mêmes fautes, il l'avoue lui-même à plusieurs reprises dans le cours de ses récits (2). Il ne faut point ouvrir le livre de Raymond d'Aiguilles avec cette curiosité sceptique et railleuse que nous apportons en général dans l'examen des œuvres contemporaines. Notre esprit, juge de l'esprit de son siècle, n'exercerait qu'une critique mal fondée en mesurant aux émotions refroidies qu'il éprouve, les sentiments exaltés des chrétiens du XII^e siècle. C'est le vieillard, dont le sang est glacé par l'âge, qui rirait de pitié de cette belle témérité, de cette ardeur admirable de jeune homme; il ne peut plus sentir les illusions, il les méprise. La vie d'un peuple est comme la vie d'un homme; tout suit les mêmes lois dans ce monde; on ne s'arrête que pour mourir!... Quand l'écrivain du Velay raconte, il ne parle que de ce qu'il a vu; c'est un témoin qui dépose sous la foi du serment le plus solennel et le plus terrible; « Je prie donc, « dit-il, et je supplie instamment tous ceux qui liront mon livre de croire que les choses sont « telles que je les dirai. Si je cherche à écrire quelques événements autres que ceux qui « auraient été crus ou vus, ou si je fais quelque supposition en haine de qui que ce soit, « que Dieu me frappe de toutes les plaies de l'enfer et m'efface du livre de vie; car quoique « j'ignore une foule d'autres choses, je sais du moins ceci, qu'ayant été promu au sacerdoce « durant le pèlerinage du Seigneur, je dois bien plutôt obéir à Dieu en attestant la vérité, que « chercher à capter les dons de tout autre, en forgeant des mensonges (3) ». Eh bien!... ce témoin fidèle, qu'a-t-il vu? que va-t-il raconter? Prenez son livre, ouvrez-le au hasard. Partout des visions miraculeuses, des apparitions surnaturelles, des révélations inattendues et décisives. Cet homme n'est pourtant pas dans les derniers rangs de l'armée, ce n'est pas un esprit ignorant et pusillanime, sa plume n'est pas vénale; non, il écrit avec indépendance, il parle souvent avec hardiesse, tous rendent hommage à son impartialité; mais c'est un croyant d'alors, qui regarde à travers le prisme sacré de la foi; c'est un de ces héros expatriés qui seraient heureux de passer par le martyre pour monter au ciel. A ses yeux, la férocité perd

Esprit dans lequel est
écrit cet ouvrage

dans ses manuscrits de *Podio*, l'appellent RAYMOND D'AIGUILLES ou D'AIGUILLES; j'en crois cette version que j'adopte comme étant la plus naturelle. — (Voir mon *Hist. littér. et poét. de l'Ancien Velay*, page 40, note 4.)

(1) Guizot, *Collect. des Mémoires*. (*Histoire de la première Croisade*, par Raymond d'Ag., page 627).

(2) *Hist. littéraire de France*, t. VII, p. 622.

(3) Guizot, *Collection des Mémoires*, Raymond d'Ag., p. 322.

quel point il était initié aux secrets politiques des chefs de l'expédition. Malgré ses rapports avec l'évêque Adhémar et la place qu'il occupait auprès du comte de Toulouse, est-il resté complètement étranger aux ressorts mystérieux qu'il fallait employer pour faire mouvoir cette multitude aveugle, que le moindre revers jetait dans la consternation? D'après la manière dont l'histoire est écrite, nous devons le supposer. Ce sont les grandes calamités qui soumettent les masses, les disposent à l'obéissance, les ramènent à la sujétion. C'est alors qu'elles sentent instinctivement le besoin de se rattacher à des chefs forts et puissants. Il est à remarquer qu'en général les miracles n'arrivaient que lorsque le découragement s'emparait de l'armée, à la suite de quelque malheur. Les chefs profitaient alors adroitement de ces dispositions, de cet état des esprits, pour courber à l'obéissance ces hommes grossiers que le merveilleux entraînait. Certainement, la politique ne fut pas étrangère à ces apparitions inattendues que notre historien rapporte avec tant de naïveté; mais la candeur avec laquelle il raconte souvent la part active qu'il prenait lui-même dans tous ces actes surhumains, prouve au moins qu'il n'était pas aussi avancé qu'il semble le croire dans l'intimité du prince dont il était le chapelain. Toutefois, l'on reste convaincu par la chronique que ce n'était qu'avec une extrême répugnance que le respectable évêque Adhémar se prêtait à de semblables moyens; qu'il ne tint pas à lui de déjouer ces fraudes pieuses, et qu'il fut plutôt entraîné que persuadé (1).

III.

LE VELAY PENDANT LA PREMIÈRE ÉMIGRATION DES CROISÉS.



rois ans au moins s'étaient écoulés entre le trépas d'Adhémar et l'élection de son successeur. Ce fut, en effet, à la fin de 1098 que le preux évêque mourut à Antioche, et Pons I^{er} fut seulement appelé au siège épiscopal du Velay en 1102. Quand ce nouveau prélat ceignit la mitre, il put voir, à l'agitation des esprits, aux dispositions hostiles des gentilshommes et des bourgeois de son diocèse, qu'il n'était guère besoin d'aller en Palestine, pour guerroyer contre des ennemis. En ce temps-là, où tout était en litige, ce n'était pas sans péril pour une autorité conquise plus souvent par la violence que par la justice qu'un évêque ou qu'un châtelain quittait ses domaines. C'est pourquoi le Velay, privé pendant sept années de son chef, fut livré sans merci aux audacieux hommes d'armes qui, à la tête de bandes de vassaux ou de compagnies errantes, s'en allaient pillant, dévastant, incendiant bourgades, abbayes et fermes isolées. Les habitants des villes, ceux du Puy-Sainte-Marie principalement, vivaient dans une anxiété continuelle. A l'heure la plus inattendue, les portes étaient enfoncées, tout ce que contenaient les logis devenait la proie d'insatiables routiers.

Épiscopat de Pons I^{er}
AN DE J.-C. 1102.

Attitude des principaux
habitants de la ville
du Puy-Sainte-Marie.

(1) *Histoire poétique et littéraire de l'Ancien Velay*, par Francisque Mandet.

Il fallut alors aviser promptement au moyen d'organiser la résistance. On s'appliqua d'abord à rendre les rues étroites, sombres et sinueuses. Les maisons devinrent comme autant de citadelles. Portes basses et ferrées, fenêtres rares et grillées dans les étages inférieurs, tours avancées sur la rue et percées d'ouvertures dans tous les sens, afin de surveiller les abords, créneaux, moucharabis, plateformes, échanguettes et lanternons, à l'exemple des forteresses, pour soutenir un siège en cas d'attaque, rien n'y manquait.

Bientôt ce que le sentiment de la conservation avait d'abord seul inspiré, fut mis au service de méchantes passions; nous l'avons déjà vu plus d'une fois. Un grand danger rapproche presque toujours les hommes; mais s'ils fraternisent dans le malheur, dès qu'ils se sentent forts, dès qu'ils peuvent impunément braver les autres, qu'il est rare de les trouver les mêmes!... C'est ce qui arriva à l'époque dont nous parlons. — Cessait-on d'user de ces ressources de guerre établies dans le but d'une loyale défense, immédiatement on s'en servait pour opprimer. Certains voisins querelleurs échangeaient plus d'une flèche mortelle à travers les perfides meurtrières de leurs donjons; d'autres, mieux avisés, se liguèrent et repoussaient violemment toute réclamation de taxe ou d'impôt; souvent les uns et les autres, embusqués derrière d'anguleuses murailles, attendaient traîtreusement les bonnes gens qui venaient vendre des denrées à la ville, puis les pillaient, les rançonnaient rudement. De telle sorte qu'on peut dire qu'à l'exemple des châtelains de nos montagnes, les principaux habitants des villes, tout en préparant leur indépendance, ne reculaient devant aucune mesure oppressive qui pouvait leur profiter. D'un bras ils travaillaient pour la délivrance, de l'autre pour la tyrannie.

Ce fut contre ces hommes que l'évêque Pons I^{er} eut à lutter quand, assis sur le siège d'Adhémar, il tenta de rentrer dans la possession des domaines, des privilèges et des droits de ses prédécesseurs. Nos historiographes prétendent qu'il triompha de toutes les résistances, et disent, pour le prouver, que les rebelles vaincus se rendirent vassaux de l'église anicienne, moyennant la somme de *dix mille sous du Puy* que l'évêque leur compta (1). Ce résultat nous paraît moins un succès qu'une défaite. Exiger un tel prix de cette concession, alors qu'Adhémar sept ans avant avait pour cela compté une somme double, montre suffisamment de quel côté était la force et quel était celui qui subissait la loi (2).

Pons I^{er} mourut le 21 avril 1112, et bientôt après PONS-MAURICE, que plusieurs généalogistes rattachent à l'illustre maison de Montboissier, lui succéda (3). Cependant, cette élection ayant éprouvé quelques difficultés, le nouveau prélat fut obligé d'aller à Rome pour faire valider ses pouvoirs par le pape Pascal II. La chronique de saint Pierre du Puy, trop brève à l'endroit de cet évêque, rapporte qu'il revint triomphant de ce voyage, et que son entrée dans la ville épiscopale du Velay eut lieu aux joyeuses acclamations du populaire. Néanmoins, Pons-Maurice ne tarda pas à comprendre que la crosse était plus difficile et plus lourde à porter qu'il ne l'avait pensé d'abord. Son prédécesseur lui avait légué de grands embarras, et lui n'en diminua pas le nombre. Le langage du chroniqueur est concis, mais il est malheureusement assez énergique

(1) *Cives Anicienses de transitu D. Adhemari pontificis audientes, communi concilio elegerunt sibi antistitem virum religiosum jam senem, casæ Dei abbatem nomine PONTIUM: qui unctus chrismate locatus in pontificali sede, milites superbos monetarios vocatos magnis injuriis affligentes cives urbis, in tantum humiliavit, ut turres eorum et maximas sedes quas in urbe fecerant, facta cæde pugnantium civium, terræ coæquaret, et eos subditos ecclesiæ faceret: datis eis pro pace X. M. solid. Podiensis moneta.* — Extrait de la Chronique du monastère de Saint-Pierre du Puy. — *Antiquitates Benedictinæ diocesis Aniciensis.* — *Histoire du Languedoc*, t. II, *Preuves*, p. 9.

(2) Exemples de tyrannie exercée dans les villes. — Voir A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*.

(3) Quelques auteurs confondent Pons I^{er} et Pons-Maurice, prétendant que c'est le même. Il suffit, pour se convaincre du contraire, de lire la *Chronique de saint Pierre du Puy*, qui établit parfaitement la distinction entre l'un et l'autre. Presque tous les historiographes sont divisés sur le nom véritable du second de ces prélats. Nous avons adopté l'opinion la plus vraisemblable et celle qui se trouvait appuyée par les plus anciens témoignages. — Voir à ce sujet Odo de Gissey, Théodore, Dom Vaissette et la *Gallia Christiana*. Chacun a sa version. Nous ne nous sommes arrêté que très-peu sur ce sujet qui, du reste, ne nous paraît pas avoir d'importance.

pour ne

pour ne nous laisser aucune incertitude: *turpe et nefas est dicere, quot incendia et homicidia, injuriæ et contumeliæ, domus eversæ et destructæ fuerunt in civitate, id Deo volente.....* (1).

IV.

RÉAPPARITION DE L'AUTORITÉ ROYALE DANS LE VELAY.



DEPUIS la dernière concession royale aux évêques du Puy, faite par Lothaire à Goteschalck en 955, il s'était écoulé 179 ans. Les droits de la couronne paraissaient donc à jamais abandonnés, prescrits; nul ne songeait à faire ratifier ses pouvoirs par une autorité dont on semblait avoir perdu même le souvenir. Nous avons vu, en effet, que c'était à Rome que se jugeaient les débats, et que la compétence du Saint-Père resta longtemps la seule qu'on voulût reconnaître. Cependant, par une

UMBERT, évêque du Puy en 1129.

coïncidence remarquable que les historiens ne mettent pas suffisamment en lumière, et que, pour notre part, nous chercherons bientôt à expliquer (2), nous voyons UMBERT, successeur de Pons-Maurice, aller trouver le roi Louis-le-Gros, à Orléans, en 1134, et solliciter de ce prince la confirmation des privilèges concédés, par Raoul et Lothaire, aux évêques du Puy. — Remarquons que la charte royale de 1134 est écrite dans les mêmes termes qu'autrefois; et, quoique une lacune de près de deux siècles eut apporté aux prérogatives royales bien des changements, le souverain n'en affecte pas moins de reproduire sacramentellement l'ancienne formule.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi des Français, à Humbert, vénérable évêque de l'Eglise d'Anis, notre aimé et fidèle, etc.

Nous voulons qu'il soit connu que Humbert, évêque d'Anis ou du Velay, a demandé à notre Grandeur que nous confirmions, par l'autorité de notre ordonnance, les dons qui ont été faits à ses prédécesseurs. Nous avons accordé avec bienveillance notre consentement à sa demande, et lui avons concédé, à lui et à tous ses successeurs, la ville d'Anis, c'est-à-dire le château de Corneille, avec toutes ses fortifications, la place, la douane, la monnaie et tout le district de la ville, avec la terre et les remparts, etc....

Et nous avons fait cette concession, afin qu'aucun juge, aucun comte, ni aucune autre personne n'ose faire en ce lieu la moindre levée d'impôts.... sans la permission de l'évêque qui occupera ce siège....

Donné l'an de l'Incarnation 1134, de notre règne le 27^m, et le 3^m de l'élévation de notre fils Louis au trône. (3).

Ratification par Louis VI, des anciens privilèges royaux concédés aux évêques du Puy.

Un fait sur lequel nous ne saurions trop fixer l'attention, et sur lequel nous aurons bientôt occasion de revenir, est celui qui apparaît sous l'épiscopat d'Humbert, et qui se développe sous ceux de PIERRE III, de Pons II et de Pierre IV, ses successeurs. Ce fait, c'est la manifestation bien positive, de la part du souverain, d'une politique essentiellement reconstitutive de l'unité monarchique. Nous venons de dire que jusqu'alors le pape semblait s'être attribué le droit d'octroyer des privilèges temporels. En effet, en 1145, il en concédait encore à l'évêque du Velay (4).

PIERRE III, évêque du Puy en 1145.

(1) Preuves de l'Hist. de Lang., t. II, p. 9.

(2) Nous reviendrons sur ce sujet, et avec quelques développements, dans notre Histoire de la Commune et de la Bourgeoisie. — Voir le livre suivant.

(3) Trad. P. Caillau, — Gissey, liv. III, chap. 2. — Théodore, liv. II, chap. 22.

(4) *Volumus, ut tu, tuique successores, nulli, nisi Romano metropolitano subiaceas; et omnes, qui tui erunt successores, consecrentur manibus Sanctorum, Patrum, et specialium suffraganeorum sedis Apostolicæ. Item, statuimus, ut persona tua a nullo iudice, nisi a Romano pontifice, aut ab eo, quem deputaverit, indicetur....* « Dans cette bulle, le pape EUGÈNE III accorde à Pierre des privilèges touchant « les libertés et franchises de son église. Il prohibe, de son pouvoir apostolique, que l'on ait à imposer péages, ou bâtir forteresses, depuis la

Pèlerinages de Louis VII
à Notre-Dame d'Anis.
— Motifs qui les dé-
terminèrent.

Louis VII, à l'exemple de son père, ne laisse plus au pontife romain ce monopole usurpé. Non content d'expédier de sa chancellerie des lettres dont il ne reconnaît que trop le peu d'autorité, *il s'éveille du long sommeil de ses aïeux*, comme dit le chroniqueur, *et se met à chevaucher son royaume*. Il vient, à deux reprises différentes, visiter le sanctuaire de Notre-Dame (1). Sans doute il a une foi profonde dans la miraculeuse image qu'on vénère sur le mont Anis; mais, indépendamment du motif pieux qui détermine ce prince à faire ces pèlerinages, il en est deux autres essentiels à signaler. Le premier se trouve dans l'importance qu'il y avait pour le roi à parcourir les provinces, à se faire connaître des populations, et à les habituer à voir en sa personne le chef du royaume (2); le second, à se créer des ressources qui lui permissent d'entreprendre le voyage de Jérusalem (3). — Évidemment, et quoi qu'on en ait pu dire, il y a, à partir de 1134, une politique nouvelle. La monarchie se réveille. Louis VII suit l'impulsion donnée par son père; à son tour, il ratifie, il augmente les privilèges tombés en désuétude, il en accorde même d'autres, quand la chose lui semble profitable. On voit qu'il fait partout, et le plus qu'il peut, acte de souveraineté. Dans une charte octroyée à l'évêque du Puy, en 1146, non-seulement il s'empresse de confirmer les concessions antérieures; mais comme il lui faut de suite de l'argent, qu'il en demande, en retour de ce qu'il donne, il étend ses libéralités, et, de peur que cette taxe imprévue n'effraie le seigneur évêque, il prend soin de le rassurer, et dit :

Charte de Louis VII en faveur
de Pierre III, évêque du
Puy, par laquelle il con-
firme et augmente les pri-
vilèges, et par laquelle il
prélève, en retour, une
somme en argent. — An
de J.-C. 1146.

C'est un accroissement qui revient à la puissance royale et un honneur qui semble appartenir particulièrement à notre règne, de profiter de la place éminente et suprême que nous occupons, par la bonté de la Providence, pour pourvoir au repos et à la liberté des églises. Mais surtout, par ce motif, nous faisons connaître à tous que, dans l'année où nous avons reçu le signe de la sainte croix, pour l'exaltation de J.-C., nous avons rendu nos bonnes grâces à Pierre, vénérable évêque du Puy, ainsi qu'à l'église confiée à ses soins, et avons concédé pour jamais audit évêque et à ladite église, l'ancienne liberté dont elle avait joui aux jours de nos prédécesseurs. Quant à la ville d'Anis, que l'on appelle le Puy, et dont autrefois les prélats prédécesseurs de Pierre, avaient obtenu la juste possession, avec son domaine et ses fortifications, savoir : le *château Corneille*, avec toutes ses défenses, les *produits du marché*, de la *douane*, de la *monnaie*, de la *justice*, avec les *terres et les maisons qui en dépendent*, nous les concédons en propriété perpétuelle au susdit évêque et à ses légitimes successeurs, sauf la réserve que nous faisons des droits, prérogatives et coutumes de notre royale autorité.

De son côté, l'évêque a juré fidélité à nous, à nos successeurs et à notre royaume; il s'est engagé à nous remettre, quand nous l'exigerons, et chaque fois que nous viendrons au Puy, tous les forts de la ville. — Et pour assurer davantage encore la liberté de l'église Anicienne, nous statuons et ordonnons par cet acte, qu'il ne sera permis à personne, soit dans la cité, soit dans les autres lieux dépendant de l'autorité dudit évêque et de son église, soit même sur les limites des domaines de l'évêché, c'est-à-dire du Rhône à la Loire, d'Alest jusqu'à Montbrison, de Saint-Alban au Puy, d'exercer aucune violence ou de faire aucune levée d'impôts, d'établir aucune coutume, d'exiger aucun péage, d'élever de nouvelles forteresses ou de nouveaux châteaux sans notre permission et celle de l'évêque d'Anis.

Et de plus, comme à raison de la nécessité urgente qui nous presse de faire le pèlerinage de Jérusalem, l'évêque a dû prendre, sur les fonds de la ville, pour nous aider dans une entreprise si difficile, en vue de notre piété royale, nous avons décidé, par une bienveillante prévoyance, que cette subvention ne tournerait point en usage, de peur que de là il ne résultât quelque charge nuisible à l'évêque Pierre et à son église. Pour assurer l'exactitude de ce fait, tant à l'âge présent qu'aux siècles futurs, nous avons voulu consigner par écrit, que ni nous-même, ni aucun de nos successeurs, ne pourront s'en prévaloir comme d'une chose établie pour exiger plus tard le même sacrifice, ou molester l'église de cette manière.

Afin donc que cet acte de constitution et de concession, donné par nous, reste à jamais notifié et inébranlable, nous avons ordonné de le confier à l'écriture, de le munir de l'autorité de notre sceau, et de le fortifier par la suscription caractéristique de notre nom.

FAIT PUBLIQUEMENT AU PUY, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1146, de notre règne le 40^e, étant présents au palais, *Raoul*, comte de Vermandois, sénéchal; *Guillaume*, intendant de la cave; *Mathieu*, chambellan, et *Mathieu*, connétable. (4)

« rivière du Rhône à celle de la Loire, de la ville de Montbrison et de celle de Saint-Auban au Puy, etc.... » — Gissey, liv. III, chapitre 3, p. 385.

(1) Le roi Louis-le-Jeune fit un premier voyage au Puy, en 1138, et y célébra la fête de l'Annonciation de la Vierge. — Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, fait mention de ce voyage dans une lettre qu'il écrivit à saint Bernard, au mois de mai de cette année, lettre dans laquelle il dit qu'il était allé trouver le roi au Puy, où ce prince tenait sa cour, la dernière fête de la Vierge, afin de lui demander la confirmation d'un de ses religieux. — Arnaud, t. I, p. 116. — *Gallia Christiana*, t. II, p. 573. — Petri-Venerabilis, lib. I, *Epistol.* 29. — T. XV des *Historiens de France*, p. 634. — *Vita Sancti Bernardi*, lib. IV, chap. 4; lib. II, chap. 7, No 47.

(2) Louis VII voulait visiter en roi les provinces méridionales de la France qui, pendant si longtemps, avaient été étrangères à la couronne... En 1138, il vint en pèlerinage à l'église du Puy en Velay, et c'était la première fois qu'un roi de la troisième race passait les frontières de la Septimanie; enseignant ainsi aux peuples, que leurs seigneurs avaient eux-mêmes un seigneur auquel ils pouvaient recourir. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. V.

(3) Le roi, pressé par le pape pour entreprendre une nouvelle croisade, assembla à cet effet un parlement à Vezelay en Bourgogne, le 13 mars 1146. — Saint Bernard y prêcha, et avec un tel enthousiasme, que tout le monde voulait prendre la croix. Le roi la reçut le premier. C'est après cette grande et solennelle assemblée, qu'il vint au Puy pour la deuxième fois.

(4) Trad. père Caillaud, p. 386, 387. — Gissey, liv. III, chap. 3. — *GALLIA CHRISTIANA, Inst. ad Aniciens. Eccles. spect.*, t. II, p. 231.

les ponts et les chaussées, à veiller à la libre et paisible circulation des voyageurs, mais encore restaient civilement responsables des vols commis d'un soleil à l'autre sur l'étendue des passages dont ils avaient l'administration (1).—Plus tard, à mesure que le système de la féodalité s'étendit en France, ce droit royal fut, comme tous les autres, usurpé par les seigneurs, qui se préoccupèrent moins du motif de l'institution que de l'immense profit qu'elle devait leur procurer. Les chemins se réparaient à peine, les barrages, les pontenages, les billettes, les branchières, les travers se multipliaient (2), et les protecteurs institués du repos public devinrent bientôt l'effroi de ceux qui osaient s'aventurer en trop petit nombre sur des routes ainsi gardées.

Une telle usurpation ne pouvait être docilement acceptée par les populations qu'elle accablait; aussi fallut-il, pour la maintenir, l'emploi continu de la violence. Plus d'une fois les châtelains cherchèrent à justifier, au nom du droit public ou d'une coutume locale, la plus odieuse des exactions; mais leurs prétentions furent toujours repoussées. A cet égard, l'opinion de Loyseau ne laisse pas d'incertitude. « C'est un abus, dit-il, de penser que le péage soit un « droit et une dépendance ordinaire des châtelainies et autres seigneuries plus hautes « fors-ès-coutumes qui le leur attribuent. Attendu qu'il a été dit cy-devant que c'est un des « droits de souveraineté, que d'imposer toutes sortes de tributs ou levées de deniers; c'est « pourquoi, il faut tenir pour certain que nul péage ne peut être permis ni imposé par autre « que par le roi. »

ARMAND II, vicomte de
Polignac, de 1142 à
1165 environ.

Pons de Polignac avait associé à ses exactions son fils Armand; à son tour celui-ci éleva ses deux enfants, Pons et Héracle, au même métier (3). L'exemple était trop profitable pour ne pas être suivi; c'est pourquoi, l'on vit peu à peu les seigneurs vellaviens s'emparer de toutes les positions, et construire des châteaux sur les points culminants, de manière à dominer le pays et à le recouvrir d'un réseau de forteresses. Cependant, comme ces châtelains auraient été bientôt perdus s'ils fussent restés isolés les uns des autres, ils comprirent l'importance qu'il y avait pour eux à s'unir; et, sans tarder, formèrent une sorte de ligue offensive et défensive contre les populations urbaines. La Chronique des compositions de l'évêché du Puy ne désigne, il est vrai, nominativement que les sires de Polignac; mais il est hors de doute, d'après le sens de cette chronique elle-même, que les vicomtes y représentent, pour ainsi dire, la personnification de la féodalité locale, et y sont pris comme chefs du clan vellavien. En effet, les gentilshommes de la province s'associent à leurs entreprises ou s'enrôlent sous leurs drapeaux; ils ont des compagnies armées dont ils commandent les mouvements et qu'ils entretiennent à leurs frais; leur manoir sert de quartier-général; en un mot, tout leur obéit.

De 1150 à 1168.

La terreur se répandit bientôt dans la contrée; les gens de la ville n'osaient plus quitter leurs murailles, les étrangers ne s'aventuraient qu'en tremblant à travers ces périlleuses montagnes. Il était temps de secouer un joug odieux. Le plus intéressé, l'évêque, fit un appel à ses vassaux et aux braves habitants du Puy. A sa voix, on s'émut, on prit les armes. — Cette énergique démonstration fut suffisante pour arrêter momentanément les brigandages des châtelains. Les sires de Polignac se hâtèrent d'entrer en accommodement avec Pierre III, qui occupait alors le siège épiscopal du Velay, et lui donnèrent, dit-on, pour garantie de leur parole, trente chevaliers en otage. Cependant il faut croire que ces otages ne furent pas livrés ou du moins retenus; car,

(1) Les œuvres de maître Charles Loyseau, avocat en Parlement (M DCLXXVIII), *Des Seigneuries*, p. 52.

(2) *Barrage*, — à cause de la barre assise sur le chemin, pour marque d'y celui. *Pontenage*, — quand il faut payer pour le passage du pont; *billette*, — à cause du petit billot de bois qu'on pend à un arbre, en signe d'y celui; *branchière*, — à cause de la branche d'arbre où ce billot est pendu; *travers*, — à cause que le péage est dû pour ceux qui traversent la terre du seigneur, etc... — *Idem*.

(3) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66.

très-peu de temps après, Arnaud de Polignac recommença comme si rien n'était arrivé. Cette fois seulement, mieux avisé, il eut la précaution d'augmenter le nombre de ses soldats.

Trois ans se passèrent ainsi. Le peuple gémissait, le clergé se plaignait, le commerce alarmé fuyait une contrée périlleuse, et le vicomte, enhardi par l'impunité, poursuivait ses audacieuses spoliations. — Cependant, le roi veillait toujours attentivement sur cette partie de son royaume. Le Velay était dans les provinces qui lui avaient été apportées en dot par Eléonore, fille et héritière du duc Guillaume; et quoique cette dot lui eût été bientôt reprise, par suite de son divorce, pour passer avec sa femme à Henri II d'Angleterre, il n'en continua pas moins de faire, autant et plus qu'avant, acte d'autorité souveraine à chaque occasion. Ainsi, vers 1158, Pons II, qui ne fit que passer sur le siège épiscopal du Velay, reçut des lettres de Bourges, par lesquelles le roi ratifiait en sa faveur les privilèges concédés à ses prédécesseurs (1).

Pons II, évêque du Puy
vers 1158.

L'année suivante, Pierre IV, en ceignant la mitre, reprit avec une énergique résolution l'œuvre de ses devanciers (2). Il avait en face de lui le plus farouche, le plus audacieux déprédateur; mais il se sentait fermement appuyé par le pape et par le roi, et il était bien résolu à disputer au châtelain tous les droits, tous les privilèges de son église. — La lutte fut bientôt engagée. Le vicomte n'était pas homme, nous l'avons dit, à se croire enchaîné par ses serments; ce qu'il avait promis à Pierre III, à Pons II, il le promit à Pierre IV; puis, sans tarder, recommença ses courses spoliatrices à travers le pays.

Pierre IV, évêque du
Puy en 1159.

Dans l'intérêt de l'Eglise, le souverain Pontife voulut qu'on intervint; sur son ordre, les trois évêques de Valence, de Viviers, d'Embrun, cherchèrent à concilier le prélat et le vicomte. Des conventions furent discutées, arrêtées, signées et jurées (3). Armand, ses deux fils Pons et Héracle, ainsi que plusieurs de leurs vassaux, firent serment, entre les mains des médiateurs, d'observer religieusement le traité sur lequel était apposé le triple sceau épiscopal. Mais à peine les évêques se furent-ils retirés, que le sire de Polignac recommença ses violences envers les malheureux voyageurs. — Aldebert, évêque de Mende, se croyant plus d'influence sur l'esprit du seigneur montagnard, tenta un nouvel accord qui n'eut pas plus de succès. — L'année suivante, Guillaume, comte d'Auvergne, résolut à son tour, sinon de rétablir la paix, du moins de suspendre momentanément les querelles (4). Mais quelle garantie de sincérité pouvait offrir un acte contracté sous les auspices d'un seigneur tel que Guillaume qui, de son côté, désolait l'Auvergne par ses exactions?... Ce n'était évidemment qu'une perfidie nouvelle pour tromper

(1) DIPLOMA LUDOVICI VII. FRANCORUM REGIS, QUO CONFIRMAT PONTIO ANICIENSI EPISCOPO DOMINIUM URBIS... ETC.

Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex, Pontio eadem gratia Aniciensi episcopo amico et fidei nostro, omnibusque successoribus suis canonice substituendis in perpetuum. Si petitionibus servorum Dei pro quibuslibet ecclesiasticis necessitatibus aurem serenitatis nostrae libenter accommodamus, id nobis et ad mortalem vitam temporaliter deducendam, et ad aeternam felicitatem obtinendam procul dubio credimus profuturum. Idcirco notum est volumus cunctis ecclesiae Dei fidelibus, praesentibus scilicet et futuris, qualiter Aniciensis ecclesiae seu Vallavensis episcopus celsitudinem nostram expetivit, ut ea quae à praedecessoribus nostris, praedecessoribus suis data sunt, nostrae praeeptionis auctoritate confirmaremus. Hujus petitioni benignum praebens assensum, regium nostrae dignitatis conservando morem, hoc praeeptum nostrae auctoritatis illi fieri disposuimus, concedentes ei omnibusque successoribus suis totam civitatem quae Aniciensis vocatur, seu Podium. Castrum videlicet Cornelia et cum aliis munitionibus, forum, teloneum, monetam, et omne districtum, cum terra et mansionibus totius civitatis; salvo tamen in omnibus et per omnia jure nostro.... dominatione et universis consuetudinibus nostris. Et ita deinceps haec nostri praeepti auctoritas, quam pro remedio animae nostrae ac praedecessorum nostrorum praedicto Pontio Aniciensis ecclesiae episcopo, et successoribus suis concedimus, firmiter atque inviolabiliter conservetur, ut nullus comes, nullus judex, nulla ecclesiastica persona ibi audeat aliquam exactionem facere; nec mansionarios, pastiones, aut aliquas redhibitiones exigere sine voluntate aut permissione episcopi qui ipsam tenuerit ecclesiam. Atque omnia quaecumque in civitate Aniciensi sunt, in potestate episcopi redigantur. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commendari praecipimus. Et ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate, et nostri nominis caractere inferius annotato confirmavimus. ACTUM BITUR. anno Dom. M. C. LVIII. astantibus, etc., etc., signum, etc., etc. Datum per manum Hugonis cancellarii. — Ex cod. Colbert. — *Instrumenta ecclesiae Aniciensis*, GALLIA CHRIST., t. II, p. 232.

(2) Pierre IV ouvrit la châsse de Saint Georges et de Saint Hilaire de Poitiers, en 1162. — Voir, pour ce fait, le procès-verbal même qui fut dressé. Cette pièce fort importante, au point de vue archéologique, a été rapportée en entier aux pages 153, 154, auxquelles nous renvoyons le lecteur, pour ne pas nous répéter.

(3) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66.

(4) Baluze, *Auv.*, t. II, p. 66. — *Archives de l'église du Puy*. — *Gallia Christiana*, t. II, p. 705.

VII.

LES CHAPERONS BLANCS AU PUY.



OUT n'était point terminé par la soumission des châtelains de Polignac ; il fallait encore disperser ces bandes nomades qu'ils avaient longtemps entretenues et auxquelles ils avaient enseigné les plus secrètes embuscades des montagnes du Velay. Ce n'était pas là chose facile... — Héracle, vaincu et repentant, laissait derrière lui cinq à six cents routiers, que n'accommodaient pas les traités de 1176 et 1181 et qui, pour ne plus avoir leur chef, n'en continuaient pas moins de parcourir la province et de spolier les voyageurs.

Ces routiers, chacun le sait, étaient des gens de guerre, venus de tous les pays pour s'enrôler au service de qui les voulait employer. Tant que durait la solde, on les voyait marcher assez disciplinés sous les bannières du maître ; puis, quand celui-ci n'avait plus besoin de leur concours, il les congédiait ; et, en attendant qu'un souverain les enrégimentât dans ses armées pour quelque expédition, qu'un baron batailleur les appelât sur ses domaines pour vider une querelle de voisinage ou pour l'aider au métier des sires de Polignac, eux n'avaient garde de se disperser. — Ils marchaient en masse, prenant quartier partout où ils se croyaient le plus en sûreté pour exercer impunément leurs brigandages.

A cette époque, ces sortes de *condottieri*, désignés sous les noms de *Routiers*, de *Pastoureux*, de *Cottereaux*, étaient en nombre considérable. Il est vrai que l'état devenait de jour en jour plus lucratif, grace aux discordes qui désolaient le territoire. — Une des principales causes qui les attira dans nos provinces, fut incontestablement le second mariage d'Éléonore avec le roi d'Angleterre. En apportant la Guyenne en dot à son nouveau mari, la femme répudiée de Louis VII appelait nécessairement ainsi les divisions dans cette partie du royaume. — D'un autre côté, le comte Raymond V de Toulouse et le roi Alphonse d'Arragon, incessamment en lutte, par suite de leurs prétentions rivales aux domaines du Rouergue et du Gévaudan, faisaient aussi grand usage de ces troupes mercenaires. Cependant, il arriva qu'au moment où on s'y attendait le moins, ces deux princes conclurent un traité de paix, et licencièrent sur-le-champ les bandes de routiers qu'ils entretenaient à grands frais pour soutenir leur querelle. De telle sorte que tous ces soldats, mis subitement en disponibilité, se répandirent à travers les provinces méridionales, principalement dans le Velay, où déjà d'autres compagnies semblaient en permanence comme en pays conquis.

Quel moyen trouver pour chasser, pour disperser ces hordes insaisissables, qui campaient tantôt ici, tantôt là, n'ayant ni chefs publiquement désignés, ni retraite connue, errant sans cesse à travers les campagnes, pillant fermes, églises, châteaux, et empêchant ainsi les gens de négoce, les voyageurs et les pèlerins de s'aventurer sur les routes, jadis fréquentées, qui conduisaient dans la bonne ville de Notre-Dame ? — C'était la coutume, en ce temps-là, que le 15 août, jour de la fête de la Vierge, il vint au Puy, des contrées les plus lointaines, une foule immense de pieux et nobles visiteurs. Tous les seigneurs du Velay s'y donnaient rendez-vous,

« la moindre chose à leurs subjects, ils sentiroient leur indignation.— Et fut en telle adventure
« le monde, que pis sans comparaison ne advint par le fait des routiers (1). »

Cette histoire de la confrérie des chaperons blancs est racontée par tous nos anciens chroniqueurs; il est vrai que chacun la reproduit d'une manière différente, cependant le fond est chez tous constamment semblable. — Il s'agissait de décider les populations urbaines à s'armer, à marcher en masse contre les routiers, et à défendre elles-mêmes leur territoire contre les invasions et le pillage. Un charpentier du Puy dont tout le monde connaissait la parfaite bonne foi, proclame un jour en pleine église que la nuit précédente, alors qu'il était en prière, la Sainte Vierge lui a apparu, lui a ordonné d'organiser une association pour combattre les ennemis qui ravagent la contrée et empêchent les pieux pèlerins de venir visiter son oratoire. Puis, en témoignage de sa sincérité, le prud'homme montre une image miraculeuse qui lui a été remise par Notre-Dame, et qui servira de modèle à celle que chaque affilié devra porter sur sa poitrine. — A ce récit l'évêque monte en chaire, prêche avec chaleur une croisade contre les routiers, c'est le ciel qui parle par sa bouche, c'est Notre-Dame elle-même qui est venue dire à Durand ce qu'il fallait faire; honte et malédiction sur les impies qui tenteraient d'empêcher cette volonté suprême de s'accomplir!... — La foule est émue, verse des larmes; chacun s'empresse de prendre la médaille et le chaperon; et, grace à l'ingénieuse supercherie du chanoine, les routiers sont bientôt chassés de la province.

(1) Mais ceste chose qui avoit été faite par faincte et simulée religion ne dura pas trop longuement. Car *Luparius* (Lapporius), ung capitaine des routiers, puissant et fort, desconfit les chaperons en telle manière, qu'il ne fust depuis luy nul qui s'osât dire qu'il fust de la confrérie. — Et après celluy *Luparius*, fut capitaine des routiers, ung qui avoit nom *Marchad*, qui fust puis appelé du roy Richard d'Angleterre, pour luy aider contre le roy Philippe-le-Conquérant; et fist moult de grands meaulx en France. — *Mémoires*, *Manuscrit*, vol. I, feuillet xxvj.

Comment la dicte histoyre est aussi traictée quelque peu différemment des autres historiographes par maistre *JEHAN DES COURTIS*, en son livre intitulé: *La Mer des Histoires*, second volume, en la chronique qui touche les gestes de Philippe, roy de France, surnommé Dieu-Donné.

La guerre qui depuis longtemps avoit esté commencée, fust renouvelée entre le comte *Raymond* de Saint-Gilles et le roy d'Arragon; telle que nul ne les pouvoit mettre en paix et accorder. De quoy les paoures gens du pays estoient moult grevés par leur guerre. Mais nostre Seigneur qui ouyt la clameur et la complaincte des paoures gens du pays, leur envoya sauveur, non empereur, ne roy, ne prélat, ne prince; mais un paoure homme que on appelloit *DURAND*, à qui nostre Seigneur apparust en la cité de Nostre-Dame du Puy, et lui bailla une cédule en quoy l'image de Nostre-Dame étoit describe et sise sur un throsne, et tenoit la forme de son chier fils en semblance d'enfant. — En la circuitude de ce scel estoient lettres escribtes qui disoient: *Agneau de Dieu, qui ostez les péchez du monde, donnez-nous paix!*...

Quand le grant prince et le meneur et tout le peuple oyrent ceste chose, ils vindrent tous à Nostre Dame du Puy, à la feste de l'Assention, comme ils souloient venir chacun an par coustume. Quand tout le peuple fust assemblé à la sollennité, l'évêque de la cité print celluy *Durand*, qui estoit un paoure charpentier, et le mist au beau milieu de toute la congrégation pour dire le commandement de Dieu. Quand il vit que tous ceulx qui là estoient eurent les oureilles ententives, il commença à dire son messaige, et leur commanda hardiment, de par nostre Seigneur, que ils fissent paix entre eulx. En témoing de vérité, il leur monstra la cédule que nostre Seigneur luy avoit baillée à l'image de Nostre-Dame. — Lors, commencèrent tous à crier à soupirs et à larmes, et à louer la pitié en la miséricorde de nostre Seigneur.

Et les deux princes qui devant estoient en si grand guerre que nul ne les pouvoit mettre en paix, jurèrent, sur les textes des Évangiles, de bon cœur et de bonne volonté, et le promirent à nostre Seigneur, qu'ils seroient à toujours jamais en amour et en concorde l'un vers l'autre. Et en signe et en tesmoignage de cette réconciliation, ils firent empreindre en estaing le scel de ceste cédule à toute l'image de Nostre-Dame, et le portoient avec eux cousu sur chaperon blanc, qui estoit taillé à la manière des capulaires que les religieux des abbayes portent. — Et plus grant merveille, car ceulx qui ces signes portoient estoient si sûrs, que s'il advenoit par adventure que aulcun homme eust ung aultre occis et qu'il rencontrast le frère de celluy qui estoit mort, et eust sceu encore bien la mort de son frère, il eust mys tout en oubly pour le festoyer et l'eust reçu entre ses bras, et l'eust baisé en signe de paix et d'amour à pleurs et à larmes; luy eust donné à manger et à boire en sa maison et toutes ses nécessités.

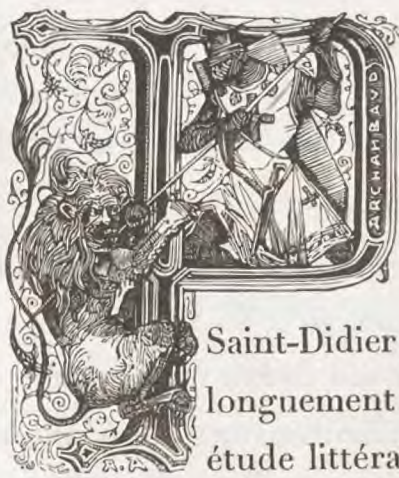
Voir encore la Chronique de maistre *Vincent*, évêque de Beauvais, au xxx^e chap. du t. II de son *Miroir Historial*; celle de *Jacques-Philippe* de Bergame, au XIII^e livre de son supplément.

demandait plus à la lyre d'harmonieux accords : « Je la prends , dit le poète militant , pour
« qu'elle vienne centupler la force de ma voix , pour que ses vibrations sonores se mêlent à
« mes cris aigus , et que, poussés par les tempêtes, mes accents désespérés frappent comme
« un éclair le sommet de la montagne, descendent comme l'orage au fond de la vallée. »

En effet, dans la longue querelle entre le clergé et les châtelains, ceux-ci excitent les passions populaires contre leurs ennemis, et répandent sur eux les plus amères satyres. Ils ont des jongleurs qui vont dans les châteaux, sur les places publiques des villes, dans les bourgades les plus reculées, chantant partout d'audacieux syrventes contre les ordres monastiques. A la cour des rois d'Arles et d'Arragon, chez les comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Béziers, non-seulement on donne asile à ceux qui ont osé braver dans leurs vers le courroux clérical, mais les souverains de ces états deviennent les plus actifs propagateurs de l'insurrection religieuse. Aussi peut-on dire que les dernières œuvres littéraires de la féodalité se résumèrent en une diatribe sanglante, dont la conclusion fut la malheureuse croisade contre les Albigeois, et l'anéantissement de la florissante civilisation du midi (1).

IX.

PONS DE CAPDEUIL, TROUBADOUR DU VELAY.



OUR quelques farouches batailleurs comme les Polignac, qui ne trouvaient de joies que dans l'assaut d'une forteresse et le pillage d'une bourgade, il y avait de nobles cœurs qui savaient allier le courage et les allures les plus guerrières à la plus délicate courtoisie. Les Dapchier, les Montlor, les Garins-le-Brun, les Capdeuil et les Saint-Didier, nous en ont laissé la preuve. — Sans vouloir nous arrêter trop longuement sur ce sujet, nous croyons néanmoins devoir donner ici une étude littéraire que nous avons déjà publiée sur les deux troubadours Pons de Capdeuil et Guillaume de Saint-Didier. La reproduction textuelle de quelques-unes des poésies de ces deux écrivains du Velay, servira mieux à faire exactement apprécier les hommes et les choses du XII^e siècle, que ne ferait une froide dissertation historique.

PONS DE CAPDEUIL, riche châtelain du diocèse du Puy, est un des troubadours les plus célèbres. Tous les vieux historiens le représentent comme le plus aimable, le plus galant, le plus preux chevalier de son époque. C'est un beau jeune homme aussi gracieux, aussi doux,

(1) A la tradition de conquête et de partage territoriale qui faisait croire aux barons qu'ils étaient les maîtres du pays, se joignait une tradition de jalousie haineuse contre le clergé qui, disait-on, s'était glissé d'une manière furtive parmi les conquérants, et avait ainsi usurpé une part de possessions et d'honneurs. La rivalité du baronnage et de l'ordre ecclésiastique pouvait se présenter comme remontant de siècle en siècle jusqu'au V^e, jusqu'à la grande querelle qui, dès la conversion des guerriers francs au Christianisme, s'était élevée entre eux et le clergé gallo-romain. — AUGUSTIN THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 6. — Voir à ce sujet la confédération des hauts barons du royaume en 1247, pour l'abolition des justices cléricales en matière civile et criminelle. — Mattei Westmonasteriensis, *Flores Historiarum*, édit. 1604.

redoutable ; jetez un dernier regard sur ces grandeurs épuisées qui courent au néant ; puis remontez dans les annales du moyen-âge, pénétrez dans nos montagnes toutes retentissantes du nom terrible des *Polignac*, et voyez le château qu'habitait le vieil Armand, au milieu du XII^e siècle.

C'est bien ce même socle basaltique, mais couvert, hérissé sur tous ses points de donjons, de tours, de murailles crénelées, de machicoulis, de meurtrières ; ce sont bien tous ces décombres, mais fermes et debout ; imprenables forteresses que protègent une double enceinte, trois énormes portes, des chaînes, des ponts-levis, des fossés, des redoutes et des soldats partout.

La nuit comme le jour, plus de six cents hommes sont armés dans ce château, prêts à se faire tuer au premier signal du maître ; esclaves abrutis de la féodalité, ils ne s'inquiètent pas même d'où leur arrive la nourriture, les armes et les chevaux ; ils boivent, chantent, se battent, prennent ce qu'on leur jette, obéissent sans réfléchir ; puis, insoucians et fatigués, viennent se coucher le soir dans leurs étables humaines.

Les Polignac au XII^e
siècle.

Mais le seigneur passe plus d'une nuit sans sommeil, c'est lui qui doit penser pour tous ; aussi le vicomte Armand et ses deux jeunes fils Pons et Eracle montent-ils souvent au sommet de la haute vigie de Polignac. Là, des heures entières, muets, immobiles, ils attendent avec inquiétude et, d'un regard perçant, fouillent jusque dans le pli des montagnes. Semblables à trois vautours affamés, ils cherchent une proie, et dès qu'elle se présente, s'abattent sur elle du haut de leur aire.

Malheur au pauvre pèlerin qui s'aventure seul dans ces parages, il sera cruellement dévalisé ! Malheur au chevalier qui vient de loin pour faire ses dévotions à Notre-Dame du Puy Sainte Marie, les riches présents qu'il apporte à la Vierge pour se la rendre favorable, pourront bien ne pas aller jusqu'à elle ; malheur encore aux voyageurs réunis en caravane ; quel que soit leur nombre, ils seront bientôt arrêtés sur la route et paieront chèrement le droit de passer dans le domaine *du roi des montagnes* (1) !

La Vicomtesse.

Tandis que ces farouches et cruels seigneurs montagnards, à la tête de vassaux armés, partent pour quelque sanglante expédition, la belle vicomtesse de Polignac, penchée sur une des galeries du château, agite son voile, leur jette un sourire avec un dernier adieu, et vient aussitôt s'enfermer dans son oratoire.

Ce n'est plus une bien jeune femme ; mais encore quels traits ravissants ! quelle créature adorable ! qui n'en deviendrait follement épris en la voyant agenouillée sur ce prie-dieu d'ivoire, merveille de sculpture ? A la noblesse de sa pose, on dirait une reine ; on la prendrait pour un ange à la beauté de son visage. Que cet oratoire est bien fait pour elle !

Une légère coupole ornée de délicates arabesques, des murailles couvertes de riches tentures représentant l'histoire de ses aïeux, des meubles brodés avec des fils d'or et de pourpre par sa sœur madame la comtesse de Montferrand, des cassolettes dans lesquelles brûlent de suaves parfums apportés d'Asie au retour des croisés, un lourd rideau de brocard soulevé par de magnifiques torsades, une fenêtre à la manière orientale encadrant un petit vitrail colorié, quel goût exquis et quels contrastes !

Cependant la vicomtesse paraît émue, la prière qu'elle venait de commencer expire sur ses

(1) . . . Ces vicomtes ont eu longtemps toutes les marques de la souveraineté : comme de faire battre monnaie à leur coin (il y en a encore dans le Velay, et on nomme ces pièces *Viscontines*) ; de faire grace aux criminels, d'imposer des tailles dans leurs terres, de déclarer la guerre, et autres de cette nature ; ce qui les a fait nommer dans l'antiquité *seigneurs des montagnes* (*reguli montium*). François I^{er}, roi de France, se trouvant au château de Polignac l'an 1533, et entendant parler des privilèges dont avaient joui autrefois les seigneurs de ce nom et du titre qu'on leur donnait alors, dit qu'il n'en était point surpris après la magnificence avec laquelle lui et sa cour avaient été reçus. — MORÉRY, *Dictionnaire*, au mot *Polignac*.

lèvres,

lèvres, une larme coule de ses yeux, un soupir s'échappe de sa poitrine. Elle aussi attend avec inquiétude, ouvre la croisée, regarde au loin dans la campagne.

Tout-à-coup, quelqu'un frappe à la porte; on entre, c'est Ugo, son page, son discret favori. Il quitte sa toque d'azur, met un genou en terre, dépose un baiser sur la main de sa belle maîtresse, et vient s'asseoir tristement à ses pieds. La châtelaine, toujours préoccupée, semble à peine l'apercevoir; et pourquoi cacherait-elle son trouble? Le jeune page connaît son secret, il est fidèle, il ne la trahira pas, lui confie son malheur de l'amour d'un autre, et qui donne le sien à dévorer à son cœur.

Ugo, dit la dame, retourne le sablier. — Approche-moi cette écharpe, j'ai hâte d'en finir la broderie; car mon gracieux beau-frère, le dauphin (1), veut l'avoir pour le prochain tournoi. — Viens t'asseoir sur ce coussin. — Prends mon livre d'heures et lis-moi ce *SALVE REGINA*, composé par notre preux et saint évêque monseigneur Adhémar (2).

Le page ouvre un bahut d'ébène dans lequel la vicomtesse ferme avec soin tous ses précieux manuscrits. — En bas, cette membrane de parchemin, de laquelle s'échappe un grand sceau de cire jaune, c'est le testament d'*Huguette de Montferrand*, sœur chérie de la vicomtesse (3). Ce gros volume, relié en bois de chêne et en fer, c'est une bible latine dont l'évêque du Puy, Maurice de Montboissier, avait fait hommage au seigneur Armand son neveu, lors de la fondation du prieuré de Polignac (4). Ces papiers roulés avec précaution dans ce long cylindre, sur lequel sont sculptés des dauphins et des griffons couronnés, ce sont de charmantes poésies que tout le monde connaît déjà et que compose dans ses loisirs le dauphin d'Auvergne (5). Cette petite cassette si bien fermée contient aussi quelques écrits bien précieux, mais bien secrets, car la vicomtesse ne l'ouvre que lorsqu'elle est seule. Enfin, sur cette boîte, est un psautier du plus admirable travail, il est fermé par deux petites agrafes d'or, et chacune de ses pages formées de vélins de différentes couleurs et écrites avec des lettres d'or, d'argent, d'azur et de pourpre, est encadrée par de légères peintures aussi délicates que bizarres.

Ugo prit le livre sur ses genoux, l'ouvrit avec soin et commença l'hymne de la Vierge; mais à peine le gentil damoiseau avait-il récité la première strophe, qu'une voix douce et harmonieuse se fit entendre au pied de la tourelle; la châtelaine et le page frémirent à-la-fois, l'un de plaisir et de bonheur, l'autre de colère et de jalousie; ils écoutèrent; tous deux avaient reconnu Guillaume de Saint-Didier, l'aimable troubadour.

« Il n'est pas une créature sur la terre qui ne trouve une compagne, moi seul hélas!.. je ne
« sais où en trouver une! J'adore la femme qui me rend malheureux; je lui témoigne plus de
« constance que l'amant à la maîtresse qui se livre après un baiser; mon amour s'accroît par
« les chagrins mêmes qu'il me cause. Ah!... si elle m'aimait un peu, pouvez-vous comprendre
« combien je l'aimerais?

« Mais qu'y gagnerait-elle à partager ma flamme, puisque lorsqu'elle est ma plus cruelle

Chants d'amour
de Guillaume de Saint-
Didier.

(1) Dauphin, comte de Clermont, fils de Guillaume VII comte d'Auvergne et de Jeanne de Calabre, épousa la comtesse de Montferrand... MM. Justel et Baluze ne savent au juste de quelle famille était cette comtesse; cependant M. Justel estime qu'elle devait s'appeler *Huguette*, parce qu'il avait trouvé dans l'obituaire de Saint-André-lez-Clermont que *III octobris obiit Hugua comitissa Montisferrandi*. — BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 464, 462.

(2) C'est Adhémar de Monteil qui composa l'hymne du *Salve Regina*. (Voir la notice de cet évêque dans l'ouvrage des Bénédictins. *Histoire littéraire de France*).

(3) Baluze se livre à une longue discussion pour déterminer le véritable nom de cette comtesse de Montferrand; mais ce qui est incontestable, que son nom commençât par un E, un G ou un H, c'est qu'elle était sœur de la vicomtesse de Polignac. — BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 462; Preuves, t. II, p. 254, 256, 257, 258.

(4) ODO DE GISSEY, *Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. I, chap. xxxiv *in fine*.

(5) Voir sur ce prince, excellent troubadour, les ouvrages de Raynouard et de Millot, les manuscrits de Sainte-Palaye, le second volume de l'*Hist. de la maison d'Auvergne*, Preuves, 251, 252, et le Manuscrit de la bibliothèque du roi, coté 7698.

« ennemie, elle me voit tant d'amour pour elle ? Mon cœur est seul à sentir la passion qui
« l'enivre, et cependant si elle pouvait me donner un peu d'espoir, je la chérirais peut-être
« davantage encore ; non, cette espérance n'est pas un bonheur à poursuivre, je le vois
« bien ; je ferais mieux de me dégager de mes liens, mais ils m'étreignent si fortement qu'il
« m'est impossible de les briser.

« Ah ! que je me voudrais de mal, si j'avais pu lui déplaire, si j'avais pu lui dire une seule
« parole offensante ou trompeuse ! Tous les jours je chante ses louanges, autant qu'il est en
« mon pouvoir de le faire ; et pourtant quand je la regarde, elle ne fait seulement pas semblant
« de me voir ; aimable et bonne envers tout le monde, ce n'est qu'avec moi qu'elle se
« montre sévère.

« Tel est l'usage des dames, elles traitent avec hauteur celui qui s'humilie. Ah ! belle
« méchante ! c'est donc pour moi seul que vous manquez de courtoisie, puisque nul autre
« que moi ne s'en plaint ! à moi seul vous voulez du mal, et cela parce que je vous aime
« plus que personne. Ah ! si je suis coupable de vous parler ainsi, vous pouvez m'arracher
« les yeux, mais ni vous ni moi ne pouvons empêcher que ce que je vous dis ne soit la
« vérité (1). »

Saint-Didier chantait encore : la vicomtesse, pourtant si heureuse de l'entendre, l'interrompt.
Etait-ce pitié pour son page ? était-ce crainte ou remords ? je ne puis le dire ; mais l'arrêt qu'elle
prononça fut décisif. « Guilhem, écoutez ma réponse : si le vicomte mon mari ne me le
« commande et ne m'en prie, je ne vous prendrai jamais pour mon chevalier, ni pour mon
« serviteur (2). »

Cet arrêt ne parut pas au troubadour une irrévocable condamnation ; loin de s'en affliger,
il en fit une de ses plus douces espérances.

A quelque temps de là, un jour que le vicomte était de belle humeur, il entre dans
l'appartement de sa femme, familièrement appuyé sur l'épaule de Saint-Didier. « Marqueza (3),
« dit-il, je vous amène monsieur notre châtelain de Nolhac (4), le plus présomptueux

Histoire romanesque
du troubadour, puis-
sée dans les ancien-
nes biographies ro-
manes et dans les
œuvres du poète.

(1) El mon non a neguna creatura
No truep sa part, mais ieu non truep la mia,
Ni ges no sai on ja trobada sia
Qu'aissi ames de lial fe segura ;
Qu'ieu am pus fort se lieys que mi guerre ya,
No fai nulh drutz lieys gu'en baizan s'autreya
Pus malgrat si eu l'am, perque m fai maltraire !
S'ilh m'ames re, pensatz s'ieu l'ames guaire !

Ho ieu, sapchatz que no fora mezura,
Pus er l'am tan que m'es mala enemia
Et s'ieu l'am sols, est'amor que m'embria !
Si fai sivals, tan cum bos respiegz dura,
Aquest respieg, on hom ren non espleya,
Non es cauza que hom persegre deya,
Ben o conosc, si m'en pogues estraire,
Mas no puese ges, tan sui lial amaire.

Be m volgra mal, s'il fezes forfaitura,
Ni l'agues dig nulh erguelh ni falsia,
Mas quar enans son ric pretz quasum dia
De mon poder, e platz mi quar melhura,
E fas saber qu'atotas senhoreyra ;
Quant ieu l'esguar, no fai semblan que m vey
A totz autres es franqu'e de bon aire
Mas a mi sol no vol belh semblan faire.

Quar costum' es que donna sia dura,
E port'erguelh selhuy que s'umilia ;
Belha res mala, e co us falh cortezia
Ves mi tot sol, qu'autre no s'en rancura !
Voletz mi mal sol quar mi faitz enveya,
E quar vos am mais d'autra res que sia ?
Per aquest tort mi podes los huelhs traire,
Que ieu ni vos non o podem desfaire.....

(El mon non).

(2) Guilhems, auzes ma resposta : si lo vescoms mos maritz no m commandava e no m pregava, non ustenria per mon cavalier ni per mon servidor.

(3) Je dois faire observer ici, en passant, que le prénom de la vicomtesse était *Marqueza*, prénom alors très en usage dans les grandes familles. Monsieur *Lacurne de Sainte-Palaye* et son compilateur *Millot* commettent donc une erreur lorsqu'ils considèrent ce mot comme un titre, et lorsqu'ils disent que la vicomtesse s'appelait *Adélaïde de Claustre*, sœur du dauphin d'Auvergne. — Dauphin n'avait qu'une sœur, qui était *Assaldi* d'Auvergne, mariée à *Beraud* I^{er}, sire de Mercœur.

« J'ai trouvé son nom dans les vies des Poètes provençaux, où elle est appelée Nassal, c'est-à-dire dame Assalide de Claustre, belle et vertueuse dame, de laquelle Peyre d'Alvergne devint amoureux. » — BALUZE, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, liv. I, page 65.

Il ne faut pas confondre cette Assaldi avec la beauté que Pons de Capdeuil avait chantée. Elles avaient épousé l'une et l'autre un sire de Mercœur ; mais ce qui les distingue, c'est que, d'après Baluze, l'une était fille de Guillaume VII, comte d'Auvergne, et que l'autre était fille de Bernard d'Anduze.

(4) Guillaume de Saint-Didier était un des châtelains du vicomte ; c'est-à-dire, un des gardiens de ses châteaux. Celui de Nolhac, dépendance de la seigneurie de Polignac, lui avait été confié.

« A la droite de la troisième porte du vieux château des Polignac, sur le plateau du rocher, est une tour ronde assez élevée; on voyait (encore en 1779), une énorme poutre qui la traversait diamétralement, le temps et l'humidité l'avaient noircie; car l'air et la lumière ne pénétraient dans ce donjon que par d'étroites ouvertures. Au milieu de cette poutre, seul débris du plancher qui divisait la tour en deux étages, était suspendue une lourde chaîne, terminée par une ceinture en fer que fermaient plusieurs gros cadenas.

Mort tragique de la Vicomtesse.

« Cette tour, dit le chroniqueur, avait servi de prison à une vicomtesse de Polignac, qui avait eu pour amant un troubadour dont les poésies se trouvent à Paris en la bibliothèque du Roi.

« La pauvre femme fut bien cruellement punie; elle demeura jusqu'à sa mort dans ce noir donjon, retenue dans ces affreuses chaînes (1). »

XI.

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

SITUATION DU VELAY A CETTE ÉPOQUE.



DEBOUT, sur le sommet de la colline sainte, Innocent III veille dans l'ombre.... Son œil ardent a parcouru le cercle immense de l'horizon, et vient de découvrir avec inquiétude le péril qui menace la chrétienté. Alors comme Jésus au jardin des Olives, le pontife attristé laisse tomber ses regards autour de lui, et voit ses disciples plongés dans un profond sommeil. « Frères, éveillez-vous, leur dit-il, l'esprit du mal plane sur la terre. Le souffle de votre parole aurait pu le chasser plus promptement que la brise matinale ne dissipe les vapeurs fétides de la nuit, mais vous avez trop longtemps dormi, et son audace s'est accrue de toute votre faiblesse...; levez-vous donc et marchez. » Ainsi parle le Saint-Père...

AN DE J.-C. — 1207.

Il était vrai; — l'hérésie, imperceptible dans son origine, n'avait point songé d'abord à s'attaquer aux croyances de l'Eglise; elle ne voulait de réforme que dans les mœurs du clergé.—Les habitudes monacales étaient, il faut le dire, si contraires aux divins enseignements de l'Evangile; la crosse pastorale, donnée comme houlette protectrice, frappait si rudement le troupeau, qu'un cri de pieuse indignation dut être le signal de cette grande révolte.

L'énergique et clairvoyant pontife avait compris le danger et s'était mis puissamment à l'œuvre.

Innocent III recevait de toutes parts d'amères doléances; il les appréciait avec une scrupuleuse attention et s'appliquait à les faire cesser.—Les plaintes qui fixèrent surtout son active sollicitude furent, on le comprend, celles des provinces méridionales où l'hérésie s'était

(1) Manuscrit laissé par M. Duranson, ancien ingénieur.—Ce manuscrit avait été composé principalement au moyen d'autres manuscrits et d'un choix de différentes pièces originales, que l'auteur s'était procuré par de nombreuses et très-louables recherches.

« sont ces rois, ces princes, ces châtelains damnés, dont les demeures fastueuses servent d'asile
 « à tous les crimes. Ce n'est point assez pour eux de s'abandonner aux plus honteuses
 « débauches, ils trouvent que la perdition de leur âme ne paie point assez chèrement tout le
 « mal qu'ils font, c'est pourquoi ils appellent autour d'eux des légions de méchants poètes, race
 « affamée qui, pour un manteau neuf et quelques victuailles, vendrait Dieu. Ils leur font
 « composer les plus odieuses calomnies contre l'Eglise, mère des pauvres, et contre nous qui
 « dévoilons leur hypocrisie; puis ils mettent quelques sous d'or dans l'escarcelle de tous ces
 « faméliques, pour qu'ils aillent répandre à travers les paisibles campagnes les semences
 « empoisonnées... Voilà quels sont les ennemis qu'il faut combattre, qu'il faut exterminer... »
et les populations vellaviennes prennent les armes, se rangent docilement sous les bannières
 des paroisses et des châtellenies. Les seigneurs, les abbés rassemblent les fidèles soumis à leur
 juridiction; l'évêque Bertrand, bardé de fer comme un chevalier, commande cette petite
 cohorte.

C'est à Notre-Dame du Puy, le 2 juillet 1209, qu'est le rendez-vous général. Durant la nuit
 entière, la ville illuminée se remplit de monde. A voir la joyeuse agitation qui règne dans tous
 les quartiers, on dirait vraiment qu'il se prépare quelque grande fête. On court, on se heurte,
 on s'appelle en riant, on frappe à grands coups aux portes des voisins pour emprunter,
 qui une bonne hallebarde, qui une forte épée, qui un casque, une cuirasse, un haubert.
 Plusieurs femmes résistent et ne veulent pas laisser partir leurs maris, leurs enfants; mais ils
 les rassurent bientôt :—« Que craignez-vous, leur disent-ils, nous n'avons que peu de lieues
 « à faire, par un temps superbe, à travers un pays fertile, et nous serons de retour pour
 « les moissons, dans quarante-cinq jours, au plus tard (1). »

Au lieu de rejoindre à Lyon l'armée des croisés, Monseigneur Bertrand de Chalencon
 préféra se diriger par la route opposée, et balayer, si l'on peut se servir du mot, le
 Rouergue et le Quercy. — Il était prudent de ne pas exposer les troupes à manquer de
 subsistances, en les portant toutes à-la-fois sur les mêmes points; on conçoit d'ailleurs quelle
 influence devait exercer sur les habitants des pays parcourus, le passage de ces exaltés. A chaque
 pas, leur nombre augmentait, si bien, qu'au neuvième jour, ils étaient plus de deux mille. —
 Cette considération, d'une grande sagesse en cette circonstance, ne fut pourtant pas la seule
 qui détermina l'évêque du Puy à s'acheminer de ce côté. Non seulement le prévoyant général
 voulait éviter la disette, en ne suivant pas des chemins trop battus, mais il cherchait encore à
 réaliser quelques-uns de ces bons profits de guerre qu'on pardonne plus aisément aux vieux
 chefs de routiers qu'aux gardiens des saints préceptes évangéliques.

En effet : parti dans le seul but de combattre et de punir les peuples marqués du sceau de
 la réprobation pontificale, il ne se fit pas scrupule, chemin faisant, de frapper de
 contributions énormes les villes faibles et sans défiance par lesquelles il passait. Ainsi Caussade,
 dans le Quercy, Saint-Antonin, sur les frontières de l'Albigeois, furent obligés de payer une
 forte rançon pour éviter de plus grands malheurs.—La garnison de Villemur, effrayée par de
 faux récits, et s'imaginant d'une heure à l'autre voir arriver ces gens du Velay qu'on leur
 avait représentés comme une horde sanguinaire qui égorgeait tout sur son passage, se hâta
 de prendre ce qu'elle put emporter, incendia le château et se dispersa toute tremblante à
 travers la campagne, bénissant Dieu d'en être quitte à si bon compte. L'évêque, apprenant
 cette panique, assura qu'elle avait été d'autant plus malheureuse, qu'il n'avait nullement
 songé à s'emparer de Villemur, et qu'au moment où on le soupçonnait de s'attarder dans

Départ des Croisés
 vellaviens.
 1209.

Passage des Croisés à
 travers le Rouergue
 et le Quercy.

(1) La croisade n'était demandée dans le Velay, que pour quarante jours. Passé ce délai, chacun redevenait libre.

d'égale.—Rien ne peut l'émouvoir, rien ne peut retenir sur le bord de ses lèvres ce qu'il veut proclamer. Il pousse le courage souvent jusqu'à l'audace, et si, dans un sirvente amer, il se met à flétrir un déloyal chevalier, le seigneur Estève, par exemple, voyez comme il met au jour les honteux détails de son crime.—Il marque au front le parricide; puis quand le sceau de l'infamie est imprimé sur les chairs frémissantes du coupable, il jette à la foule cette leçon vivante. « Mes vers, dit-il, partent d'un cœur droit et sans frayeur. Semblables à la lance
« du divin Achille (lance miraculeuse qui guérissait les blessures qu'elle faisait), mes chants
« portent toujours après eux le baume qu'il faut mettre sur les plaies saignantes qu'ils
« découvrent..... » — Ailleurs il ajoute : — « Certains hommes prennent ma sagesse pour
« de la colère et me traitent d'insensé; c'est pour eux que je fis l'an dernier mon apologue de
« la pluie. »

Cardinal, célèbre par un profond savoir, par une intelligence supérieure, brillait encore par les qualités les plus différentes. Il suffit de parcourir ses ouvrages pour apprécier les inépuisables ressources de cet esprit fécond. Fables, chansons, sirventes, élégies, sermons, tous sont marqués aux plus vives empreintes. — Ses poésies religieuses, et le nombre en est considérable, loin de dénoncer une conscience infectée d'hérésie, prouvent, au contraire, qu'il était aussi candide, aussi docile dans sa foi qu'il était indépendant et fier sur les choses humaines.

Plus d'une sentence inquisitoriale le poursuivit comme Albigeois; mais il faut bien avouer que si le chrétien était inattaquable, l'écrivain avait suffisamment provoqué les fureurs cléricales. Lisons, en effet, ses violentes satires contre les principaux ordres monastiques de son temps, contre les Dominicains surtout, et nous comprendrons alors si ceux qu'il avait ainsi attaqués durent l'épargner à leur tour, lorsqu'ils devinrent les plus forts.

Tel fut Pierre Cardinal.

Voici la courte biographie que nous a laissée de lui l'historien provençal.

« Pierre Cardinal vint au monde au Puy Notre-Dame, ville du Velay. Il appartenait à une
« famille considérable; son père était chevalier, sa mère était une femme de condition. Jeune
« encore, ses parents le placèrent à la cathédrale du Puy, dans le but de lui obtenir un jour
« un canonicat. Il y apprit les lettres, la lecture et le chant; mais avançant en âge, et
« se sentant jeune, aimable et beau, la vanité s'empara de lui, et il se mit à composer de
« belles poésies et d'excellente musique. Il fit quelques chansons, mais peu. Il composa un
« grand nombre de sirventes beaux et bons. — Dans ses violentes satires, il donne de fortes
« leçons et de nombreux exemples pour qui sait les comprendre. Il châtie les folies de ce
« monde, et reprend énergiquement les dissipations des faux clercs.

« Ce troubadour s'en allait par les cours des rois et des gentils barons, conduisant avec lui
« son jongleur qui chantait ses sirventes. — Il fut particulièrement considéré et récompensé par
« Monseigneur le bon roi Jacques d'Aragon et par quantité d'honorables barons.

« Et moi, maître *Michel de la Tour*, écrivain, fais savoir que lorsque *PIERRE CARDINAL*
« quitta la vie, il avait près de 100 ans, et que moi, *Michel*, ai copié tous les sirventes de ce
« troubadour, en la ville de Nîmes. (1) »

Biographie de *PIERRE*
CARDINAL, par *Michel*
de la Tour.

(1) Peire Cardinal, si fo de Vellaic, de la ciutat del Puei Nostra-Domna; e fo d'onradas gens de paratge, e fo filho de cavalier et de domna. E quand éra petit, sos paires lo mes per quanorgue en la quanorguia del Puei: et apres letras, et saup ben lezer et chantar. E quant fo vengutz en estat d'ome, el s'azautet de la vanetat d'aquest mon; quar el se sentit gais, e bel, e joves. E mot trobet de belas razos et de bels chantz: e fetz cansos, mas paucas: e fes mans sirventes; et trobet los molt bels et bons. En los cals sirventes demonstrava molt de bellas razos et de bels exemples, qui ben los enten, quan molt castiava la follia d'aquest mon; e los fals clergues reprendria molt, segon que demonstren li sien sirventes: Et anava per cortz de reis et de gentils baros, menan ab si son joglar que cantava sos sirventes. E molt fo onratz egratz per mon seignor le bon rei *Jacme d'Aragon* et per onratz baros.

Sans citer ici ces grands exemples des XII^e et XIII^e siècles, dont les pages de l'histoire générale sont toutes frémissantes, revenons seulement sur quelques-uns des souvenirs de nos contrées à cette époque, et voyons, le livre à la main, si Cardinal eut besoin d'aller chercher hors de son pays natal des motifs de juste colère et d'indignation.

Déjà nous avons dit ce qu'était la féodalité; nous avons vu quelle était la puissance et la vie de ces châtelains oppresseurs tyranniques de nos montagnes. Le vieil *Armand de Polignac* a jeté sa femme dans un noir donjon et l'a laissée cruellement mourir suspendue à des chaînes de fer (1). — *Pons*, cent fois parjure, a dépouillé son père vivant encore de sa fortune et de son titre, a pillé les églises et les monastères, a porté les armes contre son roi, et est allé gémir dans une affreuse prison (2). L'incendiaire *Héracle*, plus déloyal encore que les deux qui l'avaient précédé, après avoir ravagé la contrée, est obligé de venir, tremblant et humilié, pieds nus, la corde au col, subir sous le porche de Saint-Julien, la flagellation la plus honteuse. (3)

Lorsque le preux Adhémar prit en main le bâton pastoral du Velay, le siège épiscopal était encore tout souillé du sang que venait de répandre un prélat perdu d'ambition et que ses crimes avaient fait excommunier. — Ce fut au Puy même que se réunit le grand concile qui chassa du trône pontifical et excommunia l'usurpateur schismatique Pierre Léonis. Pour témoigner leur reconnaissance à la Vierge, puissante patronne de ce pays, les papes prirent ensuite sous leur sauve-garde les biens de son église; car, dit le chroniqueur, à cette époque, les brigands qui inondaient la contrée, et quelques grands qui l'habitaient, avaient porté si loin le désordre et le pillage, qu'aux excommunications apostoliques il fallut joindre les armes royales, que Louis VII lui-même fut obligé de venir plusieurs fois pour châtier les coupables. — Qui ne connaît l'histoire de ces chaperons blancs qu'un ingénieux chanoine institua tout-à-coup pour chasser de nos montagnes ces troupes sanguinaires et dévastatrices de routiers? — Qui ne sait que plus tard, sous l'épiscopat du malheureux *Robert de Mehun*, le diocèse fut tellement agité, que pour échapper aux fureurs populaires, le prélat se vit obligé de chercher un asile dans une abbaye éloignée? Alors le pape et le roi intervinrent dans cette grande querelle, les foudres de l'Eglise furent lancées contre les séditeux, et déjà même on avait résolu de les traiter comme les hérétiques albigeois, lorsque le calme sembla un instant naître; mais l'évêque ayant reparu, bientôt fut assassiné par les chefs des rebelles excommuniés. — Enfin, avant cette époque, qui n'avait entendu raconter l'histoire effrayante des moines de Saint-Marcellin? L'abbaye de Chanteuge, fondée depuis plus de deux siècles, vivait pieuse et tranquille, lorsque tout-à-coup un certain *Itier*, farouche et déloyal châtelain des environs, vint y chercher un asile. Etait-ce le remords, était-ce la crainte que tous ses crimes ne trouvassent bientôt un juste châtiment? On l'ignore; mais à peine le méchant eut

(1) Il est longuement parlé de cet Armand de Polignac dans les histoires de Dom Vaissette, de Baluze, d'Arnaud, d'Odo de Gissey et de Théodore. — Armand de Polignac, ainsi que ses deux fils, après avoir inquiété leur évêque, pillé les pèlerins qui venaient à Notre-Dame du Puy, osèrent lever les armes contre Louis VII leur souverain. Mais le roi demeura victorieux, et les chefs de rebelles furent pris, menés à Paris, où ils demeurèrent longuement prisonniers.

(2) Voyez au mot Polignac, *Histoire générale du Languedoc*, par les Bénédictins, tome II. — Arnaud, *Hist. du Velay*, tome I. — Baluze, tome II, pages 66, 68; *Lettre du roi Louis*, extraite du troisième livre des compositions de l'évêché du Puy en Velay.

Ce Pons, vers la fin de sa vie, se repentit sans doute de ses crimes et voulut en faire une sévère pénitence. C'est probablement lui dont parle Odo de Gissey, quand il dit que Pons, vicomte de Polignac, l'an 1213, fit hommage de son château, se retira du monde, se confinant en l'ordre de Cisteau, pour y user, en repos et au service de Dieu, le reste de sa vie; faisant héritière l'église de Notre-Dame du Puy, de tous ses biens, en cas que ses deux fils mourussent sans hoirs légitimes.

(3) *Venit Brivatam tertiâ die post festum beati Juliani proximo sequens et in hanc formam satisfacit. Concilio si quidem patris sui et Willelmi, comitis Montisferrandi soceri sui et aliorum proborum virorum, nudis pedibus Brivatam ingressus, et ad portam ecclesie sub virga correctionis humiliatus, ad altare almi martyris Juliani humiliter et devotè accessit...*

Anno M.CC.I. (Extrait des archives de l'église de Brioude, pièce consignée dans le 2^e volume de Baluze, *Preuves de l'Histoire d'Auvergne*, liv. I, p. 69. — Voyez aussi *GALLIA CHRISTIANA, Instrumenta sancti Flori*, p. 134, 135, tome II.)

mis le pied dans cette maison de Dieu, qu'aussitôt le bon ange qui la protégeait se voila la face et s'envola. Loin d'amortir ses passions et d'éteindre l'ardeur impétueuse de son sang, dit un spirituel auteur moderne (1), *Itier*, le farouche reclus, ne tarda pas à communiquer la corruption du monde et la contagion du péché aux pauvres religieux qui vivaient heureux avant lui en cette retraite, dans la douceur de la paix de Dieu.

Bientôt, chaque soir, une troupe satanique sortait du seuil béni, cachant sous le froc, cuirasses, dagues et épées, chevauchant à travers le pays, imposant tribut à serfs et à marchands, et prenant logement militaire dans les couvents de nonnes. Cette vie désordonnée dura tant, que Raimond, abbé de cette infâme abbaye, ne voulut plus y demeurer. Les Bénédictins, dans leurs précieuses collections historiques, nous ont conservé ses paroles : « J'ai vu, dit-il, « l'abbaye de Saint-Marcellin de Chantéuge dans un état déplorable, son monastère en ruine, « son sanctuaire dépouillé, l'église convertie en forteresse, personne ne servant Dieu, et la « sainte maison devenue un lieu de refuge pour les voleurs et les homicides (2)..... »

Dès cette époque, le monastère de Chantéuge fut donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui le réduisit à l'état de prieuré.

Voilà sommairement le triste tableau des chagrins, des misères et des crimes qui désolaient alors nos contrées. Pierre Cardinal avait-il besoin, pour exciter sa verve satirique, d'aller chercher ailleurs des motifs de plus juste indignation ?

Le poète jette un regard dédaigneux sur l'espèce humaine, partout il trouve d'amères déceptions ; où il espérait la vertu, il ne rencontre que le vice ; au lieu de franchise et de courage, il ne voit autour de lui que lâcheté et mensonge.

S'il entre dans un monastère, et qu'à la place de chastes et humbles serviteurs de Dieu, il aperçoive même sous les voûtes du cloître, des hommes brûlant de feux impurs ; alors une sainte colère le transporte. Il crie vengeance, et pour démasquer au grand jour les turpitudes infâmes qui l'indignent, il trempe sa plume dans le fiel, et se met à écrire contre les moines impudiques, la satire la plus violente, la plus cynique, la plus audacieuse qui se puisse concevoir (3).

Tandis que les gens d'église prêchent aux hommes la modestie et la charité, si l'orgueil lève trop haut le front de quelques-uns, si la cupidité enivre leur cœur, si l'ambition les entraîne dans les sentiers honteux de la vie, c'est lui qui viendra les rappeler aux vertus évangéliques dont ils doivent les premiers donner l'exemple ; il montrera autant de respect et de vénération pour les prêtres qui honorent leur saint ministère, qu'il se dressera implacable contre les autres. S'il veut parler de ceux-ci, il dira :

« Il n'est point de corbeau ni de vautour qui évente d'aussi loin une charogne, qu'un clerc
« et un prédicateur ne sentent un homme riche ; ils se font son ami intime, et quand il lui
« arrive une maladie, ils lui font faire une donation à leur profit, quoiqu'il aie beaucoup de

(1) *Voyage dans la France*, par MM. Charles Nodier et le baron Taylor, article inséré dans la *Revue de Paris*, sous le titre de *Environs du Puy*, tome XLIII de la collection.

(2) *In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, ego Raimundus quondam Cantojolenſis abbas, videns temporibus meis Cantojolenſe monasterium ad tantam destructionem perveniſſe, ut ſpoliato ſanctuario, et caſtellificata eccleſia, nullus ibi ſerviens Deo reperiretur, ſed receptaculum eſſet predonum et homicidarum ; in capitulum Caſæ-Dei tertia die prius feſtum beati Roberti veni : et curam et adminiſtrationem Cantojolenſis abbatie in manu Claromontenſis epiſcopi cum virga depoſui, et Caſæ-Dei in prioratum perpetuo poſſidendum firmâ fide, bonâ voluntate, conſenſu etiam et conſeſſione Cantojolenſium fratrum attribui, ut per fratres Caſæ-Dei locus ille reſtitueretur, et ſervitium Dei redintegraretur, etc., etc.*

Charta extinctionis abbatie Sancti Marcellini Cantojolenſis. — (Ex autographo ejusdem monasterii eruit Dominus J. BOYER. — Instrumenta eccleſiæ Claromontenſis, p. 82. GALLIA CHRISTIANA, tomus ſecundus.)

(3)

Un eſtribot farai quez er mot maïſtratz
De motz novels e d'art e de divinitatz ;

« leur corps en deux ou trois endroits qu'on n'en pourrait faire sortir une vérité, mais toujours des mensonges ; car les mensonges coulent chez eux de source comme l'eau du torrent.

« Toutes les vertus des hommes, je pourrais les écrire sur un morceau de parchemin grand comme la moitié du pouce de mon gant ; avec un petit gâteau, je nourrirais tout ce qu'il y a de probe sur la terre ; mais si je voulais offrir à manger aux méchants, je n'aurais qu'à m'en aller partout, criant sans regarder : Hommes de bien qui êtes sur la terre, venez manger chez moi (1) »

Ailleurs, voilà le portrait qu'il trace de la vie d'un noble baron :

« Lorsqu'un grand se met en route, la méchanceté le précède, l'accompagne et le suit ; la convoitise l'escorte, l'injustice porte la bannière, et la vanité lui sert de guide. Quand il vient sur une place publique, que pensez-vous qu'il y fait ? Tandis que les autres rient et s'amuse, lui intente un procès à celui-ci, chasse celui-là, maudit l'un, menace l'autre, donne des coups à quelques-uns, et ne témoigne d'amitié à personne.... Ecoutez de quelle manière il s'y prend lorsqu'il veut donner une fête. D'abord, il bat tellement ses gens qu'il ne leur laisse pas un denier. Pour ces malheureux, la tempête, la famine et la mort ne sont pas plus à craindre (2). »

Pierre Cardinal ne craint personne ; il pousse la liberté de dire jusqu'à la licence, il brave la colère des méchants qu'il stigmatise.

Estève de Belmont, par exemple, essuya tout ce que la satire vengeresse du poète avait de plus terrible. CARDINAL n'a pas peur d'écrire en toutes lettres le nom de l'infâme qu'il poursuit de ses malédictions. Il dit tout haut, publiquement, à qui veut l'entendre et le lire, que le seigneur Estève ayant un jour été invité à dîner par son vieux parrain, s'y rendit d'un air joyeux ; mais qu'au moment du repas il fit assassiner traîtreusement le vieillard et un jeune enfant assis à ses côtés, ainsi que les serviteurs de la maison ; puis, qu'il fit emprisonner ses complices pour piller leurs champs et leurs bestiaux.

« Estève de Belmont, ajoute-t-il (3), est un traître épouvantable ; c'est un lâche qui ne rend

(4) Li ric home an pietat tan gran
De Paubra gen, com ac Caym d'Abelh ;
Que mais volon tolre que lop no fan,
E mais mentir que tozas de bordelh ;
Si 'ls crebavatz en dos loch o en tres,
No us cugessetz que vertatz n'issis ges
Mais messongas, don an al cor tal fon
Que sob revestz cum aigua de toron.

Tot a la ley qu'el pus de las gens an
Es criuri 'eu en un petit de pelh,
En la meitat del polgnar de mon guan ;
E 'ls pros homes paysseria d'un tortelh ;
Quar ja pels pros no fora cars conres ;
Mas si fos hom que los malvatz pagues,

Cridar pogra e non gardessetz on :
Venetx manjar li pro home del mon !
(*Tos temps azir falsatz et enjan*).

(2) Rics hom quan va per carreira
El mena per companheira
Malvestat, que va primeira,
E mejana, e derreira ;
E grand cobeitat enteira
Li fai companhia :
En tortz porta la senheira
Et orgolh la guia.

Rics hom mals quan vai en plassa
Que cujatz vos que lai fassa ?
Quant autr' om ri e solassa,

A l'un mou plag, l'autre cassa,
L'un maldi, l'autre menassa,
Et l'autre afollia ;
Et noi fai gang ni abraça
Si com far deuria.

Rics hom mals quan vol far festa
Aujatz quossi fai sa questa :
Tan bat la gent et entesta
Tro que denier no lor resta,
Que noi cal venir tempesta
Ni fam ni moria ;
Pois fai cara mont honesta,
Qui no conoissia.
(*Qui ve gran maleza faire*).

(3) La pièce suivante est copiée sur la pièce originale, avec la même orthographe que celle du manuscrit de la Bibliothèque du Roi. — La traduction n'est pas littérale.

1 Un siruentes ai encor que commens *
Que caterai adespeitz de trachors *
Emetrai blames edezonors *
Etrassiors amilhers et a sens *
Car si cahira ha el segle semôssa *
Esteves cug que fa de sa naissensa *
Coza enac fels tals tres trassios *
Que nô fera Iuzas ne garmelos *

2 Quar anull dui trazion enuenders *
Luns vendet crist elautres ponedors *
Et aqui fort deschaizitz vendedors *
Mai Esteves trazit en aussizens *
Cant sos pairis nom trobat guirêsa *
Ni uns tozetz confes gran desconoissâsa *
Quar son dirnar los aussis ambedos *
Epres son bel que laua semos *

3 Cant Esteves vai vezer sos porens *
El fai semblan damistat edamors *
Et ausels encance ecassadors *
Efai si fort amors et plasens *
Evai maniaz ab bella captenenssa *
Ecant ilh anenseruir entendenssa *
El failh en pes contracher de suptos *
Et aussi cuec ebuiers ebailos *

4 Esteves es faitz afor dels aigolens *
Gnos eredons plens de malas humors *
Et es dels fres trachers del mon la fors *
P que lagrops uns frot grans pendens *
Mai als pendutz seria nill tenenssa *
Si el era de lor obedienssa *
Nel soa clausura era rezemos *
Car anc noi ac pendut que tât fals fos. *

5 Esteves fes lautrier uns ignoscens *
Cant faza martirs e confessors *
Aza enac efes enganadors *
Efes trachors tot abus feranis *
Mai eram fai un aital penedensa *
Quels enneis di elas guerras comêssa *
Et ab galas tozas els lairos *
Et embla pores efroment emoutons. *

6 Esteves fals cant penras penedensa *
Al capelan digas enpasienssa *
Del siruentes q tai faitz un oudos *
Qnadouc poira auzir tras trassios. *

NOTA. — Dans les manuscrits originaux, la ponctuation se réduit à des points placés à la fin de chaque vers, sans égard aux repos nécessités par le sens.

La prédiction du poète fut loin de s'accomplir, et les événements ne vinrent que trop cruellement démentir ses paroles. Montfort périt bien, il est vrai, mais ce ne fut qu'après avoir joui des dépouilles sanglantes du comte de Toulouse.

Pierre Cardinal, nous l'avons dit, fut élevé pour être chanoine de la cathédrale du Puy. Il avait fait d'excellentes études; mais au moment d'entrer dans les ordres, il sentit que sa vocation l'entraînait ailleurs que dans l'Eglise; dès-lors, il renonça aux études théologiques et aux doux loisirs de la cléricature. Philosophe, observateur et poète, il se fit troubadour.

Malgré ses invectives contre les mauvais riches, il était bien accueilli par les grands barons qui l'estimaient et le respectaient. Le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et d'autres puissants princes le comblèrent de faveurs. Cependant il essuya plus d'une persécution; ses ennemis firent tous leurs efforts pour le décrier et le perdre. Ce fut pour se venger d'eux qu'il composa la fable suivante:

« Un jour (1), je ne sais plus sur quelle ville, il tomba une pluie qui rendit fous tous
« ceux qui en furent mouillés, et tous le furent, à l'exception d'un seul qui dormait dans
« sa maison. A son réveil, la pluie avait cessé; il sortit et trouva les habitants se livrant à toutes
« sortes de folies. L'un était habillé, l'autre tout nu; l'un crachait en l'air; l'autre jetait des
« pierres; celui-ci étalait ses guenilles, celui-là se parait comme un roi et se pavanait comme
« tel; l'un riait à s'en tenir les côtes, l'autre sautait pardessus les banquettes; l'un faisait
« des menaces, l'autre des malédictions; l'un pleurait, l'autre riait; l'un parlait de choses qu'il
« ne comprenait pas, l'autre faisait des grimaces.

« L'homme qui était dans son bon sens fut fort surpris de voir tous ces gens qui avaient
« perdu la raison; il chercha de tous côtés s'il ne voyait pas quelqu'un de sensé, mais ce fut en
« vain. Autant il était étonné de leur folie, autant de leur côté ils le furent de voir quelqu'un
« raisonnable; eux ne doutèrent pas que ce ne fût lui qui eût perdu l'esprit, puisqu'ils ne lui
« voyaient rien faire de ce que les autres faisaient. Ce fut donc à qui lui donnerait le plus de
« coups. On le pousse, on le tire, on le secoue, on l'accable. Tantôt renversé, tantôt
« relevé, il se sauve chez lui en courant, couvert de boue et demi-mort, heureux encore de
« s'être tiré de leurs mains à si bon compte.

« Cette fable est l'image du monde et de ceux qui le composent. Le monde, c'est la ville
« remplie d'un peuple furieux; la jalousie, c'est la pluie dont chacun est inondé; à cela, il s'est

(1) Una cieutat fo, no sai quals
On cazet una plueia tals
Que tug l'ome de la cieutat
Que toquet foron dessienat.
Tug dessenero, mas sol us;
Aquel escapet e non plus,
Que era dins una maizo
On dormia, quant aco fo:
Aquel levet, quant ac dormit
E fon se de ploure gequit,
E vene foras entre las gens
On tug feiron dessenamens.
L'uns fo vestis, e l'autre nus,
L'autr' escupi vas lo cel sus;
L'uns trais peira, l'autre astelas,
L'autre esquisset sas gonelas,
L'uns feri e l'autre enpeis,
E l'autre cuget esses reis
E tenc se ricamens pels flancx,
E l'autre sautet per los bancx;
L'uns menasset, l'autre maldis,
L'autre ploret e l'autre ris,
L'autre parlet e no sap que,
L'autre fes metous de se

Et aquel qu'avía son sen
Meravilhet se molt fort men,
E vi benque dessena son;
E gard' aval e gard' amou
Si negun savi n'i veira;
E negun savi nonia;
Grans meravelhas ac de l'or;
Mas molt l'an els de luy maior,
Qu'el vezon estar saviamen;
Cuion qu'aia perdut lo sen,
Car so que ill fan no ill vezon faire.
A quascun de lor es veiaire
Que ill son savi e ben senat,
Mas lui tenon per dessena;
Qui l fer en gauta, qui encol;
El no pot mudar nos degol.
L'uns l'enpech, l'autre lo bota,
El cuia eissir de la rota;
L'uns l'esquinta, l'autre l'atrai,
El pren colps e leva e chai.
Cazen, levan, a grands ganbautz
S'en fug a sa maizo de saulz,
Fangos e batut e mieg mortz;
Et ac gang quan lor fon estortz.

Aquesta faula es al mon
Semblan et a tug silh que i son;
Aquest segles es la cieutat,
Que es totz ples de dessena;
Qu'el maior sen c'om pot aver
Si es amar Dieu e temer,
E guardar sos comandamens;
Mas ar es perdut aquel sens;
La plueia sai es cazeguda;
Una cobeitat es venguda,
Uns orgoills et una maleza
Que tota la gen a perpreza;
E si Dieu n'a alcun onrat,
L'autr' el tenon per dessena
E menon lo de tom en vil,
Car non es del sen que son il,
Qu'el sen de Dieu lor par folia
El amicx de Dieu, on que sia
Connois que dessena son tut,
Car lo sen de Dieu an perdut
E lh tenon lui per dessena
Car lo sen del mon a laissat.

tentent de s'affranchir eux-mêmes du joug féodal, eux-mêmes déclarent par un acte public et solennel les droits dont ils s'emparent, les lois et coutumes auxquelles ils veulent obéir; puis la ratification de cet acte par le souverain est la charte communale. — De telle façon que si les choses ne se sont point ainsi passées, c'est-à-dire, s'il n'y a pas eu insurrection, ou si après l'insurrection les citoyens n'ont pas dressé un acte public dans lequel ils ont eu le soin de consigner la loi qu'ils veulent suivre, les coutumes auxquelles ils consentent à se soumettre, si cet acte n'a pas été sacramentellement approuvé et ratifié dans toute sa teneur par le souverain, il faudra conclure alors qu'il n'y a pas eu organisation communale? Cela ne saurait être. — A cet égard il n'y a rien d'aussi absolu. M. Guizot voit la question d'un point de vue beaucoup plus général et plus précis lorsque, indiquant les trois sources du tiers-état, il distingue : 1° les villes qui conservèrent, en grande partie du moins, le régime municipal romain, où il domina toujours, tout en se modifiant; 2° les villes et bourgs qui se formèrent peu à peu dans les domaines des grands propriétaires de fiefs, et qui, sans avoir été érigés en communes proprement dites, sans avoir jamais obtenu cette indépendance, ce gouvernement local, cette demi-souveraineté qui caractérise les vraies communes, reçurent cependant de leurs seigneurs des privilèges, des concessions successives, et arrivèrent à un degré assez élevé de richesse, de population et d'importance sociale; 3° enfin, les cités affranchies, les villes dont l'existence reposait sur des chartes précises, qui les érigeaient formellement en communes, et leur donnaient tous les droits inhérents en général à ce nom.

Distinction importante.

Sans doute l'établissement de la bourgeoisie et l'organisation de la commune eurent un principe commun et tendirent au même but, mais l'une et l'autre n'eurent pas dans toutes les localités la même date historique. Ainsi, depuis plus d'un siècle, beaucoup de villes s'étaient érigées en communes et avaient déjà leur bourgeoisie, sans pour cela que d'autres, ayant une bourgeoisie, eussent encore reçu du souverain leur charte communale. La commune impliquait toujours la bourgeoisie sans que la bourgeoisie impliquât nécessairement la commune. En un mot, la distinction capitale est celle-ci : les villes de commune (anciens municipes ou cités affranchies au XI^e ou XII^e siècle) avaient une magistrature tirée du corps de leurs bourgeois; les villes de simple bourgeoisie, quels que fussent les privilèges accordés à cette bourgeoisie, étaient régies par les officiers du roi. Les premières étaient administrées par leurs maires ou leurs consuls, nommés par les bourgeois et leur rendant des comptes directs; les secondes, au contraire, subissaient le gouvernement de prévôts et de juges royaux. Les municipes, les communes, pouvaient faire des statuts en matière civile et criminelle, les villes de simple bourgeoisie recevaient toutes leurs lois, tous leurs règlements du souverain, ou de leurs seigneurs.

Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il sera toujours facile de reconnaître dans quelle condition se trouve une cité, si l'on sait son mode d'administration; et l'on pourra appeler charte communale tout acte, renfermant ou non les conditions sacramentelles dont nous avons parlé, qui concédera aux citoyens le droit de nommer leurs administrateurs municipaux. Cette faculté qui, à elle seule, constitue un acte de souveraineté, n'a rien de commun avec les faveurs ou les actes de justice de date plus ou moins reculée qu'il plut aux rois, aux papes, aux évêques et aux seigneurs d'octroyer en certaines occasions. Ainsi, nous trouvons dans le Velay, antérieurement à l'établissement communal, la bourgeoisie en possession de certains droits acquis; savoir :

Droits et prérogatives de la
Bourgeoisie du Velay.

1° La liberté rendue aux veuves de pouvoir se remarier à leur gré (1)—Nous avons vu l'évêque Bertrand de Chalençon, tenter de maintenir à son profit l'ancienne servitude féodale qui contraignait les veuves à payer des sommes énormes lorsqu'elles voulaient être autorisées à un second mariage, et nous avons immédiatement constaté l'énergique résistance des habitants du Velay à cette indigne exaction. A la manière dont ils écrivent au Saint-Père, à la réponse qu'ils reçoivent, on est convaincu qu'ils réclament un droit antérieurement acquis. Ce n'est pas seulement, en effet, dans les chartes et ordonnances de rois, mais encore dans les bulles pontificales que se trouvent les exemptions de servitudes et les privilèges concédés aux bourgeoisies. L'autorité du Pape était souveraine dans les questions canoniques.

2° La faculté accordée aux pères de famille de pouvoir marier leurs filles, et celle de faire entrer leurs enfants dans l'ordre ecclésiastique sans être tenu d'obtenir la permission de leur seigneur (2);

3° Le droit de disposer de sa fortune, soit entre-vifs, soit par testament, avec réserve toutefois de la légitime des enfants (3);

4° La sauvegarde accordée en faveur des biens d'un intestat; — biens jadis saisis par le seigneur, et que la sauvegarde protégeait pendant un an et un jour, afin qu'ils fussent remis à l'héritier naturel, s'il se présentait (4);

Il était encore d'autres privilèges exclusivement réservés à la bourgeoisie, et que depuis longtemps nul ne songeait à lui contester. Ainsi le péage, appelé dans les titres contemporains *de uno quoque trosello*, et qui consistait en un impôt de 13 deniers prélevés par feu dans la ville du Puy, ne frappait point les bourgeois. Ceux-ci jouissaient également d'autres immunités plus ou moins importantes; néanmoins aucune ne changeait leur condition vis-à-vis de l'évêque, leur seigneur et maître. A vrai dire, ces immunités n'étaient que quelques exemptions de servitudes féodales, quelques charges de moins, quelques droits à un peu plus de justice, plutôt que des véritables concessions de franchises; elles témoignaient, si l'on veut, moins de rigueur pour une certaine classe que pour une autre; mais il s'en fallait qu'elles

(1) *Mulieres viduæ absque nostrâ et præpositi nostri licentiâ, nubere ac se maritare potuerunt.* — Lettres Royales.

(2) *Possint filias suas libere et ubi voluerint maritare, et filios suos ad clericatûs ordinem facere promoveri.* — Id.

(3) *Quilibet eorum de se ipso et de omnibus bonis suis mobilibus et immobilibus, ubicumque sint et quocumque, ordinet, disponat, et suam faciat plenariam voluntatem in vitâ pariter et in morte.* — Id.

(4) *Bajulus.... bona defuncti, descripta tamen, commendabit duobus probis viris.... ad custodiendum fideliter per unum et diem; et si infra eundem terminum appareat hæres.... omnia prædicta bona debent integraliter sibi reddi.* — Id.

de vue de la foi, on l'acceptait avec ardeur comme une occasion de justice, de vengeance..... Les barons dépossédés prétendaient ressaisir par elle la puissance brutale; les citoyens lui demandaient les privilèges municipaux qui, assurant le commerce et l'industrie, étaient leur seule garantie de liberté; le peuple enfin, courbé sous le joug, espérait que le triomphe des idées nouvelles, en affaiblissant la puissance de ses dominateurs, apporterait quelque soulagement à ses maux et diminuerait un peu le poids toujours croissant de sa servitude.

II.

ROBERT DE MEHUN.



PRÈS la mort de l'évêque Bertrand de Chalençon, ROBERT DE MEHUN, son successeur, se montra plus prompt à lever des subsides, et le roi devint encore plus généreux, car il joignit aux concessions antérieures celles des châteaux de Roche-Baron, de Chaptueil, de Glavenas, de Chalençon.... (1). Il est vrai que les libéralités ne coûtaient guère de part ni d'autre. Les taxes et les péages acquittaient ce qu'une simple lettre octroyait. L'argent du peuple soldait aussitôt les domaines à prendre, quand et comme on pourrait, sur les barons et les seigneurs de la province (2). — Un pareil système transformait complètement les prélats en hommes d'armes; il leur fallait incessamment faire usage de l'épée, pour maintenir leur pouvoir sur les domaines possédés (3), et plus encore pour arracher aux féodaux les châtelainies que la couronne faisait rentrer par leur concours sous son autorité.

Monseigneur Robert de Mehun avait un de ces caractères énergiques et opiniâtres que rien ne peut dompter. Personne n'était sans doute plus irréprochable dans ses mœurs; cependant il eût été difficile de trouver un prélat plus ardent, plus hautain, plus inflexible. — Dans des temps ordinaires, de pareils hommes passent sans inquiétude et peuvent s'abandonner impunément aux douceurs du pouvoir; mais quand viennent ces époques de crises où les nations s'émeuvent, où chacun veut demander compte de l'oppression qu'il souffre, alors il y a péril pour ces natures altières. — Non seulement tous les chanoines n'avaient point été appelés à concourir à l'élection de Robert de Mehun, lorsqu'il fut question de pourvoir au remplacement de Bertrand de Chalençon, mais les chroniques nous apprennent que Brocard de Rochebaron, abbé de Saint-Pierre-Latour, obtint de nombreux suffrages. Il semblait donc, si les anciennes coutumes, si les privilèges dont jouissait le Chapitre étaient respectés, que Rochebaron devait être évêque du Puy, de préférence à tout autre; néanmoins il ne put être confirmé, et Robert de Mehun, puissamment soutenu, puisqu'il était allié à la famille royale, fut envoyé, fut maintenu en possession envers et contre tous. (4)

C'était, on le voit, se présenter sous de peu favorables auspices. — Il était d'autant plus difficile au prélat étranger de se faire agréer avec bienveillance, que son concurrent appartenait à une des plus anciennes familles de la contrée, et dût lui susciter plus d'un sérieux obstacle. D'un autre côté, l'on ne peut méconnaître aussi l'immense intérêt qu'avait la couronne à ne pas toujours accueillir les élections locales, et à placer sur les sièges épiscopaux des hommes dévoués à sa cause, qui ne fussent pas engagés, par des intérêts de famille ou d'affection, à seconder la résistance des châtelains. La pensée de Louis VI, de Louis VII, de Philippe-Auguste est ici, du reste, facile à saisir. Ils veulent profiter de l'affaiblissement temporaire apporté par les Croisades au système féodal; ils veulent ressaisir à l'avantage de l'unité monarchique ces vastes domaines que les seigneurs ont successivement détournés, envahis. Dans ce but, en face des souverainetés provinciales qu'ils se proposent de renverser, ils constituent d'autres souverainetés plus grandes encore, auxquelles ils concèdent *viagèrement* une partie considérable des droits régaliens. Les évêques sont dans des conditions qui secondent merveilleusement ce projet; à l'ascendant qu'ils tiennent de leur caractère religieux, ils joignent celui de richesses considérables dont les ont dotés, à différentes époques, les papes, les rois, les princes et les populations elles-mêmes. — Robert de Mehun, parent du roi, étranger au Velay, destiné à un siège plus considérable, était bien

Nouvelles concessions à l'évêque Robert de Mehun, parent de Philippe-Auguste.

Caractère de Robert de Mehun.

Obstacles opposés à son élection.

Causes qui déterminaient la couronne à avoir des évêques qui lui fussent dévoués, et auxquels elle pût déléguer une grande part d'autorité.

(1) *Notum est quod nos Philippus, rex Francorum, donamus carissimo consanguineo et fideli nostro Roberto Aniciensis ecclesie electo, ejusque successoribus in eadem ecclesia substituendis in perpetuum, castrum de Chalençon, castrum de Rochebaron, castrum de Captolio, castrum de Glavenas cum pertinentiis eorum, sicut ea de jure poterit acquirere, et sicut ad nos regie dignitatis jure pertinere dicuntur...*

Actum Parisiis, anno Dom. incarnat. MCCXIV. (Bibliotheca Colbertinae, trotato 2669.)

(2) *Hist. de Languedoc.* Tome III, année 1214.

(3) Les évêques, qui souvent n'étaient même pas encore dans les ordres au moment où ils étaient promus aux sièges épiscopaux, passaient la plus grande partie de leur temps à guerroyer. Comme un grand nombre étaient à cette époque en lutte avec les populations insurgées de leurs provinces, ceux qui avaient chez eux quelques jours de repos étaient immédiatement appelés par les évêques voisins; de telle sorte que, soit pour les croisades, soit pour secourir leurs collègues, soit enfin pour leur propre compte, ils étaient constamment à la tête de leurs vassaux.

(4) *Rem accuratius describit noster D. Jacobus Boyer in historia patriæ suæ, scilicet urbis Aniciensis, maxime versatus. — Primum observat ad electionem Roberti non omnes canonicos concurrisse, sed Brocardum de Rochebaron ex abbate sancti Petri à turre electum, à nonnullis fuisse canonicis; qui confirmationem suæ electionis minime potuit obtinere. Porro obiit Brocardus an 1215. 2. calend. febr. undè pacem turbare diu non potuit, sed gravior tempestas ingruerat ab Aniciensibus.*

— *Gallia christiana*, tom. II, p. 710.

Gardons-nous de croire toutefois, ainsi que les expressions de l'historiographe le donneraient à entendre, que l'autorité épiscopale devint absolue à ce point que tous les profits de l'établissement de 1218 se trouvèrent perdus pour la cité. Non. Le traité de Vernon ne fut point déchiré par le Roi, la ville conserva son administration consulaire; les faits qui suivent le démontrent. Seulement les clauses de l'acte furent autrement interprétées; et si, dans leur ardeur à arriver à l'affranchissement, les citoyens avaient mis trop de promptitude à déposséder l'évêque, à son tour celui-ci profita de la dernière insurrection pour déposséder la cité autant qu'il le put. Il est même à remarquer qu'il n'éprouva pas à cela une résistance ni bien persistante ni aussi générale que celle qui poursuivit Robert de Mehun. La facile soumission des citoyens insurgés, le paisible gouvernement de Bernard de Montaigu après sa rentrée dans son évêché, permettent de supposer que la cause épiscopale avait de nombreux partisans dans la ville, et qu'il avait été plus facile aux citoyens de se coaliser pour vaincre que de s'entendre ensuite pour profiter utilement de leur victoire. — Ainsi vont les choses ici-bas, et l'histoire nous offre à chaque page cet enseignement; que la réaction est infaillible d'un côté, quand de l'autre on se montre trop pressé de vouloir réaliser toutes les conséquences d'un principe politique conquis dans une lutte. Pour qu'une institution nouvelle soit durable, il faut que chacun puisse en apprécier librement les avantages; il est donc nécessaire qu'une fois acquise elle se développe avec lenteur, que l'expérience prouve le bien qu'elle fait et celui qu'elle peut faire; un jour suffit pour qu'elle soit proclamée sans doute, mais il faut longtemps pour qu'elle soit sincèrement acceptée, comprise par tous. Elle n'a pu être introduite au sein d'une société dans laquelle elle n'existait pas, sans froisser, sans briser de nombreux intérêts; il est donc utile, pour que ces intérêts privés n'aient ni la force, ni plus tard le droit de s'insurger, que l'intérêt public ne puisse être contesté, et que chacun, habitué aux bienfaits du nouvel état de choses, soit obligé de le reconnaître, de le proclamer le meilleur.

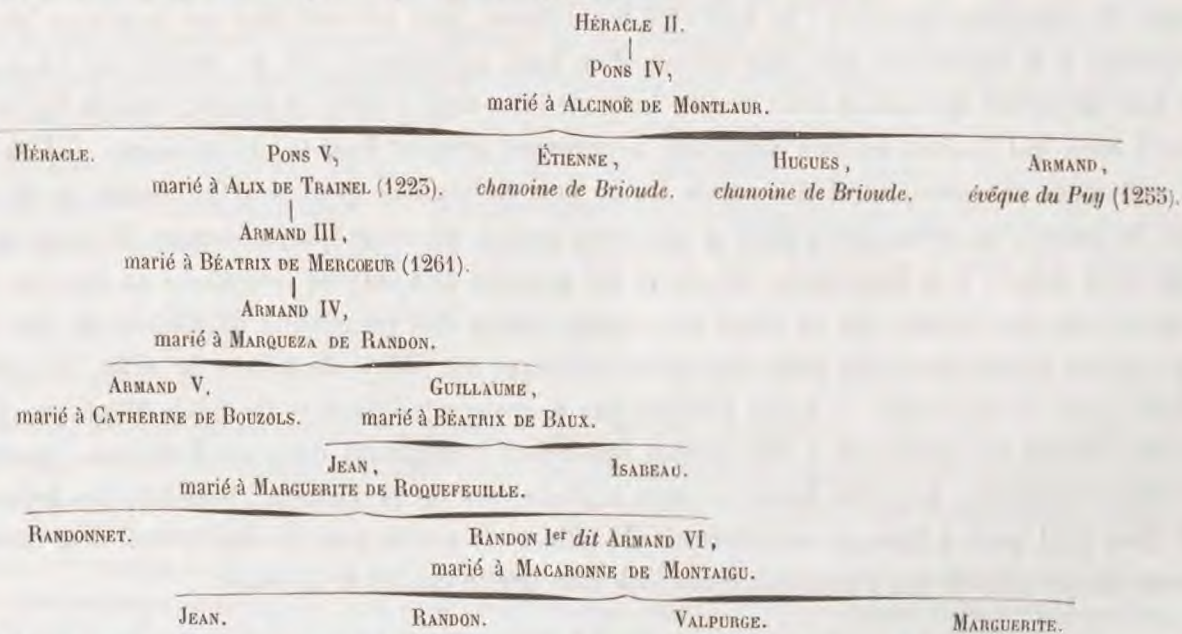
Épiscopats de GUILLAUME DE MURAT, de BERNARD DE VENTADOUR, d'ARMAND DE POLIGNAC.

Bernard de Montaigu mourut le 23 février 1248, et fut remplacé par GUILLAUME DE MURAT, dont l'épiscopat très-court ne renferme aucun fait digne d'être rappelé. — BERNARD DE VENTADOUR, frère du comte, fut élu on peut dire presque malgré lui évêque du Puy en 1251. C'était un homme simple, modeste et fort mal portant. Il obtint du pape, contrairement aux statuts les plus précis, de ne se faire sacrer qu'en 1254; cependant, il céda aux instances de ses amis, et reçut l'investiture quelques semaines après son élection, ce qui ne l'empêcha pas de se démettre en 1253, en faveur du Prévost Armand de Polignac, fils du vicomte Pons IV, et d'Alcinoë de Montlaur (1). — ARMAND DE POLIGNAC conserva lui-même très-peu de temps la crosse pastorale du Velay, puisqu'il mourut en 1257 et fut à son tour remplacé par l'archidiacre GUY FALCÔME, le même qui, plus tard, devint pape sous le nom de Clément IV.

Libéralités de Saint Louis envers l'évêque et l'église du Puy.

Un fait domine ces divers épiscopats, c'est la protection spéciale que le roi Saint Louis accorda à l'église Ancienne durant tout le cours de son règne. Et cette protection ne se manifeste pas seulement par les libéralités pieuses du prince, comme le don d'une épine de la couronne du Christ (2), celui d'une statue de Notre-Dame, dont l'arrivée au Puy fit une telle sensation qu'une quantité de gens furent étouffés tant la foule se pressait à la cérémonie qui eut lieu pour sa réception; mais elle se rencontre dans des actes nombreux, tous ayant pour but de relever l'autorité de l'Eglise et d'accroître la célébrité de l'oratoire du Mont-Anis, que le roi vénérât et vint visiter particulièrement (3). — Nous voyons en effet qu'en 1230 le roi contraignit Montlaur à faire hommage à l'église du Puy de trois châteaux situés dans le Vivarais, jusqu'à ce qu'Alphonse, époux de l'héritière de Raymond VII, fût en âge de venir lui-même accomplir ce devoir; — en 1239 il n'hésita pas à prêter secours à Bernard de Montaigu, contre les citoyens du Puy, qu'il força à reconnaître les droits seigneuriaux du prélat et qu'il frappa d'une amende considérable au profit du sanctuaire violé; — en 1254 son conseil eut d'assez vifs démêlés pendant son absence avec l'évêque, à l'occasion de droits régaliens que Bernard de Ventadour revendiquait au préjudice du roi. Louis, de retour de la Terre Sainte, vint au Puy, s'y arrêta

(1) Suite de la généalogie de Polignac, dont la première partie se trouve page 222.



(2) *Ludovicus Dei gratia Francie rex, dilectis suis decano et capitulo Aniciensi salutem et dilectionem. Presentium tenore vobis significamus, quod die qua suscepimus Sacrosanctam Coronam Spineam que reverendo capiti J.-C. Domini nostri fuit imposita tempore Passionis, de Constantinopoli nobis allatam, nos dilecto et fidei nostro Bernardo Episcopo vestro, de eadem sancta Corona concessimus spinam unam ob reverentiam B. V. et honorem vestre Ecclesie conferendam. (Actum Senone, anno 1239, mense Augusto.)*

(3) On voit, par un ancien rouleau conservé en la chambre des Comptes, que partout le roi Saint Louis reçut le droit de gîte, des évêques, des chapitres, des abbés et des communes.... Au Puy, pour le gîte des bourgeois, 120 livres 100 s. tour.; pour celui de l'évêque élu, 120 l. 100 s.; pour celui du chapitre, 120 l. 100 s.

trois jours (1), entendit les doléances du chapitre et de l'évêque à l'occasion du litige qui le séparait d'eux, se soumit volontairement à l'arbitrage de Philippe, archevêque de Bourges. Bien plus, une enquête eut lieu, elle fut favorable aux prétentions de la couronne, puisqu'il fut décidé que Bernard de Ventadour était mal fondé dans les siennes. Cependant, Louis voulut vérifier lui-même l'enquête, et comme il résulta de son examen consciencieux que la faveur faisait peut-être trop pencher la balance de son côté, il voulut dans le doute qu'elle penchât du côté de ses adversaires, et leur concéda la charte suivante :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES FRANÇAIS :

- Nous faisons savoir à tous, qu'une question s'étant élevée entre nous et l'église d'Anis sur les droits de régale, nous avons, du consentement de la dite église, fait rechercher avec soin quelles sont les redevances que, sous le nom de régale, nous et nos prédécesseurs avons eu coutume de recevoir anciennement, durant la vacance de la dite église. Mais comme par l'enquête que nous avons fait faire, il n'est pas resté prouvé ou découvert, que durant la vacance de la dite église, nous ou nos prédécesseurs ayons jamais, dans aucun temps, possédé le palais épiscopal, ou les autres fortifications de la ville, ou les châteaux hors de la cité, ou les autres maisons de campagne, ni même les péages extérieurs appartenant à l'évêque, si ce n'est par exception depuis les deux dernières vacances; que jamais l'église étant vacante nous ou nos prédécesseurs n'avons conféré dans cette église aucune dignité ni aucune prébende; que jamais, ni à nous, ni à nos prédécesseurs, on n'a annoncé la mort ou la cession de l'évêque, ni sollicité auprès de nous de la part du chapitre, la permission de procéder à une élection nouvelle.
- A ces causes, dès à présent et pour toujours, nous défendons d'inquiéter la dite église. Cependant, quoique ainsi que nous l'avons dit nous ne voulions pas qu'à raison de la vacance on demande à l'avenir la remise des fortifications de la ville, nous nous réservons, pour nous et pour nos successeurs, le droit à raison du haut domaine, de les réclamer et de les recouvrer, dans tous les cas où ce droit nous est acquis par l'ancien usage. C'est pourquoi, comme par la même enquête, nous avons trouvé que depuis des temps très-reculés, lorsque la dite église vient à vaquer, il nous appartient d'exercer par droit de régale la juridiction temporelle dans la ville et les faubourgs, et de jouir du territoire dépendant de l'évêque, du péage et des autres revenus de la cité, ainsi que dudit territoire, excepté seulement des revenus des autels, nous retenons ces privilèges à perpétuité pour nous et pour les rois de France nos successeurs.
- Fait à Corbeil, l'an du Seigneur 1239, au mois de juillet. »

Ainsi, les droits sont bien clairement réglés par cet acte : il s'agit de savoir comment sera gouverné le pays pendant le temps où il n'y aura pas d'évêque. Le roi reconnaît que tant que le siège épiscopal est vacant, le palais, les forteresses de la ville, les châteaux et maisons de campagne de l'évêque, le produit des péages extérieurs, la nomination aux dignités ecclésiastiques et aux prébendes appartiennent exclusivement à l'église, c'est-à-dire, au chapitre, à l'autorité cléricale remplaçant le chef du diocèse. Il reconnaît, en outre, que le chapitre n'a point à l'informer de la mort de l'évêque ou de la cession que celui-ci pourrait faire de son siège, et qu'on n'est point tenu de se pourvoir auprès de lui d'une autorisation pour procéder à une élection épiscopale. Certes, ce sont là des concessions immenses et qui méritent qu'on s'y arrête. L'indépendance du clergé dans les élections, l'administration des affaires de l'Eglise entièrement abandonnée aux représentants des intérêts de l'Eglise, sont des droits qui pouvaient se trouver enregistrés dans les vieux cartulaires, mais dont l'autorité avait été plus d'une fois méconnue, témoins la nomination de Robert de Mehun et celle de tant d'autres (2).

Droits de régale reconnus et concédés par Saint Louis à l'église du Puy.

Réserves.

IX.

SUPPRESSION DU CONSULAT DE LA VILLE DU PUY.



« C » fut en 1260 que Guy Falcodie passa du siège du Puy à celui de Narbonne. Quelques mois après le clergé se réunit pour procéder à l'élection de son successeur. Les suffrages furent divisés : les uns, parmi lesquels se trouvaient le doyen et le prévôt, nommèrent Simon de Brice, trésorier de Saint-Martin de Tours ; les autres, et ce fut la grande majorité, choisirent GUILLAUME DE LA ROUE, moine de la Chaise-Dieu, prieur de la Chaux, dans le diocèse de Clermont. Cependant, comme on ne voulut céder de part ni d'autre, et que les deux concurrents se prétendaient nommés au même titre, le Saint-Père, informé de la querelle, désigna pour vérifier l'élection et décider la difficulté, le cardinal légat en France. Celui-ci vint, examina attentivement les titres respectifs, puis proclama Guillaume de la Roue seul et légitime évêque, menaçant des plus sévères punitions de l'église Simon de Brice, s'il persistait davantage dans ses injustes prétentions. Cette sentence mit fin au débat ; Guillaume de la Roue partit aussitôt pour l'Italie, alla trouver le Pape à Orviete, fut sacré évêque dans la cathédrale de cette ville le 12 février 1263, et revint au Puy.

Le premier soin du nouveau prélat fut, en sa qualité de seigneur, d'instituer les officiers de sa

AN DE J. 1260.
Election de GUILLAUME DE LA
ROUE.

(1) Voir la note précédente.

(2) En 1526, le roi Charles IV donna ordre au sénéchal de Beaucaire de saisir, par *droit de régale*, les domaines de l'évêché du Puy, alors vacant. — Cet ordre fut exécuté, non seulement pour les domaines appartenant à l'évêque dans la ville et les faubourgs du Puy, mais encore pour tous les châteaux du pays qui étaient du temporel du prélat. — Le chapitre forma opposition à cette saisie, le 16 mai 1526, se fondant sur les lettres-patentes de Louis IX, et obtint aussitôt main levée.

voies nécessaires pour y parvenir, et à imposer des tailles et des subsides pour le paiement des charges communes, de même qu'à en faire la perception (1).

L'article 7 enlève aux conseillers toute juridiction, et statue qu'ils ne pourront jamais évoquer les causes qui seront pendantes aux cours ordinaires, soit pour fait d'injures, soit pour tout autre objet (2).

D'autres articles règlent les droits, les fonctions et les devoirs des six conseillers. On arrête : — que lorsque celui qui aura été nommé par l'évêque ne sera point habitant du Puy, il sera tenu d'y faire sa résidence pendant l'année de son exercice ; — que les cinq conseillers choisis par la communauté ne pourront rien faire ni disposer de rien sans avoir entendu celui de l'évêque (3) ; — que, lors de leur entrée en exercice, les six magistrats élus prêteront, avant de rien administrer, serment entre les mains du baillif ou du juge de la cour commune ou de leurs lieutenants, d'être fidèles à l'évêque et à son église, et de ne pas excéder les bornes du pouvoir qui leur est accordé par les transactions ; — que les six conseillers seront tenus, en temps de guerre ou d'invasion, de défendre l'église et l'évêque.

De son côté, l'évêque du Puy s'oblige à défendre les six conseillers et les citoyens contre toute oppression étrangère (4).

Pour remercier le prélat de son adhésion au traité, il est convenu qu'il partagera avec le roi et les conseillers les droits perçus sur le *péage*, et qu'à cet effet on prendra un commis au gré des deux parties pour faire la perception (5). — Enfin, il reste définitivement arrêté que les six officiers consulaires et les habitants du Puy se contenteront de ce qui leur est attribué par la transaction, et que tout ce que la lettre patente de 1343 leur accorde de plus, demeurera nul et sans effet, et qu'ils seront tenus de prêter main-forte au baillif, au juge et à leurs lieutenants dès qu'ils en seront requis (6).

Nous devons faire une remarque en terminant, c'est que dans cette transaction le nom de *consul* n'est pas employé. L'évêque tenait beaucoup à ce que ce titre, qui lui rappelait de tristes souvenirs, ne fût plus en usage : « Désormais les magistrats municipaux s'appelleront toujours *conseillers*, *consilarii perpetuo vocabuntur*, dit l'acte de 1349 ; néanmoins ils agiront « *ut et tanquam consules* (7). » Cette condition ne prévalut pas, et très-peu de temps après, l'ancienne dénomination fut reprise. Cela était du reste nécessaire pour éviter certaines confusions dans les actes ; car il y avait les *consuls*, magistrats nommés par l'évêque et par la commune, et les *conseillers*, juriconsultes choisis par les consuls, ainsi que le dit la lettre de 1343, pour les éclairer dans les questions spéciales. Nous les verrons bientôt reparaitre les uns et les autres dans les statuts municipaux de 1472 et dans le règlement de 1625.

XIV.

RAVAGES DES COMPAGNIES DANS LE VELAY.



es invasions étrangères, l'occupation anglaise surtout, la captivité du roi Jean et les énormes impôts prélevés pour sa rançon, le désastreux traité de Brétigny, la misère extrême du peuple, telles sont les causes principales auxquelles il faut attribuer l'origine et le rapide développement des *grandes Compagnies*. — Tout-à-coup, à l'improviste, après une guerre ou après un traité de paix, pour ne pas avoir à payer un jour de plus les soldats, on les licenciait sans s'inquiéter de ce qu'ils pourraient devenir ; et cela se pratiquait ainsi, non seulement du côté des français, mais encore, à plus forte raison, du côté des ennemis, au milieu même du royaume ; de façon que ces troupes anglaises, flamandes, espagnoles, françaises, gasconnes, allemandes, spontanément privées de leur seul moyen de subsistance, au lieu de se débander et de se disperser, restaient unies, disciplinées, parcouraient le pays et le dévastaient pour leur propre compte. Du reste, elles avaient toujours le soin de se choisir des chefs capables de les bien diriger ; *SEGUIN DE BADEFOL*, seigneur de Castelnau, appelé *le Roi des Compagnies*, *ARNAUD DE CERVOLLES*, dit l'*Archiprêtre*,

Origine et rapide développement des grandes Compagnies.

(1) Item prædicti sex consilarii potestatem habebunt tantum modo super ministrates et artifices quæ rectè fraudibus cessantibus operentur, et circa res communes et utilitates ipsorum civium procurandi, ordinandi et disponendi, nec non tallias et contributiones communes per præmissis dictis civibus cum necesse fuerit imponendi...

(2) Quod nulla ipsis juridictio competet vel competere poterit... Super injuriis vel quibuscumque aliis causis quæ in curiis... verterentur seu verti sperabuntur coram se non vocabunt seu vocari facient seu poterunt quoquo modo.

(3) Quod reliqui quinque consilarii nihil poterunt disponere, et procurare, seu expedire quoque modo, nisi vocato debitè et rationabiliter audito consilario per episcopum creato.

(4) Et dictus dominus episcopus et successores ejus dictos consiliarios et cives ab aliorum injuriis et oppressionibus juvare et deffendere ut homines et subditos justiciales suos etiam tenebuntur.

(5) Levare debebunt pro dicto Domino episcopo dictisque consiliariis communiter et pro indivisio.

(6) Item tam prædicti consilarii quam cives contenti manebunt perpetuo iis quæ prædictis consiliariis permissa... quæcumque vero alia per dictos cives Anicienses in dictâ suâ gratiâ... obtenta nullius erunt penitus firmitatis... tenebunturque dicti sex consilarii ad mandatum Bajuli aut judicis et eorum loca tenentium... ad exubias ipsius curiæ cum expediens fuerit cum armis venire...

(7) La transaction a pour titre : *Super facto ejus quod dicitur consularatus*.

une pierre chrétienne (1). — Le maréchal signa l'ordre qui lui était demandé; et de plus, pour donner au vicomte Armand de Polignac un témoignage particulier de sa satisfaction, « à cause des services qu'il rendait au roi durant la « présente guerre au siège du château de Salgues, où il avait à sa suite près de cinq cents hommes tant à pied qu'à « cheval, » il lui fit grâce des poursuites justement encourues par lui, pour ses excès vis-à-vis des seigneurs de la Roue (2).

BRIOUDE et son territoire subissaient depuis plus longtemps encore l'occupation des compagnies. Cette ville, située au milieu d'une plaine fertile, au pied des montagnes, aux portes de la riche Limagne, servait de quartier général à tous les mouvements militaires des routiers pour les provinces du centre; et c'était *Seguin de Badefol*, le roi des compagnies, qui possédait le commandement suprême des forces réunies dans ces parages. — Pendant plusieurs années l'adroit capitaine put, de Brioude, tenir constamment en échec la Haute et la Basse-Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Forez, ainsi qu'une partie considérable du Lyonnais, et même du Languedoc. Ses ressources n'étaient pourtant pas immenses; toutefois, son corps d'armée qui dans l'origine ne dépassait pas 3,000 hommes avait plus que doublé en quelques mois, tant la bravoure et l'audace de ce chef hardi parvinrent rapidement à inspirer confiance en sa fortune. Il paraissait difficile, en effet, de mieux diriger des soldats recrutés çà et là dans les conditions les plus opposées, et d'exploiter avec une plus implacable habileté la situation malheureuse de nos provinces. — S'emparer pendant la nuit, et par surprise d'un château, s'associer au besoin un seigneur du voisinage, dont il connaissait les griefs et qui lui livrait les secrets de la place, rendre ensuite la bicoque à laquelle il ne tenait guère, moyennant une forte contribution; voilà comment Badefol s'entretenait la main dans ses jours de loisir, et par quels exercices il façonnait ses gens au métier. Mais ce qu'il aimait surtout, c'était les grandes et périlleuses entreprises à la tête de deux ou trois mille bonnes lances; par exemple, un corps d'armée à combattre, une ville à prendre d'assaut, une province entière à faire capituler. Il avait fait et faisait tous les jours largement ses preuves en ce genre. — En 1360 il fut un des plus intrépides au sac et au pillage du Pont St-Esprit, et passa l'année constamment en courses à travers le comtat venaisien. En 1361, à la tête de 3,000 hommes, il parcourut l'Auvergne, prit Brioude, s'y fortifia et en fit son quartier général; puis s'avança en Languedoc, contraignit sous les plus cruelles menaces le bailliage du Velay à s'engager à lui payer prochainement une forte somme, mit également à rançon la ville d'Aniane dans le diocèse de Maguelonne, fut à Giac, dont il brûla quelques faubourgs, s'empara de Villeveyrac, de Pommerols et de Florac, au diocèse d'Agde, ravagea tout le pays, attaqua et prit Frontignan, revint à Brioude où il reçut de Garins, seigneur d'Apchier, capitaine général en Gévaudan et en Velay, une rançon considérable pour les châteaux de Baude et de Châteauneuf sur lesquels il avait fait main basse. — L'année suivante, pour parler encore de celle-là, car nous n'avons pas l'intention de suivre ce chef de routiers dans toutes ses excursions, Seguin de Badefol réunit une partie de ses forces à celles d'autres capitaines, de façon à composer un corps d'armée capable de combattre les troupes qu'on faisait marcher contre eux, et ils formèrent ainsi un faisceau assez redoutable, non seulement pour résister, mais pour dicter les conditions qu'ils mettaient à leur retraite. Par un traité passé à Clermont le 23 juillet 1362, des sommes énormes leur furent promises s'ils consentaient à sortir du royaume; cent mille florins d'or devaient leur être payés pour la seule part des trois sénéchaussées de Beaucaire. Une portion du prix convenu fut même acquittée, dit-on; des subsides furent imposés dans les provinces suivant le nombre des feux, pour se libérer du surplus (3); cependant ils restaient toujours et ne cessaient de porter partout la désolation et la mort.

En 1363 le maréchal d'Audeneham, lieutenant du roi en Languedoc, assembla à Nîmes les Etats de la sénéchaussée de Beaucaire pour les consulter sur ce qui serait le plus avantageux au pays, ou de combattre les compagnies à force ouverte, ou d'exécuter le traité passé avec elles. L'assemblée ne voulant rien compromettre attermoya la solution, sous prétexte de prendre à son tour l'avis de la noblesse et du clergé. — Sur ces entrefaites, Seguin de Badefol, qui avait pris l'engagement de ne causer aucun dommage aux sénéchaussées de Languedoc, fit savoir qu'il plaçait le bailliage du Velay en dehors de la convention, parce que les habitants de ce pays ne lui payaient pas ce qu'ils lui devaient. Effrayés de cette menace, dont ils ne comprenaient que trop bien la rigueur, les Vellaviens supplièrent le maréchal de les laisser immédiatement traiter avec Badefol; et aussitôt le maréchal, qui ne se faisait pas d'illusions non plus, expédia des lettres par lesquelles « il permit qu'on entrât en

Occupation de Brioude.

SEGUEIN DE BADEFOL, dit le roi des compagnies, commande en chef toutes les bandes réunies dans les provinces du centre.

Il ravage une partie du Languedoc;

Epouvante le Velay;

Revient à Brioude.

Traité passé à Clermont avec les Compagnies.

Badefol, qui n'est pas payé de la rançon dont il avait frappé le bailliage du Velay, menace le pays.

(1) Armand de Polignac fit un acte de générosité en demandant cette grâce au maréchal, car Robert Dauphin avait été son ennemi capital. (Voir la note suivante.)

(2) Armand VI, vicomte de Polignac, avait épousé, en 1347, Marguerite, fille et unique héritière de Lieutaud, baron de Polignac, en Velay. Lieutaud étant mort en 1357, il s'éleva une grande dispute touchant sa succession, entre la vicomtesse de Polignac, sa fille et son héritière, et Arnaud, seigneur de la Roue, oncle de cette vicomtesse et fils de Bertrand de Polignac. Ce seigneur attira à son parti Robert Dauphin, seigneur de St-Illipse, et déclara la guerre au vicomte de Polignac. Il se fit divers actes d'hostilité de part et d'autre; et le seigneur de la Roue tenta, entr'autres, de prendre par escalade les châteaux de Polignac et de Solignac; mais il ne put réussir. — Le vicomte de Polignac, de son côté, aidé des gens et du neveu du cardinal d'Hostie, prit et rasa quelques places du seigneur de la Roue et lui enleva en particulier le château d'Usson. — C'est pour tous les excès que le vicomte avait commis pendant cette guerre, qu'il demanda des lettres de rémission au maréchal d'Audeneham, lequel les lui accorda. — *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXXII, t. IV, p. 315 et 316.

(3) Pour acquitter ce paiement dont les bailliages d'Auvergne et de Macon payèrent leur part, on imposa un subside dans la province, d'un florin d'or par feu dans les villes murées, et d'un demi florin à la campagne. La répartition de ces sommes se fit suivant le nombre des anciens feux; mais comme les guerres, la peste et la famine avaient entièrement dépeuplé ou appauvri certains cantons depuis quelques années, et qu'il n'y avait plus de proportion avec plusieurs autres qui avaient moins souffert, le roi donna une ordonnance au mois de mai de cette année, pour faire une nouvelle vérification du nombre de feux existants dans chaque lieu. Il nomma des commissaires pour travailler à cette réparation ainsi qu'on l'exprimait alors; elle fut faite assez lentement et continua sous les deux règnes suivants; c'est ce qu'on peut voir par un grand nombre d'actes qui nous restent depuis l'an 1362 jusqu'au commencement du XV^e siècle. On peut juger de la différence qu'il y avait entre le nombre des feux des trois sénéchaussées de la province, avant cette réformation, et ceux qui restaient après qu'elle fut faite. — *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXXII, t. IV, p. 317 (an 1362.).

seigneur de la Volte : « Sire, faites votre mandement, il est l'heure. Louis Rambaut est à Eanse et repassera temprement. » Je vous mènerai au dedroit par où il faut qu'il passe. »

A donc le sire de la Volte fit son mandement, et se fit chef de celle chevauchée. Et manda LE BAILLI DE VELAY, LE SEIGNEUR DE MONT-CLAU, MESSIRE GUÉRARD DE SALLIÈRES et son fils, MESSIRE PLOUSTRART DU VERNET, LE SIRE DE VILLENEUVE-LE-BAS et tous les gens d'armes de là environ; et furent bien trois cents lances. — Tous s'assemblèrent à Nonnay, et par le conseil de Limousin on fit deux embûches. LE VICOMTE DE POLIGNAC et LE SEIGNEUR DE CHALANÇON en eurent l'une à gouverner; LES SIRE DE LA VOLTE, DE MONT-CLAU, DE SALLIÈRES, et MESSIRE LOYS DE TOURNON eurent l'autre. Ils avoient justement partis leurs gens. Et étoient le vicomte de Polignac et les siens sur un pas assez près de Saint-Rambert en Forez, où il convenoit que là Louis Rambaut et les siens passassent la rivière de Loire à pont, ou qu'ils la passassent plus amont à gué dessus le Puy.

Quand Louis Rambaut eut fait ce pourquoi il étoit venu à Eanse, il se partit à tout quarante lances; et ne cuidoit avoir nulle rencontre, et ne se doutoit en rien de Limousin, c'étoit la moindre pensée qu'il eut. — Et vous dis que, par usage, le chemin que il faisoit au passer il ne le faisoit point au retour. Or, au passer, il avoit fait le chemin de Saint-Rambert, donc au retour il fit l'autre, et prit les montagnes dessus Lyon et dessus Vienne, au-dessus du bourg d'Argental, et s'EN ALLA TOUT DROIT DEVERS LE MONASTIER, A TROIS PETITES LIEUES DU PUY. Et avoit passé entre le chastel de MONISTROL et MONTFAUCON, et s'en venoit, rosdant le pays, vers un village que on dit la BATTERIE, entre NONNAY et SAINT-JULIEN. — Au bois, là, à un endroit où il faut qu'on passe comment que ce soit, ni on ne le peut eschiver qui veut faire ce chemin, si on ne va parmi Nonnay. Là, étoit l'ambusche du seigneur de la Volte qui avoit deux cents lances. — Louis Rambaut ne se donna de garde. Quand il fut en mi eux, le sire de la Volte et ses gens, qui étoient tous pourvus de leur fait, abaissèrent les lances et s'en vinrent criant : LA VOLTE ! férir à ses compagnons qui chevauchent épars et sans arroi. Et fut, Louis Rambaut jouté et porté jus de son cheval d'un écuyer d'Auvergne qui s'appeloit Amblardon de Villeragues. — On s'arrêta sur lui. Il fut pris, et tout le demeurant mort ou pris. Oncques rien n'en échappa. Et trouvèrent en bouges la somme de 3,000 francs que Louis Rambaut avoit reçue à Eanse pour le pactis des villages de là environ, dont les compagnons eurent grande joie, car chacun en eut sa part.

Quand Limousin vit Louis Rambaut ainsi attaqué, il se montra en sa présence et dit par rampogne : « Louis, Louis, ci faudra compagnie. Souvienez-vous du blâme et de la vergogne que vous me fîtes recevoir à Briude pour votre amie. » Je ne cuidois pas que pour une femme, si j'avois ma grâce à li et elle à moi, que vous me dussiez avoir fait recevoir ce que je reçus. Si cause pareille fut advenue à moi, je ne m'en fusses ja courroucé; car deux compagnons d'armes, tels que nous étions lors, se pouvoient bien, au besoin, passer d'une femme. » De cette parole les seigneurs commencèrent à rire, mais Louis Rambaut n'en avoit talent.

Par celle prise de Louis Rambaut, rendirent ceux qui étoient en Briude au sénéchal d'Auvergne; car, puisqu'ils avoient perdu leur capitaine et toute la fleur de leurs gens, il n'y avoit point de tenue. — Ainsi firent ceux d'Eanse et autres forts qui se tenoient en Velay et en Forez; et furent tous liés ceux qui enclos, quand on les laissa partir sauves leurs vies. — Lors Louis Rambaut fut amené à Nonnay, et là emprisonné. On en escrivit devers le roi de France, lequel ot grande joie de sa prise. — Assez tot après on en ordonna. — Il me semble à ce que j'ai ouï recorder, qu'il ot la tête coupée à Villeneuve-lez-Avignon, et ainsi advint de Louis Rambaut. — Dieu aye l'âme de luy !

Cet événement se passait peu de temps avant le départ général des compagnies pour l'Espagne. Ce fut, chacun le sait, vers la fin de 1365 que Bertrand Du Guesclin, le plus grand homme de ce siècle, eut assez d'ascendant sur les bandes étrangères qui désolaient la France, pour les décider toutes, au nombre de plus 30,000, à marcher sous son drapeau et sous celui du comte de Trastamare, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille. Certes, ce fut là un acte d'une prodigieuse habileté, et il ne fallut rien moins qu'une confiance aveugle dans la loyauté, dans la valeur du noble guerrier, pour que ceux-là mêmes qu'il venait de combattre consentissent à s'attacher à sa personne et à le suivre de l'autre côté des Pyrénées. — Cependant, le prince Anglais prit bientôt le parti de Pierre-le-Cruel détrôné, rappela les compagnies dont la plus grande part étoit de ses sujets, et les convoqua dans ses villes de Bordeaux et de Montpellier. Il va sans dire que ces hordes nomades désolèrent tous les pays qu'elles traversèrent et que, rentrées de nouveau dans le Languedoc, elles y commirent les plus affreux ravages. Un traité, dont Du Guesclin fut le négociateur, les expulsa de la province en 1368; mais elles ne tardèrent pas à y reparaître et à s'emparer d'un nombre considérable de positions. Il est probable qu'elles se seraient établies plus solidement que jamais dans ces parages, si le connétable n'eût été là pour leur donner la chasse et leur reprendre un à un, presque immédiatement, tous les châteaux qu'elles occupaient. — C'est dans une de ces expéditions, au siège de la petite ville de Chateaufort-Randon, en Gévaudan, que l'héroïque défenseur de la nationalité française trouva la mort.

Chateaufort-Randon étoit occupé par une compagnie anglaise, Du Guesclin vint au mois de juillet 1380 faire le siège de cette place.

Avec lui avoit maint noble baron,
Chevaliers, escuyers, gens d'armes à foison.

« Les consuls du Puy, dit Médicis dans ses mémoires, vrayes sujets et loyaux serviteurs du roi, lui envoyèrent, d'un bon cœur et en toute diligence, beaucoup de vaillants gens, tant à cheval qu'à pied, artilleurs, archiers, arbalestriers, et en outre, force artillerie, traicts, canons, pouldre, arcs, arbalestes, engins, et telles autres munitions belliqueuses; force pain, vin, victuailles; desquelles choses ledit seigneur connétable se tint très-content... » — Cependant Du Guesclin, pris tout-à-coup de douleurs violentes, comprend que ses derniers moments

On dresse deux embuscades, une à Saint-Rambert, l'autre près de Saint-Julien en Velay.

Louis Rambaut est surpris à l'embuscade de St-Julien. Il est fait prisonnier. 1364 environ.

Paroles que lui adresse Limousin pour se venger à son tour.

BRIUDE et ANSE sont rendues par les Compagnies.

Bertrand Du Guesclin. 1365.

1368.

Siège de Chateaufort-Randon par Du Guesclin. 1380.

commune du Puy, afin qu'on les maintint en jouissance du *droit de la barre*, c'est-à-dire, de l'impôt d'un denier qu'ils pouvaient percevoir aux barrières, sur chaque bête chargée ou non chargée, rentrant en ville. (1)

2° En 1372, la création, mais pour une année seulement sauf à faire proroger le droit, d'un impôt sur les vins étrangers au terroir introduits dans l'étendue de la juridiction de la cour commune du Puy.

3° Enfin, quelques années plus tard, la permission de frapper encore d'impôt, non-seulement les vins introduits, mais les farines et toutes les autres denrées (2).

Dans un pays pauvre comme était le Velay, à peu près privé d'industries, mal cultivé, presque désert, tant le triple fléau l'avait décimé, il était plus facile de créer des impôts que de les rendre très-productifs; cependant le chef-lieu se trouva moins difficilement en mesure de satisfaire aux exigences fiscales (3). Mais, ce que pouvait la commune du Puy, il s'en fallait malheureusement de beaucoup que le reste du bailliage eût la possibilité de le faire. En effet : le Puy était, de tout le Velay, la seule ville un peu importante, un peu sérieusement défendue; et, à l'exception du commerce des bestiaux qui se portait alternativement sur les différents marchés de Fay-le-Froid, d'Issingeaux, du Monastier, de Craponne et du Puy, c'était là que se concentraient exclusivement les industries locales. D'un autre côté, l'affluence des visiteurs à Notre-Dame d'Anis, assurait à la métropole épiscopale des ressources constamment renouvelées (4). De plus enfin, lorsque les communes de la sénéchaussée étaient convoquées pour voter les subsides réclamés à tant de titres, les consuls Aniciens, délégués de la seule commune Vellavienne dont la présence aux assemblées générales soit signalée pendant le XIV^e siècle, ne se préoccupaient, dans leurs observations et réclamations, que des intérêts qui leur étaient exclusivement confiés. Sans doute le bailli avait mission de faire valoir la situation plus ou moins précaire de telle ou telle partie de son bailliage, et, lors de la répartition, avait à intervenir pour faire déterminer par les commissaires répartiteurs les circonscriptions imposables; néanmoins, l'avantage restait toujours incontestablement du côté du plus énergiquement représenté. Puis, quand arrivait le moment de la répartition personnelle, c'était à qui invoquerait le plus haut, droits et privilèges, pour s'affranchir des charges publiques. Or, ces charges qui pouvait les payer? Les possesseurs. Et les possesseurs qui étaient-ils? Les nobles et les gens d'église. Mais ceux-ci réclamaient sans cesse; ils étaient exempts de contribuer aux charges et aux subsides, n'intervenaient que volontairement, et ne participaient aux dépenses de l'Etat que par des subventions et par l'abandon de quelques décimes; ceux-là faisaient valoir, indépendamment de leurs privilèges généraux, les services qu'ils avaient rendus, les sacrifices qu'ils s'étaient imposés à telle ou telle époque, et s'en prévalaient pour ne pas payer au moment de la plus grande misère (5).

Il ne suffisait pas de trouver de l'argent pour solder les troupes chargées de la défense générale soit de la province, soit de la sénéchaussée; il fallait que les bailliages, les communes, les hameaux, qui n'avaient pas de soldats et qui étaient incessamment menacés de dévastations, se surimposassent pour se trouver, à jour dit, en mesure de payer l'éloignement des pillards; il fallait quelquefois, qu'en dehors de la circonscription dans laquelle une localité pouvait être comprise, elle cherchât secours, par conséquent qu'elle indemnît l'appui nouveau auquel elle croyait nécessaire de recourir. Ce fut précisément ce qui arriva pour le Velay en 1380. Charles V avait rappelé le duc d'Anjou et nommé à sa place Gaston Phoebus, comte de Foix. C'était un bon choix dont le pays était heureux, mais dont il ne devait pas se réjouir longtemps. Charles V mort, un des premiers actes de Charles VI fut de remplacer le comte de Foix par le duc de Berry, son oncle. Le peuple mécontent, murmura; Phoebus irrité de cette brutale disgrâce, prit les armes pour repousser son concurrent et se maintenir dans le gouvernement de la province; de son côté le duc de Berry s'arma pour déposséder le rebelle. Il fallait prendre parti. Le Velay, sans entrer dans l'appréciation du mérite personnel des deux antagonistes, resta fidèle à la cause royale. — En 1381 on assembla ses troupes de part et d'autre pour entrer en campagne. Le duc vint au Puy, enrôla un certain nombre de personnes sous ses drapeaux, et convoqua dans cette ville les trois Etats d'Auvergne et ceux du Velay, du Gévaudan, du Vivarais et du Valentinois, dans le but de former une ligue offensive et défensive pour garantir ces territoires. Ces Etats s'assemblèrent en effet, et il y fut décidé que l'on entretiendrait sur pied, pendant quatre mois, un corps de 400 hommes d'armes et de 100 arbalétriers (6). A la fin de l'année, l'oncle du roi,

1372.

Cependant le Puy est encore la partie du Velay la moins dénuée de ressources.

Presque toutes les charges pèsent sur ceux qui sont le moins en état de les supporter.

LE VELAY.

Fractionnement des États de la Province. — Le Velay vote des subsides avec les États d'Auvergne. 1380.

Le comte de Foix et le duc de Berry se disputent le gouvernement de la Province.

Le Velay pour le duc de Berry. 1381.

(1) Lettres-patentes du duc d'Anjou, données à Toulouse, le 14 novembre 1370.

(2) Nous croyons utile de donner ici, avec leur date, d'après l'*Inventaire des anciens titres consulaires de la ville du Puy*, les sommaires indicatifs des actes se rapportant au sujet que nous examinons en ce moment. (Registre au Musée.) 1343, *Impôts*, page de l'*Inventaire*, 127; — 1343, *Création d'un poids de ville*, p. 44; — 1346, *Poids du roy*, p. 145; — 1353, *Octrois*, p. 101; — 1362, *Tailles*, p. 105; — 1367, *Octrois*, p. 100; — Id. 103; — 1370, *Octrois*, p. 78; — 1377, *Impôt* (forme), p. 145; — 1388, *Comptes*, p. 125; — 1400, *Impôts*, p. 98; — 1405, *Octrois des vins*, p. 94... etc.

(3) La commission royale de 1346 était conçue en ces termes : *Etablissons, instituons par ces présentes, messages et commissaires généraux et spéciaux, souverains et précédant tous autres commissaires* POUR POURCHASSER, PROCURER ET ANASSER TOUT L'ARGENT QUE EUX POURRONT AVOIR DE TOUTES ET SINGLES PERSONNES desdites sénéchaussées, de quelque Etat que eux soient, pour sustenter les frais de nostre guerre.

(4) Lorsque Charles VI vint en pèlerinage à Notre-Dame du Puy, pour demander sa guérison, il fut si touché de l'accueil que lui firent les habitants de cette ville, qu'il les exempta pour trois ans du paiement de la taille.

(5) En 1370, le duc d'Anjou défendit de contraindre, pour certaines raisons, au paiement du subside de 5 fr. d'or par feu, les barons, et les nobles leurs vassaux du bailliage du Velay.

En 1372, Charles V donna des lettres portant que les nobles du bailliage du Velay dont les noms suivent, ainsi que leurs hommes et sujets, seraient conservés dans le droit de ne point payer les aides et autres impôts qui se levaient pour les guerres, moyennant un don gratuit de 10,000 fr. qu'ils avaient fait au roi. — Les vicomtes de Turenne et de Polignac, les seigneurs de Montlaur, de Rochebaron, de Chalencon, de Goudet, de Saint-Vidal, de Latour Maubourg, le prieur de Grazac, les seigneurs de la Brosse, de la Chapelle-d'Aurec, de Montroy, de Châteauneuf (en Boutières), de Saint-Quentin de Mons, de Seneuil, de Vals, le bailli de Londes, les seigneurs d'Agrin, de Saint-Bonnet, de Saint-Didier, de Mons, de Cayres, de Barges, de Lardeyrois, de Rochefort, de Versilhac.... etc.

(6) 512 hommes d'armes et 78 arbalétriers devaient être soudoyés par le pays d'Auvergne, et le reste par les trois bailliages de Velay, Gévaudan et Vivarais.

étonnés quand, moins de six semaines après, ils apprirent que Jean-sans-Peur venait d'être poignardé au pont de Montreau, sous les yeux et par les plus intimes officiers du Dauphin. Ce crime dut leur être sans doute expliqué, comme indispensable au salut de l'Etat, et probablement qu'eux-mêmes le considérèrent ainsi, car leur dévouement à leur prince bien-aimé n'en fut nullement affaibli. Ils se mirent en toute hâte à réparer les désastres des dernières guerres, et reconstruisirent, à l'aide d'amendes et de quêtes, le couvent des Cordeliers ainsi que les maisons du faubourg du Breuil qu'ils avaient été obligés d'abattre pour découvrir les Bourguignons, lorsque ceux-ci s'étaient retranchés dans le village de Vals.

XVIII.

CHARLES VII DANS LE VELAY.



AR le traité du 21 mai 1420, traité monstrueux conclu au nom de Charles VI à l'instigation de l'ambitieuse Isabeau, Henri d'Angleterre reçut la main d'une fille de France et la survivance du royaume pour lui et pour ses héritiers.....; bien plus, on lui concéda, du vivant même du roi fou, le droit de gouverner la chose publique comme régent. — Or, tandis que l'étranger s'était fait faire ainsi sa part, moyennant une pension de deux mille livres par mois à la reine, voici quel lot la tendresse maternelle assignait au Dauphin; c'est le dernier article : « Considéré les horribles, énormes crimes et délits « perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant Dauphin de Viennois, il est accordé « que nous, notre dit fils le roi d'Angleterre et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de « Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avec le dit Charles, ni traiterons « ou ferons traiter, sinon du consentement et du conseil de tous et chacun de nous trois, et « des trois Etats des deux royaumes dessus dits (1). »

L'exécution de cet acte odieux ne tarda pas à s'accomplir. L'Anglais fit, la même année, son entrée dans Paris, Charles VI à sa droite, le duc de Bourgogne à sa gauche. Il descendit au Louvre, tandis que le roi fut prendre modestement asile en son hôtel Saint-Pol. — Quelques jours après, le nouveau régent assembla les états pour approuver tout ce qui avait été fait; puis vint royalement s'asseoir sur le même banc que le souverain, et voulut présider avec lui le tribunal qui condamna le dauphin au bannissement, après l'avoir débouté de ses droits à la couronne.

Telle était la situation de Charles de Valois quand il visita le Puy en 1420 et en 1422. Il y avait longtemps que les habitants de nos contrées le connaissaient; et lui, le futur vengeur du drapeau d'Azincourt et de Poitiers, n'avait pas oublié non plus que, lorsque la province entière l'abandonnait, les pauvres montagnards étaient restés seuls inébranlables dans leur fidélité. La bonne ville de Notre-Dame lui avait jadis promis *obéissance de corps et de biens jusqu'à la mort*, et, plutôt que de trahir son serment, plutôt que d'abandonner la bannière proscrite, elle avait laissé incendier ses maisons, ruiner ses monastères et ses châteaux, désoler ses campagnes. Certes! un si loyal dévouement méritait bien quelque reconnaissance; c'est pourquoi le royal fugitif avait hâte de remercier ses amis, et de les récompenser autant qu'il était en son pouvoir.

Il vint donc en pèlerinage à Notre-Dame d'Anis le 15 mai 1420, cinq jours avant la signature du fatal traité qui allait livrer la France à l'Angleterre et sa personne à la vindicte générale; il vint, confiant et calme, s'agenouiller aux pieds de la miraculeuse image que vénéraient ses glorieux ancêtres, Philippe Auguste, Saint Louis, Charles V, et, avant qu'il perdît la raison, son pauvre père Charles-le-bien-Aimé. — Le 14 au soir, le Dauphin descendit au château d'Espaly et y coucha. — Le 15, il reçut dans la matinée les gentilshommes de la province; mais principalement ceux des trois pays qui s'étaient signalés dans les derniers événements et auxquels il avait donné rendez-vous. « Le soir, « dit frère Théodore, les consuls et les magistrats allèrent à sa rencontre avec la bourgeoisie sous les armes, et l'évêque « fut l'attendre avec le chapitre à la porte du cloître. A la porte de l'église il lui présenta le crucifix à baiser, et l'eau « bénite. Après quoi le doyen et le prévôt lui mirent un surplis et une aumusse, et quand il eut un peu demeuré dans « le sanctuaire, comme c'étoit alors l'heure des premières vêpres de l'Ascension, il alla les entendre au siège des « chanoines. » — Le lendemain jeudi, il se rendit à la messe solennelle qui fut célébrée par l'évêque Guillaume de Chalencon; il reçut la Sainte Eucharistie, puis immédiatement après il créa chevaliers le comte de Pardiac, eadet

Traité de Troye. — 21 mai 1420.

Le Dauphin est mis au ban du royaume.

Il est déclaré déchu de ses droits à la couronne. — Il est banni.

Le Dauphin vient en pèlerinage à Notre-Dame du Puy.

Il fait chevaliers ceux qui s'étaient le plus particulièrement signalés dans les dernières guerres.

(1) Cet acte en trois langues, latine, française et anglaise se trouve dans Rymer, tom. IV, p. 11, 171, 179.

« vivement; mais le roi les blâma de cette réprimande et dit au chapelain : Je vous suis obligé de ce que, dans ce jour
« de réjouissance, vous me faites souvenir avec liberté que je dois mourir comme le roi monseigneur mon père est
« mort (1). » — De là, il se rendit à Poitiers, ajoute le Père de Gissey, et il y fut couronné.

Quatorze mois après, Charles VII vint dans le Velay, accompagné de la reine et de sa cour. Cette fois ce n'était plus le proscrit, le fugitif devant lequel les principales portes du Languedoc s'étaient fermées, c'était le souverain qui voulait recevoir l'hommage et le serment de fidélité des grands vassaux ecclésiastiques et séculiers de la province. Cette solennité avait été résolue dès le 17 octobre 1423, et par des lettres données à Tours à cette date, le roi assignait à Espaly tous les seigneurs feudataires pour le 1^{er} janvier 1424. — « Il fit son entrée au Puy, raconte le Père de Gissey, où
« il fut reçu par Guillaume de Chalencon, lors évêque, et par les consuls, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'à
« l'oratoire du Collet, à un quart ou à une demi-lieue du Puy, pour lui offrir les clefs de la ville. Le roi les recevant et les
« rendant aussitôt, leur dit : *Gardez-les vous-mêmes pour moi.* — De là, ils le suivirent jusqu'à Espaly, où leurs
« majestés se logèrent pour ce soir là, et séjournèrent, là ou au Puy, depuis le 14 décembre jusqu'au 30 janvier (*sic*);
« et pendant ces jours, les plus âpres de tout l'hiver, leurs majestés ne laissaient de visiter souvent Notre-Dame pour
« satisfaire leur dévotion. »

Nous ne saurions ici nous contenter de la laconique indication de nos vieux historiographes; nous pensons qu'il est utile, indispensable même de faire connaître, au moins par quelques traits, cette magnifique cérémonie de l'hommage, une des plus augustes, des plus imposantes de la féodalité, une de celles qui nous sont le plus connues. En la

Charles VII vient au Puy recevoir l'hommage et le serment de ses sujets du Languedoc. — Janvier 1424.

(1) Ce fait, de la présence de Charles VII à Espaly au moment où la mort de son père lui fut annoncée, semblait un point historique généralement admis et pour ainsi dire en dehors de toute controverse. A l'exception d'un très-petit nombre d'écrivains, parmi lesquels nous citerons M. de Barante et M. Louis Raynal, dans son histoire du Berry, tous ceux qui ont eu à rappeler cette circonstance, l'ont fait à peu près dans les mêmes termes. En remontant depuis Arnaud jusqu'au Père de Gissey, l'affirmation est précise. Toutefois, quelque forte autorité que le temps et tant d'historiens compilateurs les uns des autres puissent donner à cette assertion, il est indispensable d'en vérifier ici l'exactitude, surtout en présence de documents plus affirmatifs, plus authentiques que tous ceux qui ont été produits jusqu'à ce jour.

Disons d'abord que le premier qui parle de la proclamation de la royauté de Charles VII au château d'Espaly, est le chroniqueur *Monstrelet*; on ne saurait d'ailleurs remonter à une source plus prochaine de l'événement, à un historien plus généralement connu. — Personne n'ignore qu'Enguerrand de Monstrelet était le contemporain de Charles VII, et qu'il écrivait les faits et gestes de ce prince au fur et à mesure que la publicité les apportait jusqu'à lui. Voilà donc, sans aucun doute, une autorité grave; aussi la voyons-nous successivement invoquée avec une aveugle confiance par *Dutillet*, par le Père *Odo de Gissey*, par *Sismondi*, en un mot par presque toutes les générations d'historiographes. Rien de plus naturel. — Cependant il faut convenir que si Monstrelet, habitant de Cambrai, ville située à une distance énorme des lieux où les événements qu'il raconte se sont accomplis, n'écrivait en quelque sorte que d'après la rumeur publique et plusieurs années après les faits, si Monstrelet, disons-nous, a commis une erreur, tous ceux qui ont parlé d'après lui, c'est-à-dire, tous les propagateurs de la même version, se sont également trompés. Ceci est incontestable.

Or, pour démontrer que le chroniqueur du XV^e siècle ne s'était pas suffisamment préoccupé, non du fait quant à ses détails, mais du lieu où ce fait s'était passé, nous ne lui opposerons rien moins qu'un acte très-officiel et très-authentique émanant de Charles VII lui-même. Cet acte est une lettre adressée par ce prince aux habitants de Mehun-sur-Yèvre, huit ans après son avènement à la couronne, lettre lue et enregistrée au Parlement, en 1439, lettre que dès lors personne ne peut révoquer en doute, et qui contient une déclaration positivement contraire à celle de Monstrelet.

Le roi rappelle ses motifs de prédilections pour sa résidence de Mehun, qui était celle de son oncle Jean I^{er}, duc de Berry, et il dit : « Nous aussi, depuis notre issue
« et partement de notre ville de Paris, y aions plus que autre part d'icelle nostre duché et seigneurie habité et fréquenté, et au temps de nostre advenement a la
« couronne et succession de nostre royaume et seigneurie, y faisions résidence, et y feismes faire le solemnel service des orsèques et funérailles de feu nostre
« très-cher seigneur et père que Dieu absolle. Pour lesquelles causes la devons avoir en plus grant recommandation, et la privilégier pour perpétuel mémoire.... »

Plus loin il ajoute :

« Et aussi que nostre avènement à la couronne, dont nous eumes les nouvelles en nostre dicte ville et lieu de Mehun. »

Plus loin encore, il termine par ces mots :

« Et mesmement que le nom et succession de nostre dicte couronne et seigneurie nous est venu et escheu, nous estant audit lieu de Mehun, comme devant est
« dit, ce que doit céder et redonder en la grant faveur et privilège desdiz supplians.... »

Lettres de Charles VII, par lesquelles il affranchit les habitants de *Mehun-sur-Eure*, de servitudes, tailles, mortailles et autres redevances. — Donnée à Jargeau, en may, l'an de grâce 1430 et le VIII^e de son règne.

Lecta et publicata Parisius in Parlamento, octavâ die martii, 1439.

C'est après avoir rapporté ce document authentique au tome 13, page 434 du recueil des *Ordonnances des rois de France*, que le savant Bréquigny, auteur de la remarquable préface qui précède ce volume, s'exprime ainsi : « Dans les provinces éloignées où ce prince avoit été forcé de chercher un asile, il n'avoit appris la mort du
« roi son père que le 23 octobre, quatre ou cinq jours après l'événement. Il faisoit alors sa principale résidence en Berry, à Mehun-sur-Yèvre, comme il l'atteste
« lui-même dans des lettres par lesquelles il accorde diverses franchises à cette ville. C'est là, dit-il; que nous eumes les premières nouvelles de notre avènement a
« la couronne. — *Cependant Monstrelet, dont tous les historiens ont adopté le récit, prétend que Charles était à Espaly, château situé en Auvergne, près le Puy, et
« appartenant à l'évêque,.... etc.* » D'où il suit que Bréquigny, mieux renseigné que les autres historiens, ne doute pas pour sa part de l'erreur de Monstrelet et de l'exactitude du document positif consigné dans le recueil des *Ordonnances*.

Il est vrai que les Bénédictins de Saint-Maur, soit dans l'*Art de vérifier les dates*, soit dans l'*Histoire du Languedoc*, tiennent pour la version de Monstrelet. Mais dans cette circonstance cette assertion ne saurait servir d'autorité. D'une part ils ne paraissent pas avoir connu la lettre de Charles VII, puisqu'ils ne la mentionnent pas; or, ils n'auraient certainement pas manqué de citer et de discuter cet acte important, à l'encontre duquel ils écrivaient, s'il eût été à leur connaissance; d'autre part ils se fondent sur le témoignage de Monstrelet et sur celui du chroniqueur Burdin; mais ce ne sont point là des bases solides. Nous avons dit déjà ce qu'il fallait penser du témoignage du premier (1); quant à celui du second, Dom Vaissette qui le cite, prend soin lui-même de le qualifier de suspect, ainsi qu'on peut le lire dans la préface de son *Histoire du Languedoc*. — Reste une dernière objection plus grave en apparence, et qui pourtant ne saurait à elle seule rien infirmer ni rien prouver; cette objection la voici : D. Vaissette (t. 4, p. 460) établit, d'après le registre 69 de la sénéchaussée de Nîmes, que le 16 octobre, le Dauphin datait des lettres de Saint-Antoine-en-Viennois; d'où la conséquence qu'il devait être en effet à Espaly le 25. Il est évident qu'il fallait bien moins de neuf jours au Dauphin pour se rendre du Viennois dans le Berry, et qu'il lui était tout aussi facile de se trouver à Mehun qu'à Espaly à l'époque indiquée; en supposant même qu'il eut passé par le Velay, voyageant à cheval comme c'était alors l'habitude, il pouvait parfaitement s'y être trouvé le 18, le 19 et même le 20, et être arrivé à Mehun bien avant le 25. — Nous dirons enfin que le récit des Bénédictins, reproduit par Arnaud, manque de vraisemblance en ce qu'il était à cette époque matériellement impossible que la mort de Charles VI, arrivée à Paris le 21 octobre au soir, pût être connue à Espaly le 25.

Mais à quoi bon ces supputations hypothétiques? Ne deviennent-elles pas complètement puériles en présence de lettres royales écrites huit ans après le fait en litige, et précisément par celui-là même qui pouvait mieux que personne certifier l'exactitude de ce fait?

(1) Ce qui est vrai, ce que l'histoire démontre, c'est que Charles VII vint très-souvent dans le Velay, centre d'un pays qui lui était très-dévoué. Il y était en 1420, peut-être y passa-t-il en 1422, mais à coup sûr il y vint en 1424, 1425, en 1434 et en 1439; il y tint même plusieurs Etats généraux du Languedoc; dès lors il n'y aurait rien de surprenant que Monstrelet ait pu faire une confusion.

Histoire du capitaine PIERRE
DE LOUVAIN du Puy.

Pour le récompenser, le
roi le nomme capitaine,
chargé de la garde des
portes de la ville du Puy.

Et, sur sa demande, lui
donne pour gages la part
qui revenait au roi dans
le droit d'entrée du vin.

Mais ce droit avait déjà été
abandonné à la ville qui
d'ailleurs avait le privi-
lège de nommer elle-même
le gardien de ses clefs.

Les consuls réclament. —
Louvain est dépossédé.

« Il fut ung bourgeois du Puy qui eut ung fils qu'on appelloit noble PIERRE DE LOUVAIN, lequel en ses tendres jours
« s'en alla en court, pour estre mys en service; tellement que, pour les grandes débellations qui journellement
« pululloient entre le roi de France et le petit Henry, roi d'Angleterre, il trouva maistre promptement; car bien adroit
« enfant, astucieux et de bonne yndole estoit. — Que vous dirois-je? il servit si bien, que par les mérites de son
« service il fut capitaine. — De faict, lui bailla le roi charge de certaine quantité de lances; et se porta si pertinemment,
« qu'il acquist bruit et honneur; et grande considération eut entre tous les autres capitaines. Et par sa vertu et sa
« valeur, fut faict chevalier devant le chasteau de Fossac, la plus forte place de la Guyenne.

« Et pour ce que moult désiroit retourner d'où il estoit parti en félicité, honneur et gloire, il se retira devers le roi
« Charles, lequel bénignement supplia qu'il luy plust lui distribuer la capitainie et la garde des clefs de la ville du
« Puy, dont il estoit. Et dit qu'il y avoit bien besoing au Puy, qui estoit la clef du pays, avoir ung bon capitaine qui se
« soucia de ladicte ville et du pays ensemble. Il dit encore qu'au dict pays et en la ville il y avoit tout plein de gens
« qui trop faisoient de maulx, et que s'il avoit ledict office il y mettroit bon ordre. Qu'il se contenteroit pour tous
« gaiges de l'entrée du vin que lui, le roi, prenoit chacun an en ladicte ville. — Le bon roi cuidant que tout ce qu'il
« disoit fust vrai, et pour entretenir ses capitaines, desquels il avoit bien mestier, luy donna et octroya tout franchement
« ce don.

« Ledict de Louvain fist expédier ses lettres pour venir se mettre en possession; laquelle chose ne devoit faire sauve
« son honneur, attendu qu'il estoit natif de la ville et ne devoit prendre les habitants de si près que de les ab diter
« trestous en commun de leurs beaux et anciens privilèges. Et aussi ne le devoient ceulx du Puy souffrir, car la
« chose estoit trop mal. — Par leurs anciens statuts du consulat, ils estoient accoutumés faire tous les ans ung capitaine
« (bourgeois ou marchand), aux gaiges accoutumés, et que telle estoit leur ordonnance de garder les clefs de la ville,
« et aussi d'avoir pour gaiges l'entrée du vin. Ja le roi la leur avoit donnée pour trois années dernièrement pour la
« réparation et entretenement de leurs portallices, et le temps n'étoit point écheu. — Pour ces raisons et aultres plus
« grandes, et nonobstant qu'il fust mis en possession dudict don, ne la grande sévérité qu'il démonstra, ne toutes ses
« communications, ne les altercations qu'il fist à la ville, luy servirent peu; car gros procès sur ce se firent tant, que
« finalement après plusieurs poursuites d'un costé et d'autre, sur ce fust prononcé arrest au grand conseil du roi, en
« faveur de la ville du Puy, à Tours, au mois de janvier de l'année 1448.

« Ledict arrest ainsi prolaté, se retirèrent les consuls, au nom de la communauté de la ville du Puy, devers le roi,
« lui remontrant que pour la réparation et entretenance de sa ville du Puy, lui plust leur perpétuer ladicte entrée du
« vin, en lui baillant d'entrée ce que de raison et selon la possibilité de ladicte ville. — Pour laquelle cause fust
« convenu entre lesdictes parties que la ville du Puy bailleroit et expédieroit incontinent au roi, à cause de cette
« perpétuité, la somme de 2337 livres 10 sous *tournois*; ce qui fust promptement exécuté. — Et voilà quant à
« l'entretien du vin (1). »

*et lever sur chacune charge de vin entrant en la ville et aux faubourgs et venant d'autre terrouer que de celui du Puy, la somme de 12 deniers parisis pour, les deniers
qui en ystroient, estre employés et convertis par lesdicts suppliants es emparements de murs, portaulx et autres fortifications, et de plusieurs ponts, fontaines et
chemins de ladicte ville et de la juridiction d'icelle, et autres affaires nécessaires communes de ladicte ville; ainsi que par lettres patentes données de noz prédécesseurs
et de nous à temps, etc. . . .*

Puis les lettres ajoutent : PIERRE DE LOUVAIN, nostre escuier d'écuierie, s'est tiré par devers nous, et soubz umbre de ce qu'il nous a donné à entendre, que par faute
de ce que il n'y avoit point de capitaine de par nous en la dicte ville du Puy, plusieurs maulx s'étoient ensuiz, et avoient en icelle esté failts plusieurs grands excès.
Pourquoy nous, par son dit donné-à-entendre, lui donnâmes l'office de capitaine et garde des clefs de la dicte ville du Puy; et pour ce qu'il n'y avoit aucuns gages lui
octroyâmes qu'il eust et print l'émolument et profit de ladicte entrée ou aide de 12 deniers parisis. — Par vertu desquelles nos lettres ledit de Louvain se veut porter
capitaine de ladicte ville, prendre et lever lesdicts deniers.

— Et à cette cause se meut certain grand procès en notre cour de Parlement à Paris, entre les suppliants d'une part, prétendant que ledict de Louvain, ne autre,
ne se pouvoit, ne devoit dire ou porter capitaine de ladicte ville, avoir les clefs et garder, ne prendre l'émolument des 12 deniers, — et ledict Louvain disant le
contraire. . . .

Auquel procès a été procédé par longtemps en nostre dicte court, et depuis, ladicte cause par nous évoquée pardevant nous et les gens de nostre grand conseil. . . .
a été dict que les lettres obtenues de nous par Louvain ont été par lui mal obtenues et qu'elles demeuroient nulles et de nulle valeur et effet, etc. . . .

Voulant envers les suppliants reconnoître les services par eulx à nous faiz et leur aider à supporter leurs affaires. . . . voulons que lesdicts 12 deniers ils puissent lever
et faire lever dorénavant, perpétuellement et à toujours-mès, sur chacune charge de vin d'autre cru que celui dudict lieu; et s'il advenoit que aucun vin y fut mené ou conduit
par charroy en queue ou autrement que à charges ou sommes, que iceulx suppliants ou leurs commis puissent lever ladicte entrée de 12 deniers au feu et équivalent,
et selon la quantité de vin qui y sera menée; c'est à savoir, de ladicte charge, 12 deniers et de plus lesdiz plus, et du moins moins; pour les deniers qui en ystront, estre
convertis et employés es réparations, réfections et entretenement desdictes murailles, portaulx, ponts, fontaines, chemins et chaussées desdictes ville et faubourgs et
autres affaires communes et nécessaires de ladicte ville du Puy, etc. — (*Ordonn. des rois de France*. T. XIV, p. 37.)

(1) Extrait des manuscrits originaux d'Etienne Médicis, déposés à la Bibliothèque historique du Musée du Puy.

tous ces pèlerins répandus dans les rues et dans la campagne; de telle sorte que pendant trois jours, ces belles vallées, ces riants côteaux qui sont aux alentours du Puy, étaient magiquement transformés en lieux de prière et de recueillement. — Le matin du Vendredi, le son des cloches de toutes les églises et de tous les monastères annonça que le jubilé était ouvert. Bientôt la procession sortit de la cathédrale, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'elle parvint à percer la foule compacte qui inondait les avenues de l'église. L'évêque monta en chaire au milieu de l'une des principales places, fit un discours sur les grâces du saint pardon que Notre-Dame du Puy accordait aux pieux pèlerins, et s'efforça de faire comprendre au populaire impatient l'ordre qu'il fallait suivre pour que chacun fût successivement introduit dans le sanctuaire. Mais personne ne tint compte de ces sages prescriptions; tout le monde voulut arriver en même temps, on se rua les uns sur les autres avec une telle violence qu'effectivement plusieurs furent étouffés dans les passages étroits.

Au second jubilé, un semblable encombrement eut lieu; et cette fois l'on eut même un plus grand nombre d'accidents à déplorer, soit qu'on doive en attribuer la faute à l'imprudence des visiteurs, ce qui est bien rationnel, soit qu'il faille ajouter foi au récit de Médicis qui, répétant ce qu'il avait dit pour le jubilé de 1407, assure qu'à celui-ci « moururent » trente-trois personnes par la faute des seigneurs de l'église, pour ce qu'ils ne tinrent que les grandes portes ouvertes, « et que celle Saint-Rehan, celle de Saint-Robert et les autres petites restèrent closes. » Toutefois il ajoute « qu'à ce » pardon il y eut grande abondance de vivres, nonobstant qu'il s'y trouva garnison de gentilshommes, et laquelle « garnison paya la ville au lieu d'être payée par elle, ce qui fut mal fait. »

L'Estrange, qui passait pour un grand théologien, et qui en cette qualité prit une part des plus ardentes à la grande affaire du schisme, ne cessa, durant les vingt années de son administration épiscopale dans le Velay, de porter une très-active surveillance à tous les intérêts qui lui étaient confiés. Non-seulement il appela dans son diocèse et excita le zèle des plus célèbres missionnaires (1), mais il accorda une faveur spéciale aux établissements religieux répandus en grand nombre dans l'étendue des domaines sur lesquels il avait juridiction (2).—Il publia dans un synode tenu au couvent des Cordeliers, des réglemens (3) qui prouvent à la fois la rigueur des habitudes religieuses de cette époque et la vigilance du prélat. Cependant, cette sévérité de mœurs, cette fermeté de caractère n'excluaient pas les vertus les plus douces et les plus capables de faire chérir Elie de l'Estrange. Il avait fait beaucoup de bien durant sa vie; « aussi quand il fut mort, » dit frère Théodore, on le porta aux Cordeliers revêtu de leur froc, comme il l'avoit humblement ordonné, et il reçut « les derniers devoirs au milieu des cris des pauvres qu'il nourrissoit, et des plaintes universelles que le souvenir de ses » vertus faisoit mêler aux chants funèbres. »

GUILLAUME DE CHALENCON, prévôt de Notre-Dame du Puy, fils du baron de Chalencon, un des plus puissants seigneurs du Velay, succéda à Elie de l'Estrange. Nommé le 23 septembre 1448, il prit possession de son siège le 12 mars de l'année suivante, et fut évêque du Puy vingt-cinq ans environ. Cet épiscopat, témoin des plus grands désastres de la France, fut contemporain des dernières années de Charles VI et du commencement du règne de Charles VII. Nous avons vu Chalencon plusieurs fois donner asile dans son manoir d'Espaly au Dauphin fugitif, puis nous l'avons vu au retour de la fortune célébrer sous l'étendard de Baugé la messe solennelle où le jeune roi victorieux rendit hommage à Notre-Dame du Puy de ses premiers triomphes. A travers toutes les agitations du temps, le pieux évêque, digne fils et digne frère de ces braves Chalencon, restés fidèles à la cause du proscrit, qui était vraiment la cause nationale, n'eut de son côté d'autre préoccupation que de conserver dans son diocèse les traditions d'honneur et de foi dont, à bon droit, le Velay s'enorgueillit. — Les chroniqueurs nous ont conservé peu de faits d'un intérêt spécial et pouvant fixer particulièrement l'attention sur ce prélat. Nous savons que ses goûts étaient simples, ses habitudes modestes, et qu'il dut son election autant à l'estime qu'il avait su inspirer et dont il jouit jusqu'à son dernier moment, qu'à l'influence de sa famille. Cependant il faut dire que cette dernière considération ne fut pas sans peser beaucoup dans le choix qu'eut à faire le chapitre. A cette époque de luttes intestines, où l'on voyait au moment le plus imprévu des bandes armées parcourir les provinces et les dévaster, le Clergé, dont les biens étaient sans cesse en péril, avait un intérêt puissant à placer à la tête de son église des hommes capables de protéger ses vastes possessions, non-seulement à l'aide des armes canoniques, mais par des moyens plus directs et plus promptement décisifs.—Elie de l'Estrange appartenait à une des principales maisons de la province voisine et était allié à plusieurs barons du Velay; Guillaume de Chalencon était fils d'un des premiers gentilshommes du pays, et

Jubilé de 1418.

Administration d'Elie de l'Estrange.

Sa piété et sa charité le font chérir de son vivant, et pleurer après sa mort.

Episcopat de GUILLAUME DE CHALENCON.

Cause déterminante de l'élection des évêques du Puy, pendant le XV^e siècle.

(1) VENUE DE SAINT VINCENT FERRIER AU PUY. — Le fameux prédicateur Saint Vincent Ferrier, natif de Valence en Espagne, élu de Dieu pour la conversion de beaucoup d'âmes, se rendit au Puy le 3 octobre 1416, sur la Vespère, accompagné de 80 ou 100 hommes, tous vêtus en ermites, lesquels marchaient devant lui deux à deux. En teste de cette compagnie étoit porté l'étendard de la croix, guidon de cette dévotieuse troupe qui prit son logis au couvent des Jacobins, fort ample et capable. — Le lendemain de son arrivée, feste de saint François, il fit dresser un eschaffaut au grand pré du Breuil; et à côté de ce théâtre il éleva un autel, encerné d'un petit parquet, pour placer les chaires; car à peine célébroit-il jamais la messe, qu'elle ne fut haulte et résonnante à divers chœurs. Ceux qui lui faisoient escorte se disciplinoient, se battoient avec des verges et fouets jusqu'au sang, exhortant de fait et de paroles les autres à faire le semblable, assurez que, par telles expiations et pénitences les forfaits d'un chacun étoient pardonnés quant à la peine. — Plusieurs prestoient l'oreille et mettoient la main à la besogne pour en faire autant qu'eux, mattant par ce moyen la chair qui avoit offensé Dieu. Après ce combat de pénitence, ils montoient tous sanglants par ensemble sur l'eschaffaut, faisant porter devant eux une bannière où estoit l'image du Sauveur attaché de cordes à la colonne après y avoir été fustigé. — Saint Vincent lors célébroit la messe, en laquelle avant que de communier, il faisoit ruisser tant de larmes de ses yeux, que les assistants pouvoient à peine contenir les leurs, se mettant à crier de piteuse sorte, qu'on eût dit que tout étoit perdu. — Le sacrifice de la messe parachevé, il prêchoit au peuple avec tant de dévotion, ardeur de charité et piété, que non-seulement ceux de la ville y accouroient, mais voir de 10, de 15 et 20 lieues à la ronde. — Il estoit fort âgé pour lors, et cassé de vieillesse; et de fait, il mourut 2 ans après. — Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. III, chap. 29.

(2) Il n'y a monastère au Puy, auquel il n'ait fait beaucoup de bien; ses armoiries qui se voient partout, le témoignent assez.—*Id.*, chap. 27.

(3) *Idem.*

tenait par les liens du sang et par ceux de l'affection à toutes les familles considérables de son évêché; nous avons montré déjà à quelle cause se rattachait l'avènement de Jean de Bourbon au siège épiscopal; et nous savons, par des titres conservés en nos archives, que si Geoffroy de Pompadour parvint, quoique étranger, à se faire nommer évêque du Puy, ce ne fut pas sans disputer la mitre à Pierre de Chalencon, que le chapitre de Notre-Dame lui avait officiellement préféré (1).

Jubilé au Puy en 1425.

Fondation du couvent de Sainte-Claire, au Puy, en 1450, par la vicomtesse de Polignac, et avec l'assistance de Ste Colette.

Chalencon accorde aux curés le droit de pouvoir disposer de leurs biens par testament, ce qui leur était interdit par les anciennes coutumes de l'église du Puy.

Mort de Guillaume de Chalencon. — 1443.

Élection par le Chapitre de JEAN DE BOURBON comme évêque du Puy. — Décembre 1443.

A quelles conditions la nomination des évêques par les chapitres était maintenue.

Il y eut un Jubilé en 1425. Toutefois, pour éviter les désordres qui affligèrent les deux précédents, Chalencon obtint du souverain Pontife que les grâces du saint pardon, au lieu d'être circonscrites dans la seule journée du vendredi, dureraient trois jours entiers, c'est-à-dire jusqu'au lundi de Pâques. — Ce fut sous cet évêque que Claude de Roussillon, vicomtesse de Polignac, fonda, avec l'assistance de Sainte Colette, le couvent des Clarisses, le même qu'on voit encore aujourd'hui dans le faubourg du Puy, nommé *Pouzarot*, et qui, malgré les austérités de ses règles, le dénuement de ses saintes filles, a pu seul traverser tant de siècles et survivre à tant de ruines !...

Un des actes qui honore le plus le passage de Chalencon à l'évêché du Puy fut, sans aucun doute, celui par lequel il rendit aux curés de son diocèse la libre disposition de leur fortune. C'était, en effet, une ancienne coutume dans le Velay, de renoncer, par cela seul que l'on acceptait une cure, au droit de propriété le plus légitime, celui de ne pouvoir disposer par testament d'aucune portion de son avoir. Tout devait revenir à la mense épiscopale après la mort du prêtre, parce que celui-ci, tenant de la munificence de son évêque et seigneur la fonction qui était censée la source de son bien, il semblait légitime que ce bien fit retour à son auteur. Il y avait là une injustice, non seulement parce que la succession des ecclésiastiques ainsi frappés provenait souvent de leur patrimoine, mais parce qu'un pareil usage, contraire aux plus louables épargnes, devenait un continuel prétexte de fraudes et de mensonges. Chalencon l'abrogea, moyennant la modique somme viagère de 100 livres, payable en commun par tous les curés, et rachetable au moyen du capital de cette somme. Le pape Martin V, auquel ces dispositions furent soumises, s'empressa de les approuver par une bulle de l'année 1425.

Ce fut le 25 novembre 1443, jour de Sainte Catherine et de l'élection des consuls du Puy, que mourut, dans sa soixante-quatrième année, l'évêque Guillaume de Chalencon. A l'exemple d'Elie de l'Estrange et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, il voulut être inhumé dans le couvent des Cordeliers. Ses obsèques eurent lieu avec une grande pompe; tous les ordres de la ville, tout le clergé du pays y assistèrent, et les pauvres suivirent en pleurant les restes mortels de celui qui, pendant vingt-cinq ans, avait été pour eux un père.

JEAN Bâtard DE BOURBON succéda, le 2 décembre 1443, à Guillaume de Chalencon (3). Nous avons déjà fait connaître comment le chapitre de Notre-Dame fut appelé à fixer ses préférences plutôt sur le frère de Guy de Bourbon et de Rodrigues de Villandrado que sur tout autre; aussi ne fut-il pas long temps à se décider, puisqu'il ne laissa pas s'écouler une semaine entière entre la mort de Chalencon et le choix de son successeur. Du reste, il fallait en agir avec cette promptitude, car si l'on eut donné aux intrigues le temps de se nouer, non seulement le clergé local, intéressé à placer à sa tête un homme considérable par son crédit et dévoué par la reconnaissance, n'aurait plus eu pour pasteur celui qu'il jugeait le plus capable de lui assurer la protection dont il avait besoin en ces jours de péril, mais il courait la chance de voir un prétendant étranger se glisser à travers un conflit, et lui être ensuite imposé soit par le chef de l'Eglise, soit par le chef de l'État.

Il est certain qu'au XV^e siècle, et depuis long-temps, les élections des évêques par les chapitres et les dignitaires diocésains, n'avaient plus rien d'irrévocable. Il arrivait même souvent, nous en verrons une preuve très prochaine dans ce qui se passa après la mort de Jean de Bourbon, que le roi n'approuvait pas les choix ainsi faits sans sa participation, et qu'il nommait de son côté un prélat autre que celui désigné par les suffrages (3). Cependant, lorsque le clergé avait pris le soin d'offrir la mitre à un personnage placé dans des conditions agréables à la couronne, il était rare que son élection fût méconnue. — Or, on savait bien au Puy l'influence de la maison de Bourbon, et personne ne doutait que le duc ne fit ratifier avec empressement l'élévation d'un des bâtards de son père à un évêché. Aussi pourrait-on dire que les suffrages étaient acquis d'avance au frère du plus puissant prince du royaume, au frère des deux capitaines dont les armes protectrices avaient été si utiles au clergé vellavien. Alors même que la reconnaissance n'eût pas inspiré le vote du Chapitre, l'intérêt le dictait assez clairement, non ce grand intérêt général dont nous avons parlé, mais ces nécessités impérieuses dans lesquelles se trouvait en ce moment l'église du Puy. En effet, deux mois au plus avant la mort de Chalencon, un tremblement de terre avait endommagé deux coupoles de Notre-Dame, et avait entièrement abattu le dôme de la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux. Le palais épiscopal, depuis longtemps abandonné pour la résidence d'Espaly, était en ruine; de grandes réparations projetées soit dans le cloître du Chapitre, dans les églises, dans les monastères du diocèse, soit dans la ville, étaient ajournées faute de ressources et de crédit. Il n'y avait qu'un homme riche, influent, qui pouvait satisfaire à tant de pressantes exigences; et cet homme était Jean de Bourbon, ce fut précisément celui que l'on choisit.

(1) Élection faite par le Chapitre, de la personne de messire PIERRE DE CHALENCON, pour évêque du Puy, en l'année 1435. — Aux archives départementales, *layette J. Cotte Clr.* — Ce document historique des plus importants se compose de 19 pages manuscrites que nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici. Il commence ainsi: *In nomine Christi et ad laudem et honorem Virginis Mariæ matris ejus, notum sit cunctis tam presentibus quam futuris, hoc presens publicum electionis instrumentum.*

(2) L'évêché fut déferé au bout de 7 jours à Jean de Bourbon, frère naturel du duc Charles, gouverneur de la province. Du Tillet et Favin se sont trompés en faisant ce prince légitime, parce qu'on a la dispense *super defectu natalium* qu'Eugène IV lui accorda l'an 1440, à la prière de René, roi de Sicile. — Frère Théodore, liv. III, chap. 14.

(3) Dans les derniers temps, les prérogatives jadis incontestées des chapitres, quant aux élections épiscopales, n'avaient guère d'autre valeur que celle d'une désignation au choix du souverain.

Liste

DES SOUSCRIPTEURS

A L'ANCIENNE AUVERGNE ET AU VELAY.

(*) Ce signe indique les personnes qui ont souscrit pour un certain nombre d'exemplaires.

MM.

Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République.
S. M. Louis-Philippe.
S. A. R. le duc de Nemours.
S. A. R. le duc de Montpensier.
S. A. R. le comte de Paris.
S. A. R. le duc d'Aumale.
S. A. R. Madame Adélaïde d'Orléans.
Liste civile (9 exemplaires pour les bibliothèques du Roi).
Le Conseil général du Puy-de-Dôme (6 exemplaires).
Le Conseil général du Cantal (4 exemplaires).
Ministère de l'Instruction publique *.
Ministère de l'Intérieur.
Bibliothèque du Louvre.
Bibliothèque Nationale de Paris *.
Le Tribunal de Mauriac.
La Ville d'Aurillac.
La Ville de Moulins.
La Ville du Puy.
La Ville de Rouen.
La Ville de Bourges.
La Société Académique du Puy.
L'Académie de Clermont.
Le Séminaire du Puy.
Aiguillon, docteur-médecin à Riom.
Aigueperse, libraire à Clermont-Ferrand *.
Aide, libraire à Nemours.
Alary, à Moulins.
Saint-Astin, à Paris.
Andrieux Hermose, avocat à Thiers.
D'Aubigneux, à Saint-Pourçain.
Allard et C^{ie}, libraires à Lyon.
Albert Édouard, à Mozac.
Le vicomte de Bec-de-Lièvre, au Puy.
Georges Bohn, à Londres.
Louis Barse, à Riom.
Bujon, conseiller à la cour de Riom.
J.-B. Bouillet, à Clermont-Ferrand.
De Barante, receveur-général à Clermont-Ferrand.
Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore.
Berthier, libraire à Clermont-Ferrand *.
Le docteur Bizanelle, à Lyon.
Bocca, libraire du Roi, à Turin *.
Bossange, libraire à Paris.
Brockaus et Avenarius, libraires à Paris.

MM.

M^{me} A. Bertrand, à Paris.
Esquiron de Brolings, à Aurillac.
Le comte de Bourbon-Chalus, à Moulins.
Just Bernard, à Bourges *.
Bardonnnet des Martels.
Le comte de Beaufranchet Augustin.
Barthez et Lowel, à Londres.
Léon Boitel, imprimeur à Lyon.
Berthot, libraire à Bruxelles.
Bizanelle, docteur.
Brame, notaire à Aurillac.
Brame Édouard, ingénieur à Paris.
Le marquis de La Baume, à Paris.
Le Brument, à Rouen.
Bastid, maire de Saint-Cernin.
Le chevalier Bardet de Bure, à Maurillac.
De Barante, ancien ambassadeur, à Barante, près Clermont.
Bignon fils.
Burin-Desroziers, procureur de la République.
De Bonnefoy (Léonce).
Le comte de Bonnay.
Brunel.
Le vicomte de Bar, à Bayet.
Le baron de Bar, à Nevers.
Le comte de Bonneval.
Le marquis de Bellenaves.
De Boisrenaud.
Le baron de Bressolles.
Le baron de Belinay.
Brotier, propriétaire à Nevers.
Barjaud, à Paris.
Bérat Frédéric, à Paris *.
Blanqui, de l'Institut.
Boyer, avoué à Clermont-Ferrand.
Bonnet, à Paris.
Bazin (Nièvre).
Busche, à Paris.
Le marquis de Bouillé, à Paris.
Le comte du Buysson du Vernet.
Jacquet Chauve, libraire au Puy *.
Combarel de Leyval, représentant du Puy-de-Dôme.
L'abbé Cohadon, curé de Bourg-Lastie.
Crozatier, fondeur à Paris.

MM.

Le comte de Champfeu.
 Chauvet, agent-voyer en chef.
 Le comte de Châteauneuf-Randon de Joyeuse.
 Le marquis de Chabannes.
 Le comte Calixte de Chavagnac.
 Clostre, libraire à Thiers.
 Chamerot, libraire à Paris *.
 Le comte de Chabrol de Tournœl.
 Cousture, avocat et député, à Yvetot.
 Mgr. Croizier, évêque de Rodez.
 La vicomtesse de Chifflet.
 Le marquis de Castellane (2 exemplaires).
 Le docteur Civiale, à Paris.
 Chacot, banquier à Moulins.
 Chabrat, avocat à Mauriac.
 Salvage de Clavières, à Aurillac.
 Charmes, notaire à Aurillac.
 Chezjean, inspecteur de l'enregistrement à Aurillac.
 Cuog, ancien député, à Paris.
 Léon de Chazelles, à Clermont.
 Chaput Laroche, à Clermont.
 Doniol, sous-préfet à Digne.
 Dumoulin-Dufau, banquier à Riom.
 Anatole Dauvergne, peintre, à Paris.
 Desrosiers, propriétaire, rue de l'Échiquier, à Paris.
 Desrosiers, propriétaire, rue Laffitte, à Paris.
 Darnouville, ancien préfet de la Haute-Loire.
 Dugone, membre du Conseil général de la Haute-Loire.
 Du Broc, Louis, à Moulins.
 Devaulx de Villemouse.
 Dufour, avocat-général.
 Domergue, artiste.
 Duclos, à Nevers.
 Dumoulin, libraire à Paris. *
 De Magny, à Paris.
 Didier, libraire à Paris *.
 Déaddée, libraire à Paris *.
 Didron, libraire à Paris.
 Duchêne aîné, de la Bibliothèque Nationale.
 Durand, architecte.
 Didron, directeur des *Annales Archéologiques*.
 Decailly, libraire à Dijon *.
 Delamarche, libraire à Dijon *.
 Desmonds, libraire à Périgueux *.
 Delzons (Amédée), avocat à Aurillac.
 Durif (Henri), juge de paix à Aurillac.
 Duclos, avoué à Aurillac.
 Dubois, président du tribunal, à Murat.
 Dasphaut, propriétaire à Brioude.
 Le baron Delzons, à Aurillac.
 Delalo, président du tribunal à Mauriac.
 Deribeaucour, à Paris.
 Deflorenne, à Paris.
 Dufour et C^{ie}, libraires à Paris.
 De l'Ecluse, Alfred, à Moulins.

MM.

Le comte Faye.
 François, libraire à Rouen *.
 Firmin Didot, à Paris.
 De Frétat Charles, à Aigueperse.
 De Folin, à Dieppe.
 De Fos, à Semur.
 Léon Fournier, à Paris.
 Fomberteaux.
 A. Fontête, banquier à Aurillac.
 Fréjac, à Aurillac.
 Ferrary, libraire à Aurillac.
 Félix Grellet, à Riom.
 Gaudet, libraire au Puy.
 Grellet, notaire au Puy.
 Giraud, libraire au Puy *.
 Guibail, ancien juge à Moulins.
 Giraudet Étienne, à Moulins.
 De Gévaudan, à Concle (Nièvre).
 Le comte de Gardanne, à Versailles.
 Gihaut frères, éditeurs à Paris *.
 Gache aîné, à Nantes.
 Gando, à Valenciennes.
 Gay de Chassenard.
 E. Ginestal, avoué à Paris.
 Galvaing, receveur des finances à Mauriac.
 Le chevalier Grasset, maire de Mauriac.
 Giard, à Valenciennes.
 Grimbart et Dorez, libraires à Paris.
 Grimblot Raybois, libraire à Nancy.
 Gavelot, à Paris.
 Grogner, maire à Aurillac.
 Goyon, sous-préfet à Riom.
 Hugon, à Clermont-Ferrand.
 Le baron d'Hauzers, à Mauriac.
 Le comte d'Humières.
 L'abbé Hivon, à Paray.
 Henriquel Dupont, à Paris.
 Victor Hugo, à Paris.
 Le général baron Higonet, au château de Veyrac.
 Le comte de Jonville.
 Jouvot, libraire à Riom.
 H. Lecoq, à Clermont-Ferrand.
 Ed. Laforce, à Beaulieu.
 De Laguérène père, à Moulins.
 Lavergne, à Moulins.
 De Lacour, à Paris.
 De Labouresse, Emmanuel, au Donjon.
 Lelorgne d'Ideville, ancien député de l'Allier.
 De Labrousse, Théogène.
 Lasteyras, notaire à Thiers.
 De Légien, à Nevers.
 M^{me} Lefebvre, à Nevers.
 Lafont, Narcisse, à Paris.
 Le comte de Laborde, à Paris.
 De Lichy, à Nantes.

MM.

Lunghini, agent-voyer à Gannat.
 Labaume, libraire à Lyon.
 Labrosse, notaire à Clermont-Ferrand.
 Le marquis de Léotoing de Foix, à Aurillac.
 Landais, à Paris.
 Legrand, libraire à Paris.
 Labbé, libraire à Paris.
 Lecourt de Sainte-Anne, à Clermont.
 Leboyer, libraire à Riom *.
 Francisque Mandet, conseiller à la cour de Riom.
 Alexandre Montader, à Clermont-Ferrand.
 Le comte de Morny, député du Puy-de-Dôme.
 Méchin Edmond, ancien préfet de l'Allier.
 L'abbé Maitrias.
 Morel, libraire à Nevers *.
 Moreau, à Paris.
 Marilhat, à Paris.
 Mathieu, artiste à Paris.
 Le comte Eugène de Montlaur.
 Merson Ernest, à Nantes.
 Maillot René, à Toulon *.
 Moret, avocat à Semur.
 Le marquis de Miramont, à Riom.
 Marty, propriétaire à Aurillac.
 Ed. de la Margé, à Mauriac.
 Moiselet, architecte de la ville, au Puy.
 Mgr. de Marguery, évêque de Saint-Flour.
 L'abbé Mazagot, à Aurillac.
 Manhès, avocat à Aurillac.
 Eug. de Murat d'Estrière, à Aurillac.
 Majonine, banquier à Aurillac.
 Mauret, notaire à Mauriac.
 Mongie jeune, libraire à Paris.
 Le comte de Montalembert, à Paris.
 Du Minguy, à Paris.
 De Montlorier, à Clermont-Ferrand.
 Moussat, notaire à Clermont-Ferrand.
 Mallay, architecte à Clermont.
 Orfila, doyen de la Faculté de Médecine à Paris.
 L'abbé Portail, curé à Cunlhat.
 Paris-Beaulieu, libraire à Clermont-Ferrand *.
 Pérol, imprimeur-libraire, à Clermont-Ferrand *.
 Mgr. De Pons, ancien évêque de Moulins.
 Place Martial, libraire à Moulins, 2 exemplaires.
 De Pringy Fernand.
 Petit, docteur-médecin, inspecteur-adjoint, à Vichy.
 Pérez Leclerc, libraire à Angoulême.

MM.

Peigue, avocat à Gannat.
 L. Perrin, imprimeur à Lyon.
 Prunel, médecin-inspecteur à Vichy.
 Pacros, avocat à Clermont-Ferrand.
 Ripoud Auguste, ancien conservateur de la Bibliothèque de Moulins.
 Regnault, médecin-inspecteur à Bourbon-l'Archambault.
 Le comte des Roys, ancien pair de France.
 De Raffin, à Nevers.
 De Rolland, à Mennetout-Couture (Cher).
 Rabusson Lamotte, propriétaire à Lempdes.
 Raymond, notaire à Menet.
 Le marquis de Roquemaurel, à Mauriac.
 Rongier, avocat à Mauriac.
 De Salvart, à Moulins.
 De Séréville Philippe, ancien major, à Moulins.
 Le comte de Seraincourt, à Moulins.
 Le vicomte de Saint-Vincent, à Saint-Pierre.
 Soucheyre, à Montluçon.
 De Sartigues d'Anglès, à Bruxelles, 2 exemplaires.
 Schall, artiste à Paris.
 De Sernizelles Ernest, à Autun.
 Sautallier, négociant à Lyon.
 Savy, imprimeur libraire à Lyon *.
 Le chevalier Salvage, ancien député du Cantal.
 Le vicomte de Sédaiges, à Aurillac.
 Le comte de Sartiges, à Mauriac.
 Serieys, notaire à Aurillac.
 Le baron de Talairat, à Brioude.
 Tyssandier, membre du conseil général du Cantal, à Salon.
 E. Thibaud, peintre verrier à Clermont-Ferrand.
 Tudot, artiste, à Moulins.
 Sabot-Verdier, à Paris *.
 Louis de Vinol, au Puy.
 Vernin père, à Moulins.
 Vilhain de la Vilhaine.
 Le baron de Veauce, à Veauce.
 Vallot Alexandre, à Londres *.
 Verneuil, libraire à Bourges.
 Le baron de Veyrac, à Lyon.
 Verdier-Latour, ancien maire à Clermont-Ferrand.
 A. Veyssset, libraire à Clermont-Ferrand *.
 Le marquis de Vergennes, à La Charité.
 Louis Vaillant, à Clermont-Ferrand.
 A. Wœstyn, à Orléans.

Atlas

DE L'ANCIENNE AUVERGNE ET LE VELAY.

TABLE.

PUY-DE-DOME.

- 1 FRONTISPICE.
- 2 Vue générale de Clermont prise sur les côtes.
- 3 Notre-Dame du Port. — Portail.
- 4 Notre-Dame-du-Port. — Face latérale.
- 5 — — — Intérieur.
- 6 Cathédrale. — Portail nord, place devant Clermont.
- 7 — — — Portail sud.
- 8 — — — Vue intérieure.
- 9 — — — Fragment du vitrail Saint-George.
- 10 — — — Façade occidentale projetée, d'après un manuscrit.
- 11 Fontaine d'Amboise, sur la place Delille.
- 12 Sarcophage gallo-romain, servant d'autel dans l'église des Carmes-Dechaux.
- 13 Vue de l'église de Chamalières.
- 14 Vue de l'église de Royat, prise du cimetière
- 15 Carrefours de la grand'rue de Montferrand.
- 16 Place de l'ancienne prison. —
- 17 Vue du château de Tournoiel.
- 18 Vue de la Sainte-Chapelle de Riom.
- 19 Vue du chevet de la Sainte Chapelle de Riom.
- 20 Eglise du Marthuret. — Portail.
- 21 Ensemble de la chaise de Mozac.
- 22 Eglise du Saint-Sépulcre et chapelle des morts d'Aigueperse.
- 23 Vue du château de Randan.
- 24 Porte d'entrée de Châteldon.
- 25 Marché Gontier à Thiers.
- 26 Vue des maisons appelées *le Château* à Thiers.
- 27 Vue de l'hôpital —
- 28 Eglise de Saint-Geniez —
- 29 Eglise du Moutier. — Intérieur —
- 30 Pont de Seychal —
- 31 Vue de l'horloge de Billom.
- 32 Eglise de Saint Loup. — Façade, à Billom.
- 33 Château de Mozun.
- 34 Retable de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte.
- 35 Vue de Saint-Yvoine et de la vallée de l'Allier.
- 36 Abside de l'église de Saint-Paul d'Issoire.
- 37 Vue du village et de l'église de Saint-Nectaire.
- 38 Intérieur de l'église —
- 39 Vue du château de Murol.
- 40 Vue de l'église de Notre-Dame d'Orcival.
- 41 Vue générale du village du Mont-D'or.
- 42 Intérieur de l'église de Compins.

CANTAL.

- 43 Reliquaire du XIII^e siècle, à Ally
- 44 Château de Léotoing.
- 45 Porte du baptistère et détail des stalles de Saint-Chamand.
- 46 Fragment des boiseries du chapitre de Saint-Amand, à Saint-Cernin.
- 47 Fragment des boiseries du chapitre de Saint-Amand —
- 48 La tour de Marze près Saint-Cernin.
- 49 Conros, Micillac, Vêrac, Aubijoux, Comblat, Sedaiges.
- 50 Vue générale de Murat.
- 51 Vue du château de Cheylard.
- 52 Porte consulaire. — Sceaux d'Aurillac.
- 53 Vue du faubourg du Buis à Aurillac.
- 54 Vue du château —
- 55 Vallée de Vic.
- 56 Le plomb du Cantal, vue des Chazes.
- 57 Chapelle de Bredon, aux environs de Murat.
- 58 Vue générale de Saint-Flour.
- 59 Ancienne église de Saint-Vincent à Saint-Flour.
- 60 Façade principale de la cathédrale —
- 61 Vue générale de Vic-en-Carladès.
- 62 Château de Pestel.
- 63 Paysage. — Le Puy-Griou.
- 64 Ancienne place forte de Carlat.
- 65 Vue du château de Merle.
- 66 Vue de l'église et du château de Ruffiac.
- 67 Vue du pont de Treboul.
- 68 Château de Madick.
- 69 Portail de l'église des miracles à Mauriac.
- 70 Arches, Tournemire, Saint-Chamand, Chambre, Miremont, Pal-mont, Crèvecoeur, Hauzers, Marlat.
- 71 Croix processionnelle de l'église de Cassaniouze.
- 72 Vue de l'église de Pierrefont.
- 73 Vue générale de Chaudesaigues.
- 74 Reliquaire du Lieutadès —
- 75 Vue du village de La Roquebrou.
- 76 Pierres tumulaires des églises de Villedieu, Joursac et Senezergues.

HAUTE-LOIRE.

- 77 Le village et l'abbaye de La Voulte.
- 78 Vue du château de Domeyrat.
- 79 Vue générale de Chanteuge.
- 80 Intérieur de la Sainte-Chapelle de Chanteuge.

TABLE DE L'ATLAS.

- 81 Vue de l'abbaye de La Vaudieu.
- 82 Vue du cloître —
- 85 Vue de Chillac. — Bords de l'Allier.
- 84 Vue de Saint-Illpize, prise des bords de l'Allier.
- 83 Vue générale de Blesle.
- 86 Intérieur de l'église de Blesle.
- 87 Vue du chevet de l'église de Saint-Julien de Brioude.
- 88 Intérieur de l'église de Saint-Julien —
- 89 Devant d'autel de la chapelle de Saint-Julien —
- 90 Portail principal de l'église de l'abbaye de la Chaise-Dieu.
- 91 Vue latérale du cloître de l'abbaye. —
- 92 Vue intérieure de l'église. —
- 93 Stalles du chœur. —
- 94 Fragments des stalles. —
- 95 Tombeau. — Stalles. — Détails. —
- 96 La danse des morts, fresque du XV^e siècle. —
- 97 — — — — —
- 98 — — — — —
- 99 Vue générale prise d'Espaly.
- 100 Costumes des environs du Puy.
- 101 Porte de Panessac, au Puy. — Etat actuel.
- 102 Vue de la façade de Notre-Dame du Puy.
- 103 Boiserie d'une porte romane, façade de la cathédrale du Puy.
- 104 Portail du midi et clocher de la cathédrale. —
- 105 Cloître et transept nord de Notre-Dame du Puy.
- 106 Grille de fer, chapiteaux du cloître et de la cathédrale.
- 107 Cathédrale. — Plan à la hauteur des croisées.
- 108 — — Plan du cloître et des escaliers.
- 109 — — Elévation absidale et coupe du grand clocher.
- 110 — — Coupe du clocher angélique, etc
- 111 — — Elévation principale.
- 112 Deux fragments de la cathédrale. — Croix de Billac, Mercœur, Lardeyrol, Saint-Vidal, Roche et Polignac.
- 113 Cathédrale. — Tombeau sous le clocher. — Fragments.
- 114 — — Sculpture du soubassement du mur de l'abside.

- 113 Cathédrale. — Tableau représentant la procession de tous les ordres de la ville du Puy, après la cessation de la peste de l'année 1627, peint par Jean Solvain.
- 116 Chapiteau du cloître et sculpture de Chamallière.
- 117 Musée. — Tombeau du XV^e siècle au Puy.
- 118 — — Chaire de la famille Polignac — Groupe en marbre — Olifant en ivoire.
- 119 Eglise Saint-Laurent. — Tombeau élevé au connétable Duguesclin.
- 120 Vue du rocher Saint-Michel d'Aiguilhe.
- 121 Portail de la chapelle de Saint-Michel d'Aiguilhe.
- 122 Vue du rocher, du château et du pont d'Espally, sur la Borne.
- 123 Vue du château et du village de Polignac.
- 124 Vue de l'église de Saint-Paulien.
- 125 Vue de l'église du Monastier.
- 126 Vue de l'abbaye de Pebrac.
- 127 Vue générale de Langeac.
- 128 Eglise. — Fragments d'un retable du XVI^e siècle à Langeac.
- 129 — Boiserie d'un lutrin du XVI^e siècle, —
- 130 — Fragments de stalles du XVI^e siècle. —
- 131 Château de Saint-Vidal.
- 132 Intérieur de l'église de Chamallière.
- 133 Vue extérieure de l'église de Saint-Saturnin.

PORTRAITS.

- 134 Vercingétorix.
- 135 Marguerite de Valois et Catherine de Médicis.
- 136 Le chancelier Du Prat.
- 137 Blaise Pascal.
- 138 Arnaud.
- 139 Saint Géraud, comte d'Aurillac.
- 140 François de Chabannes.
- 141 Pierre Cardinal, trouvère du XII^e siècle.
- 142 Le maréchal de Vaux.
- 143 Le cardinal de Polignac.
- 144 Pierre Julien, statuaire — Mort en 1804.

